A 540361

txo
15⁰⁰

In Memory of
STEPHEN SPAULDING
1907 – 1925
CLASS of 1927
UNIVERSITY OF MICHIGAN

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.

DE L'IMPRIMERIE DE BEAU,
A Saint-Germain-en-Laye.

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE,

PAR

JEAN DE MULLER,

Johannes von Müller

Robert Gloutz-Blozheim et J.-J. Hottinger,

TRADUITE DE L'ALLEMAND, ET CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR MM. CHARLES MONNARD

ET LOUIS VULLIEMIN.

TOME PREMIER. — Jean de Müller.

TRADUIT PAR M. CH. MONNARD.

PARIS,
TH. BALLIMORE, ÉDITEUR,
20, rue Hautefeuille.

GENÈVE,
AB. CHERBULIEZ ET C^ie, LIBRAIRES,
Au haut de la Cité.

1837

PRÉFACE

DU TRADUCTEUR.

Le volume que nous offrons aujourd'hui au public, est le commencement d'une entreprise littéraire qui doit renfermer dans seize volumes l'histoire complète et détaillée de la Confédération suisse. Commencée par ***Jean de Muller,*** continuée par ***Robert Gloutz - Blozheim*** et par ***J.-J. Hottinger,*** cette histoire sera conduite jusqu'à nos jours par les deux traducteurs de nos historiens nationaux. La traduction de Hottinger et le XVII^e^ siècle jusqu'à la bataille de Villmergen, en 1712, forment la tâche de M. ***Vulliemin,*** auteur du *Chroniqueur* et de la traduction déjà imprimée de Hottinger ; la mienne se composera du reste. Qu'il soit permis de dire ici quelques mots sur la première partie de ce vaste travail.

Muller a écrit cinq volumes d'histoire de la Suisse ; les trois premiers seulement ont été traduits en français à la fin du siècle passé ; une traduction complète est désirée depuis

long-temps; j'ai osé l'entreprendre malgré les difficultés de cette tâche. Le traducteur s'est proposé de reproduire Muller tout entier, avec sa physionomie; aussi trouvera-t-on dans ce livre ses préfaces, ses dédicaces et ses notes. Quelques coupures cependant étaient indispensables. On a supprimé dans les préfaces des détails individuels, sans intérêt pour le lecteur de nos jours. Les notes ne pouvaient pas être toutes conservées sans pédanterie : beaucoup se rapportent à la langue allemande, d'autres à des minuties d'érudition où Muller semble s'être complu à exercer et à étaler sa sagacité, sans fruit pour l'objet de son travail; d'autres encore renferment des recherches généalogiques uniquement utiles à la vanité des familles; quelques-unes ont été fondues dans le texte. On a quelquefois abrégé ou plutôt résumé les citations des documens et surtout des chartes allemandes. L'écrivain qui, pour faire un travail nouveau sur la même matière, voudra consulter les documens cités par Muller, connaîtra nécessairement la langue allemande, et recourra plutôt à l'ouvrage original qu'à la traduction. Les autres lecteurs, même de la classe instruite, ne demandent pas après chaque détail l'indication d'une lettre impériale ou d'un traité. On a dû ne pas perdre de vue la

différence qui sépare un livre allemand d'un livre français. Le traducteur a ajouté un petit nombre de notes nouvelles ; elles sont, ou indiquées par un astérisque au lieu d'un chiffre, ou signées C. M. D'autres bien plus précieuses, signées D. L. H., sont tirées d'un exemplaire de Muller annoté de la main de M. le général *de la Harpe*, illustre et vénérable citoyen, dont le caractère antique présente un si noble type dans l'histoire de la Suisse, et qui a consacré une grande partie de sa vie à méditer les annales des peuples.

Le traducteur s'est efforcé de rendre, autant que le permet la langue française, le style et la couleur de Muller. Cependant le génie de la langue allemande et celui de la nôtre ne sont pas seulement différens, mais opposés : le grec, par exemple, soutient le traducteur français, l'allemand l'égare. Muller a quadruplé la difficulté : admirable par la concision, par l'énergie pittoresque de l'expression, par le tour inattendu de la phrase, par l'entente de la période, mais quelquefois bizarre à force de nouveauté et non sans quelque affectation quand il se modèle sur Tacite, cet écrivain occupe parmi les prosateurs allemands une place tout-à-fait à part. Afin de conserver plus fidèlement son cachet, nous avons

préféré quelquefois à un style plus coulant et mieux discipliné quelque étrangeté de locution ou de phrase. Nous réclamons pour ce système de traduction toute l'indulgence dont il a besoin. Puisse le lecteur français ne pas se sentir fatigué de nos efforts! Puisse-t-il retrouver dans nos paroles la chaleur et la verve de l'historien national par excellence! Puisse surtout notre livre renouveler les patriotiques émotions que fait éprouver l'ouvrage original! C'est l'espèce de fidélité à laquelle le traducteur s'est appliqué avec le plus de soin.

PRÉFACE GÉNÉRALE.

Toutes les constitutions des peuples libres ont leur origine dans la famille; là, l'autorité paternelle maintient l'ordre, en alliant l'énergie à la sagesse. Lorsque la société domestique s'agrandit en familles, celles-ci en tribus, celles-ci en peuplades, le type de la simplicité primitive subsista dans la personne du chef héréditaire ou électif, qui n'administrait les affaires de la communauté qu'après avoir consulté les anciens et avec l'assentiment des pères. C'était le bon temps de l'antique liberté, alors que nul ne demeurait étranger aux intérêts publics, et que l'on ne prenait aucune mesure commune sans la volonté de la majorité. La nature et la force ont tout changé. La nature, lorsque du sein des montagnes de l'ancien monde, des peuples se répandirent dans d'immenses plaines, et occupèrent trop d'espace pour que chacun pût prendre part à l'administration générale. Ils tentèrent tous les moyens de ne pas devenir étrangers les uns aux autres, en dépit de la division inévitable : bientôt ils instituèrent des assemblées per-

manentes ou périodiques près d'un temple, au pied d'une montagne de Dieu, dans une capitale, sur les confins de deux territoires, où des envoyés plénipotentiaires représentaient chaque ville et chaque contrée, et où des délégations plus nombreuses se réunissaient pour des sacrifices ou des jeux publics.

La force brouilla tout, en tout lieu, de plus en plus : l'inégale répartition des dons de la nature et des hasards de la fortune, rendit inévitable l'abus de toute supériorité. Par-là périt la liberté, car les vaincus dûrent renoncer à leur libre volonté, tandis que la crainte, l'étonnement et des illusions d'un autre genre accoutumaient les vainqueurs au même degré de soumission.

Pour sauver le bien le plus précieux de l'homme, on eut recours à deux moyens, également utiles, selon les temps et les lieux, aux alliances et aux migrations.

Les migrations continuèrent jusqu'aux bornes de l'Océan, en attendant que l'Europe occidentale fût complètement peuplée, et que les fruits du génie européen fussent parvenus à leur maturité. Alors tombèrent les barrières; alors apparurent les îles innombrables, l'immense et inépuisable Nouveau-Monde, asile pour qui fuyait la servitude dans l'Ancien.

Les nations sédentaires n'ont eu depuis l'origine jusqu'à nos jours qu'un seul rempart contre une puissance prépondérante, ce sont les alliances et les confédérations. Ceux que menace l'ascendant d'une volonté unique n'ont d'autre moyen de résistance que de se réunir pour une puissante volonté collective. Celle-ci a un grand avantage : Alexandre, Attila, Charlemagne, possédaient une volonté qui renversait tous les obstacles ; mais elle disparut avec eux, et laissa leur puissance au pillage ; tandis que chez les Suisses, les Hollandais et même les Allemands, la résolution de conserver la liberté a subsisté durant des siècles. D'un autre côté, une volonté collective n'égale l'énergie et le feu d'une volonté individuelle qu'animée du saint enthousiasme de la liberté, de la patrie ou de la religion. Mais quand la raillerie a effacé du cœur de la multitude ces sentimens féconds en miracles, et que les sophistes les ont étouffés dans les âmes sérieuses, une génération est perdue sans ressource ; elle s'en prendra aux pactes et aux alliances, comme les enfans frappent l'instrument avec lequel, dans leur inexpérience, ils se sont blessés. Mais l'alliance éternelle que les hommes libres de Schwyz et des vallées voisines conservèrent depuis un temps immémorial jusqu'au temps de Tell, et à laquelle ils

associèrent toute l'Helvétie et les Rhétiens, glorieuse par des victoires, plus respectable par la justice, n'avait qu'un but, un seul, bien déterminé, toujours également moral, fixé par des hommes décidés à le poursuivre ou à mourir.

La nature et les destinées de cette Confédération, la plus belle et la plus durable, nous ont paru le digne sujet d'un tableau parfaitement fidèle, non-seulement parce que la conservation de ces souvenirs intéresse l'honneur, la prospérité et l'existence de la patrie, mais parce que des nations qui peut-être ne sont pas encore y recueilleront un jour des expériences sur une institution innocente et salutaire. Celui que ne peuvent satisfaire les jouissances du présent éphémère, et que la fortune ne place pas sur le théâtre des grandes actions, trouverait-il quelque prix à la vie, sans l'espérance de la rattacher au passé et de la prolonger durant les âges des peuples qui sommeillent encore dans le sein de l'avenir? Une chaleureuse sympathie le rend comtemporain des grands hommes et des sages de l'antiquité, tout comme de ceux aussi qui puiseront un jour dans notre histoire instruction, courage, ou plaisir.

Bien des faits consignés dans ce livre cesseront de paraître remarquables lorsque les des-

cendans de nos magistrats et de nos héros, lorsque nos villes et nos cantons forestiers et le nom même de la Confédération suisse auront cessé d'exister. Un petit nombre d'exemples éclatans, tels que les cimes des Alpes qui s'élèvent dorées au-dessus des ombres du soir, et un extrait de ce livre résumant et l'histoire des alliances éternelles, et notre antique vie suisse, et nos habitudes gouvernementales, voilà, Confédérés, tout ce qui vous restera peut-être de cinq cents ans de gloire et à votre historien de trente ans de travail. C'en est assez pour lui, que les siècles passés ont déjà richement payé de sa peine, en lui faisant oublier le temps présent. C'en est également assez pour la nation, si, tant qu'il y aura des Suisses dans la patrie ou ailleurs, le souvenir glorieux des ancêtres et le sentiment qui forma les alliances éternelles, les animent et les unissent ; si, dans le lointain des âges, au-delà des continens et des mers, dans de tout autres confédérations, la libre audace d'un second Guillaume Tell s'enflamme au feu du nôtre, et si un nouveau d'Erlach ou un nouveau Hallwyl apprend à ne pas compter les ennemis de sa patrie, mais à les vaincre.

DÉDICACES ET PRÉFACES

PARTICULIÈRES.

I.

DÉDICACE DU PREMIER VOLUME *

A TOUS LES CONFÉDÉRÉS,

Écrite à Mayence en 1786.

Plus d'une fois, ô Confédérés, j'ai voulu, à l'entrée de cette histoire, m'adresser à telle cité ou à tel canton : à ma ville natale **, en considération du devoir naturel envers ceux au milieu desquels mes pères ont vécu deux siècles et demi, et moi-même long-temps; par reconnaissance envers le Sénat, qui m'honora de bonne heure d'un emploi, et me le conserva durant ma longue absence; par reconnaissance enfin pour les témoignages de bienveillance reçus de mes plus nobles concitoyens; — à la ville de Berne, que la longue et inaltérable amitié de Charles-Victor de Bonstetten me fait aimer comme mon berceau, dont la vigueur native et la sagesse m'inspirent un respect devenu un élément de ma nature, et où je passai un des plus beaux jours de ma vie, alors que je vis l'enthousiasme pour une patriotique culture de l'intelligence enflammer ceux des jeunes hommes qui avaient

* Comprenant le LIVRE PREMIER. — ** Schaffhouse.

plus d'un titre à l'autorité suprême; — à vous, Cantons des montagnes, lorsque la Confédération, qui vous doit son origine, me faisait oublier les événemens de la vie privée, et que je réfléchissais que, sans la liberté affermie par votre alliance, je n'éprouverais pas une si vive joie au souvenir de la ville de mes aïeux, que Berne ne se serait pas maintenue, et que je n'écrirais pas les annales de ma patrie avec plus de plaisir que celles de tout autre pays.

Mais la considération que cette histoire est moins mon ouvrage que la voix des générations passées, a fait taire tous les sentimens personnels pour ne laisser parler ici que le génie de vos pères, dont je suis l'interprète. Il vous adresse la parole à tous. Que d'autres flattent la vanité des grands, et les entretiennent de leurs actions; moi, je vous entretiendrai, Confédérés, de notre antique et perpétuelle alliance, sans crainte et sans intérêt, avec courage et loyauté, à la manière suisse.

Il n'y a pas encore cinq siècles que tous nos ancêtres, chevaliers vaillans et laborieux, ou pâtres et laboureurs, fondateurs et législateurs, la plupart obscurs, de nos communautés et de nos bourgeoisies, jouissant d'une liberté peu sûre, sous l'empire d'une force abusive, sans indépendance, sans gloire, sans nom, se trouvaient incorporés aux divers états voisins. Aussi long-temps que le loisir, les connaissances et les forces manquèrent pour défricher le sol rebelle du pays, et pour administrer avec indépendance les affaires publiques, nous fûmes gouvernés par des princes. Ils étaient nos tuteurs; nous faisions leurs guerres; ils défendaient le pays avec nous; ils ne prenaient que ce que nous leur donnions; ils prononçaient les jugemens d'après les suffrages du peuple. Leurs héritiers ne leur ressemblèrent pas. Au temps où les comtes de Lenzbourg, héros loyaux et protecteurs bienfaisans, virent finir glorieusement la longue série de leurs générations respectées, que le comte Hartmann de Kibourg fut enterré avec son casque et son bouclier, et

que de plus en plus, de puissans seigneurs, mourant valeureux sur le champ de bataille, ou décrépits, dans un château solitaire, descendaient sans héritiers, sinon sans tache, vers les ombres de leurs pères glorieux, tandis que d'autres, éblouis par l'éclat de passions indomptées, apportaient dans les manoirs, où les richesses s'étaient depuis long-temps accumulées, une pauvreté servile, Habsbourg réunit sous sa domination une multitude de Seigneuries et avec elles des couronnes, des duchés, des margraviats, la plupart provenant d'héritages.

Souvenez-vous de ces temps, ô Confédérés, et du roi Albert; souvenez-vous combien ses immenses possessions lui semblaient peu de chose, parce qu'il ne possédait pas tout; combien l'éclat d'un trône plus vaste que le trône de ses pères lui paraissait méprisable, tandis qu'il voyait la noblesse debout à côté de lui et non prosternée à ses pieds; combien, quoique plus économe à mesure qu'il s'enrichissait, il rendit insupportable le poids des contributions, dans le seul but d'avoir des armées plus puissantes pour répandre la terreur et commander la soumission. On voyait partout la domination politique et ecclésiastique subir une nouvelle constitution; époque décisive pour un long temps. Le coup porté alors au Saint-Siége a continué de l'ébranler jusqu'à ce jour : les princes de l'Empire, courageux et sages, affermirent alors leur autorité et leurs possessions héréditaires, en opposition à une suprématie qui menaçait de renaître : les Français n'avaient jamais souffert ce qu'osa leur roi à cette époque, exemple trop souvent imité par ses successeurs : ce que les Turcs sont aujourd'hui, ils le doivent à l'esprit qu'Osman sut leur inspirer alors. Mais nous, si nos pères ne s'étaient pas montrés hommes, que serions-nous? Souvent pillés, dès long-temps épuisés, la plupart effacés de la surface du globe, ou esclaves obscurcis par l'éclat de serviteurs plus riches, perdus sans nom au milieu d'une foule obéissante. Ce que l'habitude rend à peine supportable dans

des pays mieux partagés, le fardeau des impositions, accrues durant cinq siècles, et la terreur des conscriptions forcées pèseraient de tout leur poids sur notre sol profond de quelques pouces seulement et sur notre peuple invaincu! Une fois déjà, après la perte de la liberté primitive, tout périt sous une domination clémente ; douze siècles suffirent à peine pour relever insensiblement le pays.

Cette mort (car non-seulement l'honneur et notre peu de bien, mais notre existence même repose sur notre constitution), cette ruine fut éloignée de nous par la rectitude d'esprit et par la loyauté de nos vénérables pères, *hommes d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden, fidèles et toujours vaillans sauveurs de l'antique liberté.* Dans d'autres pays aussi, la force unie a plus d'une fois arrêté, renversé et puni une puissance sans frein; vous, bien mieux, par deux moyens. Il vous parut peu sage d'attendre, pour renouveler votre ancienne alliance, qu'Albert vous signifiât ses prétentions; Gessler ni Landenberg n'étaient nécessaires pour vous rappeler la légitime sollicitude des hommes libres: Albert avait montré à d'autres quel il était; vous, là-dessus, sans retard, dans la dix-septième année avant les événemens de Guillaume Tell, comprenant ce que vous pouviez entreprendre sans offense, mais non pas négliger sans danger, vous jurâtes votre alliance éternelle et sainte. Le courage de défendre d'anciens droits appartient à tous les peuples; prendre des mesures à propos, n'appartient qu'aux peuples intelligens : celui qui attend le moment de la crise, fait tout avec passion, à la hâte et avec exagération. En second lieu, vos pères n'ont ni puni, ni poursuivi l'ennemi, ils l'ont éloigné. *Jouir avec dignité d'une liberté tranquille, ou mourir pour elle :* voilà ce qu'ils voulaient, ni plus, ni autre chose; demandons-nous davantage? Ce même principe constitue notre politique: son innocence fait notre sûreté; sa justice, notre orgueil; la nécessité l'a gravé dans les âmes.

Nobles et valeureux citoyens de la ville de Lucerne, qui

refusâtes de souffrir ce que beaucoup de grands peuples ont dû endurer, depuis que la Confédération suisse, jusqu'alors égide de quelques vallées fortifiées par la nature, est sortie des montagnes à la voix de votre vertu, ce principe maintient les droits de l'humanité avec un égal bonheur chez des peuplades très-diverses. Il existe au milieu de nous des constitutions, sous lesquelles la main et la voix libres du plus pauvre berger des Alpes balancent la considération du landammann, honoré pour sa dignité, sa richesse, sa noblesse et son âge; des constitutions sous lesquelles cent mille citoyens, soldats à l'âme fière, obéissent avec joie et respect à l'autorité paternelle d'une assemblée de deux cents; d'autres qui appellent, tantôt un baron d'antique race, tantôt, du fond d'un cloître, le fils distingué d'un simple laboureur, à se placer à la tête du pays devant Dieu et à côté des princes; il est enfin une constitution sous laquelle, défendu sans armes par une autorité héréditaire, Frédéric le Grand règne d'après des lois qu'il n'a pas données. On voit chez nous des communes, dont toutes les occupations se bornent à faire paître les troupeaux et à se former, dans les guerres pour des rois dont elles ont accepté l'alliance, à l'art de défendre la liberté de la patrie; des bourgeoisies ingénieuses à profiter des fautes de la politique commerciale d'autres états, plus frappées d'un édit que leurs pères ne l'étaient d'une déclaration de guerre, mais animées pourtant de patriotisme, parce que le commerce vit de liberté (puisse un égoïsme myope ne jamais faire perdre de vue aux commerçans cette grande maxime); des sénateurs élevés dans la pensée de la domination: les uns, ambitieux, ayant en vue dans les affaires leur personne et des emplois; les autres, généreux, tout à la chose, tout au bien public, attendant bonheur et dignité de Dieu et de leur cœur. On voit une peuplade insensible aux raffinemens de la civilisation, non loin d'une peuplade que des théories remarquables par leur sagacité frustrent du bonheur de la vie et des espérances de leurs pères; les au-

tres, dans un état intermédiaire, bien différentes entre elles par les degrés et les variétés d'une simplicité respectable, ou d'une culture bien ou mal entendue. On voit de ces républiques séparées par la différence du langage qui atteste celle de leur origine, ou par la différence de religion, long-temps la barrière la plus insurmontable entre les hommes; on en voit de si inégales en grandeur, que l'une d'elles surpasse la puissance de dix autres, ses égales en droit dans les affaires de la nation: ainsi le veut la loi fondamentale! Toutes ces communautés et ces États, en partie étrangers les uns aux autres, sont unis *par une parole donnée il y a des siècles.*

L'union fut facile dans les beaux temps de nos anciens périls, alors que le pâtre des Waldstetten[*], sans la contrainte du devoir, était pour le Bernois un ami au jour du danger[1], bravait l'Autriche pour défendre Zurich, apportait, bannières déployées, à Zoug et à Glaris, le présent de la liberté, et résumait sa politique en ces mots: « Ce que nous avons juré, nous le tiendrons[2]. » L'union ne fut pas difficile durant la période brillante de la supériorité de nos armes, alors que les Appenzellois se fatiguèrent à vaincre; que vous, mes concitoyens de Schaffhouse, résolûtes de préférer à une servitude tranquille, une périlleuse liberté[3], et que Fribourg, Soleure et Bâle, d'un côté las de longues souffrances sous une domination ingrate, de l'autre confédérés par un dévouement long-temps éprouvé avant de le devenir solennellement, complétèrent l'alliance perpétuelle des treize cantons, et que l'abbaye de Saint-Gall ne trouvait pas ailleurs plus de sûreté pour ses anciens droits, ni la ville pour ses libertés bien méritées; alors que Bienne et Neuchâtel conférent aux Suisses la balance pour rétablir l'équilibre entre le pouvoir du prince et les droits du peuple; que d'entre plusieurs confédérés plus grands[4], Mulhouse nous resta at-

[*] Cantons forestiers, Uri, Schwyz et Unterwalden.

[1] Livre II.— [2] Livre II. — [3] 1415, 1454.

[4] Des Provinces-Unies des Pays-Bas.

taché par la reconnaissance, que le Valais unissait volontiers ses armes aux nôtres pour la défense commune, et que les trois ligues de la Haute-Rhétie, fières de leur liberté et héroïques dans leur simplicité sauvage, s'allièrent fraternellement avec nous. De pareils mouvemens sont contagieux de leur nature, et ils captivent les âmes. La persévérance confédérale a subi, dans la paix des deux derniers siècles et demi, des épreuves plus difficiles, lorsque toutes les passions personnelles des égoïstes et les idées étroites des deux confessions religieuses minèrent les alliances éternelles, tandis que le danger venant du dehors ne menaçait que rarement et seulement quelques-uns. Que dire de ce que ni l'astuce dévotement hypocrite de Philippe II, ni les succès éblouissans des armes suédoises, ni l'influence des diverses fortunes de Louis XIV, ni la singulière situation des affaires après sa mort ne purent dissoudre notre Confédération!

Cependant les préjugés ont entraîné six fois nos pères dans l'erreur sanguinaire des guerres civiles; plusieurs fois ils se sont subjugués ou immolés mutuellement en pensée. Mais le principe fondamental de notre Confédération est d'une clarté si vive et si triomphante; l'honneur, la félicité, l'existence de nous tous dépendent si évidemment de notre union; notre peuple a tant de loyauté patriotique, qu'à la manière des familles les frères se sont fâchés, il est vrai, contre leurs frères, mais n'ont jamais oublié les grands jours où tous ensemble, Confédérés des villes et des campagnes, rapprochés par la concorde, nous avons combattu victorieusement et avec gloire pour le pacte, notre père, et pour la liberté, notre mere. De plus, *peuple honnête, peuple vaillant pour ta patrie*, ne te laisse pas ravir par les sophistes ce qui fortifia tes héroïques aïeux contre la crainte de forces prépondérantes et contre les terreurs de la mort: *Dieu protége la Suisse*. Faible en puissance, afin que tu ne t'enorgueillisses pas; libre, modele d'une liberté tranquille, asile de l'innocence persécutée; peuple armé, mais librement soumis au

gouvernement, et chez qui le patriotisme s'identifie avec la justice et la morale, un tel peuple devait exister, tu existes. Ne l'attribue pas à tes montagnes : vois le Mont-Blanc, il est plus haut, et la Savoie obéit. Beaucoup de nations plus grandes que nous étaient aussi libres que nous, et dignes de l'être : que signifient leurs assemblées d'États? les libertés oubliées moisissent dans les archives du Maître. Où est la ligue anséatique des soixante-et-dix villes, la Confédération du Rhin, et notre alliée la Confédération des Pays-Bas? Par *notre* alliance, destinée à protéger contre les gouverneurs d'Albert trois petits cantons Alpestres[1], nous formons depuis cinq cents ans une nation. Cette différence provient des circonstances. Si Dieu n'avait pas approuvé notre Confédération, il aurait amené d'autres conjonctures; si nos pères avaient été des âmes vulgaires, ils n'auraient pas tiré parti des circonstances. Notre histoire établira l'une et l'autre de ces choses : la première, afin que vous ne portiez pas vos regards avec effroi sur l'artillerie et les soldats ennemis, mais avec confiance sur le Dieu de vos pères; la seconde, afin que vous appreniez à qui il porte secours : aux hommes vigilans, intelligens, vaillans. Pesez cela, Confédérés; rappelez-vous ce que vous avez été; tenez bon; ne craignez rien.

Le but principal du présent livre est de montrer combien peu nous tous avons de force isolément; quelle force, au contraire, une nation libre, habitant une forteresse naturelle, trouve dans son union, et comment les préjugés et les sophismes, cause de vos défiances et de vos guerres civiles, sont vos seuls ennemis vraiment redoutables.

L'enchaînement merveilleux des événemens vous fait vivre dans une époque tout autre que celles où le pacte a fondé notre bonheur, et de continuelles victoires le renom de nos armes; dans une époque, où, d'après la marche des choses humaines, la paix générale ou l'ébranlement de tous les

[1] Dont deux avaient alors à peine la moitié de leur petit territoire actuel.

États dépend du succès ou de la volonté d'un petit nombre de mortels qui ne connaissent guère d'autre loi en formant leurs entreprises que les calculs du ministre des finances; dans l'époque d'une domination dure et orgueilleuse devant laquelle on ne peut faire valoir, dans plus d'un soi-disant État, ni les droits constatés des seigneurs ecclésiastiques ou temporels, ni les droits traditionnels des villes et des pays; dans une époque de guerres puissantes et de paix infidèle, où les peuples libres sont menacés, non d'une destruction subite, mais chaque année de nouveaux impôts arbitraires et d'une humiliation toujours plus profonde: cette époque où l'on doit s'attendre à tout et ne s'effrayer de rien, c'est la vôtre. Vous, citoyens des villes et des campagnes des treize cantons et des pays alliés, vivez tranquilles dans l'héritage de vos nobles aïeux, à l'ombre du chêne majestueux de leur Confédération: pendant un espace de cinq siècles, cent orages n'ont pu l'ébranler; ses racines attaquées, mais non mortellement, descendent encore profondément dans les bases de la montagne; il n'est besoin que d'une culture patriotique, pour empêcher que la vie ne commence à disparaître dans la cime. A la suite des changemens multiples opérés par les grandes crises politiques, chaque nation, la plus pacifique même, peut être appelée inopinément à montrer qui elle est. Qu'adviendra-t-il si elle dort?

Dans une longue paix, nous ne pouvons nous le dissimuler, les grandes vues politiques se perdent insensiblement; les bases des constitutions vieillissent; l'erreur transforme en préjugés la sagesse des pères; enfin tous les grands mouvemens mettent en jeu des intérêts privés et des misères intérieures, la sagacité s'exerce à soupçonner peu fraternellement les intentions de tel ou tel canton et non à comprendre noblement les relations extérieures. Par là ont péri des monarchies qui commandaient au monde; un État qui, sans une vertu extraordinaire, ne serait pas devenu un État, ose-t-il donc s'oublier? On estime à juste titre honteux pour les

Turcs d'avoir négligé les mesures nécessaires pour conserver les conquêtes de Mahomet et de Soliman. Si un peuple, qui ne pourrait abandonner certains usages et certains principes sans compromettre pour toujours constitution, liberté, sûreté, gloire, bien-être, existence, ne délibérait jamais en commun sur ses intérêts généraux; si ses assemblées n'étaient que des formes sans vie; si les plans les plus essentiels vieillissaient inutiles, avant qu'on les eût examinés; si l'on ne calculait pas le rapport des ressources de l'État avec les besoins actuels, qu'on n'en réglât pas l'usage, et qu'enfin on n'exerçât pas les forces morales; que penseraient d'un pareil peuple les contemporains, les alliés, la postérité?

Ce portrait n'est sans doute pas le vôtre, Confédérés. Mais ne négligez-vous pas de grandes choses, que vos pères estimèrent essentielles dès la guerre de trente ans, dès le commencement de la puissance de Louis XIV? Qu'attendez-vous pour raviver votre alliance, même au prix de sacrifices; pour perfectionner la défense du pays, premier devoir de tous, et pour laquelle le peuple vous offre corps et biens? On dit, je le sais: « Notre confédération, inoffensive à l'égard de » tous les peuples, habite dès les anciens temps des contrées » bien garanties qui, sans la liberté, seraient un désert, la » honte d'une domination impopulaire. Ici est la France, » liée à nous par trois siècles d'amitié et par une alliance ré» cemment renouvelée; là l'Autriche, favorable par l'union » héréditaire contractée avec les empereurs de la maison de » Habsbourg, mieux disposée encore sous la maison de Lor» raine, connue de la Suisse, excepté dans la guerre de Bour» gogne, uniquement par la meilleure et la plus heureuse » amitié. » Vérités incontestables, sur la foi desquelles nous avons raison de demeurer sans défiance, mais qui nous invitent puissamment à rester dignes de nos aïeux qui méritèrent, sur cent champs de bataille bien défendus, l'estime des Valois et des Bourbons, et avec lesquels René de Lorraine brisa, devant Morat et près de Nancy, la fière puissance

bourguignonne. Point d'amitié sans estime mutuelle. Nous n'avons qu'un moyen d'obtenir l'amitié de Joseph, et de Louis, et de l'Europe, c'est d'*être ce que nous devons être*, une armée fraternellement unie, invinciblement résolue à vaincre ou à mourir, prête, au dedans de ses frontières, contre tout ennemi, au dehors sans haine contre personne, sans arrière-pensée, pleine de bienveillance. O peuple, trop loyal pour être méprisé, pas assez grand ni assez riche pour exciter l'envie, reconnais ton bonheur de tout oser sans blesser personne, parce que tu ne desires pas un pouce de terrain étranger.

Je n'ai donc pas hésité, toutes les fois que cette histoire m'a conduit à des reflexions sur l'alliance éternelle, d'en ressusciter le primitif esprit tel qu'il apparut dans sa grandeur au Grutli et dans le même jour à Brunnen; quant au système militaire, d'en parler conformément au bien général, d'après les vues de nos pères et les principes des plus grands héros de l'Allemagne. Nos aieux furent hommes, je n'ai pas voulu le déguiser, parce qu'ils ont honoré l'humanité, et afin que leurs imperfections mêmes vous donnent le courage d'imiter leur vertu. Rien ne fait mieux l'éloge d'un homme que d'oser dire ses défauts sans qu'il cesse d'être grand.

Rarement un historien a été moins porté aux prédilections ou aux aversions. Ma ville natale, long-temps étrangère aux Confédérés, éloignée jusqu'à un certain point de leurs affaires intérieures par les conditions de son alliance, par son caractère et par sa position géographique, a joui de la liberté qu'elle ne pouvait ni défendre sans la Suisse, ni perdre sans un grand péril pour la Suisse. Je confesse devoir les renseignemens les plus nombreux à un savant historien d'une autre ville, héritier d'un nom illustre *, et les premières données pour mon livre à l'amitié de quelques excellens hommes

* Amédée Emanuel de Haller, fils du grand Haller.

de Zurich[1]. Je ne me rappelle jamais sans émotion que, malgré quelques passages qui blessèrent cette ville, j'y reçus les mêmes témoignages d'amitié et les mêmes secours de la part des citoyens patriotes d'une cité, à si juste titre notre Vorort. J'ai parlé de Berne comme on le verra dans la suite. Mais ces villes aussi, les premières par leur activité politique, trouveront ici, à côté de leurs actions louables, quelques autres dont elles pouvaient désirer la suppression; car l'histoire est le miroir de la vérité, qui représente les temps passés tels qu'ils furent, afin que l'âge présent en ait plus de vigilance. D'ailleurs, cherchant le triomphe du principe que, dans les affaires publiques, chacun se montre non comme citoyen de tel ou tel canton, mais comme Suisse, j'ai cru devoir donner l'exemple.

Pères du peuple, très-honorés Messieurs les bourguemestres, les avoyers, les landammanns et les conseillers des treize Cantons de la Confédération, je vous adresse sans crainte une libre parole, comme à des magistrats dont la première dignité est d'être des hommes libres et à la tête de ceux qui se dévouent à la patrie.

A une époque de fermentation générale des idées et des mœurs, dans un pays presque exclusivement gouverné par d'anciennes traditions, par des principes héréditaires et par une confiance mutuelle, concilier l'obéissance nécessaire avec le vif sentiment de la liberté, demeurer maître sans armes et populaire au faîte du pouvoir, voilà votre difficile tâche; qu'aucun sophiste ne parvienne à vous en dégoûter en vous reprochant des résolutions précipitées ou des imperfections inévitables. Les sophismes n'engageront personne à préférer la marche uniforme de la monarchie aux mouvemens de notre liberté, tant que les hommes n'abjureront pas l'amour de la vie par la raison que la mort met à l'abri de la fièvre. Au tribunal où comparaîtront en tremblant d'autres

[1] Surtout Jean Henri Füssli.

puissances, le bonheur de notre peuple vous absoudra, les constitutions apparaîtront dans l'histoire comme l'ouvrage spontané des circonstances : leur caractère local et national mérite notre affection. Le despotisme sans contrepoids est détestable même chez Titus et Marc-Aurèle, parce que Domitien et Commode peuvent venir après eux ; vous verrez votre historien, sans prévention à l'égard des autres constitutions, souhaiter à chaque état la conservation de la sienne ; à vous, la conservation des vôtres, sans exception. Les formes sont ce que l'esprit les fait. Regardons avant tout à l'esprit : il faut le conserver, le ranimer, le perfectionner. Cette condition de vie, c'est à vous de la remplir, *chefs de la nation*.

En effet, les citoyens ne s'habitueront à sacrifier leurs opinions et leurs passions à l'État, et chaque Canton ses affaires à la nation, que si les magistrats sacrifient leurs penchans et leurs intérêts à leur office, jamais l'homme privé au gouvernement, jamais la bourgeoisie à une tribu, jamais la campagne aux citadins ; s'ils respectent les prérogatives et les coutumes du peuple, même onéreuses pour eux ou insignifiantes, d'autant plus religieusement qu'ailleurs on les foule aux pieds avec plus de dédain ; si, dans les affaires publiques, perspicaces pour l'avantage général, faciles dans l'intérêt du canton, ils mettent leur gloire à effacer les dernières traces des anciennes divisions ; si, à l'imitation de la Providence, dont la direction invisible nous laisse la croyance que nous faisons notre volonté, ils veillent sans relâche et agissent par la paisible influence de la vertu, de la sagesse et de la considération, par le conseil et l'exemple ; si leur personne, leur pouvoir et le corps auquel ils appartiennent apparaissent si rarement et si modestement que toute la nation conserve le sentiment de sa parfaite liberté. Cette conviction, sans laquelle jamais une petite nation n'a pu se soutenir contre des forces supérieures, cette conviction, que personne ne peut propager comme vous, *chefs et conseils*, renverse, et détruit avec une puissance inattendue les obstacles réputés

insurmontables qui s'opposent à la résurrection de notre esprit originel, à la défense du pays, en cas de besoin au rajeunissement de la gloire de nos pères, à la conservation de notre liberté et de votre dignité. On ne saurait mesurer ce que l'homme peut quand il veut, ni la hauteur à laquelle il s'élève, quand il a sa conscience d'homme libre. Non pas votre historien, *chefs du peuple*, mais l'esprit de vos ancêtres, dont vous occupez les siéges, demande, sollicite, exige, attend de votre raison et de votre magnanimité, avant tout de la part des plus sages et des meilleurs, une guerre implacable à l'égoïsme et à l'indifférentisme politique.

Sans cette condition, rien de grand et de bon n'est possible; mais cette condition même en suppose une autre supérieure, « c'est que vous n'entraviez pas l'instruction publique, ce qui est odieux; que vous ne cherchiez pas à l'étouffer, ce qui est au-dessus de votre pouvoir; mais que vous la dirigiez, ce qui appartient à la sagesse. » S'il est vrai (et comment en douterait-on?) que les mœurs dépendent des idées et que la république repose sur la foi du serment, sur l'activité et sur l'abnégation de soi-même; supposez un peuple libre chez lequel l'éducation serait en partie scolastique, suivant l'ancien usage catholique, en partie livrée aux controverses, à la manière protestante; donnez à la jeune génération pour instituteurs Voltaire, dont les airs de scepticisme et la raillerie spirituelle rendent toutes choses incertaines et les hommes indifférens à tout; Rousseau, inhabile à juger des constitutions, parce qu'il prend pour base, non les circonstances et l'histoire, mais des théories métaphysiques et son imagination; des écrivains étrangers en général, formés, la plupart, sous l'influence d'autres mœurs et sous des constitutions despotiques, et dont les plus nobles ont écrit pour *leur* peuple, à eux, le plus grand nombre pour eux-mêmes; supposez les grands républicains de l'antiquité dédaignés en leur qualité de latins, l'expérience politique des autres républiques bannie de l'instruction, point de livre li-

sible sur le droit du pays ni sur le droit public, une apathie générale, point d'éducation nationale, rien de national dans la vie; puis placez un pareil peuple dans une situation politique où, sans patriotisme, il ne pourrait pas compter un seul instant sur lui-même; qu'est-ce que le monde penserait de lui? qu'il veut le but, mais non pas les moyens.

Pour parler tout d'abord, sans hypocrisie et sans rougeur, de ce qu'il y a de plus grand : une conséquence de l'instruction négligée, c'est que beaucoup ne croient plus en Dieu, au nom de qui les alliances éternelles furent fondées, et l'on jure annuellement fidélité aux lois. Je ne veux pas démontrer ce qui peut encore mieux se sentir; mais il est remarquable que la Bible ne s'applique presque à aucun peuple aussi particulièrement qu'au nôtre. Au milieu d'une race de pâtres libres se forme une confédération d'autant de tribus que vous comptez de cantons. Dieu lui donne trois lois; si *vous* les gardez, vous serez invincibles : premièrement, de persévérer dans une étroite union, en paix et en guerre, liée par des mœurs nationales et par les joies de fêtes communes, nation unique, semblable à une famille; en second lieu, de vivre sans l'esprit mercantile de Tyr et sans l'esprit de conquête, innocemment libre au-dedans de ses frontières, sur son sol héréditaire et auprès de ses troupeaux; troisièmement, de considérer l'adoption des principes et des mœurs des étrangers comme la ruine de la constitution. Plus d'un Guillaume Tell inspiré de Dieu sauve glorieusement ces lois, souvent violées, mais jamais sans avertissement ni sans punition, jusqu'à ce que la nation, divisée par la jalousie en partis religieux et politiques, tremblante entre deux monarchies dont elle craint l'une et s'appuie sur l'autre, sans plan, sans mœurs, sans conscience d'elle-même, tantôt s'estime trop importante pour qu'un des maîtres du monde la cède à l'autre, tantôt trop insignifiante pour que l'on songe à elle, tantôt désespère, tantôt attend d'un miracle ce que Dieu n'accorde qu'à la vertu active, indigne de la liberté, indocile au

joug, nation détestable parce qu'elle cherche incessamment à être autre chose qu'elle-même, et qui tombe enfin irrésistiblement et se dissout, pour votre instruction. Je ne sache pas qu'il y ait une foi plus appropriée à vos besoins que celle du Nouveau-Testament, qui, de même que notre alliance éternelle, confirme les droits héréditaires et naturels de chacun[8], établit l'égalité[9], recommande le martyre héroïque[10], et soutient d'autant mieux l'indépendance du caractère que, grâce à la sanction donnée à la plus belle espérance de la nature humaine, nul n'est plus assujetti toute sa vie à la servitude, par la crainte de la mort[11]. Animés de cet esprit, les saints que vous vénérez, braves habitans des Waldstetten et autres confédérés catholiques, sans craindre les puissans qui ne tuent que le corps, vous ont légué de grands exemples d'un dévouement intrépide. Animés du même esprit, les fondateurs de vos ordres, révérends prélats et chapitres de nos congrégations helvétiques, les yeux invariablement fixés sur un seul but, ont exercé un sublime empire sur eux-mêmes en triomphant des besoins et des passions des hommes vulgaires. Mais nous dont les pères ne purent être empêchés il y a plus de deux siècles et demi, ni par une sainteté longtemps vénérée, ni par l'ébranlement de toutes les idées, ni par l'extrême danger de la Confédération, de changer le culte, nous avons ainsi un motif particulier de n'être ni plus insoucians ni plus timides pour la restauration des bases de la constitution politique. Pour le catholique, pour le protestant, pour l'ami de tous deux, rien de grand dans le péril, rien de bon ni de beau dans la paix, sans exemples et sans principes qui aient leur racine dans la foi des aïeux; elle fut

[8] *Matth.* XXII, 21.

[9] *Coloss.* IV, 1; *Luc.* XXII, 25 et suiv.; *Jean*, XIII.

[10] « Nous avons connu ce que c'est que la charité, en ce que Jésus-Christ a donné sa vie pour nous; nous devons donc aussi donner notre vie pour nos frères. » *I Jean*, III, 16.

[11] *Hebr.* II, 15.

le lien de leur fidélité, la pierre angulaire de leurs constitutions, la législation de leurs mœurs, la paix de leurs âmes héroïques, quand ils marchaient à l'ennemi, et nous l'abandonnons, trafic d'un corps de métier, aux mains d'une caste, tandis qu'une raillerie spirituelle et la puissance de la sensualité l'arrachent du cœur de la jeunesse. Sans la religion, le despote ne serait pas assuré de ses centaines de mille soldats, où sont vos armes, si vous pensez gouverner sans religion? Des revers de fortune anéantissent la puissance et la richesse; que resterait-il à un peuple, si, après cette double perte, la foi ou la direction providentielle des événemens venait à lui manquer? Ne vous abusez pas, le progrès des lumières consiste non dans l'incrédulité, mais dans l'usage de la foi; non dans les nouveautés étrangères, mais dans les nouveaux motifs de s'attacher plus fermement aux devoirs de l'humanité.

La politique nationale, claire et brève dans ses principes généraux, devient dans l'application plus compliquée que celle d'une grande monarchie, par les droits sans nombre que nous respectons dans chaque commune à titre de libertés : le pouvoir monarchique ordonne; nous, nous devons user de persuasion, ici pour qu'on fasse des lois, là pour qu'on veuille les observer. Il n'est point de canton qui n'ait sa constitution particulière, et rarement les diverses contrées d'un canton ont les mêmes lois et la même manière de voir : le vrai symptôme de la liberté chez les hommes et dans les États, c'est que nul ne moule son caractère sur celui d'un autre. Il est impossible de gouverner des hommes si divers sans les connaître, ou d'agir sur eux sans en appeler aux prérogatives dont chacun s'enorgueillit. Or on ne peut comprendre ces prérogatives, sans une exacte histoire locale qu'un village peu considérable conserve parfois dans une antique tradition ou dans la poussière des archives communales. On n'élève point de jeunes gens pour l'étude de cette science nationale, fondement de l'art de gouverner; celui

qui désire l'étudier en trouve des fragmens noyés dans une prolixité confuse; d'autres parties n'ont jamais été consignées. Les lacunes proviennent de ce que quelques-uns regardent l'histoire des anciens temps comme dangereuse, et l'histoire moderne comme peu glorieuse. La prolixité provient d'un préjugé : des constitutions bonnes aujourd'hui n'ont pas besoin de se perdre dans la nuit des temps comme les familles nobles, et nos droits sur le pays sont incontestables; l'autorité d'aucun souverain n'est plus solidement fondée en droit. Si l'histoire moderne nous fait paraître petits à côté de grandes puissances, c'est que des événemens étrangers ont continuellement agrandi nos voisins, cependant nous n'avons encore jamais sommeillé à l'approche d'une crise, jamais terminé trop tard nos guerres intérieures, et durant une paix plus longue que les peuples ne la goûtent ordinairement, une bienfaisante administration a produit un bien-être que la rude Helvétie ne semblait guère comporter; que ceux-là ferment l'oreille aux récits de leurs négligences et de leurs fautes, qui sont décidés à périr incorrigibles.

Durant quinze ans, j'ai consacré tous mes loisirs à remplir ce vide, soit par des recherches diplomatiques, soit par l'étude de la situation du pays, de la manière de penser de notre peuple, et des règles de conduite qu'exige l'état actuel de l'Europe, soit enfin par la comparaison d'autres constitutions républicaines de l'antiquité et des temps modernes, par le parallèle des sentimens divers et des diverses fortunes dans toutes les classes de la société humaine, depuis la chétive cabane du pâtre solitaire des Alpes jusqu'à la cour de plus d'un grand prince. Le résultat de mes efforts est resté au-dessous de mon désir, parce que j'ai fait mon travail dans six endroits différens, où je ne trouvais pas toujours les secours nécessaires, ou parce que la vue de l'indifférence générale pour les intérêts communs troublait la sérénité de mon âme. On apercevra donc çà et là une lacune

dans le rapprochement des documens officiels, dans ma narration une différence de couleurs, dans quelques réflexions l'amertume d'une indignation rarement utile en affaires d'état, et rarement équitable par rapport aux faiblesses humaines; cependant je n'en ai pas trop de regret; il faut un éclat pour tirer le dormeur d'un sommeil profond, et mieux vaut la voix d'un citoyen bienveillant que celle du canon ennemi, alors qu'il n'est plus temps.

En voilà assez, mes Confédérés, sur cette histoire, sur son but, ses principes et ses défauts. Vous verrez, dans trois livres, le défrichement du pays, la naissance des alliances éternelles, le développement de l'esprit national; les fragmens que j'ai réunis sur les temps modernes sont trop remarquables pour que je n'en profite pas, trop incomplets pour une narration suivie. Puissé-je survivre à cette histoire pour féliciter l'auteur d'une meilleure, comme le père de l'histoire, Hérodote, alluma par la lecture de son travail dans l'âme du jeune Thucydide le désir ardent de lui ressembler, et donna ainsi à la Grèce un historien beaucoup plus grand homme d'État! Vous cependant, ô Confédérés, lisez mon livre dans l'esprit qui a dicté les actions, qui doit nous animer à leur souvenir, et qui me porte à offrir cette histoire à la nation.

II.

DÉDICACE DU SECOND VOLUME*

A L'ÉLECTEUR DE MAYENCE,

Écrite à Mayence en 1786.

Muller remercie l'électeur qui l'avait appelé auprès de lui, et lui avait assuré une existence honorable.

III.

DÉDICACE DU TROISIÈME VOLUME**

AUX BOURGUEMESTRES, PRÉFETS, TRÉSORIERS, AUX DEUX CONSEILS ET A LA BOURGEOISIE DE SCHAFFHOUSE,

Écrite à Mayence en 1788.

La cause pour laquelle je te consacre ces feuilles, ô ma Ville natale, c'est que chacun parle volontiers de ce qu'il aime le plus et de ce qui l'honore. Rien ne m'est plus précieux que d'être né citoyen libre de la ville de Schaffhouse. Dans Athènes, à Florence et dans la plupart des républiques anciennes ou modernes, les citoyens qui se sont distingués ont été communément exposés à l'envie et aux persécutions;

* Comprenant le livre deuxième. — ** Comprenant le livre troisième.

moi, je n'ai reçu de ta part, depuis mon enfance, que faveurs et preuves d'affection. La Providence m'a conduit dans un pays étranger et m'a placé dans un cercle d'activité plus vaste, sous un prince qui m'encourage à ne pas abandonner ce travail patriotique, en sorte que je puis me considérer comme privilégié pour me souvenir incessamment de toi, ô ma Patrie.

Tu jouis paisiblement, sans crainte et sans orgueil, de ton bonheur politique et du fruit de ton travail, de la culture variée des collines dont la guirlande entoure tes vallées. Nulle part ne règne l'abondance, mais les communautés qui habitent dans l'aisance au milieu de fertiles vergers et de grandes prairies sont redevables de leur félicité à leurs pères morts pour la liberté[1]! Tu as combattu parfois glorieusement, jamais sans être provoquée, et par là tu as mérité l'estime de tes voisins, jamais leur haine. Ta prospérité au sein d'une liberté inoffensive offre jouissance et gain à tes alentours. De grands noms ont brillé sur ton territoire; mais par la sagesse et la science, jamais par l'éclat odieux d'un injuste pouvoir. Tu es au seuil de la Suisse, non pas redoutable par ta grandeur, ni digne d'envie par ta richesse, ni utile à un conquérant; mais satisfaite, juste, libre, confédérée loyale, forte par ta prudence, ton courage et tes amis, et protégée par la main de Dieu, qui renverse des pyramides et conserve des chaumières.

Le grand drame des révolutions dure depuis assez longtemps; assez de républiques et de monarchies ont péri pour nous apprendre à discerner les choses vaines et les choses réelles dans l'activité des hommes et des États. Des conquérans sont tombés par-dessus les ruines de la terre ravagée, au milieu de la malédiction des peuples; d'autres ont accumulé des richesses injustes, poison pour les mœurs de la patrie; quelques-uns ont été surpris par des rivaux dans le tu-

[1] Voyez les événemens de Thayngen et de Hallau, à l'an 1499.

multe des dissensions intestines; d'autres se sont laissé honteusement énerver par les jouissances et par la paix; il en est qui sont restés barbares au milieu de peuples éclairés; d'autres ont renoncé, à force d'esprit, au bon sens; à force de métaphysique, à la plus noble espérance de la vie. Nous en voyons une foule courir à leur perte; qui pourrait compter ceux qui ont déjà péri?

Une grande leçon résulte de ce spectacle de trois mille ans; souviens-t'en, ô ma patrie :

Chaque chose a son temps et sa place dans le monde. Ne cherchez pas à être plus, mais ne soyez pas moins que ce que vous pouvez être dans votre temps et à votre place.

Si les jours sont passés où nos pères auraient pu fonder peut-être une république plus grande, personne du moins ne vous empêchera, mes concitoyens, de posséder la meilleure des républiques, car son organisation a pour base votre intelligence et votre volonté. Si l'économie publique des autres États oppose toujours plus d'entraves au commerce suisse, personne ne peut vous empêcher de perfectionner la culture des champs et le soin des bestiaux, de suppléer à la médiocrité des fortunes par la simplicité des mœurs, et de faire un bon usage des biens obtenus du sort ou acquis par le travail dans la patrie ou ailleurs. Si jamais la Suisse s'oubliait elle-même, endormie par une coupable indifférence, comme vous ne suffiriez probablement pas pour sauver la nation dans sa chute, personne du moins ne pourrait vous empêcher de mériter des louanges en faisant votre devoir et en offrant à la patrie votre bonne volonté et votre bon exemple. Il n'est plus temps et il n'est plus possible dans votre position de devenir plus grands ou beaucoup plus riches : mais, ce que nul ne peut empêcher, et ce qui nous assurera une nouvelle prospérité, c'est qu'il règne dans l'administration une sagesse vigilante et paternelle, parmi la bourgeoisie un esprit mâle et une activité constante pour les choses utiles et honorables; que dans la ville et dans la campagne chacun soit

encouragé à faire de généreux efforts; que chacun concoure à la prospérité de sa maison, mais en même temps à la prospérité de sa tribu, et non-seulement de sa tribu, mais de la ville, non-seulement de la ville, mais de la campagne, mais de la république entière : qu'on reconnaisse en vous une famille de frères.

Une petite ville qui fait tout ce qu'il est en son pouvoir de faire est plus respectable aux yeux du monde qu'un monarque puissant qui ne remplit pas son devoir. La grandeur ou la petitesse d'un État ne se voient pas sur la carte géographique; elles dépendent de l'esprit qui l'anime : ainsi la seule ville d'Athènes possédait une puissance supérieure à celle du roi des Perses; ainsi encore Frédéric, avec six millions de sujets, soutint pendant sept ans une lutte victorieuse contre des puissances maîtresses de quatre-vingts millions d'âmes. Chacun est ce qu'il sait être; le plus excellent est ordinairement celui qui n'ose pas se négliger.

C'est par ce motif que je me félicite de vous appartenir, très-honorés Messieurs, peres du peuple, et vous, Concitoyens mes frères : vous ne formez pas un peuple qui doive son sort au hasard; ce que vous êtes, ce que vous serez jamais, vous le devez à votre activité, à votre énergie, à votre patriotisme et au vif sentiment de l'honneur.

Les trésors et les armées sont le partage des monarques; ils brillent par là, tantôt bienfaisans, tantôt terribles. Nous Suisses ne possédons que ce qui est en nous, point d'éclat emprunté. La base des monarchies se calcule; celle des républiques est toute morale, solide ou chancelante comme les caractères. Il suffit dans une armée monarchique d'une discipline assez forte pour contraindre chacun à se comporter convenablement à la parade, dans le service journalier, dans les combats, qui sont rares. La république suppose que chacun, durant le cours de sa vie, est tempérant, laborieux, résolu, disposé à tout, et prêt à vivre ou à mourir pour la chose publique.

Cette raison principalement me fait désirer de vous présenter une vive image des vieux Confédérés par qui nous sommes libres; afin que, comparant leur époque et la nôtre et les besoins de toutes deux, vous jugiez de quels efforts et de quelle sagesse on a besoin pour conserver en dignes fils l'ouvrage de tels pères.

Toi, ma ville natale, tu ne perdras jamais de vue la dignité qui sied à une république libre, ni la modestie qui sied à une des plus petites républiques. Aux diètes de la nation tes députés voteront toujours pour l'union la plus forte et pour les mesures les plus fédérales. On te verra toujours prête à tous les sacrifices, exemplaire dans ton administration. Tes citoyens rivaliseront de plus en plus, dans les arts de la guerre et de la paix, avec la gloire de Cantons plus considérables : l'Helvétie ne sera jamais plus florissante que lorsque aucun des Cantons ne se négligera, mais que tous seront animés du même dévouement à la Confédération.

Que Dieu te conserve cet esprit, ô ma Patrie, et te donne de longs siècles de bonheur et de liberté.

IV.

PRÉFACE DU TROISIÈME VOLUME,

ÉCRITE DANS LES PREMIERS MOIS DE 1788.

Les premiers volumes de cette histoire ont exposé l'origine et les premiers développemens du pays de l'Helvétie, de la nation, des villes et des campagnes, et de l'antique et perpétuelle alliance née au sein des plus hautes Alpes. Dans celui-ci l'on verra les succès militaires, dangereux d'abord pour l'ancien ennemi, bientôt pour la vertu et la simplicité helvétique; puis les plus terribles secousses produites par l'aveuglement de l'esprit de parti; la Confédération conduite plus d'une fois, par sa faute, du faîte de la prospérité et de la gloire au bord d'un abîme; mais toujours, au milieu des tempêtes des passions, le triomphe du bon sens et de la fraternité suisse, et la protection de Dieu reposant visiblement sur notre peuple.

Ces temps héroïques, durant lesquels notre nation soutient la comparaison avec tous les autres peuples des temps anciens ou modernes, aboutissent tout-à-coup à des siècles de calme; à la gloire militaire succède un pacifique bonheur. Tel un torrent, se précipitant impétueux du haut des Alpes, entraîne avec fracas dans son lit profond des sapins, des rocs, des terres, des cabanes, se jette dans un lac orageux, puis en ressort pour fertiliser par ses flots tranquilles de riantes campagnes, et se promène avec plaisir au milieu de prairies émaillées de fleurs et au pied de villes paisibles, jusqu'à ce qu'enfin, après un cours plus ou moins long, le fleuve fécondant se perd dans la mer, comme toutes les nations tôt ou tard dans le néant.

L'espace de plus de deux siècles et demi, pendant lequel se développèrent sans entraves tous les élémens de force et de faiblesse des États républicains, forme la période la plus caractéristique de l'histoire suisse; car la gloire des armes nous est commune avec beaucoup d'autres. Le tableau de cette période a de l'importance sous un double rapport.

Premièrement, nous nous devons à nous-mêmes d'étudier ces temps. Que penser d'un État ou d'un homme qui ne sait pas s'il se perfectionne ou s'il empire, qui oublie son passé et ne réfléchit pas à son avenir? Comme l'excès du sommeil produit un engorgement des humeurs, de même notre système politique, bon d'ailleurs, produit presque naturellement la mollesse et la négligence. Il est d'autant plus important que nous connaissions bien le point où nous en sommes, l'esprit de nos maximes et de nos institutions, et le but où nous marchons : or cette instruction se puise essentiellement dans l'expérience des temps passés, quand on sait les mettre à profit. Ce résultat de toute solide étude historique nous importe d'autant plus, en ce qui concerne notre patrie, qu'elle est dans une situation spéciale et difficile, à laquelle les événemens des pays étrangers ne nous offrent pas des applications suffisantes. Nos relations sont telles, que la neutralité paraît être pour nous la première règle de prudence politique, et que nous devons néanmoins nous tenir prêts à tout. Où a-t-on jamais vu une armée, campée durant des générations sans essuyer d'attaques, et néanmoins toujours prête à marcher? C'est là pourtant notre position exceptionnelle. Si nous n'en remplissons pas les devoirs, nous ne sommes pas assurés de vivre six mois exempts d'impôts, exempts de la conscription, à l'abri d'une insolence arbitraire qui disposerait despotiquement de notre honneur, de nos corps et de nos biens; tout notre sort dépendrait au contraire d'une crise politique que souvent personne ne prévoit et dont nous sommes les derniers à apprendre des nouvelles. Nous ne formons qu'un souhait, c'est de demeurer comme

nous sommes : si nous ne savons pas défendre cette position, sa durée dépendra du caprice d'autrui. Nous ne voulons point nous mêler des affaires des autres ; en cela nous faisons bien : mais *nous avons beau fermer les yeux, les autres nous voient.* Que nous reste-t-il donc, sinon d'*être hommes*, afin que si le nombre et l'habileté nous manquent, chaque Suisse soit animé de tels sentimens, sache supporter tant de sacrifices et se trouve propre à tant de choses, qu'il puisse se mesurer avec dix ennemis.

Les conditions essentielles pour obtenir ce résultat sont, que l'endurcissement et l'assouplissement du corps, l'habitude de continuels travaux, les idées de la patrie, des lois et de la liberté, et, en place d'autres jeux, des récréations militaires et des exercices gymnastiques, remplissent les premiers temps de notre vie ; — que le moins grand nombre possible choisissent une carrière industrielle, qui finit dès que d'autres peuples deviennent également habiles, et ne laisse après elle que des corps affaiblis ; mais que la plupart préfèrent l'agriculture, les soins des troupeaux, tout ce qu'on ne peut nous enlever, ce qui égaie et fortifie, et, au lieu d'une civilisation plus raffinée, la simplicité des mœurs helvétiques ; — que la foi à la Providence, à l'immortalité, aux sacrifices obligatoires, subsiste vivante et active ; — que chacun se plaise à employer, au profit de la patrie et du bien public, ses loisirs, sa fortune, ses relations et son crédit ; — que l'amour des magistrats aristocratiques pour leurs emplois et leur rang, celui du démocrate pour la forme de gouvernement la plus libre, l'amour du catholique pour les solennités de son culte, du protestant pour la simplicité du sien, l'amour du pâtre pour sa montagne, le nôtre à tous pour la Suisse, se confondent dans la conviction universelle que tous les Confédérés, tels qu'un seul homme, doivent consacrer et au besoin sacrifier leur vie pour défendre chaque pouce du sol de la patrie et ce que chacun a de plus cher. *Rien ne contribue plus à entretenir ces sentimens* que de fixer incessamment sa pensée non-

seulement sur le souvenir respectable des premiers héros, mais encore sur les âges suivans. Premièrement, parce qu'on rencontre à toutes les époques çà et là de grands magistrats et de grands citoyens, dont la mémoire nous enseigne que plus d'un chemin conduit à la gloire, que mainte famille, obscure dans les commencemens de notre histoire, compte néanmoins de magnanimes aïeux, et que la grandeur d'âme s'est montrée chez notre nation, même après la période des guerres. Secondement, parce que la plupart de nos constitutions se sont développées dans les derniers siècles, et que l'étude historique de leur développement nous apprend dans quel esprit il faut gouverner d'après elles, ce qu'il en faut conserver, ce qu'il faut améliorer en silence. Troisièmement, il est bon que nous examinions de loin en loin si le temps n'a pas altéré les fondemens de notre edifice, le pacte, le système de défense, l'esprit national; quelles causes les ont minés; de quelle manière on songeait autrefois à remédier au mal; ce que le devoir nous impose et ce que la possibilité permet. Si je pouvais conduire ces annales jusqu'à nos jours et les terminer par un tableau de l'état présent de la Suisse, de ses institutions, de ses constitutions et des différentes classes du peuple, on se persuaderait que, *si nous ne sommes pas tels que nous devrions être, ce ne sont pas les moyens qui nous manquent.*

Sous un autre point de vue, nous devons à la *postérité* l'histoire de notre époque : aucun honnête homme ne vit exclusivement pour lui-même, mais il doit contribuer selon ses moyens au bien général; de même un peuple libre doit aux autres peuples et à l'avenir son expérience et ses exemples. Il y aura toujours quelque part des républiques, bien que la monarchie limitée, comme celle de l'Angleterre, vaille mieux pour les grands États. Elles liront avec attendrissement la journée de Laupen, mais la bataille de Marathon est belle aussi : elles admireront les héros qui s'immolèrent à Saint-Jacques; ainsi Léonidas sut mourir avec ses Spartiates : rien de plus juste que la gloire dont brille Hallwyll, depuis la vic-

toire de Morat; mais le nom de Thémistocle ne jette pas un éclat moins vif. Mieux que toute autre histoire, celle de la Suisse nous montre comment une confédération, née de faibles commencemens, se développa durant deux siècles, aussi variée qu'elle fut énergique dans les grandes choses; elle nous montre les résultats de l'esprit de toute constitution républicaine, soustraite à l'influence étrangère; en un mot, elle fait vivre sous nos yeux les *alliances fédérales* et les *républiques*, celles-ci surtout dans les temps les plus rapprochés de nous. Pendant un grand nombre de générations, on voit tous les développemens sortir, comme les plantes, d'un organisme interne. L'expérience de nos hommes d'État, leurs fautes, leurs vertus, apprennent aux nations futures les maximes fondamentales de la politique républicaine. Aussi est-il de notre devoir de les consigner, non-seulement pour l'usage du moment ou en faveur de petits intérêts de localité, mais dans de plus hautes vues et comme membres de la societé humaine. Cette histoire est aussi notre gloire propre, la seule qui nous reste après avoir posé les armes.

C'est pourquoi je suis résolu d'écrire les actions, les maximes et les mœurs des Confedérés suisses jusqu'à nos jours, avec tout le zèle dont je suis capable, sinon d'une manière aussi complète qu'un citoyen fixé au sein de sa patrie, en revanche avec plus de franchise et d'impartialité.

L'État dans lequel j'habite et mon pays natal trouvent tous les deux de la sécurité dans leur alliance avec d'autres, et ils ont un égal intérêt à ce que le despotisme barbare et la force brutale ne l'emportent pas dans la société sur la raison et le bon droit. Les deux systèmes fédératifs d'Allemagne et de Suisse (car l'Empire n'est qu'une confédération autrement formée) ont en commun les mêmes principes de justice, le même désir de la paix, des rapports également intéressans avec le système général des États. Ce qui les rapproche encore, c'est que dans l'Empire, comme en Suisse, on met facilement en œuvre les mesures les plus utiles pour le bonheur

national, et les moyens de conservation les plus nécessaires, les plus louables et les moins suspects, dès que les craintes intempestives, la pédanterie politique, la somnolence et la jalousie cedent le terrain au véritable patriotisme et à une noble franchise. Il serait à désirer qu'animées d'une émulation généreuse, ces deux républiques fédératives rivalisassent de vigilance, d'activité et de force, dans l'intérêt des citadins et des campagnards, et pour se prémunir contre les futurs périls. D'ailleurs aucune d'elles ne survivra long-temps à l'autre : si l'Empire ne peut périr sans que les États voisins en soient profondément ébranlés, la conservation de la Suisse ne doit non plus être estimée plus indifférente que celle de la Bavière.

Quoique ces deux confédérations ne se rattachent plus l'une à l'autre comme anciennement, mais subsistent bien mieux l'une à côté de l'autre, je pense donc qu'elles trouvent un avantage commun dans leur commune consolidation. On ne refusera pas le titre de bon confédéré à celui qui, animé d'un pur patriotisme, d'une franchise native et de l'amour du peuple, voue ses soins aux lois et aux intérêts de l'Empire, tout comme il est un fidèle serviteur du prince électeur et archi-chancelier de l'Empire, quoiqu'il consacre ses loisirs à cette autre conféderation amie, sa patrie qu'il ne peut oublier..........

En publiant une partie seulement de mon troisième tome, j'ai voulu montrer combien la continuation de mon travail me tient au cœur. J'espère que de bons citoyens se décideront à me confier les renseignemens intéressans qu'ils possèdent. Je crois mériter cette confiance, parce que le seul but de mes écrits c'est la conservation des avantages individuels et le perfectionnement de l'ensemble; c'est d'assurer aux gouvernemens leur dignité, aux citoyens la liberté, aux familles la gloire de leurs pères, à chaque particulier les droits de l'humanité..........

Jamais des vues accessoires n'ont déterminé le ton de ces

annales : ni l'éclat d'un canton plus grand que les autres; au prix de l'Europe nous sommes tous petits, et si un canton est quinze fois supérieur en étendue à un autre, il est cinquante ou soixante fois plus petit que la France ou l'Autriche; — ni la splendeur de la noblesse; notre noblesse consiste à être de bons confédérés, honneur dont peu de gentilshommes et de princes sont aussi dignes que le pâtre de Schwyz ou le bourgeois de Zurich; — ni la partialité pour les gouvernemens ecclésiastiques, puisque je me suis prononcé il y a six ans, comme aujourd'hui, et Montesquieu, il y a quarante ans, pour les propriétés même des seigneurs ecclésiastiques, mais aussi pour la réforme de leur esprit de caste, et, j'en conviens, plutôt pour des couvens studieux que pour la multiplication des casernes; — ni amitié personnelle, ni offense reçue, ni espérance, ni crainte : car l'historien descend vers les ombres qu'il a immortalisées; alors ses bons et ses mauvais jours sont passés; son récit demeure comme un grand fait de sa vie, louable ou condamnable, suivant que les siècles trouveront ses paroles vraies ou fausses.

Plus que tout autre, je souhaite aux Confédérés un historien qui rende mon travail inutile; mais il n'en naîtra point qui aime la patrie plus loyalement.

V.

PRÉFACE

DE LA SECONDE PARTIE DU TROISIÈME VOLUME,

Écrite à Vienne en 1795.

La vérité et la franchise de cette histoire de la Confédération, paraîtront à bien des gens impossibles à soutenir dans la suite de ce travail, ou impolitiques, s'ils considèrent l'esprit du siècle et la position personnelle de l'auteur.

Mais que ceux qui craignent pour lui veuillent bien réfléchir que le monarque qu'il sert ne considérerait pas l'abnégation de ses principes, l'infidélité envers sa patrie et le sacrifice de la vérité historique comme un gage de fidelité à ses nouveaux devoirs, mais que la persévérance dans la justice et la loyauté est pour lui la meilleure recommandation. On sait à Vienne aussi que l'histoire n'est pas un panégyrique du passé, mais une école de l'avenir, et que la partialité lui ferait perdre tout son prix. En général, le renouvellement périodique de l'administration, par la succession des monarques et des ministères, rend souvent la franchise historique moins périlleuse dans une monarchie qu'elle ne l'est dans un pays où un sénat permanent ou une communaute cherchent parfois avec trop d'inquiétude dans la critique de leurs pères une censure de leurs propres institutions. Aussi les plus grands historiens de la Grèce ont-ils, apres bien des persécutions, trouvé leur tombeau dans le sein d'une terre étrangère[1];

[1] Hérodote, Thucydide. Xénophon fut exilé. Polybe passa ses meilleurs jours à Rome.

tandis que Tite-Live, sous un gouvernement dont il avait désapprouvé l'origine[2], et Tacite, ce juge sévère de la tyrannie, qui écrivit sous des princes fort différens[3], sont parvenus dans l'aisance et entourés de considération, à une vieillesse avancée. Le peu de renommée que d'autres ont obtenu, est sans doute en partie une suite de leur position qui les privait de la connaissance pratique des affaires, mais souvent aussi de la crainte et de la flatterie qui rendent impropre à ce grand office[4], dans les républiques non moins que dans les monarchies.

L'auteur est bien éloigné de voir dans les circontances politiques de l'Europe un empêchement à écrire cette histoire ou toute autre; au contraire, l'ignorance à cet égard, et le manque de réflexion lui paraissent être la source de beaucoup de fautes politiques commises par tous les partis; l'exposition exacte des faits est à ses yeux, et par bien des motifs, un besoin de l'époque. D'un côté, les esprits généreux et les gouvernans apprendront à connaître les principes dont la négligence ou la fausse application a causé de grands maux à leurs pères; de l'autre, les scènes d'horreur décrites à la fin de ce livre, sans exagération et sans affaiblissement (il importe que l'homme voie l'homme tel qu'il est), doivent inspirer à tous les peuples de l'aversion pour les guerres civiles, qui ont pu transformer même nos bons pâtres en Robespierres.

Au reste, le changement survenu dans les affaires générales et dans la situation de l'auteur, n'ont pu lui faire chan-

[2] « Cn. Pompeium tantis laudibus tulit, ut Pompeianum eum Augustus appellaret, neque id amicitiæ eorum offecit. » *Cremutius Cordus*, ap. *Tacit. Ann.* IV, 35.

[3] « Dignitatem nostram a Vespasiano inchoatam, a Tito auctam, a Domitiano longius provectam non abnuerim. » *Tacit. Hist.* I, 1. — « Vixitque, opinor, vel ad imperium Hadriani. » *Lipsius* in vita.

[4] « Sò, ch' è una cosa sacra comporre l'istorie, da non trattarsi che coll' animo puro e con le mani intatte; l'istorico assumendo dittatura assoluta sopra i tempi, le persone e le attioni, con arbitrio indistinto sopra i Rè ed i plebei, giudice de' secoli corsi, e maestro dell' avenire, inganna o instruisce. » *G. B. Nani.*

ger d'opinion sur la liberté et les alliances éternelles des Confédérés, parce qu'il a toujours préféré la démocratie dans Unterwalden et le sénat à Berne, mais pour les grands États une monarchie tempérée par le mélange de tout ce que les autres formes ont de bon, et qu'en général il n'a jamais donné une préférence exclusive à telle ou telle constitution, mais trouvé bienfaisante toute constitution appropriée aux circonstances du pays et au caractère du peuple, et loyalement observée. Si Cicéron, Plutarque, Sextus et Bayle sont les meilleurs historiens des systemes de philosophie, parce qu'ils jugent impartialement des avantages et des défauts de chacun d'eux, l'écrivain qui prit le parti du pape* dans un temps où, selon lui, on poussait trop loin les attaques contre la cour de Rome, et néanmoins demeura protestant; l'écrivain qui défendit la constitution de l'empire germanique avec le même courage contre les entreprises de Joseph* et contre les opérations d'autres personnes, peut avoir soulevé contre lui beaucoup de préjugés et de passions, mais peut-être a-t-il les qualités de l'historien impartial. Les formes changent; la justice et la vérité sont éternelles. Où sont-elles, que nous les cherchions? Pures et complètes, nulle part; plus brillantes et plus fermes tantôt ici, tantôt là. Que l'historien les découvre, que l'historien les fasse connaître, et que l'homme d'état s'y attache.

Le jardin de Dieu, le monde, n'est pas un jardin français, une surface plane et ennuyeuse que coupent des allées tirées au cordeau entre des murailles de buis régulièrement taillées et des carreaux ornés d'une seule fleur de prédilection, assommante uniformité au sein de laquelle l'homme traîne une existence monotone; loin de là, l'audace de l'imagination britannique ne saurait coordonner sous une loi secrète l'immense variété et le prodigieux désordre apparent

* *Voyage des Papes*, 1782

* *Exposition de la Confédération des princes*, 1787. *Espérances que l'Allemagne fonde sur la Confédération des princes*, 1788.

de la nation. Tout est, tout doit être. Les états prospèreront lorsque chacun de leurs serviteurs sera entièrement ce qu'il doit être à sa place, et lorsqu'il jugera les autres du point de vue de leur position. L'auteur s'est fait une règle du premier de ces devoirs dans sa carrière politique; il a pris le second principe pour règle comme historien. En accomplissant le premier, il a cru, comme citoyen et fonctionnaire public, satisfaire son siècle et son prince; en accomplissant le second, il a cru acquitter envers des hommes plus éloignés de lui ou envers la prochaine génération la dette qu'il avait volontairement contractée [1].

Confédérés des villes et des campagnes! L'Iliade de calamites que la colère d'un seul chef du peuple a fait fondre sur toute la république, sur sa ville et sur lui-même; les dangers suscités à toute la Suisse par son rival qui, en appelant la nation aux armes, a rempli les annales de scènes d'un affreux souvenir, l'origine de ce malheur, l'abandon de la simplicité et de la concorde, la vérité que les Confédérés n'ont pas d'ennemis plus redoutables qu'eux-mêmes, confirmée par la comparaison de ces temps avec ceux qui ont précédé; voilà le sujet de cette partie de votre histoire, écrite en détail conformément à la vérité, et pour l'instruction des âges à venir.

L'histoire de ces anciens temps est d'autant plus propre à montrer les conséquences d'une administration passionnée, que celles-ci forment, à votre honneur, un contraste plus frappant avec la prudence et la modération auxquelles ainsi qu'à la Providence de Dieu vous devez la paix et le bonheur des trois derniers siècles. Ces qualités par lesquelles votre patrie a été préservée au milieu de tant d'orages qui ont ébranlé les peuples européens autour de vous et jusqu'au fond des

[1] « Si je pouvais faire en sorte que tout le monde eût de nouvelles raisons pour aimer ses devoirs, son prince, sa patrie, ses lois; qu'on pût mieux sentir son bonheur dans chaque pays, dans chaque gouvernement, dans chaque poste où l'on se trouve, je me croirais le plus heureux des mortels. » *Montesquieu, Esprit des Lois,* Préface.

montagnes, sont les effets d'une juste appréciation des choses que n'égarent pas les illusions de théories séduisantes, d'un sens droit qui préfère à toutes les spéculations l'expérience des pères et à un mieux incertain la jouissance assurée d'une situation médiocre, dans laquelle il est donné aux hommes de trouver la félicité.

Loyaux citoyens des tribus, des communes et des landsgemeindes! Lorsque de prétendus enfans de la liberté (enfans en effet!) pensent vous apporter une autre liberté que celle de vos pères, dans laquelle vous avez été élevés et vous avez vieilli, ou lorsque dans le lointain, au-delà de beaucoup de fleuves de sang larges et profonds, ils vous peignent un bonheur que vous possédez dès long-temps plus complet que la plupart des nations anciennes ou modernes; apprenez-leur, à l'aide de vos annales, comment vos éternelles alliances se sont formées innocemment et sans effusion de sang, et comment votre constitution s'est développée en quelque sorte d'elle-même durant le cours de deux siècles; comment vous avez conservé soigneusement le plus possible de vos anciennes institutions, même certains droits féodaux, et un si grand nombre de privileges créés en faveur de telle ville, de tel village, et même de telle maison, que dans votre petit pays près de cent constitutions diverses* subsistent les unes à côté des autres paisiblement et sans troubler l'ordre; comment les suites de l'esprit de conquête, les terreurs des séditions, les fruits de la licence ont aussi été connus parmi vous, mais par l'histoire du XV[e] siècle. Que les nouveaux instituteurs de l'humanité, s'ils ne veulent pas se laisser instruire par vous, commencent par atteindre votre âge, puis quand ils auront vécu cinq siècles à leur manière, qu'ils reviennent vers vous!

*Zurich et Berne ne diffèrent guère plus par leurs constitutions que la partie allemande du canton de Berne ne diffère du pays de Vaud, ou l'Oberland de l'Argovie. Dans les diverses contrées d'Uri on trouve trois constitutions essentiellement différentes; il y a des divergences analogues dans des cantons plus petits encore, comme Glaris, Zoug, etc.

Les bourguemestres, avoyers, landammanns et conseillers qui sont depuis tant de générations les très-honorés seigneurs et supérieurs d'un peuple libre, parce qu'ils ont été sages et clémens non-seulement de titre, mais de fait, apprendront à connaître, par l'histoire de ceux qui avant eux ont gouverné la Suisse, deux causes de la chute des dominations : *D'abord*, ceux-ci voulurent en agir, au XIVe et au XVe siècle, avec les bourgeois et les campagnards dont les forces s'étaient développées de toute manière, comme dans des temps plus anciens leurs pères en avaient agi avec ces hommes bien différens qui cherchaient péniblement et humblement à sustenter une misérable existence par la culture d'un sol couvert des débris de l'empire romain ou par le défrichement des forêts germaniques. *Ensuite*, lorsqu'on exigeait d'eux quelque chose de juste ou d'injuste, ils ne savaient pas prendre les mesures convenables promptement et résolument, mais ils laissaient leurs adversaires grandir et se fortifier par des relations intérieures et extérieures. Si ces magistrats avaient marché avec l'esprit du siècle, s'ils avaient uni la popularité à leur dignité, le bon vouloir à la gravité; s'ils s'étaient appliqués à être les chefs de la nation moralement aussi bien que par leur rang, ou du moins à n'avoir pour agens et pour conseillers que des hommes d'un mérite reconnu, ils serviraient aujourd'hui d'exemple et non pas d'avertissement.

Les formes de la liberté et de la constitution suisses sont de telle nature que des innovations considérables paraissent aussi inutiles qu'elles seraient dangereuses dans le moment actuel *. Mais les raviver par les vertus et les principes qui les ont fondées et maintenues, ce n'est pas innover, c'est rajeunir leur esprit, qui seul peut les sauver pour des siècles..... ...

Quelques personnes trouveront peut-être la narration trop

* « Je me croirais coupable si je ne disais qu'il vaudrait mieux cent fois voir que ces abus, et de plus grands encore se perpétuassent, que de voir procéder à leur éradication par des moyens violens et illégaux. *Lettres sur la Suisse par le C. G.* (Altona, 1797) t. II, p. 227.

détaillée dans ce volume : l'excuse de l'auteur est que cette guerre civile a été, sous plusieurs rapports, le plus grand péril auquel la Confédération se soit vue exposée. Beaucoup de choses qui se rencontrent ici n'auront besoin dans la suite que d'être effleurées. (Le récit circonstantié de la guerre du Péloponèse facilite l'intelligence des autres guerres civiles des Grecs, plus brièvement racontées.) Mais les quatre-vingt-dix ans qui suivirent sont si riches en événemens remarquables, que l'histoire en remplira peut-être autant d'espace que celle du temps trois fois plus long écoulé jusqu'alors, mais qui n'en a pas moins son intérêt particulier.

Bien des écrivains qui ont plus de loisir à donner aux investigations historiques surpasseront par leur savoir cet ouvrage et les autres travaux de l'auteur ; d'autres, qui ont pu cultiver avec plus de soin leur talent et leur style au sein des jouissances de la nature et de la société et à l'école des anciens, écriront des ouvrages plus agréables. Il suffit à l'auteur qu'au lieu d'avoir consacré ses heures de liberté aux plaisirs des sens, aux artifices de l'ambition ou aux calculs de l'intérêt, il les ait remplies par des essais qui l'ont fait jouir noblement de la vie, et qui réveilleront peut-être dans le cœur de la jeunesse l'amour de la vertu et de la vérité et le zèle pour le bien public.

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Configuration primitive du pays. — Origine de ses premiers habitans. — Importance de leur histoire.

Au nord de l'Italie s'élèvent en forme d'un immense croissant, depuis le Piémont jusqu'en Istrie[1], les Alpes, rempart couronné de neige, qui porte vers le ciel, à deux mille cinq cents toises au-dessus de la Méditerranée[2], ses cimes inaccessibles. Peu d'hommes

[1] *Polybius*, fragm. t. II, p. 1504, ed. Gron.; *L. Cœlius Antipater*, dans *Plin.*, *H. N.* t. III, c. 19; *Strabo*, l. II et IV; *Mela*, l. II, c. 4; *Plinius*, l. c, et l. II, c. 65; *Orosius*, l. I, c. 2. Les Alpes sont une partie de ces montagnes qui traversent toute l'Europe et vont jusqu'aux extrémités de l'Asie; partant de points d'une élévation prodigieuse, leurs diverses ramifications s'étendent au loin et s'unissent entr'elles.

[2] Nous adoptons, en généra., les mesures de de Saussure, justement célèbre par son exactitude, sa sagacité et ses patiens travaux.

ont escaladé le Mont-Blanc[3], peu ou point le Schreckhorn ou le Finsteraarhorn[4]; leurs pointes pyramidales sont cuirassées de glaces éternelles et environnées de crevasses dont les profondeurs inconnues se cachent perfidement sous une neige grisâtre. Au-dessus des nuages, elles brillent, dans leur solitaire majesté, aux yeux des lointains habitans de la plaine. Leurs énormes glaciers se dorent aux rayons du soleil et ne se fondent pas. Ces sommités sont défendues par leur écorce de glace[5] contre l'action des vents qui, durant le cours des siècles, ont décomposé les hauteurs chauves du Boghdo et de l'Oural[6]. Si le noyau du globe terrestre renferme ses brasiers sous des voûtes à jamais inconnues, ces feux ne peuvent monter jusqu'aux glaciers des Alpes[7]. La couche inférieure des plus hautes glaces se fond en eau; l'eau coule dans des vallées, s'y gèle et forme depuis des siècles, dont nul ne sait le nombre, des masses durcies d'une étendue de plusieurs journées de chemin[8]. Dans les profondeurs, la

[3] Mont-Blanc, *Alpes Grajæ*, montagnes maudites, dans le Faucigny.

[4] Dans l'Oberhasli, au canton de Berne. Le Finsteraarhorn est d'environ cent toises plus élevé. «Là brille au-dessus d'une légère guirlande de nuages la cime vierge du Wetterhorn, » dit un poëte; il est de 120 toises moins élevé que le Schreckhorn. =*Finsteraarhorn*, pic de la sombre Aar; *Wetterhorn*, pic des tempêtes; *Schreckhorn*, pic de la terreur. C. M.

[5] Au milieu d'une longue ligne de glaciers, on voit les sommités de la Gemmi dans un état de dissolution parce qu'elles sont nues.

[6] *Observations sur la formation des montagnes*, par M. Pallas; Pétersb. 1777.

[7] Aucun des voyageurs qui ont exploré les Alpes n'y a trouvé des traces certaines d'un volcan. L'asphalte dans le Jura, la naphte près de Chavornay (village du canton de Vaud), ainsi que l'ambre près de Wiesholz, à quelque distance de Schaffhouse, attestent de tout autres phénomènes naturels.

[8] *Haller, Præfat. Stirp. Helvet.*

chaleur de la nature travaille sans relâche. Des sombres réservoirs de glaces, sortent des fleuves qui creusent des vallées, remplissent des lacs et ravivent les campagnes. Mais quelle puissance humaine, quelle vie d'homme suffirait pour pénétrer dans ces lieux impénétrables où, au sein d'une éternelle nuit ou bien à la lueur de flammes aussi anciennes que le monde, les bases des Alpes rencontrent les bases de l'autre hémisphère, à moins que des abîmes vieillis ne préparent la ruine de nos antipodes et la nôtre?

Le versant septentrional des Alpes s'abaisse en un grand nombre de chaînes successives[9]. Les eaux ont laissé des traces de leur action sur toutes ces montagnes, à quinze cents toises au-dessus des villes et des bourgs de la Confédération Suisse, à dix-huit cents toises au-dessus de la surface de l'Océan[10]. Il se peut que, par des causes et des effets ignorés, des voûtes non moins vastes qu'une des parties du monde se soient enfoncées[11], et que les eaux se soient précipitées avec toute leur violence dans les antiques ténèbres : le genre humain est né d'hier, et à peine ouvre-t-il aujourd'hui les yeux pour observer le cours de la nature. Lorsque le soleil éclaira pour la première fois le pied des Alpes, d'innombrables collines de sable et de limon étaient couvertes de plantes marines, de coquillages, de poissons, de troncs d'arbres en pourriture[12]; au nord et

[9] Strabon déjà (l. IV, p. 316) en parle exactement. Son exactitude est en général admirable.

[10] Des vestiges des eaux se voient au sommet du Rubli, montagne du pays de Gessenay, sur la limite même des cantons de Berne et de Vaud.

[11] Conjecture de Buffon dans les *Époques de la nature*, plus digne d'examen que de mépris.

[12] On en déterre dans les vallées des Alpes et, à une certaine profon-

au midi s'étendaient des marécages sans fond. Ensuite poussèrent des arbres immenses[13] qui couvrirent la solitude de sombres forêts. Sur les fleuves sans rivages, sur cent lacs marécageux pesaient des brouillards froids et pestilentiels. Comme dans tout pays inculte, les plantes puisaient dans la terre des sucs insalubres; les reptiles, à leur tour, puisaient dans les plantes leur venin, et arrivaient à des dimensions prodigieuses; les élémens se disputaient l'empire des rivages toujours changeans. Durant un grand nombre de siècles, le cri du lammergeyer * dans ses rochers, le mugissement des buffles, la voix féroce des grands ours[14] troublèrent seuls le lugubre silence des contrées inanimées du septentrion.

Les hommes trouvèrent sans doute la première nourriture, les premiers vêtemens, les premiers abris sur les plateaux élevés des montagnes de la Tartarie, patrie du froment[15], de l'orge,[16], du bœuf, du buffle,

deur, dans la plupart des contrées de la Suisse ; on les trouve souvent dans un état de pétrification sous les forêts qui couvrent aujourd'hui le sol.

[13] Strabon en a vu encore dans la Lombardie de pareils à ceux qui se voient dans l'Amérique septentrionale.

* Le Condor des Alpes.

[14] Il est resté des buffles dans diverses contrées des Alpes jusqu'au douzième siècle ; à peine a-t-on pu extirper les ours dans quelques-unes au dernier siècle ; dans le Jura ils ne sont pas rares ; la plupart des autres animaux féroces ont disparu dans le cours du dix-septième.

[15] *Heintzelmann*, dans *Schlözer's Probe russischer Annalen*. Les observations de cet écrivain confirment ce que *Muller*, dans la description du fleuve Amour (*Büsching's Magazin* th. I), dit de la contrée qui avoisine Albasin et ce que les voyageurs les plus récens racontent de l'abondance des blés dans la Baschkirie.

[16] Théophraste, parlant de l'extrémité occidentale de ces montagnes, *Hist. plantar.* l. IV.

du porc, de la brebis, de la chèvre [17] et du chien [18]. De là l'Euphrate [19], l'Indus, le Gange, le Hoangho [20] ou Irabatti [21] les conduisirent dans les belles plaines au bord des mers asiatiques. Qui sait l'histoire des aventures qui dispersèrent et répandirent sur le globe les races humaines? Il fallut une longue et forte lutte pour défricher la terre et la rendre habitable et fertile : tantôt les flots, après avoir lentement miné le sol [22], inondaient un vaste pays civilisé; tantôt un lac, se précipitant d'une haute valée, détruisait des nations [23]; tantot une peuplade montagnarde, commençant à s'organiser, se voyait separée de tous les autres peuples par l'irruption de quelque nouvelle mer [24]; tous les projets utiles rencontraient des ennemis puissans par leur nombre et leur force, des animaux féroces, d'énormes serpens [25], un air humide et méphitique [26]; les

[17] Pallas, dans l'ouvrage cité n. 6.

[18] Voy. *Gratius*, dans le passage où il chante les chiens d'Hyrcanie.

[19] Là où, uni au Tigre, il forme, sous le nom de Schat el Arab, un des grands fleuves du globe.

[20] Ghoango, le fleuve de Safran, le fleuve Jaune.

[21] Le fleuve de Pégu. *Buttmann's Aelteste Erdkunde des Morgenlanders* Berlin, 1803.

[22] Il faut voir sur l'Atlantide le Timée et le Critias de Platon, quelque opinion qu'on ait sur le sujet de cette antique tradition défigurée.

[23] *Herodot.* l. VII; *Diod. Sic.* l. V. Des traces évidentes d'un événement de cette nature, arrivé dans des âges reculés, se remarquent à l'endroit où les Alpes de la Gruyère s'ouvrent du côté de Charmey.

[24] *Plato, Legum* l. III, où il fait peut être allusion à la destruction de la Lectonie.

[25] Les histoires de Méléagre, d'Hercule et d'autres héros. Les traditions suisses sur des dragons ont été rassemblées par *Scheuchzer*, dans ses *Itinera Helvetiæ Alpina*, Lugd. Bat. 1723, 2 vol. in-4°, abrégé et traduit en allemand par Sulzer.

[26] *Aristoteles, de Cœlo*; Théophraste et d'autres fournissent beaucoup de preuves.

passions de cœurs encore barbares[27]. Peu-à-peu l'espèce humaine soumit toutes les créatures[28]; la plupart des grandes choses ont été accomplies par de petites nations ou par des hommes de peu de pouvoir, mais d'une haute intelligence.

Les Gals[29], peuple de chasseurs armés de flèches et de pasteurs à la tête de troupeaux apprivoisés, vinrent de l'Orient, passant de forêt en forêt : des pâturages, des bois abondans en gibier, voilà leur patrie. L'Océan mit un terme à leurs voyages; il força les Gals à défricher les bois à l'aide du fer et du feu, admirables instrumens du bien et du mal. Les tribus qui entreprirent des émigrations au nord de l'Oural, du Caucase, de l'Hémus et des Alpes errèrent beaucoup plus long-temps que leurs frères du midi, sous un ciel moins propice, sans connaître ni demeures fixes, ni mœurs policées, ni les beaux-arts. Un sol plus fertile donna aux tribus méridionales l'abondance et le loisir nécessaires pour consigner les traditions, pour observer et mettre à profit le ciel, la terre et toutes les forces de la nature. Quelques noms seulement sont restés de la haute antiquité du Nord. Qui ne fait rien pour la culture humaine, en découvrant de nouvelles applications des forces de la nature, ou de nouveaux préservatifs

[27] Toute la période des temps héroïques.

[28] «Labor ingenium miseris dedit.» *Manil.*

[29] Schlözer, dans son *Histoire générale du Nord*, a discerné avec sagacité le radical *Gal* dans les noms des *Celtes* et des *Galls* (Gaulois); peut-être existe-t-il aussi dans le nom des *Helvétiens*. *Gal* ou *Wal* paraît désigner un étranger, comme *Tschud*, *Ostiak*, *Ungar* (Hongrais). —Voy. *Adelung's Mithridates*, Berlin, 1809, th. II, S. 31 u. 32, et sur les Celtes en général p. 31—167; *Amédée Thierry*, *Hist. des Gaulois*, Paris, 1835, t. I, Intr. p. XXII. C. M.

contre les besoins, contre la crainte et les préjugés, ne mérite pas de vivre dans l'histoire. Les idées d'un simple particulier d'Athènes, la vie d'Epaminondas le Thébain, offrent plus d'intérêt que le Nord tout entier avant Herrmann** le Chérusque. Il est bon que les souverains barbares tombent dans l'oubli; autrement les maîtres des nations croiraient que la puissance fait la gloire.

Ainsi les habitans du pays situé entre le Rhin, le Rhône et le Jura demeurent enveloppés dans une juste obscurité, jusqu'au moment où, après une longue suite de siècles, une très-petite peuplade, sans alliés, sans pain, sans argent, sans autre politique et sans autre tactique que celles que la nature enseigne à tous les hommes, met à profit avec prudence et fermeté des conjonctures favorables; au milieu du changement universel des constitutions européennes, elle conserve pendant cinq cents ans ses mœurs et sa liberté, et près d'un million et demi d'hommes***, divers de langages et de coutumes, dans un pays d'un peu plus de neuf cents milles carrés[30], lui sont redevables de la même félicité.

Nous voulons raconter aux générations à venir des faits si glorieux et si instructifs[31]; nous choisirons dans les anciennes annales de ce peuple les choses mémorables qu'il est possible d'avérer[32], et dans les âges plus

** Arminius.

*** Aujourd'hui près de deux millions.

[30] 905 d'après *Waser's Abhandl. von der Grösse der Eidgen.*; précédemment on en comptait 1090 (*Busching's* Erdbesch. th. 1). = Les mesures les plus récentes donnent à la Suisse une superficie de 836 milles géographiques ou 2440 lieues carrées. C. M.

[31] Dans le second et le troisième livres de cette Histoire.

[32] Dans le premier livre. Celui-ci est donc plutôt un exposé historique

récens les histoires qui nous apprennent si l'homme doit craindre davantage l'adversité ou le repos, son ennemi ou lui-même.

de l'état général du pays, dans chaque période, qu'une histoire d'événemens et d'actions.

CHAPITRE II.

LA DÉCOUVERTE DE LA SUISSE.

Caractères et croyances des Gaulois.—Origine de leur civilisation. — Découverte de l'Helvétie. — État des Helvétiens.

Les Gaulois [1], durant les longs siècles de leur ignorance primitive, ne connaissaient que la chasse, le soin des troupeaux et l'agriculture : le nécessaire est bientôt inventé (ce que l'homme veut énergiquement, il l'exécute); ensuite la paresse, contente de peu, évite des efforts d'intelligence qui lui semblent superflus. De vastes terres rapportaient donc peu au peuple toujours croissant. Les Gaulois, au lieu de forcer le sol à produire, voyageaient pour occuper de nouvelles terres. A la fin, depuis le détroit de Gadir [2] jusqu'aux marécages des Pays-Bas et jusqu'au-delà du Rhin, au sein de déserts déjà parcourus [3], ils habitaient des huttes de chaume, tribus dispersées, peuple à demi nu et mal nourri. Dans le midi beaucoup de nations populeuses possédaient déjà de grandes villes fortifiées, des palais opulens, des temples pleins de majesté, les beaux-arts, l'art du plaisir, et, ce qui surpasse le reste, des

[1] C'est ainsi que nous nommerons les Gals, conformément à l'usage reçu.

[2] Nom punique de Cadix.

[3] *Ephorus* dans *Strabo*, l. IV, p. 304 ; *Tacit.*, *de Mor. Germ.* c. 28.

hommes sages, qui, instruits des prérogatives de la nature humaine et de l'histoire de leurs héroïques aïeux divinisés, donnerent aux peuples des mœurs et des lois, à la vie des charmes et des consolations. L'un d'eux, poussé par l'esprit d'industrie ou le mécontentement, par la nécessité, la curiosité, ou l'amour de la gloire, vint sans doute dans la contrée du Nord et y introduisit quelques-unes des commodités de la vie; cet inventeur reçut plus tard parmi les Gaulois les honneurs divins [4].

Après lui, Hélichon, charpentier, d'origine helvétique, s'éloigna du peuple gaulois pour se perfectionner dans son art, passa les montagnes, et vint à travers un grand nombre de peuplades étrusques et liguriennes jusqu'à la grande ville de Rome sur le Tibre. Le culte religieux du roi Numa et son sénat, tous les arts de l'Etrurie le frappèrent moins que le raisin, la figue et l'olive abondante en huile. Ces fruits, qu'il rapporta dans sa patrie, déterminèrent les Gaulois à passer les Alpes [5]. Ils prirent possession de la vaste vallée située entre le Pô, les Alpes et l'Apennin [6]. Leurs fils et leurs neveux y firent paître leurs troupeaux durant une longue suite d'années qui n'ont pas laissé de trace dans l'histoire. Tout-à-coup apparurent des vaisseaux; un peuple étranger aborda, instruit et expérimenté

[4] Leurs connaissances primitives étaient dues sans doute à *Dis* pater (*Cæs. de B. G.* l. VI, c. 28), à Tuist, à Tent, à Thoth, nom qui désigne un monument ou une tradition dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Cet étranger qui les éclaira était leur *Mercure*, leur *Hercule*; l'image de l'Hercule gaulois représente un commerçant. (*Martin, Religion des Gaul.*)

[5] *Plin. H. N.* l. XII, c. 1.

[6] *Livius*, l. v, c. 34; *Florus*, l. I, c. 13; *Justinus*, l. XX, c. 5; l. XXIV, c. 4; *Aurel. Victor, de Viris illustr.* c. 23.

dans les arts de la paix et de la guerre, grand par l'esprit, plus grand encore par la vertu : c'étaient des Grecs; ils fuyaient devant un roi.

Cyrus, ayant vaincu le monarque de Babylone ainsi que son cortége de rois alliés et tributaires, attaqua avec des forces supérieures les villes grecques des côtes ioniennes. Voyant qu'elles allaient subir, comme toute l'Asie antérieure, le joug d'un seul homme, les Phocéens abandonnèrent leur antique ville, l'Ionie, le jardin de la terre, et dans l'Ionie, dans l'Eolide, dans les îles, tous leurs confédérés et leurs parens, anciens compagnons dans la prospérité comme dans le malheur. Après bien des aventures ils abordèrent sur les rives sauvages où le Rhône, sorti de montagnes inconnues, traversant des champs déserts, se jette par plusieurs embouchures dans la Mediterranee[7]. Ces étrangers fondèrent la ville de *Massalia*[8], dont peu de villes grecques égalèrent la grandeur et la gloire, aucune peut-être la sagesse et la fortune[9]. Beaucoup d'hommes libres suivront cet exemple, si les destinées de l'Europe lassent la patience des peuples, et s'il ne reste d'asile indépendant ni dans les montagnes, ni dans les marais de l'antique liberté.

Grâce au merveilleux enchaînement des choses humaines, le malheur des Ioniens fut la cause d'une révolution dans les mœurs de l'Europe occidentale.

[7] *Herodot*. l. I.

[8] *Massilia*, Marseille; nous donnons aux villes et aux nations les noms qu'elles se donnèrent elles-mêmes, quand ils ne blessent pas l'oreille et ne s'éloignent pas trop de l'usage. Du reste, cette contrée était peut-être déjà connue précédemment des Phocéens par un entrepôt de marchandises. Voy. Aristote cité par *Athénée*, l. XIII, c. 7.

[9] La plupart des passages des anciens ont été rassemblés par le savant Hendreich, dans sa *Massilia*.

Massalia n'avait presque pas de territoire; les Carthaginois l'emportaient sur elle dans le Midi et dans l'Occident par leurs relations commerciales et leur puissance maritime. Les Massaliotes dûrent donc faire le commerce sur des côtes non encore explorées et dans l'intérieur du pays; ils ceignirent d'une couronne de nouvelles colonies[10] le vaste golfe compris entre le rocher de Monaco et le fleuve Sucro[11]. Un grand nombre de peuples espagnols, gaulois et italiens s'entendirent pour créer une route de terre, sur laquelle ils garantirent au commerçant la sûreté de sa marchandise; les habitans restituaient ce que le brigandage enlevait sur leur territoire respectif[12]. Ce rapprochement des nations multiplia les jouissances de la vie; le goût de ces jouissances développa beaucoup de forces humaines, auparavant assoupies, la vie durant, dans une inaction brutale. Dès-lors les neveux s'accoutumèrent à produire ce que leurs ancêtres ne savaient que ravir; l'agriculture fit naître la propriété; la propriété, les lois. Il s'éleva beaucoup de grandes villes, gouvernées, comme Massalia, d'après des lois sages[13], par les citoyens les plus considérables[14]. La doctrine de l'immortalité de l'âme[15] dompta et enflamma les esprits. Les Gaulois apprirent des Massaliotes à se servir des lettres grecques[16], le com-

[10] Strabon les nomme dans sa description de l'Espagne et de la Gaule.

[11] Jucar, dans le royaume de Valence.

[12] *Aristot. de Mirabilib.*, ouvrage pseudonyme, mais peu postérieur à ce philosophe. Comparez *Diod. Sic.* l. IV.

[13] *Strabo*, l. IV, p. 270; *Justinus*, l. c; *Val. Maxim.* l. II, c. 6; *Tacit. Agric.* c. 4.

[14] *Strabo*, l. c, pag. 304; cela était dans les mœurs; *Cæs.* l. VI.

[15] *Cæs.* l. c., c. 14; *Cic. Tusculan.*, l. II.

[16] *Cæs.* l. I, c. 29; l. VI, c. 14; *Strabo*, l. c. p. 304; *Tacit. Germ.* c. 3.

merce rendant les traités indispensables; ils gravèrent dans leurs cœurs les préceptes et les exemples de la morale.

Le Rhône, dont les embouchures n'étaient pas loin de Massalia, conduisit probablement quelques voyageurs dans le pays situé près de sa source. Il traversait les plaines de Lugdunum[17], issu du Jura, nom commun à beaucoup de montagnes boisées[18]. Des hauteurs du Jura on découvrit le vaste Léman[19], qui devait s'appeler un jour le lac du désert[20]. De ses bords on vit s'élever des montagnes plus hautes que les montagnes entassées par les Titans contre les dieux de l'Olympe[21]; le Rhône, après avoir traversé une longue vallée[22], précipitait dans le lac, par un étroit

[17] Lyon.

[18] Jura, *Jures*, est un nom appellatif dans les documens du treizième siècle; en 1233 les vaillans montagnards d'Oneglia sont appelés « rustici *de Jura*, » (Caffari dans *Muratori, Scriptor. Rer. Ital.* t. VI, p. 467) les *Joux*, les *hautes Joux*, mot demeuré substantif appellatif jusqu'à ce jour. Voy. les Variantes dans *Plin. H. N.* l. XI, c. 4.

[19] *Leman, Liman, Limen* est un substantif appellatif de la langue japétique.

[20] *Festus Rufus Avienus*, Ora maritima v. 675 : «Vetus mos Græciæ » vocitavit *Accion*. » Ce mot inintelligible n'aurait-il pas quelque rapport avec le vieux mot germanique *öcht*, désert, abandonné? En le comparant avec quelques vers descriptifs d'Apollonius que nous allons traduire tout-à-l'heure, nous hasardons de le regarder comme une corruption d'ἄναυς. — Selon la remarque d'Adelung, dans son vocabulaire celtique (*Mithrid.* II, s. 41), *ac*, *acum* est un vieux mot signifiant eau ou fleuve, et qui se retrouve dans presque toutes les langues connues : en latin *aqua*, dans les dialectes germaniques *ach*, *aha*, aa; dans la Suisse allemande *Aa* est le nom propre de beaucoup de rivières. A cette racine se rapporte la terminaison *acum* dans beaucoup de noms de lieux gaulois : *Arenacum*, *Lauriacum*, *Tolbiacum*, *Stenacum*, *Albiniacum* etc. C. M.

[21] *Polybius*, fragm. t. II, p. 1504; *Strabo*, p. 319; *Silius* l. III, v. 144.

[22] Le Valais.

passage[23], ses flots blanchâtres; sa source est cachée sous la glace éternelle d'une haute montagne dont les cimes reçurent des habitans du pays[24], ou des Grecs[25] le nom de colonnes du soleil, parce que le soleil les éclaire les premières et les dernières. Mais les terreurs de la nature de ce pays ne furent point sondées; les Grecs ni les Romains n'ont vu les abîmes des grands cristaux; ils décrivent ces contrées comme des pays qui se confondent à l'œil, à cause de leur éloignement[26]. Le Danube et le Rhône, disent-ils, naissent de sources voisines; celui-ci se jette par un de ses canaux dans l'Océan, par un autre dans la Méditerranée, par un troisième sous le nom d'Éridan[27] ou de Pô, dans l'Adriatique. D'autres considèrent le Rhin, la Saône, la Loire et le Rhône comme des bras d'un même fleuve. Polybe, qui se vante de connaître les Alpes, n'y soup-

[23] Saint-Maurice.

[24] Le mot *Furken* (pron. Fourken) signifie encore fourche et fourchette dans le langage des paysans de Schwarzenbourg, à l'entrée des Alpes.

[25] Quod de editamine gentici cognominant
Solis columnas. *Festus*, l. c.

Le nom *Furka* (Fourches) peut s'expliquer par cette étymologie, à moins que l'étymologie ne soit postérieure au nom et n'en dérive. Münster rappelle dans sa Cosmographie que les anciens nommaient aussi la Furka *Bicornus*. Mais il se trompe quand il donne également à cette montagne le nom d'*Ursellus*, qui appartient plus probablement au Saint-Gothard, où la Reuss prend sa source.

[26] Par exemple Eschyle et Euripide dans *Pline, H. N.* l. XXXVII, c. 2; Timosthène et Eratosthène dans *Strabon* l. II, p. 149; Timagène dans *Ammien Marcellin*, l. XV; *Strabon* lui-même, l. II, p. 128. Le scholiaste d'*Apollonius de Rhodes, Argonaut.* l. IV; *Jul. Honor.*, et *Æthicus* dans Cosmogr.

[27] *Roden, Rotten,* dans l'ancienne langue du pays, est le nom commun de tous les fleuves : c'est là sans doute ce qui a fait confondre le Rhodanus (Rhône) et l'Eridanus, l'Eridan d'Italie et celui de Prusse.

connait que trois lacs, le Bénacus, le Larius et le Verbanus[28]; il n'avait point entendu parler des lacs les plus considérables, et ne connaissait qu'un seul passage entre Turin et la Rhétie[29]. Les poetes chantèrent donc avec raison que « du sein mystérieux de la terre, des » portes et des demeures de l'eternelle nuit, le fleuve » du Rhône roule ses flots dans des lacs orageux, le » long du triste pays des Celtes[30]. »

Ces Celtes étaient les Helvetiens, tribu des Gaulois. Une cause inconnue les avait déterminés à sortir de la Gaule, à passer le Rhin et à remonter le pays depuis le Mein jusqu'au lac Léman[31]. La culture du sol, pénible dans cette contrée, laissant peu de loisir pour la guerre, les Helvétiens étaient un peuple paisible[32], endurci par son climat et son genre de vie, courageux néanmoins[33], et qu'on appelait riche[34], parce que les

[28] Lago di Garda, di Como, ed il Maggiore.

[29] *Polybius*, l. c; *Varro*, fragm.; *Appianus, de B. civ.* l. 1.

[30] *Apolonius, Argonaut.* l. IV, v. 627, 646.

[31] *Tacitus, Germ.* c. 28. L'opinion de ceux qui lisent dans ce passage *Oenum* au lieu de *Moenum*, ne s'appuie sur rien. Il est possible que les Helvétiens aient autrefois habité le champ de mort de la tribu franque (GENSSLER's *Geschichte des Fränkischen Gaues*, th. 1, Schleusingen 1804). Mais l'opinion qu'une confédération de Suèves les chassa *de nouveau* de la Germanie, à l'occasion de l'irruption des Cimbres, ne s'accorde point avec le témoignage de Posidonius. Les Cimbres trouvèrent les Helvétiens tranquillement établis dans leur pays, et une partie seulement de cette nation s'unit à eux. Nous croyons leur séjour dans le pays des Francs bien antérieur à l'occupation de l'Helvétie. On lit dans Tite-Live l. XXI, c. 38 : *Itinera quæ ad Penninum ferunt, obsepta gentibus semigermanis*: or il n'est pas bien clair si l'on doit entendre ce passage des Helvétiens ou des anciens habitans du Bas-Valais.

[32] *Posidonius* dans *Strabon*, l. IV.

[33] *Cæsar de B. G.* l. 1, c. 4.

[34] πολύχρυσοι, *Posidon.*

torrens alpestres charient quelques paillettes d'or. Ils apprirent à écrire l'alphabet grec [35]. Divisés en quatre Cantons, ils formaient une confédération. Ils jouirent en paix de la liberté, jusqu'à ce qu'une nation étrangère divisa les confédérés en excitant chez quelques-uns le désir de plus grandes richesses.

[35] *Cæsar*, ib. c. 29.

CHAPITRE III.

LA PREMIÈRE GUERRE DES HELVÉTIENS CONTRE LES ROMAINS[1].

Occasion. — La victoire au bord du Leman. — Issue de la guerre. — État de l'Helvetie.

Sortis de contrées inconnues de l'Orient ou du Septentrion, trois cent mille guerriers de diverses nations, dont les Cimbres étaient la principale, s'avançaient avec leurs femmes et leurs enfans et avec toutes les richesses de cent peuples vaincus. Ils parcouraient le pays pour le piller depuis le Danube jusque vers l'Illyrie et jusqu'au Rhin. Deux cantons des Helvétiens, les Tigurins et les Tougènes[2], infidèles à la

[1] Les passages des anciens se trouvent rassemblés dans mon écrit intitulé *Bellum Cimbricum*, Zurich, 1772, retravaillé, augmenté et traduit dans le premier tome des *Œuvres diverses* (*Vermischte Schriften*).

[2] Les Tougènes (Toygènes) sont mentionnés par *Posidonius* dans *Strabon* (l. VII, p. 293) et par *Strabon* lui-même, qui les met en rapport avec l'armée battue près d'Aix (IV, 183). Ce dernier passage est plutôt tronqué qu'apocryphe. Comment Strabon, en mentionnant ce peuple, aurait-il pu oublier le peuple beaucoup plus considérable des Teutons? D'un autre côté, si les Teutons seuls avaient été mentionnés, comment un copiste aurait-il substitué à ce nom célèbre celui des Toygènes qu'on ne trouve hors de là qu'une seule fois dans toute l'antiquité *? Le nom des Teutons a été probablement omis. Le pre-

* Il est remarquable que dans l'inscription découverte près de Sisteron (*Moniteur*, novembre 1807), le second peuple mentionné à l'occasion de la guerre Cimbrique soit désigné par T. T. Mais nous nous défions de ces sortes d'inscriptions.

justice pacifique de leurs aïeux et de leurs confédérés, se joignirent aux Cimbres, aux Teutons et aux Ambrons, et passèrent le Rhin pour piller la Gaule. Les Belges au nord de la Matrona[3] défendirent leur patrie; les hordes cimbriques parcoururent le reste du pays sans résistance, marquant leur route par la dévastation; les Gaulois dans leurs villes, en proie à la terreur et à la famine, se nourrissaient de la chair de leurs vieillards. Les Cimbres, chargés des dépouilles des peuples gaulois et aquitains, parurent à la frontière du territoire de Rome, dans la Province[4], non loin de Massalia. Leur stature et leur force colossales, leur courage farouche, leurs longues lances et leurs cris de guerre, épouvantaient les yeux et les oreilles; dans le combat, serrés, fermes, ils formaient une masse impénétrable, irrésistible. La tactique ordinaire ne pouvait rien contre le choc de cette multitude: elle battit le consul Marcus Silanus.

Pour éloigner cet ennemi de l'Italie, les Romains envoyèrent par les Hautes-Alpes[5] le consul Lucius Cassius; il porta la guerre dans l'Helvétie. Les Tigu-

mier des passages cités est trop décisif en faveur de l'existence des Tougènes, surtout chez un écrivain d'une si admirable exactitude et vu l'absence de toute variante, pour ne pas faire autorité. *César* (*B. G.* I, 12) et *Tite Live* (Epit. 65) ne mentionnent pas ce peuple, parce que, placé dans une autre partie de l'armée par une cause quelconque, il n'eut sans doute aucune part à l'action rapportée par ces écrivains. Du reste, nous ne savons absolument rien sur les Tougènes. Tuggen (Touggen) sur la Linth, dans la Marche, remonte à des temps fort reculés. Qui peut prouver, qui peut nier les rapports que la ressemblance des noms fait supposer entre les Tougènes et le Tockenbourg ou encore le pays de Zoug?

[3] La Marne.

[4] Plus tard la Gaule Narbonnaise.

[5] Vraisemblablement par le Mont-Cenis.

rins[1] osèrent se mesurer sans les Cimbres avec le consul. Ils rencontrèrent l'ennemi au bord du lac Léman; de part et d'autre on s'avança, le consul pour protéger son pays, les Tigurins pour sauver le leur; un jeune héros, Divicon, les commandait. Dans la six cent quarante-sixième année depuis la fondation de Rome, long-temps après la soumission de l'Italie, et après que les Romains eurent renversé le trône d'Alexandre-le-Grand, subjugué l'Asie jusqu'au Taurus, et la Grèce tout entière, détruit Carthage et forcé les nations depuis l'Oronte jusqu'au Durius à les craindre, ou à leur obéir, ils combattirent contre les Helvetiens sur les rives du Léman. Il est difficile que des étrangers échappent aux ruses de guerre des indigènes sur un rivage si diversement coupé. Les Tigurins remportèrent une victoire complète; le consul Cassius périt, ainsi que son lieutenant Pison, et avec eux la fleur de l'armée; Caius Popilius, l'autre lieutenant, s'enfuit dans le camp. Mais comme on pouvait, dans ces passages étroits, lui couper les convois et la retraite, il abandonna son armée à la merci des Helvétiens. Ceux-ci prirent la moitié des bagages et des armures; les Romains donnèrent des otages, et passèrent sous le joug. Sur ces entrefaites les Cimbres battirent l'ancien consul M. Aurelius Scaurus; les Séquaniens dans le Jura devinrent leurs amis; sur les frontières de la Province, la domination romaine fut affaiblie par de nombreuses défections.

Peu après, une armée consulaire de quatre-vingt

[1] Des inscriptions en l'honneur du génie de leur Canton ont été trouvées à Aventicum (Avenches, au canton de Vaud) ainsi qu'à Kloten (canton de Zurich); on n'en peut tirer aucune conséquence certaine sur la contrée qu'ils habitaient.

mille hommes, sous les ordres de M. Manlius et de Q. Servilius Cépion, fut totalement exterminée. De sinistres présages effrayèrent l'Italie; on se rappela les temps de Brennus; le peuple romain, dans l'imminent danger de perdre en un seul jour le prix de quatre cents ans de victoires, l'empire et la liberté, s'arma de vœux. Il redouta cette guerre pour avoir joui avec trop de sécurité de la paix. Des excursions dans les Pyrénées firent perdre aux Cimbres le moment favorable pour délivrer la terre du joug de Rome. Le consul Caïus Marius mit ce temps à profit pour donner à l'armée romaine, au moyen d'une bonne discipline et d'exercices bien entendus, la conscience d'elle-même; puis il lui fit remporter, près d'Aquæ Sextiæ[7], sur les hordes des Teutons et des Ambrons, la victoire que la force brutale doit céder à l'art de la guerre.

Avant cette bataille, les Cimbres, longeant le pied septentrional des Alpes, à travers les pays des Gaulois, des Helvétiens et probablement des Rhétiens, avaient pénétré en Italie et jusque dans les défilés qui séparent le territoire de Trente de celui de Vérone. Après avoir battu le consul Catulus, les Tigurins occupèrent les passages des Alpes, et les Cimbres se campèrent avec toutes leurs forces dans les plaines de Raudium, non loin de Vérone[8]. Marius abandonna les honneurs du triomphe pour ce nouveau péril; il ne voulut entrer dans Rome en triomphateur qu'après avoir entièrement sauvé l'Italie : c'était un général d'une antique austérité romaine dans le maintien de

[7] Aix en Provence.

[8] Ils passèrent l'Adige et se rendirent dans la délicieuse Campagna di Verona, qui correspond mieux au tableau de Florus que les champs de riz autour de Vercelli.

la discipline; ingénieux dans l'art de la guerre comme les plus éclairés des Grecs; la terreur de son armée, qui par là devint la terreur des barbares; grand homme, s'il avait contenu son ambition comme ses soldats.

Sous le cinquième consulat de Caïus Marius, qui avait pour collègue Manius Aquilius, l'an de Rome 652, un jour du sextilis (mois d'août[1]), de grand matin, des brouillards couvrant encore les rives de l'Athésis, Marius fit avancer son armée, dont les deux ailes comptaient trente-deux mille hommes; le centre, sous les ordres de Catulus, se composait de vingt-trois mille. Les Cimbres s'avançaient de leur côté, formant un carré compacte de trente stades de front et d'autant de profondeur, armés de grandes hallebardes et de grandes épées; en outre, un corps de quinze mille hommes de cavalerie se faisait remarquer par des cuirasses en fer, des boucliers blancs et de grands casques surmontés de têtes ailées de bêtes sauvages. Ces cavaliers prirent la fuite, et furent poursuivis par une partie trop considérable de l'armée romaine. Soudain toute la masse des Cimbres, forte peut-être de cent cinquante mille hommes, tomba sur les derrières de l'ennemi imprévoyant; la cavalerie, de son côté, fit volte-face; les forêts et les montagnes retentirent des cris de victoire des barbares. A cette heure Marius et Catulus combattirent, non-seulement pour leur gloire et pour leur pays, mais pour les lois, les mœurs, les arts et les sciences de l'Europe méridionale et pour tout ce que Rome nous a légué de grand et de bon. Au moment

[1] Μετὰ τροπὰς θερινὰς « après le solstice d'été » qu'on célébrait à Rome trois jours avant la nouvelle lune du sextilis. *Plutarque.*

où Marius voua, d'une voix éclatante, de splendides sacrifices au Maître des dieux, le soleil, divisant le brouillard, éblouit les hordes ennemies; le vent les couvrit de poussière, les Romains se battirent avec une valeur digne de Rome, de leurs ancêtres et de leur général. A la fin, par-dessus les cadavres qui les entouraient, ils marchèrent contre les rangs rompus de ceux qui se croyaient vainqueurs, et rassurèrent le Midi et le Nord par la destruction des Cimbres.

A cette nouvelle, Divicon ramena les Tigurins dans leur patrie. On ne les attaqua plus: l'Helvétie combat pour ses habitans. D'après la configuration du pays, les Helvétiens ne devraient jamais avoir ni maîtres, ni sujets. Les Alpes, le Jura, le Rhin sont les remparts de leur liberté, en même temps que de leurs voisins. Mais sur ce sol, la nature n'accorde rien spontanément; la culture exige un travail opiniâtre et une longue expérience. C'est pourquoi l'Helvétie, dont le terrain suffit aujourd'hui à douze cent mille âmes [10], se trouva insuffisante [11] après la guerre des Cimbres pour moins de quatre cent mille. Il n'est guère probable, vu l'absence de tout vestige [12], que les montagnes des Petits Cantons, où fleurissent plusieurs peu-

[10] La population des treize Cantons s'élève à peine à ce chiffre. = Celle des vingt-deux Cantons actuels approche de deux millions. C. M.

[11] Voyez dans *Tite-Live* l. xxxix, c. 22, 54, 55, à quels genres d'histoires cette circonstance donna lieu.

[12] La contrée la plus élevée habitée à cette époque, paraît avoir été Ellrichsried près de Schwarzenbourg (dans la partie occidentale du canton de Berne, non loin du canton de Fribourg). On trouve là, dans une plaine, les traces d'un rempart circulaire et d'un fossé large de douze pieds; à quatre pieds de profondeur il y a beaucoup de briques larges de quatre doigts et d'autres ouvrages en maçonnerie, un squelette était couché dans son tombeau sur une pierre jaune du poids de

plades libres, aient eu alors des habitans : les rives de beaucoup de lacs étaient couvertes de hautes et sombres forêts.

Cinquante ans après que les Tigurins renoncèrent à la simplicité de mœurs de leurs pères, tous les Helvétiens perdirent la liberté, en dépit de leur vaillance [13].

vingt livres; à ses pieds était une poussière bleue très-fine et très-douce au toucher. La tradition place en cet endroit la ville de Hélisée. Ces restes n'appartiennent pas aussi certainement à l'époque romaine, que les antiquités trouvées dans le pays d'Unterwalden sur les bords du lac des Quatre Cantons; ils peuvent être plus anciens.

[13] *Appien* (*B. Civ.* I, 109) rapporte que Cneius Pompée, passant les Alpes pour se rendre en Espagne où il allait combattre Sertorius, s'ouvrit une nouvelle route; il en fixe la situation entre les sources du Pô et du Rhône, « non fort éloignées l'une de l'autre. » dit-il; toutefois la distance en ligne droite est de près de soixante lieues, et dans cet intervalle sont les plus hautes montagnes de l'ancien monde. L'homme le plus puissant de notre temps ayant exécuté le passage du Saint-Bernard avec un admirable bonheur, et la flatterie ne pouvant pas lui attribuer l'honneur de l'avoir fait le premier, elle a cherché du moins à réunir là autant de grands noms de l'antiquité que possible pour faire voir qu'il les avait tous éclipsés. On a donc aussi dirigé la marche de Pompée par ce passage. Toutefois, d'après César, il est bien difficile de croire qu'entre la guerre des Cimbres et la sienne une armée romaine soit venue sur les bords du Léman; on n'a jamais non plus accusé Pompée d'avoir pris le chemin le plus long et de beaucoup le plus difficile, pour se rendre en Espagne sans toucher les Alpes maritimes. Appien donne à entendre, au contraire, qu'il s'ouvrit une route plus commode (οὐ κατὰ τὴν Ἀννίβου μεγαλουργίαν). Il y a tant de passages plus faciles dans la partie méridionale des Alpes, qu'on n'ose guère attribuer une marche si aventureuse à un général de quelque habileté et auquel ne pouvaient manquer ni les bons conseils ni des guides qui connussent les Alpes Cotties.

CHAPITRE IV.

DE LA GRANDE ÉMIGRATION DES HELVÉTIENS.

Occasion. — Résolution. — Événemens intermédiaires. — L'émigration. — Obstacle. — Passage. — La guerre de César. Occasion. — Continuation de la marche. — Bataille : disposition des armées. — Marche de la bataille. — Ses suites. — La paix.

Orgétorix, homme éminent chez le peuple helvétique, possédait dix mille esclaves, hérités des Cimbres ou conquis par lui-même dans les combats. Depuis la migration des Cimbres, le Nord était en mouvement, et sur les bords du Rhin les Germains et les Helvétiens étaient continuellement en lutte[a]. Beaucoup de petites gens se mirent sous sa protection; il gagnait les pauvres par des prêts d'argent[1] : aucune loi ne limitait l'excès des richesses. Cet homme aspira au pouvoir souverain. En temps de paix les magistrats veillaient à l'exécution des lois; en temps de guerre,

[a] Ajoutez la circonstance que Mithridate, le dernier roi indépendant de l'ancien monde, députa vers les Cimbres en Germanie pour les exciter contre Rome. Ce fait remarquable, conservé par *Trogue Pompée* (*Justin*, XXXVIII, 3), arriva trente ans avant la grande migration des Helvétiens. Qui pourrait affirmer qu'il n'y ait point eu de relation entre ce grand prince et Orgétorix? Mais celui-là tomba peu avant l'époque où celui-ci fit adopter l'idée de l'émigration.

[1] *Polybius* l. II; *Cæsar*, *B. G.* l. VI, c. 13; l. VII, c. 32. Le récit contenu dans les 29 premiers chapitres de la Guerre des Gaules sert de base au nôtre.

le général en chef régnait seul. Orgétorix s'efforça donc d'engager les Helvétiens dans une grande entreprise et de longues guerres ; les principaux magistrats des Sequaniens et des Eduens[2] adopterent son plan. Chlodwig n'avait pas une plus grande puissance lorsque, quelques siècles plus tard, il conquit aux Francs une grande partie de la Gaule et à sa maison l'autorité qu'ambitionnait Orgétorix.

Celui-ci, après s'être assuré de la noblesse[3], parut devant l'assemblée générale des confédérés[4], et représenta « qu'il était peu digne des guerriers invincibles, » vainqueurs des légions romaines et des hordes germaniques, de consumer leur vie à cultiver péniblement un sol ingrat ; que les Helvétiens n'avaient pas » besoin de se retrancher derriere leurs montagnes ; » qu'ils devaient et pouvaient se choisir pour patrie » les plus belles contrées de la Gaule ; que leur bon » plaisir en déterminerait les limites, et que leur courage leur servirait de rempart. » Là-dessus les quatre Cantons confédérés prirent la résolution suivante : « D'aujourd'hui en trois ans, tous les Helvétiens se » mettront en route avec femmes, enfans, troupeaux » et biens meubles, et quitteront le pays étroit et infertile de leurs pères pour un pays meilleur[5]. Cependant Orgétorix sera député chez les Séquaniens et les » Eduens pour leur demander le passage et leur ami-

[2] Peuples de la Franche-Comté et du duché de Bourgogne.

[3] « Conjuratione nobilitatis facta. »

[4] Des quatre Cantons.

[5] On serait tenté d'inférer de cette résolution que les Helvétiens n'habitaient ce pays que depuis peu d'années ; mais le nombre de leurs villes et ce que Posidonius raconte de leur richesse et de leur vie paisible (*Strabon*, IV. p. 193) ne permettent pas cette supposition.

» tié : d'autres communiqueront cette résolution aux » Rauraques[6], aux Tulinges, aux Latobriges[7] et aux » Boïes[8], et les inviteront à prendre part aux con- » quêtes du peuple helvétien. » La délibération finie, la communauté se sépara; chacun retourna dans sa ville ou son village. Dès cet instant toute l'Helvétie fut en mouvement : on cultiva, on ensemença les champs avec le plus grand soin; on fit les préparatifs pour le jour du départ. Tous étaient dans une grande attente, principalement les Tigurins.

Sur ces entrefaites, le gouvernement apprit qu'Orgétorix conspirait avec beaucoup de voisins puissans pour s'arroger un pouvoir tyrannique. Il fut arrêté : les dépositaires des lois jugèrent dangereux de laisser la liberté à un tel homme. Lui, plénipotentiaire de sa nation auprès des nations voisines, refusa de se justifier; il se sentait défendu par la force de son parti et par la multitude de ses débiteurs et de ses gens. Les chefs du pays adressèrent à tout le peuple la sommation de protéger les lois contre un pouvoir usurpateur. Ces lois ordonnaient de brûler vif quiconque s'arroge-

[6] Ils habitaient le pays depuis le haut du Hauenstein jusque dans la vallée du Rhin où est aujourd'hui Bâle. *Plinius*, l. IV, c. 12; *Ammian.* l. XIII; *Ptolem.* l. II, c. 9.

[7] Les contrées occupées par ces deux peuplades ne sont pas suffisamment déterminées. Voyez plus bas ch. V, n. 10. Il est à peine concevable comment *Clavier* et *Lenglet du Fresnoy* (pour ne pas nommer ceux qui les ont copiés) ont pu assigner, par une simple hypothèse, semblable à un rêve, des cantons, des villes, des rivières, à des peuplades telles que les Ambrons, par exemple, *sans avoir trouvé une seule syllabe de tout cela dans les sources.*

[8] Cette tribu, peut-être voisine des Helvétiens dans le champ de mort (ci-dessus chap. II, n. 34), habitait probablement à l'époque actuelle sur les rives inférieures du lac de Constance (ci-après chap. V, n. 26).

rait le pouvoir suprême. Orgétorix le savait; il vit quel grand amour de la liberté animait les Helvétiens : il mourut, sans doute de sa propre main[9].

Un peuple souverain fait par lui-même ce que font, au nom des autres peuples, leurs rois. L'année de la grande émigration venue, tous les hommes des cantons, en armes, réunis pour la dernière fois en assemblée générale au sein de leur patrie, fixèrent le jour auquel tout le peuple devait se rassembler à l'endroit où le Rhône sort du lac Léman. Chacun rentra une fois encore dans la maison paternelle. Les Helvétiens ayant placé sur des chariots les vieillards infirmes, les femmes, les petits enfans, des vivres pour trois mois et les meilleurs de leurs meubles, mirent le feu à leurs douze villes, à leurs quatre cents bourgs ou villages et à toutes les maisons éparses. Les alliés firent de même : 23,000 hommes et femmes vinrent de la Rauracie par le Jura; il en vint de la Tulingie 26,000, du pays des Latobriges 14,000, des bords des lacs Vénète et Acronien[10] 23,000 Boïes belliqueux : au-dessus de tous se distinguaient les 263,000 Helvétiens des quatre Cantons, éminens par leur nombre, leur gloire et leur courage. A la tête des Tigurins brillait un héros en cheveux blancs, vigoureux encore, Divicon, vainqueur d'un consul cinquante ans auparavant.

[9] « Ad mortem coactus; » *Orosius* (l. VI, c. 7). Qui sait si l'auteur du plan de la grande émigration, que ses relations personnelles auraient pu faire réussir, ne tomba pas victime d'ennemis jaloux, comme Alcibiade chez les Athéniens dans la guerre de Syracuse?

[10] Celui-là vraisemblablement le grand lac de Constance; celui-ci, le lac des Cornes ou pointes (ἀκρῶν), le même qu'on nomme lac Inférieur ou de Celle ou de Bodmen ou d'Überlingen. *Mela*, III, 2, en mentionne les noms.

Toute la Gaule attendait avec appréhension et dans un silence agité l'émigration menaçante. Rome aussi se rappela les Cimbres. On envoya donc, sous le consulat de L. Calpurnius Pison et d'Aulus Gabinius, dans la Province gauloise, en qualité de général, Caïus Julius César, consul de l'année précédente. On fit des levées de troupes et des inspections dans la Province de Gaule et dans toute l'Italie; les militaires en congé furent rappelés; on députa vers les villes gauloises [11]; César courut avec sa rapidité accoutumée de Rome à Genève.

La ville de Genève était située dans le pays des Allobroges [12], sur une colline, là où le lac verse ses eaux dans le Rhône. Les Allobroges, sujets des Romains, cultivaient leurs terres avec une paisible soumission. César visait chez les Romains au pouvoir auquel Orgétorix avait visé chez les Helvétiens, pour son malheur. César avait autant de créanciers qu'Orgétorix de débiteurs; mais les Romains, incapables de commander à leurs passions, étaient mûrs pour l'obéissance, et Orgétorix n'était pas un César : César est unique dans l'histoire.

Deux députés des Helvétiens se rendirent auprès de lui à Genève, lui demandèrent le libre passage par le territoire romain, et promirent au nom de leur nation, de ne point en abuser. César avait sous ses ordres près de 92,000 hommes, une seule légion; il répondit aux députés : « qu'il prendrait quelques jours pour réfléchir [13]. » Ce terme écoulé, les Helvé-

[11] *Cicero, ad Atticum*, l. 1, ep. 17.

[12] Leur pays s'étendait depuis Genève jusqu'à Grenoble, et depuis Vienne sur le Rhône jusqu'aux Alpes de Savoie.

[13] *Julianus in Cæsaribus*. Peut-être vit-il mourir à Genève, à cette

tiens voulurent savoir sa résolution. César répondit : « que les principes constans du peuple romain ne lui » permettaient pas d'accorder à une nation le passage » par la Province romaine, et qu'il s'y opposerait. » En attendant il avait fait construire sur la rive méridionale du Rhône, une muraille longue de 9,000 pas [14], haute de seize pieds, flanquée de beaucoup de tours occupées par des troupes, et il avait ordonné partout et au loin de promptes levées. César devint si grand parce qu'il ne perdait jamais de temps [15]; il souhaitait la guerre, moins pour agrandir la domination de Rome, que pour gagner les cœurs de ses soldats.

Tandis que les Helvétiens tentaient inutilement de forcer le passage dans des endroits guéables, à l'aide de ponts de bateaux et de radeaux, les Séquaniens leur en accordèrent un autre. Les Séquaniens habitaient depuis les sources de la Seine [16] jusqu'au Rhin, dans le Jura et sur les bords de la Saône [17]. Dumnorix, le plus puissant des Eduens, gendre d'Orgétorix, obtint ce passage en faveur des Helvétiens, qu'il cherchait à obliger : les Séquaniens désiraient apaiser

époque, un affranchi dont l'épitaphe que voici nous a été conservée : *C. Julius Cæsar Longinus, C. Julii libertus, perruptis montibus hoc tandem veni, et hic locus meos contegeret cineres. Apollo, tuam fidem.* — *T. Fulvius, commilito, commilitoni. Vale, Longine, æternum. Sit tibi terra levis !*

[14] Selon *Appien* 150 stades. Voy. sur l'emplacement de ce mur, *Abauzit* dans *Spon, Hist. de Genève*, t. II de l'édition de 1730 in-4. Baulacre atteste qu'en 1740 il n'en restait pas vestige.

[15] Sa temporisation apparente dans Alexandrie peut se justifier.

[16] Sequana.

[17] Araris. *Strabon* parle de ces rivières l. IV, p. 193

par l'intermédiaire de Dumnorix leurs ennemis les Eduens, opprimés qu'ils étaient par leurs propres alliés les Germains : mais cet homme aspirait au pouvoir monarchique. A cette même époque, de semblables projets se remarquèrent chez divers peuples ; mais tous ces ambitieux succombèrent sous la fortune de César, qui réunissait le plus de grandes qualités.

Le peuple helvétien monta dans des défilés du Jura si étroits [15] qu'à peine les chariots pouvaient y passer à la file. Sur l'un des côtés, à une grande profondeur, les flots du Rhône se pressent entre des rochers, dans un lit étroit, au-dessus duquel s'élève une haute montagne ; celle-ci forme de l'autre côté une muraille perpendiculaire. Le chemin suit ainsi pendant un grand nombre de lieues de hautes montagnes, sur les bords d'abîmes aux flancs perpendiculaires et de beaucoup de profondes vallées. Cette route alors à peine praticable, fut suivie par toute la nation helvétique, et par ses alliés, au nombre de 378,000 personnes avec tous leurs biens. Ils arrivèrent lentement du sein des montagnes, par-dessus des torrens et le long des rives marécageuses du lac de Nantua jusqu'à l'Arar, aujourd'hui la Saône. Là ils assemblèrent lentement et sans art des canots et des radeaux. Trois cantons mirent vingt jours à traverser cette tranquille rivière ; les Ti-

[15] S'il est permis, en pareille matière, non de prononcer, mais de conjecturer, il est assez probable que les Helvétiens ont passé par le *Fort de l'Ecluse*. Le passage *des Cléus* les eût trop éloignés de la frontière des Allobroges et des Romains mentionnés par César, et eût compromis la sûreté de leur marche en les rapprochant de l'armée germanique d'Arioviste. Du reste, s'ils ne prirent pas cette résolution plus tôt, c'est que Dumnorix nourrissait un ressentiment contre eux, à cause de la mort d'Orgétorix, ou que du moins ils le croyaient.

gurins fermaient la marche. Ils se dirigèrent de là vers le pays fertile des Santons [19].

Lorsque César apprit que les Helvétiens, qui ne connaissaient Rome que par la défaite de Cassius, et par l'offense qu'ils venaient de recevoir, longeaient la frontière septentrionale de la Province, pour s'établir dans son voisinage, au nord-ouest, il jugea nécessaire de les observer avec des forces suffisantes, remit l'armée stationnée près de Genève à son lieutenant Labiénus, se rendit en hâte en Italie, leva deux légions, en retira trois des quartiers d'hiver, fut promptement de retour dans le Piémont [20], chassa par la terreur des armes les Centrons, les Garocèles et les Caturiges, des passages de leurs Alpes [21], traversa avec plus de 30,000 hommes la Vocontie et le pays des Allobroges [22], passa le Rhône dans celui des Sébusiens [23], et parut sur les derrières de l'armée helvétienne [24]. Là il reçut des députés des Eduens de Bibracte [25], des

[19] Leur nom s'est conservé dans celui de la *Saintonge*. Le motif qui les détermina à choisir cette province est inconnu.

[20] *Ad Ocelum*, Exilles.

[21] Ces peuplades alpestres avaient peut-être formé une Confédération pour la défense des passages et de leur pays. Lorsque César, pour attirer les Helvétiens hors de leurs montagnes, vu la supériorité de la tactique romaine dans un pays de plaine, voulut gagner le Rhône à travers le pays des Garocèles, ceux-ci appelèrent à leur secours leurs confédérés les Centrons, de la Tarentaise, et les Caturiges, du pays d'Embrun; ils furent vaincus par une ruse de guerre que rapporte *Polyænus* (VIII, 23, 2).

[22] La Vocontie, au centre du Dauphiné, dans le Diois. Il est ici question de la partie du pays des Allobroges qui avoisine le Rhône.

[23] Lyon en était la capitale; mais il est ici question de quelques parties du bas Dauphiné, vis-à-vis de la Bresse.

[24] Celle-ci avait donc César derrière elle et devant elle la Saône.

[25] Plus tard, Autun.

Eduens Ambarres[26], et de beaucoup d'Allobroges possesseurs de terres; ils se plaignaient de ce que les Helvétiens, pressés par le besoin[27], enlevaient des vivres, prenaient des villes, et emmenaient des enfans comme otages : les Helvétiens en usaient ainsi, là où les chefs leur refusaient le passage, mais aussi par manque de discipline. Les Eduens occupaient la partie méridionale de la Bourgogne, depuis le Doubs jusqu'à la Saône[28], anciens amis de Rome, parce qu'ils avaient eu pour ennemis, à l'occident les puissans Arvernes et à l'orient les Séquaniens. César fit avec plaisir, à l'invitation des peuples gaulois, ce qu'il était disposé à faire de lui-même. A la troisième veille de la nuit, il surprit et battit, à l'aide de Labiénus, appelé de Genève, les Tigurins restés en-deçà de la rivière[29]. Le lendemain il la fit passer à ses légions.

Cet échec ne découragea pas les Helvétiens, mais ils s'étonnaient que César eût pu traverser la rivière en

[26] *Danville* les place dans la Bresse.

[27] Le retard que César leur fit éprouver n'était pas entré dans le calcul de leur approvisionnement.

[28] *Strabo*, l. 6; *Tacit. Annal.* l. xi; *Eumenius, Panegyr. Constant.* c. 2.

[29] *Polyænus* porte le nombre des Tigurins à 30,000; il avait évidemment sous les yeux, pour les chiffres, ou d'autres sources, ou des variantes fautives. Si le nombre total des Helvétiens n'avait été que de 80,000 et celui des hommes armés que de 20,000, comment Rome se serait-elle effrayée? Il est remarquable toutefois que la proportion de 20 à 80,000 ne diffère pas beaucoup de celle que donne César de 92,000 hommes armés sur un total de 378,000. On pourrait déduire de là le rapport des Tigurins aux trois autres cantons. César leur opposa Labiénus; c'est Plutarque qui le rapporte. Les historiens de la guerre des Cimbres, font de Divicon un Tigurin; ce canton, dit aussi César, battit Cassius; cependant Divicon survécut au dernier revers, en sorte que ce canton ne fut pas entièrement détruit, à moins qu'on ne suppose Divicon placé en avant de lui, auprès du général en chef.

un jour. Ils lui envoyèrent Divicon, vieux vainqueur de Cassius. Divicon dit : « Les Helvétiens font savoir » à César que si sa nation demeure en paix, ils se » dirigeront vers les contrées que César lui-même » assignera; qu'il ne leur fasse pas la guerre, sans se » rappeler les événemens d'autrefois; qu'il ne voie dans » l'avantage remporté sur les Tigurins, ni une grande » gloire pour lui, ni un déshonneur pour eux; les Hel- » vétiens mesurent leurs forces dans des batailles fran- » ches et loyales; que César prenne garde de ne pas » rendre ce lieu célèbre par sa défaite. » César répondit : « que lui aussi, voyant comment les Helvétiens » traitaient les Gaulois amis de Rome, se rappelait les » anciens temps, alors qu'au milieu de la paix et sans » cause, les Romains, surpris par les Helvétiens, re- » çurent un facile outrage; qu'il regardait les premiers » succès de leurs armes comme un bonheur que les » dieux leur avaient accordé pour rendre d'autant » plus sensible le revers imminent; qu'il accorde- » rait néanmoins la paix, s'ils donnaient aux Eduens » et aux Allobroges des indemnités, et à lui des ota- » ges. » Divicon répliqua : « Les Helvétiens ont appris » de leurs pères, non à donner, mais à recevoir des » otages; les Romains le savent. »

Il s'éloigna. Les Helvétiens levèrent leur camp. César les suivit avec plus de 40,000 hommes. Sa cavalerie, forte de 4,000 hommes, fut mise en fuite par 500 cavaliers helvétiens; Dumnorix, chef d'une troupe auxiliaire d'Eduens, s'enfuit le premier. Cet homme contrecarrait toutes les dispositions que les magistrats de sa nation faisaient en faveur de l'armée de César; il haïssait et il redoutait les progrès de la domination romaine. Il était puissant en Gaule par sa parenté, par

sa richesse, par une multitude de partisans, cavalerie d'élite, et surtout par la faveur du peuple, pour lequel il n'épargnait pas sa fortune : il voulait que les Gaulois fussent ou libres ou ses sujets. César jugea de l'ambition de Dumnorix par la sienne; il se servit de la haine et de la défiance du gouvernement éduen pour neutraliser cet homme.

Durant quinze jours les Helvétiens continuèrent leur marche lente et lourde, constamment suivis des Romains; leur cavalerie harcela plus d'une fois le camp de leurs ennemis. César s'étant éloigné d'eux vers la droite, du côté de la ville de Bibracte, pour faire un approvisionnement, les Helvétiens se tournèrent contre lui afin de le poursuivre ou de le prévenir. Alors il réunit son infanterie sur une colline, et la rangea en bataille; la cavalerie occupait l'ennemi pendant ce temps. César choisit son terrain au milieu de la colline; il plaça dans sa première ligne quatre vieilles légions, plus haut, dans la seconde ligne, deux légions nouvellement levées et tous les peuples auxiliaires. Il ne se fia, dans ce combat, ni à la valeur ni à la fidélité des Gaulois, mais il opposa aux Helvétiens la tactique romaine la plus savante. Ceux-ci, ayant mis leurs bagages en sûreté derrière un rempart de chariots, formèrent un ordre de bataille étroit et serré, d'une grande profondeur, se jetèrent avec impétuosité sur l'ennemi, battirent la cavalerie, et se trouvèrent en face du corps d'armée. A cette vue, César rappela en peu de mots Rome, le devoir, la gloire, la vengeance, sauta de cheval, ordonna à tous de faire de même, et s'écria : « Les chevaux pour la poursuite[30] ! » puis il donna le signal du combat.

[30] *Plutarch.*

Les Romains firent d'abord usage de leurs javelots; cette arme longue de sept pieds, lancée d'en haut, tomba avec beaucoup de violence dans les rangs serrés de l'ennemi; traversant les boucliers, le bois se rompait à moitié dans le choc, près de la pointe de fer: celle-ci courbée restait fixée au bouclier, en sorte que le javelot y demeurait suspendu avec tout son poids. Marius avait conçu ce moyen dans la bataille contre les Cimbres[31]. Beaucoup d'Helvétiens tombant, beaucoup s'efforçant en vain de détacher le javelot du bouclier, d'autres jetant bouclier et javelot, le premier corps d'armée de César, l'épée à la main, se précipita dans leurs rangs rompus avant qu'ils pussent les reformer. Les Helvétiens ne purent ni le déborder, la colline étant occupée dans toute sa largeur, ni le cerner, le second corps d'armée observant tout d'un lieu plus élevé et pouvant voler à son secours. Ils cherchèrent donc une position plus avantageuse, afin de contraindre en même temps l'ennemi à quitter la sienne. Ils se retirèrent sur une hauteur, à mille pas de ce champ de bataille. César les suivit avec toutes ses forces. Les Tulinges et les Boïes, 15,000 hommes, arrière-garde des Helvétiens, assaillirent ses flancs découverts[32]; les Helvétiens se jetèrent au même instant sur lui du haut de leur colline. A l'attaque furieuse de cette multitude, qui n'avait d'autre patrie que ce champ de bataille, où, sous les yeux des siens, elle combattait pour tout ce qui est cher aux hommes et pour l'ancienne gloire du nom helvétien, César opposa ses deux premières lignes; il ordonna à la troisième de faire volte-face contre les Boïes. Le

[31] *Id. in Mario.*

[32] Selon *Dion Cassius*, les derrières.

combat fut long et opiniâtre : les Helvétiens, dans ce péril extrême, demeurèrent dignes de leurs aïeux; de tout le jour aucun Romain ne vit le dos d'un seul. Du côté opposé, Jules César combattit avec cette âme pour qui la conquête de l'Empire romain n'était pas trop vaste, et avec ce coup-d'œil qui dans aucune circonstance critique ne le laissa incertain sur la résolution à prendre, sinon dans ce jour où il se plaça à côté des grands capitaines. Ses deux lignes s'étaient rapprochées; d'ailleurs depuis Marius la transformation des centuries en cohortes[33] rendant la disposition de la légion plus redoutable : les soldats étaient animés par la résistance, mais surtout par l'exemple de leur César et par leur amour pour lui. A la fin du jour, après une grande perte, les Helvétiens se retirèrent en bon ordre, les uns sur la colline, les autres dans le rempart de chariots, afin de défendre les leurs[34].

César ne voulut pas d'une victoire incomplète, il conduisit une partie de son armée contre ce rempart : il pensait que, les femmes et les enfans pris, l'armée helvétique se rendrait; en cet endroit, l'ennemi lui parut affaibli par une multitude embarrassante. Le peuple helvétien, sans distinction de sexe, ni d'âge, digne des pères et des époux tombés sur le champ de bataille, combattit jusqu'au milieu de la nuit du haut de sa forteresse, et lança des traits entre les chariots;

[33] La centurie se composait de deux *manipuli*, la cohorte de trois; la disposition par cohortes laissait donc moins d'intervalles dans les lignes.

[34] Personne n'a mieux raconté cette guerre que *César* lui-même, *de B. G.* l. I, c. 1-29. *Tite-Live*, Epit. CIII, n'est pas parfaitement exact; *Polyænus* l. VIII, confond les événemens; *Dion Cassius* l. XXXVIII, manque aussi d'exactitude.

la plupart sont restés là : car lorsque après un long combat les Romains pénétrèrent dans cette forteresse, le plus grand nombre des vieillards, des femmes et des enfans refusèrent de survivre au dernier jour de leur liberté et de leur gloire. Un fils d'Orgétorix et sa sœur furent faits prisonniers. Plusieurs milliers de mères et d'enfans en bas âge, à qui le malheur donnait des forces surnaturelles, coururent sur la colline vers l'armée. Alors tous se mirent en route, poussant de grands gémissemens. Le reste de la nuit, puis quatre jours et quatre nuits encore, dans l'angoisse, dans la consternation, ils traversèrent beaucoup de contrées gauloises, et arrivèrent enfin chez les Lingons[35]. Les Romains guérirent les blessés et ensevelirent les morts. Au troisième jour, César se mit en marche. Il fit dire aux Lingons que s'ils recevaient les Helvétiens, il les traiterait en ennemis[36]. Les Helvétiens, privés en un seul jour de la fleur de leurs guerriers, de tous leurs biens, de leurs femmes, de leurs enfans et de toute leur considération, sans pain après une longue marche faite dans la douleur, dans la crainte et l'angoisse, envoyèrent les principaux d'entre eux à leur vainqueur. Il les rencontra à la tête de son armée. Les députés tombèrent à terre, et implorèrent avec larmes la paix et sa commisération. César dit que les Helvétiens attendissent son arrivée. Lorsqu'il les eut joints, il leur ordonna de livrer les esclaves fugitifs, leurs otages et toutes les armes. Ils furent épouvantés : qu'est un peuple sans armes? A l'entrée de la nuit,

[35] Autour de Langres en Champagne. La carte de Peutinger fait passer un chemin par Langres en Helvétie; voy. *Chevalier*, Mém. sur Poligny.

[36] Voy. sur le combat près des chariots, *Plutarque* et *César*.

six mille hommes du canton des Verbigènes s'enfuirent vers le Rhin; les populations gauloises les ramenèrent; César menaça : puis il fit mettre à mort les Verbigènes; il ne supportait pas qu'on le trompât. Alors tous les Helvétiens, les Tulinges et les Latobriges[37], au nombre de 110,000[38], se soumirent à ses exigences; ils craignaient que, dépouillés de leurs armes et cernés, ils ne fussent passés au fil de l'épée. Sous l'empire de cette crainte, ils parurent devant le vainqueur.

César leur dit « de retourner tranquillement dans » leur patrie, et de rebâtir les villes et les bourgs; » qu'il ordonnerait aux Allobroges de les pourvoir de » vivres; qu'ils ne craignissent personne, vu que le » peuple romain reconnaissait les Helvétiens pour ses » alliés et les protégerait; que nul d'entre eux ne se » fit recevoir comme citoyen romain[39], mais que leurs » autorités gouvernassent bien le pays, d'après ses » propres lois. » Ils retournèrent. César fit garder le passage de Genève et celui du Jura, en fondant la colonnie équestre julienne[40] à Noviodunum[41], sur les bords du lac Léman[42]. Du côté de la Germanie le nom de Rome protégeait les Helvétiens; eux-mêmes gardaient, dans l'intérêt de l'Italie, les passages des

[37] « Boios Æduis concessit. » *Cæsar.*

[38] Il faut encore ajouter à ce chiffre les Boïes, parce qu'il exprime le nombre de ceux qui retournèrent : or nous avons vu que les Boïes restèrent chez les Eduens. Les nombres sont vraisemblablement altérés dans *Strabon* l. IV, p. 294; on ne peut pas admettre ceux d'*Orose* l. VI, c. 7, encore moins ceux de *Polyænus.*

[39] *Cicero,* pro Balbo.

[40] *Colonia Julia equestris.*

[41] Nyon.

[42] « Deseruere charo tentoria fixa Lemano. *Lucan.* l. I, v. 396. La colonie naissante paraît avoir pris part ensuite à la guerre civile.

Alpes [43]. La clémence de César fut une prudence louable tant qu'il n'était pas encore maître du monde; plus tard, la plus belle vertu de sa grande âme [44].

[43] « Si Alpes præsidiis firmentur, coalita libertate, dispecturas Gallias, quem virium terminum velint. » *Tacit. Hist.* IV, 55.

[44] « Ne leur donnant autre garnison que la mémoire de sa douceur et clémence. » *Montaigne*, l. II, c. 33.

CHAPITRE V.

DES PEUPLES DANS LES ALPES PENNINES ET RHÉTIENNES.

Les Alpes en général. — 1. Le Valais. — Ses habitans. — Il est soumis par les Romains. — Tentatives pour l'affranchir. — 2. Les Rhétiens. Leur ancienneté. — État de la Rhétie. — État des Rhétiens. — Ils subissent le joug de Rome.

Le nom de hautes Alpes appartient à quelques sommités qui s'élèvent dans l'air pur au-dessus de toutes les limites de la nature animée : de ces centres partent des lignes irrégulières et sinueuses de montagnes colossales, labyrinthe gigantesque. Les Alpes, dans le pays d'Uri et d'Unterwalden, sur les confins des Bernois, du Valais et de la Rhétie, forment le massif du Saint-Gothard[1] : de là une multitude de montagnes s'étendent dans diverses directions, jusqu'aux lacs de Thoune, de Lucerne, de Zurich, de Constance, de Como et au lac Majeur. Les Alpes septentrionales étaient désertes et sans nom; les vallées méridionales

[1] Ce nom n'est pas celui de la sommité la plus élevée, mais du passage le plus praticable. *Pline, H. N.* l. III, avait déjà vu que c'est « idem Alpium tractus. » Quand on considère la conformation et la position de cette montagne, et la circonstance que les Taurusques adorèrent leur Dieu sur sa cime, comme *Zourlauben* l'a presque prouvé d'après une cornaline florentine, on est tenté de croire que *Gotthard* (montagne de Dieu) est un antique nom indigène.

au climat plus doux, le Valais, les bailliages italiens[2] et le pays des Grisons étaient habités par beaucoup de petites peuplades attachées à leur sauvage liberté. On ne connait ni leur origine, ni leur parenté, ni leurs héros : mais elles nous apprennent de quel pays la liberté peut faire une patrie.

A son point de départ, le lac Léman, dans sa plus grande profondeur, baigne le pied de rochers escarpés et immenses[3]. Là il reçoit le Rhône, qui précipite ses flots entre deux montagnes non moins formidables, dont il remplit presque le défilé : de là, jusqu'à la Fourca, montagne de la chaine du Saint-Gothard, s'élève, dans un espace de trente lieues, la vallée étroite du Valais[4]. Au nord, de plus hautes vallées alpestres sont cachées sous les masses d'une neige eternelle; au midi, beaucoup de grandes montagnes se rangent les unes derriere les autres jusqu'au passage Pennin[5]. Dans bien des endroits, pendant neuf ou dix mois de l'année, la nature est morte et glacée; ces mêmes profondeurs resserrées gémissent, durant un été de quarante jours, sous le poids des chaleurs du Sénégal[6]; non loin de plantes qu'on cueille dans la Nouvelle-

[2] Sept bailliages sous la domination des Cantons Suisses, dans la partie méridionale et italienne des Alpes; aujourd'hui le canton du Tessin.

[3] Les rochers de Meillerie. — Ce nom est trop restreint pour exprimer la chaîne élevée qui longe la partie orientale du lac, depuis Meillerie jusqu'au Boveret, et va au-delà. Cette chaîne n'a pas de nom général, mais chacune des montagnes qui la composent a le sien. C. M.

[4] *Vallis Pennina, Valesia.*

[5] Le grand Saint-Bernard, sur lequel *L. Lucilius Deo Pennino O. M. donum dedit.* Inscription dans *Martin, relig. des Gaulois*, t. I, p. 402.

[6] Observation du grand *Haller*, dans une lettre à Bonnet. Le vent du Nord n'y pénètre pas.

Zemble, le soleil mûrit des fruits qui exigent la chaleur de l'Italie et de l'Espagne[7]. Ce pays fut disputé à la domination romaine par les nombreuses tribus des habitans primitifs.

Les Vibères vivaient dans les montagnes de la Fourca. Les Ardyes[8] faisaient paitre leurs troupeaux dans ceux des pâturages au nord que les glaces éternelles ne couvraient pas. On ne connaît que les noms des Tylangiens[9], des Temènes[10], des Chabilcons, des Daliternes[11]. Les Séduniens habitaient la contrée de Sion, les Véragres le passage du Rhône, les Nantuates[12] depuis là jusqu'au lac Léman[13].

César soumit ces trois dernières peuplades, parce qu'elles gênaient le commerce dans le passage Pennin par des péages et des frais de transport excessifs, et qu'elles exerçaient le brigandage. Elles perdirent une liberté dont elles abusaient au détriment des étrangers. Elles possédaient des forteresses, des passages faciles à défendre; ni le courage ni l'amour de la liberté ne leur manquaient; mais elles ne savaient pas profiter de leurs avantages : elles dûrent donc mendier la paix et donner des otages. Sergius Galba, qui avait sous ses ordres la douzième légion et quelque cavale-

[7] Entre la ville de Sion et le Gessenay. *Haller, Præfat. stirpium Helvet.*

[8] *Polyb.* l. III, c. 47. Leur nom s'est peut-être conservé dans celui du village d'Ardon.

[9] Faut-il lire *Talingiens* ?

[10] Ils semblent avoir donné leur nom à *Tourtemagne* (turris temenica).

[11] Les noms de ces peuplades se trouvent dans *Festus, Ora marit.*

[12] *Nant* signifie un torrent; de là tant de Nantuates dans ces montagnes. = Le nom celtique *nant,* fréquent dans les Alpes de la Suisse française et de la Savoie, désigne toute espèce d'eau alpestre, torrent, ruisseau, cascade. C. M.

[13] Où finit aujourd'hui encore le Bas-Valais.

rie, prit ses quartiers d'hiver en partie chez les Nantuates, en partie et principalement à Octodurus[14], bourg des Véragres; la Dranse partage Octodurus, Galba fortifia son camp à l'occident de cette rivière: le peuple habitait de l'autre côté.

Avant que le camp fût définitivement fortifié et approvisionné, les Véragres résolurent de rendre cette vallée redoutable aux généraux romains, par la destruction de Galba : ils étaient déterminés à sacrifier à une liberté invaincue, eux et leurs enfans donnés en otages. Un jour, dès l'aube, le passage et les hauteurs environnantes se trouvèrent occupés par eux et par les Séduniens; Galba, privé de toute communication, de tout secours. Dans un même instant, les Séduniens et les Véragres, enflammés par le sentiment de leur force et par la vengeance, se précipitèrent de tous côtés sur le camp romain. Les Romains résistèrent avec l'héroïsme accoutumé. Mais les habitans étaient soutenus ou remplacés par le peuple accouru de toutes les contrées; inférieurs en nombre, les étrangers succombaient aux blessures et à la fatigue. Vers midi, le fossé du camp fut comblé, la palissade renversée, l'assaut préparé. Les progrès de l'ennemi frappèrent Volusénus, tribun militaire, et Publius Sextius Baculus, qui sentait ce qu'il devait à son âge, au primipilat et à l'honneur de ses cicatrices; ils invitèrent le général à ordonner ce qui convenait à des Romains dans une pareille extrémité. Les soldats furent aussitôt instruits du nouveau plan, et quelques momens donnés au repos

[14] *Cæsar. de B. G.* l. III; *Strabo.* l. IV; *Plinius. H. N.* l. III, c. 24. Voy. aussi sur cette histoire *Dio Cass.* l. XXXIX et *Orosius* . VI, c. 8. Octodurus était sur l'emplacement de Martigny ou près de là.

indispensable. Tout-à-coup les cohortes se précipitèrent hors des portes du camp, avec le désespoir héroïque de soldats du plus vaillant des peuples. Avant que les Véragres étonnés comprissent le but de l'ennemi, beaucoup de Romains s'étaient emparés des hauteurs; d'autres combattaient l'ennemi de front avec l'intrépidité romaine. Dix mille habitans furent tués, les hauteurs délivrées et occupées; les barbares dûrent apprendre que la force d'une armée ne dépend pas du nombre, mais de la valeur. Galba brûla ensuite le bourg d'Octodurus, et prit ses quartiers d'hiver chez les Allobroges. Les Romains restèrent maitres du passage, mais ils accordèrent aux Octoduriens des droits que le Latium avait à peine obtenus ensuite d'une ancienne parenté et de grandes guerres [15]. Lorsque des peuples, forts par leur position, se défendent courageusement (n'oublions pas ce point), le vainqueur même les honore.

Le pays compris entre la Fourca et la source du Rhin, dans le mont Adula [16], était habité par les Lépontiens [17], peuplade de la nation rhétienne, peut-être de la tribu des Taurusques. Les Taurusques possédaient beaucoup de vallées dans les Alpes du Saint-Gothard, autour de Saluces et dans la Carniole [18]. Les

[15] *Plinius*, l. c; peu après cette époque on trouve *Seveři* (c'est la véritable leçon) *vallis Penninæ* (Inscription dans *Bochat, Mém. sur la Suisse* t. I, p. 296); et dans le troisième siècle : *Forum Claudii Vallensium Octodurensium* (Inscription ibid. p. 442).

[16] *Strabo* l. IV, p. 204; et p. 192 où il parle des Nantuates de l'Adula. *Dion Cassius* l. XXXIX, place à tort la source du Rhin à quelque distance de la Rhétie.

[17] Les Vibères déjà étaient Lépontiens, *Plin.* l. c. Le nom de ceux-ci se retrouve dans celui de la vallée *Léventine*.

[18] *Pline*. Le nom des Taurusques, comme beaucoup d'autres, était

Rhétiens formèrent jadis une grande nation en Italie[19] : les Grecs et les Romains les appelaient Tyrrhènes, Tusques (Toscans), Etrusques; le nom de Rhétiens était peut-être celui qu'ils se donnaient eux-mêmes[20]. Après avoir soumis dans les temps les plus reculés les Umbriens, l'un des noms de peuples les plus anciens dans l'histoire d'Italie, ils couvrirent le pays entre les Alpes et le Tibre, d'une confédération de villes gouvernées d'après leurs propres lois par des magistrats de leur choix. Le culte était solennel; la foi reposait sur les traditions des ancêtres; l'art tenait le milieu entre la roideur grandiose des Egyptiens et le goût exquis des Grecs. Ils défendirent leur liberté durant un grand nombre de siècles contre des citoyens puissans et contre les forces étrangères; leur puissance maritime était célèbre. Mais à l'ap-

un nom commun tiré de circonstances locales; on ne peut rien inférer de ces sortes de noms sur l'origine des peuplades.

[19] Leur apparition dans l'histoire date de ce séjour. Des aborigènes du Nord peuvent s'être confondus peu à-peu avec des Pélasges tyrrhéniens.

[20] *Denys d'Halicarnasse* dit expressément que la nation communément appelée Tyrrhéniens ou Tusques se nommait elle-même du nom de *Rasen*, un de ses chefs. (Ainsi les Hongrois, s'éloignant de cette dénomination d'origine étrangère, se donnent eux-mêmes le nom de Magyiar, Madshar, qui rappelle leur patrie primitive.) — La langue des Tyrrhéniens n'avait pas plus d'analogie que leurs mœurs avec la langue lydienne (*Xanthus le Lydien* dans Denys). Celle-ci était sans doute un dialecte slave. Ils n'avaient rien non plus de commun avec les Pélasges. Aussi l'historien grec les croit-il, non sans vraisemblance, un peuple antique *indigène* (venu dans le pays dans un temps dont il ne reste plus de souvenir). Comme, selon le récit de *Pline* (III, 19) ce peuple subjugua une tribu de l'Italie centrale, les Umbres, il n'est pas invraisemblable qu'il arriva là du nord du pays. Les Rhétiens furent peut-être la race primitive, et se refugièrent, lors de l'invasion des Gaulois, de la Lombardie dans leur ancienne et voisine patrie qu'ils n'avaient pas oubliée.

proche des Gaulois[21] tous les habitans de la plaine, au pied méridional des montagnes, s'enfuirent des villes de leurs aïeux. Une confédération de douze cités subsista dans les belles vallées de l'Apennin et dans les plaines qui s'étendent jusqu'à la mer Tyrrhénienne; elle donna son nom à la Toscane[22]. Le pays paraissant insuffisant pour tous, ou même peu sûr, beaucoup de Rhétiens se réfugièrent dans les Alpes[23], autrefois déjà leur patrie[24].

Il y avait alors dans ces montagnes tout au plus quelques sentiers, souvent interrompus par des blocs de glace tombés des hauteurs dans l'abîme. Les étrangers et même les bestiaux sont saisis du vertige dans les sentiers étroits et escarpés de ces crevasses du globe[25]. Le Rhin coulait à travers de grands marais dans un lac long, large et profond[26]. Les Rhétiens se

[21] Ci-dessus ch. II, n. 6.

[22] Alors *Tuscia*.

[23] *Livius* l. v, où il transforma peut-être le vieux Rasen en un plus jeune Rhetus. *Plin.* l. c; *Justinus* l. xx, c. 5.

[24] La patrie de la race primitive, qui passa peut-être de là en Italie.

[25] Ces sentiers alpestres ont été très-bien décrits par *Strabon*, dans divers passages.

[26] «Sur ses bords se réunissent les Rhétiens et les Vindéliciens, les « Boïes et les Helvétiens; les Rhétiens et les Vindéliciens habitent les « hauteurs, les Helvétiens et les Boïes, la plaine; les Rhétiens se sont « répandus jusque dans les contrées au-dessus de Vérone et de Come « et jusqu'aux sources du Rhin; les Rhukantiens et les Kotwantiens en « sont les tribus les plus sauvages.» *Strabon* IV, 206. Le nom de *Tœnes* (313) peut, selon la conjecture de Casaubon, s'être glissé dans le texte à la place de celui des Boïes, et celui des Helvétiens avoir été omis; il l'a trouvé en effet dans un manuscrit.—Dans un second passage capital (VII, 292) *Strabon* rapporte «que les Rhétiens touchent à peine « au grand lac; que leur pays s'avance dans l'intérieur des Alpes, et « un peu au-delà, du côté de l'Insubrie; que la plus grande partie des « bords du lac est occupée par les Vindéliciens et les Helvétiens; qu'en-

fixèrent dans cette contrée[27]; ils se répandirent jusqu'aux bords du grand lac qu'ils nommèrent le lac Venète[28]. Ils bâtirent dans beaucoup de lieux escarpés des forteresses[29], un autre Lavinium, une autre Ardée et une ville de Falisques, dont Camille ne sut rien[30].

Toute la nation prit un caractère martial, oublia les connaissances et les arts de la Toscane[31], exerça le brigandage, parce que d'autres lui avaient tout enlevé, et devint étrangère à la crainte comme à l'humanité. Dans leurs guerres avec les Gaulois voisins[32], les Rhétiens égorgeaient tous les hommes, tous les enfans mâles, toutes les femmes enceintes auxquelles

« fin les terres abandonnées des Boïes sont aussi riveraines. » Ces passages comparés avec des documens postérieurs relatifs aux divisions diocésaines, assignent à la Rhétie le canton des Grisons, le Tyrol jusqu'à l'Inn, une grande partie du Tessin, avec les pays de Chiavenne et de Bormio, la Valteline, une partie de Glaris, le Gaster, le pays de Sargans, le Rhinthal et le Vorarberg. Nous savons que les Vindéliciens possédaient déjà Brégentz, et, pour ne pas aller trop au-delà des frontières, la forêt et toutes les hauteurs sur la rive orientale du lac de Constance. Les Helvétiens occupaient la Thurgovie. Les terres désertes des Boïes doivent avoir été dans la contrée inférieure, où les eaux se divisent. Compar. *Pline*, III, 24.

[27] Nous retrouvons *Domestica vallis*, l'ancienne patrie, dans *Domleschg*, à côté et en dessous de l'ancienne *Tuscia* (*Tusis*), *Realt*, *Reams*, *Razuns* (Rhetia alta, ampla, ima).

[28] *Lacus Venetus*. Les Vendes, peuples peut-être nomades, « homines qui Windæ vocantur » (*Acta Murensia*), parcouraient très-anciennement déjà ces pays.

[29] « Arces, Alpibus impositas trementis. » *Horat.*

[30] *Lavin, Ardez, Flasch, en co de Œn* (in capite Œni) Engadin.

[31] Il serait difficile de déterminer le degré de leur culture; on ne peut guère suivre chronologiquement les progrès d'une semblable décadence.

[32] La Lombardie devint *Gallia cisalpina*.

les devins prédisaient un fils[33]. Ni les Alpes ne protégeaient ces Gaulois, ni le grand lac les Helvétiens, ni la distance les Sequaniens, ni les Germains leur propre courage : les Rhétiens semblaient se venger sur tous les peuples, de la perte d'une plus belle patrie. Quelques tribus conservaient la paix dans l'interêt de leur subsistance; elles échangeaient des fromages, du miel, de la poix, de la résine, contre les fruits des champs[34]. Les Gaulois, et dans leur nouveau pays et dans le pays de leurs ancêtres, les Toscans et toutes les côtes et les eaux où ils naviguaient, leurs amis, leurs ennemis et des peuples dont ils n'avaient jamais entendu le nom, tombèrent sous le joug de Rome. Les Rhétiens demeurèrent libres et sauvages dans les Alpes grisonnes, dans le territoire de Venise et de Trente, dans tout le Tyrol[35] et jusqu'au Danube; depuis deux mille et cinq cents ans, leurs descendans conservent le caractère fondamental de leur langue[36].

L'an de Rome 738, alors qu'Octave Auguste gouvernait paisiblement toutes les nations depuis l'Euphrate jusqu'aux côtes de la Bretagne, les Camunes et les Vennons, tribus rhétiennes[37], qui commirent des actes de brigandage contre des villes romaines, attirèrent son attention sur les peuplades de ces monta-

[33] *Strabo* l. iv, p. 206 ; *Dio*, l. liv.

[34] *Strabo*, ibid.

[35] Voyez sur leur capitale Wilten près d'Innspruck, *Roschmann*, *Veldidena*.

[36] Le *Ladinum* dans la Basse Engadine, et le *Romansch*, parlé dans plusieurs contrées, ne peuvent guère être mieux caractérisés que dans *Tite-Live*, l. v, c. 33.

[37] Le *Val Canonica*, traversé par l'Oglio, appartient à Brescia : les Vennones habitaient probablement près des sources de l'Inn.

gnes[38]. Il envoya ses beaux-fils Claudius Drusus et Claudius Tibérius Néron à la tête d'une armée contre les Rhetiens. Ceux-ci trouvèrent en revanche un appui pour cette guerre dans les Vindéliciens[39], peuple de mœurs semblables, leurs voisins par la frontière du nord. A l'orient était le Noricum[40], encore sauvage, naguère indépendant. Les Romains, trouvant la victoire la moins sanglante la plus belle, cherchèrent à diviser les ennemis. Drusus, jeune homme en qui revivait l'âme de César, passa dans le pays de Trente; son frère traversa la Gaule. Avant que les Rhetiens ne s'aperçussent de l'approche de celui-ci, ses généraux apparurent dans le pays des Vindéliciens; lui-même, sur le lac. Tibère aussi avait une assez haute intelligence pour accomplir de grandes et de bonnes actions, s'il n'eût pas été condamné au pouvoir absolu dans des temps de profonde corruption, et par conséquent difficiles. Drusus, que l'ennemi attendait, le battit, pénétra dans le pays, et fit construire des routes à travers la montagne[41]. Vers le nord, chaque

[38] A l'occasion de semblables entreprises tentées par les Pannoniens, le Noricum, séparé sans doute de la Rhétie par l'Inn seulement, venait d'être soumis à la domination romaine. *Dio.*

[39] Ce nom signifie-t-il les « Vendes au bord du Lech ? » car ils habitaient les bords du Lech, *Ptolem.* l. VIII, c. 12. Quant aux conjectures sur l'origine, les demeures et les noms des peuplades, « neque confirmare » argumentis neque refellere in animo est; ex ingenio suo quisque » demat vel addat fidem. » *Tacit.*

[40] *Plinius*, l. III, c. 24.

[41] C'était une guerre de positions. Ils changèrent sans doute de position plus d'une fois à partir du défilé entre Péri et Ala jusqu'au pied et sur les hauteurs du Brenner (montagne du Tyrol). Les troupes romaines n'avaient jamais, l'année précédente, risqué tout dans le sort d'une bataille; dans cette occasion-ci, Drusus dut aussi recourir à l'habileté plutôt qu'à l'héroïsme. (Hor. l. IV, O. 4, 24.)

tribu fut attaquée sur son territoire et vaincue. Tibère battit les Rhétiens du côté du lac[42]. Ces revers les épouvantèrent comme un peuple dont les ancêtres avaient été heureux dans toutes leurs guerres. Le désespoir changea leur férocité en rage : des femmes mêmes se battirent pour la liberté; des mères lancèrent leurs nourrissons au visage des soldats romains[43]. L'amour de la liberté triomphe de forces prépondérantes, rarement de la tactique. De tous les peuples alpestres, les Rhétiens furent subjugués les derniers. Les généraux romains enrôlèrent en grand nombre les jeunes gens les plus vigoureux; ceux-ci apprirent le service dans les légions. Un camp retranché contint dans l'obéissance la Rhétie tributaire[44].

Telle fut la liberté primitive et son déclin dans les

[42] Il résulte de l'hymne triomphal d'Horace (l. IV, O. 14) que, le 29 août, Tibère gagna la *bataille décisive*, en débordant habilement les lignes ennemies, à la faveur de l'inégalité du terrain. Après divers avantages remportés dans de petits combats, il trouva enfin un lieu et une occasion si favorables pour cerner les ennemis qu'ils ne purent pas agir contre les Romains. Ce fut là la *directa acies* vantée par *Velleius* (II, 95).

[43] *Florus*, IV, 12.

[44] *Horat.* l. IV, O. 4 et 14. La première se rapporte à la guerre faite par Drusus seul, l'an de Rome 738; la seconde, à la guerre faite par les deux jeunes princes réunis l'année suivante. *Strabo*, l. IV et VII, *Velleius*, l. II, c. 39, 95, 121; *Plin.* l. III et XVI. Si l'inscription monumentale concernant les victoires dans les Alpes, a été fidèlement copiée, et appartient à l'an de Rome 750, d'après l'indication *Imp.* XIV (le chiffre des *Trib. pot.* manque) (*Muratori, Inscr.* CCXX, 11), il est à remarquer, d'un côté, que les Rhétiens n'y figurent point sous leur nom comme nation, mais seulement sous la désignation de leurs diverses tribus; d'un autre côté, que les peuplades de la vallée Pennine (le Valais) avaient recommencé la guerre pour la cause de leur indépendance, mais on ignore si toutes ensemble, ou chacune pour son compte. *Florus*, l. IV, c. 12; *Sueton.* Tib. c. 9; Claud. c. 1. *Appianus*, Illyr. c. 29, ne sait rien

régions de l'Helvétie, tout comme dans les Alpes Pennines et Rhéticannes.

de cette guerre : des peuples sont engloutis par les grandes monarchies, sans que l'histoire daigne mentionner leur fin. *Dio Cass.* l. LIV; *Euseb.* Chron. ; *Orosus*, l. VI, c. 21.

CHAPITRE VI.

LES TEMPS DES EMPEREURS ROMAINS.

État des frontières (Augst près de Bâle); constitution du pays; les Césars jusqu'à Vitellius; malheurs des Helvetiens; temps plus heureux, l'époque la plus favorable de l'Empire; guerres des Allemands de 162 à 217 et de 234 à 304 (ruine d'Aventicum); enfin de 352 jusqu'à Théodose. Instructions.

Dès cette époque les Empereurs eurent sous leur domination tout le cours du Rhin, depuis sa source dans l'Adula jusqu'aux marais des Bataves; au-delà du fleuve, la Rhétie et la Vindélicie leur obéissaient[1]. Marbode, chef germanique plein de courage et de prudence, s'eloigna des Romains, et passa avec toutes les tribus de sa dépendance du haut Rhin au pied des monts Carpaths. Tibère engagea 40,000 Souabes à accepter des terres dans la Gaule[2]. Les pays de la Germanie supérieure jusqu'à la Pannonie formaient un désert; la Gaule, la Rhétie n'étaient pas suffisamment peuplées; il restait des Helvetiens à peine un tiers. Cette dépopulation servit à discipliner le Nord.

Un homme digne de l'époque, habile à la guerre,

[1] *Sallust.* Fragm. l. I, p. 954 Corlii; *Sueton.* Cæs. c. 25; *Eutrop.* l. VI, c. 17.

[2] *Velleius*, l. II, c. 108; *Sueton.* Aug. c. 21, Tib. c. 9; *Aurel. Victor*, epit. c. 1.

vit à la cour[3], Lucius Munatius Plancus fut envoyé vers les Rauraques. Leurs débris habitaient la vallée du Rhin, à peu près depuis Lauffenbourg, où ce fleuve se précipite vers le nord-ouest, non loin de Bâle, jusqu'à Horbourg. Plancus fonda la colonie Auguste des Rauraques[4], dans la situation la plus favorable pour observer le passage du Jura du côté de l'Helvétie, l'entrée du pays des Séquaniens, les expéditions des Germains et les mouvemens des Rhétiens. Pour y attirer des habitans, il lui assura les droits des villes d'Italie et l'exemption de la capitation; il l'orna d'un fort, de beaux temples, de grands aquéducs; au pied de la colline, d'où l'on jouit d'une vue délicieuse sur le Rhin, la Gaule et la Germanie, il construisit un amphithéâtre pour plus de douze mille spectateurs. Cette ville rauracienne devint le séjour de l'opulence voluptueuse, nécessaire, après la perte de la liberté, pour en effacer la mémoire[5].

Les Helvétiens, à qui César avait donné une constitution, jouissaient, en souvenir de leur ancienne gloire, de toutes les prérogatives que peut désirer un peuple soumis. Chaque ville avait deux magistrats; la nation délibérait dans des diètes par l'organe de ses députés[6]. De Noviodunum et d'Ebrodunum[7] les magnifiques sa-

[3] *Velleius*, l. II, c. 83 : « Obscenissimarum rerum et auctor et minister. » Il dansa nu devant Antoine.

[4] « Colonia Augusta Rauracorum, » Augst. *Plin.* l. IV, c. 17; Inscription dans Gruter, n. 339; *Schœpflin*, *Alsatia illustr.* t. I, p. 155.

[5] Outre Schœpflin, l. c. voyez l'ouvrage savant de *Bruckner* sur les choses remarquables de la ville et des environs de Bâle, p. 2758—3077. Civitas *Basiliensium* se trouve, je crois, pour la première fois dans *Sirmond*, *Notitia provinciar. et civitat. Galliæ.*

[6] « Conventus helveticus. » Bochat, t. III, p. 534 — 618.

[7] Nyon et Yverdon.

pins du Jura passaient par les lacs, le Rhin et le Rhône, dans les deux mers[8]; Cully, sur le lac Léman, rendait un culte à Bacchus[9]. Du côté de la Germanie, les Helvétiens avaient une forteresse occupée par une garnison nationale[10], faveur rarement accordée à des sujets. Ils furent si reconnaissans pour tant de bontés que, lorsque Octave alla vers les dieux dans sa soixante-seizième année, des colléges de prêtres furent établis en son honneur dans plusieurs villes de l'Helvétie[11]; des gens des premières familles paraissent avoir adopté les noms romains de patrons puissans[12] : depuis la concentration du pouvoir dans les mains d'un seul, ni les anciennes familles, ni les villes et les nations ne trouvaient en elles-mêmes leur grandeur et leur sûreté. Dans la colonie de Noviodunum, Julius Brochus était inspecteur des charpentiers et des maréchaux, l'un des trois préposés aux constructions de la ville, l'un des deux juges suprêmes et en même temps tribun militaire, augure, pontife et prêtre[13]. On accumulait sur la même personne les dignités civiles, sacerdotales et militaires; l'Empereur possédant en toutes choses le suprême pouvoir, tous les droits divins et humains,

[8] Les *Ratiaru* étaient peut-être employés à transporter ces arbres ainsi que les impositions en denrées. *Cod. Theodos.* XIII, 5-9. Voy. *Spon*, *Hist. de Genève* t. IV, p. 86 de la petite édition, comparé avec *Schmidt*, *Antiq. d'Avenches*, p. 15. Quant aux sapins, voir *Plin.* l. XVI, c. 29.

[9] *Libero Patri Cocliensi*, inscription dans *Délices de la Suisse* t. II, p. III. 259 et dans *Bochat*, t. II, p. 434.

[10] *Tacit. Histor.* l. I, c. 67. « Cohors Helvetiorum » se trouve encore à l'an 148, dans une inscription, *Schelhorn*, *Amœnit.* t. X, p. 1209.

[11] *Spon*, l. c. p. 50; *Spon*, *Recherches*, p. 262; *Bochat*, t. II, p. 416.

[12] *Bochat*, t. I, p. 482; *Spon*, t. IV, p. 71.

[13] *Bochat*, t. II, p. 463; *Spon*, t. IV, p. 57, 170.

tous les arts et tous les emplois de la paix et de la guerre se trouvaient confondus. Des villes exprimaient à leurs magistrats leur reconnaissance par des monumens [14]. Mais les hommages de peuples asservis sont suspects de crainte ou d'adulation, et les emplois sont un honneur douteux, lorsqu'il y a d'autres moyens d'y parvenir que le talent et le caractère [15].

Les Empereurs, de qui dépendait le sort de tout le monde civilisé, opprimaient par défiance les patriciens, neveux des anciens conquérans; nul espoir d'avancement pour les fils des plébéiens que César avait flattés; on les écartait avec dédain. Les suprêmes faveurs ne tombaient pas non plus sur les généraux qui avaient tout soumis; on les craignait. Le monde et son maître [16] étaient souvent gouvernés par des esclaves affranchis pour leur esprit ou leur beauté. Ceux-ci levaient le tribut chez les Helvétiens [17]; les ambitieux du pays rampaient à leurs pieds; les villes briguaient leurs bonnes grâces, et leur élevaient des monumens [18]: Divicon n'a pour monument que sa victoire. L'his-

[14] « D. Julius Ripanus equo publico honoratus. » *Bochat*, t. II, p. 464. Un curateur de la Colonie d'Aventicum reçut une « tabula argentea; » ibid. p. 497.

[15] Dans les villes libres et chez les habitans de la campagne les emplois ne se répartissent pas d'une manière impartiale; mais, pour plaire au peuple, il faut une certaine modération, et du moins les dehors de la vertu, ce qui n'est pas exigé dans toutes les cours.

[16] Voyez dans le rapport de Philon sur son ambassade, quelle influence fatale les caprices méchans d'un favori et sa haine peuvent avoir sur le sort d'une nation.

[17] P. e. Donat. L'inscription est rapportée par *Wild*, *Bochat*, *Schmidt* et tous ceux qui ont écrit sur Aventicum.

[18] « Protector ducenarius, » *Spon*, t. IV, p. 93. « Asiatici libertus. I. O. M. arcum cum suis ornamentis T. Ulpius Celsi libertus Verecundus, » Ib.

toire de plusieurs siècles ne parle que des Empereurs, de ceux qui les gouvernaient et de quelques chefs de légions; le reste du genre humain tomba dans le néant de la servitude, et après la mort, dans l'oubli.

Pendant les premiers temps les Empereurs et leurs fils honoraient le Valais de leur patronat[19]; ils favorisèrent la construction des routes dans l'Helvétie[20]; les défilés étaient défendus contre les brigands par des postes militaires[21]. De pareilles institutions appartiennent à la police des états, mais un état suppose des classes de citoyens et des lois. L'économie sociale des empereurs romains varia : Auguste gouverna comme un père de famille; Tibère, comme un maître méfiant et dur d'esclaves indociles; de sages empereurs établirent, en bons économes, des moyens de multiplier le produit de leur vaste domaine; les peuples obéissaient en esclaves, avec plaisir à des maîtres clémens, par nécessité à des maîtres despotes.

Après qu'Auguste eut réuni dans sa personne tout le pouvoir à l'aide de quelques crimes, du courage étranger et de sa prudence personnelle, et que durant sa longue domination il eut accoutumé le monde à une paisible obéissance, par la modération et la bonté, dont

[19] « Civitas Sedunorum. » *Bochat*, t. I, p. 289; « Nantuates. » Ib. p. 305.

[20] *Sinner*, *Voyage dans la Suisse occidentale*, a répandu beaucoup de jour sur la connaissance des routes anciennes; mais personne n'a mieux dévoilé toute la période romaine que *François-Louis Haller*, dans son *Histoire de l'Helvétie sous les Romains* (*Geschichte Helvetiens unter den Römern*, Zurich, 1793, 2 v. in-8). Voy. *Strabo*, l. IV, p. 318, et les inscriptions dans *Bochat*, t. I, p. 142, 387 495, 497, 499, 537.

[21] « C. Lucco arcendis latronib. præfectus; » *Muratori*, *Thesaurus inscriptt.* p. 167, n. 4. Sur la nécessité de cette mesure voy. *Spon*, t. IV, p. 151.

l'habitude lui avait fait une seconde nature; après que Tibère, rusé, défiant, enfin tyran, eut enlevé au sénat jusqu'à l'ombre de l'indépendance, en sorte que la folie barbare de Caligula put tout oser, les Romains connurent, au temps de Claude, sous le joug de femmes et d'affranchis, la honte de l'esclavage; sous son successeur ils en connurent les terreurs, et reçurent le prix de leur obéissance passive. Néron, né avec quelques dispositions pour le bien, mais en qui les excès d'une volupté précoce avaient émoussé tout sentiment humain, fut, avant sa trente-deuxième année, l'horreur de Rome. La dynastie des Césars étant devenue insupportable, Sergius Galba, honnête guerrier, reçut dans un âge avancé le souverain pouvoir, pour rétablir l'ordre

Galba, l'espoir de tous les bons citoyens, s'était à peine fait connaître en Helvétie par la suppression du quart de l'impôt, que ses soldats le massacrèrent, redoutant son austérité et son économie. Il fut remplacé par Salvius Othon, compagnon des voluptés de Néron, mais susceptible des sentimens les plus généreux. Dans la Rhétie et la Haute-Germanie, l'armée préférait par intérêt Aulus Vitellius, homme sans aucun mérite[22]. L'avilissement du monde soumis rendait le soldat insolent. Il se faisait une gloire de l'audace et du brigandage, et se permettait tout, excepté de négliger les exercices militaires Afin de maintenir leur tyrannie sur toutes les nations, les Empereurs flattaient l'armée;

[22] *Tacit. Hist.* l. I, c. 11, 12, 51, 59. *Sueton.* Galba, c. 16. On a trouvé près de Kloten, à quelques lieues de Zurich une monnaie d'Othon avec cette inscription : « Imp. M. Otho Cæsar pax orbis terrarum : » Breitinger dans *Schelhorn*, *Amænit.* t. VII.

les soldats oubliaient que leurs pères, leurs frères et leurs enfans étaient au nombre des opprimés. Les Empereurs s'attachaient avec anxiété aux soldats, pour n'avoir pas à craindre le sénat, les chevaliers et les hommes libres; ils furent justement précipités du haut du trône l'un après l'autre : le monde avait droit à cette vengeance.

Avant que les Helvétiens apprissent [23] que Galba, qu'ils aimaient, avait perdu la vie, la vingt-unième légion, campée dans Vindonissa [24], enleva la solde destinée à la garnison de la forteresse dont nous avons parlé. Vindonissa était située à l'extrémité du territoire helvétique, sur un rocher au confluent de l'Aar et de la Limmat, non loin du Bötzberg [25], branche septentrionale du Jura [26]. La vingt-unième légion, dans laquelle on choisissait quelquefois des percepteurs de l'impôt [27], avait pris le surnom de *rapace* [28]. Un semblable attentat n'était pas nouveau pour elle, mais inconcevable pour les Helvétiens; ils avaient entendu que l'empereur Galba voulait rétablir la discipline. Des lettres interceptées, leur apprirent que cette légion et d'autres se proposaient de placer Vitellius sur le trône. Les Helvétiens, fidèles à Galba, mirent en prison le ca-

[23] Cette histoire est fort en détail dans *Tacit. Hist.* I, 67, 199.

[24] Windisch. — Ce village qui a conservé le nom romain n'occupe qu'une petite partie de l'enceinte de la vaste et brillante Vindonissa. C. M.

[25] « Mons Vocetius. »

[26] A partir des sources de la Birs, le Jura se dirige vers le Nord-Est, plusieurs de ses ramifications s'étendent vers les confluens du Rhin, de l'Aar, de la Reuss et de la Limmat.

[27] « Q. Manlio, C. F. Cordo, T. Leg. XXI Rapac., præf. equit., exactori tributor. civitatum Galliæ, fac. cur. certes lib. » *Guillimann, Helvet.* I, 1.

[28] *Rapax*, *Tacit.* l. c. et l. II, 43, 61.

pitaine et les soldats, chargés de porter ces lettres à l'armée de Pannonie. Parmi les légionnaires de cette contrée se trouvait un jeune homme, Alliénus Cécina[29], d'une taille élevée, d'une grande vigueur, à la démarche et au langage guerriers, immodéré dans ses désirs, hardi dans ses projets, indifférent aux droits divins et humains et à tout sentiment, extrêmement aimé parce qu'il se plaisait à piller les villes et les campagnes, et qu'il regardait comme sien tout ce que son bras pouvait atteindre. Lorsque Alliénus apprit que les Helvétiens avaient porté la main sur des soldats romains, il se mit soudain en marche, craignant leur impunité s'ils venaient à se repentir. Le pillage, le massacre et l'incendie ravagèrent au loin la contrée. Au fond d'une vallée gracieuse et au pied d'un rocher on voyait Baden[30], petite ville florissante par une longue paix, et animée par un concours d'étrangers qu'attiraient ses eaux salutaires; Isis y avait un culte[31]; tout fut ravagé par Cécina.

Le souvenir de l'ancienne gloire de leurs armes fut le plus grand malheur des Helvétiens : pleins de confiance en eux-mêmes, ils avaient négligé l'art militaire des Romains; leurs forteresses ne renfermaient

[29] Id. ibid. et l. I, c. 53.

[30] « Respublica Aquensis. » *Museum Helvet.* t. VII, p. 144.

[31] « Deæ Isidi templum a solo L. Annius Magianus de suo posuit. vir Aquensis; » *Bochat*, t. II, p. 394. La colonne de Ste-Vérène, dans les bains, doit avoir été celle de la déesse égyptienne (*Altmann*). La religion des Grecs et des Romains, ayant perdu de la considération par l'effet du temps, de l'ignorance du sens qu'elle renfermait et de l'audace des sophistes, les personnes qui éprouvaient les besoins d'une foi, cherchaient leur consolation dans les mystères de l'Egypte; voyez l'ouvrage si bien fait du savant Danois *P. E. Muller, de hierarchia et studio vitæ asceticæ in sacris Gr. et Romanor. latentib.* Copenh. 1803.

que de faibles garnisons; et pourtant ils montraient plus d'arrogance qu'il ne convient à un peuple peu guerrier. A l'heure du péril ils choisirent un général[32]; mais la nation n'agit pas avec ensemble; elle n'était pas exercée dans les armes ni dans l'art de soutenir une arme par l'autre; les defilés n'étaient point ou étaient mal gardés; de sorte que l'ennemi fut le maître de la guerre, même dans leur pays. Comme les Helvétiens défendaient leur forteresse avec une peine extrême contre Cécina, un renfort de l'armée romaine venu du camp de la Rhétie et une partie de la vaillante milice rhéticienne instruite dans les armes et la tactique de Rome, les surprirent par derrière. Autant la Rhétie est plus rude que l'Helvétie, autant ses habitans furent toujours plus sauvages, plus durs, plus belliqueux. Les Helvétiens virent de tous côtés la fumée des villes et des bourgs, des flots de sang, le peuple de la campagne chassé par les Rhétiens, devant eux les légions impétueuses commandées par Alliénus, derrière eux l'attaque irrésistible d'un ennemi imprevu, eux-mêmes sans ordre de bataille au milieu d'un double péril. Dans cet instant la terreur s'empara d'eux au point que tous jetant armes et étendarts et rompant ce qu'il restait de rangs, s'enfuirent à pleine course vers le Botzberg. Ils furent poursuivis par une cohorte de Thraces qui avaient vu plus d'une fois de pareilles guerres dans les montagnes de leur patrie. Les Helvétiens ne purent ni s'arrêter, ni reformer leurs rangs; les Germains et les Rhétiens, accoutumés à la guerre dans les forêts, survinrent aussi; sur la montagne, dans les cavernes, dans les broussailles, dans les profondeurs, partout, des milliers furent massacrés, des

32 Claudius Severus. *Tacit.*

milliers pris et plus tard vendus comme esclaves. Après cette destruction de l'armée helvetienne, les cohortes pillèrent toute la campagne et les vallées voisines. Allienus remonta l'Argovie avec des forces suffisantes et en bon ordre. Non loin d'un beau lac [33] s'élevait dans une plaine fertile et sur d'agréables collines la capitale de l'Helvétie, Aventicum. Julius Alpinus, citoyen riche et bien apparenté [34], était à la tête de la nation. Lorsque la nouvelle de la calamité parvint dans cette grande ville, au milieu de la consternation générale et du deuil de toutes les familles, on desespéra de la chose publique et l'on envoya des ambassadeurs pour fléchir le vainqueur par une soumission volontaire. Cécina demanda la mort de Julius Alpinus; l'Empereur seul, ajoutait-il, pouvait remettre à la nation la peine méritee. Le peuple resta muet d'effroi. Julia, prêtresse de la deesse de la ville, osa se rendre dans le camp, alors qu'elle vit son pere, précipite du faîte de l'honneur et de la félicité, dans ce péril; elle se jeta aux pieds du général, et demanda la grâce de son père avec l'éloquence de la jeunesse innocente et malheureuse. Cécina le fit mourir. Les Helvétiens députèrent vers l'Empereur. Quinze siecles après l'événement on a retrouvé parmi les décombres d'Aventicum cette épitaphe [35] : « Julia Alpinula, je dors ici, fille in-

[33] La partie inférieure de la ville était humide et marécageuse; beaucoup de maisons, bâties sur pilotis; les fondemens de quelques autres étaient preservées de l'eau par des blocs de pierre. Le lac occupait plus d'espace qu'aujourd'hui, mais son peu de profondeur avait obligé de creuser un canal pour amener jusqu'à la ville les pierres du Jura neuchâtelois.

[34] Alpina Alpinula avait épousé l'opulent citoyen de Baden, mentionné dans la note 31.

[35] « Julia Alpinula hic jaceo, infelicis patris infelix proles, Deæ

fortunée d'un père infortuné, prêtresse de la déesse Aventia ; mes prières n'ont pu détourner le supplice de mon père, les destins lui réservaient une triste mort ; j'ai vécu vingt-trois ans. »

Cent soixante-quinze ans après la victoire des Helvétiens sur le consul Cassius, cent vingt-cinq ans après que Cesar eut brisé leur puissance et fut devenu leur bienfaiteur, leurs députés se tenaient debout devant un tout autre César, pour éloigner la ruine de la nation. Le premier fut le plus grand capitaine de l'antiquité ; comme homme, il mérite par sa clémence et son génie l'admiration et l'affection universelles. César Vitellius, étranger à la guerre, ne triomphait qu'à table. Si César endure encore la peine de son ambition, l'enfer pour lui, c'est de vivre entouré de ses successeurs. Lorsque les ambassadeurs obtinrent audience, dans je ne sais quel lieu de la haute Germanie, la soldatesque était près de frapper leurs visages du poing et de ses armes ; tout bouillonnait de rage, vomissait des imprécations, et demandait à l'Empereur l'extermination du peuple qui avait mis la main sur des soldats de Rome ; des rides formidables sillonnèrent le gros visage de Vitellius ; il exhala des menaces. Claudius Cossus, l'orateur de l'ambassade, se tint devant lui, pâle d'angoisse ; sans recourir à des excuses, il commença par

Aventiæ sacerdos, exorare patris necem non potui ; male mori in fatis illi erat ; vixi annos XXIII. » *Gruter*. Inscr. 319. Personne ne sait ce que la pierre est devenue. — Personne n'a vu la pierre où cette épitaphe est censée gravée, c'est que l'épitaphe est apocryphe : voy. *Ryckius ad Tacit. Ann.* III, 23 ; *Hagenbuchii Mss.* I, p. 216 et *Jo. Casp. Orellii Inscriptiones in Helvetia*, Turici, 1826, p. 25. Muller s'est laissé séduire par le charme de sensibilité qui respire dans ces lignes, dont Byron disait : « Je ne connais point de compositon humaine plus touchante que cette inscription. » *Lord Byron*, par *mad. Belloc*, t. I, p. 346. C. M.

des supplications, par le tableau du malheur des Helvétiens; il peignit l'attente angoissante d'un mot destructeur, il s'interrompit, comme muet de crainte, frémit, pleura, comme si le jour sanglant apparaissait devant ses yeux; il fit entendre à l'Empereur et à l'armée les gémissemens de la nation, il rendit présente sa dernière douleur. L'émotion de son âme passa dans l'âme des Romains. A ce moment il se jeta à genoux, poussa des sanglots, recourut aux prières, supplia l'Empereur de l'exaucer, supplia les guerriers d'intercéder pour les restes infortunés d'un peuple autrefois fortuné, glorieux et paisible. Des torrens de larmes coulèrent, les cœurs se fendirent, les guerriers eux-mêmes demandèrent avec des sanglots, grâce pour les malheureux. Un homme sauva la nation.

Bientôt lui succéda sur le trône Flavius Vespasien, bon général, homme de talent, dont le père s'était enrichi en Helvétie par des affaires d'argent[36]. Il renforça Aventicum par une colonie de vétérans[37]; il n'est pas impossible qu'il ait distribué les terres de cette contrée aux soldats que Titus avait ramenés d'Asie, après avoir accompli la volonté de Dieu sur Jérusalem[38]. Une ancienne tradition dit que quelques-uns donnèrent à ce pays le nom de Galilée[39]. Les lacs de Morat et de Neuchâtel rappelaient les eaux de Mérom et le lac de Gé-

[36] *Suetonius* in vita : « Fœnus exercuit. »

[37] « Colonia Flavia, pia, constans, emerita, Aventicum Helvetiorum. » *Muratori*, Thes. 1109; *Bochat*, I, 175.

[38] Les soldats émérites avaient vraisemblablement servi sous lui. Les antiquités d'Aventicum offrent beaucoup de traces de l'adoration de divinités marines.

[39] Dans Frédegaire, au 7e siècle; il était probablement né dans ce pays.

nézareth, qui joignent leurs eaux de la même manière. Dans un circuit d'une lieue et demie, dont Avenches occupe aujourd'hui un angle, et où la dîme a produit annuellement deux cents sacs de blé [*], la colonie Flavienne, fidèle, valeureuse, émérite, occupait la ville helvétique d'Aventicum. Une alliance l'unissait à Rome [40]. Dix décurions la gouvernaient sagement sous le patronat de hauts fonctionnaires et sous deux curateurs. La déesse Aventia, le génie d'Aventicum, le génie du canton Tigurin, Apollon, le généreux Bacchus et César Auguste y recevaient un culte; les magistrats, des récompenses honorifiques [41]; on entretenait des médecins et des professeurs [42], on faisait sauter des rochers [43] pour faciliter la communication et le commerce; hommes et femmes goûtaient dans leur vieillesse le souvenir des joies de la vie [44], le peuple entier se glorifiait d'avoir vu réapparaître la déesse de la fé-

[*] Sous la domination bernoise. Le canton de Vaud émancipé a racheté tous les droits féodaux; il y a substitué un système régulier d'impôt foncier. C. M.

[40] Les inscriptions l'appellent *fœderata*.

[41] Ces détails sont attestés par des inscriptions qu'on trouve dans *Bochat*, III, 536; II, 507-525; 438-465; III, 543; *Schmidt de Rossan, Antiquités d'Avenches*, p. 15 et 49; *Spon*, IV, 37; *Bruker*, p. 1662, 1675; *Haller*, *Bibl.* IV, 93.

[42] « Numinibus Aug. et Genio Col. Helv., Apollini, sacrum. Q. Postumius Hyginus et Postumius Hermes lib. medicis et professoribus D. S. D. » Cette inscription se voit dans le mur de l'église d'Avenches. Comparez *Strabo*, l. IV, p. 278.

[43] Pierre Pertuis; *Bruker*, p. 1625 — 1696 : « Numini August.; via facta per M. Dunnium Paternum, IIvirum Col. Helvet. » Voy. aussi *F. L. Haller*, 172. La famille des *Paterni*, à laquelle Payerne (Paterniacum) doit son origine, était sans doute considérable en Helvétie.

[44] Le sentiment du bonheur domestique respire dans mainte inscription : « Quieti æternæ Mansuetinæ Julianæ, libertæ carissimæ et

licité[45]. En effet, l'Helvétie, la Rhétie et le Valais florissaient, grâce à une longue paix. L'industrie humaine pénétra dans les Alpes, et observa les arbres, les plantes, les oiseaux indigènes, les poissons de leurs lacs, la froide demeure des lièvres blancs, les cavernes des marmottes, les diverses espèces de marbre, les forteresses naturelles des chamois et des bouquetins, les grottes des cristaux où l'on admirait un morceau de cinquante livres autant qu'aujourd'hui une masse de sept quintaux. Les vaches alpestres devinrent l'objet d'un commerce productif : quoique petites et maigres, elles étaient excellentes pour le travail, et abondantes en lait. Les fromages des Alpes acquirent de la célébrité. On fit des essais d'agriculture; on perfectionna la charrue; le vignoble de la Rhétie rivalisa avec les coteaux de Falerne : en général, les Helvétiens honoraient singulièrement le dieu du vin, et conservaient ses dons, sinon dans des caves, du moins dans des tonnes[46]. Ils

conjugi incomparabili, feminæ sanctissimæ, C. Mansuetinius Paternus patronus. » *Spon*, iv, 79. — « Veturiæ Bellæ, heu positæ! gnatæ, tristes posuere parentes; » ib. 83; *Ruchat*, ii, 494.

[45] Les riches voulaient souvent par un acte de dernière volonté entretenir la joie, source de qualités aimables : « Q. Aelius de suo donavit vicanis Minnodunens. ccl. (Ruchat : 75,000 fr.) ex quorum usura gymnasium intercisis tempor. (Ruchat : pendant les demi-fêtes) per triduum. Quod si in alios usus transferre voluerint, hanc pecuniam incolis Col. Aventicensium dari volo. » Cette inscription est placée à l'entrée de l'auberge de l'hôtel-de-ville à Moudon. Voy. *Museum Helvet.* ii, 151.

[46] Ces données sont tirées des passages suivans : *Plin. H. N.* (edit. Dalechamp) xv, 25; xvi, 15, 16, 18; xxi, 7; xxii, 2; xxv, 6; x, 22; ix, 17; viii, 55; x, 65; xxxvi, 1, 22; viii, 53; xxxvii, 2, 6, 7; viii, 45; xviii, 7, 18; xiv, 1, 2, 3, 6, 21; *Columella*, L. vi, 24; *Varro, de Re rustica* ii, 4; *Jul. Capitolin.* Anton. Pio; *Virg. Georg.* ii, 96; *Strabo*, iv, p. 315; *Sueton.* Aug. 77.

rendaient un culte au soleil[47], qu'ils nommaient Bélin[48], le Dieu invincible[49], et à sa sœur, la déesse de la lune, Isis[50]; ils honoraient les sylphes protecteurs[51] et les dieux Mânes. Les règles de leur sagesse pratique semblent tracées dans ces pensées d'une épitaphe : « Ils ont vécu comme nous, nous mourrons comme eux; ainsi s'écoule la vie : Passant, songe à toi[52]. » On les couchait dans leurs tombeaux avec leurs épées et quelque argent[53], tournés vers le lever du soleil, principe de la résurrection de la nature.

Selon l'opinion commune, l'Helvétie faisait partie de la province de la Gaule; la Rauracie, de la haute Germanie, et la Rhétie, de l'Italie[54]. Le Rhin tout entier coulant dans la Gaule-Belgique[55], l'empereur Adrien, dont les domaines s'étaient accrus, en détacha l'Helvetie, et forma, depuis le lac Venète jusqu'à l'Arar

[47] « Soli, Genio, Lunæ, » inscription placée dans le vestibule de la maison-de-ville de Lausanne; *Bochat*, III, 534 — 618.

[48] *Ruchat*, *Hist. génér. de la Suisse*, t. I, Mss. retrouve Bélin dans Sauva-belin, Trey-velin etc.

[49] « Deo invicto Tib. Cassius Sanctus et Tib. Sanctejus Valens. » *Gruter*, 21, 10; *Bochat*, II, 371. On reconnaît là Mithra.

[50] *Museum Helvet.* t. VII.

[51] « Sulfis suis qui curam vestram gerunt; » *Martin*, *Relig. des Gaul.* II, 174; *Muratori Thes.* 1987; n° 2. Cette inscription paraît quelque peu apocryphe.

[52] « Vixi ut vivis, morieris ut sum mortuus; sic vita truditur : abi, viator, in rem tuam. » *Gruter*, 896; *Spon*, II, 178. On croit lire l'Ecclésiaste.

[53] Quelquefois le mort portait attachés au bras des ossemens de personnes chères, dont il ne voulait pas se séparer, même dans le tombeau. *Ruchat*, l. c. Voyez sur les tombeaux, *Breitinger*, *Description d'une ville inconnue dans la seigneurie de Knonau*, (*Beschreibung einer unbekannten Stadt in der Herrschaft Knonau* 1741); *Sulzer* Id.

[54] *Strabo*, l. IV, p. 267; *Mela*, l. III, 2; *Plin.* l. III, 4; *Ptolomæus*, III, 9; *Marcianus Heracleota*, p. 48, ed. Huds.; *Orosius*, I, 2.

[55] D'après la division d'Auguste.

(la Saône), en deçà et au-delà du Jura, la grande province des Séquaniens[56]. Un gouverneur administrait la Rhétie jusqu'à l'Inn, et peut-être les intérêts communs des peuplades du Valais[57]. Genève, au pays des Allobroges, resta dans la province Viennoise. Ces institutions des Césars se fondaient sur la nature du pays; aussi survécurent-elles à l'empire romain[58]. Les registres impériaux et les itinéraires[59] nomment beaucoup de villes et d'autres lieux[60]; on a décrit les débris de cet ancien temps, dans des ouvrages dont on pourrait les couvrir en entier. On sait positivement que quelques-unes de nos villes étaient alors des bourgs, tandis qu'on ignore comment elles sont devenues villes; leurs habitans semblent plus fiers d'avoir eu pour prédécesseurs des sujets de Rome que d'être citoyens libres : qu'ils se targuent de cette gloire, l'histoire ne célèbre que des actions.

[56] « Provincia Maxima Sequanorum. » *Eutrop.*, IV, 17; *Ammianus*, XV, 11. — *Ptolom.* l. c. et *Orose*, VI, 2, ne sont pas exacts.

[57] « Procurator, » *Tacit. Hist.* I, 11; III, 4; « Dux Rhætici limitis, » *Vopisc.* Aurel.; « Præses. » « Q. Caicilio Cisiaco Septitio, procur. Augustor. et proleg. provinciai *Raitiae* et Vindelic. et *vallis Poenin.*, auguri, flamini, etc. » *Maffei*, *Verona ill.* t. VIII, p. 385. Voy. *Roschmann*, *Veldidena*, p. 84. Les limites sont indiquées par *Ptolomée*, l. VIII, c. 2, 12.

[58] Leur influence sur la domination ecclésiastique et laïque deviendra évidente dans le tableau des époques suivantes.

[59] *Ptolom.* I, 16; II, 9; III, 1, 12; VIII, 2; *Antonini Itiner.* ed. Wesseling. p. 236-239; 251 seq. 275, 278 seq. 347-354; *Sirmondi*, *Notitia Galliae*, sous les rubriques « Max. Sequanor., Alpium Penninar. et prov. Vienn. »; *Libellus provinciar.*, *segmentum tab. Theodos.* dans *Schaepflin*, *Alsat.* illustr. t. I, p. 148.

[60] Quelques exemples des noms qui sont demeurés : « Arbor felix, » *Arbon;* « Vitudurum, » *Winterthur;* « Curia, » *Chur* (Coire); « Clavenna, » *Chiavenna;* « Castrum Ebrodunense, » *Yverdon;* « Viviscum, » *Vevey.* On trouve presque partout des débris anonymes de villes et de maisons de campagne.

Vespasien ayant régné neuf ans en prince économe et prudent, Titus trop peu de temps pour le bonheur du genre humain, Domitien avec dureté par méfiance, mais non sans gloire militaire ni sans talent, l'Empire échut à Trajan, après la courte domination du vertueux vieillard Nerva. On ne sait si Trajan mérita plus d'éloges comme vainqueur, ou plus de respect comme père de l'Empire, ou plus d'amour comme consolateur des misères humaines. Il trouva sa récompense, pendant sa vie, dans l'amitié, si rare près du trône; à sa mort, dans les larmes de peuples heureux, et surtout dans le souvenir de sa carrière. A cet empereur, le plus grand et le meilleur depuis César, succéda Adrien, qui gouverna ses états avec beaucoup de valeur, de prudence et de sagesse politique, jusqu'au règne paisible d'Antonin le Pieux. Celui-ci légua, dans la personne de Marc-Aurèle, à l'Empire un protecteur et un père, à l'humanité un modèle de persévérance à dompter les passions. Le monde, que ces princes consolèrent de la perte de la liberté, échut, pour la première fois après quatre-vingt-quatre ans, au *fils* d'un empereur. Commode, héritier du trône sans l'avoir mérité, redonna, par sa cruelle et ignoble folie, à l'armée le sentiment que l'empire du monde dépendait de la volonté des soldats; ceux-ci devinrent donc les tyrans des peuples et des empereurs. Après l'assassinat de Commode, Pertinax fut également assassiné, en dépit de ses bonnes intentions; Julien fut privé avec la vie d'une dignité peu méritée; Sévère, Niger, Albinus s'étant diversement élevés, le monde eut plus d'un maître, mais point de maître légitime. L'empereur Sévère mit un terme à ce désordre, à force de bonheur et de persévérance. A la fin, Caracalla fit trembler, par

sa valeur sauvage[61], ses voisins et les autres nations, depuis l'Ecosse jusqu'à la Perse. Après cette grande époque du pouvoir impérial, l'Empire vit approcher son heure fatale, à supposer qu'il pût y avoir pour cet ancien monde une heure plus fatale que celle de la bataille de Zama, dont les conséquences privèrent le monde de sa liberté et Rome de sa vertu.

Déjà, dans le temps où la grande âme de Trajan gouvernait avec énergie le vaste empire de Rome, et où l'armée n'avait pas encore foulé aux pieds la discipline militaire, de sages observateurs remarquèrent une énervation de l'antique force, et craignirent quelque calamité qui viendrait du Nord[62]. Mais à cette époque, les Germains se disputaient entre eux pour la liberté ou la domination. Des troubles, des migrations, l'argent, le vin, le commerce avaient affaibli les tribus riveraines du Rhin; Marbode, nous l'avons vu, avait quitté le pays voisin de la source du Danube pour régner libre et puissant dans les profondeurs des forêts. Des Gaulois[63] s'établirent dans les demeures abandonnées par son peuple, jeunes hommes sans propriété territoriale, hardis parce qu'ils n'avaient rien à perdre, impatiens du joug de Rome. Ils vinrent chacun pour son compte, ou par troupes amicales, avec des chevaux et des bestiaux, portant tous une hallebarde à trois pointes et une épée, nus à l'exception de la ceinture. Ils s'emparèrent des collines et des vallées dans

[61] *Ferocemente valoroso*, selon l'heureuse expression de Macchiavel.

[62] « Maneat, quæso, duretque gentibus (aux Germains), si non amor nostri, at certe odium sui: quando urgentibus Imperii fatis nihil jam præstare fortuna majus potest quam hostium discordiam. » *Tacit. Germ.* c. 33.

[63] *Tacit. Germ.*

lesquelles s'abaissent avec grâce les Alpes septentrionales. Ils défrichèrent les forêts, tressèrent des toits de chaume par-dessus des troncs d'arbres, abri pour les hommes et les troupeaux, et emmenèrent de semblables huttes dans leurs pâturages : ils dédaignaient les murailles et ne recherchaient point la société civile; chacun suffisait à ses besoins. Ils erraient libres dans des plaines communes, sous le nom d'Allemannen[64]. Ils craignaient les esprits de la nature, et adoraient ou Dieu ou ces esprits sous des chênes, sur des collines, au bord des ruisseaux, pour se préserver des inondations, de la soif, de la neige, de la pluie et de la puissance comme de la ruse des ennemis. On soupçonne qu'ils immolaient des chevaux près de la grande chute du Rhin, voisine de Schaffouse[65]; là, au milieu de sombres forêts[66], le fleuve entier, déjà large et profond, se précipitait écumeux par-dessus des rochers plus nombreux et plus élevés qu'aujourd'hui[67], avec un retentissement mystérieux et de sourds tonnerres qui, de nos jours encore, émeuvent toutes les âmes. Les Allemands s'agglomérèrent pendant un siècle, jusqu'à ce qu'il plût

[64] On ignore si le nom germain des pâturages ou des champs communs *Almend* est le primitif ou le dérivé du nom du peuple. *Wegelin* (*Thes. rer. Suevicar.*) a écrit plusieurs dissertations sur les antiquités allemanniques de l'époque romaine. *J. C. Pfister*, dans son histoire de la Souabe (*Gesch. von Schwaben*, Heilbronn 1803), a répandu avec un soin ingénieux toute la lumière possible sur les vieilles traditions souabes.

[65] Les traditions et les chroniques de Schaffhouse rapportent qu'on a trouvé des fers à cheval dans les fentes des rochers qui s'élèvent au-dessus de la chute; la coutume des Allemands nous est d'ailleurs connue par les anciens.

[66] Jusque vers la moitié du 16e siècle.

[67] Le peuple a appris de ses pères, par tradition, qu'un rocher, miné durant des siècles, s'est écroulé dans l'abîme.

aux empereurs de prendre possession de ce pays sans gouvernement. L'Empire était florissant; les Allemands firent peu de résistance, le service militaire était selon leurs goûts; leur pauvreté les exemptait des impôts[68]. Plus tard Adrien les sépara des Germains par un grand rempart[69]; rempart plus fort que le courage de ses defenseurs, et par conséquent aussi inutile que les murailles de la Chine[70], du Caucase[71], de la Dacie[72] et de la Grande-Bretagne[73]. Les plus courageux des Allemands se rendirent, de ce pays enfermé, sur les bords du Mein. Leurs expéditions, leur liberté martiale et indomptée plurent aux tribus errantes[74] des Germains. Il s'établit une fraternité entre les Souabes et les Allemands; leurs ennemis finirent par les considérer comme un seul et même peuple; le nouveau nom donné au pays des Germains, en Gaule et en Italie[75], a immortalisé jusqu'à ce jour la gloire de cette amitié.

[68] Avant Tacite, qui appelle ce territoire, « Ager decumas. »

[69] « Vallum Hadriani. » Ses restes ont été décrits par *J. Alex. Doderlein*, 1723. Voy. aussi *Alsat. illust.*

[70] Cette entreprise, la plus colossale de ce genre, a été faite l'an 531 de Rome. (*Fischer Quæst. Petropol.*) Sa muraille a été décrite par Schensi (Voy. *Büsching, Magazin*, t. I.)

[71] Abuféda mentionne la muraille d'Alexandre. Lerch et d'autres voyageurs russes rapportent que la tradition subsiste encore à Derbent et dans les environs. Les restes de cette construction ont été décrits par *Vockerodt, sur les peuples à l'occident de la mer Caspienne*, dans les *Mém. de l'Acad. des Sc. de Berlin*, 1756.

[72] *Cantimir, description de la Moldavie.*

[73] Construite en partie par Antonin, en partie par Sévère. La situation est décrite dans Gibbon.

[74] *Suèves* et *Souabe* sont peut-être la dénomination germaine des nomades.

[75] Allemagne, la Magna.

La seconde année du règne d'Antonin, des tribus de la nation germanique firent une incursion dans la Rhétie; elles arrivèrent victorieuses et dévastatrices jusqu'au pied des montagnes. A l'orient, menaçait Marcomar [76]; à l'occident, la province des Séquaniens, comprenant l'Helvétie, veillait mécontente. Dans la deux cent soixante-quinzième année après l'expédition des Cimbres, ces mouvemens furent la première tentative analogue faite par le Nord. On ne connaît que peu de chose de la manière dont Antonin arrêta ce mouvement [77], ainsi que des autres grands périls de l'Empire, et des actions nombreuses des empereurs d'alors. Du moment où les affaires de l'Empire furent celles d'un seul homme, les historiens en perdirent la connaissance avec l'intérêt, qui, sous la plume des anciens, a immortalisé des guerres moins considérables. La cour fut le chemin de la fortune, comme autrefois l'armée, le peuple et le sénat; les nouveaux historiens peignirent les mœurs de la cour, comme les anciens la vie publique. Les victoires du peuple pour la liberté ou la domination conservèrent leur gloire, parce que le peuple ne meurt pas. La crainte ou la flatterie taisait les victoires des empereurs après leur mort, surtout quand ils avaient pour successeurs leurs ennemis.

Sévère contint tous les peuples. Caracalla chercha les Allemands au bord du Mein. Il doit avoir remporté une victoire. Les vaincus redoutaient la servitude plus que la mort, les mères ôtaient la vie à leurs enfans,

[76] On a découvert en 1800, près de Vienne, des vases remplis de monnaies qui vont jusqu'au temps de Marc-Aurèle; on les enfouit probablement à cette époque de terreur.

[77] *Dio*, l. LXXI; *Jul. Capitol.* vita; *Aurel. Victor*, Cæs. c. 16.

quand la vie n'était plus libre, puis elles se suicidaient [73].

Caracalla ayant péri par la main de Macrin, la plupart des empereurs devinrent les esclaves de leur armée par la faiblesse de l'âge, de leur esprit ou de leur parti; aucun ne posséda un vaste coup-d'œil, et ne fut courageux et prudent dans la paix et dans la guerre; les meilleurs furent ceux qui retardèrent de quelques jours les derniers momens de l'Empire. La décadence des lois et des mœurs contribue plus que les défaites à la perte d'une nation. Beaucoup d'empereurs battirent les tribus germaniques au point de croire à leur extermination; mais quel a été le jour décisif où l'on a vu les légions se mesurer sur le champ de bataille avec toute la puissance des barbares, et le Midi avec le Nord? Rome, asservie, découragée, laissa tomber sans combat le sceptre de la terre. Athènes n'est point périe sous les coups de Lysandre près du fleuve Aegos, ni Sparte sous les coups d'Epaminondas près de Leuctres, ni la Grèce dans la journée de Chéronée, ni Carthage par la valeur des Scipions : ces puissances se sont détruites elles-mêmes.

Lorsque Macrin, et après lui le prétendu fils de Caracalla, Héliogabale, eurent porté quelques années le nom d'empereur, ils le laissèrent à Alexandre Sévère, jeune homme aux intentions droites. Alors des hordes considérables d'Allemands, altérés de sang et de pillage, enflammés de vengeance, arrivèrent sur les frontières de l'Empire, tandis que les Sassanides, rois des Perses, occupaient Alexandre dans la Mésopotamie, par

[73] *Dio*, l. LXXVII; *Excerpt. Vales.* p. 749; *Spartiani* vita; *Aurel. Victor*, l. c. c. 21. C'est à Caracalla que se rapporte l'inscription citée par *Gruter*, 267, et par *Bochat*, t. I, p. 423.

la crainte de leur puissance croissante. Il vola de l'Euphrate au Rhin. Pour avoir la paix, il pardonna la violation des frontières. Un empire fort peut pardonner beaucoup, Rome ne le pouvait plus. Alexandre assassiné, un guerrier, Maximin, goth de naissance, d'une force corporelle extraordinaire, s'assit sur le trône des Césars. Maximin traversa les marais qui protégent l'entrée de la Germanie, et, par une victoire dont il ne tira point parti, il excita les Allemands à une double vengeance[79]. Elle s'accomplit trente ans plus tard. Pendant ce temps quinze empereurs avaient péri; la plupart par les mains de leurs soldats, un de ses propres mains, un autre, Valerius, ignominieusement en Perse. Galliénus régna à côté de trente tyrans. Alors se jetèrent de la Germanie sur l'Helvétie, la Rhétie et l'Italie, un grand nombre de tribus guerrieres; le rempart d'Adrien, le camp rhetique[80] se trouverent être trop faibles. Le général allemand Kroch passa les Alpes rhétiennes; il conduisit hors des passages alpestres, dans une immense file, quelques centaines de mille hommes[81] en Italie, sur les bords du Pô, au pied de l'Apennin, au-delà de Bologne et jusqu'à la côte de Ravenne, tandis que les Francs remontaient la Gaule depuis le Bas-Rhin, passaient les Pyrénées, et arrivaient sur les rives de l'Ebre pour detruire la grande ville de Tarragona. La Grèce et l'Asie furent devastées par les Goths. Gallienus, qui oublia dans les voluptés de la cour, et dans les soins d'une culture efféminée

[79] *Herodian.* L. VI. *Jul. Capitol.* 12 seq.

[80] *Gaster*, au midi du canton de Saint-Gall. *Castra Rhætica.*

[81] Ces hordes étaient des nations dont chaque citoyen était soldat: néanmoins, qui voudrait garantir l'exactitude des nombres chez ces misérables historiens?

née, l'administration de l'Empire, eut pour successeur Claudius, qui défit les Allemands dans une grande bataille. Ils demeurèrent néanmoins sur le territoire de l'Empire [82]. Aurélien les força de l'abandonner [83]. A peine le héros eut-il été assassiné, que 400,000 Francs et Allemands passèrent le Rhin, et se rendirent maîtres de soixante-dix villes de la Gaule. Probus, homme d'une basse naissance (les derniers empereurs distingués naquirent dans les champs, patrie des mœurs antiques), passa les Alpes à la tête de beaucoup de légions ; lui-même était orné de toutes les vertus des anciens capitaines. On sait qu'il délivra la Gaule des barbares, qu'il les poursuivit par-delà le Rhin et le Neckar, et que, sous la garantie d'otages, il les soumit à un tribut et au service militaire : mais nous ne connaissons pas en détail les préparatifs et la conduite de cette grande guerre, vu que les historiens devenaient de plus en plus étrangers et indifférens aux affaires publiques, et le camp toujours plus indiscipliné au milieu de la décadence de l'Empire. De là vient que Probus, quoique grand et bon, ne trouva point d'historien dans son armée, mais des assassins [84]. Carus ayant été frappé de

[82] Pendant un si long séjour ils peuvent s'être emparés d'Aventicum : toutefois les monnaies attestent que cette ville était encore florissante plus tard. Si la tradition populaire, qu'Aventicum fut ruinée trois fois, avait quelque certitude historique, les traces de cette triple ruine paraîtraient coïncider le mieux avec les années 265 à 280, 304 et 350.

[83] *Trebell. Pollio* c. II; *Vopiscus* in Aurel. et Tacit.; *Aurel. Victor*, 35 sqq.; *Orosius*, VII, 22; *Gregor. Turon.* I, 30, 32. On distingue les Germains (*Germani*), dont Aurélien délivra la Vindelicie, des Allemands (*Allemanni*); mais il est impossible de se fier aux classifications de semblables écrivains.

[84] *Vopiscus*. *Eutropius*, IX, 17; *Aurel. Vict.* epit. 37; *Eusebius* in Chron.

la foudre, Numérianus et Carinus, égorgés, à l'époque où Dioclétien et Maximien obtenaient des diadèmes et des adorations, et où le peuple des campagnes gauloises se soulevait pour sa perte contre la dureté des fonctionnaires publics[85], les Germains se jetèrent du Danube sur la Rhétie, et partis des bords du Rhin et de l'Océan, ils envahirent les provinces de la Gaule. Altérés de vengeance, les Allemands s'armèrent. Des rives de la Saale vinrent les Bourguignons[86], peuple plus amoureux de la liberté qu'aucun autre, et habile à toutes choses. Fastida, roi des Gépides, les avait chassés des bords de la Vistule[87]; ils s'enfuirent devant les forces des Goths[88] vers les Allemands. Les Hérules[89] aussi abandonnèrent leur pays sablonneux et marécageux, qui s'appela plus tard la Marche de Brandebourg. Les Saxons et les Francs parcouraient en pirates la mer de Germanie. Des calamités générales, la famine et des maladies arrêtèrent cette incursion. Maximien traversa la montagne avec son panégyriste, et s'érigea un monument, prétendu vainqueur des Hé-

[85] Les Bagaudes. Eucherius, évêque de Lyon, raconta vers l'an 432 ou 524, qu'au 22 septembre de l'an 302 une légion (Thébaine, de soldats chrétiens fut massacrée par Maximien dans la gorge de Saint-Maurice, à l'entrée du Valais. On le crut jusqu'à ce que Frédéric Spanheim souleva le premier quelques doutes. Les motifs les plus forts pour rejeter cette tradition se trouvent dans le meilleur écrit de *Jean Conrad Füsslin*, *le Chrétien Soldat* (*Der Christ ein Soldat*, Francf. et Leipz. 1765, in-8°). La défense de la tradition a été soutenue avec le plus d'érudition par *Rivaz* dans le *Journal Helvétique* de 1749.

[86] Ils sont nommés pour la première fois dans *Plin. H. N.* IV, 14.

[87] *Jordanes, De reb. Gothor.*

[88] *Mamertinus, Panegyr.* c. 17.

[89] A côté d'eux les *Chaibones* ou *Chabiones*, sans doute les *Aviones* de Tacite, peuple de la Basse-Germanie, voisin des Anglo-Saxons.

rules[90]. Les Allemands battirent près de Langres le césar Constance Chlore, dont l'armée fugitive ferma derrière elle les portes de la ville, en sorte qu'il fallut tirer le prince par-dessus les murs à l'aide d'une corde. La terreur produisit le courage du désespoir, l'ennemi surpris fut battu cinq heures après sa victoire[91]. Constance défit ensuite les hordes allemandes près de Vindonissa en Helvétie, et les poursuivit jusqu'au passage de Günzbourg.

Alors, peut-être, fut brûlée[92] la capitale de l'Helvétie, Aventicum. Mais la nation entière a péri sans qu'un seul historien ait mentionné, d'un seul mot, son dernier jour. Les géographes postérieurs parlent du désert helvétique[93]. Ammien Marcellin rapporte, dans la seconde moitié du quatrième siècle, que « dans les » régions des Alpes pennines est situé Aventicum, au- » jourd'hui abandonné; mais dont les grandes ruines » attestent l'ancienne splendeur[94]. » Après cela, on ne trouve qu'obscurité. Nugerol ou Nerval (vallée noire),

[90] *Mamertinus*, l. c. c. 5, 9; in *Genethliaco*, c. 1, 5, 7, 16, 17; *Salvianus*, l. VII.

[91] *Eumenius*, *Panegyr.*; *Eutropius*, IX, 15; *Orosius*, VII, 25.

[92] On trouve de temps en temps des charbons de cet incendie.

[93] *Ptolomæus*. On sait que toutes les données renfermées dans son livre ne sont pas du temps de cet écrivain. Il faut l'expliquer ici par *Gregor. Turon. Vit. patr.* de Romano et Lupic. Le nom d'Helvétie subsista le plus long-temps dans le Nord, où étaient « Forum Tiberii » et « Gaunodurum. » *Ptol.*

[94] Il appelle cette ville « quondam non ignobilem, » l. XV, c. 11, épithète trop modeste, à juger par l'étendue de l'enceinte, la beauté de beaucoup de ruines et la grande quantité de monnaies. Il rapporte que les bâtimens étaient à demi détruits; on trouve le pavé à huit ou dix pieds sous la surface du sol; dans bien des endroits, il n'y a qu'un pied de terre par dessus les décombres. *Antonini Itiner.* : « Aventiculum. »

Uchtland (pays désert), Ogo[95], sont les noms de tout le district d'Aventicum jusqu'à l'Aar et jusqu'au pied des Alpes. On peut encore suivre le pourtour des murs[96] : une colonne, de trente pieds de haut, s'élève solitaire dans une prairie, comme à Samos la colonne du magnifique temple de Junon[97]. L'herbe croît dans l'amphithéâtre; le soc de la charrue rencontre des statues, des autels, des tombeaux, des murs considérables, vestiges d'une opulence passée[98]. Si dans les temps de l'antiquité, les noms de toutes les nations s'effacèrent devant le nom de Rome, dans les siècles suivans, d'un complet abandon, on retrouve à peine quelques traces de la destinée de ce pays frontière. Si Rome avait préféré posséder, dans les peuples des Alpes, des amis plutôt que des esclaves, ils auraient combattu plus courageusement pour leur liberté que pour une domination etrangère, et détourné de l'Helvétie et de

[95] Partie méridionale de l'Uchtland, dans le comté de Gruyères.

[96] Les tours auront été construites avant la ville actuelle, pour la défense de la contrée ou pour sa surveillance. On trouve moins de débris, dit-on, dans la partie la plus élevée de l'ancienne enceinte. Peut-être y avait-il là des jardins.

[97] Voyage de M. de Choiseul. *Scheuchzer*, *Itin. Alp.* t. III. — Cette colonne surmontée d'un nid, où chaque année une famille de cigognes élève ses petits, est connue depuis fort long-temps sous le nom de *Cigognier*. *Ritter*, *Antiq. de la ville d'Avenches*, in 4°. C. M.

[98] C'est à Berne et à Villars-les-Moines, où le temple de la déesse Aventia était bâti sur une éminence, qu'on a réuni vraisemblablement le plus de ces antiquités. Quelques débris sont incrustés dans les murs de l'église d'Avenches; beaucoup de restes précieux sont perdus; on en a laissé dépérir d'autres. On ne possède aucune description complète de tous les quartiers de l'ancienne ville; mais il n'y a guère d'habitant de la ville et de la campagne environnante de qui l'on ne puisse apprendre quelque chose. — La ville d'Avenches a construit, il y a une dixaine d'années, un *musée Vespasien* où elle a rassemblé les antiquités locales. Quel dommage que cette idée ne soit pas venue un siècle plus tôt! C. M.

l'Italie le dernier malheur. Les grandes monarchies s'agrandissent à leur détriment; leur décadence commence le jour où elles ne craignent plus personne.

Lorsque le fils de Constance Chlore, Constantin, doué d'audace, de prudence, et des principales qualités d'un général et d'un chef de parti, réunit sous son sceptre tout l'immense empire, divisé contre lui-même, et qu'il vit l'état ébranle jusque dans ses fondemens par l'action des siècles, il conçut une réforme de toutes choses, abandonna les dieux et Rome, et déclara la guerre aux vices du système d'administration et de défense du pays. Constantin forma un vaste plan; mais la restauration d'une puissance réelle, fondée sur la vertu de la nation, était tout aussi impossible que la résurrection d'un mort par les seules forces humaines. Peut-être l'empereur n'employa-t-il pas tous les moyens; mais il est du moins certain que son plan fut mal secondé de son temps, et après lui, négligé ou abandonné, parce que ses fils, élevés à la cour, furent des princes faibles; les évêques ne connaissaient point le christianisme; personne ne connaissait l'Empire. Julien, tout plein de l'antiquité, avec laquelle il était bien plus familiarisé qu'avec l'esprit de son époque, tenta le rétablissement, la purification, le perfectionnement du vieil édifice; mais on ne bâtit point avec solidité sur un fondement pourri. Les empereurs avaient gouverné plus de trois cents ans d'après des formes empruntées de la république[90]; mais lorsque le génie vigoureux des anciens se fut éteint avec leur souvenir, Constantin et Julien tentèrent des moyens divers de substituer un

[90] Jusqu'à Dioclétien. Avant lui déjà ces formes avaient commencé de s'effacer.

système à ce manque d'ensemble. Un système mal assis est le plus dangereux de tous : à peine leurs successeurs possédèrent-ils chacun l'intelligence nécessaire pour satisfaire aux premiers besoins du présent.

Les armes germaniques ne firent point de progrès sous Constantin. De cette part, le gouvernement de son fils Constant ne fut pas non plus malheureux. Ici, l'histoire a beaucoup d'obscurité, parce qu'on ne connaissait qu'un côté de la Germanie. Constance II fit la première guerre contre les incursions des Allemands,* mais avec peu de bonheur ; son trône chancelait encore. Ne pouvant se fier à son armée, il consentit à la paix. L'ennemi la désirait parce que les Romains avaient trouvé le Rhin guéable dans un endroit de la Rauracie, et que les sacrifices avaient offert de sinistres présages [100]. Peu après cette paix, bien excusable, Arbétion, commandant de la cavalerie, fut envoyé, avec une division considérable de l'armée impériale, vers le lac de Brégenz, contre les habitans du district de Lenz. Brégenz, alors ville rhétienne, était située non loin du commencement du lac de Constance : les deux rives, embellies aujourd'hui par un grand nombre de villes et de châteaux, et par le spectacle de la félicité agricole, étaient alors assombries par des forêts et des marécages [101]. Les grands empereurs des anciens temps [102] y avaient ouvert une route. Lenz ou Linz est bâti à une lieue de Pfullendorf, dans un can-

* *Alemanni*, *Alleman*, *Alamanni*, entre le Rhin, le Mein et le Danube.

[100] *Nazarius*, panegyr., c. 18; *Victor*, epit. 41; *Eutropius*, x, 2; *Ammianus*, XIV, 10; *Wegelin*, *Thes. rer. Suevicar.* I, p. 63.

[101] « Horrore squalentium silvarum inaccessus. » *Ammian.*

[102] « Vetus illa Romana virtus et sobria. » *Id.*

ton alors habité par une tribu audacieuse d'Allemands, terreur de la frontière. L'Empereur passa de Milan dans la Haute-Rhétie et sur les champs de Canini[103]. Arbétion, à la tête d'une division, pénétra, par Misox, à travers le pays et par le défilé de Luciensteig, dans la forêt qui monte du lac de Brégenz le long de l'Arlenberg. Comme il se trouvait dans la nécessité tout ensemble de maintenir l'armée en bon ordre, de se frayer un chemin vers le canton de Lenz[104], et de prévoir ou de découvrir les ruses de l'ennemi dans un pays si diversement coupé, les Lenzois profitèrent d'un brouillard, sortirent à l'improviste de mainte embuscade, et tuèrent dix tribuns et beaucoup de soldats; puis ils assaillirent les fortifications. L'armée, serrée de près, mais encouragée par Saniauch, Bappo et Arinth (barbares quoique tribuns), fit une sortie et mit l'ennemi en fuite. Ce salut, dont l'armée romaine fut redevable à des chefs étrangers, parut à l'Empereur une victoire, et fut un encouragement pour l'ennemi[105].

Vers ce temps, beaucoup de villes gauloises furent conquises ou ruinées sans machines de guerre, à force de promptitude, par la famine ou la terreur. Dans une pareille extrémité, on n'aperçoit pas un seul vestige de l'admirable résolution avec laquelle, dans l'antiquité, hommes, femmes et enfans périssaient en même temps que la patrie. Julien fut envoyé en Gaule par l'empereur.

Julien, âgé de vingt-cinq ans, fuyait la cour, aimait

[103] Dans la contrée de Bellinzone. (*Cellarius*, *notit.* I. 1, 677, appuyé sur Grégoire de Tours, est exact.) Bellinzone était la résidence de la cour.

[104] Situé entre l'Argengau et le Hégau. *Chron. Gottwic.* 661.

[105] *Ammianus.* XV. 4.

le camp, et redoutait moins l'ennemi que la mollesse et la corruption de son époque. En des jours où ses yeux ne rencontraient personne à qui il voulût ressembler, le grand César, Trajan et Marc-Aurèle devinrent les instituteurs et les amis de sa jeunesse; le bruit des disputes théologiques l'empêcha d'entendre la voix du christianisme, mais sa vie était plus pure que les mœurs de la plupart des empereurs orthodoxes. Il se rendit d'abord maître de Brumat, sur la Sorr, dans la Basse-Alsace, et de Cologne. S'étant par là fortifié sur le Haut et le Bas-Rhin, il détermina les Franks à faire la paix ; il remonta le Rhin pour marcher contre les Allemands ; il ordonna en même temps à Barbation, général de l'infanterie, de venir d'Italie avec 25,000 hommes, à travers le désert des Helvétiens, dans le pays des Rauraques [106], vers le Haut-Rhin. Les Allemands firent la guerre avec intelligence : ils se tournèrent vers l'occident, et, longeant le Jura, se livrant au pillage, ils marchèrent sur Lyon pour déjouer le plan de l'ennemi. Ils évitèrent Julien, et rejetèrent l'autre général dans le désert. Enfin, lorsque Julien se trouva n'avoir que 13,000 hommes, ils marchèrent contre lui, avec des forces triples, la fleur de leur armée, sous le commandement en chef du prince Chnodomar. Ils combattirent près de Strasbourg, en ennemis d'un Romain sans égal; Julien, en Romain que les antiques héros contemplaient de leurs demeures

[106] Il est si peu question d'Augusta, qu'il faut qu'elle ait déjà alors été détruite, ou du moins réduite à un état d'abaissement extrême, à supposer que l'accident ensuite duquel le Rhin traverse l'ancienne ville ne fût pas encore arrivé. Autrefois les Rauraques étaient « aliis potiores oppidis multis. » *Ammian.* xv, 11. On trouve des monnaies théodosiennes ; ce n'est pas une preuve que la ville existât encore, mais une probabilité que des Romains habitaient encore la contrée.

éternelles. Lorsqu'il eut bien disposé et renforcé son armée, il l'enflamma, avant la bataille par ses paroles, durant la bataille par son exemple, et remporta la dernière grande victoire de la tactique romaine sur la valeur germanique. Dans cette journée, où les cadavres rendirent le Rhin guéable, Chnodomar fut pris avec deux cents fidèles compagnons d'armes : il mourut à Rome du mal du pays [107]. Le vainqueur parcourut triomphant toute l'Allemannie, jusqu'aux forêts des Cattes . une armée animée par lui, bien que commandée par Barbation, affranchit la Rhétie, par la défaite de la tribu germanique des Juthunges. Après avoir ainsi humilié cet ennemi, Julien vengea l'empire romain sur les Franks, dans une bataille près de Tongres. Le nom de Rome, ou plutôt du jeune César, s'étant rendu redoutable sur toute la frontière du Rhin, ce prince, en père bienveillant, déchargea les villes gauloises d'une partie de leurs énormes impôts, et les délivra d'une administration arbitraire et dure. Tel fut Julien, dernier éclat de la vertu romaine qui allait s'éteindre[108].

Valentinien I, Gratien, et enfin Théodose, sans avoir son esprit vaste, soutinrent l'Empire chancelant par leur bravoure, leur résolution et la justesse de beaucoup de leurs vues; mais la mollesse du siècle ne supportait plus les anciennes armes ni l'ancienne discipline; le noyau de l'armée se composait d'étrangers sans dévouement commun, sans enthousiasme pour un pays qui n'était pas leur patrie. Tous les grands prin-

[107] Morbo veterni. *Id.*

[108] *Ammian.* XVI, 2, 3, 4, 12; XVII, 1, 8, 6, 8-11; XVIII, 1, 2; XX, 10; XXI, 3; *Eutrop.* X, 14, 15; *Aurel. Vict.* epit. 42; *Libanius, orat. consular. et fun.*, *Zosimus*, l. II, III; *Socrates, H. E.* l. II, *Sozomenus*, l. V.

cipes furent violés, la décence foulée aux pieds, la honte mise à la mode. On soldait des Franks, des Herules, des Bataves, disposés à mourir pour l'empire romain; on achetait la paix des Allemands; les vendeurs en fixaient le prix[109]. Valentinien fortifia le Rhin entier[110], comme si des hommes faibles, derrière des murs forts, savaient défendre un empire. Il engagea les Bourguignons dans une guerre contre les Allemands; mais pouvait-on espérer que les nations germaniques préféreraient se battre toujours entre elles, sans avantage, plutôt que contre l'Empereur, pour la conquête du monde méridional? En outre, il abandonna les Bourguignons[111], trahison qu'il n'eût pas même dû se permettre à l'apogée de la puissance. La colère n'est jamais plus violente que chez les faibles: il fit égorger un roi des Allemands[112], brûler vif un autre, à la suite de tortures[113]; la dévastation marchait devant lui. Après son règne, les poètes et les orateurs célèbrent une victoire fort sanglante que l'empereur Gratien remporta avec le secours des Franks[114], et enfin une expédition de Stilicon[115], qui exerçait l'autorité souveraine, sous le nom de l'empereur Honorius. Si les historiens disaient vrai, les Allemands auraient été depuis long-temps exterminés. Or, bien

109 *Ammian.* XXVI, XXVII.

110 *Id.* XXVIII, 2; XXX, 3; *Cod. Theodos.* l. XXX; De curs. publ. *Schöpflin, Alsatia ill.* t. I, p. 181; *Bruker, Merkwürdigkeiten* (curiosités) t. p. 10.

111 *Ammian.* XXVIII.

112 *Id.* XXVII.

113 *Id.* XXIX, 4: « Veritate tormentis expressa conflagravit flamma pœnali. »

114 *Id.* XXXI, 10, 11; *Ausonius*, in *Gratiar. actione ad Gratian.* § 58, 82; *Victor*, epit. 47.

115 Claudianus, *De quarto consulatu Hon.* v. 439, 448, 459; *de Sexto.* v. 230; *de laudibus Stilichon.* l. I, v. 193; de *Bello Getico*, v. 279, 340, 444.

après cette époque, nous les voyons répandus, environnés de terreur, depuis Cologne, à travers les forêts, jusqu'à Ziegenhayn[116]; de là, en remontant l'Allemagne et la province Rhétienne, jusqu'au pied des montagnes; puis, après avoir traversé, en hordes nombreuses, la Gaule et les Pyrénées, fondant un empire puissant à l'extrémité de notre hémisphère[117]. L'Helvétie était une terre commune; dans la Rhétie, la domination romaine s'effaça peu à peu. Rome déclina par elle-même, puis périt sous les coups de chacun de ses ennemis. L'Empire fut d'abord haï, puis méprisé, enfin renversé. Les grands états tombent sans être plaints, ils tombent communément par leur faute.

Si nous réfléchissons, d'un côté, combien les Helvétiens furent admirables dans la bonne et la mauvaise fortune, le peuple rhétien redoutable, la Gaule entière grande par son courage et sa population; la Bretagne et l'Espagne constantes et magnanimes; les villes des Grecs guerrières, ingénieuses dans les arts, nombreuses et brillantes; la moindre peuplade libre, héroïque et influente; quelle vie animait tout le Midi, et ce qu'était Rome elle-même : d'un autre côté, comme Rome devint servile, barbare et faible; comme tant de villes puissantes et de pays se dépeuplèrent et furent changés en déserts; comme tout disparut, les arts, la sensibilité, la sagesse et la gloire, le monde civilisé enfin; il sera facile de comprendre que, de tous les malheurs, celui contre lequel nous devons lutter avec l'aversion la plus prononcée, avec les efforts les plus opiniâtres, c'est le rétablissement d'une domination universelle.

[116] « Forêt des chèvres, » vraisemblablement le *Capellatium* des Romains.

[117] Surtout dans la Galice. *Orosius*, l. VII; *Zosimus*, l. VI; *Isidor*, *Hist. Vandalorum et Suevor.* ap. Labbeum.

CHAPITRE VII.

IMMIGRATION DE PEUPLES ÉTRANGERS,

Les Bourguignons. — Les Allemands. — Les Franks. — Les Ostrogoths.

Long-temps après le déclin de la liberté helvétique, le nom même du peuple helvétien ayant disparu [1], le pied abandonné de ses Alpes fut occupé par des Bourguignons, des Allemands, des Ostrogoths, des Franks et des Lombards. Ils recommencèrent à cultiver le pays; ils rétablirent et perfectionnèrent la société humaine, toutes choses, même la liberté. De ces peuples descendent les treize Cantons, leurs alliés et les sujets de l'ancienne et perpétuelle Confédération, formée au sein des Hautes-Alpes. Nous dirons, dans la suite de cette histoire, d'où, comment, quand et dans quelle contrée du pays chaque tribu de nos pères est venue, et de quelle manière, à travers mille années de barbarie et d'enfance, à travers d'épouvantables révolutions, ce que nous sommes et ce dont nous jouissons s'est développé.

De toute l'Europe, la Grèce à peine est connue avec quelque certitude depuis vingt-deux ou vingt-trois

[1] Nous serons néanmoins forcés de nous en servir quelquefois, en attendant que l'extension de la Confédération suisse ait réuni de nouveau le pays sous un seul nom.

siècles[2]; l'histoire constatée de Rome ne remonte pas beaucoup au-delà de deux mille ans[3]; les pâys du nord ont été ouverts par Jules César. Mais l'origine et la parenté des peuples septentrionaux, pendant les cinq siècles de l'empire romain, nous sont à peine aussi bien connus que les tribus du Chili et du Pérou. La comparaison des langues est le moyen le plus sûr de découvrir le berceau d'une nation, c'est-à-dire de découvrir avec quelles tribus chaque nation, dans ses migrations antiques, a vécu le plus long-temps[4]. Or, il n'y a guère plus de neuf siècles qu'on a écrit, pour la première fois, dans une langue du Nord[5] : avant cette époque, on ne trouve qu'un très-petit nombre de mots tronqués, épars dans des ouvrages étrangers. Peu de noms de peuples répandent quelque lumière sur leur origine : d'abord, parce que les Grecs et les Romains ont supprimé ou altéré beaucoup de noms,

[2] A partir de l'époque à laquelle Thucydide commence son histoire.

[3] La date de la fondation même de Rome n'est pas certaine. D'après les calculs hardis de Newton, mais dont l'exactitude n'est pas toujours prouvée, il ne s'est écoulé que 627 ans depuis cette fondation jusqu'à Jésus-Christ; Lévesque, par des raisons qui ne sont guère plus solides, la fait remonter jusqu'au siége de Troie. On trouve les considérations les plus justes dans *Beaufort, De l'incertitude des cinq premiers siècles*, et dans *Algarotti, Sur les années des Rois*. Nous comptons ici depuis l'époque de Polybe.

[4] Voy. *Leibnitz, De orig. gentium ductis ex indiciis linguar.*, dans les *Miscell. Berol.* 1710. *Schlözer*, dans son *Hist. génér. du Nord* (*Allgem. Nord. Gesch.*), et les auteurs de quelques autres ouvrages modernes de critique historique présentent des développemens et des applications remarquables de ces idées.

[5] Avant le traité de Verdun entre les petits-fils de Charlemagne et le serment de Louis le Germanique, on ne trouve qu'un petit nombre de fragmens dans *Schilteri Thes.* et dans quelques autres collections. — Voy. surtout l'*Hist. de la langue romane*, par M. *Raynouard*, dans le t. Ier de son *Choix de poésies originales des Troubadours*. C. M.

moins amis de l'exactitude qu'ennemis des sons barbares[6]; ensuite, parce que les voisins ne désignent souvent une nation que par un trait de ses mœurs. Barbare, Numide, Vandale, peut-être Suève, voilà un seul et même nom donné, dans différentes langues, à une peuplade *errante*.

Pline[7] avance que les Vandales sont un peuple germanique, et les Bourguignons une tribu des Vandales. Voici le véritable sens de cette assertion : « Un grand » nombre des belliqueux[8] habitans des forêts au-delà » du Rhin et de l'Elbe, mènent une vie errante; parmi » eux se trouve le peuple des Bourguignons. » On croit savoir que, subjugués par les armes de leurs ennemis, ils passèrent, des bords de la Vistule, dans l'Allemagne, sur les bords de la Saale; qu'ils y firent la guerre aux Allemands, au sujet des salines ou des sources salées; que les Bourguignons, 80,000 hommes, parurent sur le Rhin, sous leur chef Gonthahar[9], pénétrèrent dans l'empire romain, remonterent la Gaule, par-dessus le Jura, jusque dans la vallée des Alpes Pennines[10], occupèrent enfin, peuple dominateur, tous les pays compris entre les rives de la Loire et les neiges éternelles du Grimsel. Les anciens racontent, avec assez de vraisemblance, que les Bourguignons

[6] Pline même ne nomme souvent que « Latiali sermone dictu facilia. » *H. N.* l. II.

[7] *Id.* IV, 14. Pline est du petit nombre des anciens que lisait le moyen âge, souvent dans l'intérêt de la magie; de là vient que les chroniques confondent les Vandales et les Bourguignons.

[8] Les Germains tirent leur nom des *gères*, leur arme distinctive, comme la *quiris* des Sabins et des Romains, le *pilum* de la légion, la *sarisse* de la phalange. On trouve des vestiges de cela dans l'épopée des Nibelungen.

[9] *Gundicarius*, Gondicaire.

[10] *Orosius*, l. VII. *Prosper; Cassiod.* in chron.

étaient des hommes de six ou sept pieds[11] (dans le pays natal de ce peuple, la race germanique se distingue encore aujourd'hui par sa taille élevée); qu'ils se couvraient de peaux d'animaux, comme les fils des dieux dans l'antique Grèce; qu'ils chérissaient la liberté, comme leur unique bien, et la représentaient, sur leur étendart national, sous le symbole d'un chat[12]; qu'ils se servaient, comme d'autres barbares, de flèches empoisonnées[13] : l'art de composer des poisons faisait partie de l'art militaire, dans l'armée des empereurs romains[14]. Ils obéissaient à leurs chefs, aux Hendins, tant que les Hendins plaisaient aux dieux. Les dieux, maîtres de la nature, manifestaient leur volonté par des années fertiles ou stériles, ou, maîtres de la fortune, qui domine surtout lorsque la science de la guerre ne domine pas encore, par l'issue des batailles. Le souverain pontife, au contraire, le Sinist, remplissait son office sans inquiétude de l'avenir : comment le prêtre déplairait-il à ses dieux[15]? Toutefois, le sinist n'exerçait pas sur l'hendin le même ascendant que les augures de Rome sur le choix et le gouvernement des consuls. Puisque les Romains n'étaient pas plus sensés que nos pères, refuserions-nous de penser, de vivre et de mourir avec la même liberté et la même dignité que les Romains? Chaque vertu, chaque préjugé trouve une patrie partout où vivent des hommes.

[11] *Sidon. Apollin.*

[12] *Mille, Hist. de Bourgogne*, t. I. On rapporte la même chose des Cattes.

[13] *Ruchat.* Hist. génér. de la Suisse, t. II, Msc.

[14] Voy. les recettes dans les Κεστοί sous le nom de *Julius Africanus*, dans les *Vett. mathemat.* Paris, 1693.

[15] *Ammian. Marcell.* XXVIII, 25

Les Bourguignons arrivèrent aux frontières de l'Empire, sous leur sinist et leur hendin, courageux parce qu'ils n'avaient rien à perdre, ignorans parce que nul ne les instruisait [16]. Un vieil évêque, intrépide et pacifique, sortit d'une ville, vint vers eux, et leur fit entendre : « que les Gaulois et les Romains, et eux et tous » les autres peuples sont les enfans du seul vrai Dieu, » et à jamais heureux, s'ils n'oublient pas cette grande » vérité; que Jésus, auteur de cette doctrine, confirmée par sa vie, a été ressuscité des morts pour éclairer et tranquilliser le genre humain sur son avenir; » qu'à peine douze hommes, du peuple le plus méprisé » de la terre, connaissaient Jesus lorsqu'il prédit que » Rome, tout l'Empire, tous les peuples croiraient en » lui; que Dieu avait déjà soumis le cœur de Rome; » qu'eux, maintenant, invocassent le Père commun » au nom de Jesus. » A ces paroles, ils désirerent entendre encore l'évêque : ils sentirent que rien n'agrandit et n'affranchit l'homme comme l'amour des hommes et une esperance infinie. L'évêque parla pendant sept jours aux Bourguignons; Gonthabar et son armee abjurèrent les dieux et reçurent le baptême [17]. La foi est facile quand on veut, et que la theologie ne surcharge pas la religion. Dès ce jour, les Gaulois les reçurent en fréres. Cela se passait vers le temps où Constance, général romain, assignait aux Bourguignons des terres aux bords du Rhin, et qu'ils promirent de défendre cette frontière contre les hordes de la Germanie.

L'empire romain déclina par suite de ses vices in-

[16] Cest la cause pour laquelle, en dépit du même âge, le Nord fut au Sud ce que les îles découvertes par Cook étaient à l'Europe. L'esprit humain ne se développe qu'électrisé par l'instruction.

[17] *Socrates, H. E.* l. VII; *Orosius*, l. VII.

ternes. Déjà, sous la république, l'orgueil et la cupidité des magistrats nobles et riches trouvaient des protecteurs partiaux, même dans les hommes les plus excellens[18]. Le laboureur opprimé n'obtenait guère accès à la cour du souverain du monde, et pour plaider devant des ministres contre des gouverneurs tyranniques et opulens, il n'avait que des larmes. Lorsque la corruption croissante eut étouffé le sentiment du bon et du beau, que les anciennes richesses eurent été enlevées aux peuples subjugués, et que l'avidité ne trouva plus de richesses étrangères à conquérir, les extorsions parurent aux fonctionnaires publics[19] le seul chemin de la fortune; la cruauté, un moyen utile; l'humanité, une faiblesse. On destituait sans raison de bons magistrats; on assassinait par défiance d'habiles généraux; et lorsque les supérieurs étaient tombés, les citoyens des petites villes et les pauvres paysans, que le barbare épargne, trouvaient, dans la multitude des fonctionnaires en sous-ordre, chacun

[18] Tels que Scipion, *Liv.* l. xxix, et Marcus Brutus, *Cic.* ad Attic. l. vi.

[19] Les *curiales*, si mal famés, formaient le conseil municipal des villes; depuis que Constantin eut mis la main sur les biens des villes, essentiellement pour doter les églises, et que les charges publiques toujours croissantes pesaient sur les administrations municipales au point d'épuiser totalement la fortune privée des *curiales*, la position désespérée de ces magistrats les rendit inventifs en extorsions. La vie municipale se trouva donc dans la plus complète décadence avant l'arrivée des barbares. Voy. *Frid. Roth, De re municipali Romanor.* Stuttg. 1801; *Hegewisch, Sur les finances de Rome* (*Ueber die Römischen Finanzen*, Altona, 1804). Du temps de Strabon, déjà beaucoup de villes anciennement célèbres étaient abandonnées (*ἔρημα*); ce qui arrive toujours quand le monarque d'un pays en déclin s'étudie à épuiser les ressources publiques et privées pour satisfaire sa vanité insatiable et celle de ses partisans. Les uns ne le croient pas, les autres n'osent pas le dire, jusqu'à ce que les événemens aient parlé.

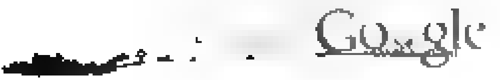

son tyran. L'audace seule faisait la sûreté[20]. Au temps où les Romains abusaient ainsi de leurs forces intellectuelles, et où des peuples sauvages se ruaient sur le monde civilisé, le genre humain parut en danger de perdre toutes ses prérogatives morales. Cependant la religion chrétienne, fondée la première année de la complète tyrannie de Tibère, dont le supplice de Séjan venait d'émanciper les caprices[21], puis affermie après la ruine des constitutions libres, mais avant la ruine des vertus et des principes, empêcha, pendant mille ans, les barbares du Nord et du Midi d'oublier que l'homme porte une âme dans son sein. Les hordes du Nord, victorieuses de l'Empire, furent bientôt gouvernées par les ecclésiastiques, d'après la loi de la nature, qui assure à l'intelligence la domination sur la barbarie. Telle était la situation de l'empire romain, lorsque les Bourguignons arrivèrent dans l'ancienne Helvétie.

Dans leurs étroites demeures près de Worms, sur les bords du Rhin, ils gênaient les sujets de l'Empereur[22]; on douta vraisemblablement de leur fidélité, lorsque les Franks marcherent vers la Gaule. C'est pourquoi ils furent resserrés encore davantage par Aétius, général romain, qui serait devenu grand homme dans de meilleurs temps : puis il conclut avec eux un traité, par lequel il leur donna les pays au pied des Alpes, autrefois séjour des Allobroges et des Helvétiens[23]. Ils firent paître leurs troupeaux dans

[20] « In hoc scelus res devoluta est, ut nisi quis malus esset, salvus esse non possit. » *Salvianus, De gubernat. Dei*, l. v.

[21] *Tacit.* Ann. l. vi, ult.

[22] « Belgam, Burgundio quem trux presserat. » *Sidon. Panegyr. Aviti.*

[23] *Prosper, Idatius, Cassiod.*

ce vaste désert ; ils avaient promis en échange de défendre les remparts naturels de l'Italie.

Attila[24] parut, roi de beaucoup de rois[25] : les Huns, 500,000 guerriers de divers peuples, lui obéissaient au moindre signe[26] ; il remua les nations, au moins depuis le Wolga[27] jusqu'à la mer Atlantique. Il dit, et Théodose envoya un tribut à Constantinople : il se leva, et tout l'Occident barbare, oubliant ses divisions, se rangea autour d'Aetius. Le roi des Bourguignons combattit, à ce qu'on croit, près d'un défilé, aux confins de la Gaule. Attila le tua[28]. A de pareilles hordes il faut opposer la tactique : c'est par la tactique qu'Aétius triompha. La tradition attribue à Attila la dernière destruction de beaucoup de cités helvétiques[29] ; la terreur de son nom domina long-temps les esprits, tant les récits des vieillards avaient gravé, dans l'âme de leurs neveux attentifs, l'effroi de leurs pères à l'approche du fléau de Dieu ! César, Attila, Charlemagne ont obscurci beaucoup d'autres noms[30],

24 « Etzel, Godegisel : » le premier de ces noms est celui que les Tartares donnent encore au Wolga, et qu'Attila porte dans le poëme des Nibelungen, le second parut à l'Occident effrayé signifier « fléau de Dieu. »

25 *Priscus*, in legat. ; *Jordanes*.

26 *Jordanes, De reb. Gothor.* « Reliqua turba regum, ac si satellites, nutibus Attilæ attendebant, et absque aliqua murmuratione quisquis cum timore, quod jussus fuerat, exsequebatur ; sed solus Attila, rex omnium regum, super omnes et pro omnibus sollicitus erat. »

27 *Deguignes, Hist. des Huns*, t. I.

28 Les rapports de toute cette histoire avec les Nibelunges, la plus grande et la plus originale épopée de l'Allemagne, est un sujet riche et intéressant d'investigations.

29 Surtout parce qu'on confond avec les Huns les Hongrois, qui vinrent beaucoup plus tard.

30 L'homme du peuple en Suisse attribue à Attila les dévastations, à

de même qu'Hercule en Grèce[31], Salomon à Tadmor[32], et Alexandre chez les Orientaux[33].

Les Bourguignons envoyèrent vers les Visigohts, et demandèrent Gundioch, prince de l'antique race des Baldes, source de la dynastie des rois visigohts; ils le prirent pour leur chef. Après la mort d'Aétius et d'Attila, l'empire des Huns et l'empire des Romains, tombant en dissolution comme des corps sans âme, les Visigohts et les Bourguignons, forts de leur amitié, se répandirent, les premiers en Espagne, les seconds dans l'ancienne Province romaine, depuis Marseille jusqu'aux Cévennes, et au loin dans la Gaule. Dès-lors, ils habitèrent la Haute et la Basse-Bourgogne, les pays de Berne et de Fribourg, le Valais, la Savoie, le Dauphiné, et une partie de la Provence. Pendant six cents ans, tout avait été dépeuplé et changé en désert[34]; d'abord, parce que les plus grands généraux exterminaient ou vendaient l'élite des nations pour régner sur une tourbe servile[35]; ensuite, parce que tous les talens éminens, tout éclat, toute puissance se concentraient à Rome, où tout se corrompait et allait mourir[36]; enfin, à cause de la misère, qui ôtait aux peuples opprimés le courage de léguer l'existence à des enfans. Aussi, lorsque les Bourguignons s'éten-

César des tours, des remparts et des camps, à Charlemagne les institutions religieuses.

[31] *Diod. Sic.* l. IV.

[32] *Wood, Ruins of Palmyra.*

[33] On lui attribue dans le Caucase et dans l'Inde beaucoup de choses postérieures à lui.

[34] Strabon déjà parle dans ce sens de la Sicile, de la Grèce et de l'Asie.

[35] Même Scipion, *Liv.* XXIV, 42, et Paul-Emile, *id.* XXIV, 34.

[36] *Id.* VI, 12; VII, 25, et beaucoup d'autres passages.

dirent, on ne vit point émigrer de Gaulois, mais les sept hordes du roi Gundioch[37] se partagèrent paisiblement le pays[38]. L'Helvétie romande[39] ne présentait quelques traces de son ancienne félicité que sur les rives du Leman, dont le niveau était plus élevé qu'aujourd'hui[40], dans le Jorat[41], montagne au-dessus de Lausanne, transition du Jura aux Alpes, sur les rives des lacs de l'Uchtland[42], dans des bois, au bord des marécages, et dans des plaines désertes. Nul évêque n'honorait plus de sa présence Noviodunum[43], qui tombait en ruines; le brillant Aventicum ne conservait pas même son nom; la contrée environnante prit celui de Wilachgau[44] : de là, peut-être, le nom de Wiflisbourg[45], donné à un fort construit sur ces rui-

[37] *Chron. de Gruyère.* Msc. Si le Gruyerius et le roi Archisodeus (Gundioch) de cette chronique sont passablement apocryphes, on y trouve du moins des vestiges de la tradition sur le partage du pays.

[38] *Marii chron.* ad. 455, dans *Duchesne, scriptt.* A supposer que Marius ne fût pas l'auteur de cette chronique, encore faudrait-il l'attribuer à un écrivain de la même époque et du même pays. Le partage se trouvera dans le chap. suivant.

[39] *Pays romand*, où l'Helvétie romaine subsista le plus long-temps, comme le prouve la langue du peuple, le patois.

[40] *Marius*, ib. 563, *Ruchat*, l. c., t. III; indices naturels et traditions à Genève, près le Port-Valais et autour de Villeneuve.

[41] Le passage de *Strabon*, p. 295 (Almelov), prouve l'ancienneté du nom Ἰόρα; le Jura s'appelle *Jurassus*. Le seul Strabon a distingué ces montagnes avec son exactitude ordinaire.

[42] Les lacs de Neuchâtel, de Morat et de Bienne, qui se touchent presque.

[43] Mentionné, mais sans preuve documentale, comme siége épiscopal dans *Gallia christ.* art. Belley.

[44] *Gau* signifie canton; *Pagus Villiacensis* dans les chartes. = De là le nom de *Vailly*, dont Muller méconnaît l'origine. C. M.

[45] *Burg* (pron. bourg) fort, forteresse. Wiflisburg est le nom allemand d'Avenches. C. M.

nes de l'antique capitale. Çà et là, près du Jura, se voyait une métairie; tout le pied de la montagne, jusqu'à Romainmotier, était un désert [46]. Les plus anciennes familles du pays remontent, tout au plus, aux Bourguignons; beaucoup de mots, étrangers au latin, sont d'origine bourguignonne [47] : les mêmes noms se retrouvent en grand nombre des deux côtés du Jura; dans cette contrée, tout dérive de ce peuple.

Au-delà de l'Uechtland [48], au-delà de l'Aar, dans les plaines de l'Argovie, au-delà de la Reuss jusqu'au lac de Constance, dans les montagnes habitées, chez les Rhétiens, tout était allemannique; de même, la Germanie jusqu'à la Lahn et jusqu'à Cologne sur le Rhin [49]. Les Allemands parcouraient, en pasteurs, les pâturages de leurs communautés; les Bourguignons et les Gaulois, après le partage des terres, se livrerent à l'agriculture : celle-ci, en multipliant l'activité, diversifie la vie sociale et hâte les progrès. Les Allemands ne connaissaient que les troupeaux et les armes; ils ruinaient les villes [50], exerçaient le brigandage [51], se

[46] *Gregor. Turon.* Vit. Patr. c. 1.

[47] On ne discerne pas toujours avec certitude les étymologies celtiques et les étymologies bourguignonnes.

[48] « Jurensis deserti secreta, quæ inter Burgundiam et Alamanniam sunt. » *Greg.* l. c.

[49] Voy. les passages rassemblés avec beaucoup de soin par *Struve* et *Schöpflin* dans *Wegelin, Thesaur. rer. Suevicar.* t. 1, p. 38, 206. Ils parcouraient les bords du Rhin.

... Rhenumque, ferox Alemanne, bibebas,
Romanis ripis, et utroque superbus in agro
Vel civis, vel victor eras. *Sidon. Panegyr.*

[50] Cologne, Mayence, Worms, Brumat, Sels, Ell, Horbourg et tant d'autres. Pour l'Espagne voy. *Isidorus*, æra 446.

[51] *Gregorius*, l. c.; *Eugippius*, vit. S. Severini.

battaient, soldats mercenaires, pour les peuples voisins, et demeuraient attachés aux dieux de leurs pères[52]; chez eux, point de partage de terres[53] : leurs incursions furent à la fin consignées par leurs vainqueurs[54]. Ainsi, l'Helvétie bourguignonne commençait à fleurir ; mais l'Helvétie allemannique avait besoin d'un autre peuple. Les dispositions naturelles sont à peu près les mêmes chez tous les hommes : mais l'Allemand resta dans les forêts de la Germanie, ou erra dans des pays dévastés ; le Bourguignon, témoin de la civilisation gauloise, en ressentit l'influence, et abjura sa simplicité barbare[55].

Les Franks, guerriers réunis par une commune horreur de la domination étrangère, ou par l'amour du butin, occupèrent, vers le Bas-Rhin, des contrées que les Romains n'avaient jamais soumises d'une manière durable[56]. Des marais défendaient les Pays-Bas : les flots couvraient et abandonnaient alternativement le rivage ; plus loin, on voyait des landes, des marécages, et la grande bruyère qui s'étend depuis Anvers jusqu'à la forêt de Lithuanie, contrées dont l'empire romain avait dédaigné la conquête. Issus de ce pays, les Franks avaient investi la Gaule : ils soumirent une partie des villes, et furent bien reçus par d'autres. Lorsque, après un ébranlement formidable, l'empire d'Occident eut enfin succombé, les gouverneurs des provinces administrèrent au nom de l'empereur de

[52] Cela résulte de leur code; voy. chap. 9.

[53] On ignore l'époque où il fut de nouveau introduit en Helvétie.

[54] En 628.

[55] Comme les Mandschous et les autres conquérans ont subi l'influence du système de la police chinoise.

[56] *Leibnitz, De l'origine des Français*, comp. avec *Grupen, Origines.*

Constantinople; mais les peuples opprimés ne recevaient du Bosphore qu'un secours rare et toujours tardif. S'il se commet, dans l'empire du plus grand des rois, beaucoup de choses qu'il ignore, que ne devaient pas se permettre les gouverneurs d'un empereur Anastase! Les cœurs des Gaulois s'inclinèrent donc vers Chlodwig, chef des Franks[57]. Lors de sa première bataille, il avait à peine l'âge d'Alexandre à la bataille du Granique. Il contint par la crainte les Thuringiens belliqueux, et attira les Gaulois, las du sceptre impérial, sous son bâton plus modeste[58]. Une guerre surgit entre les Franks et les Allemands, dans les environs de Cologne : ils en vinrent aux mains dans la plaine près de Zulch[59], et se battirent avec acharnement, comme autrefois contre les Romains. La multitude allemannique était sur le point de remporter la victoire : dans cette extrémité, Chlodwig donna aux Gaulois une autre âme, en levant, pour la première fois, ses mains vers leur Dieu et vers son Fils. A cette vue, les Gaulois voulurent montrer combien Jésus était plus puissant que le dieu Wodan[60]; le cœur enflammé d'un nouvel enthousiasme, ils se jetèrent sur l'ennemi; les Allemands, incapables de soutenir ce choc, s'écrièrent : « Roi des Franks, épargne ton peu» ple : nous sommes à toi[61]. » Leur prince était cou-

57 *[illegible]*, l. [illegible], p. [illegible] 10, l. v, p. 29, 18; *Gregor. Turon.* l. ii. Comp. *Mably*, *Observations sur l'hist. de France*, t. i.

58 Voy. ce bâton dans le *Recueil d'estampes représentant les grades, etc.* Paris 1780.

59 *Tolbiacum*, selon la plupart Zulpich, dans l'électorat de Cologne. Cependant plusieurs raisons militent aussi en faveur d'une contrée voisine de Strasbourg : *Grandidier*, *H. E. de Strasbourg*, t. i, p. 154.

60 Odin, le dieu des Allemands. *Walafr. Strab.* v. *S. Galli.*

61 *Gregor. Turon.*

ché parmi les morts ; ils choisissaient, de préférence, le plus brave[62]. Cependant, lorsque Chlodwig se rendit dans les Cantons, beaucoup lui refusèrent obéissance; beaucoup eurent l'idée de quitter le pays, plutôt que de reconnaître le prince des Franks[63] : alors déjà il existait une antipathie entre les Allemands et les Franks, soit que les premiers ne pardonnassent pas aux seconds leur victoire, soit sollicitude de leur part pour les anciennes mœurs et les anciens dieux, soit parce que le prince frank recevait une sorte d'investiture de l'Empereur[64] : à proprement parler, ils n'étaient accoutumés à aucune discipline régulière[65]. La neuvième année après la victoire, la plupart se soumirent de désespoir[66]. Chlodwig demeura maitre de leur pays ; on ne fait aucune mention particulière de l'Helvétie, qu'ils parcouraient en nomades. La Rhétie échut aux Ostrogoths.

De tous les conquérans, il n'y en a pas de plus grand que le roi ostrogoth Dietrich (Didier). On sait que les anciens Goths régnèrent puissamment, sous un grand nombre de rois de la dynastie des Amales, dans le midi de la Russie européenne[67] ; les Lithuaniens donnent encore aujourd'hui à la Russie le nom de Gothie[68]. On trouve des Huns, dans les commencemens de l'em-

[62] « Duces ex virtute sumebant. » *Tacit.*

[63] *Ennodius, Panegyr. Theod.*

[64] Voy. l'influence de cette circonstance au commencement du chapitre suivant.

[65] « Suevi nihil omnino contra voluntatem faciunt. » *Caes. B. G.* IV, 1.

[66] *Fredegar.*

[67] *Jordanes, De reb. Gothor.*

[68] « Guday. » *Fischer Quaest. petropolit.*, *Schlözer, Essai d'Annales russes* (*Probe Russ. Ann.*) De semblables noms pris dans leur signification primitive étaient souvent communs à plusieurs peuples.

pire romain, sur les bords de la mer Caspienne[69]; toutefois, il n'est pas impossible que, long-temps auparavant, quelques tribus principales habitassent au nord de la muraille de la Chine[70]. Lorsque, à l'époque des dissensions intérieures des Goths[71], les hordes des Huns traversèrent les marais Méotides[72], les Goths furent en partie expulsés, en partie soumis. Dès-lors, les Visigoths pénétrèrent dans l'Empire : ceux-ci conquirent l'Espagne; les Ostrogoths, sous les Amales, obéirent au Hun Attila. Il mourut; son fils Ellak fut assassiné; les nations soumises se détachèrent; les Ostrogoths devinrent, par leur puissance militaire et par leur courage héroïque, la terreur des barbares et des Romains. Enfin Zénon, empereur de Constantinople, céda par un acte authentique[73] l'Italie, occupée par d'autres peuples, à Dietrich, fils de Theudomir et d'une concubine, chef des Goths.

Chez les barbares, la simplicité des mœurs n'est pas vertu, c'est la nature : ils montrent leurs vices effrayans; nous déguisons les nôtres, qui n'en sont que plus dangereux; le genre de vie et le pays font les différences. Les Ostrogoths avaient le caractère plus doux; ils étaient plus susceptibles de civilisation que les Huns, ceux-ci chasseurs, ceux-là pasteurs. Les Ostrogoths étaient d'autant supérieurs aux Allemands, qu'en Pannonie et en Italie la nature se montrait plus libérale que dans l'Allemannie; ici le brigandage était

[69] *Dionys. Periegetes.*

[70] Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier le système de Deguignes, fondé sur des probabilités plutôt que sur des ressemblances de noms.

[71] Lorsque, après l'assassinat du grand Hermanrich, leur puissance tomba en dissolution. *Jordanes.*

[72] *Ammian. Marcell.*

[73] « Per pragmaticam. » *Chron. Parfense.*

une nécessité. Le roi Dietrich maintint toutes les bonnes institutions de l'Empire; il en corrigea les défauts avec énergie et intelligence : également juste envers tous, il surveillait tous les pays barbares. Il écrivait aux rois : « Il n'en est aucun parmi vous qui n'ait reçu » des marques de ma faveur ; ne m'affligez pas par vos » défauts ; je suis en droit, jeunes gens couronnés, de » vous donner des conseils, sans quoi vous vous lais- » seriez entrainer par le torrent de vos passions[74]. » Sa femme était franke; il donna sa sœur au roi des Vandales à Carthage, sa nièce au roi des Thuringiens, une de ses filles au roi des Bourguignons; il en maria une autre en Espagne[75].

Lorsque Chlodwig vengea sur les Allemands indociles sa domination dédaignée, Dietrich, intercédant pour eux, lui écrivit « qu'il était assez grand pour » leur pardonner[76]. » En ce temps-là, beaucoup d'Allemands pénétrèrent dans l'empire des Ostrogoths, et cultivèrent les terres arrosées par le Pô[77]. La Rhétie faisait partie de l'Italie[78] : elle-même comprenait le Tyrol, la Souabe jusqu'au Danube, tout le pays des Grisons et les Alpes d'Appenzell, de Glaris et d'Uri[79],

[74] *Cassiodorus*, Variar. II, 3, 4; III, 4.

[75] *Hist. miscella*, XVI; *Jord.*

[76] *Cassiod.* II, 41.

[77] *Ennodius*, l. c. « Alamanniæ generalitas (exagération louangeuse Italiæ terminis inclusa. »

[78] *Paul. Warnefr. Hist. Langob.* l. II.

[79] Il est vraisemblable que la vallée et les montagnes Pennines confinaient à la Rhétie dans la vallée d'Urseren; de là l'union des Valaisans et des Rhétiens durant le moyen âge. Le Saint-Gothard était le point central où aboutissaient non seulement plusieurs chaînes de montagnes, mais encore sept diocèses, ceux de Novare, de Milan, de Coire, de Sion de Como, de Constance et de Lausanne. *Hottinger, Hist. Eccles. de la Suisse.* (*Helv. Kircheng.*) t. I, p. 163.

jusqu'au Monstein (rocher de la Lune), dans lequel Dagobert, roi des Franks, fit plus tard tailler une demi-lune. Didier nomma Servatus commandant général, ou duc de la Rhétie[80]. Des soldats gardaient la frontière et faisaient la police : beaucoup de citoyens romains s'étaient établis, par amour du gain et de la tranquillité, dans cet asile alpestre ; l'ancienne institution de la milice des Breones[81] y florissait encore : les Rhétiens demeurèrent belliqueux, même sous la domination romaine. Le général Servatus traversa le pays : sans sa permission, aucun étranger n'entrait dans la Rhétie, aucun citoyen du pays ne voyageait. La milice était soumise, en matière civile, au droit commun : bien observées, les lois d'un pays sont plus faciles à défendre. Une discipline sévère réprimait le brigandage des Bréones ; le roi des Ostrogoths voyait dans le désordre le plus grand ennemi de son empire[82]. Sa sollicitude se porta sur l'amélioration des bestiaux : il fit croiser le gros bétail des Allemands avec une race plus forte, sur les montagnes du Nori

[80] « Dux Rhætici limitis. »

[81] *Cassiod.* Var. ., 11. Ils habitaient le pied du Brenner et toute la vallée de Wipp, jusqu'à l'Inn. (*Hormayer, Beyträge.*) Leur nom, vraisemblablement celtique, était celui de beaucoup de peuples montagnards. Il y avait des Bréones dans la Cantabrie (*Risco, Castilla*). Blackstone cite un vieux coutumier irlandais, *the Brehon law.* Voy. aussi *Roschmann, Veldidena*, c. 22 et 23. *Quartinus*, dans un document de 827, cite la « natio Noricorum et *Pregnariorum.* » Les Bréones de notre texte étaient les « milites Romani, » plus tard « jam numero auxiliatorum exquisiti » de *Jordanes, Goth.*

[82] *Cassiodorus*, passim et VII, 4. Durant le siècle qui suivit Stilicon et la chute de l'Empire, les Bréones n'auront point reçu de solde ni joui des autres prérogatives. Ils auront cherché à se dédommager ; et combien d'occasions ne fournissait pas la route commerciale à travers leurs défilés !

cum[83]. Les Provinces étaient si étrangères les unes aux autres, que ce croisement ne pouvait avoir lieu qu'avec une autorisation. Dans l'intérieur d'un grand empire, la liberté de commerce et d'industrie devrait dédommager de bien des choses ; mais alors les entraves étaient pardonnables : toute la puissance résidait dans les armes de la multitude, et il n'eût pas été prudent d'unir trop étroitement entre elles des peuplades barbares. La langue et les usages des Goths de ce temps sont trop peu connus pour décider s'il en est resté des traces dans les mœurs et les idiômes des Suisses. Dans la partie la plus sauvage des montagnes rhétiennes, les habitans d'Affers, entourés d'une population romane, parlent allemand : on croit reconnaître, dans la vallée de Lugnetz, les descendans des Rhétiens primitifs[84] ; mais il est plus facile de faire voir l'incertitude de toutes ces filiations que la vérité d'une seule. Le pays, le hasard donnent à des peuples divers des coutumes semblables[85] ; en revanche, lorsque chaque vallée était pour ses habitans le monde entier, les différences des idiômes séparaient même des voisins[86]. Il y a probablement plus de deux mille cinq cents ans que les Rhétiens prirent possession de ces montagnes ; on compte dix-neuf siècles depuis le temps des Cimbres : dès-lors, beaucoup de nations étrangères

[83] *Id.* III, 50. Les montagnes du pays de Salzbourg.

[84] *Ulysse de Salis, Observations faites dans ses voyages au pays des Grisons* (*Bemerk. auf Reisen in Bündten.*)

[85] Les Kabardas, surtout les Gorski, vivent comme les Suisses du 13e siècle. (*Dr Lerch*, dans *Büsching Magazin*, t. I.) Le repas chez le roi Seuthès (*Xénophon, Retraite des Dix mille*, l. VII) était parfaitement conforme aux usages suisses.

[86] On se sert à Vaorbes de mots inusités à Romainmotiers : chaque village presque a ses idiotismes.

ont passé par ces Alpes; nous possédons, depuis un peu plus de mille ans, des documens sur l'histoire du pays; il n'est donc rien moins que facile de déterminer ce qui, dans chaque vallée, depuis le Prettigau jusqu'aux communes au-dessus de Verone[87], vient des Taurusques, ou des Rhétiens, ou des Cimbres, ou des Germains, ou des Goths, ou des Allemands.

Dans la cinq-centième année de notre ère, la Suisse romande était bourguignonne; la Suisse allemande du nord, allemannique, franke ou déserte; la Rhétie, soumise aux Ostrogoths. Les rois franks étaient catholiques, les rois goths et bourguignons, ariens.

[87] *Marco-Pezzo, Dei Cimbri Veronesi*, Verona, 1759; ouvrage mêlé de recherches savantes et de conjectures hasardées. Les observations de l'auteur sur les idiômes sont en partie fondées, en partie incomplètes.

CHAPITRE VIII.

PÉRIODE DE LA DOMINATION DES BOURGUIGNONS.

De la puissance royale chez tous ces peuples. — Des tétrarques bourguignons (Chlotilde).—Gondebaud. —La loi bourguignone. —Fondations (Lausanne ; le Lieu ; Baulmes).—Le roi Sigismond. — Le concile d'Epsone. — Fin de la domination des Bourguignons et des Ostrogoths.

(466—534.)

Gundioch, Visigoth de naissance, chef ou roi des Bourguignons, avait quatre fils. Il laissa à chacun d'eux une grande ville : Hilpérich[1] résida à Genève, Godegisel à Besançon, Gondebaud à Lyon, Godemar à Vienne[2]. La dignité royale était, chez les peuples germaniques, un pacifique emploi, borné à convoquer la communauté et à exécuter ses décisions : aussi la royauté était-elle héréditaire, dans l'intérêt de l'ordre, et parce que l'homme le plus simple pouvait administrer selon ces formes. En temps de guerre, les tribus choisissaient pour général celui qui, pour la défense et l'agrandissement de la nation, paraissait

[1] Ces noms pourraient être écrits avec plus d'exactitude étymologique ; nous nous rapprochons de l'usage reçu.

[2] Les preuves ont été cités par *Mille*, l. c. et par *Gauthier* dans *Spon, Hist. de Genève*, t. 1, édit. de 1731 ; les notes valent mieux que le texte. Sidoine Apollinaire appelle ces princes « tetrarchæ. »

surpasser les autres en intelligence, en courage et en bonheur. Leur subordination au chef égalait leur amour de la liberté : l'homme obéit volontiers quand il sait pourquoi et jusqu'où. Le général n'avait de pouvoir illimité que dans la guerre[3]. Lorsqu'on fit la conquête des provinces de l'Empire, il se trouva ou que les rois étaient en même temps des héros, ou que les héros éclipsaient les rois, au point que le peuple les oubliait. Afin de conserver les pays soumis, la forme de l'administration resta militaire: le chef de l'armée fut préposé à toutes les choses divines et humaines, et à la justice[4]. A cela se joignit que les Empereurs investirent les princes barbares du patriciat, par une delégation de leur pouvoir sur les habitans romains du pays[5] : par là, ces princes apprirent à régner, mais sur des vaincus seulement. Leur pouvoir croissant devint héréditaire, parce que, dans le partage des terres conquises, le chef avait des prérogatives : sa maison demeurait ainsi riche pour la bienfaisance, forte pour la guerre. Un plus pauvre n'aurait pas pu se maintenir. Les impôts étaient inconnus[6]. De cette manière, l'autorité des chefs d'armée s'accrut; elle devint illimitée sur les sujets romains, enfin héréditaire. Les

[3] Les passages à l'appui ont été rassemblés et bien ordonnés par *Gilbert Stuart, Diss. concerning the antiq. of the english constitution*. London, 1770.

[4] « Et rex et pontifex et in sua justitia populos judicabat ; » *Jordanes, Goth.* Leur constitution ne se trouve nulle part complète ; il faut en chercher les fragmens chez les différentes tribus, et discerner ce qui leur était commun et ce qui était particulier à chacune.

[5] *Gotofred. In librum unicum Cod. Theodos. de Cons. praef.* Ces patriciens existaient depuis Constantin, supérieurs en rang aux chefs du prétoire.

[6] Voy. les preuves dans *Mably, Obs. sur l'Hist. de Fr.* t. i.

Bourguignons laissèrent cette puissance aux quatre princes fils de Gundioch, un seul peuple sous quatre rois. Gondebaud était de beaucoup le plus puissant[7] : ses états occupaient le centre. Olybrius, empereur de Rome, l'éleva au patriciat : après lui, Glycérius monta sur le trône romain par l'assistance de Gondebaud, essentiellement[8].

Dans la suite des temps, au milieu de la servitude générale, l'Empereur seul attirant les regards, tout homme audacieux et prudent pouvait parvenir au pouvoir absolu, à la tête de son peuple. À défaut d'une savante tactique, on recourait à la ruse et à la violence. Chaque peuple vivait selon ses mœurs. Ces mœurs et ces entreprises avertissent la postérité de corriger les institutions qui en sont la conséquence.

Au temps que Gondebaud était le plus puissant des tétrarques, et que Rome se déchirait de ses propres mains, au point qu'on vit neuf empereurs en vingt ans, Gensérich, roi des Vandales, régna sur l'Afrique; homme dont la ruse devint funeste à plus de nations qu'il n'en avait auparavant pillé et subjugué. Il craignait quelque entreprise de la part des empereurs, auxquels il avait enlevé la côte africaine : il ne craignait pas moins les Goths d'Espagne, parce qu'il avait fait couper le nez et les oreilles à sa bru, princesse innocente de la famille de leurs rois. Il avait engagé le roi des Huns à envahir l'Europe pour occuper les Goths et les Romains. La puissance des Huns étant tombée avec Attila, Gensérich encouragea le roi des Visigoths

[7] *Marius* l'appelle *Gundobagaudes*, nom qui pourrait jeter quelque lumière sur les Bagaudes du temps de Maximien.

[8] *Hist. miscella*, l. xv; *Cassiodor. Chron.*

Eurich à profiter des troubles de Rome pour subjuguer la Gaule : il l'empêcha par là de réunir les provinces espagnoles. L'empereur Anthemius opposa à Eurich le secours de Riothum, roi breton. Riothum, battu, s'enfuit en Bourgogne, vers l'allié de l'Empereur. Mais Eurich, après avoir soumis par les armes les Arvernes, Arelate et Marseille, soumit aussi les Bourguignons, parce que la maison de Gundioch avait préféré l'amitié de Rome à sa parenté avec les Visigoths[9]. Peu avant la mort de Genserich l'Empire finit. Aucun roi, aucun gouvernement des temps modernes ne s'entendit mieux que ce Vandale à tirer avantage des maux dont il affligeait un grand nombre de nations. La famine desolait la Bourgogne à la suite de sa dévastation par les Visigoths : Decius, fils de l'empereur Mecillius Avitus, nourrissait 4,000 pauvres ; Sidoine Apollinaire, evêque de Clermont, ainsi que d'autres prélats, en agissaient de même, comme il sied à des hommes instruits et à des ecclesiastiques[10]. La dureté des temps stimulait la magnanimité des belles âmes : des évêques exposaient leur vie pour leurs peuples; ils ouvraient les trésors sacrés pour nourrir des malheureux; Paulin se vendit lui-même pour délivrer des fers des Vandales le fils unique d'une veuve[11].

A la mort d'Eurich, Gondebaud, voulant sans doute ressaisir le patriciat, ses frères Hilpérich et Godemar lui firent la guerre. Ils eurent le dessous; Hilpérich et ses

[9] *Jordanes, Goth.*

[10] Voy. les lettres de Sidoine Apoll. et l'histoire de cette époque dans Grégoire de Tours.

[11] *Hist. misc.* l. xiv, d'après le manuscrit dont se servit Muratori. Il faut citer ici l'épitaphe de Valentius, évêque de Coire (*Hottinger*, l. c. p. 218) : « Abjectis qui fudit opes, nudataque texit Agmina, captivis praemia multa ferens... nec funeris ictum Sentit, ovans factis qui petit astra bonis.

deux fils furent pris et décapités, sa femme jetée dans le Rhône. Godemar, résolu de mourir libre, s'enfuit dans sa tour à Vienne, y mit le feu, et perdit intrépidement la vie dans la fumée et les flammes[12]. Sedeleube, fille de Hilpérich, se consacra à la retraite religieuse, et fonda, près de Genève, l'église de Saint-Victor[13]. Aurélien, envoyé de Chlodwig, roi des Franks, demanda pour ce prince la main de Chlotilde, sœur de Sédeleube. Gondebaud, pensant que le roi des Franks exigerait aussi le patrimoine de Chlotilde, exhorta sa nièce à ne pas épouser un idolâtre[14]; mais Aurélien pénétra déguisé dans son appartement, lui rappela les auteurs de ses jours, vanta l'héroïsme du roi des Franks, et lui donna l'espoir de devenir l'instrument de la conversion de ce prince. Alors elle prit un anneau. Le roi, son oncle paternel, en fut effrayé; toutefois, il n'osa pas user de contrainte. Chlotilde, ayant accepté le sou d'or (*solidum*), se mit dans une voiture couverte (*basterna*) traînée par quatre bœufs, et s'achemina vers le royaume des Franks. Sur la frontière, elle pria les fidèles compagnons de son époux de dévaster les terres bourguignonnes à douze milles à la ronde : lorsqu'elle vit les villages en flammes, elle bénit Dieu de ce que ses parens étaient vengés. Dès qu'elle eut été reçue par Chlodwig au milieu des cris de joie de la multitude, Aurélien retourna vers Gondebaud pour recevoir les biens de la princesse : le roi, qui aurait voulu l'étrangler, s'exé-

[12] *Gregor. Turon.* l. II; *Fredegar.*

[13] *Iidem.*

[14] Cela se passa avant la conversion de Chlodwig, à laquelle la princesse bourguignonne contribua beaucoup.

cuta par crainte[15]. Mais lorsque l'Allemannie, le pays des Arvernes et l'Armorique[16] se furent rangés sous l'obéissance du roi des Franks, Chlodwig marcha contre Gondebaud, sur les bords de l'Ouche[17] : Godegisel s'y rencontra également, à la sommation de son frère Gondebaud, mais il passa à l'ennemi. Le roi trahi s'enfuit dans la partie supérieure de la Bourgogne. Vivement pressé dans Avignon par les Franks, il envoya son conseiller Arédius, romain[18], vers l'ennemi, pour lui représenter que tant que la Bourgogne aurait plus d'un souverain, tous craindraient le chef des Franks ; qu'il ne détrônât donc pas le roi vaincu. Arédius exhorta d'un autre côté son maître à se plier aux circonstances, qui pouvaient lui redevenir favorables. Le roi des Bourguignons promit de payer un tribut au roi des Franks, et d'être son auxiliaire[19] dans les guerres. Il consentit à ce que Godegisel demeurât tranquille possesseur, non-seulement de Besançon, héritage paternel, et de Genève, qu'il lui avait donné, mais encore de Vienne, sa conquête. Plus tard, Gondebaud, voyant les Franks retenus par la guerre à une frontière éloignée, et la Bourgogne impatiente du joug étranger, s'arma contre Godegisel, aux applaudissemens de tout le peuple. Ce prince, assiégé dans Vienne, renvoya de la ville, lorsque le pain vint à manquer, les hommes impropres au métier des armes. Un d'eux, qui avait travaillé aux

[15] *Gregor. Turon.; Fredegar.; Marculf.; Aimonius.*

[16] L'Auvergne et la Bretagne, avec les parties adjacentes dans l'intérieur du pays.

[17] Environ à quatre lieues de Dijon. *Mille.*

[18] « Jocundus in fabulis, strenuus in consiliis, justus judicio et in commissionibus fidelis. » Admirable portrait d'un homme d'état tracé par Toromache sur le modèle d'Arédius.

[19] « Miles. » *Avitus Vienn. in Epist.*

aquéducs, introduisit Gondebaud dans la ville, par cette voie. Godegisel fut assommé dans une église; ses conseillers et ses seigneurs (*seniores*) expirèrent dans les tourmens. La garnison franke fut livrée à Alarich, roi des Visigoths · Gondebaud fit une alliance avec lui. Dans toutes ces actions, il fit preuve de valeur. Chlodwig mit fin à une guerre contre un prince peu redoutable au dehors, invincible dans son pays[20].

A l'époque où le roi des Franks soumit les Allemands, Gondebaud prit possession du désert autour d'Aventicum, et de toute la contrée située sur l'Aar[21]; lorsque les Visigoths conquirent le pays, il passa les montagnes, et pilla les plaines jusqu'au Pô et au Tessin[22]. Le roi Dietrich conclut une alliance contre lui avec les Franks[23]; mais les victoires de ce peuple, qui chassa les Bourguignons jusqu'aux extrémités de leur pays, convainquirent le sage roi des Ostrogoths que, par le partage complet du royaume bourguignon, il augmenterait moins sa puissance que le péril auquel l'exposerait le voisinage des Franks[24]. Il donna donc à Sigmund (Sigismond), fils de Gondebaud, sa fille Ostgotha : il envoya deux évêques en Bourgogne, au sujet des prisonniers. Gondebaud accepta une rançon pour les hommes de guerre; il renvoya les 6,000 autres captifs sans rançon, sur la demande de l'évêque

[20] *Marius; Gregor. Prodeg.*

[21] Compar. *Gregor. Tur. Vit. patrum.* c. 1, avec les signatures *Concil. Epaon.* A 517.

[22] *Hist. misc.* l. XVI.

[23] Επὶ κακῷ τῶν Βουργουνδίων. Procop. V.

[24] Le *cabinet* ostrogoth était plus avancé en politique que trois autres cabinets ne l'étaient en 1795.

Epiphane de Pavie, dont l'éloquence toucha son cœur royal[25].

Il n'était pas assez barbare pour ne pas voir combien de connaissances utiles lui manquaient. Il attira donc de savans Romains dans son conseil. Il lisait la Bible et demandait des explications aux évêques[26]. Le jeune Siagrius, que le roi avait choisi pour son conseiller, et devant qui il rougissait de parler son idiôme barbare, s'efforça de perfectionner la langue bourguignonne. Le jour fut divisé en heures : à cet effet, le roi Dietrich lui envoya un cadran solaire pour les heures du jour, une clepsydre pour les heures de la nuit, et des hommes propres à en diriger l'usage[27]. Dietrich se glorifia, dans cette occasion, de posséder l'illustre Boëce. « Les Bourguignons, dit-il, cesseront » de se comparer aux Ostrogoths, trouvant chez eux » de tels hommes et un art si perfectionné. » Le déclin des sciences fut moins dû aux barbares qu'à ceux qui se croyaient sages.

Les Bourguignons occupaient le premier rang à la guerre par leur vaillance. Tout comme, dans Athènes, les citoyens et les étrangers n'avaient pas les mêmes droits, ainsi un Romain n'était pas l'égal d'un Bourguignon aux yeux de la loi, comme le prouve le tarif pour les offenses. Le roi tenta d'abolir ou de diminuer cette différence par de nouvelles lois : était-ce humanité, ou faisait-il plus de cas de l'intelligence des Romains, que de la force corporelle de ses compatriotes ? Peut-être songeait-il à une fusion des deux

[25] *Id.* et *Ennodius, V. S. Epiphanii.*

[26] Sa lettre à Avitus est dans *Aviti opera.* Voy. aussi *Mille*, t. 1, p. 120.

[27] *Cassiodor., Var.* 1, 39, 40.

peuples, afin que sa puissance, limitée quant aux hommes de sa nation, se rapprochât peu à peu du pouvoir impérial illimité qu'il exerçait sur les Romains : les Romains pouvaient lui aider à subjuguer les Bourguignons. Après un si long temps il est difficile de décider si des vues despotiques ou généreuses présidèrent à sa législation : cependant, toutes les fois que le chef de l'Etat porte atteinte aux droits de la nation, ou d'une classe quelconque de citoyens, sous quelque prétexte que ce soit, ce n'est pas injustice, mais prudence, que de soupçonner des intentions mauvaises : si elles étaient pures, il ne serait pas impossible de gagner l'opinion publique, et d'exécuter d'utiles desseins avec la coopération des états. Ajoutez que tous les maux politiques sont au pouvoir arbitraire ce que les maladies sont à la mort : la mort seule est inguérissable. Le plan de Gondebaud connu, toute la Bourgogne murmura et résolut de lui résister. La vraie liberté repose sur l'une de ces deux bases : que les citoyens, comme alors, soient soldats, ou que les soldats soient de bons et intelligens citoyens ; les exemples sont malheureusement rares. Tous les Bourguignons, et (chose remarquable !) les Romains aussi s'accordant à voir le bien public dans les bornes du pouvoir royal, les chefs ecclésiastiques et civils, et les hommes libres du royaume de Bourgogne se réunirent dans la ville de Genève pour une diète. Trente-six ans après que Gondebaud eut succédé à son père Gundioch, et que, par son courage et son habileté, il eut défendu l'Empire contre beaucoup de vaillans ennemis, et en eut glorieusement étendu les limites, ses lois furent abrogées par

la diète des Bourguignons, et il se soumit à la volonté de son peuple[29].

Plus tard, un autre code fut proposé à la diète à Ambieu[30], et signé par trente-six d'entre les grands[31]. A l'arrivée des Bourguignons dans le pays, chaque Romain avait dû céder à un Bourguignon les deux tiers de ses terres, le tiers de ses domestiques, et la moitié de sa forêt, de son jardin et de sa métairie. Un partage semblable se faisait, pour cinquante ans, en faveur de chaque esclave qu'un Bourguignon affranchissait. Si l'on partageait ainsi à la suite d'une prise de possession pacifique, que restait-il donc aux habitans d'un pays conquis? Ce partage assignait aux mêmes besoins des parts égales : le berger recevait une plus grande étendue de terres que le laboureur, parce que les troupeaux en exigent plus que l'agriculture : il est vrai que la vie pastorale peut se passer de la culture de la terre, tandis que celle-ci a besoin de bestiaux. La Bourgogne entière, ainsi que le bien de chaque citoyen, portait le nom de *sort* ou de *lot* (*sors, allodium*). Le père ne pouvait pas l'aliéner; tous ses enfans se partageaient cet héritage[32], même

[29] *Fragm. Gothofredi*, cité par *Gautier* dans *Spon*, *H. de Genève*, t. 1.

[30] C'est ainsi que *Mille* (p. 72) traduit *Amberiacum*.

[31] « Coram positis *optimatibus* nostris singula pensavimus. *Tam* nostra *quam* eorum sententia sumsimus mansura praescribi. Primum habito *consilio* comitum procerumque nostrorum. Placuit adjecta comitum subscriptione *firmare*. Ex tractatu nostro et *communi omnium voluntate*. *Lex Burgund.* (ap. *Lindenbr. Cod. legg. antiquar.*) præf. — Les dispositifs cités dans le texte sont tous extraits de cette loi : nous n'en coterons pas les titres. C. M.

[32] Le partage des principautés avait lieu de même d'après le droit commun. On ne connaissait pas de loi politique, tout était réglé par la loi civile.

les religieuses : toutefois le patrimoine de celles-ci retournait ensuite à leurs frères. Celui qui recevait des terres du roi les conservait aussi long-temps que la faveur royale[33]. Ces donations n'étaient pas le prix de la seule flatterie; le roi avait besoin de ménager bien des hommes et d'en gagner d'autres. Le courage et la prudence demeurèrent en honneur tant que l'homme libre ne put pas devenir riche sans ces vertus, ni pauvre avec elles. Le partage du lot paternel entre ses enfans fut la meilleure des lois; les petites propriétés se cultivent avec plus de soin et d'intelligence : on change les prés en champs, quoique le labour exige plus d'efforts du corps et de l'esprit; ou bien les prairies se perfectionnent artificiellement, et au lieu de se borner à faire paître les troupeaux, on les emploie dans divers genres d'industrie[34]. Négliger l'un et l'autre de ces perfectionnemens, c'est rendre inévitables les émigrations ou les enrôlemens au service étranger[35]. Le labourage et la culture de la vigne furent réintroduits en Bourgogne; on défricha quelques parties des forêts (*exarta*). Les améliorations eussent été plus nombreuses, si l'on eût partagé les biens communaux : le pauvre se fie avec paresse

[33] Long-temps après, il est dit fréquemment, dans les franchises impériales, de quelle manière et avec quelles conséquences un homme libre perd la faveur de son souverain.

[34] L'Emmenthal, l'Argovie, le pays d'Appenzell, et beaucoup de contrées du canton de Zurich, en fournissent des exemples remarquables; les perfectionnemens de l'agriculture s'introduisirent dans la plupart des pays allemands.

[35] Comme chez les anciens Allemands, et plus tard chez les Suisses. Le goût des émigrations augmente à proportion que le goût de la vie militaire diminue, par suite de la mollesse des mœurs ou de la sévérité de la discipline.

sur ces biens ; les terres communales maintiennent un peuple dans la barbarie : sans efforts, point de perfectionnement ; l'homme ne travaille ordinairement qu'autant qu'il y est forcé. Chez les Bourguignons, les serfs faisaient le métier de tailleurs, de cordonniers, de charpentiers, de maréchaux ; ils travaillaient l'or et l'argent[36]. L'ancienne Rome ravala trop les métiers ; Athènes les éleva trop haut. Les professions qui visent à un petit gain journalier dégradent l'esprit ; mais la servitude dégrade la nature humaine : les artisans ne doivent être ni esclaves comme à Rome, ni maîtres comme chez les Athéniens. La loi des Bourguignons fait mention de documens écrits, de portes fermées, du labourage à l'aide de bœufs, de chariots et d'autres choses inusitées chez des peuples sans civilisation[37]. Elle punissait d'une amende celui qui refusait à un étranger l'entrée de sa maison et une place à son foyer, ou qui le renvoyait vers un Romain : elle le condamnait au fouet s'il était attaché à la glèbe d'un domaine royal. L'esclave qui coupait les cheveux à une femme libre subissait la peine de mort[38]. Un prix était fixé pour le devin qui indiquait le lieu où devait se trouver un objet volé. Les Bourguignons n'avaient donc pas tort de se donner, dans leur propre loi, le

[36] Les *servi ministeriales* faisaient uniquement le service de la maison ; les *servi expeditionales* allaient à la guerre.

[37] On trouve encore, dans le canton du Valais, des vallées où l'on ne connaît ni l'écriture ni le pain ; dans d'autres parties tout demeure ouvert. Les Corses ont eu de la peine à s'accoutumer aux portes. *Goëtting. Anz.* d'après le *Code corse*. En Croatie, on ne trouve aucune espèce de voiture. *Schlözer, Staatsanzeigen*, I, 3.

[38] Les lois de Novogorod, données par Jaroslaf, infligeaient, pour des poils de barbe arrachés, une peine beaucoup plus forte que pour un doigt coupé. *Schlözer, Histoire abrégée de la Russie.* (*Kl. russ. Gesch.*)

nom de barbares[39]. On voit, par leur administration, avec quelle peine ils sortaient de l'état sauvage de leurs aïeux; ils interdirent, long-temps avant les Franks, l'usage invétéré de se racheter d'un meurtre à prix d'argent[40] : vu le grand nombre de Romains riches, cette coutume mettait leur propre vie en danger; d'ailleurs, ils permettaient la vengeance personnelle : les grandes âmes seules n'y trouvent point de plaisir. Si un homme séduisait une fille sans pouvoir payer une amende considérable, les parens offensés étaient en droit de se venger sur lui comme Fulbert sur l'amant d'Héloïse. Si une fille libre s'abandonnait à un serf, tous les deux mouraient de la main de ses parens; elle, suivant l'usage de l'ancienne Rome[41]. Les témoins prouvaient leur véracité en combat singulier. Tous ceux dont le témoignage s'accordait avec le témoignage du vaincu, payaient une forte amende. Quand on lit que celui qui avait volé un chien devait lui baiser le derrière dans l'assemblée du peuple[42], on se convainc que ces législateurs manquaient du

[39] Peuple étranger aux Romains; ce nom, que les Perses se donnent sans inconvenance dans la pièce d'Eschyle qui porte ce titre, n'avait rien d'outrageant.

[40] Cela ne fut statué que dans le *Decretum Childeb.* en 595 : « De chrenechruda. Lex quam paganorum tempore observabant, deinceps nunquam valeat, quia per ipsam cecidit multorum potestas. » L'argent étant devenu moins rare, les meurtres devinrent plus fréquens. La loi des Allemands permet la rançon (*compositio*), encore en 638.

[41] *Livius*, XXXIX, 16.

[42] On lit aussi dans un des supplémens de la loi (*Additam.* II) : « Si quis acceptorem involare (voler un faucon) præsumserit, sex uncias carnis acceptor ipsi supra testones comedat. » Si ces *Additamenta* ne sont pas des recueils d'anciennes coutumes, mais de véritables supplémens, ils ne nous donnent pas une opinion favorable des progrès moraux de ce peuple.

sentiment de la dignité personnelle, principal ressort de la législation des anciens. On achetait les femmes de leurs parens, comme cela se pratique encore chez beaucoup de sauvages et dans le gouvernement de Moscou. Celles qui s'enfuyaient de la maison de leurs maris, on les étouffait dans une mare, supplice usité chez les anciens Germains[43]. Le divorce pouvait être demandé par le mari pour trois causes : l'adultère, la composition d'un poison, et les sortiléges pour évoquer les morts. Du temps de Gondebaud, comme du temps de l'empereur Auguste[44], et de nos jours même, on se persuadait que certaines personnes disposaient du monde invisible au gré de leurs caprices. Les conseillers, les gens de la maison du roi (*domestici*), les maires du palais (*majores domus*), les chanceliers, les comtes des villes et des cantons, et les autres juges civils ou militaires (*comites vel judices deputati omnes, etiam militantes*), formaient la caste des nobles (*optimates nobiles*) ; les autres hommes libres, la classe moyenne; le bas peuple comprenait les affranchis (*minor persona, leudes*) et ceux qui, nés dans l'esclavage, devenaient fermiers et libres, mais ne possedaient rien (*originarii*) ; dans la classe des esclaves[45], ceux du roi étaient les égaux des hommes libres; ses affranchis, les égaux des nobles[46]. Les comtes bourguignons et romains exerçaient la justice; un fief attaché à leur office était leur salaire. Pour payer le roi de son ad-

[43] *Tacit. Germ.* c. 12

[44] *Horat. Serm.* l. I, sat. VIII. Pline l'Ancien décrit tout l'art de ces enchantemens.

[45] La loi lombarde en énumère les différentes classes.

[46] Tacite déjà signale la considération dont ils jouissaient chez les tribus où le pouvoir royal était étendu

ministration, ses pages (*pueri*), les Witteschellen, recueillaient les amendes fixées par la loi, comme il convient. La loi statuait la peine de mort contre les juges prévaricateurs : sa sévérité la rendait inexécutable ; le nombre des coupables était grand.

La ville de Genève, deux fois détruite dans les guerres des Empereurs[47], fut rétablie par Gondebaud[48] : les solides fondemens des murs, remarquables par les débris de l'ancienne ville qui y sont incrustés, supportent encore aujourd'hui de vastes bâtimens. Protasius (Protais), né dans la Vénétie, s'était réfugié de l'Italie désolée dans les forêts au bord du Léman, où il rendait à Dieu un culte solitaire; il bâtit sur les collines, au-dessus de l'ancien Lousonium, les cabanes en bois autour desquelles se groupa beaucoup plus tard la ville de Lausanne[49]. Pontius établit un ermitage dans une haute vallée au milieu du Jura, sur les bords d'un lac qui s'écoule à travers les fissures des rochers pour aller former l'Orbe[50]. Dans d'autres vallées désertes de ces montagnes[51] vivaient Romanus et Lupicinus, hommes de bonnes familles bourguignonnes, d'abord ermites, puis réunis en société claustrale[52].

[47] En creusant on trouve deux pavés, l'un à trois ou quatre pieds de profondeur, l'autre à cinq ou six.

[48] *Fragm. Gothofr.* dans la nouvelle édition de *Spon*, t. I, p. 24; *Notitia* dans *Du Chesne, Script.* t. I, p. 14 seq. Il habitait près de l'arcade qui conduit au Bourg-de-Four.

[49] *Chron. episcopor. Lausann.*, dans les msc. de Ruchat.

[50] Lac de Joux. Pontius habita là où est aujourd'hui Le Lieu (Locus domini Pontii). *Ruchat, H. de la Suisse*, t. III, msc.

[51] « Inter illa Iurensis deserti secreta. »

[52] A Romainmotiers (*Romani monasterium*). *Gregor. Turon. V. patrum*, c. I. « Nunc corpus B. Lupicini ad Leconense monasterium frequentatur. » *Notkeri Martyrol.* Etait-ce Romainmotiers?

Sigonius bâtit une cabane au pied d'un rocher perpendiculaire d'une grande élévation, dont la couleur grisâtre se voit au loin dans le pays[53]. Toutes ces contrées se peuplèrent : on dirait que les hommes recherchent avec le plus d'empressement ceux qui les fuient. Les évêques et les ermites de ces temps-là furent presque tous mis au rang des saints[54]; ils furent traités comme les demi-dieux et les héros des Grecs : ceux-ci avaient dompté des bêtes féroces ; eux, des cœurs barbares.

Gondebaud, roi des Bourguignons, parvenu à un âge très-avancé, convoqua une assemblée de la nation à Quadruvium, sa cour, non loin de Genève[55]. Là, son fils Sigmund (Sigismond), fut élevé sur un bouclier en qualité de roi[56]. Lui-même, après avoir survécu à l'empire romain, à Chlodwig et à beaucoup de héros célèbres, mourut dans la cinquantième année de son règne, à un âge auquel les monarques parviennent rarement[57].

[53] A Belm, C. de Soleure, ou à Baulmes, C. de Vaud, l'un et l'autre au pied du Jura.

[54] *Sanctus* signifiait vénérable ; de là vient qu'Abundantius, évêque de Côme, donna le titre de *sanctus* à l'évêque de Coire Asimo, déjà de son vivant. *Signatures du concile de Chalcédoine* en 451.

[55] « Apud Genevam urbem villa quadruvio. » La villa s'appelle aujourd'hui Quarré. Le nom de *Rolbaud*, donné à un château ruiné dans une contrée voisine devenue marécageuse, est le seul vestige du château-fort de Gondebaud.

[56] « Sublimatus est in regno. » *Chron. S. Benigni Divion.* dans Spon.

[57] De tant de rois de France, Charlemagne et Louis XIV ont seuls dépassé l'âge de soixante-dix ans ; tandis que dans le catalogue des savans du siècle de Louis XIV (voy. Voltaire) peu sont morts avant la cinquantième année, et plusieurs près de la quatre-vingt-dixième, ou même après l'avoir accomplie : c'est qu'ils vivaient dans des couvens, ou du moins à l'abri de l'opulence et du besoin.

A peine le nouveau roi fût-il assis sur le trône de son père et eût-il reçu de l'empereur Anastase le patriciat sans l'avoir demandé[58], que le pape Hormisdas l'avertit dans une lettre sévère que l'assemblée annuelle des évêques avait été négligée[59] à cause de l'âge avancé du roi précédent ou de son opinion arienne[60]. Le pape de Rome jouissait de la considération due à une grande renommée de sagesse, comme tuteur et saint-père des peuples ignorans qui avaient besoin de lui[61]. Dès long-temps, chez les Bourguignons, comme chez presque tous les peuples anciens, les prêtres occupaient le premier rang dans l'estime publique[62] : ils gouvernaient les nations comme l'âme gouverne le corps; les chefs politiques les plus intelligens se formèrent dans cette caste, ou du moins ils honoraient le sacerdoce[63]. Les prêtres avaient la préséance dans les assemblées du peuple et dans les tribunaux ; on supposait que la science paisible rend l'homme plus clément que le métier des armes. Les prêtres, dont la gloire reposait sur leur savoir, la puissance sur la crainte de Dieu, et qui n'avaient d'influence que ce que le cœur de la nation leur en accordait, passaient pour moins dangereux que les princes guerriers, les chefs de partis armés. La société humaine s'est formée contre l'abus

[58] *Avitus* in Epist.

[59] « Quapropter papa urbis mittit mordacia scripta, » *Avitus* ad Episcopos.

[60] *Runde, Reichsstandschaft der Bischöfe.* Götting. 1775. § 71.

[61] Ce qui ne veut pas dire qu'une semblable puissance ne pût être utile sous d'autres rapports même aux peuples civilisés.

[62] *Caesar, B. G.* l. VI; *Tacit. Germ.*

[63] Dans tous les pays, n'entrait pas dans cet ordre qui voulait ; le plus souvent la prêtrise était héréditaire dans une seule tribu, comme dans l'Inde, en Egypte et dans la Judée.

des armes[64], les lumières la conservent : la piété est son plus noble lien, car elle élève l'âme à Dieu ; la contrainte et le fer ne domptent que les bestiaux. Animés de ces sentimens, les barbares quittèrent le joug des druides[65] pour la religion chrétienne ; ils n'en eurent que plus de vénération pour les évêques et leur chef : celui-ci mit à profit les circonstances, comme font maintenant les souverains.

Le nouveau roi, qui était catholique, ordonna à l'archevêque Avit, de Vienne, de convoquer tous les évêques bourguignons pour un concile à Epaone[66]. Ils y statuèrent pour le clergé des ordonnances dont les violateurs devaient être jugés par leurs frères, les moines, conformément au droit explicite, ou à la pluralité des voix, sous la présidence de l'abbé[67] ; les abbés et les prêtres par l'évêque, ou, s'ils le préféraient, par l'archevêque[68]. Un prêtre coupable d'un crime pouvait être accusé par le premier venu, et n'avait le droit de décliner aucun juge ; si le crime était

[64] « Jura inventa metu injusti fateare necesse est. » Hor. serm. l. I, 3. III. Hobbes est là tout entier.

[65] *Caesar*, *B. G.* VI, 13. L'influence de ces idées sur la hiérarchie papale a été montrée par *Mosheim*, *Instit. H. E.* Nous n'avons pas voulu dire qu'il y ait eu des druides en Allemagne, ou que même en Gaule la hiérarchie décrite par César ait subsisté jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus. Le nom de druides est ici en quelque sorte un exemple ; il restait des traces de l'ancien sacerdoce, une tradition, un souvenir.

[66] Les actes de ce concile se trouvent dans *Colet*, t. V. Epaone était probablement dans le comté d'Abbon, non loin de Vienne. Le témoignage de l'archevêque Avit, qu'il pouvait voir ce lieu de Vienne, réfute péremptoirement les opinions contraires. *Haller*, *Bibl. suisse.* (*Schweiz. Bibl.*) III, 45.

[67] *Charte de fondation de l'abbaye de St.-Maurice en Valais* ; an 515 : si elle est plus récente, elle contient pourtant les anciens usages.

[68] *Conc. Epaon*

capital, on l'enfermait pour le reste de ses jours dans un couvent, et il ne recevait les sacremens qu'à sa dernière heure. Les barbares n'avaient généralement pas des lois sanguinaires; ils faisaient plus de cas de l'argent, de l'honneur et de la liberté, que de la vie. Les églises possédaient alors déjà des fonds de terre, parce que la bienfaisance était un des offices des ecclésiastiques, et l'agriculture leur seule ressource assurée; les moines labouraient eux-mêmes, et l'économie rurale occupait aussi les évêques : de là, la fixation du concile à une saison libre de travaux rustiques. Nul prêtre ou abbé ne pouvait vendre, sans l'autorisation de l'évêque, ni celui-ci sans l'autorisation de l'archevêque, des biens-fonds reçus en don; ils ne pouvaient pas davantage se les approprier ou les léguer à leur famille. Les bienfaiteurs des églises ne leur donnaient guère des seigneuries, mais plutôt les revenus de terres relevant d'un château, d'une tour ou d'une ferme. Lorsque le roi restaura le couvent de Saint-Maurice-en-Valais, édifice d'une admirable architecture, écrit Toromaque, il lui assigna des champs et des vignes dans le pays de Vaud[69], dans le district de Genève, et autour de Vienne; des salines dans la haute Bourgogne[70]; des pâturages et des bois dans la vallée d'Aoste et dans le Valais[71]. S'il avait voulu constituer

[69] « Pago Valdense. » *Acte de donation de* 517, mais dont l'authenticité n'est pas bien prouvée.

[70] « In pago Bisuntícense, salinum. » On voit que ces lieux étaient sous la domination de l'abbaye; mais on ne possède aucune charte qui nomme le donateur, ou fixe l'époque de la donation.

[71] « In pago Valensi » et « in valle Augustana a finibus Italiæ. » L'acte a été passé « in virorum fletu (sans doute *certu*) prope Agaunum monasterio. »

une seigneurie en faveur de l'abbé, il lui aurait donné des terres dans une seule contrée. Le concile d'Épaone résolut de ne pas admettre au diaconat un homme qui aurait épousé une seconde femme ou une veuve; de ne permettre aucune entrevue entre un jeune ecclésiastique et une religieuse, sans le consentement des parens de celle-ci; de n'autoriser que des prêtres âgés à dire la messe dans des couvens de nonnes; de défendre en général aux ecclésiastiques de visiter des femmes à des heures indues[72], ou sans nécessité et sans témoins : de tout temps une chasteté parfaite a été honorée comme une victoire difficile sur le plus impérieux penchant. La chasse avec des faucons et des chiens fut interdite aux ecclésiastiques comme inconvenante. Nul ne pouvait voyager sans la permission de son évêque. On renouvela avec une prudente sévérité la défense des mariages à certains degrés de consanguinité ou d'alliance, afin que la crainte des punitions ecclésiastiques et civiles imposât un frein aux penchans de la nation, surtout dans un temps où l'on vivait habituellement en famille; sans cette précaution, les désordres auraient épuisé les forces, ou l'on se serait débarrassé par le poison de beaux-frères incommodes. De même que dans l'ancienne Rome[73], les affaires matrimoniales, chose sacrée, étaient sous la juridiction des prêtres : la loi suffit pour la police; la crainte d'un Dieu présent partout prévient seule les fautes secrètes. L'ordre ecclésiastique soutint l'ordre civil, en statuant que le meurtrier qui se soustrayait à ses juges,

[72] « Horis præteritis, id est, meridianis vel vespertinis. »

[73] « Incestum *pontifices* supremo supplicio sanciunto. » *Cic.* Legg., l. II. Ils avaient « jura matrimonii. »

ou le Bourguignon qui avait tué son valet, n'échapperait pas au ban de l'Église. Le ban, séparation du violateur de la loi d'avec ses observateurs, était un ancien usage dans le Midi et le Nord, et un signe de liberté : il fut aboli lorsque les armes commandèrent l'obéissance. Enfin, on résolut de ne priver personne de l'espérance, de n'être inexorable pour aucun pécheur, de ne pas refuser l'extrême-onction aux hérétiques; mais nul ecclésiastique ne devait se mettre à table avec eux, nul laïque avec des Juifs. Peut-être les Bourguignons se laissaient-ils facilement séduire; peut-être vit-on un précepte général dans un mot par lequel saint Jean prévint une femme chrétienne contre la société des gnostiques[74]. Par de telles lois les évêques formaient leur intelligence et nos ancêtres. Juger la hiérarchie par sa décadence autoriserait à nier la discipline des légions romaines, car elles aussi dégénérèrent.

Le roi Sigmund avait de sa femme Ostgotha, fille de Dietrich roi d'Italie, un fils, Siegreich, et une fille, Suavegotha. La reine morte, Sigmund épousa une de ses suivantes. Celle-ci, orgueilleuse comme une parvenue, haïssait le prince Siegreich, qui avait ri en la voyant se pavaner avec gaucherie sous les habillemens royaux de sa mère. Elle insinua au roi que son fils Siegreich portait l'âme fière de Dietrich, pour lequel il avait plus d'affection que pour le roi; qu'il en voulait à son trône et à sa vie. Elle recourut à

[74] II Jean, 10. On sait par II Pierre 2, par Jude et par les Pères, que quelques-uns pour s'affranchir des liens de la matière, d'autres par mépris pour le corps, n'attribuant aucune moralité aux actions qui le concernent, s'abandonnaient aux voluptés avec une licence dangereuse pour la société comme pour la nature humaine.

la puissance de larmes hypocrites et d'une feinte inquiétude. Le prince Siegreich dormait; le roi envoya ses serviteurs et le fit assassiner. A cette nouvelle, le roi Dietrich jura vengeance; déjà très-avancé en âge, il donna le commandement des troupes ostrogothes à Tolonik. La Bourgogne trembla : le roi Sigmund, repentant de sa précipitation, descendit du trône, implora la clémence de Dieu, et s'enfuit à Saint-Maurice-en-Valais. A l'ouïe de ces faits se réveilla dans le cœur de la reine franke, Chlotilde, le désir longtemps étouffé de venger son père Hilpérich. Quatre rois, dont trois étaient ses fils, gouvernaient le pays des Franks : elle les exhorta à ravir des faibles mains de Sigmund, dont le père avait assassiné leur grand-père, son royal patrimoine. Les trois rois ses fils lui obéirent; le quatrième, Dietbert, roi d'Austrasie, né d'une autre mère, fut apaisé par sa femme, Suavegotha, fille de Sigmund. Chlodomir d'Orléans, Chlotaire de Soissons, Childebert de Paris, s'engagèrent, par un traité avec Dietrich, roi d'Italie, à partager la Bourgogne, ou à s'arranger entre eux pour le prix de la conquête. Les Ostrogoths passèrent les Alpes; les Franks montèrent le pays; Sigmund, infidèle à lui-même [75], fut bientôt battu; son frère Godemar lutta avec intrépidité et prudence : il tourna ses forces contre les Franks, mais laissa à Tolonik ce que celui-ci avait pris. Enfin Sigmund fut découvert dans le couvent de Saint-Maurice; il avait pris l'habit des

[75] On dit qu'une piété méticuleuse l'engagea déjà, en 518, à chercher avec ses fils et huit compagnons, dans les solitudes du mont Vérosse, Dieu, la paix, et sans doute aussi la sûreté; qu'alors déjà Godemar s'était chargé du gouvernement. *Berodi*, dans *Haller*, *Bibl.* III, 589.

religieux pour se cacher; mais il fut trahi[76] et conduit à Orléans; il supporta pieusement son malheur. Lui, sa femme, ainsi que Gistal et Gondebaud, leurs fils, furent décapites et jetés dans un puits[77]. Dès ce moment, tout le pays montagneux fut soumis au roi des Ostrogoths. Il avait conquis autrefois la province de la Rhetie, et maintenant Genève et les Alpes bourguignonnes[78]. Durant huit ans, Godemar s'efforça de maintenir le royaume de ses pères[79]. Les Ostrogoths lui accordèrent la paix[80]; il tira sur le champ de bataille une vengeance sanglante de la mort de son frère, dont il tua le meurtrier Chlodomir. Les soldats portèrent ce cadavre à sa mère Chlotilde, dont la vengeance invétérée avait causé sa mort. Les Franks envahirent alors le pays de Godemar, sans épargner l'âge ni le sexe, comme si l'ombre de Chlodomir avait soif du sang de l'ennemi[81]. Cent vingt-huit ans après que les Bourguignons eurent passe le Rhin, dans la 534e année de notre ère, Diethert de Metz, Chlotaire de Soissons et Childebert de Paris, rois franks, livrèrent bataille à Godemar, fils de Gondebaud, roi des Bourguignons, et le battirent. On ignore si Godemar fut confondu avec la foule des morts, ou s'il termina ses jours dans une prison, ou sous un ciel étranger. Telle fut la fin d'un trône que son pere acheta du sang de trois freres[82].

[76] « Christianissimus rex, dignus qui melioris fidei populo præesset. » *Sighard*, légende de Saint-Alban, dans *Canisius*, *lect.* IV.

[77] *Marius*; *Gregor. Turon*, l. III; *Romualdus*.

[78] *Gautier*, dans *Spon*.

[79] « Resumtis civibus regnum tenuit. » *Toromach*.

[80] *Cassiodorus*, XI, 1.

[81] *Gregor. Turon.*; *Fredegar*.

[82] *Marius*; *Procopius*, *Goth*, l. I; *Gregor. Turon*. Il n'est guère pro-

Dans le même temps Theudat, chez les Ostrogoths, fit mourir Amalaswinde, fille du grand roi Dietrich. Cette action eut pour conséquence la perte de la Sicile et de Rome, la ruine de Theudat, de grandes défaites, la mort violente de cinq rois consécutifs, la dissolution de l'empire ostrogoth[83]. Tandis que Totila rassemblait dans la Toscane le reste de ses forces, Dietbert, roi des Franks, conquit la Rhétie[84]. Dès ce jour les Franks dominèrent dans le pays des Helvétiens et des Rhétiens.

bable que Godemar s'enfuit vers les Vandales sur les côtes d'Afrique. Leur empire était tombé la même année. Si Godemar avait essayé de le relever, Procope n'aurait pas manqué de mentionner un nom aussi célèbre que le sien.

[83] *Procope* l'a décrite; *Jordanes, Goth;* le livre *De success. tempor. Hist. misc.*

[84] *Procopius, de B. Goth.* La Valteline devint lombarde après la conquête d'Olonna en 602.

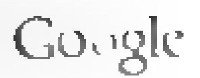

CHAPITRE IX.

TEMPS DES ROIS FRANKS, DE LA RACE DES MÉROVINGIENS.

Constitutions du royaume bourguignon; Bucelin, les passages des montagnes; la petite vérole. — Réunion de l'empire mérovingien. — Assemblée nationale à Paris. — Fondations : le val Moutier; Saint-Ursanne; le val Saint-Imier, Payerne, Tauredunum, Lausanne. — Les Allemands, leur loi. — Introduction du christianisme : Disentis, Saint-Gall; Glaris; Zurich; Lucerne. — Les maires du Palais.

534—751.

Avant l'introduction des soldats et des impôts, tout reposait sur la milice et sur ses armes : les populations étaient les armées[1]; chez nous, comme sous les empereurs, le sort d'un pays dépend bien plus de ses produits et de ses revenus; les États sont gouvernés avec clémence ou dureté, au gré du maître. Nos aïeux, se défendant eux-mêmes, étaient libres; ils songeaient avant tout à la conservation de l'esprit militaire; une bonne armée trouve des biens, du pain et de l'argent : un peuple vaillant trouve partout une patrie. Tel fut leur sort sous leurs rois, ou sous les ducs ou capitaines (*duces*), sous les comtes ou compagnons de guerre

[1] Aussi portent-elles le nom d'*exercitus* dans *Jordanes* et *Paul Warnefr.* On appelait de même le peuple romain dans les comices par centuries. *Liv.* xxxix, 15. De là le nom de *Germanen* (Germains), hommes de guerre.

(*comites*) des rois. Les prêtres, savans dans les chants, dans les affaires divines et humaines, et après eux les évêques, pères du peuple par la grâce de Dieu[2], s'asseyaient avec les grands dans les conseils. Tous les hommes libres donnaient leur suffrage pour la législation[3]; la volonté du roi plaît sous la loi[4]. Les ducs et les comtes, dans leurs circonscriptions respectives, administraient la haute justice et surveillaient les tribunaux inférieurs : ils dirigeaient les levées de troupes; ils ne pouvaient se faire remplacer sans autorisation. S'ils jugeaient injustement, les châtimens ecclésiastiques les forçaient à faire réparation[5]. Le roi punissait tout abus de pouvoir, conformément à la loi. Les lois étaient peu nombreuses, très simples, et, selon leur but, elles renfermaient moins de préceptes positifs que de défenses. On ne permettait pas de passer les nuits à boire et à chanter, et lorsque des danseuses vagabondes venaient le dimanche dans les métairies, on leur administrait jusqu'à cent coups[6] : cependant les plaisirs ne manquaient pas; on n'attrista pas la vie, on la régla. On plantait, on travaillait pour les besoins, pas au-delà; le travail n'épuisait personne : les enfans n'y étaient point contraints[7]. L'usage des armes était la

[2] « Divina clementia paternæ potestatis concessit officium. » *Praeceptio Gantramni* 585, dans *Baluze*.

[3] Voy. le chap. suivant et les passages recueillis par *Mably*, *Obs. sur l'hist. de France*, l. I.

[4] *Clodocharii constitutio*, 560.

[5] « Castigentur ut emendare procurent. » *Praeceptio Guntramni*.

[6] *Epistola clementissimi regis Childeberti* de idololatria, ebrietate et dansatricibus, 554. *Baluze*.

[7] Du moins pas chez les anciens Souabes. *Caesar*, *B. G.* IV, 1. Nous admettons la conservation des mêmes mœurs, tant qu'elles ne contre-

première et la dernière chose dans la vie, la base de tout; l'homme sans armes n'était compté pour rien. Telles furent la société et la vie sous les Mérovingiens.

Les Bourguignons firent avec leurs vainqueurs la convention suivante : « Les rois des Franks seront » aussi rois de Bourgogne et en porteront le titre; on » leur obéira sur le même pied que jusqu'alors aux » princes de la maison de Gundioch; les guerriers » bourguignons les assisteront dans leurs guerres, » toutefois les troupes de ce peuple ne seront pas sé- » parées; en toute chose, les lois, ainsi que les droits » et les biens des peuplades et d'un chacun, sont réser- » vés[8]. » Ils élisaient, suivant leur ancienne coutume, leurs rois[9] et leurs généraux[10]; les premiers de la race de Chlodwig, qui traitait moins bien le peuple allemand[11]. Dès-lors, un duc gouverna la Basse-Bourgogne; un patrice[12], le pays montagneux, la Savoie, la Haute-Bourgogne, le Valais, Genève, et les contrées où sont situés Berne, Fribourg et Soleure. Un duc administrait l'Allemannie; un président (*præses*), la Rhétie. Les rois ne se maintinrent jamais longtemps et ne s'agrandirent jamais d'une manière durable dans le royaume de Bourgogne[13]. Une levée gé-

disent pas le caractère dominant, et qu'aucun témoignage n'atteste leur modification.

[8] *Procop. Goth.*, l. 1.

[9] P. e. Chlodwig II. *Fredegar.*

[10] P. e. après la mort de Warnachar. *Id.*

[11] Parce qu'à l'époque de la dissolution de la confédération allemannique, celle-ci n'avait point eu de chef commun.

[12] On pourrait inférer de ce titre que cette contrée fut celle où restèrent le plus d'habitans de l'ancienne race.

[13] Nous ajouterons toujours le mot de royaume quand il s'agira de cet état tout entier et non de la province de Bourgogne.

nérale de toutes les troupes pour marcher contre les Franks, les Goths, les Lombards, était chose difficile, parce qu'une grande partie du royaume se trouvait disséminée dans les montagnes : ces positions fortes entretinrent chez la noblesse du pays un amour de la liberté si indestructible, si audacieux, qu'elle obéissait à regret aux rois et les soutenait mal. Le goût de la vie guerrière étant nourri par un air vif et fortifié par des guerres, on vit de tout temps des troupes s'enrôler au service étranger.

La première expédition en Italie fut celle de dix mille volontaires qui passèrent du royaume de Bourgogne dans le camp ostrogoth devant Milan révolté[14]. Milan pris, on passa au fil de l'épée les hommes, les enfans mâles, tout le conseil, et, devant l'autel de saint Ambroise, le collége des prêtres; les femmes furent emmenées captives dans la patrie du vainqueur[15]. Lorsque Narsès, général de l'empereur d'Orient, eut tué Teja, dernier roi des Ostrogoths, des ambassadeurs de ce peuple représentèrent aux tuteurs[16] de Theudbald, roi d'Austrasie, que le même danger menaçait les deux pays. La cour, insensible à ces représentations, déclara ne vouloir pas se mêler d'affaires étrangères, comme si notre voisin qu'on attaque nous était étranger! Mais deux frères, Buccelin et Leuthachar, les plus grands personnages de la nation allemannique, respectés aussi par la jeunesse belliqueuse des Franks, conçurent l'idée courageuse de décider du

[14] *Marius*, *Procopius*, VI. La haine pour la secte arienne contribua vraisemblablement à la révolte; aussi la vengeance tomba-t-elle cruellement sur les prêtres.

[15] *Mille* a rassemblé ces faits.

[16] Τοῖς ἐν τέλει. Le roi avait encore un *παιδονόμον*. *Agathias*, I.

sort de l'Italie à l'aide d'une armée indépendante. Soixante-douze mille Allemands et Franks entreprirent donc une expédition au-delà des Alpes. Bucelin descendit victorieux le long de la côte occidentale jusqu'au détroit de Sicile; son frère pilla avec le même bonheur les bords de l'Adriatique. De Rhégium et de Brundusium, ils reprirent, chargés de butin, le chemin de leur pays. Narsès attendit Bucelin dans les plaines de la Campanie; les Allemands furent entièrement défaits: cependant l'histoire rapporte qu'aucun d'eux ne subit la honte de la servitude ou de la fuite. Bucelin et ses 30,000 soldats moururent à la place où ils combattirent[17]; il ne leur manqua pour une gloire immortelle qu'une meilleure cause. Lanthachar remonta l'Italie avec plus de bonheur, jusqu'à ce que sa destinée l'atteignit au pied des Alpes-Tridentines: il mourut avec tout son peuple de diverses maladies[18]. Le sort le plus triste n'est pas de périr tous ensemble un jour de bataille, mais de sacrifier inutilement sa vie.

Après cela les Lombards conquirent toute la plaine au pied méridional des Alpes, les vallées toscanes depuis le commencement de l'Apennin, puis, en passant par Spolète jusqu'à Bénevent et Salerne, les contrées les plus fortes de l'Italie: ils suivirent les cours d'eau des Alpes jusqu'à leurs sources[19], jugeant avec raison

[17] Πανωλεθρίᾳ ἠφανίσθη.

[18] *Agathias* (l. II) est l'historien capital de cet événement. *Marius; Landulf: Sagax*, in additam. H. Miscell.

[19] Les peuples qui dominaient dans le Midi et les hordes qui affluaient du Nord ne découvrirent pas les passages du Saint-Gothard de la même manière. Les premiers suivirent les rivières, comme il est dit dans le texte; les peuples du Nord furent conduits, pense-t-on, par des bergers

les défilés des montagnes d'une haute importance pour le maintien de leur domination. Le lac Majeur et le Tessin les conduisirent ainsi jusqu'à un passage entre beaucoup de collines, où ils trouvèrent ou restaurèrent la forteresse Bellinzona[20]. De là, a rivière les mena dans les vallées plus élevées et plus sauvages des Brennes[21] et des Lépontiens voisins du Saint-Gothard; on voit dans cette contrée une suite de tours dont la construction est attribuée aux Lombards[22]; le passage monte à travers des rochers escarpés et fort hauts jusqu'aux sources du Tessin. Descendant des mêmes hauteurs, la Reuss conduit, à travers des déserts sans vie végétale et entre des rochers à pic, dans

et des chèvres dans des lieux toujours plus élevés. De cette façon, ils seraient arrivés de Thoune par l'Oberhasli jusqu'au Grimsel, et après avoir franchi cette montagne, ils seraient descendus dans le Valais et se seraient répandus insensiblement du côté d'Urseren et jusqu'au haut du Saint-Gothard, où la langue, totalement différente de celle des plus proches voisins, à l'est, des Grisons de la ligne supérieure, a la plus grande analogie avec celle du haut Valais. Il est impossible de nier la parenté de ces deux peuplades; nous en retrouverons encore beaucoup de traces. Mais les établissemens formés dans les Hautes-Alpes ne doivent être attribués ni à une seule cause ni à un seul peuple. Ces coins de terre, les plus élevés de l'Europe, ont servi de rendez vous à des peuplades fort diverses; les *Schwytzois* l'ont enfin emporté sur les autres. Voy. le 15e chap.

[20] « Bilitionis castrum. » *Paul Warnefr.* l. III.

[21] « Val d' Bregna » rappelle ces anciens temps; ce nom était peut-être local, à moins qu'il n'indique une relation de ces Brennes avec ceux du Tyrol.

[22] « Torre lombarda » tout au haut, près de Chisogna; « torre del rè Antario » (entre 584 et 590), « castello del rè Desiderio » (756-774). Ces tours, et d'autres dans la direction d'Uri, paraissent avoir été construites d'après un plan à des distances régulières. *H. R. Schinz. Mémoires pour servir à la connaissance de la Suisse.* (*Beyträge zur Kenntniss der Schweiz*), t. II. Ouvrage estimable.

un vallon plus doux; puis tout-à-coup des eaux changées en écume se précipitent avec fracas dans un abîme; des deux côtés s'élèvent des parois de roc brunâtre, inaccessibles et presque perpendiculaires. Au seul passage que les hommes purent découvrir, les Lombards ou une autre peuplade voisine, établie dans les lieux où la vallée Pennine confine à la Rhétie, suspendirent avec des chaînes un pont au-dessus du gouffre. Aujourd'hui même, qu'il est remplacé par un pont de pierre, on est saisi du vertige à la seule pensée de ce qu'ils osèrent entreprendre : il n'est fait aucune mention de ce passage dans des temps plus anciens[23]. Non loin du lac Majeur et près de Mergozzo, il s'en trouve un autre[24] d'où la Tosa et d'autres rivières, quand elles ne couvrent pas les chemins de leurs eaux, conduisent vers un lieu antique (Dovedro) dont les habitations s'étalent avec grâce sur de belles collines. De là le passage du Simplon conduit d'abord par une profonde vallée, ensuite sur la montagne, par-dessus des rochers amoncelés, dont la base est rongée, jusqu'à un point solitaire de la frontière d'Italie, alors fermée[25] à la manière des Lombards[26]. Puis on trouve un sentier étroit et escarpé, d'immenses blocs tombés de montagnes en dissolution, à côté de soi la Vériola, souvent invisible, pressée dans un étroit lit de rochers,

[23] La population d'Urseren paraît être venue du Haut-Valais. Observation de *Schinz*.

[24] Autrefois confondu avec le lac Majeur, alors plus grand qu'aujourd'hui, tandis que le lac de Como l'était moins. *Ferrari, Lettere lombarde.*

[25] « Val Mura. »

[26] « *Clusas* funditus evertit *Langobardorum.* » (*Anon. salernit. paralip.*) « Clusas *fabricis et maceriis* curiose munire. » (*Anastas.* Biblioth. v. Adriani, 1.)

parfois réduite en poussiere, se précipitant sous forme de vapeur, avec un bruit sourd, dans un bassin noir et insondable. Le passage du Simplon se distingue des autres, en ce qu'il est plus escarpé vers le nord. On aperçoit de bonne heure les villages du Valais, perspective long-temps trompeuse. Par le Simplon ou le passage Pennin (Saint-Bernard), les Lombards descendirent pour leur malheur dans le Valais : les enfermer, les prendre, les vendre, fut chose facile[27]. Une autre fois, sous le roi Kleph, ils tuerent le patrice bourguignon Amarus, que Mummolus vengea[28]. Ayant pénétré une troisième fois dans le Valais[29] par le val d'Ossola (*per Ostiola*) sous les ordres de Chamoz, Oben et Rhoden, Thalerard et Nunculo commandant sans doute l'avant-garde, ils furent cernés dans le défilé voisin du couvent de Saint-Maurice, puis exterminés non loin de Bex[30].

Ces migrations des peuples repandirent un mal qui ne cessa point avec elles. Sous le ciel de la zone torride, par des causes aussi peu connues que la région même, certaines humeurs du corps de l'homme se transforment en un venin contagieux. Lorsque les Abyssiniens soumirent le pays de Hamyar en Arabie, la petite-vérole[31] passa le golfe Arabique avec leur armée. Constantinople faisait avec l'Arabie, à travers l'Égypte, le commerce des produits de l'Orient. L'armée de l'em-

[27] *Marius*, l. c.

[28] Extrait de Toromaque, par Frédégaire (à ce qu'on croit) dans *Canisii Lectt. antiq.* t. II.

[29] « Territorium Sedinense. »

[30] *Marius*; *Toromach* : « Baccis villa. » Ils furent défaits par Dietfried et Wiolich, généraux de Gontramn.

[31] *Heller, Bibl. medicinae pract.* t. I.

pereur Justinien ayant renversé l'empire des Goths, les Grecs ou les Lombards apportèrent ce fléau en Italie, dans la Ligurie, enfin, dans le royaume de Bourgogne. Saisi d'effroi à l'apparition de cette calamité inouie, le peuple s'enfuyait des villages et des villes; les morts restaient sans sépulture, les troupeaux sans bergers[32]. Cette fuite craintive conserva longtemps au mal son caractère extraordinaire[33]. Les Bourguignons ne connurent d'autres remèdes que la célébration plus stricte du dimanche[34] et des six jours solennels de Pâques[35] : le dimanche soulageait et restaurait les mortels fatigués[36].

En ce temps-là le royaume de Bourgogne était gouverné par Gontramn, fils de Chlotaire, petit-fils de Chlodwig; mais l'esprit héroïque de Chlodwig abandonna les princes de sa race: alors, suivant les anciens usages, la puissance tomba aux mains des chefs

[32] *Marius*, 570. « Hoc anno morbus validus cum profluvio ventris et *variola* Italiam Galliamque valde afflixit; et animalia bubula per loca superscripta maxime interierunt. » A. 571 : « Hoc anno infanda infirmitas et *glandula, cujus nomen est pustula*, in suprascriptis regionibus innumerabilem populum devastavit. » — *Paul Warnefr.* l. II. « Cœperunt nasci in inguinibus hominum vel in aliis delicatioribus locis *glandulae in modum nucis*, quas sequebatur *febrium* intolerabilis æstus. Sin aliquis triduum transegisset habebat spem vivendi. Rumor habebat, *fugientes cladem vitare*, domus desertæ, peculia sola erant in pascuis, cadavera insepulta. Usque ad fines Alamannorum et Bajoariorum. » Le premier ouvrage sur le traitement de la petite-vérole est d'Aaron, égyptien, du siècle suivant; la première description exacte est due à Constantin l'Africain, au XI[e] siècle.

[33] « Percussio scabierum ut nemo posset mortuum suum internoscere. » *Anastas. Biblioth.* vita Deusdedit, ad 614.

[34] *Praeceptio Gontramni*.

[35] *Conc. secundum Matiscon.* 585.

[36] *Clericus* ad Exod. 20.

de l'armée; le roi ne conserva que son titre. Pour prévenir ce changement, qui commençait à s'introduire, Gontramn acheta la fidélité de beaucoup de grands en leur donnant des terres et des gens. De là vint que Mummolus, patrice du royaume de Bourgogne, vainqueur des Lombards[37], ne put pas s'élever au-dessus de son roi[38]. Gontramn ne laissa aux successeurs de ce traître que le tiers du pouvoir dont avaient joui les patrices. Le mont Jura divise la Bourgogne : Gontramn donna le patriciat de la Haute-Bourgogne à Leudogisel; il préposa Aegila à la région alpestre; il assigna le pays jusqu'aux bords de l'Aar à Dietfried, et soumit à son administration le district de Scodingen[39] dans la Haute-Bourgogne. La puissance royale s'appuyait sur les terres données aux chefs, lors de la conquête de la Gaule; le sol était la base de toute autorité : les seigneurs ecclésiastiques et laïques le savaient. Aussi, lorsque la guerre éclata entre les rois franks, les seigneurs s'entremirent pour négocier une paix qui assurât l'ancienne liberté contre les prétentions des rois; car il fut résolu de laisser les seigneurs en possession de tous les biens que les rois d'alors et ceux d'autrefois leur avaient donnés, chacun dans quelque circonstance critique[40]. Ils s'étaient déjà efforcés d'ob-

37 *Paul. Warnefr.* l. III.

38 Ce général périt en 584, après que Karial, le porteur d'armes du roi, eut découvert son infidélité. Karial reçut en récompense l'épiscopat de Genève. *Toromach.*

39 Une partie du pays de Salins, Lons-le-Saulnier, Orgelet, Saint-Claude et une partie de Poligny. *Dunod, H. des Séquanois,* l. I.

40 *Conventus apud Andelaum :* « Quidquid reges ecclesiis aut fidelibus suis conferre voluerint, stabiliter conservetur. Si aliquid per interregna sine culpa sublatum est, audientia habita, restauretur. De eo quod per munificentiam regum praecedentium unusquisque usque ad transitum Chlo-

tenir ces avantages vingt-sept ans auparavant; mais alors la jouissance ne leur en fut assurée que pour trente ans[41]. Dès ce moment la monarchie, qui commençait à peine à se fortifier, se changea de plus en plus en aristocratie, jusqu'à ce que la naissance de la bourgeoisie au XII[e] et au XIII[e] siècles démocratisa plus ou moins toutes les constitutions : elles demeurèrent démocratiques en Suisse et dans quelques autres pays ; plus tard, tout redevint monarchique. Avertis par cette rotation[42], les potentats abaissèrent tant qu'ils purent prélats et seigneurs, mais toute constitution née de la violence porte en elle un germe de mort.

Comme il ne restait plus rien des dépouilles de l'empire romain, que par la convention susmentionnée une partie des domaines royaux étaient devenus pour toujours propriété seigneuriale, et qu'en même temps les familles s'agrandissaient, les terres furent toujours mieux cultivées. Les lois protectrices de la propriété se perfectionnèrent. Les voleurs pouvaient se racheter (bien pour bien, rien de plus naturel), ou faire publier trois fois, à des jours d'assemblée de la justice[43], la demande qu'on les rachetât. Quand le rachat n'avait pas lieu, on pendait le voleur, s'il était esclave ou Romain (*debilior persona*); s'il était Frank, on l'en-

tarii possederit cum securitate possideat, et quod exinde fidelibus ablatum est, recipiat. » Dans *Baluze*. Sur l'intervention pour mettre fin à cette guerre, voir *Gregor. Turon.* IV, 48 ; VI, 31.

[41] *Chlodacharii constitutio generalis*, 560. On conserva dans le droit privé la « lex tricenaria. » *Decret. Childeberti*, 595.

[42] Peu d'états ont subsisté assez long temps pour parcourir ce cercle entier ; néanmoins il est visible à diverses époques, dans l'histoire universelle.

[43] « Tribus mallis parentibus » (sans doute « palentibus »).

voyait au roi, qui le traduisait devant l'assemblée du peuple, les anciens estimant que le jugement capital concernant un homme libre n'appartient qu'à la communauté de ses concitoyens[44]. Le juge qui laissait échapper un voleur était puni de mort comme traître à la justice; s'il acceptait en secret une rançon pour un vol, on le jugeait à l'égal du voleur, pour n'avoir songé qu'à lui et non à la sûreté commune. L'homme accusé de vol par cinq ou sept témoins impartiaux et assermentés, subissait, sans autre, la peine de mort[45]. Cette loi formidable (car beaucoup de Franks ne considéraient le serment que comme une affirmation plus énergique[46]) prouve, ainsi que beaucoup d'autres choses, qu'alors aussi l'on exagérait la rigueur des lois: les hommes, extrêmes dans leurs résolutions, suivent ordinairement en pratique une ligne moyenne; ils ne sont ni entièrement bons ni entièrement méchans[47]. Le goût du vol est commun chez les peuples barbares[48]. Tout est nouveau pour eux, et la nouveauté a un charme; ne possédant ni argent ni moyens variés d'acquérir, ceux qui manquent de tout agissent

[44] *Tacit. Germ.* c. 12. — « Cum *omnes Dei et regis fideles* capitalem sententiam proclamarent. » *Ann. metenses* 788. Thassilo, dont il s'agit ici, fut jugé par ses Pairs, tous gens à qui le roi avait conféré ou pouvait, en vertu de leur rang, conférer quelque emploi.

[45] « Sine lege moriatur. »

[46] *Salvianus*, de gubern. Dei, l. IV; *Hospitius* dans *Paul. Warnefr.* l. III.

[47] Ces lois se trouvent dans le *Pactus pro tenore pacis dominorum Childeberti et Chlotar.*, 593 et dans le décret: *Childebertus rex Francorum, vir inluster*, 595. Dans *Baluze*.

[48] Les Voyages de Cook sont remplis d'exemples. Voy. aussi la 13e des *Lettres de Bonstetten, sur une contrée pastorale de la Suisse.* (*Briefe über ein Schweiz. Hirtenland.*)

comme ceux què l'abondance ne rassasie pas : ils sont voleurs, les autres conquérans. Le pays était divisé en centuries (*centena*), administrée chacune par un des cent comtes de chaque canton[49], ou encore ainsi nommée parce que cent chefs de famille réunis en communauté maintenaient la police dans leur district, et livraient les voleurs à la justice ou payaient pour eux[50]. Alfred, l'un des princes les plus accomplis, rétablit cet usage en Angleterre[51]; la même cause empêche que Constantinople ne soit une caverne de voleurs[52]. Les comtes des centuries ou centeniers (*centenarii*) trouvaient un appui dans leur voisinage. Ne disposant eux-mêmes d'aucune force armée, ils recouraient à cette assistance, par exemple, quand on enlevait une femme[53]; le peuple prêtait son bras au juge, en échange il était à l'abri de tout abus de pouvoir. On comptait peu sur la sagacité des magistrats bourguignons; aussi, dans tous les cas douteux ou difficiles, recourait-on au jugement de Dieu, afin qu'il les décidât par le sort, comme chez les Chinois[54], ou qu'il fît apparaître la vérité ou le mensonge dans l'attouchement de l'airain brûlant[55], ou dans un combat singulier[56]; le serment était, comme chez les anciens

[49] *Tacitus*, *Germ.* c. 12.

[50] *Decret. Childeberti*, 595; *decretio Chlot.*, eod.

[51] *Blackstone*, Comment. t. I.

[52] *Pedro Bussonelo*, *Relation au doge Pisani.*

[53] « Solatio collecto raptorem occidat. » *Childeb.*

[54] Le livre Y-King fourmille de cas semblables. Chez les Bourguignons : « Si dubietas est, ad sortem ponatur. » *Pactus pro tenore*, etc. n. 47.

[55] « Si ingenuus ad æneum provocatus manum incenderit, componat. » *Ibid.*

[56] « Mos erat Francorum antiquus. » *Erm. Nigellus de reb. Ludov. Pii.*

Romains[57], le fondement de la vie civile. Il est encore aujourd'hui une partie si essentielle des constitutions des villes et des pays de la Suisse, qu'il ne pourrait, sans un péril extrême, perdre de sa force, à moins qu'on ne prît des précautions telles qu'il ne restât de la liberté que le nom. La procédure franke, d'après laquelle le basard et la force décidaient souvent avec bonheur, souvent aveuglément, comme les juges, mais en tout cas promptement, n'était ni meilleure ni plus mauvaise que celle qui fait prononcer d'une manière plus lente, mais non plus équitable, d'après une multitude confuse de lois étrangères et d'ordonnances contradictoires. Jadis tout dépendait principalement de la force et de l'habileté; on n'était du moins pas malheureux sans sa faute: nous payons des avocats à notre dam. Les lois que nous venons de caractériser furent promulguées par Childebert, neveu du roi Gontramn, au champ de mars annuel de ses nobles[58]: elles furent observées par tous les serfs, les affranchis[59], les hommes libres[60] et les hommes à longue chevelure[61]; tout comme la forme de la barbe distinguait les Lombards[62], de même les longs cheveux étaient un signe de noblesse chez les Franks. Mais nous ne pouvons entrer dans les détails de leurs lois, autrement nous aurions à les répéter cent fois dans

[57] *Polybius*, l. VI.

[58] « Omnes Kal. Martias cum *optimatibus* quæcumque conditiones pertractavimus. Convenit cum *leudis*. » *Childeb.*

[59] « Servus, etc. » *Pactus*, l. c. La loi lombarde les appelle *aldii*.

[60] « Ingenui. »

[61] « Omnes crinosi. » *Childeb.* « Tricorati eo quod pilosi. » *Epist. chron. Casin.* ap. *Muratori script.* t. II. Tricot signifie une cadenette ou queue dans plusieurs provinces de France.

[62] *Anastasius Bibl.* in Greg. II.

l'histoire de chaque province de leur vaste empire.

Childebert, roi des Bourguignons et des Franks, mourut jeune (en 596), en vingt ans le troisième de sa famille tué par le poignard ou le poison; dans les vingt années suivantes, trois autres rois eurent le même sort. Les Mérovingiens furent les Atrides de leur époque : les crimes tragiques ne manquèrent pas à leur gloire, mais les grands poètes et une langue harmonieuse. Le roi Dietrich, fils de Childebert, d'abord enfant, demeura toujours faible. Par les soins de la reine Brunhilde (Brunehault)[63], Protadius, Romain, patrice de Seedingen et du pays qui s'étend jusqu'à l'Aar, obtint les fonctions de maire du palais; cet emploi, d'abord peu considérable, égala ensuite, grâce à la prudence et à l'audace de quelques hommes, la puissance des anciens chefs d'armée : les maires du palais firent rentrer les rois dans leur précédente nullité. Protadius, actif et rusé, s'appliquait à rabaisser la noblesse;[64] de pareils principes ne conduisaient alors ni à la fortune ni à la gloire. Opprimer la noblesse dans l'intérêt général paraissait aussi invraisemblable à nos pères que de supposer que le loup étrangle le chien pour délivrer ses chères brebis d'un aboiement importun. Protadius ordonna une levée pour attaquer Dietbert, roi d'Austrasie. La noblesse armée et campée eut la conscience de sa force. Welf, seigneur bourguignon, déclara au nom des grands réunis, « que les

[63] « Stupri causa », à ce que pense Frédégaire. Amour constant d'autrefois! Brunhilde, princesse visigothe, avait épousé, en 570, Siegbert, roi de Metz, père de Childebert, grand-père de Dietrich; elle avait donc au moins soixante ans.

[64] « Sæva illi fuit contra personas iniquitas, fisco nimium tribuens. » *Fredegar.*

» Bourguignons et les Franks regardaient comme leur » plus grand ennemi, non le roi Dietbert d'Austrasie, » mais un homme souverain dans le palais de leur pro- » pre roi; que le peuple ne marcherait pas, indiffé- » rent pour la guerre, passionné pour sa liberté. » Ce jour-là Protadius fut assommé dans une émeute. Lui mort, la reine Brunhilde ne se contenta pas de le pleurer; elle rêva la vengeance. En ayant trouvé l'occasion, elle fit assassiner le patrice Welf; elle donna Scodingen, le pays de Vaud et l'Uechtland à sa petite-fille Theudelane, sœur du roi, elle domina la noblesse avec rigueur. Les reines sont heureuses dans l'exécution de ces sortes de plans : on ne les craint d'abord pas assez, on les flatte toujours, et on aimerait mieux les enchaîner par d'autres liens que par des lois. Cependant le roi Dietrich mourut; Brunhilde était fort âgée. Alors éclata une guerre avec Chlotaire II, roi des Franks, fils de Hilpérich, neveu de Chlotaire I, et petit-fils de Chlodwig. La noblesse offensée profita de l'occasion. La reine était auprès de Theudelane sa petite-fille, dans le château d'Orbe, à l'entrée d'un passage important du Jura, et situé sur un rocher qui domine le cours de l'Orbe. Dans une heure fatale, les seigneurs du pays la livrèrent au roi ennemi, qui la fit périr par un honteux et cruel supplice[65]. Chlotaire fut accepté comme roi de ce pays, après avoir juré de maintenir Warnachar, sa vie durant, dans l'office de maire du palais[66], et les Bourguignons dans la possession de leurs droits héréditaires d'hommes libres : il fut le huitième roi depuis quatre-vingts ans[67]. Le

[65] *Id.* Voy. *Esprit des Lois*, l. XXXI, les premiers chapitres.

[66] « Ne unquam vitæ suæ temporibus degradaretur. » *Id.*

[67] Après l'extinction de l'ancienne famille royale en 534. Dietbert

souverain pouvoir était dans les mains du maire du palais; c'est pour cela qu'il avait trahi la reine Brunhilde. Aléthæus, Bourguignon, de la race des anciens rois, était patrice des Alpes; Erpon, Frank, connétable (*comes stabuli*) du roi, patrice de Scodingen, de Vaud et de l'Uechtland.

Les Bourguignons ne supportaient aucune domination avec patience, ni la liberté sans en abuser. Les grands étaient opprimés par les rois, ou le peuple par les grands. Erpon fut assassiné, dans l'intérêt de la liberté ou d'une tyrannie usurpée, on ne sait [68]. Aléthæus résolut de délivrer le pays du joug des Franks, et d'y régner en roi, à l'égal de ses ancêtres; mais il attendait le prix essentiel de sa grande entreprise de Bertrade, seconde femme de Chlotaire, dont il était épris. L'amour est impatient : le patrice, par l'intermédiaire de son ami Leudmund, évêque de Sion, tenta d'engager la reine à venir dans le Valais. L'évêque se rendit à la cour à Marley, dans l'Alsace. Il assura la reine,

d'Austrasie régna en même temps que Childebert de Paris et Chlotaire de Soissons; en 548, Dietbert eut pour successeur son petit-fils Dietbald; celui-ci mourut en 555 et Childebert en 558, sans enfans, Chlotaire en 565, laissant le trône à son fils Gontramn, qui mourut en 593 sans avoir d'héritier. Un fils de son frère Siegbert et de Brunhilde, Childebert, devint roi de Bourgogne, et mourut en 596. Dietrich lui succéda. Après la mort de celui-ci et de Brunhilde en 613, Chlotaire, fils de Hilperich et neveu de Gontramn et de Siegbert, fut fait roi. — Suite des *patrices du Jura, de Vaud et de l'Uechtland jusqu'à l'Aar* : Dietfried, Wandelmar, Protadius, Well, Theudelane, Erpon. — *Patrices du Valais et des Alpes bourguignonnes* : Egila, Richomer, Aléthæus. — Le canton où se trouvaient les ruines d'Aventicum était compris dans le pays Wareschque, partie de la Haute-Bourgogne. « Vinea in *pago Villiacensi*, villare S. Albini. » *Charte d'Aventicum* de 1074. La *charte concernant la villa Cussiaco* mentionne « le pagus Villiacensis in *comitatu Varasco*. Charte dans *Ruchat*.

[68] Frédégaire fait son éloge.

en beaucoup de belles paroles, de son respect et de son dévoûment; il lui promit de lui en donner la plus forte preuve. Il déclara avoir lu dans les astres « que son » royal époux ne verrait pas la fin de l'année; que le » patrice Aléthæus reprendrait possession, pour sa fa- » mille, du royaume de Bourgogne, le Ciel le voulait » ainsi; qu'alors il déposerait sa couronne aux pieds de » la plus belle princesse de la terre; que lui, l'évêque, » lui conseillait et la suppliait de mettre une si précieuse » vie, pour laquelle il donnerait volontiers la sienne, » en sûreté dans son château de Sion, asile sacré. » Tandis que la reine Bertrade pleurait sur sa destinée imminente, le roi entra dans son appartement. Il apprit le sujet de ses larmes, et le patrice fut condamné à mort dans une assemblée des grands. On lui trancha la tête, et l'on confina l'evêque pour le reste de ses jours dans le diocèse du Valais, sous menace du même sort.

Willibald, seigneur bourguignon, ayant remplacé Erpon, en qualité de patrice de Scodingen, de Vaud et de l'Uechtland, et les grands ayant été confirmés dans la possession de leurs biens, le roi convoqua tous les nobles et fidèles, et tous les évêques franks et bourguignons, dans sa ville de Paris [69], afin de leur proposer de sages ordonnances et la réforme des abus. Tous les seigneurs du pays et soixante-dix-neuf évêques s'assemblèrent et convinrent de la constitution suivante [70] : « Les évê- » ques, élus par leur clergé et par le peuple, recevront, » sur l'ordre du roi, la consécration des mains de l'ar- » chevêque, en présence des suffragans du siége archi- » épiscopal; leur successeur ne sera nommé qu'à leur

[69] *Concilium Parisiense*, VI, le 18 octobre 615.
[70] *Edictum Chlotarii II*. Baluze.

» mort, ou dans le cas de leur incapacité constatée. Il » est interdit à chacun de proteger un ecclésiasti- » que contre son évêque; les ecclésiastiques impliqués » dans des proces civils ou criminels sont jugés d'après » les lois, mais non sans le concours de leurs pairs; » dans les différends du pouvoir séculier [71] avec des » gens d'église, il y a des juges des deux ordres. Le roi » lui-même ne peut délier une religieuse de ses vœux; » celui qui les rompt par la violence [72] doit mourir. Les » affranchis sont sous la protection du clergé [73]. Les » impôts nouvellement introduits [74] sont abolis; les » droits seront payés dans les mêmes lieux et pour les » mêmes objets que sous les rois précédens. Les Juifs » n'ont aucune action contre les chrétiens [75]; ceux-ci » doivent s'abstenir de toute usure judaïque. La paix » est maintenue dans tous les pays de l'empire des » Franks et des Bourguignons. Le roi, les seigneurs ec- » clésiastiques et laïques ne peuvent choisir les juges » et les autres fonctionnaires que parmi les indigènes. » Nul magistrat ne doit recourir à une autre puissance » qu'à celle des lois [76]; un valet même ne peut être con-

[71] « Persona publica » est proprement le procureur fiscal.

[72] « Si quis per *virtutem* ipsas (les religieuses) sibi præsumserit sociare, moriatur. » *Virtus* signifie ici, comme chez les anciens Romains, la force physique.

[73] « Libertos cujuscumque ingenuorum juxta textus chartarum ingenuitatis a sacerdotibus defensandos. »

[74] Cela confirme ce que Frédégaire rapporte du système du ministre de la reine Brunhilde.

[75] « Actio publica. Si quis quæstuoso ordini sociare se præsumserit, » peut aussi s'appliquer aux chrétiens qui prêtaient sur gages, comme plus tard les Lombards.

[76] « Per potestatem nullius rei collecta solatia auferant. » *Solatium* signifie un secours armé, la meilleure consolation en effet, chez un peuple barbare.

» damné sans avoir été entendu. Les gens et les vassaux » du roi demeurent en possession des biens légitime- » ment donnés par les rois; ce qu'on leur a enlevé » leur sera rendu. Chacun se soumettra aux lois, sous » peine de mort. » Les décisions de cette assemblée donnèrent un fondement solide à la prospérité commune. Les garanties contre les violences intérieures, contre l'oppression de la part des gouvernans, contre des prétentions surannées et des impôts exorbitans, assuraient le bonheur en vue duquel les hommes soumettent leur liberté au joug des lois. Quand tout le pouvoir est concentré dans les mains d'un seul, la voix publique ne peut se faire entendre; elle est bientôt étouffée, ou elle ne s'élève que tumultuairement. On établit en conséquence deux ordres avec un grand pouvoir sur l'âme, le corps et les biens; tous deux à l'abri des besoins par leurs propriétés, tous deux puissans par leurs serviteurs ou leurs affranchis, tous deux dépendans, à quelques égards, du roi jusqu'au moment de leur nomination[77], plus tard exempts de crainte sous l'empire de la loi. Deux principes assuraient le bonheur journalier : premièrement, un homme libre ne pouvait être jugé que par ses pairs, soumis à l'exemple qu'ils statuaient; s'agissait-il d'un serf, ils avaient à redouter pour les leurs la sévérité dont ils usaient envers ceux des autres : secondement, les fonctions de juge n'étaient confiées qu'à un homme élevé dès l'enfance dans l'amour du pays, habitué à trouver chaque jour la récompense ou la punition de sa conduite dans l'approbation ou la haine de ses concitoyens, de ses amis, de sa famille, intéressé à la prospérité et aux droits du

[77] Il est dit des évêques aussi : «Certe si de palatio eligitur, per meritum ordinetur. »

pays, de telle sorte qu'il ne pût pas le trahir sans se perdre lui-même. Les Franks avaient le sentiment national : dès-lors ils formaient un État libre[78] auquel il ne manquait qu'une classe moyenne. Le nom d'État suppose un tel équilibre du pouvoir et de la subordination, que la combinaison de ces deux élémens se retrouve, depuis le trône jusque dans la cabane, comme base de la sûreté publique. Où un seul commande et tous les autres obéissent, il n'y a pas plus de chose publique que dans une prison. Pendant huit cents ans depuis les jours de ce concile, on a vu subsister, tantôt solides, tantôt ébranlés, ces remparts de la liberté dont il reste de grandes ruines dans un grand nombre de pays. Dès ce moment des tribus vagabondes s'habituèrent au repos et à la culture des champs. La Gaule désolée, l'Helvétie déserte renaquirent. Sur les plus hautes Alpes, aux dernières limites de la nature animée[79], dans les forêts de l'Allemagne, à l'extrémité des rivages conquis sur les flots de la mer, rochers, forêts, eaux, marécages, tout céda à l'activité infatigable de nos aïeux, dans l'enfance de tous les arts, remplacés par la vieille expérience des siècles, avant le joug imposé à l'aide d'armées mercenaires.

Peu d'années après le concile de Paris, le maire du palais Warnachar étant mort en 628, le roi convoqua la noblesse[80] de Bourgogne pour le choix d'un maire du palais. Mais les seigneurs, ayant appris à se confier en eux-mêmes et dans les lois, qui rendaient un semblable

[78] « Res *publica*, » l'opposé des constitutions sous lesquelles la « respublica » doit être regardée *ut aliena*. *Tacit.* Hist. I, 4.

[79] Cela est si vrai que dans le Grindelwald et dans d'autres contrées il y avait des habitations là où l'on voit maintenant des glaciers.

[80] « Proceres et leodes. » *Fredegar.*

ministère inutile, déclarèrent vouloir relever immédiatement du roi. Comme ils jouissaient de toute la liberté de leurs pères, mais de plus de garanties, et que le roi légitimement élu possédait une puissance suffisante, la prospérité de la France s'accrut avec une rapidité inouie. Le sceptre de Chlodwig passa de Chlotaire II dans la main de son fils Dagobert[81]. Il était assis sur un trône d'or; défenseur des intérêts communs des Franks[82], il se mettait courageusement à leur tête pour combattre les ennemis. Les Franks faisaient en sûreté le commerce avec Constantinople, en traversant les pays habités par des tribus slaves; les Saxons se rendaient en sûreté à la foire de Saint-Denys.

Dans ce temps-là, Germanus, gentilhomme de Trèves, vivait dans la grande vallée du Salsgau[83], au fond d'un désert arrosé par la Birs : il y offrait un culte à Dieu, et il devint le premier abbé du monastère[84] dans la montagne au nord-ouest de Soleure[85].

Non loin de la source du Doubs, Ursicinus habitait une cellule dans une vallée profonde : caché au sein de vastes rochers, séparé du monde, il cherchait Dieu. Un sentier incertain conduisait les voyageurs fatigués

[81] *Degenwerth*, digne de l'épée, comme l'appelle Tschudi, « le fidèle chevalier. »

[82] Les preuves se trouvent dans les historiens rassemblés par Dom Bouquet.

[83] *Grandis vallis*, *Grand-Val*. La fondation est due à Walbert, abbé de Lutzel, en 644. *Ruchat*. Au milieu des mouvemens tumultueux des Barbares, ce lieu doit avoir souvent servi de refuge aux évêques de Bâle. *Gerung Blauenstein*, in *Chron*.

[84] Moûtier. C. M.

[85] « *Salodurum vicus* » où se trouvait un « curator saliensium. » *Gruter*. l. xxxvii, 4; *Bochat*, t. ii, p. 507; *Schœpflin*, *Alsat. illustr.* t. i, p. 244; aujourd'hui Soleure, chef-lieu du Salsgau. Germanus mourut en 666.

à travers la montagne vers la cabane du solitaire; il les recevait avec hospitalité. L'un d'eux, riche gentilhomme, Wandergisil, renonçant à la cour, voulut devenir grand par le mépris du monde. L'institution d'Ursicinus lui plut : il lui bâtit une église, origine du couvent de Saint-Ursanne[86].

Dans un village non loin de Porrentruy, un homme, nommé Imier, résolut de défricher avec son valet Albert la vallée arrosée par la Suze[87]. Ce désert appartenait à l'évêque de Lausanne, qui, résidant primitivement à Aventicum, avait acquis par des dons pics ou s'était approprié beaucoup de forêts dans ces contrées. Imier lui fit donation du tiers du produit. Ainsi commença la culture de cette solitaire et gracieuse vallée au pied des flancs escarpés du Chasseral. Après avoir par là bien mérité de la postérité, Imier entreprit avec Albert, à travers cent peuples, un voyage au pays sanctifié par la présence de Jésus-Christ. Avant tout vu[88], ils revinrent à Susingen : ils y moururent bénis et plus heureux par la culture de leur vallée que maint roi par sa gloire sanglante. Dès-lors le peuple habita les montagnes susceptibles de culture; des villages s'élevèrent sur les bords de la Suze. Au sortir de la vallée on trouve le lac de Bienne. Nulle ville n'animait alors ce pays, nommé « Vallée-Noire[89], » à cause des noires forêts de sapins qui le

[86] *Sanct-Ursitz*, en allemand (C.M. *Wurstisen*, *Chronique de Bâle*. *Basler Chronik*); *Basilea sancta*; Légendes.

[87] Dans l'Erguel, derrière Bienne et Neuchâtel.

[88] Et délivré une île d'un griffon.

[89] *Nugerol*, *Nerval*, « Nigra vallis ». Depuis le Landeron jusqu'à Socure. Il doit avoir existé sous Charles-le-Gros, un chef-lieu du nom de Nugerol, près du village de Gerlesingen. *Bienne primitive* (*Biel in seiner Uranlage*).

couvraient. En descendant du côté de Morat, on rencontrait peut-être çà et là une petite métairie; plus au sud gisaient les décombres d'Aventicum[90].

A deux lieues de là, Marius, gentilhomme bourguignon[91], possédait une terre dans une des rares contrées de l'Helvétie où le sol est fertile. Il la cultivait de ses propres mains : l'hiver il fabriquait des vases sacrés[92], car il était ecclésiastique et savant pour le temps d'alors, puisqu'il composa une chronique des traditions des vieillards et des grands évènemens contemporains[93]. Il bâtit sur sa terre une métairie et une église, fondement de la ville de Payerne[94]. Cette cité solennise le jour de Saint-Jean-Baptiste, parce que Marius consacra ce lieu, à pareil jour, il y a douze cents ans[95].

Lors de sa nomination à l'évêché d'Aventicum, il en transporta le siége, des ruines de cette ville, à Lausanne, qui commençait à fleurir. Vingt-deux évêques étaient enterrés sous la vieille église d'Aventicum; mais les eaux pénétrèrent dans leurs tombes et confondirent leurs cendres[96]. Du haut du mont sur lequel Protais fonda le

[90] Les maisons encore habitables se voyaient çà et là dans toute l'enceinte de l'ancienne ville.

[91] « Nobilitas generis radians et origo refulgens.

[92] « Ecclesiæ ornatus vasis fabricando sacratis,
Et manibus propriis prædia justa colens. »
Epitaphe, dans *Chron. Chartalarii Lausann.*

[93] Les pays qu'il connaissait ne s'étendaient guère au-delà du royaume de Bourgogne.

[94] « Templum et villa. In proprio patrimonio. » *Chron. Chartal.* 595.

[95] *Ruchat*, *Hist. génér.* t. I. Du reste, ce jour a été ou est consacré à cet usage dans beaucoup de lieux, aussi en Italie.

[96] *Chron. Chartal.* On ne sait pas laquelle des nombreuses églises et chapelles dont on trouve des traces à l'entrée de l'antique ville, fut con-

nouveau Lausanne et d'où l'on contemple la prospérité d'innombrables villes, bourgs et châteaux[97], sur la rive helvétique du Léman, on ne découvrait alors, dans les contrées élevées, que quelques métairies éparses, et sur les bords du lac, que les ruines d'anciennes villes et maisons, et des terres abandonnées; car Marius rapporte que de son temps[98], une montagne au-dessus de Tauretunum, dans le Valais[99], s'étant subi-

sacrée à saint Symphorien; c'est là que furent enterrés les évêques, à ce qu'on croit. Certaines circonstances permettent de conjecturer que l'on trouverait leurs tombeaux, si l'on faisait des fouilles profondes dans l'emplacement où fut depuis l'église de Saint-Pancrace. Le village de Donatyre, dans la sinuosité la plus élevée d'Aventicum, fut, d'après les chartes d'Avenches, « templum dominæ Theclæ, » l'une des saintes les plus anciennes.

[97] La prospérité de la plupart des châteaux est remplacée aujourd'hui par celle des villages. C. M.

[98] En 563. Il mourut en 593.

[99] « Mons validus Tauretunensis in territorio Valensi, ita subito ruit, ut castrum, cui vicinus erat, et vicos cum omnibus ibi habitantibus oppressisset, et lacum in longitudine 60,000 p. et latitudine 20,000, ita totum movit, ut egressus utraque ripa vicos antiquissimos cum hominibus et pecoribus vastasset, etiam multa SSta loca cum eis servientibus demolisset, et pontem Genevacum, molinas et homines, per vim dejecit, et Geneva civitatem ingressus plures homines interfecit. » *Marius.* Aucun ancien ne mentionne Tauretunum; nous ne connaissons, il est vrai, que la route postale de la fin de l'Empire. Il ne peut être question ici de la *turris Tamonica.* De savans géographes ont mentionné à cette occasion Val Romey et cru trouver ici l'origine de la perte du Rhône, opinion difficile à soutenir. Tauretunum aurait-il été situé au pied de la chaîne de Meillerie, sur une rive minée par les eaux, en cet endroit profondes de 600 toises? Certaines contrées à l'entrée du Bas-Valais sont sujettes à de semblables accidens, comme le prouve l'éboulement près d'Yvorne en 1584 *. Celui dont parle Marius aura pu arrêter le cours du

* Et la chute de la moitié d'une des pointes de la Dent-du-Midi en 1834. Cette partie d'une des sept pyramides qui forment l'arête supérieure de la montagne, a suffi pour couvrir d'une épaisse couche de débris et de gravier un vallon et une grande étendue de terrain, et pour influer en cet endroit sur le cours du Rhône. C. M.

tement écroulée, non-seulement ce bourg et sa forteresse avec tous les habitans furent écrasés, mais les eaux du lac, plus grand encore qu'aujourd'hui[100], s'accrurent tout-à-coup[101], détruisirent tous les lieux construits par les anciens Helvétiens et les Romains, toutes les églises, le peuple et ses troupeaux, rompirent le pont près de Genève[102], et pénétrèrent avec une violence irrésistible dans la ville, dont elles firent périr beaucoup d'habitans : le pays entier eut bien de la peine à se remettre de cette calamité.

L'évêque de Lausanne était le principal suffragant de l'archevêque de Besançon, qu'il sacrait[103]. Pendant quatorze siècles, depuis que l'empereur Adrien eut réuni les Séquaniens et les Helvétiens en une seule province, il s'était établi entre l'Helvétie occidentale et la Haute-Bourgogne beaucoup de relations ecclésiastiques et civiles. L'évêque de Lausanne étendait sa

Rhône, puis la force des eaux amassées élever subitement le niveau du lac. L'acte de dotation, sinon authentique, du moins fort ancien, mentionné précédemment, et par lequel Port-Valais fut donné à Saint-Maurice, fait croire que le « *territorium Valense* » embrassait alors une partie du canton de Vaud actuel.

[100] Si les nombres sont exacts dans Marius. La différence des saisons en produit une de douze à quinze pieds dans le niveau. *Voy. Ray, description of the lake of Geneva.*

[101] A l'aspect de cette vaste surface, un pareil effet semble impossible; et pourtant les constructions dans le lac faites près de Genève ou de Villeneuve sont sensibles et nuisibles à l'autre extrémité : à plus forte raison une montagne.

[102] Ni Marius ni César ne mentionnent plus d'un pont. L'île n'existait-elle pas alors? En ce cas, les débris romains qu'on y a trouvés en creusant le sol, y auraient été transportés plus tard des rives opposées pour en fortifier les fondemens. Mais on concevrait difficilement la longueur du pont.

[103] *Dunod, Hist. des Séquan.* t. I.

houlette sur presque toutes les églises situées au nord du lac Léman, fort avant dans les Alpes et dans les plaines de l'Helvétie, depuis la source de l'Aar jusqu'à son embouchure et sur les deux versans du Jura[104].

Peu après Marius vivaient deux frères, gentilshommes bourguignons, Donat et Ramelène; celui-là devint archevêque de Besançon; celui-ci, duc ou patrice de l'Helvétie bourguignonne, passe pour le fondateur de Romainmotiers, au pied du Jura. On croit que Donat prêcha le christianisme dans les montagnes à l'extrémité de l'Uechtland, où Romains et Helvétiens cherchaient autrefois un refuge contre les calamités de la guerre. Si, de la contrée où est Fribourg, on s'approche de la montagne, on voit sur une ronde et verdoyante colline, à l'entrée des Alpes, l'antique Gruyères; des sentiers étroits et escarpés conduisent de là dans de hautes vallées qui ont long-temps honoré dans l'archevêque Donat, leur patron, le premier auteur de leur foi[105].

Tout indique que l'Helvétie, jadis riche de douze villes, de quatre cents bourgs et de plus de deux cent cinquante mille habitans, était alors déserte. Il est extrêmement difficile de relever ce pays après de grandes calamités. Pendant une paix longue et assurée, des pères de famille actifs et libres de tout impôt[106], peu-

[104] *Acte de l'empereur Fréd. Barberousse pour la délimitation de ce diocèse et de celui de Constance*, de 1155.

[105] *Ruchat*, l. c., t. III, d'après une chronique de Gruyères. Donat était le patron de Château-d'Oex; mais Théodule, Valaisan, patron de l'église du château de Gruyères : le premier mourut en 661.

[106] L'exemption de tout impôt ne constitue pas la liberté, mais empêche les progrès; la sagesse politique demande des impôts proportionnés aux ressources et aux besoins du pays. Comparez les cantons primitifs et les cantons les plus avancés. C. M.

vent couvrir d'un peu de terre végétale la glaise et le gravier infertiles que les anciennes eaux ont laissés après elles ; la terre labourable a dans bien peu d'endroits quelques pieds de profondeur [107]. Sans l'activité des chefs de famille, sans des frais que la liberté seule rend possibles, les eaux des Alpes auraient bientôt emmené dans l'Océan le sol créé par tant d'efforts, et transformé la Suisse entière en un désert. Déjà dans bien des montagnes le roc se dépouille de plus en plus. Les guerres de la noblesse bourguignonne n'atteignirent pas ce pays ; peu d'Helvétiens y prirent part ; mais elles annoncent l'amour de la liberté chez ceux qui restaurèrent l'Helvétie. La nature assigne à chaque pays sa destination : à l'Assyrie les jouissances, au ciel grec la finesse du goût, à Rome la domination, à la Germanie la guerre, à l'Helvétie la tranquille liberté, sans laquelle elle ne pourrait exister [108]. Aussi cet esprit demeura-t-il chez les Bourguignons depuis l'Aar jusqu'au Jura ; au-delà ils apprirent à obéir.

Tant que l'empire des Franks eut plus d'un souverain, les rois d'Austrasie firent gouverner l'Helvétie allemannique et la Rhétie par des ducs et des comtes. Le duc élisait les juges dans l'assemblée du peuple [109] ; le peuple leur jurait soumission sur ses armes (*in arma*) ; les armes étaient leur bien le plus précieux, signe et gage de leur liberté. Parmi les lois sur lesquelles le peuple avait pu s'entendre dans des temps

[107] *Haller, Stirp. Helvet. praef.* On l'a vu vers 1771, alors que la disette du blé fit introduire l'agriculture dans des contrées pastorales.

[108] Tout cela est encore vrai avec des modifications que le temps et les circonstances ont amenées.

[109] « A duce per conventionem populi judex constitutus. » *Lex Alemannor.*, tit. 44. *Leges Dagob.* tit. 46, seq. 41.

anciens et inconnus, celles qui parurent équitables et non contraires à la religion furent mises par écrit sous Childebert, puis du temps de Chlotaire, enfin par les soins du roi Dagobert. Le roi convint, avec ses princes et tout le peuple[110], de s'y conformer dans les jugemens[111]. Chaque samedi, ou de deux samedis l'un, chaque centurie était convoquée par le comte du district, par ses messagers ou par le comte de la centurie : celui qui s'absentait sans raison payait une amende de douze schelings. Le premier jour du mois de mars le peuple se réunissait en assemblée générale (*publicus mallus*). Il y avait chez les Allemands aussi une classe noble et une classe moyenne[112]; ils avaient des affranchis (*lidi*), des serviteurs à gages (*barus et ancilla*) et des serfs. Ceux-ci cultivaient la moitié du champ pour leur compte, l'autre moitié pour leur maître[113]; le reste de l'année ils travaillaient pour lui trois jours de la semaine, les autres leur appartenaient; ils lui donnaient en échange des œufs, des poules, des porcs, du pain et de la bière, en quantité déterminée[114]. Les servantes filaient la laine et faisaient des habits (*ancilla vestiaria; puella de genecio priore vel alio*).

[110] « Decretum apud regem et principes ejus et cunctum populum *christianum* infra regnum Merovingorum. » On peut inférer de là que ceux qui ne se convertissaient pas au christianisme étaient exclus des droits politiques.

[111] La loi se trouve dans *Lindenbrog*, dans *Goldast*, *Scriptt. rer. Alamann.* et dans *Baluze*. = Nous ne citerons pas les titres qui se rapportent à chaque dispositif mentionné dans le texte. C. M.

[112] « Medios vero Alamannus, » tit. 68.

[113] En d'autres termes, à compte et demi, usage maintenu dans notre vignoble.

[114] Les serfs de l'Eglise lui devaient quinze *siclas* de bière, un porc, deux *modia* de pain, cinq poules, vingt œufs; tit. 22

Encore long-temps après, il ne croissait point de vin dans l'Helvétie allemannique[115]. Il y avait plus de serfs parmi les laboureurs [116] que parmi les bergers, parce que les bergers allemands subjuguèrent les laboureurs romains. Or il existe jusqu'à ce jour plus de liberté [117] et de bien-être dans les contrées pastorales de la Suisse que dans les contrées agricoles; parce que le soin des troupeaux crée peu de besoins, que le profit manque rarement, que le berger reste près de son troupeau et dans sa cabane, et ne s'établit jamais dans les villes. La loi bourguignonne est calculée pour deux nations [118] et pour une économie rurale variée. Les Allemands ayant pris possession du pays, non par suite d'un partage, mais par la force des armes, leur loi ne parle que d'eux, de leurs grands taureaux sauvages (*bisontes*), de leurs chalets (*vaccaritia*), de leurs chevaux et jumens, des ours dont ils mangeaient la chair aussi avidement [119] que d'autres races teutoniques la chair de cheval [120], des chiens conducteurs [121], des

[115] Chartes dans *Herrgott*, des années 776, 779, 789.

[116] Tit. 81 : « Granea et spicarium servi. » Le peu de descendans des Helvétiens et des Romains dans ce pays doivent se trouver parmi les paysans, à moins qu'à la naissance de la bourgeoisie quelque famille ne se soit élevée à ce rang.

[117] Non-seulement dans les cantons forestiers, mais aussi dans l'Oberland bernois. = Muller modifierait aujourd'hui son assertion trop générale. C. M.

[118] Les Bourguignons et les Romains.

[119] Nous verrons quelle délicatesse les habitans d'Uri y trouvaient encore en 1485; si l'on ne mange plus de chair d'ours aujourd'hui, c'est qu'il n'y a plus guère d'ours dans les Alpes.

[120] Boniface condamne cet usage dans ses lettres.

[121] *Leithunde*, en allemand : « leitihunt, qui hominem sequentem ducit. » Tit. 82. Il y est aussi question de grands chiens courants (*cursales*).

chiens pastoraux (*porcaritii*), des chiens dressés pour la chasse aux ours (*ursaritii*) ou aux loups, ou encore dressés à courir, suivant certains cris, à la seconde ou à la troisième métairie. Ils ne possedaient pas, comme les Romains, des lois ingénieuses contre la finesse et la ruse, mais des défenses laconiques contre l'abus de la force : nul ne devait entrer armé dans une maison étrangère; une femme qu'on blessait recevait une indemnité double (l'homme peut se défendre); un chien venait-il à tuer un homme, le maître du chien payait la moitié du prix pour lequel la vie de l'homme était assurée[122]; s'il s'y refusait, on pendait le chien à la porte du maître, et toutes les autres portes lui étaient fermées jusqu'à ce que le cadavre tombât. La loi voulait que chacun pût en sûreté recourir au juge et en revenir; elle defendait aux milices de se disputer quand elles allaient à la guerre, d'introduire des ennemis dans le pays, de voler le duc ou général, de conspirer contre lui; elle interdisait au fils du duc d'entreprendre une guerre contre son pere. La peine de mort était rarement appliquée, parce que les juges ne voulaient pas entretenir la soif du sang, et que les barbares font plus de cas de la fortune que de la vie; ils ne peuvent se passer du peu qu'ils possedent, et il leur est difficile de le remplacer. Cela les contraignit de soumettre leur vie publique au joug de la société civile; l'Église mit un frein à leur vie privée. Tout comme les enfans se laissent gouverner par la parole de leurs parens, mais les hommes par des motifs, la crainte de l'enfer dut contenir les barbares avant

[122] « Wergildum. » L'expiation du meurtre par de l'argent, était une assurance pour la vie humaine.

qu'ils sussent chercher le bonheur dans l'observation de l'ordre établi de Dieu. Une loi des Allemands déclarait déchu de la liberté celui qui ne fréquentait pas l'église le dimanche. Un jour de la semaine devait être consacré à réfléchir sur les six autres. Les églises étaient des lieux de refuge pour les serfs. Les donations étaient permises, l'aliénation des biens de l'Église interdite; les évêques, placés beaucoup plus haut que les comtes, marchaient de pair avec les ducs et en nombre à peu près égal[123]. Les barbares n'ont pas le sentiment de la dignité morale; il leur faut des instituteurs imposants, comme des évêques, ou merveilleux, comme des ermites.

Le christianisme pénétra, au temps de Chlotaire et de Dagobert, dans l'Helvétie allemannique de la manière suivante : au-delà du continent et de la mer, au pays d'Erin[124] qu'habitaient alors les Scots, il se trouva, par un concours inconnu de circonstances, plusieurs gentilshommes[125] instruits, qui quittèrent leurs frères belliqueux par amour pour une vie plus tranquille. Columban passa dans les Hébrides[126]. Il institua dans l'île de Ily ou de Jona un collége de chanoines d'après

[123] Du temps de Chlotaire, l'assemblée qui rédigea les lois se composait de 33 évêques, 34 ducs, 72 comtes, ou, d'après un autre manuscrit cité par *Lindenbrog*, p. 1330, de 35 évêques, 33 ducs, 77 comtes, « et ceterus populus adunatus. »

[124] La partie septentrionale de l'Irlande.

[125] « Congelli qui interpretantur Fausti. » *Notatio Notkeri ad Salom. discip.* ap. *Pez*, *Thes. anecdotor.* t. I. « Gallus sub regula Comogelli vel certe Columbae, sprevis nobilibus parentibus. » *Metzler, de viris illustr. Sangallens.* I, 1. Le père de Gall est appelé Kettemach (Kenadyl ?) roi des Scots. *Hottinger, Hist. eccles. de la Suisse*, t. I, p. 241.

[126] En 565. *Adomnan*, Scot, *de vita S. Columbae*, dans *Canisius, Lect. antiquar.* t. I, raconte sa vie, digne de tous nos respects.

les règles de l'Orient[127]. Plus tard on a trouvé là de très-anciens livres; on croit y avoir vu pour la dernière fois l'histoire complète de Salluste[128]. Beaucoup de religieux se rendirent de cette île dans le célèbre couvent de Bangor, chez les Kymri, au pays de Galles; de là, ils se dirigèrent vers des contrées méridionales, parce que les sciences naquirent dans le Midi, ou à cause du climat plus favorisé, ou parce qu'ils étaient plus libres parmi des étrangers qu'au milieu de leurs familles, et qu'ils retrouvaient dans les Alpes l'image grandiose du nord de la Bretagne.

Columban[129], Gall, Magnoald[130] et neuf autres vinrent en France. Ils trouvèrent dans la solitude du Wasgau[131], près de sources thermales, des ruines, y bâ-

[127] *Pennant's Tour in Scotland.* Chester, 1774.

[128] En 1526. *Ibid.* On sait par *Warton*, *Life of Th. Pope*, que les Presbytériens du XVI^e siècle exercèrent plus de ravages dans les bibliothèques des monastères que les Goths.

[129] Ses enseignemens, pleins de simplicité et de dignité, rappelaient la manière sentencieuse de la sagesse orientale. « Crede Deo, et proprios tunc tu tibi dirige gressus. — Proximus esto bonis, si non potes optimus esse. — Sæpe nocet puero miseratio blanda magistri. — Utile consilium dominus ne despice servi. » On trouve ces sortes de sentences dans son *Carmen monostichon* et dans la lettre à son ami Hunald. *Canisius*, *Lect. antiq.* t. I. C'est de cette manière qu'il instruisait le monde. Quant à son couvent, il lui donna des règles d'une austérité spartiate : six coups de fouet étaient la punition de celui qui oubliait l'Amen dans la prière faite avant le repas, ou qui pendant le repas rompait le silence sans nécessité, ou qui tirait la cloche trop fort. Pour d'autres fautes, il y avait des châtimens plus sévères. *Denis*, *Catal. theol. latin. Bibl. Vindob.* t. I. Voyez sa *Vie* par *Jonas*, et aussi la *Vie de saint Mang* (Magnoald) attribuée à Théodore, abbé de Kempten. On trouve beaucoup de particularités dans Adomnan.

[130] Autrefois Magnus, maintenant saint Mang.

[131] Près des Vosges.

tirent un couvent[132], et, semblables aux législateurs de l'antiquité, ils enseignèrent au peuple la religion et l'agriculture. Ils étaient versés dans les lettres, dans l'art du raisonnement, dans les droits divins et humains[133]. Mais la reine Brunhilde les haïssait. Columban ayant averti le petit-fils de cette reine, le roi Dietrich, d'éviter l'inceste, il fut chassé de Luxeuil. Son abbaye devait passer à Gall, mais celui-ci préféra souffrir avec son ami. Dietbert, roi d'Austrasie, leur permit d'annoncer la foi chrétienne dans l'Helvétie allemannique. À la place de Schaffhouse se voyait peut-être alors Ascapha[134]; Zurich était un petit port[135], çà et là se trouvaient des bourgs. Ils remontèrent de cette contrée vers Tuggen[136], sur la Limmat, qui a son embouchure dans le lac de Zurich. Gall avait coutume d'enseigner dès l'abord « que Dieu créa les anges, dont une partie désobéirent à sa loi; que le Très-Haut voulut remplacer ceux-ci par des hommes; que l'homme, tombé par faiblesse, ignorant, méchant, avait été enfin délivré par Jésus de la crainte de la mort, et rendu participant à la félicité éternelle[137]. » Mais les Tuggéniens répondirent : « Nos anciens dieux ont accordé jusqu'à ce jour, à nous et à nos pères, les pluies et les chaleurs, nous ne voulons pas les abandonner : ils gouvernent sagement. » Là-dessus ils offrirent des sacrifices à leurs dieux. Gall et Columban, dont le zèle fut enflammé par ce mépris de leur

132 Luxeuil.

133 La grammaire, la dialectique, la Bible, les canons.

134 *Anonym.* ap. *Geogr. Ravenn.* l. IV.

135 « Zurich. » *Ibid.* « Castrum Turegum » dans l'acte de fondation.

136 « Ad caput lacus. » Ou le lac s'est retiré, ou ce lieu n'était pas dans son emplacement actuel.

137 Sermo S. Galli dans *Canis.*, *Lect. ant.* I, 781.

prédication, jetèrent les sacrifices dans le lac et mirent le feu au temple. Les Tuggéniens les chassèrent, après avoir battu Columban. Les missionnaires dirent : « Nous partons ; Dieu fasse que vous surviviez tous à » vos enfans et que vous mouriez vieux, privés de se- » cours et de la raison. »

Traversant ensuite monts et forêts, ils arrivèrent au vieux fort d'Arbon, sur le lac de Constance[138], et à Brégenz, ville agréablement située à l'extrémité du lac. Autrefois elle lui avait donné son nom[139]. Alors ses ruines servaient de refuge aux Allemands, qui l'avaient dévastée ; ils faisaient des libations de bière à Wodan ; on voyait ces dieux de bois suspendus aux murs du temple. Cependant les saints hommes furent écoutés ; ils brisèrent les images, consacrèrent l'église, et plantèrent un jardin d'arbres fruitiers. Mais les Allemands restèrent insensibles aux bienfaits de la foi et de l'agriculture. Les besoins des barbares ne dépassent guère ceux de leurs troupeaux. Leurs plaintes auprès de leur duc Kunz firent chasser les moines. Gall se rendit à Arbon vers le prêtre Willeram ; il était malade : son ami s'enfonça avec Sigbert dans les montagnes. Il vint vers les Lombards. Sigbert le quitta au Saint-Gothard, et se retira dans une affreuse solitude, non loin des sources du Rhin.

Il instruisait de là les sauvages Rhétiens ; dans sa caverne il ne connaissait d'autre besoin que de répandre la consolation et la lumière[140]. Lorsqu'il fonda le con-

[138] « Locum antiquum, districtum Narbonn. » *Vie de saint Mang.*

[139] *Plinius, H. N.* IX. 17. « Oppidum olim dirutum. » *Vie de saint Mang.*

[140] « Spelunca ubi cella est. » Chartes dans *J.* . *Fäsi*, *Description de la terre* (*Erdbeschreibung*), t. III, p. 168.

vent de Disentis et qu'un habitant du pays seconda son dessein par une donation de terres, Victor, gouverneur de la Rhétie, voulut y mettre la main au profit du fisc. Placide saisit cette occasion pour reprocher au gouverneur ses nombreuses injustices; la mort fut le prix de sa franchise. Victor se noya peu après; ses fils, consternés de cet accident, firent don à Sigbert de beaucoup de biens pour le repos de son âme, en sorte que Disentis s'enrichit en revenus et en gens[141].

Gall apprit à Arbon, du diacre Hiltibald, habile chasseur, que dans la forêt, au-dessus de cette forteresse, se trouvait une petite plaine sur les bords des rivières de la Steinach et de la Nigrach, au pied de deux collines; que de là des montagnes s'élevaient les unes derrière les autres, par degrés, jusqu'aux glaciers; que des ours, des loups et des sangliers se désaltéraient dans les deux petites rivières. Le vieillard s'achemina vers ce lieu; Mang et ses amis ne l'abandonnèrent pas. Non loin d'une chute de la Steinach, ils bâtirent des cellules, et plantèrent de choux un jardin potager. Ils faisaient paître un petit troupeau, pêchaient avec des filets qu'ils avaient fabriqués eux-mêmes, et tuaient des animaux sauvages; ils rendirent ainsi la contrée habitable. Le comte Talto, chambellan de la cour royale, leur en fit donation. Dans ces temps reculés, les connaissances des hommes étaient aussi bornées que leurs besoins; la nature fournissait partout le nécessaire. Gall vécut là dix ans. Il refusa de se charger de l'administration du diocèse de Constance, fondé autrefois dans l'ancienne ville de Windisch[142]. Il était vénéré

[141] Abrégé de la légende dans *Porta*, *Hist. reform. Rhaetiae*, t. I.

[142] Le premier évêque certain est Bubulcus, in *Epaonensi*, 517. —

dans tout le pays riverain du lac de Constance et dans la Rhétie. A Coire, il se prit d'affection pour le diacre Jean, l'instruisit à se nourrir honnêtement du travail de ses mains, et lui donna l'intelligence des saintes Écritures. Jean écrivit contre les hérétiques, et devint enfin évêque de Constance[143]. Tels furent les amis au milieu desquels Gall passa ses jours, jusqu'à ce qu'une fièvre y mit fin à Arbon, dans la quatre-vingt-quinzième année de son âge[144]. Il eut pour successeur dans sa cellulle son ami Mang, comme autrefois les philosophes grecs quelqu'un de leurs disciples chéris. Gall et Mang devinrent les saints patrons de ces lieux, à juste titre[145].

Cinquante ou soixante ans après la mort de Gall[146], du consentement et sous la protection de Pepin d'Héristall, maire du palais de France, avec l'appui de Waldoram, fils de l'arrière-petit-fils du comte Talto, et l'appui de Victor II, évêque de Coire, l'abbaye de Saint-Gall fut fondée et placée, sans condition, par le comte, sous la protection du roi. Il est impossible de découvrir, dans une si haute antiquité, l'origine de chaque propriété acquise dans les montagnes voisines. Le monastère remonte au-delà du temps où l'on trouve des traces

La translation du siége épiscopal eut lieu en 597. Tout ce qui concerne l'évêché de Constance a été traité avec une exactitude incomparable par le savant P. *Trutpert Neugart*, dans la *Germania sacra* de Saint-Blaise.

143 Grâce au duc, « electione populi, congregatione episcoporum. » *Vie de saint Mang.*

144 *Jonas*; *Walafrid Strabo*, qui ne passe guère sous silence « magnalia sanctorum; » *Notkeri*, *Notatio*, *Ratperto*, *de casibus*, *Metzler*. Voyez le bel éloge que fait de lui un Réformé du XVI^e siècle dans *Rebmann*, *Stokhorniade*, p. 423.

145 « Deus est mortali, juvare mortalem, et hæc ad æternam gloriam via; hac proceres iere Romani. » *Plin. H. N.* l. II.

146 Il mourut vers 640; S. Mang, vers 690. *Bucelin. Constant.*

certaines des maisons impériales et royales de l'Europe. Othmeyer, le premier abbé, fonda une école dans laquelle les connaissances des Scots, et leur amour pour la science, se conservèrent long-temps d'une manière admirable[147].

Nul pays ne pouvait se comparer aux îles Britanniques, dont les habitans parcouraient avec une audacieuse constance toutes les contrées, depuis la Laponie[148] jusqu'à la Lombardie, et les remplissaient de missions, œuvre alors estimée la plus digne de louange. Les écrivains britanniques gardèrent long-temps un grand zèle pour les mathématiques, et une liberté peu commune; les anciens n'ont guère été conservés ailleurs plus long-temps que là. Au milieu des plus épaisses ténèbres, cette île jouit toujours d'un rayon de lumière, jusqu'à ce qu'on vit paraître tout-à-coup, la même année (1214) la première grande charte de la liberté, et Roger Bacon.

Long-temps avant Gall, en 490, Fridolin, issu du pays d'Erin et d'une famille noble, avait donné l'idée de fonder, dans une île du Rhin, le couvent de Seckingen[149]. Deux gentilshommes, Urso et Landulph, lui donnèrent[150] une haute vallée alpestre, voisine de la source de la Limmat, et nommée le pays de Glaris, parce que Fridolin avait consacré l'église de Saint-Hilaire sur le fonds de la meilleure métairie[151] : la dona-

[147] Les manuscrits du couvent, copiés par des moines scots ou d'après leurs exemplaires, étaient distingués par ces mots « Scotice scripti, » écrits sur le titre. De savans Scots visitaient Saint-Gall, encore au IXe siècle.

[148] *Periplus Othheri et et Vulstani*, dans l'*Alfred* de *Spelmann*.

[149] Il mourut en 514, âgé de 74 ans. *Haller, Bibl.* III, 666.

[150] *Notker legenda*, vers 977.

[151] Le nom de Glaris peut avoir été formé dans la langue du peuple

tion fut confirmée par la libre assemblée judiciaire, tenue près du bourg de Rankwyl, dans Musinen. De cette manière, Glaris devint la propriété du monastère de Seckingen, sous la protection duquel le charme de la sécurité y attira bientôt une population considérable. On sema, à l'entrée de la vallée, du blé, de l'orge et de l'avoine : les Romains en conçurent peut-être la première idée; au pied des Alpes, sur les bords du lac, près de Riva ou de Walenstadt[152], il existait des traces d'un camp romain destiné à couvrir la Rhétie; à Proemsch, Siguns, Terzen, Quarten, Quinten[153], et à d'autres postes des cohortes, étaient les demeures de ceux qui autrefois nourrissaient et habillaient le soldat. A la chute de l'Empire, le peuple effrayé s'enfuit dans les Hautes-Alpes du pays supérieur[154]; un couvent de religieuses remédia au mal qu'avaient fait les armes.

A l'époque où les missionnaires du pays d'Erin changeaient les barbares en chrétiens et les forêts en habitations, vivaient, dans l'Helvetie allemannique, deux frères, gentilshommes franks, Ruprecht et Wikard;

de *Hilari's* (d'Hilaire); pousser des cris de joie à la fête de saint Hilaire s'appelle encore *glärelen*. Cependant ce nom pourrait aussi être plus ancien et désigner le terrain graveleux sur lequel le bourg principal fut à la fin bâti au bord de l'impétueuse Linth. C'est une semblable *glarea* qui a rendu célèbre la *ghiara* de l'Adda, et d'autres rivières d'Italie.

[152] *Portus Rivanus* se lit encore dans une charte de 965 chez *Herrgott*. Wallenstadt ou Walenstadt signifie ville des Gals.

[153] Villages au bord du lac de Wallenstadt.

[154] On voit dans les contrées les plus sauvages des ruines appelées « cabanes de païens; » elles proviennent peut-être des habitans primitifs. Tout annonce qu'en Suisse les montagnes furent peuplées avant les plaines. On a trouvé en 1765, près de Mollis, sous un roc, des monnaies romaines des trois premiers siècles.

celui-là chef militaire du peuple[155], celui-ci prêtre; ils possédaient des terres sur le mont Albis, à l'occident du lac de Zurich. Chacun d'eux donna lieu à la construction ou à la restauration d'une ville, qui acquit, plus tard, une gloire éternelle, grâce à la vertu de ses citoyens et à la sagesse de quelques hommes.

A l'endroit où le lac de Zurich[156] répand ses eaux dans la Limmat, que grossissent les flots impétueux de la Sihl, existait de temps immémorial Zurich, sur une route fréquentée par des commerçans qui passaient de l'Italie, par le mont Septimer, à travers la Rhétie et le long de cette frontière, jusqu'en France[157]. Des broussailles couvraient les villes, les temples et les forteresses des anciens temps; la chaussée se noyait dans des prairies changées en marécages; des bois occupaient et environnaient Zurich; des bois ombrageaient tout l'Albis et remplissaient les vallées: le canton entier d'Arbon[158] formait à perte de vue une plaine triste et morte; des guerres interminables, dans lesquelles l'Empire succomba aux libres Allemands, ceux-ci à l'armée des Franks, avaient tout dépeuplé. Sur la colline près de Zurich, où le lac se change en fleuve, Ruprecht bâtit une église pour des chanoines qui célébraient les louanges de Dieu sept fois dans les vingt-quatre heures, et vivaient en réclusion sous la survei-

155 « Dux militum, » c'était peut-être un titre sans fonctions, décerné à la noblesse de son origine.

156 « Lacus Turicinus » dans la légende de saint Mang. Le nom de « Turicum » est reconnaissable. « Castrum Turicinum » dans l'acte de fondation de la cathédrale.

157 *Leibnit. Scriptt. Brunsvic.* t. I, p. 443. *Schinz, Hist. du commerce de Zurich (Gesch. der Handelsch. von Z.)*

158 Une charte fait de la Thurgovie un district du canton d'Arbon.

lance d'un doyen; il dota ce chapitre de plusieurs métairies sur les flancs de l'Albis.

A l'endroit où la Reuss sort du lac des Quatre-Cantons, l'antique ville de Lucerne[159] était assise dans une contrée que le voisinage des Alpes fait paraitre une plaine; la Reuss traverse un pays gracieux et champetre jusqu'à sa jonction avec la Limmat. Autrefois cette rivière, avant d'atteindre Lucerne, épandait ses eaux vagabondes dans des profondeurs marécageuses [160]. La route d'Italie par le Saint-Gothard ayant pris faveur, la nécessite de rendre ces eaux navigables, fit naître dans l'esprit des aïeux la pensée d'inonder tout le marais jusqu'au point où commence le cours bien déterminé de la Reuss. Les eaux de la riviere furent arrêtées par une forte digue et amoncelées de telle sorte que le marecage se trouva sous l'eau, dans l'étendue d'une lieue, jusqu'au promontoire du Meggenhorn [161] : cette contrée fait aujourd'hui partie du lac; la Reuss coula par-dessus la digue, dans un lit bien creusé. Wikard fonda dans cet endroit l'église de Saint-Léger ou Léodegard [162], et la dota de plusieurs villages au pied de l'Albis [163]. Un gentilhomme ami de Dieu, ennemi du monde, Alberich,

[159] La plus célèbre de l'Argovie d'alors, depuis que Windisch n'était plus siége épiscopal. *Tschudi, Gallia comata.*

[160] Sur l'emplacement actuel de la cathédrale, la lumière de la chapelle de Saint Nicolas servait de phare aux bateliers. *Etterlin.*

[161] *Chronique d'Etterlin* (écrite vers la fin du xv^e siècle); *Balthasar, Explication des peintures du pont de La Chapelle à Lucerne.* Zur. 1772.

[162] Ce saint mourut en 685. On croit que Wikard de concert avec Eberwin, poursuivit saint Léger, et qu'il expia son injustice par cette fondation.

[163] Au IX^e siècle, cette église fut dotée de fonds de terre, sis dans les cantons actuels de Lucerne et d'Unterwalden Les chartes de 848 et 849 se trouvent dans *Zapf, Monumenta.*

se joignit à Wikard. Peut-être connurent-ils trop peu la nature et ne réfléchirent-ils pas assez; mais leurs sentimens furent louables, et leur piété adoucit la barbarie des mœurs.

Ainsi, au temps du roi Dagobert, des forêts couvraient presque toute cette Suisse, parsemée aujourd'hui de cent villes et de plusieurs mille villages; çà et là l'on découvrait un espace cultivé au pied d'une tour, ou bien à l'entour d'un monastère ou d'une métairie. Le peuple asservi sentait moins le manque de liberté que le manque de nourriture: la liberté est aussi rarement la compagne de la misère que de la surabondance; le pauvre, que nul tyran ne dépouille et ne craint, n'a ni l'occasion, ni le loisir, ni le courage de songer à la liberté. La noblesse, au contraire, en jouissait sous les bons rois, en abusait sous les mauvais: sa force faisait la sûreté du pays; le bien public exige la possibilité d'une opposition.

Peu après le règne de Dagobert, les Mérovingiens, comme autrefois, n'eurent plus qu'une dignité sans puissance, parce que les États, ou la cour impolitique, choisissaient, pour maires du palais, les hommes les plus habiles et les plus capables de suivre un plan. Les rois s'endormirent dans la jouissance incontestée de leur grandeur; les maires, pour accroître et rendre héréditaire la suprême puissance qu'ils surent conquérir, ne négligeaient jamais une négociation fallacieuse, un crime hardi, une grande action. D'abord sous Chlodwig II, Nanthilde, mère du roi, veuve de Dagobert, amena Flaochat, son ami, à l'assemblée des évêques et des ducs du royaume de Bourgogne, et obtint que ce Frank, qui s'engagea par sa signature et par serment à défendre l'autorité de cette princesse,

fût nommé maire du palais pour toute la Bourgogne[164]. Au temps de Chlotaire III, Éberwin (Ébroin)[165] était déjà si audacieux que si Grimwald (Grimoald) et Pepin n'eussent pas déguisé précédemment leur puissance, elle eût été brisée. Dès-lors, les États de Bourgogne, de l'Austrasie et de la Neustrie, élurent les maires du palais dans la famille de Pepin, comme les rois dans celle des Mérovingiens. Les premiers, après avoir quelque temps régné sous les seconds, régnèrent bientôt sur eux[166], puis sans eux[167], avec toute l'autorité des anciens chefs d'armée. Un semblable pouvoir appartient à celui qui sait en faire usage et à qui la nation le confie. Le peuple refusa obéissance au fils légitime de Pepin, enfant encore en bas âge, et lui préféra Charles-Martel, son fils illégitime, mais grand prince. Lorsque, cent ans plus tard, l'esprit de Charles-Martel n'anima plus ses descendans, ils furent abandonnés, quoique rois : il importait moins aux Français que le roi eût un royaume, que le royaume un roi. Les légions, avides d'argent, obéissaient même à Vitellius et à Héliogabale; les peuplades frankes, au plus grand homme.

C'était prudence; elle redoubla lorsque les Arabes, venus des bords de la mer Rouge, soumirent dans l'espace de soixante ans l'Egypte, Kaïravan, Carthage, une grande partie de l'Asie et tout le nord de l'Afrique[168]; qu'ils conquirent dans le même temps l'Espa-

[164] « Electione pontificum et cunctorum ducum a Nanthilde regina in hunc gradum stabilitur. » *Fredegar.*

[165] Élevé dans le monastère de Saint-Gall. *Godefr. Viterb.* l. XVI.

[166] « Pipinus, dux Francorum, obtinuit regnum Francorum, per annos 27, cum regibus sibi subjectis. » *Ann. Fuldenses.*

[167] P. e. de 736 à 741. *Hénault.*

[168] Entre 629 et 688.

gue et l'Inde ; qu'ils épouvantèrent dans le même temps Paris, Bénarès et Constantinople. Lorsque l'émir Abderrachman descendit des Pyrénées dans la France, à la tête de ses hordes enthousiasmées, et que jusqu'en Bourgogne [169] tout se soumit ou prit la fuite, les mœurs, les constitutions et la religion des chrétiens d'Occident, eurent pour défenseur Charles-Martel ; par une grande victoire il arrêta les conquêtes des Arabes. Les Frisons, les Saxons, les Sorabi*, les Bavarois étaient dangereux par leur inconstance, ou redoutables par leur courage comme voisins, comme alliés, comme sujets. Des plaines qui forment maintenant le royaume de Hongrie [170], un peuple étranger vint un jour jusque dans le pays des Rhétiens ; les passages les plus faciles étant fermés ou inconnus, il prit la route

[169] Rieulph, noble seigneur dans la contrée de Die, de Gap et de Grenoble, était pour l'Arabe. *Chron. Novalic.*

* Ils occupaient une partie de la Saxe, et ils paraissent appartenir à la grande famille germanique.

[170] On ne connaît pas exactement la tribu mentionnée par *Bucelin. Constant ; Mabillon, Ann. O. S. B.* I, 504, et dans les *Acta SS. Placidi et Sigeberti* ad 11 Jul. Antwerp. Nos auteurs nomment les Huns, qui avaient disparu depuis long-temps, et placent l'événement à l'an 671. Cette aventure ne cadrerait pas mal avec la confusion qui régnait alors parmi les tribus slaves et awares. L'historien critique de la Hongrie le plus récent, M. *d'Engel*, après avoir adopté, dans le premier volume de son *Histoire de Hongrie*, page 264, que ce fait appartient à de véritables Hongrois, accoutumés à parcourir à cheval les steppes d'Oczakow, entre le Boz et le Dnepr, et qu'il se passa en 750, en parle avec quelque doute dans un ouvrage de critique subséquent : *Cornides vindic. anonymi Belae regis notarii*, p. 354. Si l'on peut se permettre des conjectures d'après des renseignemens si incomplets, nous trouvons peu de probabilité en faveur de l'année 750 ; nous placerions l'événement à l'époque obscure de 670, ou plutôt encore à la célèbre expédition des Madschares (Hongrois) en 913, dont il sera fait mention au chap. XI.

du Crispalt et du Saint-Gothard[171], sans doute pour fondre sur l'Italie : cette horde fut cernée et massacrée dans le désert voisin du couvent de Disentis, par les habitans de ces montagnes, qui en connaissaient les sentiers. La patrie de ce peuple étranger était l'arène de beaucoup de tribus sauvages, redoutables à l'Occident.

Dans cette situation du monde, les Franks de la race vieillie des Mérovingiens fixèrent de plus en plus leurs regards sur le maire du palais. Celui-ci, de son côté, faisait naître de chaque guerre une guerre nouvelle, afin de briller incessamment à la tête de l'armée. Déposait-il le sceptre du commandement, lieutenant du roi dans les affaires intérieures, il se rendait puissant par sa clémence et ses bienfaits, puis encore, maire du palais, il administrait les propriétés de la maison royale, ressource immense pour le bien et le mal. Les rois se succédaient comme de coutume par ordre d'hérédité et d'élection[172]; leur nom figurait dans les chartes; ils jouissaient de leurs richesses à table; le premier de mai, le souverain s'asseyait devant l'assemblée des Franks sur le siége de ses pères; alors il saluait ses vassaux; eux, le roi; là-dessus ils lui apportaient le présent convenu[173], et le remettaient au maire du palais, qui se tenait devant le trône : le roi, de son côté, confirmait ses anciens dons et en faisait de nouveaux; ensuite, il retournait à son palais, où il restait jusqu'au

[171] Plusieurs motifs nous portent à conjecturer qu'il y eut un passage de la Rhétie en Italie par Urseren et le Saint-Gothard, avant que l'on connût celui d'Uri en Italie.

[172] « Reges Francorum electione pariter ac successione soliti sunt procreari. » *Chron. Fossatense.*

[173] « Quidquid a Francis decretum erat, » *Ann. Fuld.* Don gratuit, « subsidium. »

mois de mai suivant. Le maire du palais proposait les affaires importantes, et après avoir entendu la volonté des Francs, il l'exécutait [174]. Anciennement on donnait pour toujours la suprême dignité à une famille, parce que cela paraissait utile et sans danger; on confiait le souverain pouvoir à un seul homme, pour la durée d'un péril; en temps ordinaire, cela paraissait dangereux et inutile. Le maire du palais escamota aux Franks cette constitution si naturelle. Tout comme autrefois Octave Auguste s'était arrogé, sous le titre de divers emplois, tout le pouvoir dans le sénat, dans les assemblées du peuple, dans les tribunaux et le sacerdoce [175]; ainsi, quand les Franks cherchaient le général, le ministre, l'administrateur des revenus et des biens royaux, ils trouvaient partout le maire du palais. Il éleva son pouvoir universel et à vie sur cette base multiple et habilement agencée.

Les ducs, chefs des populations, s'en aperçurent et lui refusèrent obéissance. Gottfried (Godefroi) à la tête de l'Allemannie résista à Pepin l'ancien [176], Leutfried à Charles-Martel et à son fils [177]; l'Aquitaine aussi aspirait à l'indépendance; les Basques et les Bretons étaient rebelles ou libres. Dans ce temps Otwin, géné-

[174] « Genti Francorum olim erat moris, reges secundum genus principari, et nihil aliud agere vel disponere quam irrationabiliter edere et bibere, domique morari, et Kal. Maji praesidere coram tota gente, et salutare illos, et salutari ab illis, et obsequia solita impensa percipere, et illis dona impendere, et sic secum usque ad alium Majum habitare : habere autem majorem domus, consilio suo et gentis omnia ordinantem negotia. » *Hist. miscella*, L. XXIII; *Ann. Fuld.*

[175] *Tacit. Ann.* I, 2.

[176] Gottfried fut duc pendant vingt ans, à dater de 689.

[177] On le regarde comme fils d'Albert et neveu d'Ethicon, de qui l'on fait descendre les maisons de Habsbourg et de Lorraine.

ral du duc Gottfried, porta le feu et le fer dans les environs d'Arbon et du monastère de Saint-Gall, pays dévoué au maire du palais; il découvrit aussi l'argent et les vases précieux que les habitans d'Arbon avaient enfouis dans les champs [178]. Le duc Leutfried fut subjugué à la fin par Charles-Martel [179], et lui obéit tant que le maire vécut. Mais Leutfried ne voulut pas respecter dans les fils la puissance du père; il chercha donc un appui dans une alliance avec des Bavarois, des Saxons et les tribus des Slaves les plus voisines. Pepin et Karlomann le vainquirent; le duc embrassa le parti de Griphen, leur frère, qu'ils frustraient d'une partie de son patrimoine; il entreprit de les affaiblir ou de les renverser en les divisant. Une bataille malheureuse le fit tomber entre les mains de ses ennemis. Le maire Pepin saisit cette occasion pour abolir le duché d'Allemannie [180]. Par là, la dignité ducale fut supprimée dans toute l'Helvétie; les fonctions en furent remplies par des comtes [181] dans l'Allemannie et dans la Bourgogne; des lieutenans royaux (*missi cameræ*) les surveillaient.

Les évêques s'en tenaient à leurs attributions sacrées; mais la chasse, le vin [182] et l'abandon de la gravité, symbole de sainteté et de sagesse, nuisaient à leur di-

178 *Walafr. Strabo.*

179 *Ann. Fuld.*

180 *Ibid; Ann. Bertin; Herrgott, Geneal. Habsb.* t. I, cite encore d'autres sources. Il faut que la guerre se soit étendue jusqu'au sein des Alpes; Pepin chassa de cette forteresse Diebold, « revocavitque sibi ejus loci ducatum, » en 744. *Libellus de translatione S. Albani*, dans *Canis.* III. Ce Diebold était fils du duc Leutfried; Pfungen sur la Töss était leur résidence. *Stumpf*, IV, d'après des chroniques de Reichenau.

181 « Ducis honorem habent. » *Ditmar.*

182 *Bonifacii epist.*, ap. *Bouquet*, t. IV, 34.

gnité personnelle, ce secret de leur puissance. A cette époque on ne sait rien des évêques de Lausanne, pendant plus de deux cents ans[183]; de l'évêché de Bâle, pendant quatre siècles[184]; la même obscurité couvre par intervalles l'histoire de Sion en Valais[185]. Depuis la fin des annales du roi Dagobert, écrites par Frédégaire, jusqu'au temps où commencent les chartes, tout est ténèbres. On connait mieux l'époque plus ancienne de l'indépendance bourguignonne et de la lutte des seigneurs contre la monarchie. Chez les Lombards, personne non plus n'a écrit ou conservé les événemens arrivés sous une domination étrangere[186]. Peut-être prenait-on moins d'intérêt aux affaires publiques transformées en affaires du maire du palais; peut-être une libre narration exposait-elle à des périls. L'histoire veut des écrivains dont le cœur batte pour le bonheur de l'humanité, des lecteurs qui cherchent autre chose qu'un passe-temps. Chez les anciens, les

[183] Depuis la mort de Marius jusqu'à l'acte de donation « villæ Sclepedingis (Esclépens), » 815. Dans le livre des formulaires de Notker (*Denis, Codd. Theolog. lat. Vindobon.* t. III, 2990), il se trouve un écrit concernant un prêtre nommé à ce siége pour avoir restauré, par un bon dîner, Charlemagne encore fort jeune, un jour que la chaleur était excessive. Le nom du prêtre n'est pas indiqué.

[184] On révoque même en doute, par de très-bonnes raisons, l'existence des prédécesseurs de l'évêque Walan. Cependant *Jonas* indique à l'année 615 Ragnachar, comme évêque d'Augst et de Bâle. *Vie de saint Eustache de Luxeuil* dans *Mabillon, A. O. B.* t. I, 235.

[185] P. e. de 802 à 877.

[186] Nos plus anciens documens ont été publiés par *Goldast*, *Scriptt.*, l'ancien *Hottinger*, *Hist. eccl.* t. VIII, et *Hergott*. *Muratori*, dans la préface des *Scriptt.* a fait l'observation, que depuis le temps du roi Désiré jusqu'à la chute de la puissance Carlovingienne, après l'abdication de Charles le Gros, et depuis la soumission du pays par Otton jusqu'au déclin de la dignité impériale, sous Frédéric II, l'Italie n'a point eu d'historiens nationaux de quelque importance.

grands historiens subsistèrent aussi long-temps que le sentiment de la liberté [187]; ils n'ont trouvé qu'au milieu des luttes pour l'indépendance de l'Italie [188] et dans la Grande-Bretagne [189] de dignes successeurs [190].

[187] Au milieu des agitations démocratiques dont ils eurent personnellement à souffrir, Hérodote, Thucydide et Xénophon brillèrent d'un tout autre éclat qu'après eux les écrivains salariés de la bibliothèque d'Alexandrie.

[188] Machiavel, Guicciardini, Paruta, même Davila qui écrivit dans une époque où l'autorité avait reçu des échecs.

[189] Hume, Dalrymple. = L'école contemporaine des historiens *français* vient à l'appui de l'observation de Muller. Deux causes expliquent l'apparition de ce brillant phénomène : les grands événemens du siècle qui ont concentré les forces de l'intelligence sur les intérêts sociaux, et la liberté de parler et d'écrire enracinée en France depuis la chute de l'Empire. C. M.

[190] Les grands maîtres de l'antiquité enseignent à l'historien (*et ventis egomet eandem mea*) qu'il ne doit pas se contenter de valoir mieux que la multitude de ses contemporains ou de ceux qui ont précédé ; la critique historique et l'art historique ne suffisent pas : le secret du génie, c'est une grande âme.

CHAPITRE X.

ÉPOQUE DE CHARLEMAGNE.

Sa personne. — La constitution. — Changement dans la Rhétie. — Accroissement de la considération des grands et de l'Église. — Saint Gall. — Les mœurs.

(751—843.)

Deux cent cinquante-cinq ans après la défaite des Allemands près de Zulpich, deux cent dix-huit ans depuis que Godemar avait perdu l'empire de Bourgogne, et dans la deux cent soixante-huitième année depuis l'origine de la puissance de Chlodwig le Mérovingien, sa race fut dépossédée du trône dans l'assemblée de la nation qu'il avait amenée en Gaule[1]. Le maire du palais, Pepin, ayant obtenu la dignité royale par force et par adresse, elle fut confirmée à sa famille par l'autorité apostolique du pape Étienne[2] : ainsi, dans des temps inconnus, au fond de quelque forêt de la Germanie, des prêtres de Wodan ou de Thor auront lié les Franks par un autre serment aux aïeux de Chlodwig. Pepin jouit dix-huit ans du titre de roi uni à la puis-

[1] 751. « Pipinus secundum morem Francorum electus. » *Ann. Bertin.*

[2] « Excommunicationis lege constrinxit, ut nunquam de alterius lumbis regem in ævo præsumant eligere. » *Fragment. ap. Bouquet*, t. v, 9

sance royale; tant de bonheur était fondé sur la ruine de ses frères[3] et sur l'abaissement de son souverain. Enfin du consentement[4] de tous les ducs, les comtes, les évêques et les prêtres de l'Empire, Pepin partagea l'autorité entre ses fils Charles et Karlomann. Karlomann mourut quelques années après; sa mort fit planer un soupçon sur Charles, son frère.

Jamais prince n'a couvert d'une gloire plus héroïque les crimes de l'ambition et ne les a excusés par un gouvernement plus sage, que Charlemagne. Il conquit, par la puissance extraordinaire de son génie, le trône des Lombards, la couronne impériale de Rome, la souveraineté de l'Allemagne; il contint, par la force de sa main et par son regard que rien ne troublait, les peuples de l'Europe depuis l'Océan jusqu'en Hongrie, depuis le Tibre jusqu'à l'Elbe; malheureux dans sa maison seulement, comme la maison de son frère était malheureuse par lui. Après la mort de Charlemagne, le génie dont il avait souvent abusé, sembla fuir sa famille : ses descendans offrent à nos yeux des alternatives continuelles de faiblesse et de vices, des fils révoltés contre leurs pères, des frères engagés dans des guerres fratricides, la majesté paternelle profanée, la malédiction des pères sur leurs enfans, le trône de Charlemagne devenu le jouet et la proie de pirates, son fils dévoré par une douleur trop légitime, ses descendans privés de la vue, tourmentés par les remords, dans l'ignominie et la misère, empoisonnés, en fuite, prisonniers, opprimés, enfin, après plus de cent cinquante ans de malheurs, précipités du premier trône de l'Occi-

[3] Karlomann avait été contraint de se faire moine.

[4] « Consensu. » *Ann. Metenses.*

dent au fond de l'obscurité. Durant soixante ans, les Carlovingiens furent puissans par leur mérite comme maires du palais ; rois pendant un même espace de temps, ils ensanglantèrent souvent leur puissance ; alors que toutes les nations avaient les yeux fixés sur eux, ils tombèrent : leur chute fut plus terrible que celle des Mérovingiens [5].

Nous considérerons la répartition du pouvoir en matière de finances et de guerre, bases de la puissance ; la plus noble branche de l'autorité, la législation ; puis ses conséquences, les bornes du pouvoir royal, la grandeur des seigneurs ecclésiastiques et temporels, enfin les rapports de la constitution et des mœurs, tout cela sous le point de vue de la Rhétie et de l'Helvétie.

Le peuple et l'armée ne faisaient qu'un ; par là, l'art militaire resta imparfait ; mais la nation jouit d'une liberté assurée sous de grands rois, comme sous des rois nuls. Une différence marquée sépare les monarques dont la puissance repose sur une armée et ceux qui sont puissans par leur peuple : le peuple juge sur des actions, le soldat ne demande que de l'argent. La levée en masse avait lieu pour la défense de l'empire frank, contre les invasions étrangères ; chaque année des troupes faisaient une tournée dans le pays [6] ; dans chaque marche on plaçait un détachement pour prévenir la sédition ou les attaques du dehors [7] ; le nom de

[5] « Admonent et magna testantur voce per umbras : *Discite justitiam.* » *Virg.*

[6] « Carolus M. *scaras* transmittebat in circuitu ubi necesse erat. » *Ann. Lambec.* La *scara francisca* était en quelque sorte un régiment de la garde.

[7] « In *marcha* juxta comitis ordinationem *wachtas* (en allemand « *wacht*, garde) faciant. » *Capitul. Lud. Pii* 817 au sujet des Espagnols.

Marche désignait une circonscription territoriale dont les hommes armés formaient une seule troupe[8], il est resté comme désignation des frontières. La guerre était faite par les propriétaires fonciers : ceux-là prenaient les armes qui possédaient trois métairies ou davantage[9], et pouvaient laisser dans leurs propriétés des valets et des économes ; les autres contribuaient à l'équipement en proportion de leur pauvreté[10]. On exigeait des armes et des habillemens pour six mois, des vivres pour trois. Les cavaliers (*caballarii*) portaient l'écu, la lance, l'espadon[11], un arc et des flèches ; on amenait à la suite de l'armée, les outils nécessaires[12] pour établir un camp ou un siége. Celui qui négligeait de marcher payait soixante schelings d'amende. La même amende punissait le seigneur qui accordait une dispense à ses subordonnés (*heribannum*) ; s'il soustrayait un de ses égaux au devoir de la guerre, il perdait honneurs et

[8] P. e. en 863 « Munichova marcha, » (Charte dans *Herrgott*) ; ce n'était pas un pays frontière.

[9] *Capitul.* 812 qui adoucit les charges militaires ; il n'est guère possible de déterminer sous ce rapport l'étendue des divisions territoriales d'après les chartes.

[10] *Sommation de Charlemagne à Fulrade, abbé de Saint-Denys*, dans *Harenberg, Monum. historica, et Bouquet*, v. 633, *Capitul. C. M.* 807. Cinq hommes, dont chacun ne possédait que cinq sous (*solidos*), en équipaient un sixième. D'après la *Constitutio promotionis exercitus observationis partibus Beneventi* 866 ; (*Muratori Scriptt.* t. II), ceux dont la vie était assurée par les lois (*qui widrigildum habet*) étaient tenus de marcher ; on n'exigeait rien de celui qui ne possédait en biens fonds qu'une valeur de dix sous ; un comte ne pouvait laisser dans son comté que trois hommes ; l'évêque, aucun laïque.

[11] « Spatha et semispatha, » l'épée et le poignard.

[12] « Dolaturiæ, » *Harenberg* : « dolatoriæ, » rabots ; « cuniadæ, » coignées ; « taratri, » *Har.* : *taratres*, perçoirs ; voyez aussi *Daniel, Milice franç.* ; « asciæ, fossorii, palæ ferreæ, » pelles.

biens[13]. Ainsi, le comte de chaque canton dirigeait la levée des troupes dans toutes les terres du canton[14], pour la défense du roi et de leurs propriétés. Sous Charles le Grand, comme sous Alexandre le Grand, elles formaient des phalanges serrées[15], irrésistibles dans l'attaque, impénétrables dans la défense. De pareilles milices ont fondé tous les États; la seule négligence a ruiné leur considération.

Cette armée se soldait elle-même. Comtes, ducs et rois vivaient du produit de leurs terres, rapprochés du peuple par les soins de l'économie rurale. Tandis que Charlemagne gouvernait le plus grand empire qui ait pu se former dans la chrétienté après l'empire romain, il fixait le prix des œufs dans ses métairies, et donnait des lois au monde, vêtu d'habits que sa femme lui avait faits[16]. Les vaincus payaient l'impôt des biens qu'on leur laissait; les serfs, de ceux qu'on leur donnait. Ces redevances demeuraient attachées aux fonds[17]. Ceux à qui le vainqueur faisait grâce de la vie payaient aussi une capitation (*de capite*). Ces impôts furent d'abord recueillis dans les églises[18], plus tard par des délégués de la cour[19]. On payait en outre des ponton-

[13] *Capitul. C. M.* 812. D'après la *Constitutio* citée ci-dessus n. 10, il perdait aussi « proprium et honorem. »

[14] « Cum comite cujus pagenses sunt. » *Capitul.* 812.

[15] « Tanta plenitudo exercitus Lotharii fuit, ut nulla volatilia transvolare potuissent. » *Agnellus, libro pontif. eccl. Ravenn.* ap. *Muratori.*

[16] *Esprit des Lois*, l. XXXI, ch. 18.

[17] *Capitul.* 812.

[18] *Gregor. Turon.* l. III et X. On ne peut pas en inférer que les églises elles-mêmes fussent imposées.

[19] Ettricho, chef de la maison de Habsbourg et de celle de Lorraine, remplit l'office d'*exactor fisci*. *Charte du roi Dietrich II* dans *Herrgott. Geneal.*, t. I.

nages; mais nul n'était obligé de traverser un pont, s'il pouvait prendre une autre route, ou passer la rivière par un autre moyen[20]. Les hommes libres qui conquéraient des biens à la guerre, au prix de leur sang, et les défendaient de même, eux qui n'avaient pas plus d'obligations à la sagesse du roi que le roi à leur courageuse fidélité, cultivaient leurs domaines et y bâtissaient sans consentir à s'imposer eux-mêmes, ni leurs enfans[21]. Hilperich avait demandé davantage sans l'obtenir[22]. Une entreprise semblable avait coûté la vie à Childerich II. Des dons gratuits étaient offerts suivant les ressources du pays et les besoins de l'Etat. Un prince qui n'a ni troupes à lui pour contraindre le peuple, ni argent pour payer des instrumens de tyrannie, ne peut être que le père du pays. Aussi dans l'empire des Franks les lois n'étaient-elles pas imposées au peuple. Lorsque le roi en avait délibéré dans le conseil de ses feaux, et qu'il les avait communiquées par le chancelier aux archevêques et aux comtes des Cantons, et par ceux-ci aux évêques, aux abbés, aux comtes des centuries et aux villes, on les lisait au peuple, et le roi ne les sanctionnait pas sans l'assentiment populaire[23]. On ne statuait guère de dispositifs généraux, une même ordonnance ne convenant pas également à des provinces différentes par leur situation, leurs mœurs et leur territoire. Le comte d'une centurie y rendait la justice, mais il ne pouvait enlever

[20] *Capitul.* 805.

[21] L'apparente contradiction de l'édit de Pistes 864, a été éclaircie par *Montesquieu, Esprit des Lois*, l. XXX, c. 15.

[22] *Gregor. Turon.*, l. VI.

[23] « Lex consensu populi fit et constitutione regis. » *Edit de Pistes*, 864; *Capitul. A.*, 803, 814, 823.

à personne l'honneur, les biens ou la vie[24]. Les comtes tenaient le plaid cantonnal[25] à la tête de douze échevins[26], choisis par le peuple pour ses juges[27]; les avoués des monastères et des évêchés s'y rendaient aussi. On jugeait là des cas de meurtre, d'incendie, de vol, d'enlèvement et d'autres causes criminelles et civiles[28]; au criminel, la sentence était prononcée par les échevins[29]. Même dans les domaines royaux, les hommes libres et les serfs étaient sous leur juridiction[30]; ils prononçaient entre les serviteurs et le maître. Au milieu du mois de mai arrivait un messager royal[31]; alors s'assemblaient tous les évêques, les abbés, les comtes des cantons, les vice-comtes, gouverneurs des villes, les comtes des centuries, avec une délégation des échevins, et tous les avoués[32] et les vidames (*vicedomini*) des abbesses, ainsi que les officiers royaux de la circonscription[33]. Il demandait à ces fonction-

[24] *Capitul. A.* 812.

[25] « Placitum. » *Capitul. A.* 819.

[26] « Scabini. » Ils portent aussi le titre de « Rachinburgii, » mot qu'on dérive peut-être à tort de *Rache*, vengeance, ou de *Recht*, droit. En vieux allemand *Reken* signifie un grand, un homme éminent; la signification originelle est restée chez les Visigoths dans le titre de « *ricos* hombres. » Les « Rachinburgii » étaient donc les *notables*.

[27] « Missi, populi consensu, bonos eligunt. » *Capitul. A.* 829.

[28] *Capitul. Ludovic.* 815, pour les Espagnols.

[29] *Capitul. A.* 813.

[30] « Fiscales, vel servi nostri, sive ingenui per villas nostras commanentes. » *Capitul. de villis.*

[31] *Capitul. A.* 823. Ces fonctionnaires exerçaient aussi leur mission dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre (*Capitul. A.* 812), probablement à cause des appellations.

[32] « Advocati. » Il y a un excellent article sur leur dignité et leurs attributions dans Du Cange, aux dépens de qui bien des gens ont étalé de l'érudition sur ce point.

[33] La *Constitutio*, citée ci-dessus n. 10 nous fournit des exemples de

naires réunis; de même qu'au peuple, si chacun remplissait son office selon son devoir, et tous ensemble en bonne harmonie; il destituait les échevins injustes, et faisait prêter aux jeunes hommes le serment de fidélité[34]. Le comte et le messager royal se logeaient dans la maison d'un officier insubordonné jusqu'à ce qu'il rentrât dans l'ordre[35]. Il existait des asiles contre le pouvoir et non contre le cours de la justice[36]. Tel fut l'empire des Franks à l'époque de Charlemagne, apogée de leur puissance et de leur félicité : le pouvoir du roi avait des limites, mais le roi surveillait l'Église et la noblesse. Cet équilibre n'entravait aucune grande action; un grand roi donne l'impulsion à son peuple[37].

Presque dès le temps où les Franks enlevèrent aux Ostrogoths la domination sur la Rhétie[38], ce pays fut administré par des magistrats d'une ancienne et riche

circonscriptions dans lesquelles l'office d'un messager royal se renfermait; l'une était comprise entre le Pô et la Trebbia; une autre, entre le Pô et le Tessin; une troisième, entre le Tessin et l'Adda; une quatrième, entre l'Adda et l'Addiza (Adige), etc.

[34] *Capital.* 812 et 829.

[35] Déjà dans le *Capital.* de 779.

[36] Non pas des *villes de refuge*, comme chez les Hébreux. — Edit de Pistes, 864.

[37] De là vient que le moyen-âge vit des princes victorieux et politiques, plus puissans qu'un despote n'ose le paraître; leur domination était parfois troublée par suite de faiblesses ou de vices de caractère compatibles avec l'héroïsme. On peut dire avec une égale vérité : Nos pères n'eurent point de constitution fixe, ou bien, ils eurent la plus naturelle de toutes.

[38] En 549. Cependant *Tschudi* (*Hauptschlüssel*, S. 298) cite des registres de défrichement du grand chapitre de Coire, d'après lesquels Victor I aurait vécu vers l'an 600.

famille de Tomiliasca [39] de la contrée de Tusis [40]. Dans la partie la plus haute des monts de l'Adula, sur le Monte d'Uccello, se voit une contrée sauvage que l'ironie populaire a nommée le paradis. Là repose dans un circuit de deux lieues, une masse de glaces que chaque hiver amoncelle ; de son sein se répandent les flots du Rhin, limite et richesse de nombreuses peuplades. Sorti d'une caverne froide et obscure du lac de Baduz [41] et du Lukmainer, il tombe dans un abîme entre des rochers [42] ; bientôt il s'élance impétueux du désert qui entoure le haut Ciamont [43] et du milieu du Lukmainer, arrosant le val Médels [44] ; du haut du Monte d'Uccello [45] il descend à travers la forêt du Rhin, longeant les habitations de la communauté de la Planura [46], la Bærenburg et la Via Mala, trop bien nommée, et dirigeant son cours vers Tusis et la contrée où Tomiliasca déploie sur ses rives de magnifiques pâturages.

L'évêque Victor possédait dans ces vallées et sur

[39] Domleschg. La plupart de ces contrées ont des noms rhétiens et des noms allemands. A moins de quelque raison particulière, nous choisirons le plus harmonieux, surtout s'il est historique et usité dans le pays.

[40] Si, comme les historiens rhétiens l'affirment, Victor était originaire de Toscana, il faut entendre par là Tuss, en romantsch Tossana. Les terres de sa maison étaient près de là.

[41] Sur le mont Oberalp, au pied du Crispalt.

[42] Porro inter cautes et saxa sonantia Rhenus,
Vertice qua nubes nebulosus fulcit Adula,
Urget aquas. *Fest. Ruf. Avienus, Descript. orbis*, v. 448.

[43] *Cima del monte*, par corruption Scamutt.

[44] Celui-là est le Rhin antérieur ou le Bas-Rhin ; celui-ci, le Rhin du milieu, qui se jette dans le premier.

[45] Le Rhin postérieur ou le Haut-Rhin.

[46] La plaine. Les habitans des montagnes boisées y tiennent leurs assemblées.

les Alpes voisines, beaucoup de troupeaux et de forêts, richesse de ses aïeux ou prix de l'esprit et du courage avec lesquels il détermina les propriétaires à se mettre sous sa protection. Un roi frank le fit comte de Coire, prevôt[47] du peuple rhétien : Coire est situé au bords de la Plessur et sur les collines par lesquelles se terminent les Alpes rhétiennes. Cette dignité resta dans sa famille. En possession d'un pouvoir affermi, le prevôt Victor II fit extraire des rochers de Vinstgau (*de Venostes*) du marbre pour en orner le tombeau de son bisaïeul de glorieuse mémoire et le sien[48]. Toutes les affaires ecclésiastiques et temporelles furent administrées pendant deux siècles par six prévôts et quatre évêques de cette maison. Dans ce nombre, Paschalis fut à la fois évêque de Coire et mari de la comtesse Æsopia[49], du château de Hohenréalt (*Rhætia alta*) : le célibat était recommandé et honoré, mais non imposé. Victor, fils et successeur de l'évêque, bâtit à Cazis un couvent de religieuses, dont sa sœur était abbesse. Tello, évêque et prévôt, fondateur de l'église de la cour, à Coire, fut le dernier membre de cette famille ; c'est pour cela qu'il fit donation au couvent de Disentis et au grand chapitre de Coire, de beaucoup

[47] *Praeses*. Des documens apocryphes attribuent la suprématie au duc des Allemands, dans le temps même où ces prévôts gouvernaient le pays. Les voir dans *Guler*. *Porta, Hist. reform. Rhaet*., t. 44 ; *légende de Saint-Mang*.

[48] Dans l'église Saint Luciensteig, près de Coire, on lit cette inscription « Hic, sub ista labidem marmorea quem Vector ver inluster preses ordinabit venire de Venostes hic requiescet dominus. » *Tschude, Hauptschlüssel*. C'est presque du *ladinum*, dialecte de l'Engadine.

[49] Elle prenait le titre de « Episcopa, antistissa. » Voy. au sujet de cette dame *Porta*, l. c.

de métairies, de bâtimens, de plantations, de féaux serviteurs et de serfs [50].

Constantius, son successeur dans l'évêché de Coire [51], dut à Charlemagne une grande extension de son autorité [52] : la Rhétie avait des passages importans et une vaillante milice [53]; les armes spirituelles parurent à l'empereur les moins suspectes, néanmoins il partagea ou laissa à plusieurs comtes l'autorité militaire [54]. Avec Charlemagne, disparut l'esprit de son gouvernement; le comte Roderich de Laax, ambitionnant la dignité des prévôts, peut-être issu de leur famille, entreprit de bouleverser cette institution [55]. Mais l'empereur Louis protégea le chapitre, dont la grandeur ne subsistait que par lui. Voilà comment la considération des évêques de Coire s'accrut du temps de Charlemagne, après que la Rhétie, libre jusqu'à Octave Auguste,

[50] Une haute antiquité ne flatte ordinairement que la vanité, mais elle est aussi une cause d'attachement au pays et aux anciennes mœurs. Les noms cités dans l'acte de donation et dans d'autres documens indiquent avec plus ou moins de certitude, vu le plus ou moins d'analogie avec les noms actuels, l'ancienneté de beaucoup de lieux. « Savos » est peut-être *Tavetsch* des anciens Aetuatiens sur le Rhin antérieur; « Anteste » est *Andest* dans la juridiction de Waltersbourg; « Flemme » est le nom usité chez le peuple, quoique les cartes géographiques portent *Flims*, etc., etc.

[51] Lettre de Charlemagne : « Territorio Rhaetiarum rectorem posuimus. Autissiod. 6 Kal. Jun. 784, » dans *Tschudi, Gall. com.* p. 300.

[52] Entre autres le droit de protéger par sa parole toute la population de Churwalchen, nom de cette partie de la Rhétie. Cela constituait un véritable *praesidium*. Ce gouvernement central subsista jusqu'en 890.

[53] La tradition mentionne le héros Mardij dans la guerre de Pepin en Lombardie.

[54] *Hormayer, Mémoires sur le Tyrol (Tyrolische Beytraege)*; *Tschudi*, l. c.

[55] Peut-être Roderich (« Comes noster Hrodoricus, » *Charte de 826* dans *Tschudi*) disputa-t-il le pouvoir des prévôts à l'évêque, peut-être

long-temps soumise aux Romains, souvent dévastée par les Allemands et par les généraux du roi des Ostrogoths, eut été administrée, sous les Franks, par la famille de Victor. La race de ces prévôts éteinte, toute la population armée de l'Helvétie, de la Rhétie et du Valais [56], privée de ses ducs, dépendit des comtes impériaux [57].

Par là, la dignité des comtes acquit une telle considération que des fils de rois et d'empereurs la recherchaient [58]; les rois leur donnaient le titre de frères [59]. Mais le nombre des comtes et des ducs surpassait celui des comtés et des duchés. Ces dignités avaient pris naissance dans les forêts de la Germanie [60], long-temps avant la conquête des pays romains; le titre était donc

aux fils du comte Hundfried; ou bien la querelle fut-elle excitée par la donation que fit l'empereur de la métairie de Mulinaren (*Luminares*) *Charte de* 825 dans *Tschudi*; *Guler*. On a voulu faire descendre de ce comte la maison de Montfort, mais on peut l'avoir confondu avec un personnage du même nom, le frère du comte Henri au drapeau rouge.

[56] Si au commencement du XIV^e siècle le chapitre de Sion allégua contre les comtes de Savoie que Charlemagne lui avait donné les droits régaliens, cela ne prouve pas le fait rapporté dans le texte; mais les attributions politiques de l'évêque de Sion, qui exerça de temps immémorial les fonctions de comte et de prévôt du Haut-Valais, peuvent lui avoir été assignées par Théodule, quelque doute qui plane sur une partie de l'histoire de ce saint empereur. Le passage Pennin lui était utile, et il devait juger prudent de ne pas confier le pouvoir dans cette contrée à un de ces seigneurs, alors si inquiets, qui, à une époque de division, eût pu compromettre sa cause en embrassant le parti des Lombards. Nous savons par l'histoire d'Allemagne qu'il aimait à confier une semblable autorité, dans les pays frontières, aux évêques. Voy. ci-après, chap. XII.

[57] Voy. aussi *Cabillon*, II, can. 20.

[58] Documens dans *Herrgott*, ad 872, 952.

[59] *Id. Geneal.* t. I, p. 114.

[60] *Ammian. Marcell.* XVI, 12, parle de 200 comtes à l'occasion d'une seule bataille.

héréditaire[61], tandis que le roi ne conférait l'office que pour un temps à qui bon lui semblait. A la fin pourtant l'office passa de pères bien méritans[62] à des fils capables, et les comtés devinrent des fiefs : ce qu'obtenaient quelques-uns ne pouvait se refuser à d'autres sans offense. Ainsi, les successeurs de Charlemagne se privèrent, par des faveurs imprudentes, du moyen d'obliger un grand nombre; leur considération déchut. Si les anciens rois assyriens régnèrent mille ans du sein de Ninive sur beaucoup de provinces de l'Asie, c'est qu'ils ne laissaient jamais leurs satrapes vieillir dans l'administration d'un pays[63]. Chez les Franks, un vassal[64] avait le droit d'abandonner son seigneur, si le seigneur voulait attenter à ses jours, s'il lui enlevait son patrimoine, s'il lui donnait des coups de bâton, de toute ancienneté châtiment d'esclave[65], s'il déshonorait sa femme ou sa fille[66] : les paysans et les pâtres, privés de distractions sociales, sont le plus sensibles au bonheur domestique. Les liens presque indissolubles des seigneurs et de leurs subordonnés, ainsi que l'hérédité de la dignité de comte, agrandirent et assurèrent les propriétés des comtes et des seigneurs : leur présence interceptait le roi aux regards du peuple. L'Europe, divisée en une infinité de seigneuries, fut cultivée

[61] Fait important à retenir, afin que l'on ne regarde pas comme des comtés, Habsbourg, Nidau et d'autres seigneuries, propriétés de familles nobles. Zæhringen n'était pas davantage un duché.

[62] *Capital. A.* 877, c. 3. 10.

[63] *Diodor. Sic.* l. II.

[64] Dans la loi alemannique, tit. 79, les « vassi » demeurent dans la maison de leur seigneur ; ils portent le nom de « bassi » ou « bassalli » dans la *Constitutio*, citée ci-dessus, n. 10.

[65] *Epistola Childeberti*, 554, ap. *Baluz.*

[66] *Capital. A.* 813.

avec une nouvelle ardeur. Aujourd'hui la population et les produits ont augmenté presque partout; mais au sein même de la liberté suisse, les villes et les bourgs, jusque dans les Alpes les plus reculées, remontent au régime de l'aristocratie militaire de cette noblesse. A peine a-t-on vu établir çà et là une plantation durant trois siècles de paix. Chaque constitution est bonne pour son temps : le système féodal a été utile pour le défrichement du pays; la population s'étant accrue, le sol nourrit à peine son cultivateur[67]. Après le règne de Charlemagne, chacun mit sa personne et ses biens sous la protection d'un seigneur, qu'il choisissait selon les circonstances; toutefois les hommes libres préféraient le patronage de la Vierge ou du saint d'un monastère, qui leur rendait en quelque sorte leur patrimoine à titre de fief[68]. La même prérogative était permise aux serviteurs de la cour[69]. Comme les couvens se distinguaient par leur hospitalité[70], par le soin des pauvres et des lépreux[71], les rois, désireux d'expier par des bienfaits des abus de pouvoir, favorisaient ces institutions par des franchises, ou les soutenaient

[67] La Suisse, plus peuplée qu'au temps de Muller, nourrit ses habitans et des étrangers. La liberté de tous et l'égalité pour tous devant la loi, en favorisant la division des propriétés, ont développé les ressources agricoles et industrielles. L'histoire de la Suisse au XIXe siècle est un chapitre instructif d'économie politique pratique. G. M.

[68] Les documens cités par *Herrgott* de l'an 764 et suiv., fournissent des exemples de la forme dans laquelle cela se pratiquait.

[69] *La charte de Karlomann, en faveur du monastère de la vallée de Saint Grégoire*, de 768, permet à ce monastère « homes fiscales de quolibet contracto (contrée) attraere; nullus fiscalis a parte nostra et ex hoc non requiratur. » Ap. *Bouquet*, t. V, p. 715.

[70] Le couvent de Murbach fut appelé « Vivarium peregrinorum. » *Charte du roi Lothaire*, de 840.

[71] Concile de Lyon de 583, dans *Mille*.

par des dons. Le peuple aimait la domination ecclésiastique parce qu'elle contenait, avec la même autorité, les seigneurs du pays et Charles-le-Grand. Les couvens grandissaient par l'éclat de la vertu; les armes imposaient silence au droit : sous des prélats pacifiques, le laboureur jouissait d'un bonheur uniforme, voie sûre pour arriver à la prospérité. Ainsi, les seigneurs ecclésiastiques et laïques rendirent de nouveau florissantes les provinces ravagées; on est redevable, surtout aux premiers, de la naissance de grandes villes et de bourgs populeux dans ces déserts[72]. Charlemagne statua, par une loi, que les évêques ne seraient jamais élus par l'autorité royale, mais dans chaque diocese par le clergé et le peuple, sans autre recommandation que leur mérite[73]. Déjà sous son père, les comtes affranchirent les censitaires des couvens[74] : tributaires de l'un, sujets de l'autre, obligés de cultiver la terre pour celui-là, de prendre les armes pour celui-ci, de se rendre devant ses tribunaux, de recevoir ses gens et de les transporter plus loin, ou de percevoir les amendes pour son compte[75], ils se trouvaient, au grand chagrin du monastère, dans le cas de remplir ces sortes de devoirs trop fréquemment ou en des temps inopportuns, sur

[72] Dans le nombre des treize cantons de l'ancienne Suisse, huit ont prospéré sous une domination ecclésiastique; les huit états alliés étaient sous la même houlette, à l'exception de Neuchâtel.

[73] *Capitul. A.* 803, c. 2.

[74] Charte n. 64 dans *Bouquet*, , t. VIII, p. 366.

[75] « Iter exercitale seu scaras aut mansionaticos, aut mallum custodire, aut navigia facere vel freda exactare. » *Ibid.* « Mansiones vel paratas facere, fidejussores tollere. » *Charte du roi Ludewig pour Saint-Gall*, 816. « Mansionatici » tout comme « paratæ » sont des étapes ou quartiers destinés au logement; « freda » des amendes pour cause de révolte; « fidejussores tollere, » donner des cautions à une autorité judiciaire.

l'ordre du seigneur temporel. Le clergé s'obligeait envers le roi, comme les comtes; aussi avait-il sa juridiction[76] : ceux qui passaient leurs jours à méditer sur les rapports de la vie humaine avec la terre et le ciel, ne semblaient pas moins propres à rendre une sentence equitable que ceux qui avaient véeu sous les armes dès leur jeunesse. On dispensait quelques religieux de payer les contributions foncières[77]; on les exigeait des autres[78]. Dans les guerres du roi, leurs gens étaient commandés par des officiers royaux[79]. Les moines de Kempten portaient le matin l'habit ecclésiastique, l'après-midi, l'épée[80]; mais Charles, engagé par les representations de ses féaux, surtout des prêtres et des évêques, défendit, par une loi, que les serviteurs de Dieu répandissent du sang humain, et statua qu'un petit nombre d'évêques et de prêtres béniraient le peuple, lui prêcheraient, et apaiseraient les guerres, si possible[81]. L'opinion générale était qu'une douce sagesse convenait seule à un prélat. David, évêque de Lausanne, et un chevalier de Tagerfelden, son vassal, s'étant battus, et le premier ayant tué le second, puis succombe lui-même, trahi par les siens, on ne douta

[76] La *Charte de l'empereur Ludewig II pour le couvent de Pfævers*, de 866, donnée à Mantone, autorise l'abbé à « distringere tributarios. »

[77] *Karlomann pour Moutier Grandval*, dans *Bouquet*, t. v. *Charlemagne cede a Reichenau* une partie de la contribution « ex Ergoia et Aphon » partem, » cession confirmée par une charte de 1016 dans *Herrgott*. *L'empereur Ludewig pour le monastère de la vallée de St Gregoire*, de 826, dans *Bouquet*, t. VI.

[78] *Lettre de l'empereur Ludewig au sujet de St-Gall*, de 817, *Herrg.*

[79] *Capital. A.* 769.

[80] *Mellin, de lacu Bodamico* ap. *Hægeun*, *Thes. rer. Suevicar.* t. I, p. 839, cite une franchise accordée à ce sujet par le pape Adrien I^er^.

[81] *Capitul. A.* 769 et 803.

guère de sa damnation [82]. Le clergé eut un modèle, sur le siege épiscopal de Bâle [83], dans Hetto, zélateur des bonnes mœurs par ses ordonnances, son exemple et ses écrits chaleureux [84], promoteur de l'agriculture [85], et fidèle ambassadeur de Charlemagne auprès de l'empereur grec [86]. Il déplorait l'incontinence de Charles [87], mais il respectait la vigueur de son génie [88], et il mérita sa confiance [89]. Hetto, vieux et infirme, déposa la houlette qu'il avait tenue d'une main si habile. L'Église croissant chaque jour en puissance et en richesse, comme les grandes âmes sont toujours rares, beaucoup de prélats négligèrent l'essentiel pour l'accessoire, et l'on vit commencer le règne d'une cupidité et d'une ambition vulgaires.

[82] O Domini, o fratres, [illegible] genus omne piorum,
Ætas, conditio, sexus, succurrite cuncti,
[illegible]
[illegible] potens Dominus [illegible]
[illegible] regione receptet.
Epitaphe dans le Chartulaire de Lausanne.

[83] De 806 à 824. Il mourut en 836.

[84] *Hottinger*, *H. E. de l'Helvétie*, t. i. On possède entre autres l'histoire du moine Wettin, composée par Hetto, et que Walafried Strabo s'empressa de traduire en [illegible] vers héroïques. *Canis. L. A.* t. [illegible], p. 14, p. 264. [illegible] énergiquement tous les genres de volupté, et nous dévoile les péchés favoris de l'époque.

[85] Rure tenus destructa novat germanamque ruinam
Elevat. *Walafr.*

[86] Dirigiturque maris trans æquora vasta profunda
Græcorum ad proceres. *Id.*

[87] Quando bona facta libidine turpi
Fœdavit, ratus illecebras sub mole bonorum
Absumi, et vitam voluit finire sub illis
Sordibus
[illegible] consistere gressu.

[illegible]

Autrefois les moines se soumettaient volontairement à l'autorité épiscopale ; plus tard ils craignirent les empiètemens d'une administration étrangère. Les religieux de Saint-Gall virent avec peine que l'évêque Sidoine de Constance, aidé de quelques comtes, soumit à sa surveillance leur couvent de plus en plus florissant[90] ; il leur imposait des abbés étrangers et des laïques comme administrateurs de leurs biens, mais eux, semblables aux Lacédémoniens, étaient aussi avides de commander qu'exacts à obéir. Enfin ils s'engagèrent à fournir annuellement à l'évêque un cheval et une once d'or ; mais celui-ci ne voulut point leur donner l'acte de ce rachat confirmé par le roi[91], parce qu'ils refusaient de recevoir un de ses neveux pour abbé. Durant trente-huit ans ils aspirèrent à l'administration de leurs biens : l'isolement produit la persistance. L'empereur Ludewig (Louis) écouta leurs plaintes contre l'évêque, qui, s'appuyant sur une charte qu'on regardait comme fausse, y substitua par méprise la confirmation authentique du rachat ; l'empereur baisa le sceau de son père ; tous les fidèles le baisèrent : le prélat s'était condamné lui-même[92]. Plus tard, par considération pour Ludewig, roi des Franks orientaux[93], le monastère fit à l'évêché le don de quelques fonds de terre pour prix

[90] *Ratpertus, de casibus monast. S. G.*; ap. *Goldast.*

[91] La charte est de 780, à Aix-la-Chapelle ; elle se trouve dans une collection très-rare de documens concernant les franchises St-Galloises.

[92] *Ratpertus.* Jean fut évêque en 780, il eut pour successeur Waldo, fondateur de la bibliothèque ; en 818 Wolfleoz fut évêque et Gosbert abbé ou administrateur. La charte impériale qui autorise l'abbé à gouverner « sub [illegible] potestatis [illegible] » est datée d'Aix-la-Chapelle, juin 818.

[93] « Cum manu sua potestative. » *Ratpert.*

de sa liberté[94]; le roi lui-même en reçut annuellement un cheval avec lance et bouclier; il en devint, en échange, le protecteur immédiat. Les rapports étaient les mêmes entre les abbés et les évêques qu'entre les comtes et les ducs : rois et papes se plurent à soustraire les couvens à l'autorité des évêques, comme Pepin et Charles, les comtes à l'autorité des ducs. Ces séparations, sans danger pour le pouvoir royal, étaient utiles à la chose publique : un coup d'œil ordinaire suffit pour une petite administration; les grands intérêts exigent une rare sagesse.

Charles, qui fut grand, moins pour avoir renversé le trône chancelant des Lombards, et lassé à la fin les Saxons, que pour avoir renfermé la puissance de son génie dans les limites de la constitution, régna près de cinquante ans sans soldats à lui, sans impôts arbitraires, selon les lois de sa nation, et il ne rougit jamais de recevoir les conseils des seigneurs et des prélats. Chacun bâtissait à sa guise sur son fonds, et avait des gens pour tous les métiers. La liberté et le bonheur couronnaient l'activité du père de famille; il savait combien il lui fallait de valets, combien de fortune pour léguer exempt d'impôts[95] à ses enfans le patrimoine qu'il avait reçu grevé d'impôts. La viande, le blé et le miel abondaient; vingt-quatre livres de pain se vendaient un pfennig[96]; six cents ans plus tard, un

[94] Parmi les « pagelli » indiqués dans les chartes, on trouve « Affa, » Swerzenbuntar, Berchtolspara, Pages Arbon. » L'abbé remet « ho- » bas vestitas » des métairies pourvues de tout. Le monastère resta soumis à l'évêque, « canonica auctoritate subjectum. »

[95] Exemption allemannique, « quæ vulgo dicitur Baath. » Charte du roi Ludewig, de 867, dans *Herrg.*

[96] Denier, fenin. *Schinz, Hist. du commerce de Zurich.*

homme ne pouvait guère en manger pour plus de trois angster [97] par jour. Entre un peuple dont l'agriculture fait la richesse, et un autre qui court après l'argent, il y a une grande différence politique : la culture des champs maintient la santé de l'âme et du corps, les mœurs domestiques et nationales, un bien-être constant et également réparti ; les hommes les plus moraux deviennent aussi par leur activité les plus heureux : les spéculations procurent de subites richesses aux plus rusés, mais avec elles fondent sur une nation tous les maux qui naissent de l'inégalité et de la surabondance. Les Franks vinrent dans le pays avec chevaux, charrue, épée, domestiques ; ils ensemencèrent les champs abandonnés, labourèrent et combattirent avec le même bras, avec le même zèle et le même bonheur, également redoutables aux buffles, aux loups [98] et aux ennemis. Le comte Isembart, fils de Warin de Thurgovie, vécut à cette époque. Charlemagne, dans une partie de chasse donnée en l'honneur de l'ambassadeur du souverain des Mahométans, dans la grande forêt près d'Aix-la-Chapelle, fut mis en danger de la vie par un taureau sauvage (*bisons vel urus*) ; il fut blessé au moment où Isembart, disgracié par ce prince [99], accourut et tua l'animal ; les féaux portèrent le roi dans son château ; son sauveur suivit et se jeta aux pieds de la reine Hildegarde, dont le frère Gérold avait la dignité de comte dans ces régions al-

[97] L'angster est la sixième partie d'un sou de France. *Stalders Idiotikon.* C. M. *Explication des peintures du pont de la Chapelle à Lucerne.*

[98] Les lois des Bourguignons et des Allemands parlent avec raison de la chasse comme d'un art.

[99] « Cunctis honoribus spoliatus et odibilis. »

pestres [100]. Elle fit des présens à Isembart; le roi le reçut en grâce [101]. Il sortit de la Thurgovie à la tête d'une troupe armée, pour aider Charles dans une guerre contre les païens [102] devant Barcelonne [103], et dans les campagnes pierreuses de Crau [104]. Les Lucernois se vantaient que leurs aïeux avaient mérité sous lui d'être placés à l'avant-garde. Rien de ce qu'on rapportait de l'époque de Charlemagne ne paraissait incroyable,

[100] On le voit figurer dans la contrée de Reichenau chez *Ratpert*. *Walafried* chante noblement ses louanges :

Hic vir in hac patria summa bonitate nitebat,
Moribus egregius, verax, mansuetus, honestus;
Viribus ille potens, sanctoque potentior actu.

Il périt dans la guerre contre les Awares :

Bellum
Movebat Karolus duros tum Cæsar in Hunnos.

Galer se trompe en lui donnant un fils :

Defuerat soboles pariterque et defuit hæres.

Il eut pour héritier son frère Ulrich (*Notker*, *Vita C. M.*). Gérold est appelé comte de Pussen dans la fable dont le héros est son grand-père le gigantesque Marsilj.

[101] *Notker Balbul. Vita Car. M.* l. II (ap. *Canis. Lect. ant.*), ouvrage composé sur des traditions, environ quatre-vingts ans après la mort de Charlemagne, dans de bonnes intentions; il est curieux, mais il manque d'esprit de critique. Notker était d'une famille noble de Thurgovie; il ne faut pas le confondre avec un religieux plus ancien, du même nom, dont Charlemagne respectait le savoir et la sainteté. C'est à ce dernier qu'un fat de la cour demanda en ricanant s'il savait ce que Dieu faisait dans le ciel à cette heure. « Ce qu'il fait toujours, » répondit le moine; « il abaisse les orgueilleux et il élève les humbles. » Le même jour, dit-on, ce courtisan, précédant l'empereur, tomba de cheval et se cassa la jambe. *Eckhardt*, *Vita Notk. Balbuli*; *Canisius*.

[102] Nom que toutes les chroniques suisses donnent aux peuples qui ne sont ni chrétiens ni juifs.

[103] *Ruchat* (*Hist.* t. III), s'appuie sur *Anon. Thani* quand il affirme que Gérold prit part à cette expédition.

[104] La *Chronique d'Etterlin*, de 1507, donne le nom de Salmidekra aux salines de Crau.

parce que, long-temps avant et après lui, aucun héros ne régna comme lui. Dans le temps où il marchait contre la Hongrie, contre les Tscheches [105] et les Wilzes, Kisher [106] le Thurgovien surpassait par sa stature tous les autres guerriers; il fauchait des Tscheches, des Wilzes, des Awares, comme l'herbe; sa hallebarde pénétrait jusqu'au septième rang; il contraignait irrésistiblement son cheval à fendre les flots enflés de la Thour. Les pâtres étaient généralement vigoureux, grands, velus; leur barbe descendait sur leur poitrine; la fierté, l'indépendance éclataient dans leurs gestes et dans leurs traits; de nobles seigneurs s'inclinaient et se découvraient devant eux [107]. Ils étaient tout ensemble chasseurs, paysans, guerriers, parfois seigneurs.

Exercer chacun une profession fixe, contribuer chaque jour pour la même fraction de travail à des fabrications communes, était alors chose inconnue : le commerce et la richesse s'accroissent par là, parce que dans un temps donné l'on fait davantage et mieux [108]. Mais, à cette époque, chacun savait se suffire; chaque famille vivait pour elle-même [109]; nul n'était aussi

[105] Peuple de la Bohême.

[106] « Vir de Durgue Gishere, proceritatis ut de Enachim stirpe. » Notker. Quoique ces sortes de traditions ne puissent pas être prises au pied de la lettre, elles n'en ont pas moins un fondement historique : celle-ci paraît empruntée d'un chant de guerre du IXe siècle.

[107] « Pileis capitibus inclinarent detractis. » *Ekkehard. junior ap. Goldast., Script.*

[108] Ce principe, avec toutes ses conséquences, a été développé par *Smith*, *On the wealth of nations*, livre qui caractérise son siècle, comme l'*Esprit des Lois*.

[109] Les contrées pastorales offrent encore l'image d'une vie semblable, mais incomplète et toujours plus rare.

habile que nous dans une chose, nul de nous n'est aussi habile dans tant de choses que les hommes d'alors, ni peut-être si riche en idées [110], bien que notre siècle soit plus instruit. Nous connaissons mieux les Indes-Orientales; les Indes-Occidentales nous appartiennent : ils connaissaient mieux que nous les bornes des besoins de la nature. Aujourd'hui, ensuite des relations des nations, un seul homme remue souvent autant de pays qu'alors de cantons. Les voyages étaient plus difficiles; chacun restait dans sa patrie et vivait, selon les mœurs de ses pères, entièrement pour son pays, et tout particulièrement pour ses amis. Nos livres parlent admirablement du cosmopolitisme et de l'amour du genre humain; mais chaque état est tout occupé de son gain, de son produit annuel et de ses besoins illimités. Nous amassons des richesses, mais non pas pour nous : tandis que le négociant et l'industriel calculent avec sagacité, le soldat dispose de tout selon son bon plaisir; rien de plus naturel, puisque nous abandonnons nos corps et nos biens au pouvoir d'une classe particulière. Nos pères ont évité cette faute, ils ne cherchaient que la liberté : ils savaient quel usage le loup fait de ses dents, le taureau de ses cornes [111], l'homme de ses armes. Ils étaient pauvres et libres, nous sommes riches pour d'autres [112].

[110] Les idées générales ne sont que des répétitions.

[111] « Dente lupus, cornu taurus petit. »

[112] « Les armées ont remplacé les castes gouvernantes; la barbarie marche à leur suite, et l'Europe est menacée de voir s'éteindre le flambeau des connaissances. Mais la liberté que Muller oppose à cet état de choses n'existait pas dans ces âges reculés. Quelques sauvages pauvres étaient abandonnés à eux-mêmes, là où les satellites des hommes puissans ne pouvaient les poursuivre sans danger, ou avec l'espoir de

profiter de leurs dépouilles. Cette liberté pouvait ressembler à celle des peuples du Caucase, parmi lesquels un historien homme d'état n'ira pas chercher des objets de comparaison. L'auteur lui-même s'en était aperçu auparavant. Chap. VII, n. 85. »

La note de M. *le général de La Harpe*, que nous venons de transcrire, date du temps où les armées victorieuses et le génie de la guerre faisaient la loi à l'Europe. Aujourd'hui la face des affaires commence à changer. A la suite d'une longue paix et des progrès de la civilisation, de l'industrie et du commerce, les peuples se rapprochent; leurs communications entre eux se multiplient à force de rapidité et de facilité; en apprenant à se connaître, ils apprennent à s'aimer; ils voient mieux de jour en jour que leurs besoins sont les mêmes et leurs intérêts communs. De là les guerres deviennent plus difficiles et plus rares. Les armées nombreuses sont un fardeau, on finira par les reconnaître pour un luxe onéreux; le système des milices, des soldats-citoyens, l'emportera, à commencer par les pays où l'armée se montre citoyenne, et discute les intérêts politiques de la patrie. Là elle cesse d'être l'instrument passif d'un cabinet. — Par une autre raison encore, la rapidité des communications fera diminuer les troupes permanentes, et par conséquent l'influence militaire. Lorsque, à l'aide du fer, de la vapeur, de découvertes futures, on transportera, en un ou deux jours, un corps d'armée avec toutes ses munitions, du centre d'un pays sur chacune de ses frontières, le nombre des corps se réduira sans danger. Ainsi par l'effet du mouvement imprimé à l'activité humaine, les armes doivent perdre de leur prépondérance et la guerre avoir toujours moins de part dans la décision des destinées nationales. La marche naturelle de la civilisation, manifestation d'une grande loi de l'esprit humain, conduit par de continuels progrès de l'empire de la force matérielle à l'empire de l'intelligence. C. M.

CHAPITRE XI.

ÉPOQUE DU DÉMEMBREMENT DE LA MONARCHIE CARLOVINGIENNE.

Quel était alors l'état de l'Helvétie. — Les comtes de Kibourg; les premiers Guelfes. — Zurich, Rapperschwyl, les défilés. — La maison de Lenzbourg. — Les couvens d'Einsidlen et de Saint-Gall; Lucerne. — La Valteline, le comte de Bipp, le Valais. — Constitution générale. — Le pays se divise; la Bourgogne s'en sépare.

843—879

Lorsque l'empire de Charlemagne fut partagé entre ses petits-fils, les cours de beaucoup de rois et de barons florissaient dans l'Helvétie et dans la Rhétie, fruits d'un siècle de paix dans les provinces intérieures. Les terres communes furent en beaucoup d'endroits divisées [1]; chacun cultive avec plus de zèle le bien qu'il veut léguer à ses enfans. On planta la vigne aux collines de Vaud [2] et même près de Zurich.

[1] « Segregata loca. » *Acte de dotation de Charlemagne au chapitre de Zurich*, en 810, dans *Hottinger, H. E. N. T.* I. VIII. On lit dans le même sens « Spicii » et « in silva scales fructiferæ, » dans le *Testament de l'évêque Tello*, 765.

[2] L'empereur Louis fait à Lausanne, en 845, la donation suivante « E rebus proprietatis suæ... portionem sibi debitam in forrariis (fournitures) apud Sclepedingis (Eclépens) cum roboria qui vocatur Mauremonte, habentem plus minus colonicas 20, cum... vineis. » — Remarquons en passant la mention faite ici déjà de « *Mauremonte* » près de

Avant Charlemagne, le peuple germanique se contentait de bière, faisait du cidre avec des pommes et des poires (*pomaticum*, *piraticum*), recueillait abondamment du miel. L'empereur essaya la culture de la vigne[3], qui, compliquée en soi-même, fut trouvée trop laborieuse dans les terres de la Thurgovie pour se répandre rapidement. L'air y était plus froid et plus humide que de nos jours. On commençait seulement à abattre la forêt germanique et à dessécher les marécages. Une forêt, propriété royale, régnait à l'entour du lac de Zurich; en sorte qu'il fallut cultiver durant cinq siècles ces bords septentrionaux avant qu'ils produisissent de bon vin[4]. Les grandes métairies avaient d'ordinaire une maison de pierre[5] pour les maîtres, ou une tour[6]; dans la maison, l'on trouvait le plus souvent, pour la réception des frères d'armes, une grande salle avec une ou deux chambres que l'on pouvait chauffer[7], une cuisine, un bûcher (*torbaces*), une

La Sarra; malgré ce nom on n'a pas raison d'admettre une incursion des Sarrasins antérieure à 954. Celle qu'*Ado* est, vi placé à l'an 734 est si contraire à tout ce qu'on connaît d'histoire, qu'il n'est guère possible de l'admettre. Si, contre toute attente, il se confirmait qu'une incursion plus ancienne a eu lieu, la charte de 815, que nous citons, fournirait une donnée. En attendant on est forcé de penser que *Mauremont* a une tout autre étymologie. — « Ruboria, qu'on ne trouve pas dans Du Cange, signifie des broussailles. La charte même se lit dans *Zapf*, *Monumenta*.

[3] Son ordonnance est citée par *Schinz*, *Hist. du commerce de Zurich*.

[4] Le changement se fit en 1335. *Vitoduranus*.

[5] « Sala muricia cum solario. » *Testament de Tello*.

[6] La date de 876 se voyait, il y a peu d'années encore, contre la tour des nobles Brumsi, dans la *villa* Schaffhouse. On voyait à Schaffhouse douze tours semblables; à Zurich dix-neuf. *Rüger*, *Chronik von Schaffh.* msc.

[7] « Subter, caminata; desuper, aliæ caminatæ. » *Tello*. *Kemnaten* se lit dans les poésies allemandes des XIII^e et XIV^e siècles.

cave destinée aux vivres plutôt qu'au vin[8], une écurie (*stuta*) et un chenil (*canicuna*); les baraques et les parcages des paysans et des bestiaux entouraient le bâtiment (*tabulata*, *barecæ*). Pres de là, on plantait des légumes[9] et les arbres fruitiers[10]. Plus loin étaient les champs laboures[11], les terres en friche, et le terrain que les paysans cultivaient pour eux-mêmes (*sondrum suum*). Ceux qui n'appartenaient pas au seigneur, corps et biens, mais qui défrichaient une partie de ses terres et y établissaient des habitations, restaient attachés à quelqu'une de ses fermes[12]. Le plus souvent, les paysans d'un territoire formaient une circonscription, institution sans laquelle les populations inconstantes auraient mené une vie nomade; ainsi, au contraire, elles formaient des villages considérables[13].

Chaque métairie avait son tribunal sous l'inspection du baillif ou du métayer (maire) représentant le sei-

[8] En Allemagne et en Numidie les caves ont été connues avant le vin; les Gaulois ont eu des tonneaux plus tôt que des caves.

[9] *Schlözer* dans ses *Essais d'annales russes* (*Probe russ. Ann.*) remarque qu'on ne trouve dans les cuisines méridionales qu'après la migration des peuples, certains légumes tels que « humulus lupulus, spinacia oleracia, atriplex hortensis, Artemisia dracunculus. »

[10] « Horti cum pomiferis in Maile. » Tello.

[11] « Hobæ vestitæ: » voy. chap. x, n. 94. « Salica terra et hobæ, » dans le *Suonbuoch* de l'évêque Salomon de Constance, et de Hartmuth, abbé de St-Gall.

[12] « *Spehatum*. Quidquid ad ipsos *spicias* pertinet » en allem. *Speicher*. Ni Du Cange, ni Mabillon n'expliquent ces mots. Muratori garde souvent le silence, ou commet des erreurs par ignorance de la langue allemande ancienne et moderne.

[13] Andelfingen comptait au moins 41 feux; un autre village 156. Qu'on réfléchisse au nombre *incroyable* de villages qui ont cessé d'exister.

gneur. Pour des questions importantes, on convoquait le district. Tous ceux qui possédaient sept pieds de terrain devant et derrière eux [14] s'assemblaient en plein air, les vieillards en tête. Après l'exposé du comte, surveillant des juges inférieurs, chacun donnait son avis, de plus ou moins de poids suivant son âge, son jugement, son esprit ou son crédit. Sur cela les juges se réunissaient en cercle [15]. Les gentilshommes de la cour, les gens du baillif et leurs propres gens se soumettaient à leur décision. Il y eut beaucoup de comtes en Thurgovie, jusqu'à ce que la dignité et l'office devinrent héréditaires, et un petit nombre de familles, dépositaires de tout le pouvoir.

Le plus grand des comtes de la Thurgovie habitait Kibourg, situé à quelques lieues de Zurich, à l'extrémité d'un roc avancé, au bord du torrent de la Tos. Il descendait des Guelfes [16]. Au temps de Charle-

[14] Il en était encore ainsi dans les métairies du convent d'Einsidlen, sur le lac de Zurich, en 1327.

[15] Voyez Du Cange, art. « Bringus », article moins complet que d'autres. C'était chez les peuples germaniques et chez d'autres un mode du *consessus* judiciaire ; les *arringhi* des sénats italiens ont la même origine.

[16] *Wegelin, Thesaur.* t. II, p. 140 ; *Herrgott, geneal.* t. I, p. 57 ; *Hess, monumenta Guelfica.* Sans examiner si réellement le premier Anulfe était frère d'Odoacre, le Hérule, il est évident par le livre du *Moine de Weingarten*, que la grandeur prééminente des Guelfes remonte au-delà de l'époque où l'Allemagne devint chrétienne. Ils avaient une cour royale de comtes et de seigneurs, fiers de leur servir d'écuyers tranchans, d'échansons, de maréchaux, de chambellans et de porte-bannières. Ils enrichirent des fondations royales. Dans ce nombre fut Coire. Leurs plus anciennes terres, dit *Otton de Freysingen*, étaient situées dans l'Allemannie confinant « ad Pyrenæos ; » c'est le nom qu'il donne à toute la chaîne qui s'étend depuis le Brenner, dans le Tyrol, jusqu'au Saint-Gothard. Depuis le premier Guelfe, auteur de la famille, et contemporain d'Attila, jusqu'à Henri, dont il sera bientôt question, on compte

magne, il avait fondé le couvent de Saint-Findanus [17], dans l'île de Rheinau. Un couvent bien plus riche [18]

onze générations. Warin et Roodhard, deux frères, administrateurs de presque toute l'Allemannie (*Légende de St-Mang*), vécurent vers 750; le dernier, auquel on attribue la fondation de Kibourg, était père du premier et grand Guelfe, du fondateur de Rheinau, de celui-là vraisemblablement qui amena les Souabes à Charlemagne en 776, lors de la guerre contre les Saxons, et l'établit souverain sur tous les pays, depuis le Rhin jusqu'en Italie (*Notker, vita Caroli M.*, il tait par modestie le nom de Guelfe, étant lui-même de cette famille). Dès-lors les Welfs ou Guelfes acquirent de grands biens dans la Lombardie; il existe encore un château des Guelfes dans le territoire de Tortone; la maison d'Este descend, dit-on, d'Adalbert Guelfe, frère du fondateur de Kibourg (*Schöpflin, Hist. Zar. Bad.* d'après des documens, et *P. Maurice van der Meer, Hist. Rhenaug* dans *Zapf*). Mais ce grand Guelfe était père de la belle impératrice Judith. Ekkehard, historiographe de Notker, lequel descendait de la maison de Kibourg, parle avec respect de sa haute naissance, « de Carolorum genere et Saxonum antiquorum, de quibus Ottones; » il faut entendre cela d'une parenté à la suite d'alliances. Du reste, lorsque Henri aux joues d'or, arrière-petit-fils d'Ethich, du frère de l'impératrice Judith, se laissa déterminer au prix de 4,000 fonds (*mansos*) en Bavière, à soumettre par un hommage (*subjectionem*) les terres de sa famille à l'empereur, son père, le vieux Ethich Guelfe conçut un tel chagrin de cette abnégation de sa dignité (*libertatis nomine dedicatio*) et un tel dégoût de la vie, qu'il ne revit plus jamais son fils, et qu'il résolut de finir ses jours avec douze compagnons fidèles dans un ermitage, au sein des montagnes de l'Ammergau. La maison de Hohenzollern le regarde comme son chef. Henri eut deux fils: Conrad, saint évêque de Constance, et Rodolph, qui eut d'Itha d'Oeningen, petite-fille d'Otton-le-Grand, un fils nommé Guelfe; le fils de celui-ci, du même nom que son père, fut le dernier de sa race; voy. ci-dessous, chap. XIII.

[17] *Anonymus, de vita S. Findani*, ap. *Goldast*. Findan, l'Irlandais, donna son nom au couvent, parce qu'il engagea le comte Guelfe à restaurer ce monument du grand Guelfe, détruit au milieu des troubles de la maison impériale et de sa propre maison, et qu'il y vécut d'une vie austère et miraculeuse. Voyez le roman de sa sainte vie dans *P. Maurice van der Meer*.

[18] Reichenau, fondé en 724. Il porte le nom de « *Sintleozesauuua*, » dans la lettre de Charlemagne, au sujet d'Ulm, 813.

existait déjà sur la prairie agréable de l'île de Sindiliosen, dans le lac de Zeller, non loin de l'endroit où le lac verse ses eaux dans le Rhin.

Charlemagne avait embelli Zurich [19]. Le chapitre jouissait dans plusieurs métairies de la juridiction et de quelques revenus. De l'autre côté de la Limmat, et vis-à-vis de ce monastère, Hildegarde et Berthe, filles de Louis, roi des Franks orientaux, et petites-filles de Charlemagne, bâtirent un couvent de femmes, auquel le roi Louis, leur père, fit donation de la métairie et du bourg (*curtim*, *vicum*, *villam*) de Zurich, du péage attenant [20], de la forêt du mont Albis et d'un petit canton nommé Uri [21], au pied du Saint-Gothard [22]. Dans les af-

[19] Il n'est pas prouvé que ce prince ait fondé la cathédrale, mais il paraît qu'il lui a donné plus d'éclat par ses ordonnances, vers l'an 787. *Hottinger* l'ancien, *H. E. N. T.*, place à tort ce fait à l'an 810. Voy. la description de Zurich tel qu'il était alors, dans *Schweiz. Museum.* Th. x, n. xII. Il y avait beaucoup de « cortes terræ salicæ » et de « segregata loca cum vineis. »

[20] Le plus ancien renseignement sur le péage se trouve dans la lettre de l'empereur Otton pour l'affranchissement du couvent d'Einsidlen, 973 ; *Hotting. speculum Tigur.* p. 250.

[21] « Pagellum Uraniæ, » 853. « Ædificia desuper posita » sont des bâtimens publics ; on a tort d'y chercher des châteaux bâtis sur des rochers.

[22] Le roi Lothaire II augmenta la donation, lorsqu'il rechercha l'amitié du roi Louis, au moyen de douze terres (*mansos*) (*beneficium Erentgarii pacri*) en Alsace (*in pago Elisatia*) (serait-ce à le royaume fabuleux de Litione ?), à Schlettstatt (Sletistat). *Confirmation par Charles le Gros*, 878, 879. A l'installation de l'abbesse, ducs, seigneurs et chevaliers portèrent chacun un petit tonneau contenant une *tête* de vin, et trois aunes de drap bien serré ; deux nobles, chacun un pain blanc d'un quart de muids de froment, et de même trois aunes de drap serré. Mais rien ne servit mieux les intérêts du couvent naissant, que la présence de Béroald, cousin d'Ado de Vienne, éminent comme lui par son savoir et sa piété, durant plus de quarante ans, conseiller, instituteur et modèle de ce monastère. *Notker.* Martyrol.

faires civiles, le pays dépendait des métayers de l'abbesse, et de l'avoue de son couvent [23], toutes les fois qu'elle lui permettait d'aller à cheval, suivi d'une forte escorte, tenir les assises [24]. Le reste des Zuricois vivaient dans leurs terres indépendantes, sous la protection de l'empereur; le comte, son remplaçant dans les affaires du peuple, du prieur, du grand chapitre et de l'abbesse du couvent, habitait le palais pres de Zurich: il surveillait les regales des eaux, des routes, des poids, des mesures et de la monnaie; comme juge criminel, il exerçait le suprême pouvoir, écoutait les plaintes contre les juges inferieurs, et administrait les terres domaniales. L'on ne connaissait pas de plus grand pouvoir. Comme seigneur et comme pere, le roi prenait soin de tout le pays; les hommes libres réglaient les affaires civiles, les chefs de l'armée concluaient les guerres. Ainsi, la délibération et l'exécution appartenaient aux mêmes hommes; l'entreprise s'exécutait par ceux qui l'avaient arrêtée. Nul peuple n'était livré à l'esprit de parti, à des conseils égoïstes, ou à des chefs ignorans.

La Thurgovie est formee d'innombrables collines, coupées de lacs, de rivières, de vallees et de plaines. Au haut des rochers se dressaient en grand nombre les châteaux des nobles. Sur les bords des lacs, animes de nos jours par des villes, des villages et de vieux manoirs alternant avec des prairies, des jardins, des vignes, où fleurissent le plaisir et la vie, il n'existait

[23] On ne trouve dans ces temps anciens aucun vestige de l'avoyer qu'elle donna à la ville.

[24] C'était là une des manières; *Charte de Charlem. pour le couvent de Reichenau*, 843. Ordinairement les châtelains avaient coutume de tenir les assises trois fois par an.

encore d'autre ornement qu'une culture naissante autour des châteaux des barons et des comtes. De temps immémorial [25], un comte de Rapperschwyl [26] gouvernait la Marche au bord du lac du côté de la Rhétie. Derrière ses métairies, des forêts et des solitudes s'étendaient jusqu'au grand lac qui commence à Uri, vallée dépendante des religieuses de Zurich. Les terres d'Uri, plus ou moins susceptibles de culture, montent par Sillinen [27] et Gestinen (Goschenen) jusqu'au pied du Saint-Gothard. Le comte de Rapperschwyl avait reçu la tour de Gestinen et le château de Sillinen, en partie du couvent, en partie de l'Empire. Tout comme il dominait le passage de la Rhétie, près de son château patrimonial, il ouvrit ou entretint derrière Gestinen [28] la route de l'Italie. Des deux côtés s'élèvent d'immenses rochers nus; la Reuss bruit de cascade en cascade, et ses bords sont jonchés de quartiers de rocs que des tremblemens de terre, le temps, l'air ou la neige, ont détachés du Saint-Gothard. Tel est le pays jusqu'au pont écumeux [29].

[25] Le plus ancien document est de l'an 680. *Fäsulin*, dans sa *Géographie*, t. I, p. 326, le cite d'après Muratori.

[26] « Rapprehteswilare » est mentionné pour la première fois dans une charte de 927; *Hergott*. Il va sans dire qu'il est question du vieux Rapperschwyl dans la Marche, et non du village zuricois.

[27] Sillinen existait déjà en 858. *Hotting. H. E. de la Suisse.*

[28] On peut inférer de la circonstance que le droit de péage s'y percevait pour son compte; *Tschudi* 1298. Du reste, dans la période carlovingienne, il est si souvent question du Septimer et du Mont-Cenis, qu'on doit en conclure que ces deux passages des Alpes étaient alors les plus fréquentés. Comme on attribue à Charlemagne toutes les choses remarquables, on prétend qu'il ouvrit les Schöllenen, au pied du Saint-Gothard. *Tschudi*, *Gallia com.*

[29] Nom que le « Pont-du-Diable » porte encore dans le *Pfaffenbrief* de 1370.

Dans le Gaster, non loin de Rapperschwyl, se trouvaient beaucoup de propriétés, telles que le comté auquel ressortissait Coire, appartenant à une famille de l'Istrie. Par l'intermédiaire de la comtesse Henna de Coire, ces biens échurent aux comtes [30] qui donnèrent à leur forteresse en Argovie le nom de Lenzbourg [31]. Les services qu'ils rendirent à plusieurs populations leur acquirent une gloire immortelle. Non-seulement ils mirent en renom Schennis, couvent de femmes [32], mais ils bâtirent des villages, des châteaux, des couvens et des villes dans les vallées de Schwyz et d'Unterwalden, au bord du lac de Zoug, et dans tout le pays d'Argovie : les cantons et les seigneuries sortent de la nuit des temps. A l'époque ténébreuse de l'ancienne Helvetie, sous la domination de Rome et sous le sceptre des Franks, les populations se confondirent avec la foule des barbares et des sujets. Dès ce moment, chaque seigneurie est mieux connue qu'autrefois les royaumes. L'origine des comtes de Lenzbourg et la

[30] Nous avons vu au chap. x que Charlemagne nomma un comte de Coire; celui-ci était Hunfried, fondateur de Schennis, qui mourut en 825. Il eut pour successeur son fils Adalbert. Rupreeht, vassal puissant de l'Empire, ayant trouvé moyen d'obtenir en 837 de l'empereur le comté de Coire, Adalbert le tua dans la bataille de Zizers. Après cela il embrassa le parti de l'empereur Lothaire, et perdit en 841, au bord du lac de Constance, une bataille contre Louis, roi des Franks orientaux. Il mourut en 846. (*Guler.*) Son fils Adalrich, père de Hemma ou Henna, mourut sans héritier mâle. Voy. *Hormayer, Mém. sur l'hist. du Tyrol.* (*Beyträge zur Gesch. Tyrols* Th. 1, 165.)

[31] On ne peut citer d'autre preuve qu'une ressemblance de nom avec la célèbre tribu allemannique établie dans la contrée où l'on trouva pour la première fois ces comtes.

[32] Hunfried, arrière-grand-père de Henna, fonda Schennis en 806. (*Guler, Rhaetia.*) Elle-même vivait en 890. *Acte d'Otton-le-Grand de* 970, cité par *Hormayer.*

source de leurs richesses se perdent dans l'antiquité; ceux qui commencèrent de cultiver nos terres et de bâtir nos villes, n'obtinrent pas le culte offert aux fondateurs des colonies grecques; c'est qu'ils peuplèrent les campagnes de serfs : les héros des Grecs furent les conducteurs d'hommes libres et civilisés.

Quand le nom des comtes de Lenzbourg commença de briller, Meinrad, fils de Berthold, comte de Hohenzollern, et d'une comtesse de Sulgen, vivait dans une cellule, près du lac de Zurich. Il avait été élevé dans l'amour de la retraite au couvent de Reichenau. Une fois il se rendit dans la solitude près de Cham, métairie du roi, au bord du lac de Zoug; après avoir jeûné et prié pour être éclairé, il passa de là dans la sombre forêt du mont Etzel. Durant bien des années, il vécut seul et ignoré, jusqu'à ce que des gens avides de son petit avoir l'assassinèrent. Le peuple de Zurich les condamna au feu et à la roue [33], sous la présidence du comte Adalbert. Les ronces et les bêtes fauves reprirent leurs droits sur les lieux qu'avait habités Meinrad, jusqu'à ce que, quatre-vingts ans plus tard, le couvent de Notre-Dame-des-Ermites, maintenant célèbre au loin, commença d'y fleurir.

De grands biens et des reliques miraculeuses avaient enrichi le monastère de Saint-Gall, plus grand encore par son imposante discipline et son amour des sciences. Les frères lisaient les meilleurs écrits [34] des plus

[33] *Albert. a Bonstetten, Passio S. Meginradi, martyris;* Msc. Il parle de la condamnation des meurtriers en ces termes : « Judicibus et populo christiano sub comite Adelberto eos ad hoc decernentibus. » Cet écrit et d'autres du savant de Bonstetten (1481), doyen d'Einsidlen, sont à la bibliothèque du roi à Paris.

[34] *Augustin. De civitate Dei, Hieron. Epist.; Ambrosius.*

grands docteurs de l'Église, les homélies des plus éloquens [35], l'histoire des Juifs, la vie des martyrs, les annales des peuples [36], et les ordonnances du siége pontifical. Ils possédaient les grammairiens latins [37], la description de la terre, des histoires [38], et une mappemonde [39]. Ils lisaient les aventures d'Alexandre-le-Grand [40], en latin, avec autant de plaisir que nous celles de Charles XII, par Voltaire. Ils s'accoutumaient aussi à redire en langue vulgaire les cantiques de l'Orient [41]. Sans Waldo, Gotzberg et Hartmuth, évêques de Saint-Gall et fondateurs de la bibliothèque, les écrits de Cicéron sur le souverain bien et le souverain mal et sur les lois eussent été perdus pour la postérité. Dans cette Thurgovie, qu'Ammien dépeint si terrible, les moines conservaient sa propre histoire, et, parmi d'autres auteurs, Quintilien [42]. Le noble abbé

[35] *Chrysostomus.*

[36] *Josephus; Bedae Martyrol; Eusebii et Hieron. Chron.*

[37] *Priscian.; Isidori Etymol.*

[38] *Solini Polyhistor. excerpta de Pompeio* (Trogo). *Orosius.*

[39] « Una mappa mundi subtili opere; » *Ratpert.* Il donne aussi le catalogue des livres. *Stumpf*, dans sa Chronique (l. v.), vante singulièrement la composition savante des tables astronomiques de laiton, faites par Tutilo.

[40] *Gesta Alexandri.* Ces livres, ou du moins des copies, ont existé en grande partie jusqu'à nous dans le couvent.

[41] Notker traduisit les Psaumes « in linguam barbaricam » (en allemand); *Ekkehard.* Ils ont été publiés par *Schilter* dans le premier volume de ses *Antiquités allemandes* (*Teutsche Alterthümer.* Ulm 1726, fol.). Ce n'est pas l'ancien Notker, historiographe de Charlemagne, mais le troisième du nom; tout comme celui-là dut à un bégaiement le surnom de *Balbulus*, celui-ci fut distingué des autres personnages du même nom par le sobriquet de *Labeo*, à cause de l'épaisseur de ses lèvres. Il mourut en 1022.

[42] Aussi Valerius Flaccus et Asconius. *Balthasar, Esquisse d'une histoire littér. de la Suisse* (*Entwurf einer gelehrten Gesch. d. Schweiz*).

Hartmuth écrivit de sa main des abrégés des sciences [43]. Si ces laborieux moines eussent distingué la sagesse d'avec la pompe des mots, ils nous eussent légué plus d'histoires et moins d'extraits, dont la quantité atteste et accélère la décadence du vrai savoir. Les Scots et les Anglo-Saxons transplantèrent l'esprit scientifique dans le couvent de Saint-Gall, leur concitoyen; l'abbé Grimwald, le père des pauvres [44], fonda des écoles où s'enseignaient les sept arts libéraux [45]. Au reste, on y étalait les reliques des saints, scintillant d'un luxe dont le mépris avait fait leur gloire. Les églises éblouissaient par leurs richesses.

Le couvent de Lucerne, à l'endroit où la Thurgovie se sépare d'avec l'Argovie, fut donné par Pepin, père de Charlemagne, au monastère de Murbach, situé au bord d'une rivière du Blumenthal, en Alsace [46]. Des

[43] *Boëth; Martian. Capella; Beda, de nat. rer. et tempor.* L'épithète de noble lui est due aussi à cause de sa naissance.

[44] *Ratpertus.* Il n'était pas moine, mais « canonicus abbas. » *Stumpf.*

[45] *Ekkeh, Vita Notkeri. Walafried Strabo* dédia son poème sur le jardinage à l'abbé Grimwald (Grimoald), fondateur de ces écoles :

Ut, cum conseptu viridis consederis horti,
Super opacatas frondenti germine malos,
Persicus imparibus crines ubi dividit umbris,
Dum tibi cana legunt tenera lanugine poma,
Ludentes pueri schola lætabunda tuorum,
Grandia conantes includere corpora palmis,
Quo moneare habeas nostri, Pater alme, laboris.

Ziegelbauer, H. litter. Benedict. t. I, c. 2. Consultez aussi l'*Hist. litter. de France* au sujet d'Iso et d'autres.

[46] *Charte de Lothaire*, 840; elle concerne cinq hommes libres de la Villa Emau (Emmen) : le roi les dispense « de itinere exercitali, scaras vel quamcumque partem quis ire præsumat, aut mansionaticos aut mallum custodire aut navigium facere aut freda exigere, aut quid ad partem comitum vel juniorum exigi poterit. » Strasbourg; juillet. *Tschudi, Gallia comata.*

terres encore plus solitaires devinrent la propriété des couvens; Charlemagne donna la Valteline à celui de Saint-Denis, près de Paris [47]. La division des terres seigneuriales n'eut pas de mauvaises suites; la plupart des choses se faisaient sans les gouvernans; les impôts que payaient certains fonds étaient déterminés et peu nombreux. Aussi le peuple cultivait-il le sol avec le plus grand soin; les fermes du couvent de Lucerne devinrent les chefs-lieux de grandes communes [48]; dans la Valteline on cultiva le vin et l'huile, et l'on institua des marchés sous la domination de Saint-Denis [49]. Partout le bien venait du peuple; des chefs venaient trop souvent les ravages en temps de guerre, l'oppression en temps de paix.

Peut-être que Pepin, comme roi et maire du palais, garda, à cause de sa proximité avec l'Allemannie et avec les passages entre l'Italie et la France, le pays situé entre les Alpes, l'Aar et le Jura, sur lequel la race mérovingienne établit des patrices. De là, le nom de comte de Pepin [50].

[47] Charte de Charlemagne, 780; de Lothaire, 840 et 847, dans *Félibien, Hist. de Saint-Denis*, et dans *Bouquet*. La « vallis Camenia » mentionnée dans celle de 780, n'est probablement pas le « Val Camonica, » mais plutôt « Camena » entre le torrent Travaglione et val Fontana. On voit par la charte de 840 que « vallis Tilina » (la Valteline) s'étendait jusqu'au lac de Como. Une donation plus naturelle fut celle que le roi lombard Cunibert (m. en 701) fit à l'évêché de Como du péage, du passage et du pont de Chiavenna, des églises de Bormio (*Burmis*), Puschlav (*Posclavo*) et Mætsch (*Amatia*) et de ses biens dans la Valteline. *Confirmation de Lothaire (Hlotharii Augusti)*, 8 janvier 824, dans *Hormayer*.

[48] Lucerne même, Sarnen, Stanz et Alpnach; Malters, Emmen, Kussnach, etc., devinrent de grands bourgs.

[49] « In loco Honobim. 840; » Clavenna, 824.

[50] Al. Louis de Wattewyl cite une charte de 850; nous avons trouvé la

L'évêque de Sion était bailli du Valais : on donnait volontiers ces emplois aux évêques, là où la sauvage indépendance du peuple exigeait plus d'un genre d'autorité et dans les lieux où la présence d'un homme de guerre eût éveillé les soupçons. Théodolus, évêque de Sion, doit avoir invité ceux de Genève et d'Aoste à rassembler les ossemens de la légion Thébaine[61]. La légende qui dit qu'elle perdit la vie dans un passage du Valais pour conserver sa foi, a cela de grand qu'elle enseigne à mépriser la vie pour une noble cause.

Toute l'Helvétie et la Rhétie furent ainsi cultivées sous la suzeraineté royale et sous les comtes par des seigneurs temporels et spirituels, et par leurs gens. Depuis la cellule de Meinrad jusque sur les montagnes qui terminent le Valais, dans ces vallées où des milliers de pâtres libres, paisibles et riches, paissent maintenant leurs troupeaux, était encore debout l'antique forêt[62]. Les serfs de Beronmunster[63] et d'autres monastères en défrichèrent quelques parties. Le temps n'était pas mûr pour la science ; aussi le couvent de Saint-Gall ne possédait-il que des livres étrangers.

Charlemagne transmit à ses descendans le royaume des Franks constitué comme le lui avait laissé Pepin. Les évêques, la haute et la basse noblesse[64], siégeaient en diète ; ils nommaient un fils du roi[65] pour régner sur l'empire des Franks, ou sur un des trois royaumes dans

première mention du « Comitatus Pipinensis » en 859. Le château de Bipp était peut-être l'habitation des comtes.

61 *Spon, Hist. de Genève.* C'est une légende.

62 Jusqu'aux Alpes Pennines. *Bonstetten*, l. c.

63 Bero, 850, comte argovien, est nommé, dans le chartulaire du couvent, comme fondateur.

64 Tout propriétaire libre d'une terre libre.

65 « Quem populus eligere voluerit. » *Acte de partage de Charlem.* 806.

lesquels s'était divisé l'héritage de Charlemagne [56]; lui, jurait de tenir [57] ce qu'un prince fidèle doit à un peuple fidèle [58]. Probablement ces prélats et ces nobles veillaient-ils à ce qu'on ne pût abuser [59] du pouvoir suprême, comme les prêtres chez les Allemands et chez les Gaulois et les évêques au temps de Chlotaire I[er] surveillaient les juges inférieurs [60]. L'époque suivante fut pleine de troubles, non parce qu'un pouvoir illimité manquait au roi, mais parce qu'une classe moyenne assez puissante manquait pour l'équilibre [61].

[56] Premier traité des fils de l'empereur Louis.

[57] « Unicuique competentem legem servabo. » *Capitul. A.* 856. « Ego Hludovicus, misericordia Domini et electione populi rex constitutus. » *Serment de Louis II, roi de France*, 879.

[58] « Sicut fidelis rex suos fideles debet. » *Capitul.* 858.

[59] A qua sublimitate dejici a nullo debueram sine audientia et judicio episcoporum, quorum castigatoriis judiciis me subdere fui paratus. » *Capitul. Car. Calvi*, 859. On comprend, d'après ces observations, non-seulement que Charles put tenir ce langage sans violer les lois du pays, mais encore pourquoi Boson fut élu roi d'Arles par les évêques, et pourquoi Pepin fit assurer sa couronne à sa famille par le pape; elles nous donnent la mesure de l'immense autorité de l'Eglise, et jettent sur les rapports du trône et de l'autel une lumière que ne donne pas l'état actuel de la société. Cette puissance sacerdotale sans avoir de base dans la religion chrétienne, était fondée sur la tradition des Barbares. Quand on étudie l'histoire du moyen-âge pour elle-même, sans aucun rapprochement avec la situation présente des affaires, on trouve naturelles et légales bien des choses dans lesquelles on ne voyait que faiblesse et superstition d'une part, orgueil et insolente prétention de l'autre; la chrétienté d'alors dans l'Occident ne semble plus aussi inconcevablement stupide et aveugle que ses sages descendans se le figurent.

[60] « *Constitutio generalis* 560; *Decretio Gontramni* 585. *Baluz.*

[61] Premièrement les évêques perdirent de vue leur rôle naturel, et, selon l'esprit du siècle, au lieu de s'élever au-dessus du siècle, devinrent des seigneurs comme tant d'autres. Secondement, ils négligèrent leurs deux assemblées annuelles, ce qui fit que le pape leur adressa avec justice « mordacia scripta. » Ces assemblées étaient le fondement de leur

L'amour paternel divisa l'empire; cependant ni Charlemagne, ni Louis n'eurent assez égard à la nature humaine. En donnant à chacun de leurs fils un royaume pour lui et pour ses descendans [62], ils comptèrent sur une continuelle conformité de plans [63], comme au temps de Dioclétien [64], sur l'obéissance et le respect envers le frère aîné [65], et chez celui-ci, sur une modération désintéressée dans le pouvoir suprême [66] : ou bien Charlemagne croyait-il impossible que le petit esprit de Louis gouvernât les pays compris entre Salerne et le Danemark ? Il semblait plus incroyable encore à Louis et à ses fils qu'un roi dût dépendre de son égal ; l'ambition n'a pas de frein chez ceux que l'on flatte. Le plus blâmable fut Charlemagne qui, en soumettant les Lombards et en opprimant les Saxons, fonda un empire qui ne pouvait être régi ni par un, ni par trois monarques.

L'Helvétie et la Rhétie n'étaient pas tant recherchées à cause du pays lui-même que pour ses défilés, assez importans pour que le roi de France, comme celui d'Allemagne ou d'Italie, ne pût en être le maître sans danger pour les deux autres princes. Premièrement,

considération, le lien qui faisait leur force, le moyen d'avoir et de conserver des règles de conduite. Cette négligence devait détruire l'influence de l'Église ; mais le pape en profita pour s'élever.

[62] Nul roi ne pouvait acquérir des terres dans les états de son frère, ni personne recevoir des fiefs dans les états de deux frères. *Acte de partage*, 806.

[63] La paix et la guerre dépendaient du frère aîné. *Charta divis. Ludov. Pii*, 7.

[64] Dans ce système, l'Auguste pouvait choisir des Césars dont il était sûr, par la connaissance qu'il avait de leur caractère. Ici, au contraire, la naissance décidait.

[65] Ils devaient lui apporter des présens annuels ; nul ne pouvait se marier sans sa permission. *Ibid.* 4, 5, 13.

[66] *Ibid.* 5

l'empereur Louis donna la Rhétie, l'Alsace et la Souabe à son fils Charles-le-Chauve[67] : l'Alsace s'étendait jusqu'à la Birs[68]. Il lui donna un si beau patrimoine, au détriment de ses autres fils, poussé par Judith sa seconde femme, qu'il aimait passionnément.

Après des guerres cruelles, contre son père et contre ses frères, Lothaire joignit à son royaume d'Italie et de Lorraine les comtés de Valais, de Vaud[69] et de Varaschke[70], le duché de Souabe[71], l'Alsace et le Curvalchen[72]. La surveillance générale que Lothaire devait avoir comme l'aîné l'obligeait d'être présent en tous lieux. Mais une frontière aussi étendue était faible contre tout ennemi.

Après que Lothaire, plein de remords, eut déposé la couronne qui coûta de si amères larmes à son père et tant de sang au peuple, et qu'il fut mort repentant dans le couvent de Prüm, ses trois fils se réunirent au

[67] *Chartular. Lausann.* Cet héritage mit Charles en rapport avec ses oncles maternels, les Guelfes.

[68] *Tschudi, Gallia comata.*

[69] « Comitatum Vallisiorum et Valdensem usque mare Rhodani. » *Ann. Bertin.* 839. — 1° Le mot « comitatus » ne renverse point la conjecture que nous avons faite chap. x, n. 56; Lothaire devinl le roi de ce comte et non pas comte lui-même. 2° « Comitatus Valdensis » désignait probablement la contrée comprise entre les Alpes voisines du Jorat et le Jura; *Pays-de-Vaud* était donc un ancien nom; sa signification fut restreinte dans :a suite, lorsque ce pays fut rogné par des donations et d'autres circonstances; il refleurit, lorsque les anciens domaines furent de nouveau réunis sous la maison de Savoie. 3° « Mare Rhodani » est le lac de Genève, l'Océan d'Orose dans l'histoire de la guerre cimbrique.

[70] On y comprenait Aubonne, Aventicum, le pays intérieur. Scodingen échut pareillement à Lothaire.

[71] Il ne conserva pas cette dernière partie dans le partage de 843; du reste dans ce pays « maxima pars populorum Lotharium sequebatur. » *Ratpert.*

[72] L'Alsace porte aussi le titre de duché.

château d'Orbe, dans l'Helvétie romande, pour se partager l'héritage paternel. Comme Louis voulait tout le royaume en qualité d'aîné, que Lothaire prétendait à la moitié, et que Charles en demandait une partie, Louis prépara ses armes et Lothaire voulut faire tonsurer Charles. Enfin les grands décidèrent comme médiateurs que Louis aurait la Rhétie et l'Italie; Lothaire, Sion, Genève, Lausanne, le comté de Pepin [73] et la Lorraine; Charles, la ville de Lyon et la Provence.

Après quelques années, Lothaire obtint la survivance des provinces de Charles, en cédant à son frère aîné, Louis II, les comtés, les évêchés et les villes de Sion, de Genève et de Lausanne [74]; Lothaire garda l'hospice dans le défilé des Alpes Pennines et le comté de Pepin [75]. Un adultère l'ayant exposé au plus grand péril, il fit à son frère cette cession pour obtenir son amitié. Dietburge, sa femme, était fille de Boson, comte bourguignon, et sœur d'Hugbert, abbé de Luxeuil et de Saint-Maurice en Valais, seigneur puissant du pays entre le Jura, l'Aar et les Alpes Pennines, ainsi que de la Rhétie lotharienne [76]. Lorsque ce prince entreprit de soutenir l'honneur de sa sœur contre la maîtresse du roi, celui-ci l'accusa de l'avoir lui-même déshonorée. Le duc Hugbert oublia la fidélité jurée; Lothaire saisit ce prétexte pour le renverser. Il donna le commandement

[73] *Ann. Bertin.* 859.

[74] *Ibid.*

[75] On a de lui un *acte de donation* dans l'évêché de Lausanne, de 866. Il garda aussi la Maurienne, Scodingen et Amaus.

[76] « Dux Jurensium et Rhæticarum partium. » *Folcvin, Descript. Abb. Lobes.* « Ducatus inter montem Juram et montem Jovis. » *Godofr. Viterb.* l. XVII. On ne connaît du reste ni l'étendue ni l'histoire de son autorité comme comte.

des fidèles qu'il envoya contre lui au comte Conrad, allié à la maison royale [77] et puissant seigneur [78]. Ils se rencontrèrent dans le pays d'Orbe, là où l'on entre de la Haute Bourgogne par le Jura ou du comté de Pepin contigu aux lacs [79], dans l'Helvétie romande. Hugbert fut tué ; Conrad [80] gagna son duché. L'amour illicite rendit Lothaire parjure et le précipita dans l'état d'infortune où il mourut.

Pour le malheur de son frère, qui portait la couronne impériale, Louis, roi des Franks orientaux, et Charles-le-Chauve, roi de la France qu'il nomma Carlingie [81], se réunirent, et se partagèrent l'héritage de Lothaire, roi de Lorraine. L'Alsace [82], Bâle, les couvens de Saint-Ursus à Soleure, de Saint-Germain à Grandval, la Cluse [83], le pays Waraschke, Murbach et Lucerne échurent au roi des Franks orientaux. Depuis, ces pays appartinrent à l'empire d'Allemagne, en tant

[77] *Ruchat* (*Hist. génér. de la Suisse*) le croit abbé, fils de Hugues, petit-fils de Conrad de Paris et d'Adélaïde, fille de l'empereur Louis. *Mille* (*Hist. de Bourg.*) le dit fils du comte de Paris, neveu de l'impératrice Judith et mari d'Adélaïde. D'après *Bochat* (t. II, p. 548), il paraît assez bien démontré qu'il était fils de Conrad, comte de Paris, qui mourut en 862. *Bochat*, qui ne paraît guère d'accord avec *Hericus*, ne regarde pas sans raison Adélaïde comme fille de Pepin, fils de l'empereur Louis I. Le père de Conrad était Guelfe.

[78] « Famosissimus princeps. » Hericus ap. *Labb. Biblioth.* t. I, p. 550.

[79] De Bienne, de Neuchâtel et de Morat.

[80] *Regino Prum.*, 866.

[81] Ce nom se lit encore dans le *Chant de Guillaume de Brabant* du 12e siècle. Nous avons vu dans la loi allemannique « regnum Merowingorum. » Bien des pays ont été nommés d'après d'anciennes familles souveraines ou d'après le nom de quelque roi. Quoique on ait abusé de cette observation, elle n'en subsiste pas moins.

[82] « Elisgau, Elisiacæ partes. » *Ann. Bertin.* 869.

[83] « Vallis Clusæ, » probablement le passage de Pierre-pertuis.

qu'un droit peut être fondé sur une injustice. Sion, Genève et Lausanne furent gouvernés par Charles-le-Chauve[84]. Lorsque Louis II, qui de son empire ne possédait plus guère que la couronne, mourut gouverné par sa femme et méprisé du peuple, Charles-le-Chauve, pour la petite âme duquel la France était trop grande, devint roi et empereur d'Italie. Apres avoir encore mieux prouvé que les couronnes ne font pas la puissance, il mourut, dernier petit-fils de Charlemagne. Son fils, Louis-le-Bègue, hérita de son trône avili. Il acheta l'empire au prix de riches abbayes et de comtés qu'il donna aux grands, et malgré la haine de ceux qu'il négligea de gagner. Il mourut bientôt après, non sans l'entremise de quelques hommes qui, pour avoir régné pendant sa vie, espéraient être rois après sa mort.

Peu de mois après la mort de l'empereur Louis, six archevêques et dix-sept évêques, prélats du royaume de Bourgogne, tinrent une assemblée à Mantale[85] dans le gouvernement de la ville de Vienne. Les églises et les campagnes étaient en rumeur, car à Genève et à Lausanne[86] s'élevaient des disputes à l'occasion des nominations d'évêques. Les grands, mécontens et défians, surtout à cause de fiefs accordés arbitrairement par Charles-le-Chauve[87], se liguèrent les uns

[84] Les *Ann. Bertin.* lui assignent Besançon et Vienne; Genève et Lausanne en dépendaient. Son autorité sur ces villes résulte clairement des lettres du pape Jean VIII à l'archevêque de Besançon, 878, et au « clero populoque Genevensi. »

[85] Mantaille. « In Mantelo villa. *Charte du roi Charles, fils de Lothaire II*, 858. Les actes sont dans *Mille*, t. III, p. 320.

[86] Documens cités n. 84, et dont le premier est dans *Bouquet*, t. IX, p. 165.

[87] *Ann. Bertin.* 877.

contre les autres. Le comte Bernard avait été chassé de la Gothie[88]; l'on craignait l'ambition effrénée du comte Conrad[89], vainqueur d'Hugbert. Les rois des Franks orientaux, dont l'un envahit l'Italie te l'autre marcha sur la France à travers la Lorraine, à la tête d'une armée dévastatrice, cherchaient à reconquérir l'empire de Charlemagne. Les Normands portaient le pillage jusqu'au milieu du pays; au midi, l'on craignait les Sarrazins. La Bourgogne était sans roi[90]; les fils du précédent roi, Carloman et Louis, conservaient à peine quelque pouvoir en France. D'après le conseil de beaucoup de nobles seigneurs (*nobiliorum*), et considérant que les grandes qualités des maires du palais leur avaient seules donné droit à la couronne que Charlemagne avait transmise à ses enfans sans leur transmettre son génie, les prélats, soigneux du bien public à l'imitation des prêtres païens et des pontifes hébreux, abandonnèrent la dynastie régnante. Soixante-cinq ans après que l'éclat des Francs se fut évanoui avec Charlemagne, fils de Pepin, les archevêques et les évêques de la Bourgogne envoyèrent à Vienne proposer la couronne au comte Boson, pourvu qu'il jurât d'être le patrice et le protecteur[91] des grands et des petits, accessible à tous et affable[92], humble devant Dieu, bienfaisant envers l'Eglise, et fidèle à sa parole.

[88] Une partie du Languedoc.

[89] « Spes de præcellenti potentia. » *Ann. Bertin.* 879.

[90] « Nullus in eos sua viscera per caritatis largitionem extendebat. » *Act. Mantal.*

[91] « Mamburgium singulis exhibens. » Ce nom « patricius » ne renferme-t-il pas une certaine reconnaissance de la souveraineté impériale, souvenir de l'origine du pouvoir que les princes barbares exerçaient sur ces pays?

[92] « Animo sereno. »

CHAPITRE XII.

DU ROYAUME D'ARLES ET DU SECOND ROYAUME DE BOURGOGNE.

Le roi Boson; ses rapports avec l'empire d'Allemagne. — Rodolphe I. — Restauration du duché de Souabe; l'évêque Salomon III. — Rodolphe II; son royaume d'Italie, ses conquêtes en Suisse. — Conrad. — Sarrazins et Hongrois. Payerne. — Tableau général de Vaud. — Uechtland; Neuchâtel. — Habsbourg; mœurs des paysans. Lenzbourg. — Les comtes de Kibourg et de Wulflingen. — Zurich; la classe bourgeoise. — Saint-Gall; littérature, mœurs des grands; Salomon. — De la Thurgovie en général. — Notre-Dame-des-Ermites à Einsiedlen. — Du pays de Glaris (Tschudi). — La haute Rhétie. — Fin du royaume de Bourgogne. Rodolphe III.

879—1032.

Bovon, comte des Ardennes, laissa ce fils Boson, Richard son frère et Richilde leur sœur. Boson était guerrier intrépide, libéral quand les temps le voulaient, gracieux dans ses paroles et pieux devant les hommes[1]. L'amour que Charles-le-Chauve portait à Richilde sa

[1] « Hic pius et largus fuit, audax, et ore benigno. » Epitaphe à Vienne en Dauphiné, cité par *Mille*. « Quandoque fuit furiosus. » *Godefr. Viterb.* XIX. Pendant que l'archevêque officiait dans la nuit de Noël, Boson lui donna des coups du plat de son sabre à la tête pour ne l'avoir pas éveillé avant de commencer la messe.

sœur, rendit Boson puissant entre les grands; il obtint du roi le gouvernement de la Provence, le comté de Vienne, l'abbaye de Saint-Maurice-en-Valais et d'autres seigneuries; Richilde était la maîtresse [2] du roi. Lorsque la faveur et sa prudence élevèrent Boson, sa femme, qu'il avait épousée en des temps moins heureux, mourut. Alors vivait à Trévise, dans le château de son ami le duc Béranger, la princesse Irmengarde, fille unique de l'empereur romain Louis II; elle avait la fierté de sa mère [3], et attendait un époux avec impatience. Quand Charles-le-Gros, roi des Franks orientaux, envahit l'Italie avec son armée, Boson déguisa ses pensées, arma ses vassaux et ses valets, et traversa le pays comme si, indigne de l'action de Charles-le-Chauve, il eût voulu se joindre à l'armée allemande au pied des montagnes. Sous ce prétexte, il vint à Trevise, et enleva la fille de l'empereur; il la mena avec de douces paroles à Vercelle, quartier impérial de Charles. Le pape Jean, dont Boson sut entièrement gagner le cœur, s'y trouvait. Peu de temps après ce mariage, Charles-le-Chauve mourut; Boson régala le pape ainsi que Louis-le-Bègue, et les captiva si fort, que le roi donna la fille du comte en mariage à son fils Carloman [4], et que le pape le choisit entre tous pour l'accompagner à son passage des Alpes [5]. A l'instigation de sa femme, qui ne rencontra pas de résistance de sa part, il doit avoir aspiré à la couronne après la mort du roi, et avoir à moitié gagné, à moitié

[2] « In concubinam accepit. » *Ann. Bertin.* 869.

[3] Ingelburg, fille de Louis-le-Germanique. Elle vivait encore.

[4] *Ann. Bertin.* 878.

[5] Par le Mont-Cenis. *Ibid.*

forcé les prélats[6]. Quand les députés de l'assemblée de Mantale vinrent à Vienne offrir au comte Boson la couronne du royaume de Bourgogne, qui, en quatre siècles et demi, passa du premier Gunthahar à la famille du Goth Gundioch, aux Franks Merovingiens et à la race de Charlemagne, il se montra surpris, irrésolu, et presque disposé à refuser le fardeau d'un si grand gouvernement. Il se laissa enfin persuader par la voix publique de devenir roi des Bourguignons, pour le bien de l'Eglise et pour l'amour de Dieu; il exigea cependant que durant trois jours on priât dans toutes les communes, pour que ni elles ni lui ne se trompassent dans leur pieuse intention, et que les mécontens eussent le temps de se prononcer[7]. Comme aucun ne le fit, et que par conséquent nul n'était mécontent dans toute la Bourgogne, le roi Boson fut couronné à Lyon, par l'archevêque Aurélien. A Lyon, il donna les insignes de la royauté à l'Eglise de S. Etienne premier martyr. Boson jouit des mêmes droits que le roi Pepin, mais sa maison ne jouit pas du même bonheur. A la séparation de la Bourgogne, commença le démembrement de l'empire Carlovingien. A peine vingt ans plus tard, les Carlovingiens perdirent l'Italie. Après un peu plus de trente ans les Saxons, les Franks-orientaux, les Allemands et les Bavarois, choisirent un autre roi. Cent et huit ans après l'action du roi Boson, les petits-fils de Charlemagne furent privés du titre de rois de France. Trois cent quarante-cinq ans après que les Franks eurent enlevé son royaume à Godemar, roi des Bourguignons, ils perdirent la suzeraineté sur

[6] *Regino Prum.*
[7] *Acta Mantal.*

cette nation, et purent à peine la reconquir six siècles plus tard [8].

Quand les rois franks apprirent ce qu'avait osé Boson leur parent, cet homme grandi par leur faveur, ils s'irritèrent, et engagèrent solennellement la haute et la basse noblesse dans une conspiration contre sa vie et sa couronne [9]. En vain fut-il poursuivi durant des années; en vain chercha-t-on à gagner ses fidèles par des promesses et des presens : il possedait leurs cœurs et il se tenait sur ses gardes. De nos temps il n'eût pas manqué d'obtenir, dans les ouvrages de célèbres écrivains, des louanges comme restaurateur de la dignité nationale. Le roi Louis III, en qui se retrouvait encore une étincelle de l'esprit carlovingien, et son frère Carlomann fiancé à la fille de Boson, firent un traité avec leur cousin Charles-le-Gros, empereur et roi des Franks-orientaux; ils traversèrent le pays avec succès et assiegèrent Vienne [10]. A l'approche de leur formidable armée, Boson se retira dans les montagnes [11], Vienne capitula, Irmengarde tomba au pouvoir de ses ennemis. Mais les rois de France étant morts, le roi des Franks-orientaux accorda la paix à Boson, qui reçut la couronne bourguignonne des mains de l'empereur Charles [12]. La maison carlovingienne périt, entre autres,

[8] Le duché et les provinces méridionales se rattachèrent de nouveau peu après à la monarchie française; la Haute-Bourgogne en demeura séparée jusqu'à la paix de Nimègue (1679), la Savoie fut investie à l'époque de la révolution française.

[9] *Regino Prumiensis.*

[10] « Cum *hoste*, » (*Ann. Bertin.*), l'un des passages les plus anciens où ce mot se trouve dans cette acception. — De là en vieux Français *l'ost*. C. M.

[11] « In montana quædam. » *Ibid.* Les Alpes ou les Gevennes.

[12] Par l'une de ces deux causes, ou parce que Charles-le-Gros gouvernait la France pendant la minorité de Charles-le-Simple, ou parce que

parce que ses membres négligèrent de s'entr'aider; la vanité l'emportait chez eux sur la science du gouvernement. Charles acquit ainsi un droit de suzeraineté sur le royaume d'Arélate ou d'Arles [13]. Arles était la ville principale de Boson [14].

La considération de l'évêque de Lausanne importait à tous les rois, à cause des passages du Jura et des Alpes Pennines. D'après l'antique usage le choix appartenait au peuple sur la proposition du clergé; mais le pape Jean VIII prétexta sa prééminence pastorale sur toutes les églises [15] pour faire défendre par Dieudonné, son chef d'armée et son conseiller [16], que l'on

l'autorité des rois bourguignons sur ce pays avait été primitivement un patriciat impérial. Cette dernière conjecture, d'accord avec l'idée de Leibnitz sur la suzeraineté impériale, idée fondée sur l'histoire, est la plus vraisemblable. Les Bourguignons voulaient que Boson devînt patrice. (Act. Mantal.) Charles-le-Gros n'a pas pu réclamer son royaume à titre d'héritage, d'abord parce que c'était contraire à la constitution, ensuite parce que l'année précédente il avait reconnu le droit de ses cousins de France, en les assistant de ses armes.

[13] Une charte de 866 dit que l'empereur Charles trouva bon de donner à Adelgès, serviteur du margrave Rodolphe (plus tard roi), « quasdam res proprietatis suæ in pago Valdensi. » Cette « proprietas » provenant sans doute du partage mentionné vers la fin du chapitre précédent, ce « pagus » faisait peut-être partie du pays des Waraschkes.

[14] Godefroy de Viterbe désigne assez exactement ses états :

Do tibi Vivarium (le Vivarais), Lugduni sede sedebis.
Qua Dubius, Sauna, Rhodanus fluit, estque Vienna
Trans mare Tyrrhenum fuerant Bosonica regna.
Huic simul Allobroges et Morienna favent.

[15] « Sacra Romana Ecclesia, caput omnium, pro universali Ecclesia pastoralem exhibeat curam. » *Capital. Car. Calvi in palatio Ticinensi*, ap. *Murat. Script.* t. II supplém. — Le pape écrit à Charles-le-Gros (*Bouquet*, t. IX, 190) : « Omnium ecclesiarum Dei curam habemus commissam. »

[16] « Magister militum, dux consiliariusque noster. » *Lettre du pape à l'archev. de Besançon. Bouquet*, ib. 165.

sacrât sans son assentiment aucun évêque de Lausanne sur l'ordre du roi ou d'après le vœu du peuple. Il donna son consentement en faveur de l'évêque Jérôme, et il le maintint à force de sollicitations [17] lorsque Charles-le-Gros voulut le chasser en qualité de partisan de Boson.

Lorsque les Genevois élurent l'évêque Optandus, suivant la liberté qu'ils avaient de choisir leur évêque parmi leurs ecclésiastiques [18], ce même pape le consacra en vertu de son pouvoir apostolique ; mais l'archevêque Otramne de Vienne, dont l'evêché de Genève relevait, s'efforçait avec l'aide et les conseils de Boson [19] de lui donner un autre évêque. Quoique ses droits eussent été réservés [20], l'archevêque emprisonna Optandus, parce qu'il avait été consacré à Rome. Cependant, sur la menace d'excommunication que lui fit le pape, il lui rendit la liberté. Cette concession honora sa sagesse. La considération dont jouissent les ecclésiastiques, depuis l'archevêque jusqu'au curé, repose sur leur concorde. chefs de la partie du genre humain qui est sans armes, les prélats devaient tenir en équilibre l'arrogance armée.

Le roi Boson mourut la neuvième année de son re-

[17] « Volumus et rogamus, » écrivit-il à Charles. Auparavant il avait écrit à l'archevêque : « Per Deum Patrem, Filium et Spiritum S. obtestamur apostolicaque auctoritate expresse jubemus et interdicimus. »

[18] « De proprio clero electionem permitter. » *Lettre du pape à Genève; Gautier*, dans *Spon*, *hist. de Genève*.

[19] Par ce Boson qui empêcha la consécration, et « cui socialitas ejusdem sedis videtur Metropolitanis » nous entendons le plus grand des princes qui portèrent ce nom, et qui eut sans doute d'autres intentions à l'égard de Genève. La lettre, dont la date est incertaine, peut être de l'époque où Boson était ou paraissait être ennemi de Charles-le-Chauve. Si l'on devait entendre un anti-évêque, comme le pense *Gautier*, nous songerions à Boson, qui fut élevé au siége de Lausanne. (*Voy.* ci-dessous, n. 60

[20] « Salvo privilegio antiquo propriæ metropolis. »

gne. Il laissait le pouvoir mal affermi aux mains de Louis, son fils mineur : l'esprit de sa mère, la reine Irmengarde, fut son appui. Dans ce temps plusieurs abandonnèrent Charles-le-Gros, et appelèrent à l'empire Arnoulf, fils naturel de son frère Carlomann. Affaibli par de violens maux de tête [21], et insuffisant pour un tel fardeau, l'empereur perdit à la fois toutes les couronnes de Charlemagne : il mourut après peu de semaines de solitude et de pauvreté, et il repose au couvent de Reichenau.

L'antique puissance des Franks se brisa aussi, et tomba sans retour. Car, tandis qu'Arnoulf établissait lentement son droit douteux, le comte Eudes au sud de la Loire, le duc Gui de Spolette [22] au nord, Bérenger chez les Lombards [23], et en Bourgogne, à côté de Louis, un autre prince fils de Boson, se déclarèrent rois presque en même temps. La France entière tomba bientôt des mains de Charles-le-Simple, fils de Louis et petit-fils de Charles-le-Chauve, dans celles d'Eudes ; il était fort beau [24], grand et habile guerrier. Le pays avait besoin d'un tel homme, à cause des Normands. Gui acquit le royaume d'Italie [25]. Rodolphe, fils du comte

[21] Sa raison avait déjà été altérée une fois du vivant de son père, maintenant « incisionem acceperat. » *Appendix Ann. Bertin. ap. Murat.* Nous savons sur ses derniers jours ce que nous apprend *Otton de Frisingue* (*Chron.* l. VI) : « quod in tantam postremo dejectionem venit, ut panis quoque egeret. » Il mourut à Neiding. où l'on enterre les princes de Fürstenberg.

[22] Dans la Gaule Belgique. *Appendix*, l. c.

[23] Ultime Berengario referunt dixisse propinquo
Subdere colla.
Carmen de Laudib. Bereng. ap. Murat. t. II.

[24] *Regino.*

[25] « In regnum Italiæ augustaliter successit. » *Chron. Casaur.*

Conrad, qui près d'Orbe tua le duc Hugbert, résolut de gouverner comme roi la Haute-Bourgogne [26].

Il convoqua à Saint-Maurice-en-Valais quelques seigneurs temporels et spirituels; Didier [27], évêque de Sion, lui était dévoué. Il se fit nommer roi dans cette assemblée [28]. De là il envoya dans tout le royaume de Lorraine des messagers porteurs de grandes promesses [29]. Il fut d'abord reconnu dans les hautes montagnes et le Jura jusqu'au Rhin et aux rives de la Saône [30]. Beaucoup cherchent leur fortune dans les révolutions; de grands honneurs et un immense pouvoir n'étaient pas nouveaux dans la maison de Rodolphe : Conrad son aïeul semblait le collègue des rois [31]; la France ne se gouvernait pas sans Hugues, son oncle [32]. Comme Boson avait séparé le royaume de Bourgogne de celui des Franks, de manière qu'il ne fût plus jamais réuni tout entier à la France, l'action de Rodolphe divisa de même la nation bourguignonne. Louis, fils de Boson, gouvernait à Arles les provinces méridionales; Richard,

[26] « Superiorem Burgundiam apud se statuit regaliter retinere. » *Ann. Fuld.* La tradition désigne comme séjour de prédilection de ce prince Strättlingen et toute cette partie montueuse qui s'élève à l'orient du lac de Thoune. Il fut le fondateur de l'église de Saint-Michel à Strättlingen, de laquelle relevaient douze autres églises ; il bâtit aussi la forte tour de Spiez, autrefois attribuée à Attila. *Chronique de Strättl.* msc. 1522. *Rebmann, Poëme du Stockhorn et du Niesen* (*Gedicht vom St. u. N.*)

[27] *Mabillon, Ann. Benedict.* t. III.

[28] « Uomo di cuore grandissimo, sperimentato nella guerra. » *Ricobaldo de Ferrare*, Hist. des empereurs.

[29] *Regino.*

[30] Quid referam quantus sedeat Rodolfus in aula?
Carmen de laudib. Bereng.

[31] « Collega regum. » *Hericus S. German.* l. II.

[32] Hugues mourut en 887. *Regino.*

son beau-frère[38], était le puissant duc de la Basse-Bourgogne au-delà de la Saône; de la principauté de Rodolphe en naquirent d'autres. Depuis ce temps jusqu'à nos jours, rien ne s'est fait en commun par tous les Bourguignons; les provinces eurent chacune, par le développement de sa destinée, des droits et des mœurs si différens, que l'érudition seule peut reconnaître la nation de Gunthahar. Nous qui, bientôt après César, perdîmes de vue l'antique Helvétie, parce que toutes les nations se confondirent sous la puissance de Rome, nous rentrons de plus en plus dans les limites de l'Helvétie. A cette époque les nations Frankes se partagèrent entre plusieurs maîtres. Dès lors se dessinent leurs mœurs particulières; l'histoire d'un empire, comme le ton du grand monde, est toujours uniforme.

Quand le roi Arnouf apprit combien de nations avaient trahi l'obéissance qu'elles devaient à la race de Charlemagne, pour se donner à d'autres maîtres, il se leva avec de grandes troupes de Bavarois et de Franks-orientaux sur les bords du Rhin, pour marcher contre la France, et il sollicita contre la Bourgogne l'aide de la Souabe. Nul roi n'était assez fort pour les Germains, et il n'existait entre eux aucune alliance, parce qu'un roi ne pouvait promettre l'aide de son armée sans qu'elle y eût consenti. Pour cette raison, Eudes vint de la France occidentale sur la frontière, traiter avec Arnoulf. Les seigneurs souabes négocièrent si bien avec le roi Rodolphe, qu'il résolut d'aller à Ratisbonne, où l'on fit la paix, et l'on arrangea toutes les affaires du

[38] Il avait épousé Adelaïde, sœur de Rodolphe; le roi fit donation à celle-ci du monastère de Romanmotiers (*Mabillon*, A. O. S. B.); elle, veuve et âgée, le remit à l'ordre de Clugny en 929. *Charte* dans *Mabillon*.

royaume des Franks [34]. L'on ne sait si, d'après l'antique usage, Rodolphe fut élu selon les lois, ni ce qu'il avait promis au roi d'Allemagne [35]; il paraît néanmoins que, pendant les cinquante années qui suivirent, la Bourgogne demeura royaume indépendant. Comme l'Allemagne, elle avait été conquise fort anciennement par les Franks; bientôt des princes étrangers s'assirent sur le trône germanique des Carlovingiens, avec le même droit que Rodolphe sur celui de Bourgogne [36].

Ensuite Rodolphe fit ce qu'un prince sage doit à sa dignité, et de bons rois à la paix et au bonheur de leur nation. Il donna sa sœur Adelaide [37] au duc Richard de Bourgogne, pour le déterminer à ne pas assister son neveu Louis, roi d'Arles. Beaucoup de grands de la Haute-Bourgogne tenaient à lui, parce que dès long-temps son convent de Saint-Maurice-en-Valais disposait de Salins et d'autres fiefs au-delà du Jura [38]. L'archidiacre de Lausanne ayant voulu se faire évêque sans son aide, le roi marcha incontinent sur cette ville fortifiée [39]. Après avoir fait constater devant le clergé, ses serviteurs et tout le peuple des deux sexes, que personne ne pouvait devenir évêque sans la permission du roi et de l'archevêque, il fit élire, par le clergé et la commune, Boson, homme de haute noblesse et de manières distin-

[34] « Multa inter illos convenienter adunata. » *Appendix Ann. Bertin.*

[35] Le roi Arnoulf n'était pas encore empereur. Sa *charte pour Saint-Gall*, 896, donnée la neuvième année de son gouvernement royal, la première de son gouvernement impérial.

[36] Ils régnèrent quarante-huit ans sans posséder la dignité impériale.

[37] *Charte d'Adelaide en faveur de Romainmotiers.*

[38] On en trouve la preuve dans des titres de 898 et 931 *Dunod, Hist. des Séquan.* t. I; *Guillaume, Hist. de Salins.*

[39] « Lausanuense castrum. » *Charte de* 899.

gues[40] qu'il avait élevé près de lui. Celui-ci obtint du roi l'assurance écrite que cette dignité serait toujours conférée à quelqu'un de leur église ou d'une église avoisinante[41], et jamais sans leur choix[42].

Il fit une alliance avec Gui, roi d'Italie. Il était aisé de prévoir que le roi des Allemands ne pourrait renverser la puissance de Gui, sans menacer fortement la Bourgogne au nord comme au midi, surtout depuis que le roi d'Arles cherchait sa sûreté dans la faveur d'Arnoulf. Arnoulf marcha d'autant plus volontiers contre le roi d'Italie; Rodolphe occupa le passage des Alpes près d'Ivrée. L'empereur se tourna contre la Bourgogne. A la tête de forces supérieures, Arnoulf entra dans le pays par les Alpes Pennines, et Zwendebold, son fils illégitime, du côté du Rhin, afin que, Rodolphe vaincu, ils conquissent l'Italie plus facilement, et disposassent des défilés des Alpes. Les Allemands entrèrent par Saint-Maurice dans le pays de Runingen[43] jusqu'au Léman et envahirent Vaud tout entier; ils saccagèrent le pays, mais ne le conquirent pas. Rodolphe leur rendit inutile et presque dangereux le grand nombre de leurs troupes, tant il sut profiter des passages des montagnes[44]! Ces défilés sont partout compliqués,

[40] « Moribus politus et magna prosapia propagatus. » *Chron. Chartularii.*

[41] « Convicana ecclesia. » (*Charte de 895*) désigne proprement Saint-Maire et d'autres églises à Lausanne même.

[42] *Charte de 895* dans *Zapf, Monumenta.*

[43] « Finis Runingorum » où se trouvait la « villa Bejo » (Bex). *Chartula Lausann.; Charte du comte Palatin Fredar, de 903; Zapf.* On reconnaît le nom dans Rupens.

[44] « Objectione Alpium. » *Ann. Fuld.* Les circonstances font voir qu'il faut aussi entendre l'Oberland. L'amitié de l'évêque Didier de Sion lui importait d'autant plus, qu'il pouvait être plus facilement enfermé dans ces montagnes.

variés, et souvent très-étroits et très-escarpés; les dangers en sont effrayans et inévitables. Si toutes ces montagnes étaient réunies en une seule ligue, elles formeraient l'état le plus fort de l'Europe; si un seul peuple, dans ces Alpes, considère la liberté comme le plus grand bien, et s'il demeure fidèle aux mœurs simples de ses aïeux, il abandonnera la plaine au besoin et il demeurera invincible sur ces cimes de l'ancien monde, comme les Mainotes soutiennent la vieille gloire de Sparte sur des montagnes bien moins hautes [45]. Il advint que quoique Arnoulf donna comme fiefs à Louis d'Arles des villes et des cantons de Rodolphe, celui-ci en demeura le roi en dépit de tous deux [46].

Sage et reconnaissant, Rodolphe donna ou laissa à son ami et chancelier l'évêque de Sion [47], le Valais, pays sans lequel on se maintient difficilement dans les Alpes. Des guerriers séditieux auraient pu de là troubler tout le royaume; de tout temps il a importé à Milan et au royaume de Bourgogne d'être en sûreté du côté de cette grande vallée. Conformément à l'antique usage, le roi Rodolphe rendait lui-même la haute justice [48]; ses comtes

[45] L'histoire nous offre un autre type encore, les Afghans, qui demeurèrent libres et guerriers dans les montagnes du Candahar, jusqu'à ce que la force endormie des despotes persans leur fournit l'occasion de venger tout d'un coup de vieilles injures et des injustices accumulées, en renversant le trône de leurs oppresseurs.

[46] *Ibid* et *Regino*.

[47] *Charte de* 890, dans les manuscrits de Brienne, à la bibliothèque du roi à Paris. Ce document fait voir que le comté avait autrefois été administré par l'église, mais pas sans interruption.

[48] Son fils de même. Charte de 926 : « Dum resedisset Dominus et venerabilis rex Rodolfus in Cartris villa. » Chiètres, village à l'extrémité septentrionale du lac de Morat; on y voit encore quelques restes du château de Rodolphe.

palatins, d'autres comtes et ses avoyers[49] rendaient justice à chacun, même contre lui. Boson, évêque de Lausanne, se présenta devant son tribunal pour le droit de coupe et de pacage dans une forêt voisine*. Quand son droit fut prouvé en plein tribunal[50], les hauts-forestiers[51] offrirent de le réfuter[52], alors le roi accorda, d'après la loi, le jugement de Dieu. Les gens de l'évêché vinrent avec Emich, veneur du roi, au château de Dommartin dans le Jorat, où après une procession, Arnoulf, serf de l'Eglise, fut poussé contre un fer rouge[53]; ensuite sa main fut scellée et les hauts-forestiers le gardèrent durant trois jours; Dieu l'ayant guéri, l'évêque gagna[54]. Rodolphe fut vingt-quatre ans roi de Bourgogne, et laissa sa couronne à Rodolphe II, son fils.

Depuis que Pepin père de Charlemagne avait débarrassé les rois des ducs, la Suisse allemannique, où se trouvaient Kibourg, Zurich, Saint-Gall, Rapperschwyl et la forêt au-delà d'Einsidlen, était gouvernée par des lieutenans royaux siégeant dans le royaume de Souabe. Cet emploi était confié à Erchanger et Berthold,

[49] « Sculdascii » (en allem. Schultheis) *Charte de Rodolphe III*, 997. C'est vraisemblablement la mention la plus ancienne de ce titre, qu'on rencontre fréquemment dans les lois des Lombards.

* Le gouvernement vaudois, dernier héritier des droits de l'évêque, possède encore certains droits sur la forêt de Sauvabelin, voisine de Lausanne, p. e. de faire paître deux vaches et de recueillir des débris de bois à l'usage du château, ancienne résidence de l'évêque, et situé non loin de la forêt. C. M.

[50] « Cum resedisset Rodolfus, gloriosissimus rex, in utilitatem regni gubernacula peragens. »

[51] « Supersilvatores. In area, villa Lustraco, » (Lutri).

[52] « Recrediderunt et verpierunt se. »

[53] « Jactaverunt ad ferrum calidum. »

[54] *Charte de* 908, dans *Zapf, Monum.*

deux frères de la maison des Agilolfingen, qui avaient gouverné très-anciennement la Bavière en qualité de ducs [55]. Ils brillèrent aussi parmi les héros de la bataille livrée près de l'Inn contre les peuples venus de la Hongrie [56].

Dans ce temps-là, Salomon [57], évêque de Constance, était abbé de Saint-Gall, de Pfäffers et de dix autres couvens ; grand auprès des empereurs, et bien supérieur à ses contemporains par son esprit, sa science et le sentiment de sa dignité. Iso, gentilhomme du Rheinthal [58] et instituteur au collége de Saint-Gall, l'homme le plus savant de son époque, avait formé aux mœurs polies Salomon, destiné au canonicat [59]. Un esprit pénétrant lui valut très-jeune l'amitié de l'archevêque Hatto de Mayence [60] ; indispensable au roi comme société et conseil, il était élevé au-dessus de l'avarice et des autres passions qui d'ordinaire rapetissent l'âme des courtisans. Il recherchait cependant, sans basses in-

[55] *Lex Baiuvarior. Baluz. Capit.* t. I.

[56] *Hepidanus*, 948 ; apud *Goldast*, *Script. Alam.* t. I.

[57] Il était arrière-neveu du célèbre évêque Salomon I. Il doit avoir appartenu à l'illustre noblesse de Ramschwag. On a dit en général de Saint-Gall : « Ab initio semper filios habuit magnorum terræ. » Ratpert, Notker, Hartmann, Tutilo, Salomon, étaient tous d'une grande naissance. *Ekkehard le jeune.* « Fuerunt simul 300 monachi, baronum, liberorum ac superiorum illustrium genere procreati. » *Hemerlin, de nobilitate.* Cette circonstance et la culture scientifique expliquent d'une manière naturelle et honorable la considération dont jouissaient de pareils monastères : ils devaient leur renommée aux hommes les plus nobles dans toutes les acceptions de ce mot.

[58] Il mourut en 871. Il est auteur du livre *Viror. illustrium.*

[59] « Delicatius quasi canonicum educavit. » *Ekkehard jun.*

[60] « Ils estoient si vifs et si accorts, qu'à grand'peine eussiez deviné le plus subtil des deux ; ensemble, ils se tastoient l'un l'autre, et estoient les plus joyeux compaignons du monde. » *Stumpf. Chronique*, l. IV.

trigues, les honneurs et les richesses, parce qu'il aimait à faire le bien, et parce que le prestige de la grandeur lui permettait plus aisément d'employer pour de grandes choses les hommes d'une petite intelligence [61] : ses homélies faisaient fondre le peuple en larmes ; à la table impériale nul ne plaisantait avec autant d'esprit [62], ni ne festoyait gaîment avec autant de dignité [63]. Salomon était de haute stature et très-bien fait [64] ; dans sa jeunesse il eut, de la belle-fille d'un gentilhomme qui lui donna l'hospitalité, une fille qui, fière de son père, dédaigna l'amour du roi Arnoulf, et devint la femme d'un parent des comtes de Kibourg [65]. Les moines lui portaient envie [66], mais le respectaient pour son savoir qui embrassait tout le cercle des connaissances humaines d'alors [67]. Des richesses amassées par ses pères, il donna aux couvens des vases précieux et des métairies d'un grand rapport ; il régalait les moines le premier jour de chaque mois [68] ; à Constance il tenait table ouverte

[61] Il ne tenait pas ces principes d'Iso. Celui professait « quam gloriosum servire Deo, quam vile est regnare in seculo. » *Denis*, Cat. III.

[62] « Coram regibus plerumque pro ludicro cum aliis creator. »

[63] « Comessator pro tempore, locis et personis. »

[64] « Puerulus noster forma, vigore mentis et omni gratiositate eximius. » *Iso.*

[65] Elle était « aliquantisper litterata. » La mère devint abbesse à Zurich. *Hotting. H. E. Helvetiæ*, ad ann. 889.

[66] Les plus savans même étaient envieux les uns des autres ; il y en eut un qui mit en pièces les manuscrits d'un autre : les voies de fait n'étaient pas chose inouie. *Ekkeh. jun.* La haine et l'envie ne poussent nulle part des racines plus profondes que là où l'amour n'ose trouver place.

[67] Le *Dictionnarium universale* est attribué par quelques-uns à son maître Iso, par d'autres, en tout ou en partie, à lui. La publication de cet ouvrage ferait connaître l'ensemble de la science au IXe siècle.

[68] « Et volatilia nos edere fecit. » *Ekkeh. jun.*

pour les bourgeois et les ecclésiastiques, et surpassait en magnificence tous les prélats de la Souabe : il possédait une coupe pesante d'or et de pierreries [69], une cuvette d'airain merveilleusement sculptée [70], et de grandes tables d'ivoire. Dans ses couvens il portait le froc; à Saint-Gall on plaça un monument à l'endroit où il avait coutume de le revêtir; devant ses sujets il paraissait en habit de chanoine.

Cet homme fut cause de la chute des lieutenans royaux et fit ainsi donner à un duc le gouvernement de la Souabe et de l'Helvétie-Souabe. Car les lieutenans Berthold et Erchanger voyaient avec déplaisir le roi Arnoulf donner des biens de la couronne à Salomon. Lorsqu'il les rencontra, accompagnés de beaucoup de chevaliers, quoiqu'il leur dit : « La paix soit avec vous, » ils ne lui répondirent pas. Bientôt après ils vinrent à Saint-Gall avec des forces; Salomon s'enfuit dans un endroit reculé du Turbenthal, alors tout couvert de forêts [71]; de là il écrivit au roi. Le roi entendit à Mayence ses lieutenans et trouva qu'ils avaient gouverné injustement. Cependant, comme on devait les priver de leur administration, Salomon demanda leur pardon : ils jurèrent bonne paix. Peu après ils mangèrent dans sa maison à Constance. Mais lorsqu'il leur montra sa précieuse vaisselle d'argent et d'or, et des vases de verre [72], qu'il leur vanta

[69] « Cantharus. » On avait aussi des vases antiques. « Benedictio super vasa, reperta in locis antiquis arte fabricata gentilium. » *Denis, Catal. Vindobon.* III, 1318.

[70] « Mire figuratum. »

[71] « Silva vallis Turbatæ, ea tempestate vastissima. » *Ekkeh.*

[72] « Artificia vasorum auri argentique maxime autem vitreorum. » *Notker, de Gestis Car. Magni* l. II parle d'un « servus vitrearius » admiré par l'empereur Louis-le-Pieux.

la magnificence de Saint-Gall [73]; quand on dit qu'il y possédait un four où l'on pouvait cuire mille pains, un autre [74] où l'on séchait cent mesures d'avoine, et des bergers dans les montagnes devant lesquels ils se découvriraient, ils conçurent de l'envie et de la haine. Il leur donna deux coupes de verre qu'ils avaient admirées; ils les laissèrent choir. Cependant on se donna le baiser de paix et l'on but le vin d'adieu. Ils craignaient son crédit; mais la haine s'enracina d'autant plus profondement dans leurs cœurs.

Le roi Louis IV, fils d'Arnoulf [75], sous le regne duquel l'archevêque Hatto régnait avec puissance, mourut; Conrad, d'une autre maison, fut nommé roi par les peuples germaniques. Salomon se plaignit aux lieutenans royaux de ce que leurs gens maltraitaient ses sujets du haut d'un château; il se plaignit une année entière sans succes; enfin il leur rappela le jour où il obtint leur grâce, quoiqu'ils eussent cherché à le tuer. A cette occasion, Leutfried leur neveu, tira son épée; Salomon fut saisi. Ils l'envoyèrent prisonnier à Diepholzbourg dans l'Allgau, auprès de Bertha, la femme d'Erchanger. Bertha fut effrayée en apprenant la conduite de son mari envers ce grand et puissant prélat; en hâte elle orna une chambre et un autel, sortit en

[73] Splendida marmoreis ornata est aula columnis.
En! Grimwaldus ovans alto fundamine struxit,
Ornavit, coluit; Hludovici principis almi
Temporibus, multis lætus feliciter annis.
Aula palatinis perfecta est ista Magistris.
Insula pictores transmiserat Augia claros.

Epigrammes des temps anciens, dans *Canisius*, t. II, p. III, p. 228.

[74] « Tarra avenæ. »

[75] Il régna de 899 à 912. L'archevêque mourut en 913.

pleurs du château pour se porter à sa rencontre, et lui demanda le baiser de paix. Pendant qu'on lui préparait un bain, Bertha et une de ses femmes l'allèrent consoler. Le pays s'émut; messire Siegfried de Ramschwag se mit en marche avec tous ses hommes et tous les cavaliers de l'évêque, et s'empara des lieutenans royaux dans un bois près d'un pâturage. Quand la garnison de Diepholzbourg apprit ces événemens, elle capitula. L'évêque sortit du château donnant la main à madame Bertha; il la renvoya à ses amis avec toutes ses richesses. Nuit et jour des messagers partaient pour la cour; le peuple de toute la contrée se rangea autour de Salomon. Les princes et les seigneurs s'assemblèrent pour juger le délit de Berthold, d'Erchanger et de Leutfried, fils de leur sœur : il en résulta, non sans l'active entremise du comte Burkhard de Souabe, que les lieutenans royaux furent excommuniés, puis mis à mort et leurs biens confisqués. Ce même Burkhard devint duc de Souabe, du consentement des grands du pays [76]. C'est ainsi que de grands princes apparurent en Allemagne; on n'avait pas de lois claires sur l'administration publique : le pouvoir et le droit appartenaient à la finesse et à la force.

Rodolphe II, roi de Bourgogne, passa la Reuss pour marcher contre le duc Burkhard; peut-être parce que tous deux prétendaient à l'Argovie [77], peut-être aussi parce que le roi était parent du malheureureux Agilol-

[76] « Sueviæ principum consensu statuitur Alemannis dux primus Burcardus, gentis illius nobilissimus. »

[77] Au cinquième siècle l'Argovie était allemannique; Gondebaud en fit la conquête. Le roi Rodolphe régnait à Soleure en 893, *Chartul. Lausann.* On *présume* que Burkhard prétendait à l'Argovie.

fingen [78]. Dans les campagnes, en dessous de l'antique Vitodurum, non loin de Kibourg, commença, un aprés-midi à deux heures, la bataille livrée à l'armée de Souabe par le roi Rodolphe ; celui-ci fut battu [79]. Ensuite, lorsque la Souabe fut menacée par le roi Henri, ils firent la paix par l'entremise de l'évêque Guillaume de Bâle [80], afin de s'entr'aider dans des occasions plus importantes. Le duc maria sa fille Bertha au roi, et comme reine elle fut plus utile au peuple de son mari que ne l'eût été la conquête d'une grande province.

Ainsi que beaucoup d'autres pays, l'Italie ne supportait ni la liberté ni les rois : la plupart du temps on en mettait deux en présence, et on n'obéissait à aucun. Quelques grands se liguant contre Bérenger, roi digne et capable de gouverner l'Italie, offrirent la suzeraineté de leur royaume au roi Rodolphe, maître des montagnes. Rodolphe était trop jeune pour comprendre combien il serait plus grand de faire la loi aux rois d'Italie, que de rechercher leur trône : il suivit le chemin battu des princes. A Genève il rassembla les troupes de son peuple ; de là il marcha sur Ivrée pour conquérir l'Italie. Avant son arrivée, Bérenger avait battu les conjurés avec des troupes hongroises. Les Madschares faisaient de la guerre leur métier ; nulle part leurs armes ne furent plus heureuses qu'aux champs de la Lombardie. Un comte italien, pris dans cette bataille, fut lié, battu de verges, et mené devant Bérenger. Le roi s'appitoya à sa vue ; il le délia, le vêtit et dit : « Tu es libre, comte » Gilbert, je n'exige pas de serment de toi ; ta parole » me suffit. » Ce même comte exhorta Rodolphe à hâ-

[78] Conjecture assez vraisemblable de Bucelin.

[79] *Luitprand. Ticin. Hist.*

[80] *D'Elbene, Hist. Burg. Transjur.*

ter sa marche, de peur que Bérenger ne conquît pour toujours les cœurs du peuple. Les Bourguignons se précipitèrent hors de leurs montagnes, et passèrent le Tessin; le margrave Boniface de Spolète, à qui le roi Rodolphe avait donné sa sœur, s'avança du fond du pays. Les deux rois se rencontrèrent dans la plaine, au bord du Larda, près du bourg de Fiorenzuola. Les soldats du monarque légitime vainquirent les Bourguignons, inexpérimentés à combattre en plaine[81]. Tout-à-coup Boniface sortit d'une embuscade; les vainqueurs furent séparés; à cet instant le roi bourguignon fit volte-face, et remporta la victoire, presque par le même stratagème qu'Annibal avait triomphé à la Trebbia dans la même contrée, onze siècles auparavant. Quand toute ressource sembla enlevée à Bérenger, il se jeta parmi les morts, couvert de son bouclier; il reçut encore une blessure, mais demeura immobile; dans la nuit il s'enfuit à Vérone. Pendant que l'archevêque de Milan, l'un des conjurés, couronnait Rodolphe roi d'Italie, Flambert, dont Bérenger avait fait la fortune, résolut de trahir son bienfaiteur; quelques Véronnais le secondèrent, excités par lui et par le chagrin que leur causaient les troupes étrangères. Le roi Bérenger ne voulait prêter aucune foi à la nouvelle de ce complot et assurait à Flambert, en lui prenant la main, que « jamais ces calomnies ne feraient impression sur son cœur, tant il savait Flambert incapable de payer ainsi sa longue amitié. » Comme nouveau témoignage de ses sentimens, il lui donna une coupe d'or. Sur cela le roi, suivant sa coutume, dormit tranquille et sans crainte dans un pavillon[82], en homme

[81] *C'est par ce motif que Luitprand les appelle « imbelles. » Hist. l. v.*

[82] *« In tuguriolo amœnissimo. » Luitprand.*

qui croit à la vertu. En vain Milo, jeune homme qu'il éleva, et qui devint son ami dévoué[83], le supplia de le laisser veiller auprès de lui. Avec un zèle hypocrite, Flambert entra dans sa chambre, au point du jour, pour lui annoncer une émeute qu'il avait préparée, et l'assurer qu'il mourrait pour lui. Quand Bérenger sortit, il fut assassiné, plus heureux que s'il eût dû vivre dans l'angoisse des soupçons, et plus grand roi, au sentiment des hommes vertueux, que beaucoup de ceux qu'on nomme grands. Milo ne le pleura que lorsque, maître de Flambert, il eut fait pendre ce traître.

Le royaume que Rodolphe avait reçu de son père fut dévasté, et bientôt on lui arracha l'Italie. Premièrement les Madschares, alors nommés Turcs[84], vengèrent, à force de sang et de rapine, le roi Bérenger, sur la Lombardie, la Rhétie, la Souabe[85] et le royaume de Bourgogne jusque bien au-delà du Jura. Trente ans auparavant, les Madschares avaient été chassés du nord de l'Asie[86] par des Petschenègres[87] fuyant devant les Uzes. Ils sortirent des montagnes où naît l'Ouralsk, derrière la mer Noire, passèrent le Don, les frontières

[83] « Nutrierat sibi familiariter lauteque juvenem Milonem. »

[84] Dans Luitprand.

[85] *Hepidan. v. s. Viboradæ, ap. Goldast. Script. t. II.*

[86] *Anonymus Belæ regis notarius; Thurocz*, etc. *Fischer, De gente Ungrorum*, in *Quæst. Petropolit.* Il est remarquable que déjà cinquante ans auparavant Rabanus Maurus fit des recherches critiques assez malheureuses, il est vrai, sur « le peuple des Hongrois haïs de Dieu » (« Deo odibilis gens Hungarorum ») et qu'il mentionne leur nom comme connu dès long temps : « *Audivisse a majoribus*, cum primum hujus gentis nomen apud nos auditum est. » Il le fait dériver d'une famine (*hunger* en allemand signifie *faim*). Les chefs (*principes*) de la nation forcèrent ceux dont ils pouvaient se passer plus facilement à quitter les marais Méotides, et à émigrer. Il mourut en 856.

[87] Les Byzantins les apppellent « Patzinacitæ. »

russes, battirent les peuples du Krapak et des plaines qu'arrose le Danube, traversèrent la Moravie et la Bavière, et rendirent tributaire le roi d'Allemagne[88]. Ils furent nommes Hongrois, c'est-à-dire étrangers[89]. Dans sa detresse, Berenger leur demanda secours. Apres sa mort, ils parcoururent l'Europe, jusqu'à ce que les fruits du midi, nouveaux pour eux, leur causerent des maladies, et que le comte de Toulouse les battit. La veuve du margrave d'Ivrée fit dire à Rodolphe, qui campait pres de Pavie, « de venir auprès d'elle, qu'elle disposait des princes Italiens, et que son pouvoir et sa liberté dépendaient d'elle. » Elle en avait captivé beaucoup par la coquetterie la plus raffinee. Après avoir reçu ce message, le roi Rodolphe passa de nuit, presque seul, le Tessin, et se rendit chez la princesse. Par les séductions d'un amour simulé, elle s'empara tellement de lui, que, méfiant envers tout le reste du monde, il se montra hostile aux seigneurs de son camp. Les partisans de la princesse mirent à profit cette légèreté, pour faire appeler au trône d'Italie par tous les princes, Hugues, comte de Provence[90], frère de cette dangereuse beaute.

Hugues régnait à Arles; deux ans auparavant il avait chassé de cette ville Charles Constantin, fils du roi Louis, et petit fils de Boson. Hugues était hardi à entreprendre tout ce qui pouvait satisfaire sa passion immodérée du pouvoir et des voluptés; il possédait l'art de

[88] Ils doivent avoir ruiné Bâle pour la première fois en 899, et pour la seconde en 917.

[89] *Schlözer, Essais d'annales russes.*

[90] Arrière-petit-fils de l'empereur Lothaire I, par sa mère, fille née de l'union illégitime de Lothaire II avec Waldrada. Son père était un comte d'Arles.

mener les hommes à sa guise, honorait la religion à cause du crédit de l'Église, et aimait les sciences [91], parce que l'exercice rend l'esprit plus actif pour toutes les entreprises. Rodolphe implora contre lui le secours de Burkhard, son beau-père. Le duc de Souabe marcha sur Milan par Ivrée. Comme il chevauchait autour des murailles pour les reconnaître, un mendiant allemand l'entendit proférer cette menace : « Cette ville sera bientôt ouverte; aussi vrai que je suis le duc Burkhard, je ferai monter les Italiens à cheval avec un seul éperon [92]. » A l'ouïe de ces paroles, les Milanais cherchèrent avec une nouvelle ardeur à le faire mourir; ils le surprirent et le tuèrent. A cette nouvelle, Rodolphe laissa Hugues maître du trône chancelant d'Italie, et retourna en Bourgogne. Jamais les conquérans de l'Italie ne sortirent des Alpes helvétiennes : bien des rois ambitieux et des peuples remuans ont éprouvé qu'il importait à l'Italie que les montagnes fussent habitées par un peuple libre et tranquille.

Rodolphe jouit de plus de bonheur dans la paix : le roi Henri d'Allemagne lui donna une partie de l'Helvétie alémannique [93] ; peut-être l'amitié de Rodolphe ne semblait-elle pas indifférente au roi d'Allemagne, pour s'opposer à la puissance des ducs de Souabe. Comme gage de cette amitié, Rodolphe donna au roi Henri une lance à jour [94] que l'on disait avoir servi à percer le flanc de

[91] « Philosophos fortiter honorabat. » *Luitpr.*

[92] Ils devaient aussi « informes caballicare equas. »

[93] On n'en connaît pas les frontières ; Muri et Eglisau faisaient partie de la Bourgogne, Zurich de la Souabe.

[94] Ou à fenêtres. « Habens juxta lumbum medium utrobique fenestras usque ad declivum medium. » *Luitpr.* On en voit encore de semblables dans les arsenaux.

Jésus-Christ sur la croix. En Italie, le roi Hugues fit punir cruellement les puissans[95], et espionner[96] tous les malveillans. Alors les Italiens se souvinrent du bon Rodolphe; dans leur frayeur, ils firent une conspiration contre Hugues au moyen de porte-voix[97]; ils désiraient rentrer sous la domination de Rodolphe. Mais Hugues envoya une ambassade en Bourgogne et conclut un traité par lequel il cédait le royaume d'Arles au roi bourguignon[98]. A dater de ce temps il gouverna seize ans les Italiens. Il était aussi bourguignon de naissance. Les Italiens conçurent pour ce peuple une haine d'autant plus grande, quoiqu'il n'entrât pas dans leur pays sans y être appelé, que ses chefs ne se supportaient pas entre eux. Les sons durs et gutturaux leur déplaisaient[99]; ils trouvaient mauvais que les Bourguignons mangeassent plus qu'on ne fait dans les pays chauds[100]. Si un de ces monarques eût eu assez de génie ou de bonheur pour transmettre ces deux royaumes réunis à ses neveux, cet État, le plus beau de l'Europe, aurait tenu en respect toute la Méditerranée et tout le Nord, du sein des Alpes. Autrefois l'Italie avait appartenu aux rois franks qui en étaient trop éloignés; plus tard elle fut moins

[95] *Luitprand.*

[96] « Auriculares habebat, ne homines inconsulte de eo loquerentur. » *Chron. novalic. ap. Murat.*

[97] « More scurrarum per calamos fossos et insidias parabant. » *Ibid.*

[98] *Luitpr.* D'autres passages se trouvent dans *Dunod.*

[99] « Propter superbiam toto gutture loquuntur; » *Luitpr. Ekkehard le Jeune* donne de la prononciation allemande une idée que justifie encore aujourd'hui une partie de la Suisse : « Alpina corpora vocum suarum tonitruis altisone perstrepentia dulcedinem proprie non resultant; bibuli gutturis barbara grossities naturali quodam fragore rigidas voces quasi plaustra jaciat. » *Vie de Notker.*

[100] « Voracitas. » *Ibid.*

dévouée qu'asservie au trop puissant empire d'Allemagne.

Après ce traité, Rodolphe régna paisiblement jusqu'à sa mort, des bords du Rhin, près de Schaffhouse, à Bâle, depuis cette partie du Jura jusqu'auprès de la Saône, le long du Rhône jusque près de la mer, dans les plus hautes Alpes et les plus importans passages jusqu'au lac des Quatre-Cantons, et bien avant dans la Thurgovie. Avant ce temps et depuis ce prince, sous aucun roi, le nom Bourguignon ne fut plus en honneur. La nation le perdit avec douleur dans un âge vigoureux, laissant des enfans trop jeunes pour régner. Les Bourguignons assemblés en une diète à Lausanne, pour élire un roi, assirent Conrad, fils aîné de Rodolphe, sur le trône de ses pères [101]. Le siège épiscopal de Lausanne était alors occupé depuis dix ans par Libo, qui, demandé [102] par la communauté et le clergé, fut interrogé au château de Chavornay [103] sur ses dogmes et ses mœurs [104] par le roi précédent, les évêques et les ducs, et ensuite confirmé.

Avant que Conrad parvint à l'âge viril, Otton, roi

[101] *Charte du roi Louis III pour l'Évêché de Lausanne* de 1011. Cette charte est suspecte, parce qu'on ne trouve aucune confirmation de ses dispositifs jusqu'au roi Charles IV en 1306, et parce que l'indication est fausse, ce qui du reste n'est pas sans exemple.

[102] « Postulaverunt, » *Chron. Chartul.* 927. L'acte de confirmation se trouve dans le *Nouveau Musée suisse* (*Neues schw. Museum.*)

[103] A trois quarts de lieue d'Orbe.

[104] « Examinaverunt. » Il était « vir nobilis, ipsius ecclesiæ natus et laudabiliter educatus. » Des évêques, des comtes, « vassi, dominici, omnes conclamaverunt a majore usque ad minimum, *esse aptum.* » Sur quoi le roi « episcopatum commisit et canonice ordinari præcepit. » Là se trouvaient les évêques Adelgonde de Genève, et Elisagor de Bellay « Bellicensis, » messire Bérenger, archevêque de Bysance, le margrave Hugues.

d'Allemagne, vint dans le pays [105], emmena le prince, et s'établit son tuteur [106]. Conrad fut élevé chez Otton, mais ne devint pas comme lui prompt et entreprenant dans la paix et à la guerre; il fut au contraire, un homme paisible, préférant le repos à la gloire; il mettait au monde des enfans illégitimes [107], et portait un cilice sous le manteau royal [108]. Vivant de cette manière, il régna cinquante-six ans, à l'époque où la race carlovingienne perdit la France, et où au milieu d'un grand désordre, des papes, des empereurs et des rois se succédaient rapidement en Italie. Après avoir battu l'archi-comte [109] dans le Jura, et épousé Adélaïde, sœur de Conrad [110], Otton vécut en bonne amitié avec ce dernier [111]; il donna de grandes propriétés à son frère Rodolphe, et confirma les donations faites en Allemagne à des couvens bourguignons [112].

105 Peu après la mort de Rodolphe II. *Frodoard* ad 940 : « jam dudum dolo captum Conradum. »

106 *Witechind*, au livre II. Les chartes étaient toutefois expédiées au nom de Conrad; p. e. celle de *Saint Maurice en Valais*, par laquelle en 942 un comte Alberich et ses fils reçurent à titre de fiefs, les domaines de l'abbaye dans le pays d'Waraschke et dans Scodingen.

107 Entr'autres l'archevêque Burkhard de Besançon. *Hugo Flavin.*

108 « Tranceatus exterius, vestis aspera subtus erat. » Epitaphe dans *Mille*, t. III, p. 342.

109 Hugues-le-Noir, comte de Mâcon, fils de Richard, premier duc de Bourgogne, neveu du roi Boson. Il est appelé « Archicomes » dans la *Charte d'un comte de Mâcon*, et « caput Marchio » dans les *Annales de Besançon*, voy. *Dunod*.

110 Veuve de Lotaire, roi d'Italie, dont le père était le roi Hugues, déjà souvent mentionné. Elle était née en 930 et elle mourut en 1001. Sa fille épousa Lothaire, roi de France.

111 L'impératrice Adélaïde unit les deux familles. Conrad la réconcilia avec Othon II, de méchantes gens ayant désuni leurs cœurs. *Vita Adelh.*

112 Les documens d'où ces différens faits sont tirés se trouvent dans *Herrgott*.

Encore très-jeune, Conrad battit les hordes dévastatrices des Arabes et des Hongrois. Ceux-ci passèrent par la Rhétie [113] et, venant de Seckingen, tombèrent en grand nombre sur le pays; ils tuèrent l'évêque Rodolphe de Bâle. Ceux-là traversèrent le pays, depuis le château de Fresne [114] jusque dans le Jura [115], et tournèrent le lac Léman jusqu'aux Alpes Pennines. La mère du roi s'enfuit aussitôt avec un saint évêque dans une tour écartée, là où est maintenant Neuchâtel [116]. Comme

[113] Peut-être étaient-ce les Sarrasins qui ravagèrent les terres du chapitre de Coire; on appelait tous les infidèles païens ou Sarrasins. *Ekkehard* nomme les Hongrois : « Qui Ungros Agarenos putant longa via errant. » Ce fut sans aucun doute par la crainte des Hongrois qu'en 957 l'abbé Anno de Saint-Gall environna d'un mur les maisons voisines du couvent; c'a été l'origine de la ville. *Stumpf*, l. v.

[114] « Fraxinetum, » sur la côte méridionale de France. *Chron. Farf.*

[115] Inscription de l'église de Saint-Pierre, sur la route du Saint Bernard, dans *Briguet, Vallesia S.*

Ismaelita cohors, Rhodani cum sparsa per agros
Igne, fame et ferro sæviret, *tempore longo*,
Venit in hanc vallem Pœninam, messio falcem :

La bataille se serait-elle livrée dans cet endroit? L'inscription paraît ancienne.

Hug, præsul Genevæ, Christi post ductus amore,
Struxerat hoc templum, Petri sub honore sacratum.

L'évêque Hugues mourut en 1019. L'historien national hongrois, le notaire du roi Béla, raconte cette expédition comme ayant eu lieu après la dévastation de la Lorraine, « per abrupta Senonensium, populos Aliminos, bellicosissimos, situ locorum tutissimos, montes Senonum, » dans le but de conquérir Turin et de piller l'Italie, d'où ils paraissent être retournés par le même chemin, puisque Otton les trouva au bord du Rhin. Par les « Alimini » nous entendons les Souabes et les Suisses allemands, et par les montagnes des Sénoniens le mont Cenis, puisqu'ils s'emparèrent immédiatement après de Suse; ce que nous racontons dans le texte peut être arrivé pendant leur retour. Leurs chefs étaient Botund, Zobulsu, Irchund.

[116] *Chron. de Neuchastel* dans *Ruchat.*

dans cette extrémité on fortifiait tous les endroits tenables [117], on aurait alors bâti la tour de Gourze sur un mont près de Cully ; elle n'avait pas de portes [118]. On voit encore combien elle fut forte. Le roi prémunit les Arabes contre les Hongrois, et promit à ces derniers du secours contre les autres. Lorsque leur rage dévastatrice se fut un peu calmée, il mit trois troupes de ses gens en embuscade : la Bourgogne est très-propre à de tels stratagèmes. Après que les étrangers se furent rencontrés et massacrés en grand nombre, le roi les surprit et les battit [119]. Cette unique action et la paix de tout son règne lui méritent une rare louange ; c'est de n'avoir jamais suscité la guerre, et de ne l'avoir jamais terminée à son déshonneur.

Huit ans après cette délivrance du peuple, et lorsque vers l'an mille de Jésus-Christ on commençait de trembler à l'approche de l'accomplissement des temps et de la fin du monde [120], Berthe, mère du roi, voulut acquérir un trésor impérissable par l'emploi de son douaire. Elle fonda à Payerne un couvent de l'ordre de Saint-Benoît, d'après la réforme d'Odile ou la règle de Clugny. Elle lui donna, avec l'autorisation du roi Conrad et du duc Rodolphe, ses fils, des valets, des ser-

117 On voit encore près d'Avenches le mur des *Sarrasins*.

118 Traditions dans *Ruchat*. On en a d'autres exemples.

119 *Excerpta casuum S. Galli* dans *Du Chêne*, *Script.* t. III. Bientôt après, en 962, Bernard de Menthon, moine en odeur de sainteté à Aoste, fonda au passage Pennin, où les Anciens adoraient Jupiter, le couvent qui a donné son nom au mont Saint-Bernard. (*Tschudi Hauptschl.*) On rapporte que le saint bannit au fond des montagnes le diable (le dieu païen), qui habitait encore dans une gorge voisine du couvent.

120 *Donation* faite par un certain *Meinier* au *chapitre de Lausanne* en 964, dans l'attente de la fin prochaine du monde. Voy. *Mosheim*, *Institut. H. E. Sæc.* x.

vantes, des biens dans cette contrée et quelques revenus d'églises[121], afin que des frères pieux pussent mieux rechercher la communion avec Dieu par la foi[122], et exercer la charité envers les pauvres et les étrangers. Elle agit ainsi pour le salut de son âme, de celles de ses fils, de l'impératrice Adélaïde, de l'empereur Otton et de son premier mari, le précédent roi de Bourgogne. Elle ne fit aucune mention de Hugues, roi d'Italie, qu'elle épousa après Rodolphe, parce que, sensuel, il s'était laissé aller à bien des infidélités[123]. Elle affranchit ce monastère de toute domination temporelle, et ordonna que les moines choisissent le prévôt et l'avoué : ils relevaient de l'abbé de Clugny. Ensuite, parce que désarmés ils ne pouvaient guère espérer de secours contre de rudes guerriers, elle prononça la malédiction suivante : « Vous, saints Apôtres, glorieux princes de la » terre, Pierre et Paul, ô toi qui, sur leur siége, trônes » comme le chef de tous les évêques! puissent les en» nemis de ce mien chapitre être rejetés de l'église et ef» facés du livre de vie! Leur portion soit avec ceux qui » disent au Tout-Puissant : Ote-toi de devant nous; » avec Dathan et Abiron, pour qui la terre ouvrit ses » gouffres! Qu'ils aient durant leur vie l'avant-goût » des peines de l'enfer, comme Héliodore que les an» ges fouettèrent, comme Antiochus que les vers ont

[121] « Ad carcerem (Kerzers, Chiètres), ad Pauliscum et ad Privisint. Cellullam Balmo (Baulmes) cum silvulis super ejus rupem, una frugifera, altera glandifera; » outre cela la dime de vignes dans le district de Laupen, la rivière de la Broie, ce que Rodolphe I acquit à Curte (Grandcourt) dans le district d'Avenches, le droit de foire et le droit de battre monnaie. *Charte de 962, dans Zapf.*

[122] « Conversatio cœlestis ardore intimo perquiratur et expectetur.

[123] « Multarum concubinarum deceptus illecebris. »

» rongé[124]! » Elle fixa la punition humaine à cent livres d'or. Sous cette garantie, Payerne obtint de la maison royale la rivière qui joint les lacs de Neuchatel et de Morat[125], un château ayant droit de battre monnaie et droit de foire[126], Colmar et d'autres lieux en Alsace. Berthe fit bâtir l'église avec les ruines d'Aventicum c'est maintenant un grenier auquel il ne reste rien que le son solennel d'une grosse cloche. Ses biens échurent plus tard à Berne, dont le nom existait à peine, deux cents ans après la reine Berthe. Les fondations religieuses, comme tout le clergé, declinèrent par négligence; cux, dont le pouvoir dépendait de l'opinion, se reposèrent sur la durée de la dévotion. Si les ecclésiastiques eussent profité de leur loisirs, pour devenir les premiers esprits du siècle, s'ils eussent été les saints administrateurs des intérêts des nations opprimées, les potentats à la tête des armées les révéreraient encore. Mais Payerne, le chapitre de Neuchâtel, Romainmôtier et Saint-Maurice, ont à peine produit un écrivain : le peuple bourguignon recevait si peu de lumiere de ses nombreux couvens, que les qualités de savant et de bourguignon semblaient s'exclure; Bérenger de Tours voulait à peine croire « que parfois l'esprit soufflait en Bourgogne[127]. »

[124] L'acte de fondation de 962, se trouve dans *Bouquet*, t. IX, p. 667. et *Guichenon*, Sebusian. p. 1. Une charte de 879, dans *Herrgott*, renferme le vœu que celui qui la lira dans des dispositions malveillantes soit frappé de cécité.

[125] « Bibiena » (Biber, Broie), non loin de « Champniacum » (Gampelen).

[126] « Locus Curte, » Grandcourt.

[127] *Lanfrancus, De Corp. Christi*, liv. II. pag. 252./*Domno* « Burgundi bruti fecerunt hoc quasi stulti. »

Au temps où Berthe filait les habits des rois [128]; que, reine et ménagère, elle allait chevauchant [129] visiter le train de ses métairies, la Bourgogne et le pays Allemannique étaient dans la situation suivante.

Dans l'Helvétie romande, on rétablissait sous la règle de Clugny les couvens négligés [130]. Une partie du pays riverain du lac de Genève, portait encore le nom de la colonie équestre des Romains [131], parce que rien encore n'effaçait l'éclat de son souvenir. Cependant une population doit s'être réunie dans la bourgade sur la rive charmante où est Morges [132]. Dans beaucoup d'endroits du pays de Vaud [133] des vignes et des prai-

[128] Il y a un ancien proverbe : « Ce n'est plus le temps où Berthe filait. » *Ruchat* cite un sceau où elle est représentée filant sur un trône. Voulait-elle imiter la mère de Charlemagne, Berthe, femme de Pepin ? ou bien attribue-t-on à celle-ci des faits de celle-là ?

[129] On montre à Payerne sa selle. (A supposer qu'elle ne soit pas authentique, elle sert du moins comme tradition. C. M.) Adélaïde fit enterrer Berthe dans l'église qu'elle-même avait bâtie. «Deo in omni humilitate devotam. » *Vita Adelheidis.* = Le 15 octobre 1817, le tombeau de Berthe fut découvert dans l'église abbatiale, fondée par cette reine. Le gouvernement du canton de Vaud ordonna la translation du sarcophage et des ossemens de Berthe dans l'église paroissiale, où ce monument se voit aujourd'hui. Voyez la narration de ces faits et l'histoire de la princesse qu'ils concernent, dans le t. IX du Conservateur suisse, p. 386-407. C. M.

[130] Saint-Victor à Genève (*Mabillon, Ann. Bened.* IV ; *Guichenon Sav ; Spon.*) Romain-moutier (*Testament d'Adélaïde de Bourgogne*, de 954.) Saint-Blaise, diocèse de Genève, (*Charta de Rodolphe III*, de 1029.)

[131] « Pagus equestricus. » *Charte de Rodolphe II*, au sujet des prétentions de madame de Bertagia sur le château de Venay, près Nyon, de 926 ; dans le *Nouveau Musée suisse* (*Neues schw. Mus.*), où l'on peut lire également *l'Acte de fondation de Satigny* dans le même canton. Le comte de ce canton était Anselme, qui avait aussi siégé dans le « mallo publico » à Saint-Gervais, (aujourd'hui quartier de Genève.)

[132] En 932. *Ruchat, H. de la S.* t. IV, d'après *Munster* et *Gollut.*

[133] « Pagus et comitatus Valdensis. »

ries[134] fleurissaient protégées par des châteaux forts[135]. Près d'Orbe, sur l'emplacement de l'ancienne Taverne[136], s'établit un bourg[137]. Yverdun était le chef-lieu d'un canton[138] bien cultivé[139]. Les moines ne rougissaient pas encore des travaux agricoles[140].

Des lacs du Jura jusqu'à l'Aar s'étendait, dans des bois marécageux, l'Uechtland presque entièrement abandonné[141]. Le pays où est Berne appartenait, comme d'autres solitudes, au roi[142]; il possédait un château[143] dans ces contrées. Non loin de là, à Oltigen[144], vivait le

[134] *Chron. Chartul.* Ad. 904 seq.

[135] Berthe passe pour avoir bâti les châteaux de Wufflens et de Champvent. *Watteville.* La fondation première remonte peut-être plus haut.

[136] *Charte de Rodolphe III*, de 1029 : « In villa Tabernis quam propter fluvium ibi defluentem Urbam appellant. » Zabern était donc l'ancien nom ; aussi ne trouve-t-on point de vestiges d'une ville considérable, si près d'Yverdun, mais plutôt d'un grand bâtiment, dans la plaine au-dessous du château royal, et qui était destiné à héberger les voyageurs qui avaient passé les défilés voisins.

[137] « Vicus Urba. » *Vita Adelheid.* Ap. *Leibnit. Script. Brunsvic.* t. I, p. 266.

[138] « Pagus Everdunensis. » *Charte de l'évêque Eginolph*, de 974.

[139] Cela ressort de la charte citée, n. 13. Clendy, Sachy, Corcelles, etc. Déjà à cette époque on trouve cités, tout aux pieds des Alpes, dans le comté de Turimbert, Bulle (« Butulum ») et Rue (« Roda »). *Traité d'échange de ce comte avec Boson, évêque de Lausanne*, en 900. *In Chartul. veteri.*

[140] Dans la querelle au sujet du village de Tusi, l'abbé Bernard de Saint Maurice mentionne le « laborem primitivum » des moines. *Charte de l'église de Vienne*, dans *Millo*, t. III, p. 205.

[141] Des monnaies découvertes à Berne même démontrent que cette contrée était autrefois habitée.

[142] De là le Königsthal (vallée du roi), derrière la Gourten, colline voisine de Berne.

[143] Bumpliz, « Pimpeningis » dans une charte de 1016.

[144] « Ochtudenges » ou Uechtingen, château dans le désert, « Ostodenges, Oltadenges. »

comte Cuno, riche en terres désertes. Buko, son fils, demeurait au château paternel[145]; Ulrich, frère de celui-ci, reçut une résidence, un fenil[146] sur une hauteur près du lac de Nugerol[147]; les maisons étaient rares. La Hasenbourg[148] lui appartenait; sur un rocher près d'un des lacs, il possédait la tour qui fit nommer ses descendans comtes de Neuchatel[149]. Il reste de Burkhard, fils d'Ulrich, le château de Cerlier sur le Jolimont, et de Cuno, père de Burkhard, l'abbaye de Saint-Jean entre les deux lacs. Peut-être cette maison a-t-elle administré l'ancien comté de Pepin, alors nommé comte de Bargen[150], et s'est-elle approprié le bailliage dont Bienne était le château. Ces seigneurs parvinrent d'autant plus facilement plusieurs fois à être les administrateurs des évêchés de Bâle et de Lausanne; ils les protegeaient bien et leur faisaient des libéralités. A côté de ses propriétés dans le canton des Rauraques[151], l'église de Bâle reçut de ces comtes autant de terres dans le Jura,

[145] En 1072, sur le cimetière de Rue (« Rode ») où se tenaient vraisemblablement les assises, Buko fut reconnu coupable d'un forfait (« pro forefacto ») envers l'église de Lausanne, et il fut condamné à donner une vigne sise à Saint-Aubin, dans le district d'Avenches (Wilisgau) « in fine viæ quæ dicitur Pertusium. » *Document* dans *Zapf.*

[146] Aujourd'hui encore appelé Fenil, en allemand Vingelz; *fenil* signifie encore çà et là, dans le patois, habitation.

[147] La vallée des lacs de Bienne et de Neuchâtel.

[148] Dans l'évêché de Bâle.

[149] « Cuno dal dongioun de Novocastro. » Le château est mentionné pour la première fois dans une *Charte du couvent de Haute-Rive* de 1162. L'empereur Conrad II doit le lui avoir donné à titre de fief en 1035. *Sinner*, *Voyage*, t. II.

[150] Bargen n'est pas loin d'Arberg.

[151] « Pagus Raragouwe; » *Charte* de 894, dans *Tschudi*, *Codex diplomat.* MSC.

qu'elle reçut des empereurs de mines d'argent[152] et de droits de chasse de l'autre côté du Rhin.

Dans le même temps Guntramn, riche comte, perdit son fief en Alsace, par suite de malheureuses hostilités contre Otton, roi d'Allemagne; en sorte qu'il ne lui resta qu'une possession héréditaire (*terra aviatica*) près de Windisch[153] en Argovie. Il appartenait à la haute noblesse des anciens ducs alsaciens, et depuis plus d'un siècle sa famille jouait de nouveau un rôle auprès des rois; ses richesses se composaient de terres dans le Brisgau et l'Argovie, et du landgraviat de la Haute-Alsace; Rodolphe II, roi de Bourgogne, donna à cette famille Moutier-Granval[154] et presque tout l'Arguel[155]. Mais Otton prit à Guntramn tous ses biens[156], et décida de concert avec Conrad, roi de Bourgogne, et beaucoup de ducs, de comtes et d'évêques, « que des chapitres libres et royaux[157] ne pouvaient être donnés à un séculier; » sur quoi, d'après le jugement du peuple[158], Moutier fut retiré à son possesseur et mis sous la protection immédiate du roi de Bourgogne.

152 « Venæ et fossiones argenti in pago Brisichgouwe; » *Charte de* 1028, dans *Herrgott*.

153 « Lui et ses descendans portèrent le titre de comtes et demeurèrent *près de* Windisch, mais ce lieu ne fut jamais un comté. « Vindinissa cum multis aliis hereditas erat. » *Ekkehard*.

154 « Liutfrido concessit in beneficium. » *Charte du roi Conrad*, de 962. D'*Achery*, *Spicilegium*, t. VII, p. 187.

155 Sombevoz (villa summa vallis), Tavannes (Theisvenna), Courtelari (Curtis Alarici) Reconvilliers, Illingen (Ulliv.nk) Sainte-Ursanne, Nugerol, dans le district de Bargen.

156 « Populari judicio in regiam venerunt vestituram; » *Charte de* 959, dans *Hergott*. Omnis ejus proprietas in regalem potestatem legitime dijudicata est; » *Charte de* 1004, *ib*.

157 « Monasterium per privilegia constructum. » *Ch. du roi Conrad*, de 961.

158 « Judicante populo; » *ib*.

La maison de Guntramn tomba si bas, qu'elle ne dédaignait pas les vexations envers de pauvres paysans et des gentilshommes campagnards; et dans la suite elle s'éleva si haut, que les nations riveraines du Pô, de l'Indus, du Danube et du Tage, et celles des hautes vallées des Cordilières lui obéissaient. Cette élévation fut moins l'ouvrage de grands hommes que le resultat d'heureuses circonstances; il semble que la puissance, qui nous éblouit, soit jetée aux hommes par le hasard, tandis que la sagesse, bien moins appréciée, n'est accordée qu'à ses plus fervens amis. Après son malheur, Guntramn [159] vécut à Wolen en Argovie, non loin de la Reuss. Parmi les paysans, sa grandeur déchue exerçait encore de l'ascendant, puisqu'avec les biens et les gens qui lui restaient, il était autant au-dessus d'eux qu'au dessous de son ancienne fortune. Pour cette raison, des hommes libres mettaient leurs terres sous sa protection, moyennant un modique tribut; lorsqu'il labourait ses champs ou fauchait ses prairies, il recourait à leur obligeance comme voisins. Il leur fit enfin un devoir de ces complaisances, et leur imposa un tribut de poules. Quand le roi vint à Soleure, ils essayèrent de lui adresser leurs plaintes; mais au milieu de tant de grands personnages, les habitans de Wolen ne purent se faire entendre, surtout comme ils réclamaient leurs droits héreditaires avec une fierté rustique. Le comte perdit toute retenue, et leur imposa des servages dont ils ne connaissaient pas même le nom [160]. Quel-

[159] *Acta Murensia*, dont la meilleure réimpression est dans *Kopp*, *Vindiciae*, *Grandidier*.

[160] « Ista vero intricata est ratio census, ut vix aliquis possit se inde expedire; sicut omne quod ex malo et avaritia oritur, solet esse. » *Acta Murens.*

ques hommes libres du bourg de Mouri [161] choisirent son fils Lanzelin pour protecteur. Il fit comme son père à Wolen : il opprima ceux qui étaient restés libres jusqu'à ce qu'ils lui demandassent protection ; cependant il leur prit leurs champs et leurs cabanes, parce qu'ils ne voulaient pas devenir ses serfs. Dans la vieillesse de Conrad roi de Bourgogne, et sous Rodolphe son fils, les grands faisaient chacun sa volonté. Le comte Lanzelin vivait dans l'héritage de son père au château d'Altenbourg, non loin de Windisch sur l'Aar. Dans sa vieillesse [162], tous les opprimés de Mouri, et parmi eux deux nonnes, se réunirent pour lui redemander leur héritage; mais Radbod, fils du comte, renvoya ce triste cortége avec mépris, et bâtit un manoir à Mouri pour y habiter. Plus tard il épousa la fille du duc Frédéric, Idda de Lorraine, dont la mère était sœur de Hugues qui fit aux Carlovingiens ce que Pepin avait fait aux Mérovingiens ; le comte Cuno de Rheinfelden était son frère de père. Radbod constitua Mouri en douaire à sa femme. Lorsqu'Idda apprit la manière dont son beau-père avait traité les pauvres gens de ce lieu, et comment son mari et ses beaux-frères se disputaient avec la flamme et le fer cet injuste patrimoine, elle fut fort troublée ; elle craignait Dieu. Mais les habitans de Mouri étaient en partie morts de misère, et en partie vivaient inconnus et pauvres dans l'étranger. D'après le conseil de Werner, évêque de Strasbourg, frère de son mari, Idda engagea son frère Cuno à vouer ce douaire à l'apôtre Pierre,

[161] Ainsi nommé « a subterraneis muris, antiquitus constructis; » quelques hommes riches et libres y avaient des habitations, et de tout temps plusieurs villages faisaient bénir tous les baptêmes dans l'église de Mouri.

[162] Il mourut probablement en 990, d'après des documens d'Einsidlen, dans *Herrgott*; *Tschudi* place sa mort en 1007.

et employa aussitôt plus de deux cents hommes à bâtir un couvent à Mouri [163].

Dans le même temps, Radbod bâtissait, dans ses terres d'Argovie, le château de Habsbourg [164], sur le Wülpelsberg, qui, bien que peu haut, s'élève perpendiculaire et boisé, au milieu des campagnes qui recouvrent l'antique ville militaire de Vindonissa. De l'étage supérieur de la tour de Habsbourg, haute de soixante et quinze pieds, on voit les chaumières dispersées aux bords de l'Aar, auprès de sources nombreuses et sur le flanc des montagnes, beaucoup de châteaux des vassaux et des compagnons d'armes; au-delà des bois et des champs on voyait les terres de comtes et de seigneurs, parens de Radbod. Ce château bâti sur sa terre patrimoniale était bien fortifié, mais petit, proportionné à la terre elle-même. Avec l'argent de l'évêque Werner, il gagna maints nobles seigneurs, qui jurèrent fidélité à la maison de Habsbourg [165]. A l'époque où Marie-Thérèse termina sa lignée impériale [166], il

[163] *Acta Murensia.* Il mourut en 1046; son fils Werner, en 1096.

[164] Le nom de ce château, sur l'étymologie duquel on a dit beaucoup d'absurdités, peut avoir quelque rapport avec le nom de la terre sur laquelle le château était bâti: « terra aviatica. » Le *v* se changeant souvent en *b*. Voyez *Du Cange*: « Avius, Abiaticus. » Le fait se rapporte à peu près à l'an 1020.

[165] *Felix Faber, Hist. Suev.* liv. II. *Tschudi* et beaucoup d'autres racontent que l'évêque qui fournit l'argent, étant venu voir le château, se montra mécontent de son peu d'étendue; pendant la nuit, le comte Radbod rassembla ses vassaux et ses hommes d'armes. Au matin, l'évêque ne vit pas sans étonnement et sans inquiétude le château environné de gens armés. Son frère lui dit: « J'ai bâti des murs vivans; la fidélité d'hommes de cœur est la plus solide forteresse. » Du reste, la chronique du monastère d'Ebersheim accuse l'évêque d'avoir enrichi sa maison aux dépens de ce couvent. *Stumpf*, l. IV.

[166] Le 29 novembre 1780.

ne restait que peu de familles des anciens maréchaux, échansons, écuyers-tranchans, chevaliers et conseillers[167], qui avaient dévoué leurs biens et leurs vies pour l'agrandissement primitif de la maison de Habsbourg ; deux barons mineurs de Hallwyl, ne possédant d'autres biens que le château de leurs aïeux, et Farwangen qu'ils avaient acquis de Habsbourg, sans autre éclat qu'une noblesse bien soutenue ; les seigneurs de Luternau et de Müllinen, bourgeois de Berne ; quelques Winkelried parmi les paysans d'Unterwalden. Peu de familles comptent de nobles aïeux aussi anciens ; un Hallwyl et un Winkelried[168] occupent dans l'histoire une place plus glorieuse que bien des rois, parce qu'ils n'ont eu des égaux qu'à Marathon et aux Thermopyles.

Lorsqu'on bâtit Habsbourg, les comtes ne pouvaient demander aux hommes libres que d'assister à leurs diètes : les serfs apportaient certaines redevances pour le sol et pour ses produits. Les comtes tiraient leur force de la nombreuse population et de l'agriculture ; il fallait qu'ils gouvernassent bien, pour attirer des étrangers sur leurs terres. Le plus ancien comte de Habsbourg[169] avait la direction des affaires temporelles du couvent de Mouri, fief féminin de sa maison ; toutefois, si, après trois avertissemens de l'abbé, il persévérait dans une mauvaise voie, l'abbé pouvait choisir un autre avoué dans la maison de Habsbourg. Il siégeait comme juge à Mouri, aussi souvent que besoin était, moyennant un salaire fixe[170], savoir, le tiers des amen-

[167] On peut en voir la liste dans *Herrgott*.

[168] Celui-ci figurera dans le VIIIe chap. du second livre ; celui-là, dans le Ve livre, à la bataille de Morat.

[169] « Qui prædicto castro de Habesborch dominatur. » *Charte de* 1027

[170] « Consuetudinaria justitia. » *Acta Murens.*

des, un muids de blé, deux bouteilles de vin [171], et un cochon de lait [172]. Autrefois ceux de Mouri se rendaient au tribunal de Rore, où siégeait le comte de Lenzbourg [173], prince puissant en Rhétie, dans les cantons forestiers, dans toute l'Argovie, et avoué des religieuses de Zurich. Pour les affaires spirituelles, le district relevait de la cour épiscopale de Windisch [174]; les évêques de Constance y siégèrent jusqu'à la ruine totale de l'antique cité.

L'abbé Emberich d'Einsidlen envoya au couvent de Mouri les premiers religieux; Reinbold, soleurois, premier prévôt, acheta à Strasbourg deux cloches au prix de dix livres de monnaie bâloise; et comme sans livres la vie d'un moine est peu de chose [175], il chargea Notker et Henri d'écrire des livres saints, des cantiques, des homélies et des légendes. Le couvent de Saint-Gall lui envoya le livre de la Sapience; il reçut de Reichenau un martyrologe, sur les souffrances et les actions des chrétiens durant le temps héroïque de l'Eglise. Dès-lors des hommes savans fleurirent à Mouri [176]; une école était ouverte aux jeunes gentils-

[171] « Siclus vini. »

[172] « Frutisch ngus. » On en donnait de même aux rois de Sparte. *Xenoph. de Republ. Lac.*

[173] Les plus anciens comtes de Lenzbourg, mentionnés dans divers documens, sont *Bero*, en 850 (*Chartular. Beromünster*) *Conrad*, qui donna au couvent d'Einsidlen des terres sises au bord du lac Aegeri (« aqua regia »); *Amazo*, mort en 962; *Ulrich*, 972, *Henri* fils d'Ulrich, évêque de Lausanne, mort en 1019; Ulrich, avoué d'un couvent à Zurich.

[174] « Condictum episcopi, quo et convicanei veniunt, ad Vindesch, ibi ecclesiasticum jus audiunt, et judicium sustinent. » *Act. Murens.*

[175] « Quia vita omnium spiritualium hominum sine litteris mors est. » *Ibid.*

[176] « Sive propter necessitatem hominum vel ad honorem Dei. »

hommes. Ils avaient les poëmes d'Homère, l'aimable sagesse qu'Esope cacha sous des fables, les chants savans d'Ovide, ses peintures voluptueuses et ses lamentations exagerees, les modèles de sagesse et de simplicité qui font de Salluste le rival de tous les grands historiens, et beaucoup de ces productions de la science et du travail, plutôt que du génie et de l'âme, transmises à nos pères. A côté des travaux ecclésiastiques, ils surveillaient l'économie et la culture de leurs terres. La négligence leur fit perdre plusieurs droits[177] : ils avaient des tributaires libres (*liberi censurii*), des gens qui défrichaient des terres[178], des journaliers[179] qui apportaient chaque année aux métayers deux plats (*scapulæ*, de viande, deux pains, une demi-bouteille de bière, et en étaient à leur tour régalés[180]. Ils possédaient quelques districts de chasse de Habsbourg, des pâturages alpestres très-éloignés, et des vignobles embarrassans, souvent cultivés avec perte par ignorance, ou affermés à des paysans sans probité. Les paysans qui voulaient se fixer auprès d'eux[181] recevaient une maison, du bois, une charrue, un chariot attelé de quatre bœufs, une truie (*scrofa*), deux cochons de lait, un coq, deux poules, une faucille, une hache, une cognée, et, pour ensemencer leur terre, de l'épeautre, de l'avoine, du chanvre, des lentilles, des haricots, des pois et des raves. Ce que chacun devait donner annuellement en toile, en bétail, en produits des champs et des troupeaux était invaria-

177 « Multa primitus fuere petibilia, nunc sunt potentibilia. » *Ibid.*

178 « Homines qui vocantur Winde. » Les Wendes, ou peut-être les descendans des malheureux habitans de Windisch ?

179 « Servientes ex diurnalibus. »

180 Cela s'appelait « visitationem facere et accipere. »

181 « De rustico ab initio constituendo vel justificando. »

blement fixé, ainsi que l'époque et la quantité des corvées. Dans le mois de juin, en automne et au printemps, chaque homme devait labourer cinq arpens des terres du couvent[182], faire des messages entre l'Aar et la Reuss, amener du vin de l'Alsace et du Brisgau[183], héberger des hôtes trois fois l'an et veiller une nuit, moyennant la moitié d'un pain et un verre de bière. Ainsi, contens tous deux, le seigneur et le serf s'enrichissaient l'un et l'autre. Le meilleur père de famille était celui qui avait le plus d'enfans, parce que leurs mains plantaient plus que leur bouche ne consommait. Lorsque le prévôt et l'abbé avaient réparti le bétail sur les Alpes[184], que les plantes poussaient au printemps et que le prévôt avait reçu le produit de la tonte des moutons, les troupeaux allaient à la montagne[185], joyeux comme toujours. Celui à qui douze propriétaires confiaient leurs bestiaux s'appelait maître berger[186]; ils payaient huit fromages[187] et du petit-lait pour l'usage de la chaudière à fromage (*caldaria*). Au milieu de l'été chacun venait à la montagne mesurer le lait et compter ce que lui devait le maître berger. Quand en automne le bétail allait redescendre, le prévot montait vers les chalets (*casalia*) et inspectait les bestiaux. A la Saint-André on délivrait au couvent du petit-lait, des

[182] L'arpent avait trente verges en long sur six de large; la verge était de quatre aunes et demie.

[183] Chacun cinq « ydrias metretæ de Turego. »

[184] En Suisse et dans cette histoire le mot *Alpes* désigne souvent des pâturages alpestres, et s'emploie, dans ce sens, aussi au singulier.

[185] « In Alpem minare. » *Act. Murens.*

[186] L'évêque Salomon avait « magistros pastorum. » *Ekkehard.*

[187] « Tantum lactis quo seracium potest fieri, vocant *Jux*, octo Imi dicuntur *Sester*; unumquodque autem seracium secantur octo *casei*. » *Act. Murens.*

fromages, des bêtes grasses, des peaux, du feutre (*filtri*), du drap, de la toile, des noix et des fruits. On travaillait la laine et les peaux dans le pays; les draps indigenes suffisaient à chacun. Les vallées alpestres étaient trop froides pour le blé; cependant dès les premiers défrichemens on essaya cette culture. Mais la nature assigne à chaque contrée ses produits, afin que les citoyens du globe vivent unis et en société. La puissante dame Berklinde[188] était alors en grande considération dans le pays de Mouri; son taureau, son verrat et son bélier[189] parcouraient librement les champs et les jardins; ils étaient les seuls de la contrée: sa grande étable de Bolliken avait droit d'asile comme les eglises. La richesse rurale a quelque chose de patriarcal, une grandeur domestique, qui manque à toutes les fortunes gagnées par speculation ou par la flatterie.

Une noble famille d'Allemannie[190] régnait alors à Kibourg. On la disait originaire d'Altorf près de Ravensbourg, maison paternelle des Guelfes[191]; peut-être qu'elle vint en Suisse, de l'autre rive du lac de Constance, comme celle de Lenzbourg. La population de l'Helvétie allemannique jusqu'à l'Aar vint presque toujours du Nord-Est; la population de l'Helvétie romande arriva de par-delà le Jura. Une branche des Kibourg possédait Dillingen sur le Danube. Des dons pieux les firent aimer en Thurgovie; un mariage les enrichit.

[188] « Præpotens mulier. » *A. M.*

[189] « Ram, » *Ib.* C'est l'ancien mot tudesque, conservé dans la langue anglaise.

[190] *Hepidanus, V. Findani; ap. Goldast, script. T. R.*

[191] *Liber dotationum Einsdl.* Msç. On rapporte que le comte Rodolphe Guelfe épousa une petite-fille de l'empereur Otton, dont il eut Henri et Richilde.

Il n'est pas improblable qu'un certain comte Ulrich fut richement doté en Thurgovie par les rois d'Allemagne, pour avoir tué un de ceux qui s'étaient emparés de la couronne d'Italie [192]; mais, ainsi que d'autres nobles familles [193], on le crut italien sans preuves suffisantes : une telle patrie semblait noble, et les poètes chantaient plus hardiment la grandeur d'une origine inconnue et d'ancetres étrangers. Ulrich avait, entre autres fils, Leutfried, sur les droits duquel, comme il semblait borné, ses frères cherchaient à empiéter. Leutfried se montra indifferent, parut ne pas songer à se marier, mais vouloir vivre avec l'un de ses frères. Encouragés à le flatter, ils rivalisèrent pour lui procurer la meilleure part de l'héritage. Quand il eut reçu Winterthur, il se maria et cultiva avec grand bonheur la contrée arrosée par l'Eulach. La p tite-fille de ce comte apporta ses biens à la maison de Kibourg [194]. Les comtes de Kibourg gouvernèrent dans la suite leur comté, de la Glatt au Rhin et de l'Aar au lac de Constance, avec tant d'éclat, que jusqu'à nos jours les plus grands monarques [195] ont conservé le titre de cette maison.

Des branches illégitimes ou apanagées [196] du trone

[192] Il y a de l'obscurité dans l'histoire de la mort du jeune roi Lambert, qui donnait de si belles espérances, et déjà renommé pour l'honnêteté de ses mœurs et pour son courage héroïque. Il fut assassiné dans un bois en 898, pendant qu'il dormait. *Luitprand*, *Chron. Novalic.*, *Landulph Senior* (*Hist. Mediol.*), *Chron. Petershus.*, *Bucelin* (*Constant.*) diffèrent dans les détails.

[193] P. e. Habsbourg et Hohenzollern.

[194] La *Chronique de Pétershausen* (*Chron. Petershus.*) nomme Dilligen à la place de Kibourg. Ces deux branches d'une même famille se séparèrent en 925 ; il se peut que le château de Kibourg ait été bâti à la fin du xe siècle, et que l'ancien nom ait subsisté jusqu'alors.

[195] D'Autriche et d'Espagne.

[196] Les anciens seigneurs ne cherchaient pas des États, mais des terres.

guelfe florissaient dans le château voisin de Wulflingen, à Rapperschwyl, à Uster et dans d'autres châteaux forts; puissantes dans les querelles, par leur parenté, par leurs services et par la faveur impériale, quelquefois affaiblies par des divisions de famille [197], et quand un trop grand nombre d'enfans diminuait la fortune, elles dépérissaient par les égaremens de la sensualité et par les séductions du célibat.

Zurich était l'entrepôt du commerce de l'Italie, de l'Allemagne et de la Rhétie ; car la route commerciale longeait le lac, passait par Wallenstadt [198], par le Septimer [199], par Masox [200] et le mont Cenere [201]. C'est pourquoi ce petit bourg fortifié (*castellum*) se peupla de marchands, de douaniers, d'aubergistes, d'artisans et de bateliers. Une chambre impériale [202], un des chefs-lieux de la Souabe, le tribunal des Lombards [203], le rendez-vous favori des diètes de la haute Allemagne [204] : voilà ce qu'était Zurich. Le château impérial se

[197] On voit par une *Charte de Hanfried « ad Imbriguam »* (*Embrach*) de 1044, dans *Grandidier, Hist. d'Alsace*, que des parens cherchèrent à lui enlever son héritage paternel, Embrach, et que sa propriété fut maintenue par la sentence des échevins « in placitis comitialibus. »

[198] Dispositions concernant le péage « in porta Rivano » 965, 975 etc. *Herrgott*. A Wesen, il y avait près de l'église un port environné de saules « salicibus ; » le lieu paroissial s'appelait Utis. Tout doit avoir été plus grand qu'aujourd'hui.

[199] « Septimius mons. » *Ekkehard* et *Leibnitz, script.* t. I. *Narratio de canonisatione S. Bernhardi.*

[200] La frontière de l'Allemannie d'après *Chron. Petershus.*

[201] « Mons Celer, » par lequel Adelbold, évêque d'Utrecht, revint en hâte de Créma. *Leibnitz*, l. c. p. 439.

[202] *Charte* de 824 pour Saint-Gall. Les coupables versaient les amendes dans le trésor royal à Zurich.

[203] *Otto Frising.* l. I, c. VIII. Quand les Milanais recouraient à la justice impériale en deçà des Alpes.

[204] Louis-le-Pieux, Louis-le-Germanique y tinrent des diètes. Voy. sur

voyait sur la hauteur; les prés et les vignes des paysans libres et des seigneurs [205] entouraient les glorieuses églises [206].

Lorsque les Hongrois ravagèrent l'empire d'Allemagne ouvert de toutes parts, pillèrent et égorgèrent le peuple sans défense dans ses métairies isolées, traver-

celle qui eut lieu sous Otton III, *Pfister*, dans son excellente *Histoire de Souabe* (*Gesch. Schwabens.*) t. II, 64, 63.

[205] « Curtes seniorales, » métairies seigneuriales; « propria liberorum hominum. » La position des gens tributaires n'était pas aussi mauvaise qu'on pourrait le croire. Hérich remit au grand chapitre quatre de ces gens; Reinbold Wyss, une servante; le prêtre Wichart, un valet qu'il avait hérité de son oncle; toutes les obligations de ces gens-là se bornaient à payer chaque année, à la fête de la patronne, quatre fennings; « ad aliud servitium a nemine coërceantur; securi quo velint pergant. » *Charte de* 946. L'avoué n'avait le droit d'exiger de chacun des gens du chapitre qu'une poule pendant le carnaval. — Chacun d'eux pouvait instituer pour son héritier son plus proche parent, pourvu qu'il le fût à un degré prohibé pour le mariage. (Extrait du *Liber mancipiorum* du grand chapitre.)

[206] L'église principale fut probablement l'ouvrage de l'empereur Otton-le-Grand; nous pensons que ce fut lui aussi qui établit à Zurich un tribunal des appellations suprêmes pour les Milanais, ce qu'*Otton de Frisinges* mentionne comme une institution fort ancienne « secundum majorum traditionem. » *Fred.* l. I, c. VIII. Dans ce cas, la bataille sculptée sur la façade d'une des tours de l'église se rapporte aux guerres d'Otton en Italie. Il put avoir l'idée de faire un point central de Zurich, la plus méridionale des villes d'Allemagne. Le couvent des religieuses acquit une grande considération, lorsque Régulinde, veuve des deux premiers ducs de Souabe, belle-mère du troisième, mère du quatrième, grand'-mère du cinquième, en devint abbesse en 946. (*Schinz*, dans le *Musée suisse*, t. X.) Elle fonda le couvent de l'île d'Uffnau; son second fils, Adalrich, était auprès d'elle. Des gentilshommes ecclésiastiques employaient leurs loisirs à des travaux savans. Ainsi, un prêtre noble, Rodolphe, composa sur les Psaumes un ouvrage plein de recherches (« glossas, styli fulgore nitentes »). La jeunesse de Zurich fit de savantes études sous Amarcius (Mers), qui s'était lui-même formé à l'école des Grecs (« pulchrum doctrinale dictavit; — pulchrum etiam Græcismum composuit »). *Schinz*, d'après la chronique d'Engelhusen.

sant plusieurs fois la Bavière, la Souabe et la Bourgogne et revenant par la Lombardie[207], désolèrent les deux versans des montagnes, le roi Henri I^er^ créa une classe moyenne dans les villes [208], établit des margraves [209] aux frontières délaissées, fortifia des bourgs en faveur des faibles et des vieillards, pour servir de magasins aux provisions et de retraite en cas d'une attaque imprévue; puis il marcha contre les étrangers à la tête de la nation allemande, et obtint une complète victoire. Il vengea ainsi son peuple, sauva tout l'Occident, et se couronna d'une gloire immortelle. Une grande partie du peuple qui, libre, mais faible et perdue au milieu de la foule des serfs, ne trouvait qu'une pauvre existence dans la culture de la terre, et n'était pas assez riche pour monter dans la classe des chevaliers, sortit ainsi de la bassesse, grâce au roi Henri [210]; le premier de tous les rois d'Allemagne, il érigea des bourgeoisies. Henri ordonna premièrement que la neuvième partie des habitans de chaque banlieue, en état de porter les armes [211], se joignit aux anciens habitans des villes,

[207] Plusieurs expéditions de ce genre aux environs de la montagne sont mentionnées dans *Herm. Contract.*

[208] Zurich est appelé « civitas » dans plusieurs chartes. « Imperatorum seu regum olim colonia. » *Otto Frising.* Le Village-Supérieur et le Village-Inférieur furent compris dans la *Grande-Ville*, qui avait quatre portes et huit tours; en outre, une tour défendait la sortie de la Limmat. *Schinz*, dans le *Musée suisse*, t. x.

[209] Il y avait eu des margraves avant lui : « Burchardus, Rhetiæ Curiensis marchio. » *Charte du roi Louis*, de 903, dans *Herrgott.*

[210] *Bothonis chronic.* ap. *Struv. Corp. histor. German.* p. 325, edit. Jena 1730.

[211] Ce n'est pas à dire qu'avant Henri il n'y eût point de villes, surtout de villes d'origine romaine; mais il les constitua et augmenta leur nombre et leur force.

et qu'on gardât dans celles-ci un tiers des grains[212]. Au moyen de franchises, il en fit des centres du commerce et de l'industrie. Bientôt, les ouvrages confectionnés dans les villes surpassèrent en qualité et en quantité ceux des campagnes. Dans les métairies, les maîtres, les enfans, les valets et les servantes faisaient tous les ouvrages. Parmi les bourgeois, chacun choisissait une profession selon son goût, et on l'exerçait avec d'autant plus de succès et de zèle. Enfin, les paysans se bornèrent à l'agriculture; ils échangeaient les fruits de leurs champs contre les produits de l'industrie bourgeoise. Des jours furent fixés pour ces échanges, et comme le plus petit nombre dut se soumettre au plus grand, les marchés se tinrent dans les villes [213]. Le peuple se porta surtout en foule aux foires; le soin des bestiaux, le commerce des fromages, la moisson et la vendange ont leur saison. L'agriculture et les métiers, encouragés par l'activité de pareils échanges, produisant bientôt au-delà des besoins, les hommes étendirent leur commerce, surtout à Zurich, passage des marchandises. Cette ville devint le chef-lieu de la Thurgovie[214], et attira beaucoup de bourgeois par ses priviléges impériaux, par la douceur du gouvernement de

[212] *Wittechind Annal.* . 1; *Sigeb. Gemblac.* ad 925; *Annalista Saxo*, 927; *Ditmar*, p. 328, edit. Leibn.

[213] Les fêtes patronales en fournissaient principalement l'occasion. Les gens qui appartenaient aux couvens de Zurich, et qui demeuraient entre le Rhin et la Limmat, sur l'Albis, dans le pays d'Uri, étaient, depuis 879, dans l'obligation de se rendre annuellement aux fêtes de leurs patrons respectifs. *Schinz*, dans le *Musée suisse*, t. XII.

[214] « Nobile Turegum multarum copia rerum. » *Otto Frising.* l. c. Un tarif de péages du Xe siècle mentionne le vin indigène et étranger, l'huile, l'hydromel, les légumes, le sel, comme articles de consommation soumis au droit de péage.

l'Eglise, par l'affluence encore fort rare des commodités de la vie, par un certain attrait particulier : Zurich est situé aux pieds de gracieuses collines, à l'extrémité d'un lac pur, sur deux rivières et au milieu de toutes les beautés de la nature. Ainsi s'éleva une ville animée sur l'emplacement du vieux quartier appelé aujourd'hui la Grande-Ville, et des quartiers qui portent encore le nom de Village-Supérieur et de Village-Inférieur, et autour du cours où les chevaliers se disputaient le prix de leurs exercices [215] ; on détourna des habitations le torrent de la Sil [216]. Après avoir été oint, l'evêque de Constance venait à Zurich [217]; les rois aimaient ce séjour [218]; le comte du canton de Zurich jugeait sur la place du Hof. Après l'audition de l'enquête, après la prestation du serment ou le jugement de Dieu, il rendait justice à chacun sur la place de la Cour (*Lindenhof*) ou devant les églises [219], en plein air, suivant le code des Allemands et les additions des sages, et conformément au prononcé du peuple assermenté. Chacun était jugé par ses pairs et sur leur témoignage [220]. On écrivait peu [221] et simplement : un

[215] Le Rennweg. Il y avait alors déjà quelques maisons en pierres, mais en petit nombre; aussi le fait a-t-il été consigné dans la *Charte de Kendeloh*, de 1037, dans *Zapf*.

[216] *Bodmer, Hist. de la ville de Zurich*, Zurich 1773 ; ouvrage riche en faits dans sa concision.

[217] *Ratpertus*.

[218] *Ekkehard; Herm. Contractus*.

[219] « Actum in portico S. Petri, 946. In area prope ecclesiam S. Petri, » 1305. *Füsslin, Geogr.* t. II, p. 340 et suiv.

[220] Rodolphe, roi de Bourgogne, ayant donné à son chancelier une terre dans le Nugerol, remit l'acte de donation « *consuetudine* ad firmandum. »

[221] Dans un procès au sujet d'un de leurs gens, les religieuses ne songèrent point à s'excuser de n'avoir pas d'acte écrit.

serment sur les os des saints tranchait toute difficulté; pour prix de leur vertu, on croyait sans serment les hommes irréprochables. Ce n'est pas que cette époque fût à l'abri des passions; mais comme de longs procès enveniment et embrouillent tout, en sorte qu'il est souvent plus heureux encore de les terminer que de les gagner, les comtes, les baillis [222], les ducs [223] et leurs plénipotentiaires préféraient juger tout de suite et d'après l'opinion simple du peuple assemblé [224].

Tandis que le développement progressif de l'activité du commerce rendait toujours plus sensible la différence entre les riches et les pauvres, et que peu à peu leur aisance croissante donnait aux bourgeois du temps pour l'étude, la Thurgovie n'avait d'autres lumières que celles du couvent de Saint-Gall. C'est pour cela que la visionnaire et prophétesse Thiota eut un grand succès et reçut des éloges et des présens considérables des prêtres et des laïques Thurgoviens, curieux de scruter les secrets du monde invisible [225]; mais cette trompeuse, plus tard s'avouant pour telle, et fouettée en public [226], a eu jusqu'à ce jour tant de successeurs plus heureux, que l'on ne peut reprocher exclusivement au neuvième siècle ni la crédulité dont Thiota abusa, ni cette maladie de notre esprit.

[222] « Anno *regni* Ottonis 21; Purghardo *duce*, Eburhardo *comite*, Adale *tribuno*. » *Charte de* 957; *Herrg.*

[223] Avant le duc Burkhard I, les plaintes étaient portées devant les nonces. Les ducs, p. e. Burkhard II, en 976, envoyaient aussi des plénipotentiaires « potestativos nuntios. » Charte, dans *Hotting. H. E.* VIII.

[224] « De fisco et monte cunctis ibi sedentibus. » Acte de 947, concernant le procès mentionné, n. 221.

[225] « Salomonis (I) episcopi parochiam non minime turbaverat. » *Ann. Fuld.* 847.

[226] Elle en fit l'aveu devant l'église allemande assemblée. V. *Hott. H. E.*

Dans le couvent de Saint-Gall les moines osérent distinguer dans le canon des saintes Ecritures des parties non inspirées[227]; ils laissèrent aux leçons morales de l'Ecclésiastique leur gloire méritée[228]; ils ne craignirent pas le doute, commencement et preuve de sagesse[229]. La connaissance du grec n'était pas chose inouïe, et quoique les poetes anciens parussent aux vieux moines des ouvrages inutiles[230], quelques-uns apprenaient Virgile par cœur[231] : ils nommaient le couvent leur république, et le chapitre leur sénat[232]. L'evêque Salomon jugeait presque comme nous les hommes qu'on tenait alors pour supérieurs aux Grecs et aux Romains[233] : il se contentait de lire à la cour et à la campagne[234] des extraits[235] des Pères de l'Eglise, plus savant lui-même que la plupart des Pères. Plus tard un autre composa le Conte des aventures du duc Ernest de Souabe[236],

[227] Voici leur jugement sur les livres des Chroniques et d'Esther : « In eis littera non pro auctoritate, tantum pro memoria tenetur. » Ils pensaient de même de ceux de Judith et des Machabées. *Notker, Notatio de interpret. S. S. ad Salomonem*, dans *Pez, Thesaur. anecdot.* t. 1.

[228] « Apud Hebræos et habetur et legitur. » *Ib.*

[229] Le livre de la Sapience leur paraissait « quasi incertus. » *Ib.*

[230] « Non sunt tibi necessariæ gentilium fabulæ. » *Ib.*

[231] Ratpert dit dans une assemblée du chapitre, à propos d'un méchant dessein : « Aut hæc in nostros fabricata est machina muros. » *Ekkeh. jun.* Il était d'une famille distinguée de Zurich, et avait un savant neveu du même nom.

[232] *Ekkehard.*

[233] Il n'aimait pas les lettres d'Alcuin, qui lui paraissaient « cum supercilio scriptæ. » *Notker*, l. c.

[234] « Propter palatii assiduitatem vel militiæ laborem. » *Ib.*

[235] P. e. l'extrait fait par *Ladkenus Hiberaus* du livre de Grégoire-le-Grand sur Job.

[236] *Fugger, Hist. d'Autriche (Oestreich. Hist.)* Le conte sur le duc Ernest, écrit en vers latins par *Odo*, se trouve dans *Martene, Thesaur. anecdot.* III, 308-376.

d'après une prétendue notice d'Aristote sur l'Inde. Peut-être l'histoire politique de ce grand homme [237], ouvrage le plus remarquable de l'antiquité, se trouve-t-elle encore dans la tour de quelque couvent.

Les visites et les repas commençaient par des baisers. La table de Salomon était ornée de tapis brodés, et couverte de riches coupes. On dansait devant les grands sans délicatesse timorée [238]. On tirait d'énormes marmites des monceaux de viande et de venaison. On mangeait beaucoup de pain et de fromage [239]; il se buvait plus de bière que de vin : car on trouvait trop pénible d'engraisser chaque année les vignes [240], de couper les sarmens, de bécher, de creuser, de palissader, de nettoyer les ceps, de vendanger en automne, de presser les raisins et de porter soigneusement le vin dans les caves. Aussi le couvent de Saint-Gall n'avait-il jamais plus de deux tonneaux de vin, et lorsque le saint évê-

[237] On sait qu'Aristote avait exposé dans plus de cent cinquante livres toutes les constitutions de son temps. Quelles nouvelles lumières cet ouvrage répandrait sur l'esprit des diverses législations, sur toute l'antiquité, sur les institutions primitives de la société humaine! Le petit nombre de chapitres qui se trouvent dans sa *Politique* sur la Crète, Lacédémone et Carthage, nous font voir ces républiques sous des faces que nul autre n'a montrées. Aucun des anciens ne l'a égalé en sagacité. Cet ouvrage, que nous regrettons, existait encore au troisième siècle. Que dira la postérité de l'inhabileté et de la tiédeur avec lesquelles sont conduits les travaux relatifs aux manuscrits d'Herculanum? Mais hors de là il existe beaucoup de trésors dont on ne profite pas.

[238] « Saltant satyrici, psallunt symphoniaci. » *Ekkeh.*

[239] C'est pourquoi Kerhilde fait de cela une condition expresse. *Charte de* 924, dans *Herrg.* Les moines, dans leur couvent, ne recevaient pas tous les jours du pain ou des fèves. *Ekkeh.* Dans les *Epigrammes*, que nous citerons plus bas, il est question d'écuries pour les chevaux, et d'étables pour les vaches, les porcs, les chèvres, les oies et les poules.

[240] On comptait sept chars (« carradæ ») d'engrais pour un ouvrier (l'espace qu'un bœuf peut labourer dans un jour). *Act. Mur.*

que Ulrich d'Augsbourg voulut augmenter leur provision, tout le chapitre fut épouvanté à la nouvelle que le tonneau était tombé dans un creux près du grand pont, et que le vin était en danger de se répandre. Chacun mit en jeu toute son intelligence pour trouver le moyen de retirer le tonneau, et tous les expédiens paraissant inutiles, on fit une procession autour du creux en chantant le *Kyrie Eleison*. Ensuite on fit avec les plus grandes précautions[241] une heureuse tentative, et après la réussite tous entonnèrent un *Te Deum* avec plus de raison que nous à l'issue de sanglantes batailles. On planta la vigne aux belles collines du Rheinthal, à l'endroit où le fleuve se jette dans le grand lac. Non loin de là, à Roschach, dépendance de l'Empire, les abbés de Saint-Gall avaient leurs marchés et battaient monnaie; alors déjà on jugea Roschach un entrepôt convenable pour les marchandises d'Allemagne et d'Italie. Près de là le Curwalchen et le Linzgau confinent à la Thurgovie. L'évêque Salomon de Constance, de concert avec l'évêque Théodulphe de Coire et le comte Ulrich du Linzgau, rétablit cette ancienne frontière de l'Helvétie et de la Rhétie; la limite passait par le milieu du Rhin[242]. Ce même Salomon, qui, lorsque le précédent abbé fut destitué sous prétexte d'infidélité envers la maison impériale[243], reçut l'abbaye de Saint-Gall des mains de l'empereur, obtint qu'elle resterait immé-

241 « Acuto ingenio, anxio labore. » *Ekkeh. jun.* Voy. dans les *Épigrammes des anciens pères* (*Canisi. Lect. ant.* t. II, pars III, p. 219), les vers de Notker sur le pont qui fut construit par-dessus le creux.

242 Tous les grands « principes » des trois comtés et la multitude qui devait témoigner (« reliqua populorum multitudo ») étaient assemblés à l'endroit où le Rhin se jette dans le lac de Constance. La délimitation est décrite dans dans un acte de 890, dans *Herrg.*

243 Il se prononça pour Bérenger.

diate[244] et conserverait la libre election[245]. Aussitôt qu'il eut suffisamment pourvu à ses besoins, il vécut pour son ordre, se fit élire par les moines suivant la regle, leur donna tout ce qu'il avait amassé au service de la cour[246], et obtint la ratification impériale de leurs libertés[247], spécialement du privilege de faire constater en tous lieux leurs droits par serment[248]. Pour s'éterniser dans leur mémoire, l'evêque Adalbero d'Augsbourg donna au tresor du couvent bien des choses précieuses que depuis plusieurs générations ses pères et lui avaient amassées dans des pélerinages ou des ambassades : une très-grande cloche, un calice d'onyx, des tapisseries ornées de plumes (*opere plumato*), de la pourpre (*purperas tyriacas*), des vêtemens dorés (*auro perfecta*), des tableaux brodés en écarlate dans des suaires

[244] « Imperante domino piissimo, perpetuo Augusto, L. a Deo coronato magno imperatore, anno quarto, post consulatum A. IV. » *Pape Sergius III*, en 904.

[245] En 988, l'abbé Burkhard, aveugle de vieillesse et à demi mort (« semivivus »), écrit à Otton-le-Grand et à son fils, qu'il renonce à la dignité d'abbé et lui renvoie la houlette (« ferulam »); que son cher Notker agréera sans doute davantage au saint, et qu'il lui envoie trois témoins qui attesteront la volonté des frères, de l'élire en présence de l'empereur. *Tschudi*, *Hauptschl.* (Ce Notker differe de ceux qui ont été cités précédemment).

[246] « Pro frequenti famulatu et Palatina servitute. » *Charte du roi Conrad*, de 912. Voy. aussi *Ekkehard* au sujet de « Chollinchoven in Aragis pago, » Köllikon dans l'Argovie.

[247] *Charte du roi Arnoulph*, « Ecclesiæ catholicæ filius et defensor, » de 892, 893, 896 ; de *Louis IV*, au plaid général à Forkheim, de 903 ; de *Conrad*, de 912.

[248] Charte d'Arnoulph en faveur de Berthold. Arnoulph, Ulrich « et cuncies regni istius primates, » 892 ; de Louis, 903, « sub coacto juramento nobilium virorum. » Le tribunal s'assemblait dans un carrefour : « Hic pia consilium pertractet turba salubre, » lit-on dans les *Épigrammes*.

(*facitergula cocco imaginata*), des robes de laine blanche (*sagum laneum album*), de grands peignes d'ivoire attachés à des chaînes d'airain, (*in pyrali pectines*)[249], des tables couvertes de linge fin et bien lustré (*operculis glizinis*) et beaucoup de joyaux. Une telle magnificence honorait les grandes maisons, qui la déployaient quand la noble dame tirait ces ornemens d'or de coffres de fer pour les faire briller dans la salle des festins, à l'occasion d'une naissance, d'un mariage, d'une réception de chevalier ou d'un enterrement[250]. Saint-Gall et d'autres couvens reçurent aussi une grande ambassade d'Athelstan, roi d'Angleterre, digne petit-fils du grand roi Alfred, et prince qui connaissait le secret de la puissance anglaise, puisqu'il favorisa la navigation et les arts de la paix. Il forma une alliance avec l'abbaye de Saint-Gall, par l'entremise de l'évêque Kéonwold. L'abbé de Disentis, dans les déserts de la Haute-Rhétie[251], Pierre, évêque de Vérone, Landolans, évêque de Trévise, un prince de la maison des comtes de Habsbourg[252], Géro, margrave de la frontière slave[253], et l'évêque Ulrich, de Lausanne[254], de la maison de Kibourg[255], suivirent son exemple. Ce dernier invita les religieux à un festin,

[249] Il y avait aussi deux immenses cornes d'ivoire ornées d'argent, d'or et de pierreries. *Epigrammes.*

[250] Cet usage a subsisté dès les temps dépeints dans l'Iliade. Nous en avons vu les derniers vestiges, ou nous les connaissons par les récits de nos mères.

[251] « A vicinitate Alpium Deserti nomen trahens. » *Charte de 846.*

[252] *Ekkehard.* Il mourut là « Italici aëris vitio febre correptus. »

[253] « Contra Slavos, » dans la Lusace, *Charte de 950.*

[254] *Charte de 982.*

[255] *Chron. Chartul. Lausann.* ad 958.

et leur donna des terres et un attirail de pêche[256]; il se souvenait de son enfance passée dans leur école. Celle-ci ne pouvait être surpassée dans le chant, dans l'art de rimer et la connaissance de l'harmonie; le monde admirait la belle écriture de ses professeurs[257]: ce don était si important, avant l'invention de l'imprimerie, qu'entre autres louanges, on donnait à l'évêque Salomon celle de savoir peindre de belles initiales. Conrad, roi d'Allemagne, admira la discipline de cette école, un jour qu'il fit jeter des pommes parmi les écoliers et qu'aucun ne détourna la tête; ainsi nous lisons que les Romains campaient dans les vergers sans toucher aux fruits mûrs[258].

Le maître le plus célèbre de cette école fut Eckard, qui retrouva dans un concile, à Mayence[259], six de ses élèves parmi les évêques. Hadewig, fille du duc Henri de Bavière et veuve de Burkhard II, duc de Souabe, promit une terre au couvent, si Eckard obtenait la permission d'habiter son château de Hohentwiel. De cet endroit, situé sur un rocher qui s'élève au milieu des plaines de la Souabe, elle administrait, avec une autorité royale, par l'intermédiaire de ses comtes, toutes les affaires du pays, mais elle ne connaissait pas du crime de haute trahison[260]. Le plus

256 Proprement « sagenam cum piscatoribus. »

257 « Sintramni digitos. » *Ekkeh.* On est frappé, au premier coup-d'œil, de la belle écriture des « libri scotice scripti. » Tutilo écrit : « cælaturæ elegantem, pictori artificem et mirificum aurificem fuisse. »

258 *Macchiavelli, Arte della guerra.*

259 « Vir totus ex sapientia virtutibusque factus. » *Hepidan.* Il mourut en 916.

260 « Regali coram me sententiæ subjacebit. » *Ekkeh. alter.* « Majestatis reo si vel respondere me (dit-elle) absque præsentia imperii deceat, nescio. » *Ib.* Elle exerçait cette autorité sur les terres héréditaires

grand serment connu en Souabe était : « Par la vie de Hadewig ! » Cette noble femme aimait les anciens ; elle recommandait Virgile, l'orgueil des muses latines, à son chapelain. Elle aimait Horace, l'aimable observateur du cœur humain, qui enseigne l'art de jouir sagement de la vie[261]. Elle donna les œuvres de ce poëte et un baiser[262] au jeune et beau Burkhard, qui venait chez elle apprendre le grec. Souvent les seigneurs et les chevaliers trouvaient le savant Eckard chez la duchesse[263]. Il avait des mœurs agréables, de bonnes manières, un langage séduisant, des yeux expressifs et pénétrans, une belle stature. Souvent il était seul chez Hadewig ; ils lisaient ensemble les anciens[264] !

Quand elle mourut, le roi Henri II donna à l'évêché qu'il fonda près de Bamberg, les terres héréditaires de la duchesse et son abbaye, qu'il transféra de Hohentwiel à Stein sur le Rhin. Il accorda aux gens de l'évêque et de l'abbé la liberté de vivre ensemble dans le mariage ou autrement. Sept monastères de la Thurgovie permirent à leurs vassaux liberté d'établissement, de mariage et de succession[265] ; d'autres agi-

de la maison de Burkhard, qui étaient échues au roi à l'extinction de cette famille. Elle mourut en 994.

261 « Circum præcordia ludit. » *Persius.* Le vieux Notker le jugeait plus sévèrement. Parlant du passage : « Pallida mors, etc. » Il dit :

Sensu veræ Horatius isto,
Cætera vitandus, lubricus atque vagus.

262 Non possum prorsus dignos componere versus,
Nam nimis expavi duce me libante suavi.
Burkard ap. *Ekkeh.*

263 « Raro cœnobium aliquod jucundius quam Galli tunc floruit. » *Ib.*

264 « Quel giorno più non vi leggemmo avante. » *Dante. Inf.* c. v.

265 Einsidlen, le grand chapitre de Zurich, Seckingen, Reichenau, Saint-Gall, Pfävers et Schennis. *Füeslin*, Geogr. t. III. p. 245.

rent autrement, soit par une aveugle malveillance, soit pour éviter des complications[266] : cette contrainte était une des peines de l'état des serfs. Le nombre des corvées était petit et déterminé, et l'on pouvait les racheter. Lorsque les seigneurs essayèrent d'augmenter les charges, le peuple thurgovien prit une courageuse résolution ; c'est la première fois, dans nos histoires, qu'un peuple s'est senti à l'occasion d'un abus de pouvoir. Sous Heinz de Stein, le peuple, en troupe, sortit des villages pour la bataille de Schwarzach près de Schaffhouse[267] ; il la perdit, mais la noblesse fut avertie[268].

A cette époque on bâtit à Einsidlen le couvent de Notre-Dame-des-Ermites. Grégoire, qui doit avoir été fils d'un roi d'Angleterre et beau-frère de l'empereur Otton-le-Grand[269], quitta le bruit de la cour pour visiter les tombeaux des Apôtres. De Rome il vint aux déserts alpestres pour attendre, dans la prière et l'abstinence, sa délivrance des liens terrestres[270],

[266] Les couvens de Zurich, jaloux les uns des autres. *Hotting. H. E. N. T.* t. VIII, p. 1053.

[267] A l'endroit où est le petit couvent de Paradis.

[268] *Stumpf. Chron. de la Suisse*, l. V, et d'après lui, *Crusius*, *Hist. de la Souabe* (*Gesch. v. Schwaben*), t. I. *Waldkirch*, *Chron. de Schaffhouse* (*Schaffh. Chron.*) La lutte était entre la haute et la basse noblesse, ou la noblesse et ceux des Allemands libres qui n'étaient soumis qu'à quelques servitudes. Nous savons par *Vitoduran*, qu'en 1337 il y eut une lutte pareille *inter dominos servitiales et milites simplices.*

[269] Les uns le disent fils, les autres frère du roi Athelstan. Mais, suivant la remarque de *Mabillon* (*Ann. Bened. III*), le silence du contemporain anonyme, biographe de Saint-Wolfgang, et même les expressions d'Otton indiquent plutôt une noble naissance qu'une origine royale. Peut-être était-ce une fraternité spirituelle qui l'unissait à Athelstan.

[270] *Alb. a Bonstetten, de Gestis vener. Monasterii D. Mariæ V. loci Heremitarum.* Msc.

à l'endroit que Meinrad et ensuite Benno[271] sanctifièrent par leur piété. Essentiellement pour offrir des consolations à de nobles seigneurs[272], l'empereur Otton convertit en un couvent la cellule de Saint-Meinrad[273]. Beaucoup de jeunes gens, privés de propriétés territoriales par le droit d'aînesse, repentans des erreurs de leur jeunesse, fatigués du monde ou avides de consolations après les malheurs de la vie, formèrent une société claustrale[274]. Ni la barbarie sauvage, ni plus tard l'impiété ne purent diminuer les innombrables pèlerinages des pécheurs contrits[275], les dons pieux des croyans, ou le nombre des miracles opérés dans ce lieu[276]; tellement, que le désert

[271] *Mabillon*, l. c. et *Hartmann, Ann. Heremi* parlent de Benno, d'Eberhard et de Diethold. Benno était cousin de l'évêque Adalbero de Bâle, qui fonda le village de Sierenz, à côté de l'ermitage de Saint-Meinrad. *Mabillon* d'après *Regino*.

[272] « Hospitale nobilium generosorum. *Bonstetten*. »

[273] *L'acte de* 946 dans *Herrg*. donne encore le nom de « heremita » à Eberhard, que Mabillon et Hartmann regardent comme le premier abbé. Le *Catalogue de l'église de Saint-Thomas à Strasbourg*, dans *Grandidier*, le désigne aussi sous le nom de « Eburhartus clericus et eremita. » Bonstetten a donc vraisemblablement eu raison de regarder Grégoire comme le premier abbé.

[274] Voyez dans *Bucelin (Constant)*, et dans *Hottinger, H. E. Suiss.* combien de gentilshommes se firent ermites et devinrent abbés.

[275] On en comptait annuellement cent mille.

[276] « Que tout soit arrivé ainsi, » dit le chroniqueur *Petermann Etterlin*, « on peut le croire pieusement. » Le plus célèbre de ces miracles était la consécration du couvent par les anges; la bulle du pape Léon VIII, 964, concernant ce miracle, n'est pas authentique. Pie II s'y réfère dans la confirmation de l'indulgence de 1463, dans *Bonstetten*. Le jour de la véritable consécration du monastère est celui où des milliers de personnes accourent à Einsidlen pour célébrer la consécration par les anges. La postérité prit au pied de la lettre les mots « cœlitus, divinitus consecrata est, » et le reste de la légende naquit peu à peu de cette

environnant (Einsidlen est un pays de forêts) fut bientôt couvert de nombreux troupeaux pour l'usage des pélerins. Un comte de Rapperschwyl donna son château à la Sainte-Vierge; beaucoup d'hommes libres, croyant à l'efficace de sa protection, choisirent son service; les empereurs lui donnèrent beaucoup de métairies et des deserts sans bornes et sans nom[277]. Néanmoins, dans les annales suisses, le couvent d'Einsidlen apparait bien different du temple de Delphes. Appollon secondait les sages et les héros dans l'intérêt de la législation et de la liberte[278]; Einsidlen aidait les princes contre les peuples. Peut-être les premiers donnaient-ils plus; mais un seul prince irreligieux ou un peuple sans lois peut en une fois et pour toujours enlever la puissance et les richesses accumulees.

Le pays de Glaris était une vallée moitié rhétienne, moitié allemannique[279]; pour les affaires spirituelles, il dépendait surtout de Constance[280]. Les Glaronnais vivaient du lait et de la chair de leurs troupeaux, s'habillaient de la laine des moutons, et bâtissaient leurs chaumières du bois qu'ils coupaient dans les forets alpestres. La plupart étaient d'ancienne date serfs des terres du couvent de Saint-Hilaire à Seckingen : beaucoup venaient dans ce pays pour affermer des terres; plu-

erreur. Beaucoup d'autres erreurs d'une plus grande conséquence, qui ont eu cours dans l'Eglise et dans le monde, sont nées de même d'un sens figuré, mal interprété.

[277] Otton I, 972; Henri II, 1018. Voyez les conséquences au chap. XV.

[278] Lycurgue, Thémistocle, les éphores contre Lysandre, Socrate et bien d'autres.

[279] *Légende de saint Fridolin. Charte de* 966 dans *Herrg.*

[280] Consécration de l'église de Glaris par Wartmann, évêque de Constance, en 1026.

sieurs étaient propriétaires libres d'antiques demeures. Douze maisons nobles, qui avaient des armoiries, étaient tenues de défendre le couvent avec lance et bouclier. Trente-quatre autres etaient personnellement libres, mais lui devaient un tribut pour leurs terres. Toutes s'assemblaient pour les affaires publiques, et décidaient de la paix et de la guerre comme d'une affaire domestique[281]; tout avait rapport à leurs Alpes et à leurs troupeaux. Elles discutaient ensemble les lois communes[282]; elles établissaient un landammann ou président pour veiller à leur exécution. Le maire du couvent elisait les juges d'entre les hommes probes de familles honorables[283]; les mécontens en appelaient du tribunal à l'abbesse : une métairie avait eté l'origine de tout cet ordre de choses, et chaque maitre etait le juge civil de ses gens. Le jugement capital appartenait à l'empereur ; on l'estimait le plus juste par son élévation, et la seule injustice irréparable, c'est la mort. D'après l'antique usage, la justice criminelle se rendait dans le pays, devant le peuple, et probablement par les comtes rhétiens ; pour cela et pour la protection souveraine, les paysans payaient chaque annee deux cents livres, à la Saint-Martin, époque où les récoltes leur facilitaient l'acquittement

[281] Ces traits de la constitution sont épars dans la chronique de *Tschudi.*

[282] Il doit exister encore de ces lois du x^e siècle; voy. *Trümpi, Chronique de Glaris* (*Glarner Chronik*) Winterthur, 1774.

[283] Quoiqu'on ne possède pas à l'appui de cette assertion de preuve diplomatique antérieure au traité de 1372, la chose est si conforme à la nature et à l'usage général, qu'on peut, à cet égard, ajouter foi aux chroniques, sans autre. Deux fois, en 1265 et en 1337, les Glaronnais ont perdu leurs archives dans des incendies ; il n'existait sûrement alors chez eux aucune collection particulière de chartes.

de cette contribution. Au printemps et en automne, de certains tenanciers[284] et des pêcheurs[285] apportaient au couvent un tribut de grains, de bétail, de grands et de petits fromages et de drap gris. Les impôts augmentaient ou diminuaient avec les produits du pays ou la fortune des habitans[286]. L'abbesse percevait les amendes ensuite des jugemens, car elle payait les juges. L'ancien droit avait fixé la plupart des amendes; du reste, c'est une institution vicieuse que d'en attribuer une partie aux juges; car alors on obscurcit ou l'on cache les lois de bien des manières, on multiplie et embrouille les procès, et l'on fait beaucoup d'ordonnances dures et inutiles[287]. La mairie de Glaris était héréditaire dans la noble famille glaronnaise des Tschudi[288]; elle doit descendre d'un

[284] « Hobarii » en allem. « Huber. » C'est sans doute l'étymologie des « Huper » (prononcez Houper), peuplade de paysans entre Aarberg et Morat, remarquable par la conservation des vieilles mœurs, et encore plus par beaucoup de bonnes qualités. = D'après *Du Cange*, « Huba, *Hoba*, *Hova*, etc. » signifie une certaine étendue de terre avec une habitation pour un colon, on entendait ordinairement par là des terres labourables, quelquefois aussi des bois. C'est ce que les Germains appelaient « Hola, Hova, » et plus tard les Allemands « Hof, » mot très-fréquemment employé par Müller, et qui signifie tantôt une métairie, tantôt un château entouré de terres. C. M.

[285] Seckingen communique avec Glaris par la Limmat, l'Aar et le Rhin.

[286] La taille, dans l'ancienne France, n'était pas odieuse par ce principe, qui lui servait de base, mais par l'évaluation et le mode de perception.

[287] Chaque mot de ces observations peut être amplement justifié par des faits, surtout dans les bailliages communs.

[288] La tradition sur l'origine septentrionale des anciens Suisses (Voy. chap. xv) nous porterait à croire que ce nom, sans analogie avec nos idiômes, dérive des langues du Nord. On sait que dans le Nord « Tschudi » signifiait « étranger, » (*Annonces de Göttingen*, 1784, p. 2009), et que les langues finoise et madschare avaient beaucoup d'affinité (*Schlözer*,

serf[289] que Louis, fils d'Arnoulf, roi d'Allemagne, affranchit en lui faisant sauter un denier de la main[290]. Depuis ce temps, il y a bientôt neuf siècles, les Tschudi vivent en hommes libres ; durant trois cents ans ils ont gouverné leur pays, dans une succession non interrompue, comme maires et ensuite dix sept fois comme landammanns ; le meilleur historien de l'alliance perpétuelle des Suisses, et beaucoup d'éminens guerriers sont sortis de cette famille. Quand le premier Tschudi fut maire, les montagnes et les rivières glaronnaises avaient de tout autres noms, probablement rhétiens[291] ; comme les héros divinisés de la guerre de Troie nommaient toutes choses autrement que les nouvelles familles du temps d'Homère[292].

Les vallées alpestres de la Haute-Rhétie[293] acqui-

Essai d'annales russes). Il est remarquable que le premier Tschudi fut affranchi par le roi, d'après la loi salique, et non d'après le droit allemannique, alors en vigueur à Glaris. On pourrait conjecturer que c'était un étranger, pris à la guerre, peut-être un madschare ; nous savons que dans les temps dont nous parlons, ce peuple, sortant de Hongrie, ravagea fréquemment les provinces de l'Occident.

[289] Il s'appelait Ingen ou Inhen ; le roi fit allusion à son nom par ces mots : « ut bene *ingenuus* existat. » D'après la loi bourguignonne, tit. II, les serfs royaux étaient les égaux des hommes libres, et l'on sait, par Tacite, que cet usage n'était pas particulier aux Bourguignons. Rodolphe, « major de Glaris, vir liberæ conditionis, miles » était le fils de son arrière-petit-fils. Charte de 1029.

[290] Voy. *Du Cange, Manumissio per denarium.* Cet usage n'étant plus connu, les chroniques glaronnaises ont prétendu que le premier maire Tschudi avait affranchi le pays d'un dixième denier.

[291] « Scheyenberg » s'appelait alors *Montpracha* ; le « Steinberg, » *Onfratta* ; l'« Urnimbach » et la rivière *Fessa* sont peut-être identiques. *Acte de délimitation de Glaris et d'Uri.*

[292] Homère distingue les noms que donnent aux mêmes choses les dieux (l'antiquité) et les hommes (ses contemporains).

[293] Nom qui distingue le pays des Grisons de la contrée plus septentrionale, « Rhætia secunda. »

rent lentement des mœurs et des productions plus douces, et un nom dans les annales. Ce fut sans doute des terres de l'évêché que l'agriculture se répandit dans le bas du pays; dans le haut, elle vint des terres des anciens chefs. Dans le mont Julier on exploitait des mines de fer pour les Guelfes, comtes d'Altorf[294]; cependant, la noblesse rougissait aussi peu que chez les anciens Grecs, de brigander à l'entrée des défilés[295]. Les empereurs donnèrent à l'évêché de Coire beaucoup de terres près du bourg (*vicus*) de Coire, à Druschauna[296], à Montafun, dans le Wallgau[297], dans l'Engadine[298], plus loin où s'élève un monastère[299] solitaire, et là où le torrent de la Maira conduit ses eaux au lac de Côme, à travers les rochers de Chiavenna. Ils firent don au même chapitre, ou à Notre-Dame et à saint Lucius[300], de leur terre et de

[294] *Ekkeh. jun.* Ils possédaient aussi des terres dans le district de Lugnez. *Weingart.*

[295] Voy. sur le « Castrum Marmaracense » au pied du Septimer *Leibnit. Script. Brunsvic.* t. I, p. 430; et sur les Grecs, ce que *Thucydide*, l. I, remarque d'après l'Odyssée.

[296] La « vallis Drusiana » (*Charte de* 946, dans *Herrg.*) dans le Wallgau, a pris, dit-on, son nom de Drusus, qui doit avoir pénétré jusque là ou y avoir établi une colonie militaire; mais cette étymologie est peu sûre, puisque le même nom se retrouve ailleurs.

[297] Ce nom a quelque chose d'étranger.

[298] « Vallis Enjatina, » *Charte du roi Henri*, de 930. Dans une charte de 967, Otton-le-Grand donne à l'archiprêtre Victor, en faveur de l'église de Coire « terram, quæ dicitur mortuorum et sine hæredibus in valle Venusta (Vinsigau) et Ignadinæ. » *Zapf, Monum.*

[299] « Mystaïr » dans la langue du pays.

[300] *Beda* (*H. E.* l. I, c. IV) prétend que ce Lucius fut un roi breton. Mais *Porta*, *Hist. reform. Rhæt.* t. I, fait voir, d'après Usher et d'autres, qu'on ne sait rien de certain sur ce personnage. Il fut peut-être un de ces gentilshommes qui vinrent dans le VIe et VIIe siècles des Iles-Britanniques dans les Alpes pour annoncer l'Evangile.

leur château de Coire, de la moitié de la ville avec leurs bâtimens (*constructuræ curtis regalis*), de métairies [301] et d'églises avec les droits qui y étaient attachés; des vignes et de toutes les redevances des habitations libres ou tributaires de Curwalchen, avec le droit de garde (*vigiliæ et custodiæ*), le droit de battre monnaie et la fonction d'avoyer (*scultatia*). Dans le pays supérieur, le couvent de Disentis luttait avec les évêques de Brixen [302]. Les empereurs confirmèrent aux habitans de l'étroite et haute vallée de Bregell, où le Septimer et le Majola se séparent, près des sources de la Maira, sous Castelmur, le libre usage de l'eau et du bois de ce défilé [303], et le privilége de relever immédiatement de l'empereur, en toute liberté, sans intermédiaire de comtes ni de ducs; cette situation était importante. Tant est ancien, dans la rude vallée où, dès la nuit des temps, les Salis habitent leur château héréditaire [304], l'amour de la liberté!

Nous avons raconté comment alors déjà ce petit

[301] « Curtiles. » Ce mot peut signifier de simples enclos de paysans.

[302] En 1011, l'empereur Henri remit la « Tisentinensis abbatia » à Hériwert, le premier évêque connu de Brixen; Henri III confirma cet acte en faveur de l'évêque Poppo, en 1040. On croit que ce lien fut rompu en 1048.

[303] « Porta. » Le pays se divise en « Ober » ou « Sopra-porta » et « Unter, » ou « Infra-porta. »

[304] Ils étaient « viri liberæ conditionis et possessores terrarum Salicarum in Pregallia. » Lorsque l'archevêque de Mayence, Hatto, se rendit en 913 en Italie, par le Septimer, pour s'occuper des intérêts du roi Conrad I, il trouva au château de Castellatsch les frères André et Rodolphe de Salis. Ils lui remirent le 10 août, à Soglio, château primitif de leur famille, neufs schellings, droit que le roi percevait de leurs terres saliques sur le mont Julier et dans la vallée de Bergell. *Acte* inséré par *Zurlauben* dans le t. 36 des *Mem. de l'Acad. des Inscriptions*. Les Salis étaient encore puissans au-delà des Alpes, à Brescia.

peuple eut conscience de lui-même; nous avons dit la prospérité de l'evêché, le commencement de la maison de Tschudi, l'origine des bourgeoisies, le défrichement de la noire forêt autour d'Einsidlen[305], la puissance de Kibourg, les richesses de Lenzbourg, la grandeur et la célébrité de Saint-Gall, la fortune variée de Habsbourg, la population croissante du Nugerol, enfin la fondation et la prospérité de mainte ville et de nombreux couvens dans l'Helvétie romande, par les soins maternels de la reine Berthe, durant la jeunesse orageuse et le règne long et tranquille du roi Conrad.

Conrad, roi de Bourgogne, avait trois filles et un ou deux fils. Il maria Gisèle, sa fille aînée, au duc Henri de Bavière, elle donna le jour à l'empereur Henri II. Bertha, sa sœur, devint la femme d'Eudes de Blois et de Chartres, comte de Champagne, après la mort duquel elle épousa Robert, roi de France. Gerberge eut pour mari le duc Herrmann II, de Souabe[306]. L'on croit que Boson, gouverneur de la principauté d'Arles, fut le fils de ce roi[307]. Après la mort de Conrad, les Bourguignons tinrent une diète à Lausanne,

[305] « Silva nigra. » *Anon. de Vita S. Volfgangi.*

[306] D'après *Chorier. Hist. du Dauphiné.* Gerberge épousa, après la mort du duc Herrmann (1004), un comte de Vienne, et en troisièmes noces, le duc Henri de Bourgogne (mort au plus tard en 1003). Les seules dates font voir que Chorier a confondu Gerberge, fille d'Eudes de Vienne, femme de Henri, avec une autre princesse bourguignonne. Conrad eut les enfans naturels suivans : Burkhard, archevêque de Lyon ; Mathilde, femme de Baudouin, comte de Flandre, et de Godefroi, comte des Ardennes ; Willa épouse de Ratburn, comte de Vienne. Voy. *Bochat*, t. II, p. 254.

[307] *Chronique du pays de Vaud. D'Ellene, De regno Burgundiæ Transjuranæ*, fait aussi mention de lui.

comme cinquante-sept ans auparavant, et ils élurent roi son fils Rodolphe III [308].

Le nouveau roi était d'un caractère lâche et arrogant, et d'habitudes efféminées [309]. Il entreprit de forcer un seigneur à lui céder sa terre patrimoniale [310]. Chez nous, de pareilles tentatives se nomment réunions à la couronne; car nous oublions que les rois, soumis aux lois, sont les administrateurs et non les propriétaires du pays. Quand les grands, par la volonté desquels Rodolphe était roi, apprirent cela, ils songèrent au danger de tels exemples. Toute violence commence par une apparente justice, puis elle grandit formidable, et enterre la noblesse récalcitrante sous les ruines de la liberté générale. Ils résolurent de ne pas obéir au roi plus long-temps que lui n'obéissait à la justice. Ils défirent ses troupes. Sa tante, la reine Adélaïde, fille de la reine Berthe et veuve de l'empereur Otton-le-Grand, dont l'esprit supérieur et la piété inspiraient depuis long-temps une confiance et un respect général, le tira de cette extrémité [311]. Sa vertu eut

[308] *Charte du roi Rodolphe III en faveur de l'évêché de Lausanne*, de 1011.

[309] « Mollis et effeminatus ; » *Ditmar*. *Ruchat* regarde avec raison Hugues, évêque de Lausanne, comme un fils que sa seconde femme avait eu d'un premier mari, et non comme son propre fils, ainsi que le croyait *Bochat*.

[310] Voyez le discours de César dans *Salluste*, *G. de Catilina*. Le sage *Fréd. Jacob*, dans son écrit intitulé *Une assertion de Lessing* (*Etwas das Lessing gesagt hat*, » 1782,) fait une heureuse application de ce discours à notre époque.

[311] On organisa dans la ville d'Orbe une entrevue entre le roi, l'archevêque Burkhard et quelques seigneurs bien pensans, (« cum principibus paucis et honestis »). Adélaïde usa de tous les moyens de conciliation; elle réconcilia aussi l'évêque de Genève Hugues avec l'abbé de Cluny, à

plus d'effet sur les seigneurs bourguignons que les soldats de son neveu; elle obtint pour lui une paix avantageuse. L'impératrice Adélaïde mourut peu de temps après[312].

Dans l'univers, il n'était roi si pauvre que Rodolphe, souverain de Bourgogne.[313] Alors le pouvoir des rois se proportionnait à leur habileté. Les monarques vulgaires devaient se contenter de l'autorité légale; la puissance de grands rois n'avait d'autres bornes que la confiance de la nation. Rodolphe n'était si pauvre que parce que ses biens patrimoniaux étaient aliénés ou mal administrés. Lorsqu'il conférait un évêché dans une assemblée des seigneurs, on lui réservait une partie du revenu, dont il vivait[314]. Il donna de nouveau au siége de Lausanne Yvonens, situé près d'Yverdun, dans une plaine ombreuse, au bord du lac, et qui était devenu possession impériale par suite de haute trahison[315]. Il fit comte de Vaud ce

qui celui-là céda l'abbaye de Saint-Victor. Mais elle ne put pas terminer tous les différends, et elle s'en remit à la providence de Dieu. *Vie d'Adélaïde*, par un de ses amis bourguignons, dans *Canisius*. *Charte de Henri III*, Strasb. décembre 1049, dans *Grandidier*. — Une lettre sévère de l'empereur força le roi à faire beaucoup de concessions : « Rodolphus, humilis rex. Jussis domini imperatoris Augusti ammonitionibus animum commisimus, ut, expulsis scelerum tenebris, ad Christum pervenire possimus; quapropter, quæ *prisci nostri parentes* Ecclesiæ injuste abstulerant, legaliter restituimus. In Agauno (Saint Maurice) 6 Id. Febr. 998. » — Ce n'était pas une bonne paix, mais sans elle la faible cour n'aurait pas pu se soutenir.

312 Elle portait le deuil de son mari depuis vingt-huit ans, sereine, mais sérieuse dans sa maison, hospitalière avec dignité envers les étrangers, femme d'un grand caractère, comme sa mère.

313 *Ditmar.*

314 *Id.*

315 « Antecessores causa ingruentium necessitatum abstulerant. Tuto visus est possidere, quousque vitæ regnique nostri insidiator et impu-

même évêque de Lausanne [216]. Il donna Moutier-Grandval, la vallée d'Erguel et Saint-Ursanne à l'évêque de Bâle [217]; il rendit au chapitre de Romainmôtiers [218] beaucoup de terres du district d'Avenches, du comté de Nyon [219], dans les dépendances de ses châteaux d'Orbe, de Wufiens, dans la seigneurie de La Sarraz et en d'autres endroits; il fit au couvent de Saint-Maurice la restitution de tous les biens (*phiscos*), les juridictions [220], et les gens qui en avaient été aliénés par la couronne, en beaucoup d'endroits de Vaud et à l'entrée des montagnes [221], comme aussi des moulins, du grand four et du péage des sels dans le bourg même. Mais le roi Rodolphe ne fit rien par générosité, tout par la crainte ou par haine.

gustor, quidquid de regno habere visus est, *legibus* amisit. Orbe, 18 janv. 1009. » *Charte* dans *Zapf, Monum.* Agiltrude, sa première femme, vivait encore; en 1011 il avait déjà Hermengarde.

216 *Charte* citée n. 208. Le roi Rodolphe (« Rodolphus, serenus rex ») donne tout le comté de Vaud (« Valdensem »), avec ses anciennes limites et ses droits « in stofariis, usibus, exactionibus, perpetualiter. Vivesci (Vevey) 8 kal. sept. 1011. » L'unique raison pour laquelle *Ruchat* croit que le droit de battre monnaie est resté dès-lors à l'évêché, c'est qu'on ne connait aucune charte qui le lui ait conféré depuis; mais toute cette affaire est suspecte; il faudrait du moins admettre qu'elle avait été personnelle à l'évêque d'alors. Celui-ci était Henri, fils du comte Ulrich de Schennis, dit de Lenzbourg; il mourut en 1019.

217 *Wurstisen, Chron de Bâle.*

218 *Chartes* de 1011 et 1013 données à Vevey (« Viresci ») pour « sancti Petri Romanum monasterium. » Dans le *livre rouge* d'Aubonne et dans *Zapf, Monum.* — Henri III confirma « Romanum monasterium. » *Charte* de 1049.

219 « In pago Villiacensi (le Vully près Avenches); in comitatu Equestrico. »

220 « Potestatem Vadengis; Vivesium (Vevey) cum placito. »

221 « Auronum, Aulonum, Leuca, Nares (Oron, Ollon, Louèche (en allem. Leuk) Naters), Sancti-Mauritii Alpes totiusque caput loci. »

Comme il n'avait pas le courage d'un roi et ne savait pas gouverner les Bourguignons en père, il chercha un protecteur. De bonne heure[322] il reconnut pour héritier le roi d'Allemagne Henri II, fils de sa sœur aînée[323]. Eudes II, comte de Champagne, fils de sa sœur Berthe, en fut effrayé; peut-être parce que les biens héréditaires auraient dû se partager, ou parce que n'étant ni si dangereusement puissant, ni si étranger au langage et aux mœurs du peuple que le roi Henri, il espérait la couronne. La domination germanique ne déplaisait pas moins au comte de Poitiers, Guillaume-le-Grand, puissant dans les contrées du midi, et auquel on offrit la couronne d'Italie, après la mort de Henri II. A Besançon se trouvait le comte héréditaire Otton-Guillaume, issu par son père d'une famille ennemie des Allemands[324], et, par sa mère[325], trop puissant en Bourgogne pour obéir volontiers. Ces seigneurs se préparèrent à résister à l'entreprise de Rodolphe, qu'ils taxaient de haute trahison contre le droit d'élection de la Bourgogne. Rodolphe s'enfuit à Strasbourg avec Ermengarde et les deux fils du premier lit de cette se-

[322] Ses évêques assistèrent déjà en 1007 au synode du roi allemand Henri à Francfort. *Hepidanus.* La cause de ce fait était peut-être le pouvoir que les successeurs d'Otton-le-Grand s'étaient arrogé sur le royaume de Bourgogne.

[323] *Ditm. Sigeb. Gemblac.*

[324] Son père, Albert d'Ivrée, roi d'Italie, de la maison des Bérenger, avait été détrôné par Otton-le-Grand. Hardouin, son cousin, fit la guerre à l'empereur Henri II.

[325] Gerberge, petite-fille du comte Létald, de Mâcon, comte impérial de la Haute-Bourgogne, «cæterorum comitum nobilissimi.» *Dunod, Hist. des Séquanois*, d'après une charte de la fille d'Eudes de Vermandois-Vienne, femme en secondes noces du duc Henri, de Bourgogne.

conde femme, et remit à l'empereur Henri le pays de Bourgogne[326], comme s'il eût eu un pouvoir, non pas confié, mais illimité sur un peuple conquis. Quand cette libéralité avec un bien qui ne lui appartenait pas fut divulguée en Bourgogne, les Bourguignons considérèrent comme un abus de pouvoir l'acte fait par le roi sans leur conseil et contre leurs lois, et ils refusèrent obéissance à l'empereur Henri, qui n'avait point été élu. Alors l'Empereur envoya son armée de Souabe, sous les ordres de son ami d'enfance l'évêque Werner de Strasbourg[327]. Avec Werner marchèrent ses deux frères, le comte Radbod de Habsbourg et le chevalier[328] Lanzelin. Quoique Habsbourg fût situé aussi en Bourgogne, cette maison, comme allemande, était peut-être plus portée pour l'Empereur que pour un étranger, ou bien elle voulait cacher et réparer ce qui s'était fait en Lorraine, non sans son aide, contre l'Empereur[329]. Le royaume de Bourgogne manquait de solidité, parce que ses domaines, différens de langue, de coutumes et de lois, n'étaient réunis que depuis peu. La limite de la langue allemande et la romane traverse, depuis la chaine méridionale des Alpes, le Valais, le comté de Gruyère, l'Uechtland et le Nugerol. Dans la plupart des lieux, souvent dans la même ville[330], dans le même village[331], sur les deux rives d'un ruisseau, les

[326] *Ditm.; Wippo.*

[327] « Vetus inter nos a pueris propagata familiaritas. » *Charte* de 1008, dans *Grandidier, Alsace.*

[328] « Militiæ cingulo præditus. » *Herrg.* t. I.

[329] *Tschudi*, 1017, 1019.

[330] A Fribourg on parle allemand dans la ville basse, français dans la ville haute.

[331] Par exemple, à Douane sur le lac de Bienne. Dans cette partie de

mœurs, les lois, le langage, les caractères extérieurs des deux races sont bien tranchés. Ainsi, les Allemands de l'Argovie et de l'Oberland[332] étaient séparés du royaume des Allemands par leur gouvernement, mais cependant plus unis entre eux qu'avec les populations romandes. Les seigneurs de l'Oberland habitaient leurs châteaux dans les étroits défilés de sauvages solitudes; derrière eux existaient des neiges éternelles; de montagnes en montagnes s'élevaient de puissans remparts. Werner remonta l'Uechtland jusqu'au lac de Genève; là les Bourguignons, conduits par le comte de Poitiers, furent si bien battus qu'ils trouvèrent bon de se soumettre à l'empereur Henri[333].

C'est de cette époque que datent les années de l'administration de ce dernier[334]. Il établit Bérold de Saxe gouverneur de son royaume d'Arles[335]. Il conféra l'é-

l'ancienne Helvétie, l'idiome romand se compose de mots latins et bourguignons ou gaulois. Dans les Grisons, il est encore plus difficile de discerner ce qui est d'origine latine ou rhétienne, par la raison que ces deux branches paraissent sortir du même tronc.

[332] Les Hautes-Alpes bernoises et leurs vallées.

[333] Forts et habiles dans l'art de la guerre, ils demandèrent la paix. *Vita sancti Henrici*, dans *Canis*. III, p. 44.

[334] *Charte d'Otton-Guillaume* dans *Guichenon*, *Bibl. Sebus.* Cent. 2, c. 30. D'autres dans *Bochat*, t. II, p. 255.

[335] « Beraldus de Saxonia, prorex. » *Charte pour le couvent de Taloire*, dans *Martene Thes.* t. I, p. 140. Eccard et d'autres écrivains révoquent en doute l'origine saxonne des comtes de Savoie, qu'on fait descendre de ce Bérold. Ils lisent dans Otton « Murena » pour « Saxonia Savogna. » Il est difficile de regarder ce Bérold comme un étranger; il prend un couvent d'Arles sous sa protection dans ces termes : « Sicut *majores* mei habuerunt et maxime habet dux noster imperator. » On pourrait prouver d'après une charte citée par *Martene*, si l'ensemble de ce document ne faisait pas douter de son authenticité, que Humbert, souche de la maison de Savoie, naquit de Bérold, et non, comme l'a dit *Chorier*, du comte Manassé, de Genève, et de Hermengarde, seconde femme de Rodol-

vêché de Lausanne à Hugues[336], fils de la reine; l'évêque précédent avait été tué, parce qu'il conseillait au peuple d'embrasser le parti du roi[337]. Dans ce temps l'empereur Henri restaura à Bâle, sur le Rhin, près de la place de la Pfalz (*palatium*), la cathédrale de cet évêché[338], auquel il avait fait du bien; depuis la ruine de l'antique Augusta, aucune ville n'avait été si florissante dans ces contrées, que le devint Bâle depuis ce moment.

Lorsque plus tard l'empereur Henri mourut avant Rodolphe, sans héritiers, et que Conrad, d'une ancienne noblesse du Bliesgau, eut été choisi par les princes pour son successeur, il fut de nouveau douteux qui régnerait sur la Bourgogne. Eudes, comte de Champagne, fils de la seconde sœur du roi, avait droit aux biens héréditaires de la maison royale; le nouveau roi d'Allemagne n'était que le second mari de Gisèle, fille de la troisième sœur; en sorte que sa

phe III. Les actes du couvent de Saint-Maurice, de 1014 et 1016 citent un Bérold, comme un comte éminent. Le savant *Rivaz* fait descendre la maison de Savoie, comme celles de Habsbourg et de Lorraine, du vieux allemand Etich. D'après lui, Bérold (autrement Gerhard) aurait acquis dans ces contrées des propriétés par sa femme Bertha, née d'une fille du roi de Bourgogne Conrad et de Godefroi duc de Lorraine; plus tard, Herrmann d'Alsace, fils de Bérold, souche de la maison de Savoie, aurait acquis la Maurienne. Tout cela est exposé avec beaucoup d'érudition et de sagacité : toutefois c'est une opération quelque peu périlleuse, que de faire, d'un Gerhard d'Alsace, un Bérold d'Arles. Au milieu de ces ténèbres on rencontre bien d'autres difficultés encore; en sorte que nous n'osons affirmer que ce que les documens renferment.

[336] Voy. n. 309.

[337] Il s'appelait Henri :

Quem fecere doli scandere celsa poli —
Cum clero populum conciliando suum.

Epitaphe dans la *Chron. Chartul. Laus.*

[338] *Wurstisen. Chron. de Bâle*, A. 1019.

Eudes eût été exclu de la royauté, le duc Ernest II, de Souabe, fils du premier mariage de la reine d'Allemagne, y eût eu les premiers droits. Quand Conrad vit qu'il ne pouvait former aucune prétention à l'héritage de Bourgogne, il allégua que ce royaume appartenait à l'Empire, et que Rodolphe l'avait remis au précédent empereur, non comme au fils de sa sœur aînée, mais en sa qualité d'empereur. Il remontait au temps où, dans la famille de Charlemagne, la branche de Lorraine s'éteignit, et où Louis-le-Germanique était le plus proche héritier; il s'appuya sur ce que Charles-le-Gros avait donné à Boson l'investiture du royaume d'Arles et sur ce qu'Otton-le-Grand s'etait emparé du roi de Bourgogne encore enfant[339]. Cependant ces argumens étaient plus spécieux que solides : premièrement parce que l'héritage de Lorraine n'échut pas à un seul des frères de Lothaire, et que, lorsqu'il fut partagé, les provinces gauloises demeurèrent naturellement à la France[340]; secondement, l'on ne peut pas dire si, durant la minorité de Charles-le-Simple, Charles-le-Gros régna sur ce pays comme régent, ou à titre d'empereur[341]; troisièmement, la violence exercée par Otton-le-Grand ne fondait pas plus un droit au

[339] Aussi Otton III date-t-il un acte de 984 comme suit : « In finibus *Romani* imperii ad locum qui vocatur Paterne » (Payerne). *Chron. regum Italiæ*, dans *Muratori*, *Scr. R. I.* IV.

[340] Comme les rois d'Austrasie prirent alors possession de l'Italie.

[341] Si la dignité impériale lui avait donné la souveraineté d'Arles, il en serait résulté qu'Eudes aurait eu droit à la protection de l'empereur, puisque l'ancienne suprématie, dont le moyen âge offre beaucoup de traces, n'autorisait nullement les empereurs à porter atteinte aux droits héréditaires des autres princes ou aux coutumes des nations, mais les plaçait sous la protection impartiale et désintéressée de la majesté impériale, en cela salutaire.

royaume de Bourgogne que les ravages des Arabes et des Hongrois [342]. Le pays appartenait à ses habitans, appelés par les anciens Romains et reçus par la population originaire gauloise. Quoiqu'ils ne fussent plus gouvernés par la famille des anciens rois, ils avaient leurs droits, et la famille de Clovis et celle de Charlemagne pouvaient aussi peu régner sans leur volonté, sans une élection expresse, que les descendans de Rodolphe Ier.

Cependant le roi d'Allemagne marcha sur Bâle, à la tête d'une armée; les Bourguignons n'étaient pas unis ou n'étaient pas prêts encore. Gisèle, la femme de Conrad, détermina son oncle Rodolphe à venir à Bâle, et à instituer pour héritiers, au détriment des autres neveux de Champagne et de Souabe, son mari et Henri, le fils qu'elle avait eu de Conrad. Depuis ce temps Rodolphe ne fit rien sans Conrad; les grands comtes ne furent pas si dociles. Premièrement Conrad ordonna en vain à la maison de Habsbourg de restituer les terres que Werner, évêque de Strasbourg et avoué d'Ebersheim, avait prêtées à ses frères, au détriment de ce

[342] On ne possède pas la charte par laquelle le roi Henri I investit le roi Rodolphe II d'une partie de l'Helvétie allemannique; vraisemblablement Rodolphe devait hommage aux rois d'Allemagne, au moins pour cette partie de ses états. Mais on ignore s'il le devait pour quelque autre partie, et s'il ne reçut pas pour cette raison même l'investiture de l'Helvétie allemannique. Lors même que nous le saurions, avant de pouvoir justifier comme légitimes les entreprises de Henri II et de Conrad II, il faudrait prouver que les Bourguignons avaient renoncé à leurs droits nationaux. Or, aucun peuple de cette époque et de cette contrée n'était capable d'une telle abnégation de sa nationalité. Otton III, il est vrai, fit en 995 diverses donations de terres dans l'Argovie et dans l'Oberland; mais ces terres pouvaient provenir de sa grand'mère Adélaïde. *Charte* citée d'après *Wattewyl* par *Haller*, *Bibl.* III, 33.

couvent. Comme ces seigneurs exerçaient sur la frontière une grande autorité par leur esprit et leur puissance, Conrad dissimula sa colère. Ensuite il envoya l'évêque en ambassade auprès de Constantin VIII ; à la prière de l'empereur d'Allemagne, l'empereur grec retint Werner prisonnier dans une île, jusqu'à sa mort[343]. Confiant dans sa forte position, le comte Werner de Kibourg se rendit avec son cousin Guelfe, comte de Ravensbourg, auprès d'Ernest, duc de Souabe, lorsqu'il vint en Argovie, probablement pour soutenir son droit sur la Bourgogne. Après avoir humilié ce prince, l'Empereur campa trois mois devant Kibourg, place très-forte contre les armes alors en usage. Enfin, les portes s'ouvrirent après que le comte se fut évadé. Quoique l'Empereur pardonnât à tout le monde, le duc Ernest, ne pouvant oublier le royaume de Bourgogne, commença une seconde guerre peu d'années après. Fruit de la colère, cette expédition fut conduite sans plan ; Mangold, comte de Véringen ou de Nellenbourg, parvint à rassembler les fidèles de l'Empereur : le duc Ernest et le comte Werner le tuèrent, mais ils périrent en même temps[344].

Six cent vingt-cinq ans après que les Bourguignons passèrent le Rhin, un siècle et demi après que Boson et Rodolphe enlevèrent ce royaume aux Carlovingiens, le sixième jour de septembre, Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, mourut.

[343] Les faits précédens sont tirés de *Wippo*, ceux-ci de *Tschudi*, A. 1026 et suivantes. Le *Testament de Werner* est de 1027 ; voy. les *Tables de Zurlauben* p. 64 et suivant. Werner mourut en 1029.

[344] *Wippo. Hepidan.* Celui-ci a commis des erreurs de chronologie.

CHAPITRE XIII.

TEMPS DES EMPEREURS D'ORIGINE FRANKE.

L'empereur prend possession de la Bourgogne; (des comtes de la Haute-Bourgogne). — Guerre entre le Trône et l'Autel. — Zæringen. — La Savoie. — L'abbé Ulrich d'Eppenstein. — Appenzell. — Tokenbourg. — Etat du pays; de la Rhétie. — Fondations: Engelberg; Schaffhouse; Mouri, Beronmünster; Saint-Alban; Belleley; Saint-Jean, Frienisberg, Herzogenbuchsée; Rügisberg; Interlachen; Seedorf; Rougemont (comtes de Gruyère); Hautcrest, Marsens; Hauterive; Montheron; Bonmont. — La Savoie près du Léman. — Genève. — De la domination des Zæringen.

1032—1125.

Aussitôt le comte de Champagne, Eudes II, le plus proche héritier du roi Rodolphe, se mit en marche, passa le mont Jura, envahit l'Helvétie romande, descendit jusqu'à Vienne, et s'assit sur le trône des rois d'Arles. Conrad, empereur romain et roi d'Allemagne, en ayant été instruit, tandis qu'il guerroyait contre une tribu de Slaves, quitta à la hâte cet ennemi, et fit remonter le pays à ses troupes pour disputer le royaume de Rodolphe. Le pied des Alpes était déjà couvert de neige quand l'armée impériale entra dans le camp devant Morat. Les instrumens de siége et les munitions manquaient à l'empereur et à son fils; c'est pourquoi ils ne purent rien

contre le château de Morat[1] et la tour de Neuchâtel[2], que la hauteur du rocher, situé au milieu d'un bois et d'un marécage, rendait presque inaccessible. Comme les chevaux étaient transis de froid, vu surtout que ces contrées étaient plus marécageuses que de nos jours, l'Empereur se dirigea vers Payerne; il convoqua là tous ceux qui, dans la Bourgogne, étaient ses partisans ou le craignaient; ils l'élurent roi[3]. Depuis la décadence des Romains, quatre races avaient régné sur ce pays : celles de Gundioch, de Chlodwig, de Charlemagne et de Rodolphe. Ensuite l'Empereur retourna dans son pays. A son entrée dans Constance il rencontra la reine veuve Irmengarde, le comte Humbert, seigneur héréditaire de Savoie, et beaucoup de seigneurs bourguignons qui lui jurèrent fidélité. Quand Eudes apprit cela, menacé dans ses propres domaines, il céda au plus fort. Cette époque était grandement agitée par des factions, tourmentée par des dissensions diverses, et malheureuse au milieu de tous les fléaux de la guerre.

Les grands prélats adoucirent ces maux. A l'insti-

[1] *Doniso*, dans son poëme sur la vie de la grande Mathilde, fille du margrave Boniface, raconte comment, après le départ de l'Empereur, le margrave surprit la forteresse, qu'il appelle « Miroaltum. » Les Allemands s'étaient retirés; les habitans de Morat sortirent. Tout-à-coup Boniface apparut, assure-t-on, avec un bruit retentissant du milieu des collines situées du côté de Fribourg. Il se rendit maître de la place. Comme il s'en retournait, ses chevaux lui furent enlevés pendant qu'on leur donnait à manger; par vengeance il fit couper aux habitans de la forteresse le nez et les oreilles; il en remplit trois boucliers. Une comtesse lui offrit le pesant d'or de son fils pour que celui-ci ne fût pas défiguré; il répondit en secouant sa barbe : « Vos descendans se souviendront de moi. » Selon *Ricobaldo de Ferrare* (*Hist. des empereurs*), il dit aussi à l'Empereur : « On ne donne pas pour de l'or ce qu'on a gagné avec le fer. »

[2] *Hepidanus*, ad 1039.

[3] *Wippo*.

gation de Hugues, évêque de Lausanne, les trois archevêques d'Arles[4], de Vienne et de Besançon, et tous leurs évêques s'assemblèrent à Romont, dans le pays de Vaud, conclurent une trêve de Dieu[5], et statuèrent ce qui suit : « Chaque semaine, le mercredi, depuis » le coucher du soleil, jusqu'au lundi, une heure après » son lever, et chaque année, depuis l'Avent du Seigneur jusqu'au huitième jour après l'Epiphanie, et » depuis la Septuagésime jusqu'au huitième jour après » la fête de Pâques, comme étant les jours et les temps » que notre Seigneur Jésus-Christ sanctifia par sa naissance et ses douleurs, nul chrétien ne peut prendre » les armes contre un autre ; si quelqu'un n'observe » pas cela, et ne cède pas après trois avertissemens, » l'évêque dans le diocèse duquel il se trouve, doit » l'exclure de la communauté des chrétiens, et nul autre évêque ne doit lui donner les sacremens : les » prélats de cette réunion s'engagent à ne considérer » que Dieu et le bien public sans égard à la faveur » et aux partis ; tout contrevenant sera rejeté de son » diocèse. » Six ans après que cette louable institution eut été créée dans le Roussillon[6], la Bourgogne accéda à la trêve du Seigneur, que l'on croyait généralement et avec raison avoir été inspirée de Dieu[7] : la paix est un don de Dieu.

[4] Il ne vint pas lui-même, et il n'est pas nommé dans le *Chron. Chartul.* ; mais il donna son approbation ; de là les paroles du traité : « Cum funiculus triplex difficile rumpitur. »

[5] « Treuga Dei. » *Glaber*, 1034 ; *Sigeb. Gemblac.*, 1032 ; surtout du *Cange* ; son article très-savant, quoiqu'il ne soit pas entièrement complet, tient lieu de tout le reste ; *Datt, de pace Imp. publ.* l. I, bon ouvrage.

[6] *Mille, A. de Bourgogne*, t. III, p. 114 ; voy. aussi *Mably*, *Obs. sur l'Hist. de France*, t. II, p. 390.

[7] *Landolph. sen. Mediol. hist.* Le *Chartul. Lausann.* dit que l'assem-

Mais quand le comte de Champagne eut armé son peuple, le parti qu'il avait en Bourgogne releva la tête. Comme il fallait faire une guerre très-longue ou très-énergique, Conrad disposa l'élite de ses forces en Allemagne et en Italie. Tandis que lui-même, à la tête d'une forte armée, remontait jusqu'au lac de Genève la contrée sans chemin, Héribert, archevêque de Milan, parut sur le Saint-Bernard[8] avec le margrave Boniface et des troupes italiennes choisies, avança sans peine, et joignit l'Empereur. Les passages des montagnes sont hauts et roides, ils se prolongent durant plusieurs heures; mais aucun defilé n'est impénétrable, aucune montagne inaccessible, lorsqu'un peuple insensé néglige les portes et les remparts de son pays, ou que, lâche, il les abandonne, ou que des factions intérieures les ouvrent. Gérold, comte de Genève, prince[9] du pays et parent du précédent roi[10], fut forcé de livrer la ville de Genève; alors l'Empereur passa sur ce pont, ancienne frontière entre l'Allobrogie et l'Hel-

blée eut lieu par ordre du pape. Dans l'*épitaphe de Hugon* (*Ruchat*), on lui attribue la première introduction de cette bonne institution; cela doit s'entendre de la Bourgogne; peut-être demanda-t-il un ordre du pape. La trêve de Dieu fut jurée en 1051 comme loi fondamentale, par l'Alsace («primatibus et comprovincialibus»). L'acte qui statue des peines sévères contre toute transgression est cité par *Grandidier*.

[8] « Super Jovii montis ardua. » *Arnulph. Mediol.*, *Hist. sui temporis*, in *Murat. Script.* t. IV.

[9] « Princeps. » *Wippo.* Il se peut que l'administration du « Comitatus Valdensis » que des chartes attribuent plus tard aux comtes de Genevois, lui fût confiée déjà alors. Voy. du reste *Dunod*, dont les systèmes ne sont pas invraisemblables, mais ne reposent pas toujours sur des preuves suffisantes.

[10] Petit-fils de Mathilde, Chap. 12, n. 306, à moins qu'il ne fût le fils de Gerberge, sœur du dernier roi.

vétie. Au milieu d'un tel bonheur, il respecta les formes de la liberté. Après une élection renouvelée [11], il fut couronné par l'archevêque. Eudes craignait son pouvoir, et fit la paix à regret. Quand plus tard les Italiens supportèrent impatiemment l'empereur Conrad, le comte Eudes s'offrit pour lui disputer, à leur tête, les couronnes d'Arles et d'Italie. Gozzelo [12], duc de la Haute et Basse-Lorraine, et dévoué à l'Empereur, déjoua ces plans. La bataille fut livrée dans les plaines de Bar-le-Duc, où Eudes combattit avec le courage persévérant qu'il déploya durant vingt ans pour disputer la couronne bourguignonne à deux empereurs; mais il perdit six mille hommes et la vie dans cet opiniâtre combat. L'Empereur n'usa qu'alors de toute son autorité sur les Bourguignons.

Après la mort du comte, il fit rentrer la noblesse dans les limites que la négligence de Rodolphe et la longue et pacifique vieillesse de son père lui avaient permis de franchir [13]. Il le fit à la diète de Soleure, ancienne ville que, depuis Pepin [14], père de Charlemagne, le couvent de Saint-Ursus rendait de plus en plus florissante. Au quatrième jour de cette assemblée, les Bourguignons [15]

[11] *Hepidan.* 1040. La «perpetua subjectio» dont parle *Arnulph. Mediol.* ne doit pas être prise au pied de la lettre ni dans un sens défavorable; ce serait contraire à l'histoire.

[12] *Wibertus*, *Vita Leonis* IX, ap. *Murat. Script.* t. III.

[13] *Wippo.*

[14] On prétend que l'église de Saint-Ursus (primitivement de Saint-Etienne) fut fondée par la reine Berthe, femme de Pepin. Elle est citée comme importante dans l'acte de partage de [illegible], et l'on sait combien les Carlovingiens tenaient au «Comitatus Pipinensis.» Nother dans son Martyrologe appelle Soleure «Galliæ castrum Solodurum.»

[15] Cela se fit «Transactis diebus tribus generalis colloquii, quarta, primatibus regni, cum universo populo, laudantibus atque rogantibus.» Ils

élurent roi son fils Henri ; l'Empereur lui remit ce pays[16].

Gérard, comte de Vienne, et Renaud, comte de la Haute-Bourgogne, refusaient encore de lui obéir. Renaud régnait comme archicomte au dedans et autour des montagnes du Jura, jusque sur toute la province Séquanaise des anciens Romains, que l'archevêque de Besançon gouvernait spirituellement. L'Helvétie romande jusqu'au pied des Alpes faisait partie de son pays de Waraschke[17]. Son pouvoir lui venait de son père Otton-Guillaume, parent des rois de Bourgogne[18]. Lorsque les Allemands pillèrent Ivrée, lieu de sa naissance, un moine porta l'enfant, Otton-Guillaume, en Bourgogne, à sa mère et au second mari de celle-ci, le duc Henri [19]. Otton plut à son beau-père, et en reçut un comté en déshérence; ensuite, du chef de sa mère[20], il hérita d'Auxonne et de Mâcon, devint puis-

n'avaient donc pas renoncé à leurs droits nationaux! (Voy. chap. XII, n. 242.

[16] «Eique fidelitatem denuo jurare fecit.» *Id.* Avaient-ils élu à Payerne et à Genève toute la maison de Conrad? Cela serait assez conforme à l'ancien usage. Dès ce moment le pays fut tranquille. *Wippo* s'adresse à Henri en ces termes :

Haec olim magno domuisti regna labore,
Utere nunc populis, tibi, Rex, servire paratis.

Cependant il pense que le roi devrait revenir plus souvent visiter le pays : «Noviter subjecta vacillant.» *Panegyr.* ap. *Canis.* III.

[17] *Charte de Rodolphe III*, 1028; Aubonne «in comitatu Guaraschensi.» Dans le *Chron. Chartul. Laus.* : «Comitatu Varasco, pago Villiacense.»

[18] Wille, fille du roi Rodolphe I, femme de Bérenger II, était mère du margrave Albert d'Ivrée, père d'Otton-Guillaume. *Dunod.*

[19] *Glaber*, 974. On lit dans *Romualde de Salerne* : «Henricus qui Burgundiæ regnum sibi affectaverat.» Il donne le nom de royaume au duché, parce que celui-ci faisait autrefois partie du royaume.

[20] *Vignier*; *Dunod.*

sant dans le royaume et le duché, et mourut dans un âge avancé. Son fils, le comte Renaud, donna l'héritière de Vienne en mariage à son fils Guillaume. Alors Renaud et Gerard assiégèrent Montbeillard. Montbeillard aussi était situé dans le pays de Waraschke, à l'endroit important pour la France et la Bourgogne, où le pays s'ouvre en quelque sorte entre les monts du Wasgau et du Jura. Mais le comte de ce lieu, puissant en Lorraine et dans le Sundgau [21], se débarrassa de Renaud ; l'Empereur l'aida. Enfin, du temps de l'empereur Henri III et de sa femme Agnès, petite-fille d'Otton-Guillaume [22], Renaud et Gerard se rendirent à Soleure, et reconnurent l'Empereur comme roi de leur pays [23] ; les peuples lui obéissaient depuis les bords du Tibre jusqu'à ceux de l'Eider [24]. Dès-lors la famille de Renaud régna long-temps et en paix sur beaucoup de seigneurs et leurs peuples des deux côtés du Jura [25]. On fonda des couvens dans les déserts, et des châteaux dans les seigneuries qu'on partageait. Autour des manoirs et des cloîtres se formèrent des villes et des villages.

Depuis leur première liberté et la domination romaine, le peuple de toute l'Helvétie et de la Rhétie reconnut, pour la seconde fois, la souveraineté d'un seul maître. Dans l'origine, les Bourguignons et les Alle-

[21] A Pfirt, Bar et Pont-à-Mousson.

[22] Agnès de la Haute-Bourgogne, épouse du comte de Poitiers Guillaume-le-Grand, mentionné ci-dessus, avait donné le jour à l'impératrice du même nom.

[23] *Herm. Contract.*, 1047 ; *Tschudi*, 1045.

[24] Rivière qui sépare le Holstein du Sleswig. C. M.

[25] Les preuves de la domination des comtes de la Haute-Bourgogne dans l'Helvétie abondent dès cette époque ; il n'y en a guère du temps d'Otton-Guillaume. L'Empereur chargea peut-être le comte Renaud de cette administration.

mands demeuraient sous des chefs séparés; plus tard, quand ce pays obéit aux rois mérovingiens, il fut divisé en Bourgogne et en Austrasie, jusqu'à ce que Warnachar, maire du palais, trahit la reine Brunhilde; puis vient une suite de deux siècles d'une domination commune, du temps de Chlotaire II jusqu'à la division du pays entre les petits-fils de Charlemagne; là-dessus, après quarante années de troubles dans la maison royale, Rodolphe fonda sa puissance chez les Bourguignons, mais l'Allemannie resta sous les Franks orientaux jusqu'à ce que Henri III, roi d'Allemagne, de Bourgogne et de Lombardie, empereur romain, réunit en sa personne la plus haute dignité dans les plus puissans et les plus beaux pays de l'Europe. Sous tous ces rois, on bâtit, dans le pays d'Helvétie, des châteaux sur toutes les collines, beaucoup d'églises et des métairies dans les champs, et on les pourvut de priviléges : ainsi, dans ces tristes solitudes, et de proche en proche, les métairies devinrent des villages, et les familles des populations. Sous tous ces princes la liberté demeura intacte, parce que la suprême autorité sans soldats ne peut donner un pouvoir arbitraire sur des peuples armés, et que nul roi n'osait enlever ses enfans au paysan, ses épargnes au villageois, leurs biens et leurs droits aux seigneurs temporels et spirituels[26].

Pendant un siècle et demi, plus d'un grand homme s'assit sur le trône d'Allemagne; point de roi faible ou fainéant : aussi les grands demeurèrent-ils plus soumis qu'en France. Les empereurs agrandirent, à

[26] Quelle liberté! Il ne faut pas que la juste satire du temps présent influe sur les jugemens à porter du x[e] siècle. D. L. H.

force de valeur et de sagesse, leurs domaines et leur pouvoir plus que tous les autres princes de l'Europe; le retablissement d'un empire universel ne dut pas sembler impossible. Comme, plus tard, le bras de Gustave-Adolphe et les ligues de Guillaume empêcherent l'établissement d'une constitution aussi peu naturelle[27], le pape préserva alors l'Europe de la suprématie de l'Empereur.

Toutes les couronnes d'Henri III furent portées par son fils de même nom. On pourrait, à quelques égards, comparer l'empereur Henri IV à Henri IV roi de France. Tous deux furent braves et voluptueux; tous deux dûrent s'humilier devant les papes; tous deux furent malheureux dans leur intérieur, et, après une vie laborieuse, moururent presqu'au même âge d'une mort indigne de leurs actions. Mais les papes combattirent, presque malgré eux, le roi français dans l'intérêt du tyran espagnol; tandis que toute la hiérarchie combattit l'Empereur, avec des efforts extrêmes, dans l'intérêt de beaucoup de souverains et de peuples. Comme la victoire sur la France eût préparé des chaînes pour tous, la victoire sur l'Empereur assura pour lors la liberté.

Environ trente ans après que, Renaud ayant prête le serment de fidélité en Bourgogne, l'Empire réunit la domination universelle, Rodolphe, fils du comte Cuno de Rheinfelden, et parent des comtes de Habsbourg,

[27] Nous ne voulons point combattre le beau rêve d'une république universelle sous un seul président, qui veillerait *tout naturellement* sur tous les états comme Dieu sur l'univers; nous nous contenterons d'attendre que les ingénieux auteurs de cette idée fassent connaître un président exempt de passions comme Dieu. Jusque là la tendance à constituer l'Europe en monarchie universelle est le présage le plus certain d'une décadence générale.

administrait le duché de Souabe et la Bourgogne cisjurane[28]. Il avait un ennemi nommé Berthold de Zæringen : la tour de Zæringen s'élève dans la forêt Noire non loin des bords de la Treisam [29] ; de ces montagnes aux Alpes et du Brisgau aux plaines du margraviat de Bade, s'étendaient les terres patrimoniales de Berthold [30]. Henri III promit à Berthold, en lui donnant une bague, de le faire duc de Souabe. Durant la minorité de Henri IV, l'impératrice Agnes honora de cette fonction Rodolphe, son rival [31]. Cependant Berthold obtint la même dignité en Carinthie, et devint margrave de Vérone. Il n'en subsista pas moins de l'inimitié entre lui et Rodolphe, jusqu'à ce que l'empereur Henri accorda sa faveur à d'autres. La commune disgrâce de Rodolphe de Souabe et de Berthold de Carinthie leur servit d'amitié ; puis, confians dans leur puissance, ils quittèrent la cour. L'Empereur donna le duché de Carinthie à Marquard d'Eppenstein. Avant ses infortunes, il était plus sujet à la colere et à d'autres passions qu'il ne convient à un prince sage. Berthold de Zæringen, homme de hautes facultés, devint plus audacieux par le malheur ; si bien que, dans

[28] Il se qualifiait de duc d'Allemannie et de Bourgogne, et même de roi d'Arles ; il tenait ordinairement sa cour à Zurich. *Gerbert, Rodolph. Anti-Cæsar ; Pfister. Hist. de Souabe*, t. II, p. 95 et suiv.

[29] Elle est mentionnée pour la première fois en 1008, et porte souvent le nom de « Harichingen. » Berthold III fut le premier qui prit le nom de cette tour, cent ans plus tard.

[30] *Otto Frising* : « De Gestis Frid. Bertolf de castro Zeringen, ex nobilissimis regni optimatibus. » Il est plus exact que *Thomas Ebendorfer de Haselbach* qui, suivant une fable sans fondement, attribue aux Zæringen une basse extraction. *Chron. Austr.* l. III.

[31] A l'occasion du mariage de Mathilde, fille de l'impératrice, en 1059, ainsi que de la régence de la Bourgogne. *Waltram, de Unitate eccles., Gerbert, Rod. Antic.*

la guerre contre les Saxons, l'Empereur, craignant pour ses provinces supérieures, le rechercha de nouveau: ce fut en vain; Rodolphe et Berthold lui fournirent les contingens obligés, mais l'Empereur dut faire la paix, parce qu'ils l'exigeaient [32].

Vers le même temps, on publia à Rome un règlement pour tout le clergé, contre la simonie et le libertinage. La simonie était l'acceptation d'un office ecclésiastique de la part de laiques gagnés par de l'argent ou par des services temporels; on nommait libertinage le mariage des gens d'église [33]. Au grand chagrin de l'Empereur, Rodolphe et Berthold se déclarèrent pour cette ordonnance [34]; ces institutions émancipaient l'Église et plaçaient l'autel à côté du trône. Si la hiérarchie eût été administrée d'après un meilleur plan, le droit des nations eût pu se soutenir contre l'abus du pouvoir, aussi long-temps que le bon sens et la religion habiteront parmi les hommes. Mais la plupart, aveuglés par la passion, agissent avec petitesse dans les grandes choses. L'Allemagne et l'Italie furent en proie à une division et à un mouvement tels que l'Occident n'en avait pas vus depuis la chute de l'Empire romain. Dans quelques provinces, les soldats faisaient d'autres guerres; quant aux sacremens de l'Église,

[32] Les preuves de tous ces faits se trouvent dans *Schöpflin, Hist. Zar. Bad.* t. I.

[33] On trouve une explication des intentions de Grégoire VII dans les *Voyages des papes*, 1782, ouvrage qui repose sur deux principes, dont l'un se trouve déjà dans l'*Esprit des lois*, et dont l'autre est gravé dans l'âme de tous ceux qui pensent comme nos pères, qu'il est bon de maintenir en Europe un équilibre politique, et pour cela la constitution de l'Empire.

[34] Lettres citées par *Paul Bernried.*, *Vita Greg.* VII, ap. *Murat Script.* t. III.

tous, sans distinction d'âge, de sexe ou de mœurs, en faisaient la plus importante de leurs affaires personnelles. Une armée victorieuse, l'espérance d'un sort brillant, l'indignation jalouse, et enfin une pitié pleine de colère, combattaient pour l'Empereur. D'un autre côté, le pape agissait sur les âmes avec une gravité solennelle. Les évêchés, les couvens et les paroisses se brouillèrent ; la division pénétra dans l'intérieur des familles. Quand le suprême évêque de la chrétienté lança l'anathème contre l'Empereur, tous les partis s'épouvantèrent. Pleins d'espoir, Berthold et Rodolphe se coalisèrent avec beaucoup de princes pour le détrôner.

La discorde atteignit aussi les pays des montagnes. Les évêques de Bâle et de Lausanne étaient fils des deux frères de la maison des comtes d'Oltigen [35] ; l'évêque Burkhard, de Lausanne, était en tout hardi et belliqueux [36], et, conformément au conseil de l'Apôtre [37], mari d'une seule femme [38]. Lui, son frère le comte Cuno, et son cousin l'évêque Burkhard de Bâle, d'après l'usage des évêques bourguignons, avaient embrassé le parti de l'Empereur par crainte des grands ; d'ailleurs la perte de ce monarque aurait assuré la prépondérance de Rodolphe, tandis que la chute de Rodolphe leur promettait une part dans le partage de ses États. C'est pourquoi l'évêque de Lausanne vendit onze villages de son siége, et arma les serviteurs de Notre-Dame, pour joindre à leur tête l'armée de l'Empereur.

[35] Celui de Lausanne était fils de Buko (chap. XII, n. 145), celui de Bâle, fils d'Ulrich, le premier qu'il y ait eu à Neuchâtel.

[36] « Vir ferus et bellicosus. » *Chartul. Lausann.*

[37] I *Tim* III, 2. Ce passage interdit *aux évêques* ce que Luther, à cause de cela même, put permettre à un landgrave.

[38] « Uxorem legitimam habuit. » *Chartul.*

Les mêmes sentimens animaient l'évêque Hermanfroi de Sion, chancelier impérial en Bourgogne[39], et Otton, sur qui, en qualité d'évêque de Constance, reposait le soin du plus grand troupeau[40]. L'évêque Henri de Coire, de la maison de Montfort, homme qui portait dans les affaires ses principes religieux, était attaché au Saint-Siége; la Rhétie était pour l'Empereur. Par cette raison, le duc Guelfe de Bavière, héritier italien[41] des anciens Guelfes allemands, ravagea tout avec le feu et le fer, jusque dans l'Engadine. Sur ces entrefaites, Berthold et Rodolphe occupèrent les passages des Alpes. L'Empereur, fort de l'absolution du pape, marcha jusqu'au Leman avec peu de gens, espérant donner une meilleure tournure à ses affaires. A Vevey, il trouva Adelaïde de Suse, veuve d'Eudes, et en possession du margraviat d'Italie, qui, assise à la porte de Turin, jugeait avec autorité les affaires de beaucoup de peuples

[39] *Charte de l'empereur Henri IV*, Alban. 1082, en faveur du comte Cuno. Cet évêque fut envoyé en Angleterre en qualité de légat par Alexandre II. *Hottinger*, *H. E. Helv.* ad 1070, d'après *Gall. christ.* Hottinger fait en cet endroit un terrible anachronisme au sujet de Thomas Becket.

[40] «Populus amplissime dilatatus.» *Lettre du pape* dans *Bernried.*

[41] C'est Guelfe dont il a été question, chap. XI, n. 16, le dernier de cette antique race, duc de Carinthie, margrave de Vérone, qui se révolta contre l'empereur Conrad II (chap. XII vers la fin) et qui, lorsqu'un empereur le fit attendre dans la plaine roncalienne * trois jours au-delà du terme fixé, retourna chez lui, bannières déployées, à la tête de ses nombreuses troupes, et inflexible à toutes les sollicitations. Ce Guelfe était mort jeune à Bodmen **, et comme il ne pouvait se pardonner d'avoir fait du tort au clergé, dans ses guerres, il légua toutes les richesses des Guelfes au couvent d'Altorf. *Le moine de Weingarten.*

* Sur le Pô, au voisinage de Plaisance. C'est là que les empereurs allemands rois d'Italie tenaient la diète générale du royaume d'Italie.

** Château dans la Souabe, au nord du lac de Constance, qui en a tiré son nom allemand «Bodensee.» Il était situé sur les terres de la maison d'Autriche.

voisins[42]. Les princes de Savoie ne reçurent qu'après sa mort le Piémont, le Val d'Aoste et beaucoup de châteaux au bord de la mer[43]. Alors cette maison possédait le Chablais au bord du Léman[44] et l'abbaye de Saint-Maurice, avec autorité souveraine sur ses grands biens[45]. Quoique l'Empereur eût répudié sa fille et que Rodolphe fût son gendre[46], Adélaïde vint à Vevey négocier au sujet des défilés des montagnes. L'Empereur céda un beau pays[47], mais non pas ce qui lui fut demandé indiscrétement[48]. Elle et son fils Amédée ouvrirent les Alpes et escortèrent l'Empereur en Italie.

Tandis qu'avec l'aide de Berthold, Rodolphe prétendait à la couronne d'Allemagne, les évêchés de Bâle et de Lausanne étaient dévastés, l'évêque Otton de Constance, chassé, et l'on mettait Lütold, un moine, à la tête du couvent de Saint-Gall; les chanoines, amis de la domination impériale, brisèrent la houlette pastorale dans le chœur[49]. A Coire aussi, le siége resta

[42] *Acte de fondation de Pignerol*, 1064, dans *Guichenon, Savoye.*

[43] En 1097. *Saint-Marc, Hist. d'Italie*, t. III p. 657. Elle mourut dans un âge fort avancé, en 1091.

[44] Jusqu'à la Veveyse. *A. L. de Watteville (Hist. de la Confed. Helv.)* croit qu'avant cette époque l'empereur Conrad céda Nyon à la maison de Savoie, mais que cette cession n'aura jamais eu son effet; nous trouvons du moins cette ville encore plus de deux siècles sous l'autorité de l'archevêque de Besançon, et dans de tout autres mains.

[45] «Ego Amadeus comes et abbas Sancti Mauricii,» *Charte du roi Henri*, de la dixième année de son règne.

[46] Après la mort de Mathilde, sœur de l'Empereur, il épousa Adélaïde, sœur de l'impératrice. *Gerbert, Rodolph. Anti-Cæsar.*

[47] En Bourgogne. *Lambert d'Aschaffenbourg.* On ne sait pas quel district. Ses fils, à ce qu'il paraît, moururent avant elle.

[48] Ils lui demandèrent cinq évêchés: Genève, Lausanne, Sion, la Tarantaise et un autre. *Lambert Schafnaburg.*

[49] *Gesta Sangallensia* extrait par *Tschudi. Hauptschlussel*, p. 121.

vacant durant une année, après que l'évêque Henri fut mort de douleur des infortunes de la Rhétie. Toute la maison de Montfort le Guelfe, le seigneur de Zæringen, landgrave de Thurgovie, le comte Burkhard de Nellenbourg, landgrave du Zurichgau, le comte Hartmann de Dillingen à Kibourg, le comte Cuno d'Achalm à Wülflingen, Werner, comte de Habsbourg, un parti à Zurich, les seigneurs de Tokenbourg, Rapperschwyl, Eckard de Zæringen, abbé de Reichenau, Regensberg, l'abbé Gerung à Rheinau, le couvent de Tous-les-Saints à Schaffhouse, le zélé Siegfried et l'abbé de Stein étaient pour le roi Rodolphe; Coire fut à lui sous Montfort, à l'Empereur, sous Hohenwart; Constance appartenait à l'Empire sous Otton de Lierheim, quand Gebhard de Zæringen devint évêque.

Les Montfort étaient puissans par leurs seigneuries, dans la Haute-Rhétie, au bord du lac de Constance et dans le Linzgau; Hartmann, comte de Kibourg[50], possédait sujets et richesses; mais le comte Lütold de Dillingen[51] était dévoué à l'Empereur, et l'un des douze compagnons, ses amis dans tous les dangers[52]. Le comte Mangold de Vœringen, chargé des négociations entre le pape et le roi Rodolphe, était au contraire si zélé pour une vie pure, que lorsque la femme d'un prêtre eut empoisonné la sienne, il ne se remaria plus pour ne pas comparaître au tribunal du Christ avec plus d'une femme; il menaça ses fils de les déshériter

[50] Fils du comte Hugbald de Dillingen, époux d'Adélaïde, fille et héritière du comte Adalbert de Kibourg.

[51] Fils de Cuno d'Achalm et de Bertha, servante de Hartmann de Dillingen, l'empereur Henri VI lui donna ce nom, lorsqu'il l'affranchit.

[52] *Chron. Petershusianum.*

s'ils se livraient à un acte d'impureté[53]. La maison de Nellenbourg[54] était noble et riche en propriétés le long du Rhin, depuis la Rhétie jusqu'à la chute de ce fleuve; Eberhard, père de Burkhard, avait fondé le couvent de Tous-les-Saints, près du bourg de Schaffhouse, là où les tournans commencent à rendre la navigation du fleuve dangereuse. L'abbé Siegfried, homme d'esprit, qui connaissait son époque, y gouvernait la population du cloître avec la primitive sévérité monacale. Lui, ses amis, le pieux évêque Altmann de Passau, l'abbé Guillaume de Hirschau, et Ulrich, prévôt de l'ordre de Clugny, furent les régénérateurs de la vie canonique chez les prêtres, les moines, les sœurs converses et les nonnes d'Allemagne[55]. Les bourgeois de Zurich protégèrent un certain temps Adelaide, femme de Rodolphe[56]. Quoique le succès couronnât les armes de l'Empereur, et que ce souverain dévastât bien des seigneuries, ces amis de Rodolphe, avec le duc Berthold de Zæringen et Guelfe duc de Bavière, demeurèrent attachés au roi. Il l'emportait dans l'Helvétie souabe, et l'Empereur dans l'Helvétie bourguignonne.

Outre les comtes et les prélats de la maison de Neu-

[53] *Bernried, Vita Gregor. VII.*

[54] «Civis occidentalium Sueviæ partium, Turregiæ provinciæ comes.» Liste du couvent de Tous-les-Saints à Schaffhouse, 1064. «Turregiæ provinciæ comes» est le landgrave du Zurichgau.

[55] C'est là «religio quadrata, attonsorum eisque servitium,» (peut-être «servientium»), barbatorum, virginum inclusarum atque regularium.» *Bernried*. Schaffhouse et Hirsau attiraient des hordes de pèlerins. Voy. dans *Canisius* le *Biographe contemporain de l'archevêque Themo*, de Salzbourg.

[56] *Tschudi*, 1077. Fort persécutée, elle se rendit de Zurich dans la partie occidentale de l'Helvétie bourguignonne, probablement pour se rapprocher de sa famille.

châtel[57], le vieux comte Arnold de Lenzbourg, seigneur de Baden et de Zoug, héritier de toutes les richesses de cette antique famille[58], était fidèle à l'Empereur. Il prit et envoya à Lenzbourg les envoyés pontificaux qui revenaient d'élire le nouveau roi, un abbé de Marseille, et Christian, savant Italien, plus tard évêque d'Aversa, avec un cortége d'environ six cents moines[59]. L'Empereur lui donna le landgraviat du Zurichgau; la maison de Nellenbourg perdit cette faveur. L'Empereur, en récompense de la fidélité de l'évêque de Lausanne, lui confia l'administration des biens royaux et les seigneuries de Rodolphe dans l'Helvétie romande[60], et le fit chancelier du royaume d'Italie[61]; il afféagea Arconciel, château près de la Sane[62], à Cuno, son frère, qui battit le duc de Zæringen à Veltheim près de Winterthur. Avenches, sur les ruines de l'ancienne Aventicum, fut alors entouré de murailles pour le service de l'Empereur[63]. Il est vrai que Burkhard, évêque de Lausanne, ayant combattu pour l'Empereur avec des armes plus conformes à sa naissance qu'à sa dignité, périt dans la bataille de Gleichen en Thuringe[64]; cependant l'évêché garda

[57] C'est le nom que nous donnerons désormais à la maison d'Oltigen.

[58] Fils d'Arnold, qui mourut avant son père, le comte Ulrich. Notre comte hérita de lui en 1046, de son frère Rodolphe en 1055, et de son neveu en 1081. *Tschudi* et *Herrg.*

[59] *Tschudi* et *Bernried.*

[60] Depuis la Sarine («Sanona») jusqu'au Saint Bernard, au pont de Genève, aux Alpes et au Jura. *Charte* de 1079. *Confirmation par l'empereur Conrad III*, 1147.

[61] Preuve dans la Charte n. 89.

[62] «Arconciacum.» «Favernia» et «Sala» lui sont aussi attribués. *ib.*

[63] *Chartul. Lausann.* On voit encore ces murs et leurs tours ruinées. Mais il ne faut pas les confondre avec les tours romaines.

[64] *Ibid.*

quatre paroisses dans le pays de Vaud[65]; en d'autres lieux[66] les barons bourguignons devinrent trop puissans. Des moyens peu ecclésiastiques[67] assurèrent le siége épiscopal à messire Lambert, d'une maison qui, avec la dignité princière[68], possédait encore la baronie de Grandson et beaucoup de terres dans la Haute-Bourgogne. Sous l'apparence des besoins du service impérial, il agrandit des barons, ses parens; il donna les droits de l'évêché sur Vevey[69], au baron de Blonay, fils de sa sœur. Le château que la maison de Blonay hérita de ses nombreux aïeux, est situé sur un rocher au-dessus de Vevey, d'où la vue s'étend sur le Léman, sur d'innombrables châteaux et des lieux habités jusque près des glaciers éternels. Le malheur du

[65] «Lutry et Corsier» sont nommés dans la charte de 1079; «Cully» est plus à l'orient, «Saint-Saphorin» sous «Chexbres,» mentionné dans le même document sous le nom de *Cubirasca.* Ces lieux sont au bord du lac. — «Lutry (y compris Corsier) Villette, Cully et Saint-Saphorin» s'appellent encore aujourd'hui «les quatre paroisses de La Vaux.» C.M.

[66] *Ruchat* entend ceci de «Muretum, Luginares et Corbarissa.» Mais «Muretum» qu'il prend pour Morat, peut être «Mur» dans le Vuilly; «Luginares» désignerait en ce cas «Lugnorre» dans le Haut-Vuilly, dont les terres communales sont enchevêtrées dans celles de Mur. «Corbarissa» pourrait, par une erreur de copiste, être la répétition de «Cubirasca.» «Corbières» ne s'appelle pas ainsi, mais «Corberiæ.» — Voy. sur Lugnorre, sur Corbières et sur les localités dont le nom se rapproche de celui-ci, des renseignemens beaucoup plus complets et plus précis que ceux de Muller dans l'excellent *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Fribourg*, par *F. Kuenlin.* Frib. 1832, 2 vol. in-8°. C. M.

[67] «Male invasit, pejus obtinuit.» *Le pape Eugène. Chronic. Episcopor. Laus.* Peut-être parce qu'il avait reçu la consécration de l'anti-pape Clément III, «ab hæresiarcha Gilberto ordinatus.»

[68] Albert de Grandson est appelé «princeps» dans une charte de 1040. Voy. *Guillaume, Hist. de Salins.*

[69] «Præstavit.» De même la «curiam Corsiez.» Pour ce double fait voy. le document cité n. 66 et *Excerpta vitar. episcopp. Lausann.* dans *Ruchat*, t. v.

prince fit la grandeur des barons. Peu à peu les familles de l'ancienne noblesse sortent de l'obscurité, comme du sommet des Alpes on aperçoit les collines de leurs châteaux quand le soleil dissipe les brouillards.

Aussi malheureux que fidèle, l'évêque Burkhard de Bâle combattit pour l'Empereur. Autrefois Henri III, père de cet empereur, avait eu pitié de ce pauvre siége [70], et lui avait donné [71] le comté du Sisgau et de l'Augstgau [72], où fut l'Augusta des Rauraques. Par le même sentiment [73], l'évêque Didier donna ses terres héréditaires du Sisgau à cet évêché, et Burkhard lui fit présent du château de la Hasenbourg, au milieu du bois près de Luxeuil, dans le Jura, manoir de ses pères [74]. Le duc de Zæringen dévasta tout.

Enfin, les victoires de l'Empereur firent mourir de chagrin le duc Berthold de Zæringen [75]. Son fils, de même nom, gendre du roi Rodolphe [76], continua la guerre; brave et généreux capitaine, aimé du peuple, révéré sans crainte par les grands comme chef de leur parti contre le pouvoir impérial, homme inébranla-

[70] « Nimis humilem tenuemque conspicimus. » *L'empereur Henri III*, 1041. *Herrg.*

[71] « De jure nostro in suum jus potestative tradidimus. » *Ibid.* Les comtes subsistèrent, mais sous l'autorité épiscopale. *Acte d'infiodation*, 1363.

[72] « Comitatum Augusta ; » sans doute le même qu'on appelait Canton des Rauraques.

[73] « Miseratus inopiam. » *Charte de* 1040. *Herrg.*

[74] Il le donna à un cousin, qui devait le transmettre à l'église. *Rochet.*

[75] *Ursperg*, *Chron. Constant.* ap. *Pistor*; de *Trittenheim* dans *Schöpflin.* On dit qu'il fut hors de sens pendant sept jours. *Gerbert*, *Rod. Anti-Cæsar*, d'après un mscr. de Vienne.

[76] Schöpflin a le premier soigneusement distingué Berthold de Zæringen et Berthold de Rheinfelden, l'un gendre, l'autre fils de Rodolphe. Otton de Frisingen lui même paraît les confondre.

ble, il avait coutume de dire à ceux qui racontaient avec embarras et à regret une mauvaise nouvelle : « Ne craignez pas ; parlez ; dans la vie, le soleil et les » nuages se succèdent[77]. » Il combattit pour son patrimoine et le landgraviat de son père[78], et annula, par le bonheur de ses armes[79], les donations qu'à ses dépens l'empereur Henri avait faites à Bâle[80].

Ulrich d'Eppenstein, fils du duc Marquard de Carinthie, ordonné par l'Empereur abbé de Saint-Gall[81], résista à ce duc et à tous les comtes et prélats du parti papal. Les Berthold, le duc Guelfe, ceux de Kibourg et de Montfort s'emparèrent de tous ses revenus, de manière qu'il dut mettre les ornemens d'église en gage pour avoir du pain. Fort de son âme de prince, il attendit deux ans des secours de Carinthie et de l'Empire ; ensuite il brûla les châteaux ennemis[82], et fortifia les défilés. Mais ce fut en vain ; ces cantons sont hérissés de montagnes ardues ; il est plus facile à un chef qui connaît le pays de les passer inaperçu avec une troupe, qu'il ne l'est aux garnisons de se soutenir mutuellement par-dessus les montagnes, et de surveiller toute la contrée. Plus que toute autre manœuvre, les guerres de position supposent un plan trop bien combiné

[77] *Otto Frising.* l. 1, c. 8. Il l'appelle « strenuissimus. »

[78] « Comitatus provincialis. » *Charte* dans *Schöpflin,* l. c. p. 55.

[79] Voy. une de ces victoires dans *Tschudi,* 1078.

[80] *Chartes,* 1077 ; l'Empereur remet à l'évêché de Bâle le comté de Brisgau ; en 1084, Harichingen, que *Herrgott* croit être Zæringen ; enfin en 1085, les châteaux de Rappoltstein. *Herrg.*

[81] Jeune homme actif et savant. *Actes de Saint-Gall* dans *Tschudi.*

[82] Marchdorf, Brégenz, Kibourg, Ittingen, Kochersberg. L'abbé Norbert, le pénultième avant lui, qui administra jusqu'en 1072, avait donné l'exemple de recourir aux armes. *Stumpf.* Le siècle excusait cela et même le commandait.

pour l'art militaire de ces temps [83]. L'ennemi entra donc dans le pays par plusieurs endroits à la fois, tandis que les gens d'Ulrich ne voulaient plus servir le couvent sans solde [84]. L'abbé résolut, comme la guerre était dirigée contre lui, de tout sacrifier au pays, sauf son honneur. Avec trois valets seulement il se rendit à Agen sur la Garonne; tous les gens du couvent s'enfuirent dans les Alpes, pour ne rien faire contre leur serment ni contre l'abbé. L'ennemi entra dans le pays et y régna, mais non sur les cœurs. Aussitôt que l'empereur Henri eut écrasé Rodolphe, son ennemi, l'abbé de Saint-Gall parut à l'improviste dans sa seigneurie, vainquit et tua Volkrath, comte de Tokenbourg [85], le général de l'armée ennemie, ouvrit le château de Reichenau, où est aujourd'hui Frauenfeld, et, fort de son héroïsme, reprit le gouvernement de son peuple.

Derrière le couvent de Saint-Gall, du pied de vertes collines et du mont Kamor, un massif d'Alpes, séparé de la grande chaine, s'élève jusqu'où le haut Sentis porte sa blanche tête dans l'air par au-dessus des nues. Les frontières des Allemands et des Rhétiens

[83] Nous entendons cette espèce de guerre, dont les deux dernières campagnes du maréchal de Turenne et la campagne de 1778 pour la succession bavaroise sont les plus parfaits modèles.

[84] Le service obligé n'était ordinairement que de quarante jours. Les vassaux d'Ulrich n'en furent pas moins blâmables, parce que la défense du pays faisait exception.

[85] On dit que l'empereur Conrad II éleva les gentilshommes de Tokenbourg au rang de comtes. *Maurer* cité par *Haller*, III, 463. Cette dignité était personnelle à la famille. Le seigneur de Baron n'en hérita pas en héritant du pays. C'est par abus que les abbés de Saint-Gall se la sont appropriée dans leurs titres.

se confondaient dans cette solitude[86]; le peuple de Saint-Gall y paissait ses troupeaux. Depuis peu, sous l'abbé Norbert, auquel ce désert plaisait, on avait converti en église pour des bergers, et consacré comme telle, un ermitage dans l'une de ces vallées[87]; ce lieu fut nommé Appenzell[88].

A l'occident de ces Alpes, dans un pays de montagnes moins sauvage, du côté du lac de Wallenstadt, l'autorité seigneuriale sur ces différentes vallées, avait été réunie dans la maison des comtes de Tokenbourg; leur château était à une grande élévation sur un rocher à pic[89]. L'abbé Ulrich surprit et brûla ce château; car il est facile d'exécuter ce que l'ennemi croit impossible. Il vengea ainsi son pays sur Diethelm, comte de Tokenbourg, comme Diethelm cherchait à venger sur lui le sang de son frère Volkrath. D'autres comtes puissans de la Thurgovie s'en indignèrent et jurèrent de punir Saint-Gall. A cette fin, le duc Berthold de Zæringen descendit le lac de Constance; suivi d'un peuple nombreux, Adelgos, héros venu des monts d'Appenzell, parut sur le territoire de l'abbaye; Diethelm, à la tête des forces de Tokenbourg et tous les vassaux de Nellenbourg sur les bords du Rhin, chacun avec ses gens, vinrent d'un autre côté. Dans cette extrémité, Ulrich appela aux armes le peuple de Saint-

86 C'est pourquoi Ditmar, évêque de Coire, ne consacra pas l'église d'Appenzell, sans l'autorisation de l'évêque de Constance.

87 « In loco novali. » Charte de l'abbé Norbert, 1070. *D. Wartmann, Calendrier helvétique*, 1787.

88 « Abbencell, » cellule de l'abbé.

89 « Neutokenburg » (nouveau Tokenbourg). L'ancien château était situé entre Lütisbourg et Wyl. La différence d'armoiries des deux châteaux (*Fäsi*, Géogr. t. III, p. 23) ne prouve pas une différence d'origine. On voit d'autres exemples de cela. (*Hist. des Schliessen*, p. 60.)

Gall et d'Appenzell. Quand il sut Diethelm à la frontière, il se posta près de la Sitter; son courage vainquit le comte. L'abbé lui accorda la paix moyennant une grande somme[90]. Il ne donna aux autres aucune occasion de faire un emploi décisif de leurs forces supérieures, et, pour leur avertissement, il les punit de la dévastation de ses villages. Ulrich d'Eppenstein unissait la science, selon la mesure de l'époque[91], et du moins la décence extérieure de la piété[92], aux qualités qui dans l'antiquité l'eussent fait briller comme chef d'une république grecque. Au milieu de ses ennemis, sous le poids de l'excommunication papale, en guerre avec l'avoué du couvent, et quoique Gebhard de Zæringen, imposé par le duc son frère à l'évêché de Constance, portât la flamme et le fer jusque sous les murs du couvent, et Berthold, jusque dans le chœur de l'église, il régna quarante-six ans[93] comme abbé de Saint-Gall et patriarche d'Aquilée. Jamais malheur n'abattit Ulrich au point qu'il demandât la paix à ses ennemis, ou qu'il abandonnât l'Empereur; le succès de ses armes ne l'enfla jamais au point de lui faire commencer une guerre ou conquérir à sa maison ou à son couvent des terres étrangères[94]. Burkhard de Lausanne, au contraire, tomba parce qu'il chercha la guerre en Thu-

90 La chose n'eût pas été possible, si les ennemis eussent mieux arrangé leur plan. Mais c'est avoir déjà les qualités d'un bon chef que de savoir profiter de toutes les fautes de l'ennemi. Frédéric-le-Grand lui-même ne pratiqua pas aussi souvent qu'il l'eût désiré, l'art plus difficile de forcer l'ennemi à faire des fautes.

91 La science avait décliné à Saint-Gall, depuis la mort des Ekard et des Notker.

92 Τὸ σεμνόν. Voy. *Tschudi, Hauptschl.* p. 121. *Chron.*, 1080.

93 De 1071 à 1117.

94 J'ai suivi Tschudi, qui a extrait les *Acta S. G.*

ringe, et l'évêque Lambert dut abdiquer, parce qu'il ruinait l'évêché pour agrandir sa famille[95]. Otton, évêque de Constance, et le bon Norbert de Hohenwart, qui avait acheté le siége de Coire, moururent pauvres sur un sol étranger.

Après la mort du roi Rodolphe, une longue guerre s'éleva au sujet du duché de Souabe, entre son fils Berthold de Rheinfelden et Frédéric de Hohenstaufen, gendre de l'empereur Henri. Quand Berthold de Rheinfelden mourut, tous ses biens passèrent à Berthold de Zæringen, son beau-frère. Alors tous les seigneurs du pays s'assemblèrent dans la ville d'Ulm, l'élurent duc, lui prêtèrent serment, et firent une ligue contre les perturbateurs de la paix nationale; le duc Guelfe s'y joignit avec sa province de Bavière et tous ses vassaux jusqu'aux confins de la Hongrie. Frédéric, rival de Zæringen, préparait une bien plus rude guerre au nouveau duc; le pays était las de son long malheur. Berthold de Zæringen, homme sage et juste, le savait, et résolut de sacrifier à la paix une fortune douteuse. Aussi, la vingt-quatrième année de l'inimitié de sa maison contre l'empereur Henri, il alla trouver ce prince à la diète de Mayence. Là il remit à Frédéric de Hohenstaufen le fief ducal de la Souabe[96]; l'Empereur donna à Berthold le protectorat et la puissance impériale sur le canton, la ville et l'église de Zurich[97]. Ainsi la paix rentra dans le pays.

[95] *Chron. episcopor. Laus.* Msc. Moudon. On dit qu'il sortit par porte de Saint-Maire et qu'il ne rentra pas. De là le soupçon qu'il fut emporté par le diable. *Sinner, Voyage dans la Suisse occidentale*, t. II.

[96] « Exfestucavit. » *Otto Frising. Voy. Du Cange* au mot « Festuca. » Les autres citations se trouvent dans Schöpflin.

[97] « Dei et *imperiali* gratia legitimus advocatus quod Kastvogt dicitur. » *Charte de Berthold V*, 1187. « In oppido Turicensi et locis et districtibus

Ainsi s'éleva en Helvétie le pouvoir bienfaisant des ducs de Zæringen, qui plus tard accomplit de grandes choses, source d'un bonheur imprévu. Jetons un coup-d'œil sur l'ensemble du pays pour voir, après l'époque de la maison des Zæringen, dans quel état ils le reçurent, puis le laissèrent.

La vallée du Rhin, dans la Rhétie, ou le canton de Curwalchen[98], formait une forêt, depuis les montagnes jusqu'au-delà de Coire, à la rivière de la Lanquard, et jusqu'aux limites du couvent de Pfävers[99]. Des paysans souabes cherchaient la liberté et des terres près de la source de la rivière[100]. Dans la Haute-Rhétie et près du lac de Wallenstadt[101], beaucoup de terres furent défrichées par les serfs des comtes de Brégenz et de Lenzbourg, et sous les seigneurs de Vaz, dans le Prä-

circumquaque vicinis, Imperatoris gratia ipsius *locum tenens.*» *Charte du même*, 1210. «In omne Turegum imperialem jurisdictionem tenens.» *Ib.* Dans *Schöpflin, Cod. diplom. Hist. Zar. Bad.* et dans *Hottinger, Specul. Tigur.* Berthold garda et transmit à ses héritiers le titre de duc. Il était puissant et riche ; mais Otton de Frisingue ne comprend pas l'origine de sa dignité ducale. Ce chroniqueur affirme qu'il ne parvint jamais à posséder la Carinthie, et que ce ne fut que long-temps après cela que la Petite-Bourgogne («comitatum inter montem Jovis et Juram») fut donnée par l'empereur Lothaire à Conrad.

98 «Pagus Churvalaha.» *L'empereur Henri III*, 1045. *Herrg.*

99 Des documens de 1095, 1110, 1144 et 1116, cités par *Herrg.* prouvent que cette abbaye était immédiate, et qu'elle avait des propriétés à Chiavenne, sur le Septimer, dans le pays de Zurich et au bord du lac des Quatre-Cantons.

100 C'est par là qu'au temps de l'empereur Frédéric I[er] la langue des Allemands («hominum Theotunicorum») fut introduite dans les montagnes du pays romansch ; elle y subsiste encore semblable à celle des Minnesinger. Document de 1277, dans *Salis, Hist. politique de la Valteline (Staatsgesch. Veltelline)* IV, 54 ; *Lehmann, les Grisons (Graubündten)* t. I.

101 On trouve dès cette époque le nom de «Walastade.» *Charte de l'empereur Henri III pour Schennis*, 1045. *Ib.*

tigau; on exploita plusieurs mines (*minoralia*), et on chercha des métaux précieux dans les torrens. Mais souvent il survenait des mésintelligences entre les chanoines et les évêques; souvent les moines oubliaient la décence en cédant aux besoins de la nature[102]; les nobles exerçaient le pillage dans des chemins presque impraticables[103]. Même le comte Arnold de Lenzbourg porta dommage au couvent de femmes de Schennis, dont il était protecteur; dans un âge avancé il voulut apaiser Dieu avec des biens qu'il devait abandonner[104] : cependant, sous sa domination, une bonne économie rurale s'introduisit dans le Gaster[105]; on y tournait des ustensiles de bois[106] : le Gaster est moins sauvage que les montagnes rhétiennes.

En Helvétie se préparait le passage de l'ancien état à une plus grande prospérité. Quand les guerriers du Nord eurent brisé la domination de Rome, il fallut cinq siècles pour restaurer le pays désolé, et pour cultiver le Nord. En même temps la noblesse, qui seule avait beaucoup à perdre, arrêta le premier développement de la puissance royale; chose aisée: le roi ne pouvait faire la guerre sans l'aide des nobles. Quand les terres furent partagées, alors que la population augmenta, et que des arts plus ingénieux n'occupaient pas encore les valets désœuvrés, on fonda, dans l'espace de quatre-vingts ans (de 1060 à 1140), plus de vingt couvens sur

[102] *Hist. abrégée des Grisons* (*Grundriss. d. Gesch. der Bündner*) ad 1126.

[103] *Porta, Hist. reformat. Rhaet.* t. I, p. 56.

[104] *Tschudi, Herrg.* ad 1127.

[105] Les paysans avaient du froment, de l'avoine, des moutons, des porcs, des poules, de la bière, du drap. *Ib*

[106] « Tortilia vasa ad servitium comitis. » *Ib.*

le petit territoire de l'Helvétie, pour l'excédant onéreux de la population. Plus tard, ce siècle s'enrichit par l'industrie et la multiplication des villes : auparavant quelques bourgeoisies seulement florissaient médiocrement sur les routes commerciales, parce que les seigneurs étaient trop riches pour vivre dans les cités, avant que les branches des familles eussent partagé les seigneuries, et parce que peu de campagnards avaient la fortune et le loisir nécessaires pour se livrer aux arts des villes [107].

Au milieu des guerres entre la puissance papale et la puissance impériale, beaucoup de nobles seigneurs, fatigués, ou atteints par des calamités, se retirèrent dans le couvent d'Einsidlen, ou donnèrent leurs richesses pour en fonder de nouveaux. Des comtes et des margraves paîssaient les troupeaux des monastères, et préparaient la nourriture journalière des moines [108]. Lorsque le baron Sélinger de Wollhausen eut perdu ses enfans par une inondation, il se retira dans le

[107] Les progrès de la population de chaque siècle accéléraient proportionnellement les progrès du siècle suivant; mais comme dans les contrées septentrionales le sol est moins fertile, la consommation plus forte, et qu'alors les arts y étaient moins avancés, nos villes, par ces causes et par d'autres encore, étaient moins peuplées que celles du Midi. Aussi les princes trouvaient-ils sans peine à louer des gens paresseux ou appauvris, pour dépouiller les nations de leurs biens et de leurs droits. Ce genre de vie n'agréant plus à chacun, et le Nouveau-Monde venant d'être découvert, on entra dans la période des émigrations qui prirent toujours plus faveur. Ainsi le développement de la population produisit au XIe siècle les couvens, au XIIe et au XIIIe les villes, depuis le XIVe des soldats ; aujourd'hui il civilise le Nouveau-Monde.

[108] On lit dans le *Continuateur schaffhousois* de Berthold de Constance : « Mirabilis multitudo prudentium et nobilium virorum eo confugit : comites et marchiones in coquina et pistrina fratribus servire, et porcos eorum pascere pro deliciis computabant. »

couvent d'Einsidlen, fut vingt ans un abbé bienfaisant, et se prépara, durant neuf années, au fond d'une cellule solitaire, à passer dans l'autre vie [109].

Pendant la plus grande guerre de l'Empereur contre le pape, le baron Conrad de Seldenbüren bâtit le couvent d'Engelberg [110] au milieu d'une vaste solitude, au fond d'une étroite vallée où le soleil ne se voit pas tous les jours [111], où le haut Joch, le Plankenkulm et le Stozigberg, le Gemsenspiel, le Walenstock et la Surenalp sont amoncelés en masses gigantesques au-dessus desquelles, quand les demeures humaines sont déjà dès long-temps privées de la lumière, le dôme du Titlis élève dorée, puis rosâtre, sa couronne de glace éternelle. De sauvages sentiers alpestres y conduisent de l'Oberhasli et d'Uri; d'Unterwalden on y arrive par un chemin solitaire le long d'un torrent, entre d'effrayantes parois de rochers. Beaucoup d'hommes pieux se retirèrent dans ce monastère, où Dieu seul les voyait, afin de prier pour le monde. On a encore le bâton de houx, orné d'une corne de chamois, dont se servait Aldhelm, le premier abbé. Conrad de Seldenbüren donna au couvent des revenus sur ses terres de

[109] *Hist. dotat. Einsiedel.* 1070. *Tschudi.* Il mourut en 1099. Hedwige, sa femme, devint abbesse à Zurich. *Hotting. H. E. Helv.* ad 1070.

[110] Les fondemens furent posés en 1083, et la construction achevée en 1119. *Tschudi.* 1083. Le monastère était dans le « Zuricgowe, comitatu Zuric. » *Charte impériale. Strasb.* 5 *Kal. Jan.* 1125. Quelques-uns entendent cela de la contrée voisine de la Surich, torrent qui sort des Alpes Surènes. *Tschudi.*

[111] Les Alpes interceptent à cette vallée les rayons du soleil pendant six semaines de l'été. De là les dictons populaires qu'Engelberg a neuf mois d'hiver et trois mois de froid, ou qu'à Engelberg l'hiver occupe treize mois de l'année et l'été le reste. Le couvent est à 700 pieds au-dessus d'Altorf, dans le canton d'Uri.

Thurgovie; les Bonstetten et d'autres chevaliers bienveillans l'aidèrent de dons pieux[112]. Ensuite le fondateur acquit à l'abbaye une lettre de protection de l'empereur Henri V. Le pape Calixte II la soumit immédiatement au Saint-Siége, à qui elle fut remise sur l'autel de saint Pierre[113]. Dans sa vieillesse, Conrad de Seldenbüren se mit sous l'obéissance de l'abbé et vécut comme un des frères, en humilité et en piété. L'abbé l'ayant fait partir pour un voyage, un assassin termina sa vie méritoire[114].

Eberhard, comte de Nellenbourg, fils d'Ebbo, par Hadewig, fille du duc Herrmann de Souabe, était un riche et sage seigneur, homme pieux, et père de beaucoup de fils. Il résolut de sanctifier le reste de ses richesses en fondant un couvent. Le Hégau, dans lequel était situé Nellenbourg, s'étend depuis le Rhin, à sa sortie du lac, jusqu'au Danube; à côté de ce canton, et sur le Rhin, est le Klekgau; nombre de monticules s'élèvent depuis la rive septentrionale jusqu'à la hauteur du Randen. Cette montagne embrasse plusieurs collines dans sa demi-lune, et les sépare du reste de la Souabe; elle envoie ses eaux au Rhin, à travers leurs vallées. On trouve beaucoup de traces des eaux dont, à des époques inconnues, le mouvement peut avoir amoncelé le mont Randen et toutes ses collines[115]. Cette contrée ressemblait aux autres parties

[112] L'abbaye possède la grande collection des Actes de donation; la Confirmation, par le pape Lucius III, mentionne quarante, et le pape Grégoire IX cent quinze villages dans lesquels l'abbaye possédait des droits.

[113] *Calixte II*, 1123; *Herrg.*

[114] *Bucelin, ibid.* 1126. *Hotting.* l. c.

[115] Müller est antérieur au système sur la formation des montagnes par soulèvement. C. M.

défrichées de l'antique forêt Hercynienne; des cabanes de pêcheurs [116] seulement s'élevaient près de l'embouchure de la farouche Durach, dans un enfoncement, au milieu de plusieurs hauteurs boisées; car en cet endroit les eaux du Rhin se brisent avec fracas entre des rochers où elles tournent en tourbillons, jusqu'à ce que mille pas plus loin, le fleuve entier, écume à la vue, tonnerre lointain à l'ouïe, se précipite de roc en roc dans un gouffre que la force de l'eau creuse toujours plus profond; de Lauffen, nom de ce lieu, les vallées du Klekgau déploient leurs formes gracieuses jusqu'au Randen. Comme elles sont larges et ouvertes, beaucoup de métairies les peuplèrent, dès qu'on commença de cultiver les pays allemands, grâce sans doute au travail des Franks, dont, après les armes, l'agriculture était la plus chère occupation; les Allemands cherchaient de bons pâturages, et le Klekgau paraît trop argileux et trop mal arrosé pour cela. Le travail s'empara même des arides monticules des plus hautes vallées, près du Randen [117]; sur leurs sommets on bâtit des châteaux d'où les seigneurs surveillaient leurs vassaux et leurs serfs, les protégeaient contre des attaques et les appelaient aux armes. Du haut de la Randenbourg surtout, ils voyaient une quantité de villages du Klekgau, beaucoup de fortes tours de comtes, de seigneurs, de chevaliers, un vaste paysage de plusieurs cantons, traversé par le Rhin argenté, et borné à l'horizon lointain par la neige des Alpes. Par suite des progrès du bien-être de pays voisins, se forma le bourg

116 «Ascapha.» *Geogr. Ravenn.* l. IV.

117 Il y avait un lac dans la partie appelée «Schlaach» (l'outre) *Acte de donation* de 1083. On en fit écouler les eaux pour gagner du terrain

de Schaffhouse[118], habitation de pêcheurs, à un endroit où la nature du Rhin obligeait à débarquer les marchandises. Là s'établirent neuf cabarets à bière, deux à vin, des moulins, des boucheries, des vignes et un marché[119]; le nombre des hommes libres et des nobles augmenta; ils demeuraient dans plus de cent maisons[120], et dans douze tours, à cause des brigands de la forêt voisine. Les comtes de Nellenbourg leur rendaient la justice au nom de l'Empereur[121], parce que Schaffhouse était dans le Hégau.

Dans ce pays, près de Schaffhouse, le comte Eberhard bâtit sur sa terre[122] les couvens de Saint-Sauveur et de Tous-les-Saints[123]. Il appela douze moines et un abbé du couvent de Hirschau, situé entre des bois de sapin, dans une verte vallée près de la Nagolt, et dont les premiers moines vinrent d'Einsidlen[124]; dans

[118] «Schaffhusirun» (*Schiffhäusern*, maisons de bateliers). Charte de 800. *Herrg.* Une tradition absurde fait dériver ce nom de *Schafstall*, bergerie, ancienne dénomination des couvens.

[119] L'empereur Henri III donna, en 1045, au comte, le droit de battre monnaie dans ce bourg. *Bourguemestre Pfister.*

[120] Cent douze feux («areæ»). *Acte de donation* de la «villa Scafusa» à l'abbaye de Tous-les-Saints.

[121] Les terres possédées par la maison impériale dans cette contrée, sont désignées dans les actes de donation de l'empereur Henri IV, de 1067 et 1111. Le comte de Nellenbourg rendait la justice en plein air, au pied d'un tilleul planté au milieu d'un champ, là où l'on descend aujourd'hui à Schaffhouse par la Felsgasse.

[122] «In suæ proprietatis fundo.» *Charte* de 1111. Les comtes de Kibourg et d'autres avaient acquis de semblables terres dans ces cantons par mariage ou par défrichement.

[123] «Præfiguratione Luitboldi sui, venerandi presbyteri, artis architectoriæ satis consulti.» *Msc. du couvent.* On admire encore aujourd'hui les grandes colonnes du monastère.

[124] *Reichard, Description du couvent de Hirschau*, dans *Lessing, Mémoires*

ce temps Hirschau avait pour abbé, Guillaume, docteur attaché au primitif et sévère esprit de la règle des Bénédictins[125]. Quand le pape Léon IX vint en Allemagne[126], il consacra l'autel de Schaffhouse. Douze ans plus tard, les abbés de beaucoup de couvens voisins se réunirent à Rumold, évêque de Constance, pour la consécration de l'église. L'évêque, issu de l'ancienne famille des barons de Bonstetten, était, par ses vertus, grand entre les prélats; aussi Henri III lui remit-il en mourant le soin de l'éducation de sa fille. Un abbé ayant battu un valet si brutalement que celui-ci en mourut six mois après, Rumold le déclara indigne du ministère, puisqu'il n'était pas homme[127]. Le couvent de Tous-les-Saints fut remis au Saint-Siége par son fondateur, qui donna à ce monastère le bourg voisin avec quatre-vingt-trois livres de péages et de revenus[128], beaucoup de prés et de terres disséminées de la Forêt-Noire à Curwalchen. Après avoir été à Compostelle pour l'accomplissement de ses vœux, il se fit moine; alors la comtesse Ita se décida aussi, avec ses femmes, pour la vie monacale[129]. Lui, mourut six ans

d'hist. et de littér. (*Beyträge zur Gesch. u. Litt.*) t. II. *Christmann, Hist. du couvent* (*Gesch. d. Klosters*). Tubing. 1782.

[125] Il a écrit les *Constitutiones monachorum*.

[126] 1052. Wibert a décrit ce voyage.

[127] *Hottinger, H. E. Helv.*, 1064.

[128] 41 livres provenant des métairies, 8 des monnaies, 18 des fabriques de drap (« pannificis » à moins qu'il ne faille lire « panificis » et entendre l'impôt ordinaire sur les boulangeries), 13 des péages, 16 des tavernes à bière, 14 des cabarets, 4 des bateaux et des bancs. Le droit de port était affermé pour 3 marcs. Le droit de pêche, les dîmes, le cens sur les moulins, les droits forestiers et casuels ne sont pas compris. *Waldkirch, Hist. de la Réformation de la ville de Schaffhouse.* (*Reform. Gesch. der st. Sch.*)

[129] Elle fut tentée une seule fois de sortir de son couvent, ce fut dans

après avoir renoncé au monde. Le couvent de Tous-les-Saints était situé solitaire entre des prairies, des eaux et des bois, assez près d'habitations éparses ; la solitude en était agréable : aussi le nombre des moines et de leurs gens monta-t-il bientôt à trois cents. L'idée du couvent est celle de la vie commune (*cœnobium*) de personnes volontairement recluses, qui ont abjuré le goût de la vie mondaine et qui travaillent à l'exécution d'un noble plan ; belle institution quand elle agrandit les âmes unanimes de tant d'hommes, comme à Sparte [130], ou qu'elle les fait converger vers un objet d'utilité générale, comme à Saint-Maur. Conformément aux principes du législateur spartiate, l'abbé Siegfried voulut fonder la constitution du couvent de Tous-les-Saints, sur l'austérité des mœurs et l'indépendance. Avec l'aide et les conseils de l'abbé Guillaume il opéra une réforme si sévère, que ce monastère, ainsi que ceux de Hirschau et de Saint-Blaise, fut placé par l'admiration publique au-dessus de tous les couvens de la Souabe [131]. Il obtint du comte Burkhard, fils et successeur d'Eberhard, d'être affranchi de l'avouerie héréditaire de Nellenbourg. Dès-lors l'abbé choisi par les moines [132] put gouverner librement, et

un âge très-avancé, le jour où l'on ensevelit son fils Burkhard, afin de se rendre près de son tombeau. Sa longue patience fut récompensée par une apparition de son défunt époux. *Légende.*

[130] Il y a un passage curieux sur cette ville dans le *Protagoras* de *Platon*, qui nous la présente comme un convent philosophique.

[131] *Bertold. Constant.* l. c. Cet historien était lui-même moine à Schaffhouse. Du reste Siegfried rassembla particulièrement les écrits pleins de sagacité de saint Augustin. Il possédait aussi « le livre appelé *Seneca.* » (*Mscr.* Sa bibliothèque existe encore presque en entier). Le pape Calixte demanda à l'abbé Adalbert un frère qui sût bien l'allemand et le latin. *Bref, Mâcon, janvier* 1119.

[132] *Waldkirch*, l. c. ad 1096, 1102.

prendre pour les affaires séculières l'avoué qu'il lui plairait, et pour un temps quelconque[133]. Il n'est pas prudent qu'un pouvoir armé ait plus d'autorité sur une société d'hommes paisibles qu'il ne leur est agréable : l'austérité dont nous avons parlé n'était pas condamnable; un ordre fixe et certaines macérations, quoique indifférens par leur nature, donnent aux hommes un exemple et un empire sur eux-mêmes, d'où peuvent provenir de grandes qualités. Le couvent de Tous-les-Saints fut enrichi de plus de deux cents fermes; règle[134] et modèle[135] des autres monastères, il fut le refuge de quiconque cherchait protection et justice[136] contre le pouvoir et la vengeance, pour meurtre et autres fautes ou malheurs. Il demeura paisible au milieu des grandes guerres de ces temps; de sorte que

[133] Ce fait, et beaucoup d'autres relatifs à l'histoire ancienne de Schaffhouse sont puisés dans la Collection de documens manuscrits du bourguemestre Pfister, le premier.

[134] On croyait alors que les moines et les religieuses aimaient à habiter des couvens voisins. Plus tard, en 1166, l'empereur Frédéric «pro conservanda religione cohabitationem fœminarum removet.»

[135] *Acta Mur.* ad 1082. Dans la première croisade, il y eut à Jérusalem des personnages célèbres de Schaffhouse, tels que le très-religieux et savant abbé Gerhard, nommé gardien du Saint-Sépulcre, et Hedwige, religieuse du monastère de Sainte-Agnès, qui envoyaient des reliques au couvent de Tous-les Saints; un religieux de Schaffhouse fut envoyé là pour constater l'authenticité de ces précieux restes, parmi lesquels on voyait une grosse pierre du tombeau du Christ. Du reste l'abbé Gerhard, en qualité d'étranger, était peu aimé au couvent de Tous-les-Saints : mais l'historien Berthold le caractérise comme «un homme d'une perfection évangélique.» Celui-ci lui adressa un écrit *De vitanda excommunicatorum communione. Denis, Catal. Vindob.* III. L'archevêque Adalbert écrivit, dans le XII^e^ siècle, à l'abbé schaffhousois du même nom : «Christi bonus odor estis in omni loco, gloria nostra ante Deum et homines.»

[136] Ce droit est ancien et incontesté. Le document sur lequel il se fonde est inconnu.

beaucoup de gens vinrent de leurs villages à Schaffhouse, pour se mettre plus immédiatement sous sa protection. Le nombre des bourgs diminua [137] et Schaffhouse s'agrandit tant, qu'on bâtit dans les prairies du couvent, pour la population croissante, une église [138] sous l'invocation de saint Jean, desservie par l'abbé, un curé et quatorze chapelains [139]. En général, le clergé bâtit en Helvétie plus que n'avaient détruit les légions : celui-là soumettait le peuple à Dieu ; celles-ci, à l'Empereur ; aussi les prêtres gouvernaient les princes qui le souffraient, les légions égorgeaient les Empereurs.

Dans le comté bourguignon de Rore, en Argovie, le couvent de Mouri fut consacré la même année que celui de Tous-les-Saints, et par le même évêque, Rumold de Bonstetten : Schaffhouse, Hirschau et Saint-Blaise lui donnèrent leur réforme et le firent affranchir de l'avouerie héréditaire de la maison de Habsbourg. Cependant le comte Werner obtint avec beaucoup de peine et de dépenses que l'abbé choisit son fils aîné pour avoué, non à titre de droit, mais parce que le plus fort est le plus sûr protecteur [140].

Lorsqu'il eut perdu ses fils, le comte Ulrich de Lenzbourg prit un soin particulier de l'église de ses aïeux, en Argovie, afin que les Empereurs ne lui enlevassent pas son avouerie, ou qu'elle ne fût pas administrée en commun par tous ses petits-fils, à leur pro-

[137] Rüger donne une longue liste de villages et de châteaux qui ont disparu.

[138] Auparavant, Schaffhouse faisait partie de la paroisse de Kirchberg près Buesingen, comme Berne de celle de Könitz. L'abbé donna à ce bourg un avoué. *Chartes* de Henri V, de 1120, 1122.

[139] *Waldkirch*, l. c.

[140] *Charte de Henri V*, de 1114. *Herrg. Charte des cardinaux de* 1091 *Act. Mur.*

fit. Il la résigna, devant le tribunal de Rore [141], au comte Arnold, fils de son premier né; au chapitre de Constance, si Arnold déviait de la justice de ses pères; aux Empereurs et à Dieu [142], si l'évêque ne la protégeait pas enconscience.

Après avoir long-temps travaillé pour l'Empereur, Burkhard, de la maison de Neuchâtel, évêque de Bâle, tout aussi occupé de l'amélioration de son évêché et de la sûreté de la ville, fonda, dans une contrée agréable, près de Bâle, le couvent de Saint-Alban [143], pour des Benédictins selon la régle de Clugny, et leur donna une grande partie de ses biens [144] ainsi que la juridiction jusqu'à la Birs. Il établit le comte de Honberg et un seigneur de Röteln avoués des métairies au bord du Rhin [145].

Le prévôt Sigenand de Moutier-Grandval érigea le couvent de Bellelay au pied du mont Moron, d'après la réforme toute nouvelle des Prémontrés [146].

Cuno d'Oltigen et d'Arconciel, frère de l'évêque Burkhard de Lausanne, fonda le couvent de Saint-Jean [147],

[141] «In publico mallo.» *Charte d'Ulrich*, 1036. *Herrg.*

[142] «Imperatori non pono auctorem nisi Regem Regum.» *Ibid.* Plus tard il plaça le couvent sous le «mundiburdio» (protection) impérial. *Charte* de 1045. *Tschudi.*

[143] «In villa quæ dicitur Basilea.» *Charte de transmission.* 1103. *Schöpflin, Zar. Bad.* t. v, p. 18.

[144] *Acte de donation*, dans *Brukner*, «Ex propriis reditibus». Il le fit d'après les conseils de ses amis spirituels.

[145] La fondation est de 1083.

[146] *Acte de fondation*, 1136, cité par *Füsslin, Geogr.* t. III, p. 847.

[147] 1090. «Insulam Comitum» que Guillaume, comte de la Haute-Bourgogne, donna à Clugny en même temps que Belmont. (*Charte* de 1107 citée par *Dunod.*) Quelques-uns entendent par cette île le sol de l'abbaye de Saint-Jean, d'autres l'île de Saint-Pierre, dans le lac de

sur la langue de terre marécageuse, entre les lacs de Bienne et de Neuchâtel.

Le comte Udelhard[148] fonda une abbaye de l'ordre de Citeaux, à Frienisberg[149], sur une hauteur agréable dans la marche de Seedorf. Il lui donna le lac profond que, près de Seedorf, le rivage peu sûr couvre en partie[150], des pâturages pour les bestiaux dans ses bois, et toute liberté pour la culture des terres.

Le prieuré de Buchsée, village dépendant de l'Empire, et, à cause de cela, gouverné par les ducs[151], favorisa le défrichement d'une contrée semblable. En général le marécage, au pied des montagnes, n'était pas encore desséché; anciennement on n'habitait guère que les collines, comme le prouvent les ruines de lieux aujourd'hui oubliés, et les traditions populaires, histoire primitive de presque tous les pays.

Dans l'Aufgau, contrée élevée et déserte[152], le noble Lütold de Rumligen bâtit sur sa terre de Rügisberg[153], un couvent selon la règle de Clugny. L'Empereur lui donna la forêt voisine sur le Gouggisberg[154], situé au

Bienne. Ceux-ci ont probablement raison, surtout à cause de la connexion avec Belmont.

[148] *Acte de fondation*, 1131, « in marchia S. » La fille d'Udelhard porta ses biens dans la maison des comtes de Thierstein.

[149] « Mons Auroræ. »

[150] C'était un βέρεθρον semblable aux bords du lac Sirbonien, selon Diodore de Sicile.

[151] Herzogenbuchsée (Buchsée des ducs) pour le distinguer de Münchenbuchsée (Buchsée des moines) dont il sera question dans le chapitre suivant.

[152] « Pagus uf Gowe, » ainsi nommé à cause de son élévation.

[153] « In alode suo Roggeresberg. »

[154] « In monte « Gucha. *Charte de l'empereur Henri IV*, « jubente matre sua Agnete. » Cette Charte est suspecte, mais ce qu'elle contient est incontestable. — Gouggisberg, en allemand-suisse, signifie une montagne d'où l'on peut voir, d'où la vue s'étend au loin. C. M.

pied des Alpes, de manière que, de là, la vue embrasse les collines et les plaines, de l'Aar au Jura, avec leurs bois, leurs eaux, leurs châteaux, leurs bourgs et leurs villes. Maintenant le Gouggisberg est parsemé de prairies, de champs, de bosquets et de jardins; des sources pures désaltèrent une population toujours croissante de montagnards libres, intelligens et gais, qui, dans son vieux langage, n'appelle nourriture que le fromage, marchandise que les bestiaux ; accoutumée à jouir de la vie et à la propager en paix et en liberté, indifférente pour d'autres soins [155].

Interlachen [156] est situé beaucoup plus près des glaces éternelles, entre deux rochers, solitaire et sauvage, à coté du vallon verdoyant où l'Aar roule ses flots rapides, du lac de Brienz dans celui de Thoune. Un riche baron, Selinger d'Oberhofen, fonda dans ce lieu un couvent d'Augustins sous l'invocation de la Vierge [157]. Les Empereurs lui donnèrent les terres qu'ils possédaient près des glaciers de Grindelwald et dans le désert d'Iseltwald [158]. L'industrie humaine n'a pas lutté contre la nature dans de plus hautes régions ; elle peut opposer des digues aux torrens alpestres ; mais la glace amoncelée se précipite avec un effroyable fracas des hautes vallées, quand elles sont pleines, dans les vallées inférieures.

Depuis Interlachen, s'étend, profond de cinq cents

[155] Parmi les chansons populaires de la Suisse il n'y en a guère de plus simple que la chanson du Gouggisberg

[156] Ce nom a la même signification que celui d'Unterseen ; ces deux localités fort rapprochées, sont situées entre les lacs de Brienz et de Thoune. Quelques-uns écrivent Interlappen, et rapportent ce nom aux deux rochers mentionnés dans le texte.

[157] «Inter lacus nominata Madon» (madonne).

[158] *Chartes impériales*, 1133, 1146, 1183, dans *Schöpflin*, t. v.

pieds, le lac de Brienz obscurci par l'ombre des hautes montagnes. Les comtes de Brienz avaient le bailliage de la contrée et beaucoup de terres éparses dans les Hautes-Alpes, près des sources des fleuves européens. Arnold, l'un d'entre eux, fonda un couvent de Bénédictins à Seedorf, près d'Uri, au bord du lac encore plus profond des Waldstetten (Quatre-Cantons). Ce comte partit pour la Syrie avec la population de l'Occident, alors que le comte Emich de Leiningen y mena douze mille hommes des bords du Rhin, pour enlever, sous Godefroi de Bouillon, le saint Sépulcre au calife fatimite d'Egypte[159].

La partie antérieure de l'Uechtland[160], là où ce canton se perd dans les montagnes, fut cultivée par les comtes de Gruyère. On n'a que des traditions sur leur origine et leur ancienneté[161]. Grand et fort, leur château est situé au milieu de la Tine[162], sur une colline,

[159] *Bertold. Const.* nomme encore l'évêque de Coire Ulrich, mais qui n'était pas encore évêque, lors de la première croisade, et le comte Hermann d'Allemannie (Kibourg).

[160] «Pagus Ohtlanden.» *Charte de Henri IV, Alban*, 1082.

[161] On dit que les maisons de Gruyère, de Neuchâtel et d'Estavayer, issues de la même tige, eurent pour fondateurs trois des sept chefs qui conduisirent les premiers Bourguignons dans le pays. *F. J. Castellaz, Hist. de Gruyère*, Msc., d'après un écrit qui doit avoir appartenu à la maison d'Estavayer.=Voy. sur Gruyère et sur tout ce qui concerne le canton de Fribourg, le savant *Dictionnaire* de *M. F. Kuenlin*, cité n. 65. C. M.

[162] «Comitatus Tinensis.» *Charte citée* n. 160. Un homme fort savant en matière de vieilles chartes propose de lire «Tirensis» au lieu de «Tinensis» et d'entendre ce passage des terres de la maison de Thierstein. La décision dépend de l'inspection du document, que, pour ma part, je n'ai pas vu. Mais j'avoue que j'ai de la peine à croire que Thierstein soit nommé comté dans cette contrée alpestre, au bord de la Sarine. La montagne du Bokten, derrière Gruyère, porte dans le pays le nom de «la Tine.» = Erreur : la *Tine*, ce qui signifie dans le langage du pays la *cuve*, est le nom d'un vallon et non d'une montagne. C. M.

à l'entrée des Alpes. Le marché de Bulle [162] est au nord; de l'autre côté, des chemins escarpés et rudes conduisent par les hauteurs couvertes de forêts. En beaucoup d'endroits la main des hommes a fait un passage pardessus des sapins abattus; au fond de l'abime, la Sarine bruit et écume : bientôt s'ouvrent un grand nombre de vallées étrangement entrelacées et dans lesquelles on retrouve des traces d'anciens lacs [163]. Long-temps ce pays fut un bois marécageux, jusqu'à ce que celui-ci s'ensevelit, inondé par l'eau des Alpes; puis la terre éboulée des rochers affermit le sol de ces marais; enfin les bergers des comtes de Gruyère menèrent leurs troupeaux aux montagnes les plus sûres et les mieux abritées; l'agriculture était l'occupation du paysan; la maison de Gruyère faisait la guerre aux loups et aux lynx; défricher des déserts, munir les habitations, voilà ses conquêtes. L'héritage des fils cadets se composait d'une montagne boisée, le Mont-Salvans, de pâturages, là où le Rubli [164] lève sa tête chauve au-dessus de toutes les

[162] Une *Charte* de 1200 nous montre Pierre et Rodolphe, comtes de Gruyère, assurant la paix au chapitre de Lausanne à Bulle, à Albègue et à Rue (« in Bollo, in villis de Alba Aqua et Rota »). En cas de violation, le comte offre de servir d'otage avec un chevalier de Moudon, Vevey, Corbières ou Pont au pays d'Ogo, jusqu'à complète indemnisation. L'argent et la dévotion fournissaient au chapitre le moyen de se mettre à l'abri d'autres dangers. Une autre charte de 1212 nous apprend que Renaud li Garlandes de Grusan avait lésé ses gens, mais que, sur le point de partir pour la Terre Sainte, il céda au chapitre, soit par pénitence, soit pour une avance d'argent, la terre qu'il avait laissée entre les mains de sa maîtresse la demoiselle Rosset, sœur du pannetier (« panetarii ») épiscopal.

[163] Nous voyons dans Volney que le *Delaware*, le Potomak et d'autres grands fleuves avaient formé des masses d'eaux stagnantes dans les montagnes alleghaniques jusqu'au moment où des tremblemens de terre leur ouvrirent une issue.

[164] « Tria mentz in *Ruebto*, decima de *grossa petra*. » *Charte de* l'évêque *Gérard de Lausanne au sujet de Rougemont*, 1115.

Alpes antérieures, d'une terre dans la solitaire vallée où se voyait encore le lac Mokawsa[165] ou bien dans les lieux où les flots furieux de la Tourneresse, de l'Hongrins, du Fleindruz, charrient des rocs et des sapins, et où une mince couche de terre tient à peine aux flancs escarpés des monts de l'Etivaz[166]. Dans ces contrées, ils vivaient avec leurs chevaliers[167] au milieu d'un peuple de pâtres dont ils partageaient le genre de vie. Ils les protégeaient, du haut d'une tour, placée sur la colline arrondie au-dessus du château d'Oex[168], d'où une grande partie de ces vallées et de ces rochers s'aperçoivent, et au moyen du fort château de Vanel[169], sur les confins du peuple allemand et du peuple roman. Car au-delà du Vanel les comtes de Gruyère possédaient le pays allemand du Gessenay[170] jusqu'à la contrée où la nature s'enveloppe des glaces éternelles

[165] « Allodium in Mocausa ; decima de Perousa. » *Ibid.*

[166] Le singulier aspect des contrées décrites ici et dans d'autres parties de ce livre m'engagent à déclarer qu'il n'y a pas une syllabe dans ces descriptions dont l'auteur ne puisse, comme à son ordinaire, garantir l'exactitude comme témoin oculaire ou d'après les renseignemens les plus dignes de confiance. S'ils paraissent poétiques, c'est que la nature est poésie (ποίησις) ; dans les Alpes elle est une épopée. — Nous avons eu quelques occasions de relever ou de corriger, sans en rien dire, des erreurs dans les descriptions locales ou dans l'indication de faits analogues. Il est bien difficile de les éviter entièrement dans un pays aussi varié et aussi *compliqué* que la Suisse ; la même difficulté se rencontre dans son histoire C. M.

[167] De Corbières, Maugrenant, Rausoneri (Rossinières ?) *Charte citée* n. 164.

[168] « Oit, Oix. » *Ibid.* Voy. n. 159. « Castrum in Ogo. »

[169] « Vanel » signifiait rocher. C'est ce que nous apprend *une lettre de délimitation entre Berne et Fribourg*, Ulrich de Vanel. *Charte de* 1226.

[170] « Terra Alamannorum » n. 159. « Gissinei » *Chartular. Laus.*

du Gelten et jusqu'au sentier qui conduit en Valais[171], et le long duquel la Sarine, déjà forte, sortant du mont Sanetsch, se précipite d'une immense hauteur[172]. Dans ces Alpes, le sol ne peut pas plus qu'en Hollande subsister sans habitans; si les montagnes épanchaient leurs réservoirs, la terre végétale, ce bien que ni le feu, ni la peste, ni la famine, ni l'esclavage n'enlèvent, serait entraînée sans retour. Les torrens minent la base des montagnes et entraînent les pâturages des hauteurs[173]; dans ce pays les digues sont des fortifications. Les comtes donnèrent au couvent de Clugny une chapelle, des dîmes et des biens dans ce désert[174]; ensuite ils firent leur croisade[175]. Rougemont s'étendit depuis le prieuré jusqu'au château de Vanel en un long village au pied du Rodomont.

Les mêmes comtes[176] fondèrent le couvent de Hautcrest[177], dans une vallée, non loin des sources de la

[171] «Passus montis,» en allemand «Gstaig»; en français le village de Gstaig s'appelle «le Châtelet.»

[172] Ces cascades portent en vieux allemand le nom de «Gessinen» (épanchemens); de là le nom du Gessenay.

[173] Comme au mois d'octobre 1778. Le sol de notre globe forme par dessus le roc une mince couche de terre produite par la décomposition des parties végétales pendant une longue suite de siècles. Voy. les excellentes *Observations de Reinhold Forster* Berlin 1783, un des livres dont l'Allemagne peut s'enorgueillir.

[174] Le comte Guillaume et Ulrich «avunculi filius» n. 164.

[175] Ulrich, fils de Guillaume, chanoine à Lausanne, et Hugues, fils d'Ulrich.

[176] Raymond et son frère Ulrich, le chanoine, n. 175.

[177] «Altacrista.» Charte de l'évêque Gui de Lausanne, 1134. Il donna à Gui, abbé de Charlieu, abbaye fondée peu d'années auparavant par saint Bernard dans le comté de Bourgogne, Hautcrest («locum Altacrescentem» avec une étendue considérable de terres, entr'autres Bex («tractus de Bay»). *Zapf, Monument.* Saint Bernard et le pape Eugène III prirent cette fondation sous leur protection particulière.

Broie, là où les Alpes s'inclinent vers le plateau du mont Jorat. Il reçut des comtes de Savoie des droits et des biens dépendans de leur château de Chillon [178]. Chillon, non loin de Vevey, bâti sur un rocher dans le lac, était un des châteaux de leurs pères. Les moines de Hautcrest cultivèrent de leurs mains le meilleur vin de La Vaux [179] sur le mont désert du Désaley [180].

Trois chevaliers de Grüningen [181] fondèrent à Marsens, dans l'Uechtland, un couvent de Prémontrés, au pied d'un mont agréable [182].

Aucun des grands de la Haute-Bourgogne ne surpassa en opulence et en noblesse les châtelains [183] de Glan, issus, aux temps des aventures chevaleresques, de la maison des comtes de Vienne [184]; ils habitaient aussi dans l'Uechtland de vastes terres, un château et les bords d'une rivière de leur nom [185]. Quand Guillaume III, comte de la Haute-Bourgogne, visita ses seigneuries

[178] «Tineres» et toute la vallée depuis Reposorio jusqu'aux Alpes de Chages. *Charte du comte Humbert*, 1150; celle que cite *Guichenon*, *Hist. de la Savoie*, t. II, p. 28 de l'ancienne édition, est aussi de lui; non pas celle de 1097, car alors Hautcrest n'existait pas encore.

[179] Celui qui croît sur les collines et la rive du lac Léman entre Pully et Vevey. La Vaux, en allemand Ryffthal («ripa»), vallée de la rive.

[180] La cession leur en fut faite en 1141. *Charte de l'évêque de Lausanne, Amédée*, 1154. *Zurlauben* dans *Zapf*.

[181] «Des Verdes, d'Esverdes.» Il y avait aussi une famille de Marsens. *Charte de Rodolphe*, père et fils, comtes de Gruyère, 1220.

[182] «Humilis mons,» le Giblou; en 1136. *Hugo, Ann. Præmonstrat.* Nancy. 1734.

[183] «De castellatu Glana.» *Charte de l'archevêque de Besançon*, 1168.

[184] *Dunod*, *Hist. des Séquanois*, t. I; *Vie de Guillaume-le-Grand*. Ils étaient aussi parens des princes de la Haute-Bourgogne, des comtes de Genevois et de Gruyère. *Zurlauben* dans *Zapf*.

[185] La Glane se jette dans la Sarine en-dessous de Glan. — Une autre rivière de même nom, au nord-ouest de la première et de la Broie, se jette dans le lac de Morat. C. M.

en deçà du Jura, ils l'accompagnèrent. Son père Guillaume II, surnommé le Germanique[186], avait disparu pendant un festin qu'il donnait à des nobles. Les seigneurs racontaient qu'on l'avait appelé pour recevoir un chevalier, et que soudain un homme de taille gigantesque, monté sur un cheval noir, l'avait emporté avec lui dans les airs. Cette fin était semblable à celle de Romulus, mais elle fut expliquée différemment. Ceux qui avaient craint la vie du père, redoutèrent la vengeance du fils, et mirent son sang à prix; un jour que le comte Guillaume III, encore surnommé l'Enfant, priait dans l'église de Payerne, il fut tué avec Pierre de Glan, son frère, et d'autres nobles seigneurs[187]. Guillaume de Glan, fils de Pierre, donna de grands biens au couvent de Hauterive qu'il bâtit près de la Sarine[188]; le reste des richesses de cette branche[189] fut apporté par les femmes aux comtes de Gruyère[190] et de Neuchâtel[191].

[186] Peut-être en sa qualité d'époux d'Agnès de Zæringen. C'est le comte mentionné ci-dessus n. 146.

[187] Epitaphe de Guillaume de Glan, 1142, dans l'église de Hauterive.

[188] *Acte de fondation*, 1137. Quelques familles des anciens bienfaiteurs, les d'Affry et les de Pont existent encore. On voit encore dans l'abbaye le sceptre de fer que portaient comme juges les sires de Pont.

[189] La maison s'éteignit dans le XVI^e siècle.

[190] Juliane apporta Font-le-Chastel, sur le lac de Neuchâtel, à son mari Pierre de Montsalvans; son frère le comte Rodolphe de Gruyère, dut peut-être à sa femme Agnès les biens qu'il possédait à titre de comte « in Ogo et in Sacco; » à l'égard des autres biens héréditaires de Glan, auxquels Hauterive prétendait aussi, « fecit pax et fin de quibus calumniabatur. » *Chartes* de 1141, 1162.

[191] Emma épousa Rodolphe, fils de Cuno dal Dongion (du Donjon), qui résida le premier dans la tour de Neuchâtel, seigneur d'Arconciel et d'Illens. *Ibid.* Liber donat. Altarip. Msc.

Le couvent de l'ordre de Cîteaux à Montheron[192], dans le Jorat, fut fondé par les évêques de Lausanne; Bonmont, dans une solitude au pied de la Dole, dont la cime s'élève presque à six cents pieds au-dessus des autres sommités du Jura[193], le fut par Aymon, comte de Genève[194], grâce aux dons pieux des seigneurs de Gingins[195], de Divonne[196] et d'autres châteaux voisins. Ces couvens et plusieurs autres furent fondés du temps des empereurs et des rois de la race franke, au commencement de la domination de Zæringen en Helvétie, et, durant les guerres et la paix, ils contribuèrent beaucoup par un heureux travail[197] au défrichement des deserts alpestres.

Outre les comtes, dont les actes et les fondations leur ont acquis de la gloire il en est d'autres dont parlent les documens, et sur lesquels l'histoire se tait, parce qu'ils se contentèrent d'appartenir à la riche noblesse. Le comté que le duc de Savoie administrait dans le bas Valais[198] était alors moins remarquable en soi que parce qu'il fut le fondement de sa domination dans l'Helvétie romande. La plupart des vallées et des Alpes de son territoire près du Léman étaient la propriété des grands barons[199] d'Alinges et de Blonay ou

[192] «Tela,» du nom d'une rivière voisine, en 1143. *Ruchat*, t. v.

[193] Le Reculet de Thoiry est seul un peu plus élevé.

[194] 1126. *Guichenon, Hist. de Savoie*, t. I.

[195] *Bulle du pape Alexandre III, pour Bonmont*, 1164.

[196] *Ruchat*, l. c. ad 1125.

[197] Le *Chartul. Altarip.* mentionne «laboris eorum decima.»

[198] *Acte d'inféodation du temps de l'empereur Henri IV* «terrulæ Morcles cum Alpe Martinas» Louèche et Naters. Charte au sujet de S. Maurice, 1128, «in comitatu nostro.» *Guichenon, Sav.*

[199] «Principes laici.» Charte au sujet de la vallée d'Abondance, 1108. *Guichenon, Sav.* t. II, p. 29.

de l'abbaye de Saint-Maurice. Mais les moines de ce monastère étaient devenus infidèles au travail, but primitif de leur institution ; les chanoines mangeaient le bien du couvent, chacun à part[200], ne se rassemblaient pas pour chanter, et aimaient les chiens et la chasse[201]. Cependant le comte Amédée, après avoir rendu au chapitre tous les biens aliénés[202], introduisit des chanoines réguliers, avec la permission du pape, surveillant général de tous les ordres religieux[203]. Un couvent où chacun vit pour soi est comme une armée sans discipline.

Par des chicanes sur la constitution de leur ville, on éveilla chez les Genevois une conscience d'eux-mêmes, qui plus tard les rendit indépendans et entreprenans pour beaucoup de grandes choses : ce sentiment est la source et le plus beau fruit des constitutions libres. Lorsque Robert, comte de Genevois, fort de ses serviteurs et de ses châteaux, osa refuser obéissance à l'Empereur, le gouvernement de la ville de Genève, qui appartenait jadis aux comtes, fut remis à l'évêque[204]. Les évêques étaient nommés par les trente-deux chanoines, non sans le concours du peuple[205]; la sûreté de leur puissance séculière reposait sur l'amour des citoyens. Tout Genève avec sa souveraineté et ses tribunaux était subordonné à l'évêque[206] ; il avait le péage (*pedagium*),

[200] «Privata vita more secularium.» Charte, n. 198.

[201] *Charte*, 1108.

[202] «Devolvantur.» *Charte*, 1128.

[203] «Religionem statuere, stabilitam communire.» *Pape Honorius*, 1128. *Ibid.* p. 32.

[204] Cela résulte de la Charte n. 209.

[205] *Lettre de S. Bernard de Clairvaux à Arducius*, 1135, comparée avec la *lettre du pape Jean VIII* «clero populoque G.», dans la nouv. édit. de *Spon*.

[206] «Totæ Gebennæ in omnibus et per omnia.» n. 209.

les corvées, les effets naufragés, le droit de mutation[207], la monnaie et le droit de foire, les cabarets et le commerce du vin (*hospitalitatem, forationes vini*), des églises de village, les dîmes et les fiefs (*feodicarios*) : il était à la tête de la commune du peuple (*placitum generale*). L'évêque Gui de Faucigny (*de Falciniaco*), troubla cet ordre par d'imprudentes libéralités envers Aymon, comte de Genevois, fils de la même mère que lui ; car lorsqu'à sa mort Humbert de Grammont, son successeur, voulut administrer lui-même la mense conventuelle[208], le comte Aymon résista. L'évêque fit valoir contre lui le droit de l'église[209]. L'archevêque Pierre de Vienne fut médiateur de cette querelle, de manière qu'Aymon prêta serment à l'évêque, et fut son vassal et juge criminel, à condition de ne pas demeurer à Genève contre le gré du prélat[210], de ne juger que les prévenus qui lui seraient remis, et de ne pas ôter à des ecclésiastiques les fiefs qu'ils tenaient du comte tant que l'évêque lui ferait droit à leur égard[211].

Au milieu de tous ces seigneurs spirituels et séculiers, le duc de Zæringen régnait comme bailli de Zurich et landgrave de Bourgogne. Il exerçait l'autorité ducale

207 « Corvadæ, ripale, mutationes dominorum. » On ignore pourquoi le premier de ces mots a été employé contre l'usage pour désigner l'intérêt que prélèvent les changeurs.

208 « Secundum canonicam formulam justitiæ sententiam pertulit. »

209 *Traité entre l'évêque Humbert et le comte Aymon*. Seissel, 1124, dans *Spon*. Si la table de Guichenon est exacte et complète, cet Aymon, fondateur de Bonmont, doit avoir été neveu de Robert et petit-fils de ce Gérold qui fut vaincu par l'empereur Conrad. Gui, le précédent évêque, fut « plus quam episcopum decuisset, vitæ dissolutioris. » *Petrus Cluniac.* De miraculis l. I.

210 « Statio comitis Gebennensis in cognitione episcopi sit. »

211 « Nisi praecedente clamore episcopi, et justitia ejus deficiente. »

au nom de l'Empereur sur les vassaux libres de l'Empire[212] et les maisons religieuses de Zurich. Les monastères pouvaient cependant choisir leurs avoués[213] et faire valoir en cela leur liberté pour empêcher que le bailli ne leur fût à charge par sa présence importune ou par un nombre superflu de subalternes. Les chanoines de la grande église choisissaient eux-mêmes leur prévôt. Un avoyer nommé par l'abbesse jugeait les causes civiles[214]; le jugement capital appartenait au bailli impérial : tous les autres cas étaient portés devant huit bourgeois et quatre chevaliers élus juges pour quatre mois[215]; on prononçait d'après le droit écrit et les coutumes approuvées par des prudhommes[216]. Le landgraviat de Bourgogne s'étend d'Aarwangen à Thoune, le long de la rive orientale de l'Aar[217] : Berthold de Zæringen en hérita de son beau-père, le roi Rodolphe[218]. Il présidait les diètes, jugeait

212 «Regii fiscalini Turicenses. *Charte de l'empereur Lothaire II*, 1130, ap. *Schœpflin, Zar. Bad.* t. v.

213 «Sub prærogativa imperii qua in hac advocatia fungimur. — Nobis imperiali auctoritate consensum præbentibus.» *Charte* de 1187 et celle citée n. 212. En 1173, le duc de Zæringen et en même temps le comte de Habsbourg sont nommés «advocati». Au fond, Zæringen gouvernait Zurich à la place des ducs de Souabe.

214 Voyez une dissertation très bien faite sur les changemens de constitution de Zurich dans le t. I des Supplémens à l'*Histoire de la Suisse*, par *Lauffer*.

215 Les registres des conseillers dans la Chronique de Silbereisen commencent en 1111.

216 «Celui qui veut introduire un droit dans les villes doit soumettre ses lois à ses prudhommes; s'ils les approuvent, elles entreront en vigueur.» Statuts, c. 44, cités par *Lauffer*.

217 Ce nom lui avait été donné peut-être parce que sous les anciens rois, et jusqu'à 929, il n'y avait au-delà de l'Aar que cette partie qui dépendît de la Bourgogne.

218 C'était un franc-alleu qui passait toujours aux femmes.

les appels et les causes capitales, assis sous de vieux chênes [219], au bord des grandes routes ; il commandait la force armée et inspectait les troupes et les armes ; les cimetières fortifiés de Hutwyl et de Herzogenbuchsée lui appartenaient ; il faisait escorter les voyageurs et percevait des pontonnages. On recevait de sa main les fiefs de Wangen, de Bipp, de Wittelsbach et d'autres lieux ; il avait le droit de battre monnaie, le haut vol, des bois de haute futaie [220], et le gros gibier.

[219] Comme faisait encore, en 1495, Henri de Bubenberg à Lenzbourg.
[220] «Nigræ Juriæ», dans le *Plaid général d'Aymon de Cossonay.*

CHAPITRE XIV.

LES TEMPS DES DUCS DE ZÆRINGEN.

Conrad de Zæringen, lieutenant de Bourgogne et avoué des evêchés de Lausanne, Genève et Sion. — Les seigneuries de Hohenstaufen : Lenzbourg, Glaris, l'avouerie de Coire. — Des villes des Zæringen, Fribourg (Hauterive), Berne. — Berthold V. — État de Genève, du Valais, des seigneuries de Haute-Bourgogne et de la Savoie. — Neuchâtel, Habsbourg et Kibourg, Rapperschwyl, Tokenbourg, Saint-Gall, Bâle, Zurich (Arnold de Brescia). — Fondations de couvens.

1127-1218.

L'an onze cent vingt-cinq mourut l'empereur Henri V, le dernier rejeton de la race de Courad, que les armes firent roi de Bourgogne. Peu de mois après sa mort, Guillaume III, comte de la Haute-Bourgogne, fut assassiné; tous ses biens passèrent au comte Renaud de Châlons et Mâcon, neveu de son grand-père[1];

[1] Otton-Guillaume mourut en 1027 ; Renaud, son fils, qui résista à l'empereur Conrad, mourut en 1057 ; Guillaume I, fils du précédent, héritier de Gérard de Vienne, mourut en 1087, laissa deux fils, 1° Renaud II, mort vers 1099 ; le fils de celui-ci, Guillaume II, fut emporté par le diable, en 1107 ; le fils de ce dernier, également nommé Guillaume, fut assassiné à Payerne, en 1126 ; 2° alors succéda Renaud III, fils d'Etienne, lequel, fils puîné de Guillaume I, était mort en 1102. Il s'agit dans le texte de ce Renaud, le grand comte, le très-noble Consul (*Art de vérifier les dates*), dont la puissance s'étendait sur Besançon, Lyon et Genève.

en Bourgogne, les biens suivaient toujours la ligne dont ils étaient mouvans. Le duc Lothaire de Saxe, de la maison de Supplingenbourg, fut appelé au trône d'Allemagne par les princes de l'Empire. Renaud refusa de lui rendre hommage; il regardait comme vacante la couronne de Bourgogne, transmise pendant quatre vingt-dix ans dans la maison impériale. Il se sentait animé de l'esprit élevé avec lequel ses pères résistèrent à l'oppression, et il se souvenait de l'ancienne prérogative des Bourguignons, de choisir leurs rois, au lieu de se les laisser imposer. De Bâle à l'Isère, il était le chef de beaucoup de comtes[2]. Comme il ne parut pas à la diète de Spire, le roi Lothaire le mit au ban de l'Empire, et ordonna au duc Conrad de Zæringen[3], oncle du comte assassiné, de lui faire la guerre. Le roi Lothaire, jaloux des ducs de Souabe, de la famille des Hohenstaufen, qui aspiraient au trône impérial[4], voulait agrandir le duc de Zæringen. Conrad,

[2] Alis sub regibus esse
Indignum reputans, nimium memor ille vetustæ
Libertatis erat.
Gunther. ligur. l. v.

On disait que la Bourgogne avait eu quelques rois puissans et, par eux, régné sur des nations; que la liberté, « bien inestimable, » dit *Radewick*, avait rendu toute soumission insupportable aux Bourguignons. *Otton de Frisingue* (Chr. 2) représente Renaud, issu d'une antique famille, comme un prince d'un caractère doux et même négligent, mais qui n'en fut pas moins, selon *Otton de Saint-Blaise*, le plus distingué (« excellentissimus »), des comtes bourguignons: or ces princes étaient animés d'un esprit de liberté.

[3] C'était le second fils de ce Berthold II, lequel était gendre du roi Rodolphe, frère et successeur de Berthold III (1111-1122), fondateur de Fribourg en Brisgau, et mari de Sophie de Bavière, de la famille des Guelfes, qui épousa en secondes noces le margrave Léopold de Styrie.

[4] *Narratio de electione Lotharii*, dans *Pez, Austr.* t. 1. On voit là que Berthold de Neuchâtel, évêque de Bâle, était du parti des Hohenstaufen.

investi de tous les fiefs qu'il devait conquérir, passa l'Aar avec une armée; le comte Renaud combattit avec la hardiesse qui lui avait suggéré la pensée d'être libre; Lothaire grossit l'armée de Zæringen de troupes impériales : il redoutait l'exemple d'une heureuse révolte. Les armées réunies vainquirent le comte Renaud dans une petite ville[5], et le conduisirent vers le roi. Après six mois de prison il fut mené à Strasbourg devant la Diète allemande. Sa conduite prouva qu'il avait perdu la liberté, mais non son esprit d'indépendance : aussi les princes ne permirent-ils pas qu'il fût renversé. Les âmes grandes et résolues ne maîtrisent pas toujours la fortune; mais elles tiennent le cœur des hommes en leur puissance. Après avoir cédé au plus fort, il conserva la Franche-Comté[6] dans la Haute-Bourgogne; la partie en-deçà du Jura fut confiée à l'administration du duc de Zæringen, au nom de l'Empire. Renaud fut durant sa vie surveillé par Conrad; il n'y avait entr'eux ni guerre ouverte ni paix assurée[7].

Lorsqu'après la mort de Lothaire, Conrad de Hohenstaufen monta sur le trône impérial, le duc de Zæringen était du parti de son rival, le duc Henri de Saxe, gendre de l'empereur Lothaire, leur bienfaiteur commun. Son inimitié contre la maison de Hohenstaufen ne provenait pas seulement des guerres

[5] *Otton de Frisingue*, par une de ces erreurs que l'on est exposé à commettre lorsqu'on écrit de mémoire l'histoire de son temps, place cet événement quelques années plus tôt sous le règne de Henri V.

[6] Ainsi nommé, non, comme le pense Dunod, à cause de l'ancienne franchise, presque universelle, de ne payer des impositions que du consentement des états, mais parce que le comte n'était pas soumis à un duc.

[7] *Schöpflin*, d'après *Albérich*, *Dodechin*, *Wippo*, *Gunther*.

précédentes ; nul prince ne voit d'un œil indifferent s'agrandir celui de qui il tient une partie de ses terres [8]. Mais Frédéric, neveu du nouvel Empereur, fondit sur le pays des Zæringen, prit et occupa Zurich, repassa le Rhin et ruina jusqu'aux dernières frontières les châteaux et la puissance des Zæringen [9]. Le duc céda à tant de promptitude et d'énergie ; lorsqu'il se soumit dans Bamberg, il obtint de l'Empereur, par l'entremise de S. Bernard, l'investiture de la seigneurie déjà conquise, et une partie des comtes de Renaud [10]. Mais ce traité occasionna la guerre dans laquelle Conrad et Renaud résolurent de recourir au duel. Alors encore on attendait le jugement de Dieu de ce genre de combat et du fer rouge béni [11]. Conrad de Zæringen, Renaud de la Haute-Bourgogne et l'empereur Conrad III étant morts [12], Berthold, quatrième du nom, devint duc de Zæringen, Béatrix, duchesse de la Haute-Bourgogne, et Frédéric Barberousse succéda à son oncle. Ce dernier, plein de grandes pensées, par un traité qui, au fait, ne donnait au duc de Zæringen que la paix, s'assura de son aide dans toutes ses guerres en Bourgogne et en Italie [13]. Ulrich de Lenzbourg, comte puissant

8 On sait que le district de Zurich avait été distrait du duché de Souabe.

9 *Otto Frising. De Gestis Friderici*, l. I.

10 *Chronic. Petershus. Philippe de Clairvaux, de Mirac. S. Bernhardi*

11 Par exemple, en 1135, dans l'affaire des serfs de l'abbaye de Payerne « ratiocinatione christianitatis. » Christianitas a ici le même sens que « religion » employé pour ordre religieux, « la religion de S. Jean de Jérusalem », « christianitas » signifie dans ce passage « la cour de chrétienté ». *Charte* dans *Herrg*. Nous trouverons encore en 1894 un exemple mémorable de combat singulier.

12 Renaud en 1148, les deux autres en 1152.

13 Frédéric promit d'aider Berthold à soumettre « terram Burgundiæ (la Transjurane) et Provinciæ (le pays d'Arles) », et à prononcer sur les

et riche[14], était ami de l'Empereur; Frédéric[15], un héros, un prince sage et un homme éclairé. L'Empereur envoya le comte vers l'héritière de la Haute-Bourgogne; Ulrich obtint sa main pour le prince. Lorsque l'héritage de Renaud, le duché de Souabe, l'empire d'Allemagne, l'Italie furent soumis à ce seul et excellent prince, celui-ci confirma le duc de Zæringen dans le gouvernement des seigneuries en-deçà du Jura[16], lui donna la lieutenance impériale du pays d'Arles[17] ainsi que l'avouerie des trois évêchés de Sion, Genève et

états de feu le comte Guillaume de Mâcon (n. 1) d'après le conseil des princes souverains. Le duc s'engageait, de son côté, à mettre à la disposition de l'Empereur, tant qu'il serait en Bourgogne, 1000 hommes cuirassés et 500 casques, et quand il serait en Italie, 50 arbalétriers («arcubalistarios»). Il s'engagea envers l'Empereur par serment, et lui donna en gage de sa fidélité. *Haremberg, Monument. fascic.* I, *Fast. Corbejens.* Avant juin 1152.

[14] Ulrich de Lenzbourg est appelé «bonus et summus marchio» dans le registre mortuaire de Béronmunster. *Zurlauben, Tables*, p. 39. Lui ou son oncle fut marquis en Toscane, de 1139 à 1151. *Herrg.* et *Zurlauben.* Il commanda les Florentins lorsqu'ils repoussèrent leurs ennemis jusque dans les faubourgs de Sienne, et punirent inhumainement l'intervention des Lucquois, «longa ut ipse vidi, carceris inedia macerati.» *Otto Frising. Chron.* l. VII, ad 1143. Dans la suite Frédéric l'envoya comme ambassadeur auprès du roi de France. *Radevich.* Plus tard encore il assista à la ruine de Milan. *Otto Morena.* Dans un document de 1173, il est appelé «comes prædives de Lentzburch».

[15] *Tschudi*, 1152 et ailleurs.

[16] Il porta depuis 1127 le titre de «Rector Burgundiæ». *Documens* dans *Schöpflin.*

[17] *Schöpflin* cite à l'appui de ce fait un document d'après *Paradin, Hist. de Lyon*, l. II, et *Bosio, Antiquitt. Viens.* Cette lieutenance «regni Burgundiæ et archisolii Arelatensis» était une dignité stérile «sine fructu, tantum honore nominis». *Otton de S. Blaise.* Aussi lorsque l'Empereur voulut la lui enlever («extorsit»), le duc dut l'échanger sans peine contre l'avouerie de Zurich qui avait appartenu jusqu'alors à Guelfe.

Lausanne[18]. Mais celle de Zurich fut donnée à Guelfe, duc de Bavière.

Dès ce moment la paix régna entre la Franche-Comté et le duc Berthold ; l'Empereur tourna ses armes contre les remuantes communes de la Haute-Italie, Berthold le soutint en fidèle vassal[19]. Mais les seigneurs spirituels et séculiers de la Bourgogne, qui, par opiniâtreté ou par amour pour la liberté, résistaient aux anciens rois, furent assiégés d'inquiétudes diverses, parce que le nouveau lieutenant et avoué était un prince très-vigilant, qu'ils craignaient plus qu'ils n'en espéraient des avantages. Amédée de Hauterive[20], qui dans sa jeunesse s'était fait religieux, ainsi que son père et seize chevaliers[21], occupait le siége épiscopal de Lausanne. L'empereur Frédéric, auprès duquel il remplissait les fonctions de chancelier, lui permit de reprendre les biens de la table épiscopale aliénés[22], et d'assembler à sa cour les barons et les serfs (*personæ* de Notre-Dame. Humbert, comte de Savoie, en partant pour l'Orient, lui confia[23] la tutelle de son fils

[18] « Advocatia cum investitura regalium. » *Otto de S. Blasio*, c. 21 ; cf. *Otto Frising. Frid.* l. 1, c. 9.

[19] *Otton de Frisingue*, dans le 2e livre de sa Chronique, le nomme duc de Bourgogne. Des preuves de son dévouement sont rapportées par *Radevich*, *Otton de S. Blaise*, la *Chronique de Weingart*, *Otton Morena* et le sieur *Raoul de Milan*.

[20] Originaire du Dauphiné. *Guichenon*.

[21] *Excerpta vitar. Ep. Lausann. per monachum* Msc. *Ruchat*. C'est ainsi qu'en 1078, Gui de Mâcon se retira avec ses fils et environ trente chevaliers dans ce convent de Clugny ; dans le même temps leurs femmes prirent le voile à Marcigny.

[22] « In colligendis et dispensandis et revocandis abatiis. » *Chron. Episcopp. Msc.* Moudon.

[23] « Amico intimo. » *Epist. ad Humbertum*, *Guichenon*, *Sav.* t. II, p. 38.

premier-né[24], et se trompa si peu dans ce choix, que l'évêque Amédée battit le dauphin, son propre cousin[25], pour protéger les biens de son pupille. Il empêcha avec le même bonheur le comte de Genevois de bâtir une tour dans la partie la plus élevée de Lausanne[26]. Cet évêque, sachant que le gouvernement n'est pas institué pour soi, mais pour faire le bien[27], s'expliqua si équitablement sur les droits des chanoines et des bourgeois[28], que son jugement, consigné dans une charte, devint la loi de la postérité. Il avait dix prêtres dans son chapitre, autant de diacres et sous-diacres. L'assemblée de ce chapitre jugeait les brigands, toutes les affaires[29] des serviteurs (*servientes*) et des serfs des chanoines; les duels juridiques avaient lieu en présence du prévôt. Les bourgeois de Lausanne, d'Avenches, de Bulle et de Courtille payaient la dépense de l'évêque, lorsqu'il se rendait vers l'Empereur pour quelque intérêt général; on ne demandait pas aux anciens bourgeois[30] de prêts pour l'agrandissement de l'évêché; le moindre village obtenait bonne justice[31]. Amédée reconnut avec plaisir l'avoue-

[24] «Amadeus peccator, etc.» *Charte pour Saint-Maurice*, 1150.

[25] Guigo VII, près de Montmeillan, 1153.

[26] *Chartular. Lausann.*

[27] «Subditis nostris prodesse magis quam præesse, Dei exemplo debemus, dit Gui,» son prédécesseur, dans une Charte en faveur de l'abbaye de Hauterive.

[28] *Recognitio Arducii, præpositi Laus.*

[29] «Quamvis grande scelus perpetraverint ac enorme.»

[30] On trouve ici déjà la distinction des «cives» et des «burgenses.»

[31] Une *sentence de l'évêque de Bâle, Ortlieb*, décida que le maire du chapitre de Besançon à Lutry n'avait aucun droit («nullam villicationem») à exercer sur Cugy, mais que l'évêque leur devait la justice et du bois pour une modique rétribution : «septem signa quæ dicuntur syleys.»

rie des Zæringen; Berthold jura [32] de ne jamais troubler l'élection de l'évêque, de laisser les fiefs de l'église dans ses mains, de ne grever par des logemens, par des exigences de fourrage [33] ou par d'autres charge forcées et d'autres griefs, ni le palais épiscopal, ni les maisons des chanoines, des chevaliers, des bourgeois, ou les métairies de leurs gens; mais plutôt de préserver l'église de tout dommage. Ainsi les chanoines, les chevaliers et les bourgeois ayant tenu conseil et pris une résolution, on s'engagea par serment à rendre au duc un légitime hommage [34]; on promit que le clergé l'irait chercher en procession, que la bourgeoisie le régalerait deux fois [35] ainsi que l'évêque et leur suite [36]. Bientôt après, Amédée de Hauterive mourut avec la réputation universelle de hautes vertus; il légua deux métairies [37] au chapitre, pour qu'on célébrât chaque année l'anniversaire de sa mort, par une messe, un festin et des aumônes; il laissa aux évêques, ses successeurs, un anneau avec un gros saphir [38], et huit homélies [39] dont la lecture [40] devait édifier annuellement ses ouailles encore après sa mort. Dans tout son grand diocèse, durant les quatorze ans de son administration, il ne permit que quatre divorces, et mena lui-même une vie irréprochable [41]. En mourant, il accorda au peu-

32 *Chartular. Laus.* 1157.

33 «Nec hospitaretur.» — «Pro pabulo.»

34 *Recognitio Lausannensium.*

35 «Procurationes facere.»

36 «Cum familia.»

37 Yvonant et Gressi. *Chronic. Episcopp.*

38 *Chron. Chartul.*

39 Elles se trouvent dans la *Bibl. max. Patrum*, t. xx, p. 1262.

40 Depuis Purificat. jusqu'à Quinquagésime. *Ruchat.*

41 *Chron. Chartul.*

ple fidèle le pardon des péchés; cependant la dévotion de ses derniers momens ne dut pas être nuisible à son siége : il cita devant le tribunal de Dieu un seigneur d'Aubonne qui s'était emparé d'une terre de l'évêché [42].

Landri de Dornach lui succéda dans l'épiscopat. Lorsque, après avoir remis la sous-avouerie à Guillaume et à Otton de Gerenstein [43], ceux-ci vendirent cette charge au duc de Zæringen [44], il refusa son autorisation [45]. Il porta sa plainte au saint Siége, fortifia le quartier le plus élevé de la ville [46], bâtit sur un rocher le château de Lucens, et fortifia par des tours les métairies [47] et les bords du lac [48]. Car tout le pays et même les saints lieux furent envahis par la guerre, à tel point que l'Empereur donna à l'abbaye de Savigny une lettre de protection particulière pour sa prévôté de Lutry [49]. Tandis que le duc se maintenait par la force

[42] Il s'agissait de Saint-Livre près d'Aubonne. *Chron. Chartul.*

[43] «De Garisten.» *Chron. Episcopp.* Gerenstein était situé au milieu des collines de l'Uechtland, non loin de Berne.

[44] L'office du duc à Lausanne s'appelait, comme à Zurich, «advocatia»; car lui-même ne portait pour son autorité d'autre titre que celui de *duc.* Or il ne pouvait se nommer ni duc de Souabe, où était Zurich, ni duc de Bourgogne, où il y en avait d'autres. Mais avant l'époque où l'Empereur lui confia cette autorité, on avait compté parmi ses prédécesseurs, à Lausanne et à Zurich, des avoués; cette charge demeura dans sa famille.

[45] Avec raison : cette avouerie n'était pas la propriété des seigneurs de Gerenstein. On pouvait craindre aussi, qu'en réunissant tous les titres de la puissance, Berthold n'acquît un pouvoir illimité. L'accord qu'Amédée fit avec lui en 1157 ne donna lieu à aucune contestation.

[46] «Super Couvalou» (Couvalou. *Chron. Chart.*

[47] La tour de Puidoux près de Chexbres, et celle près de Courtille, où il se plaisait parce qu'il aimait l'économie rurale.

[48] «Turris de ripa.» *Chron. Episcopp.* Aujourd'hui la tour d'Ouchy.

[49] La possession de cette prévôté, de laquelle dépendait l'église de

dans son avouerie, et que Landri prenait un soin royal de la culture et des fortifications du pays, ce dernier fut accusé auprès du pape de libertinage, et d'ignorance dans les affaires ecclésiastiques [50]. La dignité épiscopale qu'il résigna, fut donnée à Roger, un Toscan [51]. Celui-ci adressa ses plaintes contre le duc à l'Empereur [52] et au pape [53]. La paix rétablie entre le pape et l'Empereur, le traité que Berthold avait fait avec Amédée [54] fut renouvelé; mais la haine et l'oppression ne finirent qu'avec la maison de Zæringen.

L'avouerie de l'évêché de Genève fut confiée par le duc à Amédée, comte de Genevois [55], qui gouvernait presque toute la rive septentrionale du Léman [56]; Ber-

Broc, au-dessous de Gruyère (*Castellaz*, d'après les registres de cette église), avait été confirmée à l'abbaye, déjà sous Henri IV. La lettre mentionnée ici est de 1162. La lettre de protection du duc en faveur de l'abbaye de Hautcrest, est de la même année; aussi l'évêque devint-il le bienfaiteur de ce monastère. *Charte* de 1164.

50 *Chron. Chartul.*

51 *Cuno d'Estavayer* dit «Natus in Tuscia, de castro quod dicitur Vicus Pisanus.» La *Chronique de Pise*, dans *Muratori* xv, 975, rapporte que l'Empereur fit donation de ce lieu à l'archevêché de Pise en 1139. Dans un *nécrologue* d'Avenches, il porte le nom de «Curcsod», et, si je ne me trompe, on en trouve un second du même nom; mais là l'encre paraît plus récente que dans le reste du nécrologue. Du reste Cuno fait l'éloge de Roger en ces termes: «nobilis genere, homo honestus et litteratus, valde misericors.»

52 *Charte de l'évêque Henri de Strasbourg*, 1174.

53 Il se rendit à Rome. *Excerpta*, n. 24.

54 *Charte du pape*, 1178.

55 Descendant d'Aymon, qui conclut le traité de Seyssel mentionné au chapitre précédent; fils d'Amédée, qui était l'ennemi du duc. Ce commissariat était peut-être une des conditions du traité de paix.

56 Le titre de «Comes Gebennensium et Valdensium» se lit dans une charte de 1192. On voit ce même Amédée agir en suzerain à l'égard des biens d'un sire de Pateiaul (Palésieux) et «omnia usuaria de Jorat».

thold en agit ainsi parce que Genève est un passage important pour entrer dans le royaume d'Arles. Arducius, fils de messire Rodolphe de Faucigny, était évêque de Genève, ses mœurs avaient été très-libres pendant sa jeunesse[57]; il soutint en prince ferme, contre les prétentions du comte Amédée, sa suprématie épiscopale dans la ville de Genève, et sur les fiefs et les châteaux du diocèse[58]. Quand il sut que l'empereur Frédéric avait confié la seigneurie de Genève au gouverneur impérial de la Bourgogne, et que celui-ci l'avait remise au comte, son ennemi[59], il rappela à l'Empereur la diète de Spire, où il l'avait reçu, lui évêque, avec de grands honneurs[60], et l'avait investi, à l'exemple des précédens Empereurs, de la principauté immédiate et inaliénable de Genève. Les princes de l'Empire donnèrent raison à l'évêque. Là-dessus l'Empereur ordonna, pour l'instruction de tout le clergé et de ses attenans (*casati*), de toute la chevalerie, de tous les bourgeois et habitans[61] de la ville de Genève, de tous les gens et sujets de l'évêché, d'expédier à l'évêque

Charte en faveur de Hautcrest, 1162. Ces comtes sont aussi nommés comme voisins et vassaux dans les affaires de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais. *Traité entre cette abbaye et la Savoie*, 1177.

[57] *Epistol. S. Bernhardi*, 1135; ap. *Spon.*

[58] *Traité entre l'évêque et le comte*, ap. *Grayssacum*, 1155. *Recordationes* des droits épiscopaux. *Confirmation par le pape*, 1157. Ces événemens eurent lieu du vivant d'Amédée le père.

[59] Un bref du pape Victor, de 1160, prouve que le fils l'était aussi. *Spon.*

[60] «Sicut tantum principem decuit.» *Charte de l'Empereur*, 1153.

[61] «Burgenses,» originairement de simples habitans domiciliés dans le faubourg; mais la signification de ce mot varie d'après les circonstances locales, au point que dans le *Plaid général d'Aymon de Cossonay* «illi de burgo» à Lausanne jouissaient de grandes prérogatives à l'exclusion des autres bourgeois, tandis qu'à Genève le «bourgeois» fut toujours inférieur au «citoyen».

Arducius une bulle d'or portant « qu'il n'aurait d'au-» tre patron que saint Pierre [62]; qu'il ne serait sou-» mis qu'à l'Empereur; que si celui-ci venait à Ge-» nève, on chanterait durant trois jours des litanies » pour le saint Empire romain. » Ainsi Arducius demeura prince de Genève [63] sous l'autorité immédiate de l'Empereur [64].

L'évêché de Sion obtint la même indépendance lorsque le comte Humbert de Savoie, qui lui conférait ordinairement les droits souverains [65], mourut au ban de l'Empire après avoir abandonné le parti de l'Empereur dans les guerres d'alors [66]; car lorsque le comte Thomas, fils d'Humbert, recouvra la faveur impériale, l'évêché du Valais fut réservé à l'Empire [67], de peur qu'un seul seigneur, maître de tant d'importans passages, ne devînt trop redoutable aux Empereurs. Les vallées, jusqu'aux sources du Rhône [68], furent cultivées par un grand nombre de nobles seigneurs venus de France en Valais par la Savoie. Aussi les seigneurs valaisans [69] se rencontrèrent-ils, dans le défrichement

[62] Patron de la ville de Genève.

[63] « Supremus dominus atque princeps, » dans la bulle.

[64] *Trois chartes de l'Empereur*, 1162. *Restitution du comte*, même année, *Spon*.

[65] Berthold avait probablement fait avec lui, son beau-père, un accord pareil à celui que nous lui avons vu faire avec Amédée, comte de Genevois. Les historiens de cette époque représentent le comte comme extrêmement riche, sans nous faire connaître suffisamment les sources de cette richesse; peut-être vendit-il l'administration des droits qu'il lui paraissait incommode ou peu important d'administrer lui-même.

[66] Aussi Humbert fut-il appelé « le Saint. »

[67] *Charte de l'empereur Henri VI*, de 1189, vidimée en 1389.

[68] « Vallis Agerana. »

[69] Conrad de Brions était frère du seigneur Rodolphe de Rarogne. *Charte de l'évêque de Constance*, 1219.

de ces déserts, avec des seigneurs zuricois[70], au-delà des sentiers qui traversent la grande vallée de glace au nord. Le baron de Thurn, à Gestelenbourg[71], était plus grand que les autres et plus puissant que les lois. Aussi l'abbé de Saint-Maurice, dont il était le vidame[72], et surtout l'évêque de Sion, de qui il tenait le fief de Gestelenbourg[73], dont il portait la bannière[74] et dans la ville duquel il exerçait la mairie[75], vivaient habituellement en mésintelligence avec lui. L'archevêque de la Tarantaise obtint par son entremise, que l'évêque conservât la haute et la basse justice dans la ville de Sion, en cas de nécessité l'usage de la milice, ainsi que la taille (*tallio*)[76] annuelle et extraordinaire, et qu'il demeurât seigneur des étrangers (*adventitiorum*); que les petits différends entre les barons et l'évêché seraient jugés par les tribunaux, les plus grands par les habitans

[70] *Charte du baron de Regensberg* pour le bailliage de Wiler au pied du Brunig, 1190. Lorsqu'on se rappelle les seigneuries de Seldenburen, situées dans le voisinage, (le baron de Seldenburen habitait à peu de distance de Bonstetten, dans le canton de Zurich.) on voit se confirmer la conjecture de *J. G. Füsslin* (*Geogr.* t. 1) que le comté du Zurichgau s'étendait jusque dans la vallée d'Engelberg.

[71] Le dernier membre de cette haute et antique noblesse fut le célèbre historien Zurlauben, homme respectable à plus d'un égard, autrefois lieutenant-général dans les régimens suisses au service de France. Ses armoiries sont les mêmes que celles des dauphins de la Tour-du Pin; plusieurs circonstances portent à croire que les barons de Thurn, à Gestelen, étaient originaires du Dauphiné.

[72] A. Ollon et Vouvray, *Traité entr'eux, conclu par la médiation de l'archevêque de la Tarantaise*, 1157.

[73] *Traité du même, entre l'évêque et le baron*, 1177.

[74] *Traité de la noblesse avec l'évêque*, 1219.

[75] *Traité cité* n. 73.

[76] Voy. aussi le traité au sujet de la taille des serfs au bord du Lonzo. Valéria, 1181.

de la contrée (*manu casatorum*) à la pluralité des voix. Les seigneurs du pays arrêtèrent aussi que, quand le baron, vassal de la Savoie[77], servirait en personne le comte dans des guerres contre la Savoie, ses sujets du Valais n'en serviraient pas moins sous les étendards de l'évêque, et ne prêteraient aucun serment sans son consentement[78]. Ils décidèrent encore que, comme le comte faisait assassiner sur la route ceux qui refusaient de lui payer un sauf-conduit, l'évêque aurait le droit de les faire escorter[79].

L'empereur Frédéric, étant devenu père de beaucoup de fils, chercha à les agrandir dans les pays qui servent à la fois de boulevard et de porte à l'Italie, à la France et à l'Allemagne, pays voisins et de leur duché héréditaire de Souabe, et de l'héritage de leur mère. Une année après la mort de son ami Ulrich de Lenzbourg, qui n'avait point laissé d'héritier[80], l'Empereur vint à Lenzbourg, nomma son fils Otton comte palatin de Bourgogne, et lui donna en fief le comté de Rore[81]. D'autres terres que les comtes de Lenzbourg ne tenaient pas de l'Empereur, mais qu'ils avaient défrichées ou héritées de leurs aïeux, furent portées aux

[77] On sait que les barons possèdent ce titre comme personnel ou ensuite d'une baronie immédiate, mais qu'en même temps, pour d'autres fiefs, ils peuvent être vassaux d'autres seigneurs.

[78] *Traité cité* n. 74.

[79] Tous ces droits de l'évêque sont attestés par des documens: leur origine est dans sa dignité de comte et de bailli.

[80] Arnoulph, frère d'Ulrich, vivait encore en 1184. Nous ne savons pas si, ni comment, l'Empereur s'arrangea avec lui. *Galer* nomme Rodolphe, son autre frère, comme le dernier de la famille.

[81] C'est pourquoi *Otton de Saint-Blaise*, cap. 21, écrit que l'Empereur acquit Lenzbourg à titre de don ou à prix d'argent. *Charte du comte palatin Hugues au sujet de l'église de Ruod*, 1253.

comtes de Kibourg, par Richenza, dernière héritière de la famille. En Argovie, Béronmunster, sous la protection de l'Empereur, choisit pour prévôt un fils de la comtesse Richenza. L'empereur Frédéric obtint aussi que le couvent de Seckingen choisit pour avoué son fils, le comte palatin; le pays de Glaris était soumis à ce monastère. A la mort de l'impératrice Béatrix, Otton fut investi, non-seulement de la haute-Bourgogne, mais encore de la lieutenance impériale d'Arles [82]. Au temps où le comte Humbert de Savoie était au ban de l'Empire, tout le peuple des bords du Rhône avait peut-être rendu hommage à cette dignité du prince palatin [83]. En exemptant l'évêque de Coire, Egen d'Ehrenfels, successeur du pieux Adelgot [84], pour

[82] «Archisolium Arelatense.» *Otto de S. Blasio.* Le duc de Zæringen mourut la même année que l'Impératrice. Sa mort peut avoir causé un changement. Il est sûr que Zæringen recouvra Zurich à cette époque.

[83] Otton fut fait comte palatin en 1171; alors déjà Humbert avait été infidèle à l'Empereur; il mourut en 1188.

[84] Adelgot, «ad cuncta decentia promptus,» rétablit dans plusieurs monastères l'esprit de l'ancienne discipline claustrale, la vie commune; de son temps fut fondé le couvent de Marienberg, dans le Vinstgau, sur l'Adige. Nous aimons les détails qui peignent la vie des anciens temps. Messire Ulrich de Trasp (1146), repentant des nombreux péchés de sa jeunesse, transporta sur le Marienberg, au-dessus de son château de Burgeiss, le monastère de Scuols, détruit par la foudre; tous ses amis dotèrent cette maison, les comtes et les comtesses d'Ulten, d'Eppan (Piano) de Greifenstein, de Metsch, ainsi que Gebhard, son frère, qui alla mourir dans la Terre-Sainte. Toutes ces dotations ayant été confirmées par l'Empereur, en 1160, Ulrich se mit lui-même en route pour la Palestine, avec Ita sa femme, et Wentrude, leur fidèle servante. Il mourut pendant ce pèlerinage, mais son tombeau est au couvent de Marienberg: on y voit la statue d'Ulrich de Trasp, en chevalier, tenant à la main l'acte de fondation; à côté de lui est couchée Ita, et près d'elle la servante qui ne la quitta jamais dans le cours de sa vie. *Tschudi, Guler* avec plus de détails.

toute sa vie de tout service de vasselage, l'Empereur obtint qu'il conférât l'avouerie à Frédéric, son fils. Les passages Rhétiens, et les châteaux forts et solitaires étaient utiles au maitre de la Souabe et de l'Italie, sous bien des rapports[85]. L'évêché était dès long-temps très-riche en terres dans les plus hautes vallées du Rhin, aux environs de Coire et près de l'Arlenberg; il acquit les droits des anciens comtes de Camertingen[86], au pied du Julier, et autour des sources de l'Inn; dans les montagnes et au-delà, aux confins des évêchés de Coire et de Côme, le plus puissant des deux avait le plus reculé ses limites.

L'avouerie de l'évêché de Coire était autrefois dans les mains du comte Rodolphe de Pfullendorf dans le Linzgau; lorsque cet héritier des anciens comtes de Brégenz alla au Saint-Sépulcre, à la défense duquel il avait consacré sa vie [87], il remit tous ses fiefs masculins à Frédéric, fils de son neveu l'Empereur. Celui-ci laissa quelques terres dans le canton de Zurich au comte

[85] Les montagnes que traversait la route militaire qui conduisait en Italie portaient, comme peut-être dans les temps les plus anciens, le nom de «Pyrénées», dérivé probablement du mont Brenner ou du Bernina. *Otton de Frisingue* dit de l'empereur Conrad III : «Pyrenaeum per jugum Septimi montis transcendit.» Frédéric I prenait ordinairement cette route quand il se rendait à Chiavenne. *Otton de S. Blaise.* Cependant il surprit aussi ses ennemis dans le passage de Bellinzone; «fabulosum videbatur,» dit *Otton Morena*, peu de temps après on ouvrit le passage du Splugen. Frédéric enferma le comte palatin de Tubingue dans le château de Neubourg près d'Untervaz. *Otton de S. Blaise.* Non loin de là, à Ems, Guillaume, fils de Tancrède, dernier rejeton de la race héroïque des Normands de Sicile, exhala lentement dans une dévotion silencieuse et dans des poésies mélancoliques les restes d'une vie attristée.

[86] Ils possédaient vers 1189 l'avouerie de Saint-Gall; elle fut perdue lorsque Ulrich mourut avec son fils. *Zurlauben* dans *Zapf*, 90.

[87] *Additio Heppidani*, 1160; ap. *Goldast.* Berthold, son fils, était mort en Italie, de la peste.

Albert de Habsbourg [88], gendre du comte de Pfullendorf [89]. Cet accroissement de biens sembla aussi considérable que lorsque les moines de Zweyfalten vendirent à une comtesse de Habsbourg le quart du village de Dietikon [90]; alors le comte Albert reçut le surnom de *riche* [91]. Quatre siècles après, un de ses descendans, Philippe II, possesseur de l'Espagne, de l'Italie et des deux Indes, ne se crut pas assez riche.

Il résulte clairement de ces faits, que le duc de Zæringen était landgrave de Bourgogne, lieutenant de l'Uechtland, du pays Waraschke [92] et de Lausanne, et, le plus souvent, gouverneur impérial de Zurich; durant les cinquante années de son pouvoir [93], Arducius fut prince-évêque de Genève, ainsi que ses successeurs: en Valais, l'évêque était comte indépendant. Otton, comte palatin, administrait la justice à Rore en Argovie; son frère, le duc Frédéric, était le plus grand seigneur de Curwalchen.

A cette époque, le duc Berthold de Zæringen fit entourer de murs beaucoup de vieux bourgs et bâtit des

[88] *Otton de Saint-Blaise*, c. 21.

[89] Par sa fille Ita. *Acta Mur.*; *Zurlauben, Tables*, p. 29.

[90] Dans cette portion étaient compris «una salica terra», un tiers des droits sur l'église, un quart du droit de pêche «in piscoso flumine Lindimaco», tout ce qui était en «graminea et saltuosa terra.» *Acte de la donation faite au couvent par Cuno de Wulflingen au couvent*, en 1089. On reconnaît encore aujourd'hui la forme des terres mentionnées et des contrées. La comtesse de la maison de Habsbourg était femme d'Otton, qui mourut en 1115.

[91] *Herrg. Geneal.* t. 1, l. 1, c. 17. D'après le texte d'Otton de Saint-Blaise, l'Empereur donna au comte «comitatum Turicensem, advocatiam Sekingensis ecclesiæ et prædia conquisita de Biedertan.»

[92] Pour la partie qui était en Helvétie.

[93] De 1135 à 1185.

villes libres, pour que les paysans des terres impériales et d'autres hommes libres devinssent forts par leur réunion et à la faveur de ces remparts[94]. Comme gouverneur héréditaire, il percevait alors l'impôt des métairies[95] et un droit sur les marchandises, parce que les routes et les ponts appartiennent partout au seigneur[96]. Dans les villes, se rassemblèrent beaucoup d'hommes, qui, suivant le caractère humain, avaient divers sujets d'être mécontens de leur sort, d'autres qui espéraient de trouver l'existence et un gain dans cette vie sociale; mais la plupart par amour de la liberté, du repos et de l'ordre. Les bourgeois étaient jugés d'après des lois simples et brèves[97], sur leur aveu ou sur la parole de témoins dignes de foi, par douze ou vingt-quatre conseillers, leurs pairs[98], présidés par

[94] On avait vu peu d'années auparavant le danger auquel était exposé un pays ouvert : des Bohémiens, au service du duc Guelphe, désolèrent l'Allemagne jusqu'au lac de Genève par le feu, le brigandage et par toutes les abominations (« execrabilibus spurcitiis ») d'une soldatesque indisciplinée. *Chron. de Weingarten*, 1166. « Lacus Lemannus » peut aussi désigner le lac de Zurich; le nom de la Limmat donnait lieu à de semblables méprises.

[95] « Arcæ; » on leur donne dans la charte n. 97 le nom de « Curtes. »

[96] Les étrangers payaient un faible droit; après le terme d'une année le duc héritait du tiers des biens des personnes mortes sans héritiers.

[97] Cette description des villes zæringiennes en général est tirée du *Droit municipal de Fribourg en Brisgau*, 1120; ap. *Schöpfl.*, *Zær. Bad.* t. v, p. 50.

[98] Par *pairs* on entend les hommes soumis aux mêmes lois. Tel était l'esprit de la prérogative si vantée d'être jugée par ses pairs; ceux-ci n'étaient pas nécessairement de la même classe ou de la même profession. Dans ce dernier cas la jalousie de métier égale trop souvent l'ignorance en matière législative. Dans la première acception, les citoyens suisses, et même, dans la plupart des cantons, les sujets sont jugés par leurs pairs; il n'existe pas de loi différente pour l'avoyer et pour le simple particulier.

un avoyer qu'ils élisaient chaque année. Nul ne pouvait accuser son concitoyen auprès de juges étrangers, ou prendre des étrangers pour témoins contre lui; aucun serviteur du duc ne pouvait déposer contre les bourgeois auprès d'un tribunal forain, aucun juge ne pouvait les faire arrêter, à moins qu'ils n'eussent commis un vol ou fait de la fausse monnaie. Jamais les cas douteux n'étaient décidés par le seigneur, mais par les duels ou par le tribunal de Cologne, dont les lois servaient de modèle aux codes des villes des Zæringen [99]. Chacun, durant sa vie, administrait librement sa fortune; sa veuve lui succédait dans ce droit; le soin des orphelins regardait toute la ville. Quand un tuteur avare les frustrait, tout son bien tombait aux mains du duc, et les bourgeois lui infligeaient une peine corporelle. Les poids et les mesures, sur lesquels reposait surtout le commerce, étaient sous leur surveillance. Dans le pays, ils étaient exempts de péage. Les délits commis dans l'ivresse étaient jugés comme des crimes nocturnes. Les prix du vin, de la viande et du pain, la principale nourriture [100], étaient fixés par les conseillers et les bourgeois. Il était défendu aux bouchers [101]

[99] C'est ainsi que pendant long-temps des villes de Silésie, de Pologne et de Prusse portaient leurs appellations à Magdebourg.

[100] « Optima refectio » (*Chorograph. Chartul. Laus.*) « cum frismigis; » ce mot peut signifier des fromages. On voit par une charte que les fromages étaient un des principaux articles d'un repas; cependant on pourrait aussi lire « friscingis, » chair de jeunes animaux (« animal nondum perfectum. » *Act. Mur.*)

[101] « Carnificibus. » *Droit municip. de Fribourg*. Les chroniques rapportent à la date de 1344 qu'une petite troupe de Bernois, parmi lesquels se trouvait le *bourreau*, se mit en route pour une expédition militaire, et qu'elle se battit vaillamment près de la haie à Almedingen. Il est certain qu'on ne professait pas encore alors pour le bourreau un mépris in-

d'acheter des bœufs et des porcs quinze jours[102] avant ou après la Saint-Martin ; c'était alors que les bourgeois faisaient leurs provisions de ménage pour l'hiver. On rasait la maison d'un meurtrier, et le sol restait désert pendant un an [103] ; en général les lois parlaient aux sens : le plus ignorant comprend ce langage. Jamais le seigneur ne forçait la ville de recevoir un bourgeois, et n'empêchait un habitant de la quitter. Des hommes isolés et des serfs aimaient d'autant mieux à se faire citadins. Ces derniers étaient libres quand leur seigneur ne les réclamait pas dans l'année et ne prouvait pas son droit par le témoignage de sept parens. Les bourgeois s'imposaient eux-mêmes (*collecta*) en cas de besoin public. Ils ne suivaient leur seigneur à la guerre qu'à une distance d'où ils pouvaient revenir coucher chez eux. Leurs maisons étaient le seul gage de leur fidélité [104]. Dans les bonnes et les mauvaises causes, les bourgeois étaient tous pour un, et un pour tous. L'amour du prochain ne s'étendait pas à l'humanité dans le sens de la belle parabole du Samaritain, mais seulement à son voisin. Ces bourgeoisies naissantes étaient excusables, si au sortir d'un état de barbarie elles s'unissaient

juste en soi, et pourtant utile à la société. Il se peut néanmoins qu'on ait mal interprété dans une chronique latine le mot «carnifex,» qui peut signifier un boucher, un banneret ou un membre de la tribu des bouchers, alors composée de citoyens particulièrement distingués par leur courage.

[102] Proprement «noctes» ; c'était l'expression reçue, comme en anglais «fortnight.»

[103] Suivant la coutume italienne ; de là à Bologne «il guasto Ghisilieri,» à Milan «il guasto della Torre.» C'est ainsi que l'abbé Conrad de Bussnang punit les Saint-Gallois en faisant raser 45 maisons, et Berthold de Falkenstein, les habitans de Wyl, en en faisant raser 8. *Stumpf.*

[104] Il ne pouvait les contraindre que par là «gratiæ suæ reformari.»

étroitement dans l'intérêt de leur prospérité sociale; leurs adversaires cherchaient à les retenir par la force dans l'état de bassesse d'où elles sortaient florissantes.

Berthold, à l'exemple de son père et de son oncle, auteurs de semblables institutions, transforma en ville[105] Fribourg, dans l'Uechtland[106], situé au bord de la Sarine, et au-dessus de cette rivière, sur des rocs escarpés. Il destina cette ville, sise entre les possessions des comtes de Neuchâtel et de Gruyère, près des terres de l'évêque de Lausanne, à servir de fort à la noblesse inférieure[107]. Il la fonda en partie sur les terres de l'abbaye de Payerne[108], et en partie sur les siennes, avec l'aide et le conseil de beaucoup[109] de barons[110], et malgré l'opposition d'autres seigneurs; de sorte que les bourgeois, occupés à bâtir les murailles, dûrent payer des soldats[111], et, à cet effet[112], imposer les maisons de l'église[113] et de la bourgeoisie. Il n'était pas facile, sur ce terrain inégal, de garder avec peu de monde toute l'étendue de la ville. La liberté et l'inéga-

105 Une *charte de* 1162 (*Ruchat*, t. v) nomme un curé («curatus») de Fribourg, 16 ans avant la fondation de la ville. C'est ici sans doute qu'il faut placer Lambert, «mansionarius dal Fribor.» *Liber donat. Altaryp.*

106 La *charte sur le droit municipal de Fribourg*, que l'on croyait perdue, se trouve dans la *franchise de Cerlier*, du comte Rodolphe de Nidau, qui a doté Cerlier de cette franchise.

107 De là, dans la *Lettre de Berthold à Fribourg*, de 1179, la formule: «Salut, et victoire sur les ennemis.»

108 Sur l'emplacement de l'église de Saint-Nicolas à Fribourg; *Charte de* 1178.

109 Balm, Blonay, Montenach, Stavajel (Estavayer) Sigena, Egistor (Signau, Jägistorf) etc. ont signé la charte de 1178.

110 C'est le titre qu'ils prennent dans la *charte de l'évêque Roger de Lausanne*, de 1182.

111 «Adjutores conductitios.» Lettre de 1179.

112 «Pro donativa mercede.»

113 P. e. de l'abbaye de Hauterive.

lité naquirent ensemble à Fribourg, non-seulement parce que les habitans primitifs étaient de diverses conditions, et que le talent et la force sont répartis inégalement par la nature; mais parce que les barons, pour qui une constitution bourgeoise était chose nouvelle, commirent la folie de faire sentir aux bourgeois cette différence [114]. Lors de l'inauguration de l'église, ils demandèrent à l'évêque la liberté de se faire inhumer dans les couvens du voisinage [115]. Six cents ans de communauté [116] n'ont pu confondre en un seul peuple la race allemande et la race romande de la bourgeoisie. On parle encore allemand sur les bords de la rivière [117], et roman sur les rochers, sans que tous les bourgeois connaissent les deux langues.

L'Uechtland voisin avait, sur beaucoup de contrées, l'avantage de ne posséder guère de grands fiefs, mais plutôt des terres héréditaires d'un grand nombre de nobles dont les pères avaient défriché ce désert : c'est pourquoi, lorsque à l'activité des moines de Hauterive, se joignit la protection d'une ville en faveur du peuple, tout le pays fut cultivé avec un zèle extraordinaire. Ainsi Fribourg fut bientôt plus peuplé que d'autres villes régies par les mêmes lois, mais dans une position

114 De là les titres de «Barones» dans la charte n. 110, et de «burgenses majores et minores,» dans le n. 111.

115 A Hauterive, Marsens, Payerne. Ils voulaient être distingués dans la mort comme dans la vie, n. 114.

116 L'époque de la fondation est l'an 1178.

117 Le plus ancien quartier de la ville. Celle-ci devant être une ville allemande, les affaires du gouvernement ont été traitées jusqu'à ce jour, en allemand, par des hommes dont la plupart entendaient mieux le français.

différente[118]; Hauterive fut son émule en richesses et en travaux productifs[119].

Par amour pour une vie paisible, beaucoup de gens mettaient leurs biens sous la protection du couvent; d'autres qui se vouaient à Dieu[120], lui donnaient une part dans leur héritage; il recevait des dons d'une mère quand son fils bien-aimé lisait sa première épître[121], d'un jeune homme qui entreprenait un dangereux voyage pour se rendre à des écoles lointaines[122], ou de barons résolus de s'engager dans une croisade[123], ou d'un comte touché de la prompte mort d'un illustre chevalier[124], des églises pour obtenir des hosties[125], et des mourans qui craignaient le purgatoire[126]. Ces donations étaient constatées par des chartes en bonne forme[127] ou par une pierre posée sur l'autel[128], ou sur le cimetière, en présence de la commune[129]. Cependant les pères ne pouvaient pas toujours prouver l'âge de leurs fils, dont le consentement était nécessaire[130], et

118 Cerlier, Arberg, Nidau.

119 De là le proverbe : « Les revenus de Fribourg ne dépassent pas d'un liard ceux de Hauterive. »

120 *Charte des frères de Pont*, 1209.

121 *Donation de Jean d'Orsonens.*

122 *Donation d'Amédée de Wyl* (Ville) toutes dans le *liber donationum.*

123 *Charte de Walther de Blonay*, 1216.

124 « Compunctus, » comme Ulrich de Neuchâtel.

125 « Pyxidem plenam hostiis. »

126 « Ut christianitas (ici l'absolution, particulièrement après excommunication) eis redderetur. »

127 *Brefs de confirmation des papes* des années 1142, 1146, etc.; *du chapitre de Lausanne.*

128 Ainsi Rodolphe « de Grangiis » donna des « jura regalia. »

129 « In conspectu parochiæ. In arenario (cimetière) de Pratellis. »

130 « Quem tredecim annorum fore adstruxerat. »

plusieurs personnes savaient à peine signer une lettre en formant les cinq voyelles traversées par un trait[131]; à peine trouvait-on dans sept villages[132] un individu qui apprît à écrire. Les hommes dispersés dans de grandes étendues de terrain s'inquiétaient peu de leurs voisins ; il fallait s'en rapporter aux moines eux-mêmes sur les limites des possessions du couvent[133]. De leurs propres mains[134] (ils ne craignaient pas le travail, même les jours de fête[135]), ils conquirent beaucoup de terrain cultivable sur les bêtes sauvages[136] : des biens abandonnés[137], des pâturages dans la montagne[138], et de grandes étendues de taillis et de broussailles[139] furent distribués ; on essaya de cultiver en divers endroits du froment, du méteil[140], de l'avoine, des pois, du vin, des poires, des châtaignes[141] ; on changeait de culture suivant le terrain[142]. Le couvent introduisit la tisseranderie[143], et le travail fut de plus en plus propagé parmi la population croissante : ainsi s'établirent des foulons, des pelletiers, des charpentiers, des ma-

[131] « Charta testimonio quinque vocalium litterarum et incisionis per medium confirmata ; » 1173

[132] Dans les sept « casalibus buschiliæ de Unens. »

[133] *Le pape Lucius III*, 1182 ; *le pape Innocent III*, 1198

[134] « Decima proprii laboris eorum. »

[135] *Permission d'Innocent III*, 1198.

[136] « Terra luporum in Cotterel ; casale luporum. »

[137] « Locus *perteis*, ubi tres *antiquæ* semitæ conjunguntur. »

[138] « Termini qui *dividunt* Alpes.

[139] « Consuetudo de buschilia in Unens ; septem casalia ejus usimentum habent. — Desavey in undecim partes. »

[140] « Messeal. » — De là *messel* dans le langage de la Suisse française. L. M.

[141] « Tres cupæ de castaneis. »

[142] « Campus, in quo primum vinea fuerat. »

[143] « Illi de Altaripa dederunt ulnam panni — tunicam. »

çons, des forgerons [144] et des vitriers [145]; les arquebusiers, les coureurs [146] et les marchands formaient autant de professions dans l'Uechtland[147]. Au lieu des noms très-généraux auparavant usités [148], on en donna aux familles nobles et bourgeoises de plus particuliers, qu'on tirait des châteaux et des villes, lieux de leur naissance ou de leurs seigneuries [149], de leurs emplois [150], et d'autres circonstances [151]. La population croissant toujours, les familles se dispersèrent, et les désignations devinrent plus nécessaires et plus difficiles. Tel était le progrès de l'Uechtland quand la ville de Fribourg s'éleva. Les seigneurs et les gens de trois lieues à la ronde

[144] « Fullo de Corpastour; cementarius de Arconcie; domus carpentariorum de Unens; Cuno pelleterius; Petrus pellifex; faber de Vonant. »

[145] On voyait déjà des fenêtres avec des carreaux de verre dans l'église du couvent.

[146] « Balistarius de Montagnie; Wilhelmus cursor Abbatis. »

[147] « Rodolfus mercator, de Novocastro. »

[148] Ulrich de Ochtlandia, 1172, Ulrich de Equestor (du comté équestre), un chevalier du Valais, etc.

[149] Beroz de Avrie (qui s'écrit aussi Avril, de Aprilibus, Affry), 1173; les seigneurs de Goumoëns; de Tribus vallibus (Treyvaux); Corberes; Troitorrens (maintenant Treytorrens); Villars; Despindes (d'Ependes); de Planfeyun; d'Echarlens (Echallens); le chevalier de Prangin; Mont-Macun (Maggenberg); de Pelpa (Belp); Cudrefin; de Adventicha (d'Avenche); Englisberg; le chevalier de Praroman; Colombier; Rances; le chevalier de Donno Petro (Dompierre); Essarra (d'Esserts ou de La Sarra?) Villette; de Valerys (Valeires; d'Horuns (Oron); Sedor (Seedorf); de Pres; Hauteville; le chevalier de Vicens.

[150] « Advocatus Uzenstorf; Minister Bosonis (à Bossonens); li Séchaus (écuyer tranchant) d'Arconcie; Minister de Viveis, Dapifer de Blonay; Mestralez de S.-Symphoriano (Métral de Saint-Saphorin). »

[151] Thuring li bels dois (aux beaux doigts).

s'unirent à elle; la ville et la campagne [152] s'érigèrent en commune sous un avoyer, élu jusqu'à ce jour annuellement par tous les citoyens.

L'exemple du duc Berthold fut suivi par son fils[153], le cinquième de ce nom; car ils avaient un plan suggéré, non par leurs passions, mais par l'état de cette époque. Tous les grands barons dans les montagnes, tous les seigneurs puissans en Bourgogne, levèrent leurs troupes contre le duc, lieutenant impérial. Les historiens des villes des Zæringen disent que ce fut en haine d'une juste administration; ses adversaires se croyaient attaqués dans leur liberté héréditaire. Mais ils furent deux fois battus [154], parcequ'ils n'agirent pas ensemble avec leurs forces réunies [155], et qu'au lieu de profiter d'un grand nombre de positions favorables, ils se retirèrent, à l'approche de l'ennemi, dans ces vallées des Alpes couvertes d'une neige profonde [156], où les rocs et les glaciers entravaient toute bonne évolution [157]. A cette époque, le duc érigea en petites villes, le village près d'un vieux château héréditaire [158] nommé Berthoud [159], dans le landgraviat, et celui de Moudon

[152] *La vieille république* s'étendait depuis la Sense jusqu'à la Meconidra, et depuis Villers-les-Moines jusqu'au ruisseau de Plafeyon. *Chronique de Fribourg*. Msc.

[153] Le duc mourut en 1185. Berthold V lui succéda.

[154] En 1190, entre Avenches et Payerne; en 1191, dans le Grindelwald. Il paraît qu'ils se soulevèrent lorsque l'empereur Frédéric I perdit la vie.

[155] Bubenberg, Montenach ou Montagny et d'autres étaient pour le lieutenant.

[156] Le 12 avril 1191.

[157] Inscription d'une des portes de Berthoud, ap. *Schöpflin; Chronique de Justinger; Tschudi*, 1191.

[158] *Justinger*.

[159] Ce nom français vient sans doute du nom du fondateur.

dans le Jorat [160]. Cependant il cherchait un endroit sûr, indépendant de l'Empire, également près de tous ses ennemis, et non suspect à son parti.

Une petite bourgade nommée Berne [161] était près du château de Nidek, sur une presqu'île que forme l'Aar qui, sortie du lac de Thoune, traverse le pays avec la rapidité d'une flèche. Toutes les rives voisines entre lesquelles mugissent, en formant mille sinuosités, ses flots profonds, sont hautes et escarpées. Un grand pâturage s'étendait autour de Berne, et derrière s'élevait un bois plus vaste encore. De la colline voisine du Gurten on apercevait disséminées quelques métairies, Bümpliz, par exemple, peut-être un village paroissial (Köniz), et au loin, dans les solitudes, des châteaux forts et sombres; du côté de l'Argovie, une hauteur arrête la vue; de l'autre côté de la forêt, les seigneuries de la maison de Neuchâtel se perdaient au pied du bleu Jura, dont la chaine moyenne et ondulée sépare la Haute-Bourgogne de l'Helvétie. Derrière le Gurten s'élèvent progressivement des collines et des montagnes qui montent en gradins jusqu'aux glaciers de l'immense chaine des Alpes, dont quelques cîmes, vierges de pas humains, portent dans les régions pures de l'air leur solitaire pyra-

[160] *Tschudi*, 1190.

[161] « Burchardus *de Berno*, miles, » 1162, neuf ans avant la fondation de la ville; ap. *Schöpfl.* t. IV, p. 104. Il serait superflu de soumettre un sérieux examen l'idée de M. *de Francheville*, qui, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de Berlin* de 1779, dérive le nom de Berne des Warnes, qu'il transporte des Bouches-du-Rhin et du voisinage des Anglo-Saxons aux bords de l'Aar, sans la moindre indication fournie, je ne dis pas par un document, mais même par quelque mauvaise chronique. On a de même changé *Uechtland* en *Nüchtland*, afin d'y placer les Nuithons de Tacite.

mide. Environ un mois après que les barons eurent été battus par Berthold dans une des plus hautes vallées, ce duc fit entourer Berne de murs et de fossés [162] par Cuno de Bubenberg [163]; Cuno dépassa les limites indiquées, et après lui on étendit encore l'enceinte de la ville. Long-temps la fortune de cette cité parut indécise; l'air est rude, la contrée était généralement sauvage; mais l'amour de la liberté y rassembla la noblesse des environs, parce que cette ville n'était pas soumise à une maison princière, mais se trouvait sous la protection immédiate de l'Empire. La majesté de l'Empereur n'était guère plus élevée au-dessus du paysan libre et du bourgeois que du haut baron; sous sa protection, le bourgeois était aussi sûr dans sa demeure que le baron dans son château. Les illustres empereurs de la maison de Hohenstaufen retenaient unies toutes les parties de l'Empire par l'ascendant de leur génie; ils remplissaient l'Europe de la gloire de leurs grandes actions, et accordaient leur protection à cent populations si elles obéissaient, ou leur imposaient des lois. Berne fut bâti par les hommes libres et les nobles des juridictions environnantes; le seigneur d'Egerdon construisit une rue [164]; le seigneur de Bubenberg habitait une hauteur du côté de l'Aar; le vert rivage [165] avec ses moulins et le droit de pêche, lui appartenait; Rodolphe

[162] *Justinger*, 1420; les monnaies de la ville de Berne, jusqu'à 1656; *Tschudi*, 1191.

[163] Son maréchal, d'après *Alb. a Bonstetten, Chron.* 1481

[164] « Vicus de Egerdon. » *Charte de* 1314. La rue du Collége. M. *de Wattenwyl*, Msc.

[165] Le quartier de la Matten (prairie). Son habitation est devenue la propriété de la maison d'Erlach, qui n'y a renoncé que récemment.

d'Erlach [166], chevalier de la vieille noblesse bourguignonne et allié par ses fiefs, sinon par le sang, à la maison de Neuchâtel [167], de Muhlern [168] et beaucoup d'autres nobles chevaliers, de la noblesse et de la vie desquels il n'est resté d'autre monument que cette ville de Berne, vinrent aider à la bâtir. A eux tous a survécu le nom d'Erlach; deux fois l'état fut sauvé de la ruine par cette maison; sept d'Erlach ont gouverné la ville comme avoyers [169]. De bonnes familles bourgeoises de Zurich

[166] Nommé dans la *Charte du comte Ulrich de Neuchâtel pour Hauterive.* Les d'Erlach furent dès l'origine bourgeois de Berne, comme Adrien de Bubenberg l'attesta devant le Grand Conseil en 1470. *Frickard, Guerre des Seigneurs.*

[167] Le premier d'Erlach, Walther, fondateur de l'église de Grosshöchtetten, est mentionné vers 1100. Lui et Christophe sont nommés dans les livres de tournois aux années 1104 et 1165; ces registres seuls ne prouvent pas l'ancienneté de la famille, mais l'opinion qui régnait à cet égard. Une tradition sur leur parenté avec la maison de Neuchâtel se trouve dans les *Fragmens histor. de Berne,* t. I, année 1298. Trois choses sont prouvées par les documens : 1° que les d'Erlach, « ad Herilacum, » avaient été châtelains (« castellani ») à Cerlier, en allemand Erlach, d'où ils ont tiré leur nom. Ces sortes de châtelains avaient le même office que dans d'autres villes les vicomtes ci-dessus, ch. XIII, n. 183, et *Brussel, de usu feudor.*, ap. *du Cange,* voce « Castellanus. » 2° que Bremgarten ayant été détruit en 1299 au détriment du comte Rodolphe de Neuchâtel, le dommage fut également supporté par Ulrich d'Erlach; tous les deux furent indemnisés ensemble par la ville de Berne et donnèrent quittance ensemble; 3° que Hartmann de Nidau, prévôt à Soleure, était cousin des d'Erlach.

[168] *Bubenberg,* l. c.

[169] *Diebold Schilling* dédia en 1480 une histoire de cette maison à l'avoyer Rodolphe d'Erlach. Voy. sur les services militaires de cette famille en France, *Zurlauben, Hist. milit. des Suisses.* Leurs actions dans les autres pays sont rapportées dans *May, Hist. milit. des Suisses,* t. II. Parmi les officiers supérieurs suisses, les d'Erlach sont les seuls qui aient acquis de la gloire dans les combats sur mer.

et de Fribourg en Brisgau apportèrent à Berne l'esprit de bourgeoisie. Beaucoup d'artisans s'y établirent dans l'espoir d'un gain plus grand. Le rapprochement et l'émulation facilitèrent les commodités de la vie, inconnues jusqu'alors; en sorte que la population, bien disposée, bien nourrie et à l'abri de tout besoin, se multipliait avec plaisir. La ville fut bâtie en bois. Une église en l'honneur de Notre-Dame fut consacrée par l'évêque de Lausanne [170]; plus tard, l'héroïque martyr Vincent devint le patron de la ville. Ensuite on organisa un conseil présidé par un avoyer [171]. On conforma la législation à celle de Cologne et de Fribourg en Brisgau. La bourgeoisie n'était pas nombreuse, mais forte par ses mœurs; elle consistait en bons citoyens et en guerriers qui estimaient la liberté le plus grand bien de la terre et la vraie dignité de l'homme. Telle fut, sous l'empereur Henri VI et le duc Berthold de Zæringen V, l'origine de l'état de Berne.

Bientôt après, une querelle s'éleva entre la maison impériale et le duc Berthold; car deux puissans voisins en trouvent toujours quelque sujet. Mais tandis que Conrad, duc de Souabe et frère de l'Empereur, préparait une terrible guerre [172] au duc, il fut assassiné par un homme jaloux de ses intrigues avec sa femme [173]. Peu après le duc, l'empereur Henri VI mourut. La vie

170 *Registres de la grande église de Berne.*

171 Voy. la constitution de 1218. Il y eut au commencement un conseil de douze membres, et un plus considérable de cinquante. *Charte de Marquard de Rotenbourg*, 1249.

172 «Omnes pene commovit provincias;» Berthold «in magno terrore positus.» *Chron. Weingart.*

173 *Ursperg.* Cela arriva à Durlach.

glorieuse de cinq ducs successifs, et d'anciennes[174] richesses, que Berthold, plus heureux que louable[175], augmenta beaucoup, avaient mis la maison de Zæringen en grande considération. C'est ce qui engagea les ennemis de la maison de Hohenstaufen à lui offrir la couronne impériale; ils désiraient un roi qui leur dût son élévation. Mais le duc préféra régner avec puissance, revêtu des dignités de ses pères, plutôt que d'être un empereur faible[176]; il se fit rendre par Philippe, frère de feu l'Empereur, presque le double[177] de la somme dépensée pour faire les premiers pas vers le trône[178]. Ensuite, en paix avec lui et son frère Otton, comte palatin, il régna encore vingt ans sur les terres héritées de ses pères, riche en or, puissant par ses armes victorieuses, sévère envers les grands, paternel à l'égard des villes.

Le droit et la force se disputaient toujours le pouvoir à Genève. Comme les anciennes villes étaient la plupart bâties sur des collines, en vue de leur sûreté, et de là s'étaient étendues dans la plaine, les citadelles comprises dans leur enceinte[179] devenaient souvent dangereuses à la liberté; les habitans des quartiers inférieurs regardaient d'un œil jaloux ceux de la partie supérieure de la ville[180]. Lorsque, dans une vieillesse

[174] *Otto de S. Blasio.* [175] *Ursperg.*

[176] « Dissuasus » a consiliariis propter contradictionem principum orientalium. » L'Allemagne orientale n'était pas pour lui. *Otton de Saint-Blaise.* « Videns se quasi compulsum (on voulut le forcer à accepter la dignité), in Moguntia recessit. » *Hemmerlin.*

[177] 11,000 marcs pour 6,000.

[178] *Schöpflin* d'après des contemporains.

[179] Ἀκρόπολις

[180] Déjà la charte de 1184 distingue à Genève « civitas » et « villa. » Aujourd'hui encore la ville est divisée en cité et rues basses.

caduque, Arducius gouvernait encore la principauté et l'évêché, Guillaume, comte de Genevois [181], fortifia un château dans le haut de la ville. Le vieillard s'opposa à cette entreprise; l'archevêque de Tarantaise menaça de punir cette construction par l'excommunication [182]; mais Nantellin ayant succédé au grand Arducius, ne put éviter d'accuser le comte auprès de l'Empereur; le comte s'échappa de la cour imperiale; sur quoi il fut mis au ban comme ennemi de l'Empire; les fiefs qu'il tenait de l'Eglise furent rendus à celle-ci, et Guillaume dut payer vingt mille sous (*solidos*) de dommage [183]. Dans le cours de ce démélé, Saladin le Kurde [184], sultan d'Egypte, remplit soudain de terreur la chrétienté en soumettant de nouveau Jérusalem et le Saint-Sépulcre au pouvoir des mahométans. Comme tous les rois suspendaient leurs guerres, Nantellin sursit aussi à l'exécution de la sentence obtenue [185]; il se contenta d'exiger la sûreté de son clergé, de ses sujets et de ceux de son parti que le comte Guillaume réclamait comme siens [186]. La paix fut jurée à Genève par le comte de-

[181] D'après le registre de famille dans *Guichenon*, Amédée, auquel le duc de Zæringen voulut confier l'avouerie de Genève, avait un fils du même nom et un frère du nom de Guillaume. Celui-là laissa une fille, dame de Gex; celui-ci fut la souche des possesseurs subséquens du comté de Genevois par ses deux fils Humbert et Guillaume II.

[182] *Sentence prononcée à Aix par l'archevêque de Vienne*, 1184; dans *Spon*.

[183] *Charte de l'empereur Frédéric*, Casal, 1186; *deux déclarations de même*, Mulhouse; même année. *Ibid.*

[184] *Bohaeddin*, dans la vie de Malek en Nahr Abul Modaffar Selah-eddin Joseph.

[185] « Quandam suffrenciam fecit. »

[186] « Suos facit. »

vant l'autel de saint Pierre sur une hostie consacrée, et par ses frères [167] et ses nobles vassaux sur de saintes reliques ; ses nobles (*vavassores*) donnèrent des sûretés (*securitates*) ; trente pages promirent de se présenter deux fois l'an à Genève comme garans de la paix [188].

L'autorité des évêques n'en demeura pas moins toujours plus faible et plus vacillante que ne le fut plus tard l'indépendance de la ville dans ses guerres contre de plus grands princes ; chaque évêque prenait des mesures différentes suivant son caractère. Pierre de Sessons [189] négligea bien des choses pour lesquelles Arducius eût mis en émoi le pape et l'Empereur [190] ; il cherchait sa sûreté, non en défendant franchement ses droits, mais en divisant ses grands voisins [191]. Comme le comte Thomas de Savoie ne rechercha qu'alors la suzeraineté sur Genève [192], on peut attribuer ses prétentions aux circonstances ; mais Pierre perdit les cœurs, à cause de la légèreté de ses manières [193], en portant des habits courts, en ne se levant pas toujours pour les matines, en oubliant de donner la bénédiction dans les rues, et parce qu'il aimait la chasse à l'oiseau, qu'il venait parfois avec trente chevaux chez de pauvres prêtres, permettait aux ecclésiastiques de jouer aux dés et aux échecs (*scacis et deciis*) et leur infligeait

[167] Seigneurs de Faucigny et de Jais (Gex).

[188] *Arbitramentum* de l'archevêque de Vienne, *Spon*.

[189] De 1218 à 1219.

[190] Un interdit contre le comte de Genevois ; l'hommage de Faucigny ; l'autorité sur Gex ; il permit qu'à Genève le comte fût nommé dans les ordonnances et les défenses. *Enquête contre l'évêque de Genève. Ibid.*

[191] « Jactavit ostile quod ipsi se tenerent. »

[192] *Enquête et déclaration du comte G. Thomas à l'évêque Bernard*, 1211.

[193] « Incessu levis et gestu. »

une fois pour toutes une amende de quarante sous pour une concubine et de vingt-cinq pour l'adultère. Il n'avait pas les mœurs de son état. En vain il augmenta jusqu'à mille marcs [194] les revenus de la table épiscopale [195], bâtit à Genève un château dans l'île pour protéger son peuple [196], étendit jusqu'à Marseille le commerce de draps (*racellum*), et donna des bénéfices vacans à de jeunes gens pauvres et distingués. Inconséquent, il oubliait souvent que chez un prince-évêque la considération pour le prince repose sur les vertus du prélat. Il négligeait la chaire, le confessionnal, les visites de diocèse et la confirmation, et il ne tenait pas toujours le synode annuel [197] dans la cathédrale; il semblait plus favorable à la confrérie (*confraternitas*) qui entreprit la réparation des ponts qu'à celle qui veillait à la conservation de l'église de Saint-Pierre. En bien des choses il ressembla aux papes, qui dans le XV^e^ et le XVI^e^ siècles hâtèrent la ruine de la hiérarchie; à côté d'excellentes qualités ils n'avaient pas celles qu'exigeait leur état.

Sous un gouvernement si peu conséquent, Genève serait devenue province savoyarde, si le duc Berthold de Zæringen n'eût résisté [198] à l'ambition du comte Thomas par une guerre dévastatrice [199], et si à Genève le chapitre n'eût eu la vigilance d'un sénat.

[194] *Gauthier* a calculé cette somme en 1731, à 30,000 livres de Genève, dont 14 1/3 valent 24 livres tournois.

[195] Il répara aussi Merva..

[196] La tour que l'on regarde comme l'ouvrage de César. *Gauthier.*

[197] «Synodus;» il y en eut aussi à Lausanne. *Charte de l'évêque Roger pour Hauterive*, 1201. En remplacement des conciles provinciaux qui avaient lieu autrefois annuellement.

[198] *Traité de paix à Hautcrest*, 1211. *Chartul. Laus.*

[199] «Post guerram ducis Bertholdi crevit nemus Trous.» *Cbunegr. Chartul. Laus.*

Lorsque jadis Guillaume, comte de Genevois, fut mis à l'interdit, un évêque confia peut-être au comte Thomas les droits que Guillaume avait exercés[200]; le vidomnat, comme fief, avait été engagé aux évêques[201]; long-temps ils tinrent eux-mêmes la cour de justice; enfin Pierre de Sessons établit un juge (*officialis curiæ*), parce que l'usage fréquent du code romain compliquait le droit[202]. Il afferma à toujours (*accensivit*) les terres que ses prédécesseurs avaient fait cultiver; beaucoup de gens craignaient que cela ne le rendît indifférent à la prospérité du cultivateur; car depuis long-temps déjà il regardait l'argent comme la meilleure richesse. Quand les populations augmentèrent et que toutes sortes d'industries commencèrent à fleurir, les grands abandonnèrent leur antique simplicité et ne dédaignèrent aucun moyen de se procurer de l'argent. Les impôts devinrent l'art des princes, et il ne demeura des vieilles mœurs que la violence: notre paresse voudrait toujours moissonner là où elle n'a pas semé.

Alors déjà les agriculteurs autour de Genève se plaignaient de ces taxes inaccoutumées[203]; l'évêque de Lausanne altéra la monnaie[204]. Un château de brigandage, les Clefs[205], était situé sur l'Orbe, près du dé-

[200] Aussi est-il possible que Jean Alavard ait été son juge en 1200, comme le rapporte *Guichenon*.

[201] Par les ancêtres de Pierre de Confignon. *Enquête*.

[202] *Hénault*, sous Phil. Auguste.

[203] Dans l'*Enquête*.

[204] «Quassavit monetam.» *Chron. Chartul.* La plainte des Bâlois sur les fausses monnaies se trouve dans la *charte de l'empereur Frédéric en faveur de l'évêque Ortlieb*, 1152.

[205] *Bref du pape Innocent II à l'évêque Wido de Marlaniaco*, à Lausanne. *Chron. Chartul.* Du reste, le véritable nom est *les Clefs, les Clés*; néanmoins nous écrirons aussi *Lesclies*, pour nous conformer à l'usage.

filé qui conduit dans la Haute-Bourgogne. Comme les lois se taisaient, on ceignit les villages de tours et de murailles [206]. Les incendiaires se multiplièrent; à Genève on enlevait des femmes [207]. Gui de Marlagny fut dépouillé de l'épiscopat de Lausanne, en raison de la corruption de ses mœurs [208]. D'un autre côté, le peuple commençait à lutter pour la liberté; on bâtit des villes pour la sûreté du pays et des couvens pour sa culture. Tout était encore à exploiter; on ignorait ce que chaque peuple deviendrait.

Dans la guerre de Savoie, le duc de Zæringen voulut soumettre ou punir le pays du Valais, à cause de l'amitié qu'il montrait pour ses ennemis [209]. Il se rendit par un sentier presque impraticable dans les plus hautes Alpes, à travers le mont Grimsel, dans les glaciers duquel on voit sourdre l'Aar. Quand les Valaisans aperçurent la fumée des villages supérieurs, toute la population, sous la bannière de l'évêque Warin de Sion, attendit l'ennemi près du village d'Ulrichen. Les seigneurs bourguignons combattirent comme des gens auxquels il semblait peu sage d'agrandir par une victoire la puissance incommode du duc; les Valaisans maintinrent leur liberté [210].

Une tranquille indépendance contentait Genève et le

[206] Berthold de Neuchâtel, évêque de Lausanne, 1211, fortifia Villarsel et Lutry, ainsi que Guillaume d'Escublens, son successeur. *Chron. Episcop.* Conrad de Zæringen doit avoir fortifié Morges.

[207] *Enquête.*

[208] «Propter enormitates et incontinentiam suam.» *Chron. Chartul.*

[209] Ici tout est obscur, en sorte qu'on ne peut faire que des conjectures; celles-ci se fondent sur la coïncidence des temps; en 1211 la guerre avec la Savoie durait encore, et la tentative contre le Valais eut lieu.

[210] *Simler, Vallesia; Tschudi*, 1194; *Inscription dans Ulrich.*

Valais. Entre les laïques, le comte palatin rivalisa de grandeur avec Zæringen ; le comte de Savoie marchait leur égal ; Gruyère et Neuchâtel étaient riches en biens. Après la mort d'Otton, comte palatin, fils de l'empereur Frédéric, Otton de la maison des comtes d'Andech, surnommé de Méranie, devint comte de la Haute-Bourgogne par Béatrix, fille du comte palatin, et reçut aussi de la maison de Lenzbourg la part que pouvaient hériter les femmes ; l'avouerie de Sekingen, à qui appartenait le pays de Glaris, passa au comte de Habsbourg[211]. La libre[212] abbaye de Romainmôtiers, autrefois heureuse de la protection bourguignonne[213], se crut en sûreté sans elle, tant que vécut le duc de Zæringen. Dans sa cour ecclésiastique, le prévôt avec son vicaire-général et son châtelain jugeait les causes de ses vassaux près du lac du Jura, dans la vallée où l'Orbe prend sa source[214] et en beaucoup d'autres lieux.

Moudon, château du duc de Zæringen, fut inféodé au comte Thomas de Savoie par Philippe I, roi d'Allemagne[215] ; ou Philippe voulait occuper le duc, ou il ne

211 *Charte du comte Rodolphe de Habsbourg*, 1207. *Herrg.* Il est curieux qu'on ne lui ait pas présenté pour modèle Otton, mais Arnoulph, comte de Baden ; celui-ci était de la famille de Lenzbourg.

212 Bulle ou plutôt renseignemens sur une bulle du pape Clément II, 1046.

213 Document sur une chaudière à sel à Salins, 1083.

214 La « possessio de lacu (lac de Joux) est reconnue dans une *charte de l'évêque Gui de Lausanne*, de 1143 ; Valorbe est nommé dans une autre *Charte du même évêque de* 1148.

215 *Charte au sujet de ce « Castrum »*, 1207. Ruchat la rejette ; on ne peut douter de son iniquité. S'il n'y a pas une erreur de copie trois fois répétée, le roi se nomme Philippe *second*, par une prétention ridicule à la succession de Philippe l'Arabe, qui fut empereur ainsi que son fils, depuis 245 jusqu'en 250.

savait pas ce qu'il signait. Les armes du duc empêchèrent cette usurpation[216].

Cette même maison s'était approprié les grands biens que les anciens rois du pays avaient donnés à l'abbaye de Saint-Maurice ; cependant Amédée II, par motif de conscience, rétablit le clergé dans ses droits[217]. Lorsqu'il partit pour la Terre-Sainte avec Louis VII, roi de France, il prit au couvent, non sans de solennelles promesses, une table de soixante-cinq marcs d'or. Mais Humbert, son fils, était mineur. Pendant un certain temps les biens du clergé restèrent en grande partie dans des mains séculières[218]; et au milieu des désastres de ses guerres, le peuple et les troupeaux de Saint-Maurice furent inquiétés jusqu'aux portes de ce bourg[219]. Le comte fit tout ce qu'il put pour les dédommager. Ces princes étaient plus dangereux pour les laïques; ils expiaient ailleurs par des dons pieux l'oppression qu'ils faisaient peser sur eux.

A titre d'un double droit, la maison de Neuchâtel[220] possédait dans le pays romand et dans l'Helvétie allemande[221] beaucoup de fiefs de l'évêché de Lausanne.

[216] Voyez les documens cités n. 198 et 199. A ces événemens se rapportent sans doute la destruction de la tour d'Ouchy, mentionnée dans *Chron. Chart. Laus.*, ainsi que la captivité d'un chevalier de Dompierre, ap. *Meldun in lib. donat. Altarip.*

[217] *Charte d'Amédée*, 1144.

[218] *Amédée de Lausanne, charte de* 1150; *sa plainte contre le seigneur Renaud;* deux *donations du comte Humbert* dans les vallées valaisannes de Bagnes et d'Octier.

[219] *Charte du comte Humbert*, 1177.

[220] Neuchâtel est nommé pour la première fois dans une *charte de* 1162.

[221] «In Theutonica et in Romania terra»; *Investiture de l'évêque Roger*, 1160.

Ces comtes défrichèrent le pied du Jura [222], les rives du lac de Bienne [223], de la Thièle et de l'Aar [224]; ils possédaient l'avouerie de Hauterive [225]. Ils étaient riches en terres et en joyaux [226]. Ils comptaient beaucoup de chevaliers, d'écuyers et d'ecclésiastiques parmi leurs vassaux [227]; ils donnèrent à la ville de Neuchâtel les lois de Besançon [228], la principale cité de la Haute-Bourgogne; on peupla les vallées supérieures du Jura [229], et l'on améliora le terrain avec de la marne pour y former des prairies [230].

Dans l'Helvétie allemande, la maison de Habsbourg s'agrandissait avec tant de persévérance [231] et de bonheur, et celle de Kibourg était si prépondérante par

[222] Colombier, Corcelles, Vaux-marcus et Gorgier sont nommés dans les registres de Hauterive et dans *Dunod*.

[223] Le comte Mangold est cité en 1165 comme seigneur du château de Nidau. *Dunod*. « Anesum » (Anet), Nevrol, Tesson (Diesse) sont nommés dans la *charte du Pape pour le couvent de Cerlier*, 1182.

[224] Strassberg était déjà la propriété de Mangold. *Dunod*. *Charte d'inféodation de Selsach et Bettlach par Saint-Urs à Soleure*, 1181. *Herrg.* Bref du pape, 1182, où l'on trouve le nom de Granges, « Grangiæ »; = village devenu récemment assez célèbre dans l'affaire des réfugiés politiques. C. M.

[225] Archives de Hauterive.

[226] Charte de Hauterive, à l'occasion de 24 joyaux que Berthold de Neuchâtel donna en gage pour un emprunt de 80 livres.

[227] « Homines. » *Comte Ulrich*, IV, 1238.

[228] 1214. *Dunod*.

[229] « Vallis rubea; terra Rubea inter duas fossas. » *Lib. donat. Altarip.*, aujourd'hui *Val-de-Ruz*, nom qui ne signifie donc pas Vallée de Rodolphe.

[230] Les *livres de Hauterive* parlent aussi de « mangleriæ ». Cet usage de la marne remonte aux anciens Gaulois. *Plin. Hist. N.* l. XVII, c. 4.

[231] Plaintes sur des injustices, voy. *Act. Murens.* p. 74.

ses anciennes richesses, qu'il était douteux laquelle, après l'extinction des Zæringen, partagerait le premier rang avec la maison de Savoie ou s'y placerait seule. A la mort du comte palatin, la maison de Habsbourg acquit, outre l'avouerie de Sekingen, le fief masculin du comté de Rore en Argovie [232], que les Lenzbourg administraient auparavant. Les comtes de Kibourg possédaient les terres des Lenzbourg situées dans les montagnes. Ils bâtirent Diessenhofen [233], petite ville au bord du Rhin, près d'une forêt. Le comte Hartmann lui accorda les libertés et les droits dont jouissaient les villes des ducs de Zæringen [234]. Il fonda aussi Winterthur, dans la plaine au-dessous de Kibourg [235]. Ces fondateurs de villes, dont l'amitié était recherchée des Empereurs [236], brillaient dans les tour-

[232] De là la charte de 1239 dans *Herrg.* Auparavant la maison de Habsbourg possédait en Argovie un bien patrimonial et non un comté.

[233] Auparavant il y avait à deux métairies (Höfe). Le comte Hartmann donna en 1178 des lois à la ville; elles sont citées dans l'*acte de confirmation* de 1260.

[234] « De jure civium Colonensium apud Friburg sententia discutietur. » *Ibid.* Lorsque le sens du code fribourgeois était controversé, on s'adressait, pour le déterminer, à la cour suprême de Cologne, de qui Fribourg relevait en matière judiciaire. Hartmann demande que les habitans de Diessenhofen s'en rapportent, dans les cas de doutes semblables, à la décision du tribunal de Fribourg.

[235] *Füssli, Géogr.* t. IV.

[236] Le comte Hartmann fut un des premiers partisans de l'empereur Frédéric. *Chronique d'Anshelm* ad 1212. MSC. — La chronique bernoise d'Anshelm, ainsi que celles de Justinger et de Tschachtlan ont été imprimées à Berne, depuis la mort de Muller, par les soins d'hommes très-savans dans l'histoire de la patrie, MM. le doyen Stierlin et feu le professeur J.-R. Wyss; Justinger, en 1819, 1 vol. in-8°; Tschachtlan, en 1830, 1 vol. in-8°; Anshelm, de 1825 à 1833, 6 vol. in-8°; les trois derniers volumes ont été publiés par M. Stierlin seul. La première de ces

nois [237]; dans le pays ils allaient souvent à l'église seuls, à cheval, le faucon sur le poing; alors le curé les invitait à dîner, présentait de l'avoine au cheval et un œuf à l'oiseau [238].

La frontière de la Rhétie [239] était soumise aux comtes de Rapperschwyl, dont la puissance et la renommée, comme celles des comtes de Tokenbourg, reposaient sur la culture de leurs terres et les passages commerciaux. Ils vivaient dans les montagnes, aux confins des déserts alpestres; leur plaisir était la chasse; ils trouvaient le bonheur dans un manoir solitaire. Le comte Rodolphe de Rapperschwyl le sentit, lorsqu'au retour de lointains pays il revola dans les bras de sa femme. Son intendant vint à sa rencontre, et, par des regards significatifs, lui annonça une triste nouvelle; le comte s'écria : « Dis-moi ce qu'il te plaira; mais seulement ne parle » pas contre la bien-aimée de mon cœur, la comtesse, » la joie de ma vie. » Le valet eut peur; il voulait l'accuser d'infidélité. Aussitôt il détourna le discours sur la défense du pays contre les ennemis de son seigneur, conseillant de bâtir un château et une ville, à l'endroit où le lac de Zurich se rétrécit entre deux promontoires. Telle fut l'origine du nouveau Rapperschwyl [240], à l'entrée d'un important passage, sur la route de la Rhétie, de l'Italie et d'Einsidlen, abbaye dont

chroniques va depuis l'origine de Berne jusqu'à l'an 1421; la seconde, de 1421 à 1466; la troisième, depuis l'origine jusqu'en 1526. C. M.

[237] Relation d'un tournois à Zurich, 1165. *Ibid.*

[238] *Charte de la seigneurie de Mörsbourg. Füsslin* l. c. t. I, p. 100.

[239] La marche supérieure, Tuken, Grynau et Uznach furent apportés en 1187 à la maison de Tokenbourg par une héritière de la maison de Rapperschwyl. *Füsslin*, l. c. t. III, p. 24.

[240] *Tschudi*, 1091, d'après une tradition.

l'avouerie appartenait à la maison du comte Rodolphe [241].

Ce noble comte, comparé au comte Henri de Tokenbourg, prouve combien le bonheur est plutôt le partage d'une excessive bonté que d'une injuste défiance. Un corbeau enleva, par une croisée ouverte, l'anneau nuptial de la comtesse Idda de Tokenbourg, de la maison de Kirchberg ; un valet du comte Henri le trouva et le prit ; le comte le reconnut à son doigt. Furieux, il courut vers la malheureuse Idda, et la précipita dans le fossé du château, bâti sur un roc escarpé ; puis il fit traîner du haut en bas du rocher son valet attaché à la queue d'un cheval sauvage. Cependant la comtesse se retint à des broussailles, dont elle se dégagea de nuit. Elle se rendit dans une forêt où elle vécut de racines et d'eau, dans la foi au Sauveur de l'innocence. La sienne ayant été reconnue, un chasseur trouva la comtesse Idda. Mais, malgré les instantes prières du comte Henri, elle ne voulut plus vivre avec lui, et se retira dans le couvent de Fischingen, où elle vécut sainte et tranquille [242].

L'abbé de Saint-Gall avait un plus grand revenu que

241 *Le même*, 1142, 1177. Henri, frère de Rodolphe, apparaît en 1099 comme fondateur de l'église d'Uster. *Annales*. Nous avons vu au chap. XII les seigneurs d'Uster, comme ceux de Rapperschwyl, sortir d'une branche collatérale des Guelfes.

242 *Vita S. Iddæ cum genealogiis comitum de Tokenburg et Kirchberg*. Constant. 1685, in-8°, d'après une relation que le premier traducteur latin, Albert de Bonstetten, en 1481, trouvait écrite en allemand suranné. Le couvent peut avoir été fondé déjà vers 940 par les gentilshommes de la maison de Tokenbourg ; alors déjà il existait une forêt appartenant à la communauté religieuse. *Maurer*, dans la *Bibliothèque de Haller*, III, 463.

l'évêque de Coire[243]; les Empereurs recherchaient l'avouerie de son couvent[244]; aux diètes, il était assis près des princes de l'Empire[245]; il prenait part à leurs guerres, à la tête de vingt casques[246]; car l'état ecclésiastique s'éloignait à tel point de sa première innocence, qu'un jour de Vendredi-Saint un abbé de St-Gall mena des troupes débloquer le château de Forstek[247]. Quoiqu'il fût supérieur en richesses et en rang[248] à bien des grands, cela prépara sa chute; aucun gouvernement n'est fort dès qu'il s'éloigne de son principe fondamental.

[243] *Tschudi*, 1179. Tout dépendait de la bonne ou mauvaise administration; Ulrich, de la maison des comtes de Véringen, dans l'espace d'une année, aliéna beaucoup de fonds et d'objets précieux, et obéra Saint Gall. Henri, de la maison des barons de Klingen, en quatre années fort difficiles à cause des services imposés par l'Empire, paya toutes ces dettes et affranchit tout ce qui avait été mis en gage. 1199–1204. *Tschudi.*

[244] L'abbé Ulrich, de la maison de Hohensax, jeune homme qui avait acquis de grandes connaissances dans les universités de Bologne et de Paris, et fort avide de gloire (*Conr. de Pfävers in gestis*), s'adressa à l'empereur Otton de Brunswic, pour défendre ses droits sur le château de Rheineck, contre l'évêque de Constance, Werner de Stauffen. Ulrich, enflammé d'une ardeur guerrière par le joyeux hennissement de ses chevaux, avait été battu dans la large plaine entre Winkel et Stürzenek. Les seigneurs d'Arbon étaient parens de l'évêque. Le comte de Kibourg, ami du duc de Zæringen, dont Ulric dédaigna le protectorat, décida la difficulté par l'intervention de sa puissance. Les droits ne sont pas clairement établis. Rheineck appartint à la maison de Montfort-Heiligenberg jusqu'à ce que le comte Conrad le vendit au comte Rodolphe de Ramsperg, *Chronique de Petershausen*, l. VI; dès lors Rheineck et le protectorat de Saint-Gall demeurèrent dans les mains de l'Empereur. *Tschudi*, 1208.

[245] *Le même*, 1201.

[246] *Tschudi*, 1202, 1203.

[247] *Le même*, 1200. Depuis que Saint-Gall prit des goûts plus chevaleresques, l'ancienne fleur de littérature disparut.

[248] Ses biens diminuèrent lorsque l'abbé Rodolphe de Gütingen, à

Parmi les villes qui florissaient en grand nombre dans tous les pays, Genève et Lausanne dans le pays romand, Zurich et Bâle dans l'Helvétie allemande, rivalisaient avec Berne et Fribourg. La bourgeoisie de Bâle demandait une juste égalité dans l'administration publique. Elle était divisée en corporations d'après les principales professions, parce qu'elle devait la continuité de son bien-être à son heureuse application aux métiers. Cette circonstance, très-générale dans le pays, donna à nos bourgeoisies des sentimens équitables, mais à quelques égards étroits[249]. Dans la plupart et les plus importantes des corporations de l'ancienne Rome, l'héroïsme des campagnards propriétaires donnait de la prépondérance aux grandes entreprises[250]; nos corporations furent plus semblables à celles du peuple grec, mais moins distinguées soit en bien soit en mal. A Bâle, sous l'autorité de l'évêque, quatre seigneurs de l'ordre des chevaliers, et deux fois autant de bourgeois notables de bonnes et anciennes familles, délibéraient sur les affaires publiques : ce sénat, doublé par les corporations, était nommé annuellement par huit électeurs, un jour de fête, et présenté au peuple. L'évêque choisissait les électeurs, deux dans le chapitre, deux parmi les chevaliers, autant parmi les bourgeois notables et dans les tribus; lui-même nommait un grand tribun ou

force de présens, acquit pour son frère et, après celui-ci, pour lui-même, l'administration peu durable de l'évêché de Coire. *Gesta S. Gall.* 1224, etc.

[249] De là l'oppression des campagnes zuricoises et bâloises au profit du monopole mercantile des capitales. D. L. H.

[250] Cette influence des grands propriétaires ruraux fut ce qui préserva le gouvernement bernois de l'esprit mercantile et monopoleur des tribus de Bâle et de Zurich. D. L. H.

chef des tribus; il confirmait le bourguemestre[251]. Ainsi toutes les classes qui concouraient à la prospérité de Bâle par leur sang, leurs biens et leurs conseils, avaient part à son gouvernement, afin qu'en se balançant dans toutes les ordonnances et les institutions, les vues partielles tournassent au profit du bien public. Alors Bâle devint la plus grande ville de l'Helvétie et de la Rhétie; elle fut le point de rassemblement de toutes les troupes frankes qui devaient préparer la délivrance du Saint-Sépulcre par la prise de l'Égypte[252].

La position de Zurich était telle, que les nations devaient souhaiter sa prospérité, et que chaque progrès de l'Allemagne et de l'Italie était un bonheur pour Zurich. Elle formait une capitale du commerce; de là les gouverneurs impériaux protégeaient la sûreté des routes commerciales par terre et par eau, du Curwalchen au Rhin, et les entretenaient en bon état; elle fournissait le canton voisin, de sel, de vin d'Allemagne et de harengs de la mer du Nord; on y échangeait le fer du Nord contre les fruits méridionaux; une infinité de villes

[251] Voy. sur cette constitution de l'an 1210, *Wurstisen, Chronique de Bâle*. C'est une opinion généralement reçue, mais pas suffisamment prouvée, que nos tribus ont été instituées à l'exemple des villes d'Italie. Parmi les témoins mentionnés dans une *charte du comte Werner de Baden* (*Zurlauben, Tables*, p. 149), une famille zuricoise porte le nom de tribuns, ou chefs de tribus (*tribuni*); mais on sait que plus anciennement déjà ce titre fut attaché à un autre office.

[252] En 1202. C'était la croisade dans laquelle Constantinople fut pris. L'abbé Martin, de l'évêché de Bâle, la proclama énergiquement dans l'église de Notre-Dame. Il suivit les croisés de Bâle par la vallée Tridentine, et enrichit la ville de reliques de saints, lesquelles opéraient des miracles. *Gunther de Paris, Hist. CPolit. sub. Balduino.*

reçurent de Zurich les premiers échantillons de l'industrie des tisserands italiens[253]. Son plus noble gain fut le sentiment de la dignité populaire, qui agrandit, avant d'autres villes européennes, celles de la ligue lombarde. Ce fut de Zurich et de la Lombardie que les idées de liberté et de confédération se propagèrent dans toutes les villes riveraines du Rhin, la plus belle partie de l'empire d'Allemagne ; ces idées furent développées avec des succès divers jusqu'aux derniers temps de la maison impériale de Hohenstaufen.

Parmi d'autres étrangers qui cherchèrent en deçà des Alpes un abri contre les querelles des Guelfes et des Gibelins, contre la guerre et la tyrannie, un des plus distingués fut Arnold de Brescia, élève de Pierre Abélard, homme qui s'efforça d'éclaircir par des idées et des expressions nouvelles[254] beaucoup de vérités encore obscures. Arnold avait un esprit élevé qui soumit son corps à une sévère abstinence[255] ; il scrutait la constitution de la hiérarchie d'après le but qu'elle se proposait[256], mais il révérait la religion dans la majesté de sa primitive et mystérieuse grandeur. Car il

[253] *Schinz, Hist. du Commerce.*

[254] «Sensuum vel verborum novitate.» *Bern. Gaudonis.*

[255] Voy. la lettre amère que Bernard de Clairvaux écrivit contre Arnold à l'évêque de Constance : «Si vellis scire, homo est neque manducans neque bibens.» Lisez Matthieu II, 18 et suiv.

[256] Ou plutôt d'après le but qu'il lui prêtait, conformément à son système de mysticisme. Envisagée de cette manière, elle devait se présenter avec désavantage, vu qu'elle avait déjà bien de la peine à se défendre quand on la jugeait selon le sens littéral de l'Écriture. Bien que les progrès du temps l'eussent forcé de fonder aussi bien que possible sa considération sur cette dernière base, son esprit s'en éloignait beaucoup, et elle dut prendre les apparences de l'intérêt public pour se justifier aux yeux des hommes éclairés.

tenait à l'ancienne foi, en grande partie vraie et sublime, mais souvent mal comprise, qui admettait la doctrine suivante : « Dieu est tout ; l'ensemble de la création fut » une de ses pensées ; l'Éternel, Jésus et notre âme » sont un ; leur séparation constitue le péché ; le corps » est la punition du péché ; la charité est l'exemption » du péché ; le Saint-Esprit, c'est le sens de l'Ecri- » ture [257] ; il faut s'affranchir des liens matériels pour » remonter à la source de la lumière ; c'est là la divi- » nisation de l'homme ; sa félicité consiste dans la » contemplation ; celui qui annonce et pratique cette » doctrine est véritable prêtre ; le Diable a séduit le » clergé par des richesses et par une gloire périssables ; » il se sert de la matière, en elle-même indifférente, » pour détruire le règne de Dieu [258]. » Les hommes

[257] Dans l'acception dans laquelle on parle de l'*esprit* des lois.

[258] Il vaut la peine de comparer les déclarations de Gérard, 1037 (*Landulph. sen. Mediol. Hist. sui temp.*), et d'Amalrich (*Bern. Guidonis* ad 1204). L'histoire du mysticisme mériterait d'être traitée avec plus de soin, vu son importance relativement à l'histoire des traditions antiques, des croyances religieuses et de la psychologie, comme aussi sous le rapport de son influence durable sur l'humanité, influence qui reparaît toujours sous de nouvelles formes. L'écrivain qui osera l'entreprendre devra avant tout ne pas se scandaliser du langage des mystiques, mais l'étudier, de même qu'on est obligé d'avoir un lexique du langage de Platon pour ne pas se méprendre sur le sens de ses paroles. En second lieu, il devra se garder de ce ton tranchant dont on dédaigne tout ce qui n'est pas conforme à la mode du jour. Beaucoup de mystiques se distinguent par une grande et hardie originalité ; quelques-uns de ceux-là tombent, il est vrai, au-dessous du sens commun, mais d'autres, souvent les mêmes, s'élèvent jusque dans les plus hautes régions où puissent monter nos pensées, nos sentimens et notre imagination. Nulle part le génie n'est si voisin de Bedlam. Voy. le 4e chap. du livre IV de cette histoire. = Depuis Müller, l'histoire du mysticisme a été traitée partiellement dans plusieurs ouvrages qu'a vus naître cette savante Allemagne où la

défigurèrent de deux manières ces doctrines mystiques; premièrement, par une erreur commune, en voulant régler suivant leur imagination le plan de Dieu, que nous ne connaissons pas, beaucoup de gens condamnaient la propagation de la race humaine, qui dans ce monde est une loi naturelle; d'autres tenaient pour nécessaire de subir volontairement une mort violente, afin de devenir parfaitement semblable au Sauveur[260];

théologie est l'objet de tant de recherches ingénieuses et profondes. Nous donnons ici les titres de quelques-uns. *Schmidt*, *le Mysticisme du moyen âge dans la période de sa naissance (der Mysticismus des Mittelalters in seiner Entstehungsperiode)*, 1 vol. in 8°. — Les tomes 2 et 3 de la *Morale chrétienne* du célèbre *de Wette*, professeur à l'université de Bâle (6 vol. in-8°, Berlin 1821), renferment une histoire de la Morale chrétienne, l'un des travaux les plus distingués de ce savant : dans le second volume de cette histoire, qui est le troisième de la *Morale*, se trouve une histoire abrégée du mysticisme du moyen âge, depuis Denis l'Aréopagite jusqu'à Thomas a Kempis et au livre de la théologie allemande. — Une monographie écrite avec une grande connaissance de toute cette matière concerne un des premiers théologiens mystiques du moyen âge : *Hugues de Saint-Victor et les tendances théologiques de son époque*, par *Albert Liebner (Hugo v. S.-V. u. die theol. Richtungen s. Zeit)*, 1 vol. in-8°, Leipzig. 1832. L'auteur s'étend en même temps sur l'histoire des époques précédentes. — M. *Hundeshagen*, professeur de théologie à l'université de Berne, travaille à un ouvrage sur le chancelier Gerson, dont la théologie mystique sera traitée avec l'étendue qu'elle mérite. — Un précis excellent et fort intéressant du système mystique de ce célèbre chancelier se trouve dans un livre du docteur *Ullmann*; *Jean Wessel, précurseur de Luther* (*Joh. W., ein Vorgänger Luther's*), 1 vol. in-8°, Hambourg, 1834. En dernière analyse, une histoire complète du mysticisme et de son influence, une histoire éclairée par la lumière de l'Évangile, manque encore. C. M.

[260] Ceci d'après la déclaration de *Gérard*, l. c. Il est possible toutefois que l'archevêque ait mal interprété des expressions pleines d'enthousiasme sur le crucifiement de la chair et sur la mort nécessaire du *moi*, à moins que la folie humaine n'ait traduit ces images en réalités. Les hommes ont une activité trop fiévreuse, et ils jugent Dieu beaucoup

secondement, en appliquant imprudemment ces doctrines à des constitutions sociales, non encore susceptibles de s'épurer. De là, des querelles sanglantes, la mort de beaucoup d'hommes vertueux, des blasphèmes contre une foi mal comprise; puis, ce qui est ordinaire à la faiblesse humaine, même chez des hommes d'élite, ces grands sentimens dégénérèrent en orgueil spirituel. Les hommes de cette croyance doivent ou renoncer au monde, ou briller au premier rang dans l'administration des affaires par leur présence d'esprit et leur noble courage[260].

Quand Arnold de Brescia vint par les montagnes en Bourgogne, il trouva, dans l'évêché de Lausanne, des élèves déjà anciens de la doctrine mystique[261]. Ensuite il prêcha sa doctrine aux Zuricois; elle fut reçue dans ce canton et dans le duché de Souabe par beaucoup de citadins et de campagnards[262]; quelques-uns soutin-

trop d'après eux-mêmes, pour s'approprier le mérite de Jésus-Christ et se livrer sans inquiétude à leurs occupations. De tout temps, ils ont beaucoup ajouté à la simplicité de la doctrine chrétienne.

[260] Un grand homme d'état même peut être mystique; il n'est rien que l'esprit humain ne puisse concilier.

[261] Gérard avait vécu en 1037 dans les montagnes voisines; en 1116, Henrich habitait cette contrée. *Füsslin, Hist. ecclés. du moyen âge (Kircheng. d. mittl. Zeit.).*

[262] Nobile Turegum doctoris nomine falso
Insedit, totamque brevi sub tempore terram
Perfidus impura fœdavit dogmatis aura.
Gunther. Ligur.

Lorsque l'aisance devint plus générale, on commença de secouer le joug des prêtres. La liberté de se marier fut reconnue inévitable : « Fiscalini unde velint ducant uxores, et in ejus (du chapitre) servitio permaneant. » *Franchise impériale,* Bâle, 6 février 1130. Les chanoines se brouillèrent, à leur détriment, avec le curé qui était plus rapproché du peuple. *Sentence du duc de Zæringen,* Zurich, 1185. Bien des causes affaiblirent le respect et l'affection.

rent leurs opinions dans les diètes[263], et les transmirent à leurs petits-fils avec une foi ferme[264]; en vain Saint Bernard prodigua-t-il dans la cathédrale et dans tout le canton sa merveilleuse éloquence[265]. Plus tard Arnold prêcha dans Rome l'abolition de la souveraineté papale[266], lorsque le peuple rétablit le sénat romain[267],

[263] Accordons une mention honorable aux hommes courageux qui entreprirent, en 1151, à la diète de Conrad III, à Ulm, de neutraliser l'effet temporel de l'excommunication, et y parvinrent au commencement du règne de son successeur : « Ne suggestiones clericorum subvertant imperium. » *Fasti Corbejenses* dans *Herenberg*. A ceci se rapporte la manière de penser que nous caractériserons au chapitre suivant d'après la même source. Le pape Eugène III comprit les conséquences d'une semblable opposition. *Sa lettre à l'abbé Wichbald de Corvey*, dans *Martene et Durand, Collect. ampliss.* t. II, 553. L'Empereur ne semblait pas mal disposé à la favoriser, tandis qu'Ulrich de Lenzbourg, Rodolphe de Ramsberg, seigneur de Rheinek et d'autres restèrent neutres. Combien sa vie eût été différente, et la face des affaires eût changé, s'il eût voulu écouter, dans l'intérêt de la liberté, Wetzel, ami d'Arnold, au lieu de s'engager dans une triste lutte contre le pape et la liberté tout ensemble, en vue de son pouvoir.

[264] Servat adhuc uvæ gustum gens illa paternæ.

Philippe de Clairvaux.

[265] Au mois de décembre 1146. *Id.*

[266] Le langage de Wetzel dans sa *Lettre à l'Empereur* (*Martene et Durand*, l. c. 554), fait voir combien peu alors les amis de la liberté s'en laissaient imposer : « Clericos robur imperii ad se trahere et *fabulam de Constantini M. baptismate* et ejus in clericorum patrem *fictitiam* translationem dominii pro evangelio tradere. » La Suisse concourut militairement à ces tentatives. *La Chronique de Corvey* et le pape Eugène se plaignent de ce que quelques mille vigoureux champions des Alpes suivirent Arnold à Rome.

[267] « In Capitolium senatum erexit. » *Nic. de Aragon. Gest. Pontif.* Deux consuls et un sénat de cent membres. Eugène III, dans la lettre citée tout-à-l'heure. Le souvenir de son ancienne grandeur empêcha le peuple romain d'alors de conquérir la même indépendance que les citoyens d'autres villes d'Italie. Il était trop fier pour commencer par la subordination et le travail, et pour avancer pas à pas.

en souvenir de ses pères, dans le sentiment de ce qu'était Rome, ou sollicité par quelques seigneurs, ou mu par le seul besoin d'un spectacle. Les mœurs et les principes de l'antiquité étaient plus étrangers à ces nouveaux Romains que les noms. Lorsque l'empereur Frédéric I^er vint en Italie et que le pape Adrien IV lui donna la couronne impériale, Arnold fut persécuté par le pouvoir séculier et spirituel, condamné et brûlé vif [268]. Dans le canton de Zurich on accepta avec le plus d'ardeur, comme il arrive généralement, les parties de sa doctrine qui se trouvèrent conformes aux inclinations du grand nombre [269]; en général ces villes, quoique disposées à la piété [270], ne l'étaient pas pour le pape, et leurs prélats, désireux de la liberté pour eux-mêmes [271], n'étaient pas favorables aux libertés civiles [272].

Les grands dépouillèrent ou subjuguèrent beaucoup

[268] Il vint à Zurich en 1139; en 1155 il retourna en Italie; il fut brûlé en 1155. Gunther l'a jugé sainement :

Veraque multa quidem, nisi tempora nostra fideles
Respuerent monitus, falsis admixta docebat.

[269] Voy. sur la continuation de son mysticisme, *Vitodur*, 1339 et ci-dessous, beaucoup de faits.

[270] Urbs Thuregum, urbs famosa,
Quam decorant gloriosa
Sanctorum suffragia. *Ex officio Caroli M.*

[271] Les chanoines juraient de maintenir leur droit traditionnel, en vertu duquel ils pouvaient même changer leur bréviaire, et qui, comme plus ancien, l'emportait même sur les dispositions du sixième livre des Décrétales. *Hemmerlin, De Novis Officiis.* Ils décidèrent en 1245 de n'accorder à aucun ecclésiastique une cure à la recommandation du Saint-Siége, à moins que quatorze chanoines ne reconnussent l'opportunité de son élection. *J. H. Hottinger, Antiqq. eccl. Tigur.*

[272] *Les franchises accordées par Henri V au grand Chapitre de Zurich*, en 1144, font voir que long temps avant Arnold il existait une scission entre l'autorité municipale et les prêtres, et que des ordonnances contraires aux immunités n'étaient pas sans exemple.

de couvens riches, les uns par les abus de leur avouerie [273], un grand nombre par la force ouverte[274]; d'autres monasteres furent fondés, à cause de leur utilité pour la culture du sol, dans les angoisses des remords, ou en souvenir d'une mère bien-aimée [275]. Les bourgeois demandaient des prêtres séculiers, parce que le sentiment plus vif de leur dignité ne se contentait plus de l'office des chanoines. Chez les paysans du canton de Zurich la considération pour les moines diminua, parce que ceux-ci finirent par oublier leurs règles et toutes leurs réformes, et que, bien différens de leurs fondateurs, ils n'oubliaient pas les choses temporelles pour unir leur âme à Dieu[276]. Aussi quand le baron de Regensberg fonda un couvent de Prémontrés à Rüti, les paysans instigués par un cordonnier, nomme Berthold, détruisirent les bâtimens [277]. Cependant le comte Diethelm de Tokenbourg donna aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem la maison noble de Bubikon [278]; les

[273] Comme celles qu'Udelbard de Viviers réclamait de Payerne, à l'égard de Chiètres. *Charte de l'empereur Frédéric*, 1153, *Herrg.*

[274] *Alexandre III pour Saint-Alban, près de Bâle, contre le duc de Zæringen et d'autres*, 1168, dans *Schöpflin*, t. v, p. 110; *Sentence du duc en faveur de l'abbaye de Stein*, 1169. *Ibid.* 112; *Bref du pape Honorius à l'évêque de Bâle*, 1217. *Ibid.* 145.

[275] Comme Roggenbourg, près de Weissenborn, 1126, fondé par Conrad, comte de Biberek, évêque de Coire, et par Berthold et Siegfried, ses frères. Le jardin occupe l'emplacement de l'habitation de leur mère, Modeste de Zollern. *Geier.* L'antique dévotion a quelque chose de délicat et d'intime.

[276] Les premiers moines travaillaient avec plus d'ardeur, soutenus par leur foi.

[277] *Charte de Rüti*, 1206, dans les Annales. *Hartmann, Ann. Einsidl.* 1210.

[278] *Acte de fondation.* Il ne réclame pour lui-même que les fils d'Herwig, et une place pour bâtir une habitation près de sa cellule. Dans le

barons d'Eschenbach fondèrent à Cappell un couvent de l'ordre de Citeaux [279], et la dame de Fluntern introduisit à Zurich des chanoines augustins [280]. Les nobles agissaient en cela comme pères de nombreux enfans ou comme de bons économes, ou bien ils croyaient par leurs dons pieux mériter le ciel sans lutte pénible contre leur propre cœur [281]. A la décadence de l'ancienne noblesse, ces fondations devenaient des lieux de refuge pour ses filles [282]. Même avec les faibles restes d'une vie régulière, un couvent nourrit plus de gens qu'une seigneurie. Sans égard à la vie religieuse, cet emploi de sa fortune semblait à maint seigneur être le plus avantageux à sa famille et à celles de ses amis, à cause de l'inaliénabilité des biens du clergé et parce que ces sortes d'institutions étaient garanties par les lois canoniques comme par toutes les autres lois. C'est dans ces vues que deux seigneurs de Langenstein fondèrent en

Bref du Pape, Diethelm est nommé : « homo liberæ conditionis ; » la ville de Bubikhoven, d'après le même document, était située sur ses terres patrimoniales. Un procès naquit parce que l'ordre des chevaliers Hospitaliers ne s'exécutant pas, le comte impatient la céda à l'abbé de Saint-Jean, dans la vallée de la Thour. Celui-ci en refusa la restitution, mais inutilement. *Epitaphe à Bubikon*, 1207.

[279] *Confirmation par l'évêque Herrmann de Constance*, 1185.

[280] Charte de 1140, dans *Füssli*, t. III, p. 321.

[281] Voy. aussi sur Ittingen la *Charte de Henri-le-Lion*, 1146; *Herrg.* sur Embrach; une *Charte au sujet de reliques*, 1188, *Chronique de Silbereisen*, t. I.

[282] Couvent de femmes à Buchs, 1192. *Stumpf*, *chron. suisse*; la commanderie des chevaliers de Saint-Lazare et des chevaliers de Jérusalem dans les couvens de Seedorf et Gfenn. Les comtes de Rapperschwyl sont les fondateurs de Gfenn, et non Baudouin IV, roi de Jérusalem, qui était fort éloigné de venir en Suisse, et qui ne fut jamais guéri de la lèpre.

Argovie le monastère de Saint-Urbain [283]; non loin de là était Zofingen, abbaye fondée par les comtes de Froburg [284] qui bâtirent aussi dans le Hauenstein le couvent solitaire de Schonthal, douce retraite pour des filles qui se consacraient à Dieu [285]. Cuno de Buchsée, homme libre [286] et sans enfans, touché de l'hospitalité qu'il avait reçue des chevaliers de Saint-Jean, dans ses trois pèlerinages à Jérusalem, donna à leur hôpital sa terre de Buchsée pour y héberger les pauvres et les voyageurs [287]. Le baron Thuring de Brandis anima une vallée très-sauvage en fondant à Trub [288] le couvent de la Sainte-Croix. En deux endroits de la seigneurie de Neuchâtel des vallées marécageuses furent changées en champs par les moines [289]. Près du lac de Joux, séparé de toutes les demeures humaines par de sauvages montagnes, là où sept cents ans auparavant Pontius avait cher-

[283] *Charte de 1194. Hafner, Théâtre soleurois (Soloth. Schaupl.)* t. II, p. 123.

[284] La première mention en est faite à l'an 1241. *A. L. de Wattenwyl*, Msc.

[285] Là où le serviteur du comte Adalbert vit la Sainte-Vierge, semblable à Cybèle, sur un char traîné par des moutons et des lions. *Charte de* 1130, dans *Brukner*, p. 1504. Elle renferme des détails locaux fort curieux ; elle mentionne la fontaine du Roi ; la terre s'étend le long du fleuve, qui traverse un four à chaux ; la pierre porte le nom de Bilstein, le ruisseau celui de Frenkune.

[286] « Homo ingenuus et suæ potestatis. »

[287] *Acte de fondation*, 1180 ; *Schöpflin*, I, c. 125.

[288] *Acte de confirmation de l'empereur d'Allemagne*, 1139. L'avouerie resta dans la maison de Brandis. Thuring de Brandis, bailli de Trub, fit une donation au petit couvent de femmes de Rüggsau-sous-Trub, parce que la fille d'un bourgeois de Berthoud y avait été reçue. 1326.

[289] *Confirmation du Pape en faveur de Cerlier*, 1182. L'abbé de Fontaine-André (Fontis Andreæ) dans le val de Ruz, le prévôt d'Avenche (de Adventiche), le couvent de Bulle (de Bollo) sont nommés dans les registres de l'abbaye de Hauterive.

ché Dieu dans son ermitage, le baron Ebal de La Sarra [290] fonda un couvent de Prémontrés [291]; par son travail, et avec l'aide de Romainmôtier [292], cette vallée fut en moins d'un demi-siècle cultivée jusqu'au couvent bourguignon de Saint-Oyan [293], et dès ce moment elle surpassa en renommée La Sarra même.

Au commencement du XIII[e] siècle, sous le règne des empereurs de la maison de Hohenstaufen, sous le gouvernement de Berthold de Zæringen, les comtes de Savoie, de Kibourg et de Habsbourg étaient les plus puissans de l'Helvétie; ceux de Rapperschwyl, de Tokenbourg et de Neuchâtel les égalaient en richesses [294], mais non en gloire; les évêques de Sion, de Genève, de Lausanne, de Bâle, de Coire et de Saint-Gall vivaient

[290] *Charte de* 1186. D'après la traduction française, plus récente sans doute d'un demi-siècle que l'original latin, Ebal était seigneur de Grandson, probablement fils de Hugues frère de Walcher, mentionné dans les documens de Hautcrest.

[291] Voy. sur ses faibles commencemens 1° la Charte par laquelle Gui, évêque de Lausanne, lui donna « Bellavardam » (*Bellevaux*), 1141; 2° une autre d'Arducius, même année; 3° la donation d'Ebal de Grandson, de Guillaume et de Lütold de Corbière, 1149.

[292] Une *Charte de l'évêque de Lausanne*, de 1140, prouve que cette abbaye possédait « ecclesiam de Quarnans etc. » Le lac de Joux portait alors le nom de Quarnans. D'un autre côté, l'Empereur confirma au baron de La Sarra « mere et mixte impere et omnimode jurisdiction » jusqu'à une lieue du lac Quinsonnet, maintenant lac des Rousses. = Quarnans est Cornens, nom que porta l'abbaye appelée plus tard l'abbaye du lac de Joux. On trouve un précis historique intéressant et complet sur la vallée du lac de Joux, de 1140 à 1780, dans le *Conservateur Suisse*, de M. le doyen *Ph. Bridel*, t. vi, p. 79-116. C. M.

[293] *Charte ci-dessus de* 1186, et Convention de l'évêque de Belley, abbé de Saint-Oyan, pour 160 truites (truttas), 1157. La Sarra y est appelée « Sarrata. »

[294] Sans compter ce que Habsbourg et la Savoie possédaient en dehors de nos frontières.

puissans et considérés; les bourgeois, forts de leur union et de leurs mœurs à eux, commençaient à devenir libres et à marcher de pair avec les autres états de la société; peut-être ne leur manquait-il que des confédérations pour les rendre supérieurs aux grands; les progrès de l'agriculture et d'une industrie florissante portèrent de plus en plus la cupidité des princes à des actes violens et d'autant plus hardis que les sujets de chaque seigneurie vivaient séparés de leurs voisins et obéissaient, privés de secours. Pour sauver la liberté, les diverses peuplades de la nation, devenues étrangères les unes aux autres, dûrent être rapprochées.

CHAPITRE XV.

LES SUISSES COMMENCENT A SE SIGNALER DANS LES TROIS WALDSTETTEN.

Des véritables vieux Schwyzois. — Leur origine. — Leur constitution; leur division. — Comment ils se firent connaître.

Au temps de la domination des Zæringen, à côté de tant de puissans comtes et de bourgeoisies florissantes, le nom des hommes libres de Schwyz[1] fut prononcé pour la première fois. Auparavant il était si obscur que les moines d'Einsidlen purent le cacher à l'Empereur [1*]. Quand cette petite peuplade commença d'être remarquée, son caractère se montra tel qu'il est de nos jours. Au milieu de belles prairies, au pied du mont Haken qui élève dans les nues sa double sommité, non loin de la rive du lac des Waldstetten, resserré dès ce lieu en un étroit abime par d'effrayans rochers, est Schwyz, d'où sortirent la confédération entière et l'indépendance de l'Helvétie. Aux flancs des montagnes environnantes, la souriante verdure alterne avec le sombre aspect des bois[2];

[1] Les chartes les appellent « Suites. »

[1*] Voyez ci-dessous, n. 55.

[2] Aucune langue sans doute ne possède pour des contrées alpestres telles que le canton de Schwyz et plusieurs parties de celui d'Unterwalden une expression plus heureuse que celle de Boccace : « lieto di belle montagne. »

beaucoup de cimes sont des rochers nus; à leurs pieds, sur un tendre gazon, des hommes et des troupeaux respirent un air pur et voient le roc nuancé tantôt de brun, tantôt de rouge ou de gris, par le jeu des rayons du soleil. Ce pays ne connaît pas de villes; il régnait dans ces montagnes, comme derrière d'éternelles murailles, un certain sentiment de liberté et de paix assurée [3]. Les hommes de Schwyz se distinguent des villes et des autres contrées de la nation à laquelle ils ont donné son nom par un enthousiasme particulier pour leur antique liberté et leurs droits, et, dans toutes les choses où un chef de parti ne fausse pas leur jugement, par une droite et mâle loyauté.

Dès les temps les plus reculés la tradition suivante s'est transmise de père en fils. « Il y avait un ancien » royaume dans les contrées vers le Nord, dans le pays » des Suédois [4] et des Frises [5] (*Frisii*); une famine y

[3] Avant 1798!

[4] La tradition se trouve dans le chant de la Frise occidentale qui se conserve particulièrement dans l'Oberhasli; sa forme actuelle ne remonte guère au-delà de la seconde moitié du XVI[e] siècle; il renferme les plus graves erreurs historiques et chronologiques; mais le fait de l'origine septentrionale de la population, quelque défiguré qu'il pût être, était déjà au XV[e] siècle le sujet d'une tradition transmise, «de toute ancienneté, dit Stumpf, et d'un âge à l'autre.» Parmi les pays scandinaves, la Suède a été regardée comme la patrie des habitans de Schwyz, sans doute parce que les chroniques du moyen âge donnent à l'un et à l'autre pays le nom de «Suecia». Il ne sera toutefois pas inutile de rappeler ici les diverses manières dont la tradition sur l'origine septentrionale a été adaptée à l'histoire authentique. Quelques-uns, surtout *Tschudi*, ont cru honorer les Schwyzois en rattachant leur origine aux Cimbres, vraisemblablement anciens habitans des côtes de la Frise occidentale : mais cette opinion ne se fonde que sur la circonstance qu'après leur dernière bataille les Helvétiens-Tigurins retournèrent chez eux. On ne trouve nulle part que des Cimbres les aient accompagnés, et le silence de César ne permet point de le croire. D'autres, même *Etterlin*, dans sa chronique

» survint. Dans cette extrémité la commune se rassem-
» bla ; il fut résolu à la pluralité des voix que le dixième

imprimés en 1507, les font dériver des Ostrogoths. Nous verrons que plusieurs traits du chant de la Frise occidentale coïncident avec les traditions des Goths et des Lombards; mais on ne sait pas à quel âge ces traits appartiennent : le poète du XVIe siècle, instruit qu'il était aura peint des tableaux d'après *Jordanes* et *Paul Warnfried*. *Jean Fründ*, secrétaire d'État de Schwyz vers 1440, chercha une émigration particulière dans les temps fabuleux de l'histoire suédoise. *Tschudi* (*Gallia comata*, p. 113-116) l'a réfuté assez rudement, et il faut convenir que le bonhomme n'avait pas allégué une seule preuve véritablement historique. On a aussi mentionné les aventures de Ragner Lodbrok. Il vécut dans le VIIIe siècle et mourut en 794; la tradition qui le concerne est du XIIe. *Sahm.* Selon cette tradition, *Iwar et ses frères* tournèrent leur ardeur guerrière contre Sudurrike (les peuples du midi), ils vinrent à Wifilsbourg, grande et populeuse ville de Wifil, et, après la destruction de celle-ci, ils passèrent en Italie où ils prirent Lunaborg (la ville de Luna) pour Rome. Mais nous ne découvrons pas la moindre trace que les Normands aient jamais pénétré aussi avant dans l'intérieur des terres, et ce que la tradition dit de Wifilsbourg n'a aucun rapport avec les documens qui se rapportent à Wivlisbourg (Avenches, le v allemand se prononce comme l'*f.*) L'opinion de *Hemmerlin* ou de *Beat Bild*, de Reinach, (*Beatus Rhenanus*), qui croient à une parenté du peuple de Schwyz et des tribus saxonnes, ne repose pas sur un fondement plus solide. *Rhenanus* pensait aux Vites; *Hemmerlin* à la transplantation des Saxons par Charlemagne dans l'intérieur de l'empire frank. *Annal. Fuld.* 794; *Bertin.* 804. Avant cette époque, en 575, des Saxons quittèrent le royaume Lombard *Paul Warnfrid*, l. III. Une des vallées du Hasli porte le nom de « Vallée des Saxons » (« Sachsenthal »). Dans la préfecture d'Interlachen il y a une « Vallée de Saxeten ». *Rebmann, poème sur le Stockhorn.* Mais ces noms comme celui de Hohensax et d'autres semblables peuvent dériver de « Sacco », vallée sans issue, cul-de-*sac*. — L'étymologie la plus naturelle de ces noms, ainsi que de beaucoup de noms de montagnes de la Suisse romande dans la composition desquels entre le mot *Scex*, est évidemment « Saxum. » C. M. — *Hemmerlin* a cru reconnaître l'origine saxonne « in truncato, compacto e brevissimo linguagio » ainsi que dans l'habitude de ne pas tutoyer père et mère. Qui sait si d'anciens Helvétiens ne cherchèrent pas au sein des Alpes un asile contre la servitude ou la mort? Nous racontons la tradition d'après le chant du Hasli.

[1] Il n'est pas nécessaire d'entendre par la Frise la province des Pays-

» des habitans quitterait le pays. Tous ceux que dési-
» gna le sort dûrent se soumettre à cette loi[6]. Ainsi ad-
» vint l'émigration de nos ancêtres hors du pays du
» Nord, au milieu des lamentations de leurs parens et
» de leurs amis ; les mères emmenèrent en gémissant
» leurs enfans en bas âge. Nos pères partirent en trois
» troupes, sous trois chefs[7], au nombre de six mille
» hommes en état de porter les armes[8], grands à l'égal
» des géans[9], avec femmes et enfans, meubles et ri-

ses. Les géographes de la fin du moyen âge mentionnent fréquemment une île de ce nom située fort avant dans la mer. *Guler, Rhætia*, l. 6. Le système de l'origine Cimbrique s'accorderait avec la supposition qu'il s'agit des côtes de la Frise occidentale.

[6] Ces circonstances n'ont pas été imaginées par les Suisses; elles étaient ordinaires dans l'antiquité. *Dan. Hales. Archaol.* l. 1.

[7] «Suiter et Svey,» *Bonstetten, Chron. Helv.*, 1481, msc. et «Hasius» ou «de Hasius», *Chant de la Frise occidentale.* «Svey» correspond à «Sueno», nom usité dans le Nord. *Paul Warnfried.* (*Hist. Langobard.* l. 1) donne le nom d'«Agio» à l'un des trois chefs de l'expédition, car lui aussi en admet trois. «Agio» est presque «Hasius». Ce dernier nom figure dans le chant susmentionné comme celui de la patrie de ce chef, parce que dans l'Oberhasli, où on le chantait, une opinion de prédilection attribuait la conduite de l'expédition au chef de la famille Resti, laquelle florissait dans ce pays. On prétendait que ce chef était originaire de la contrée appelée Hasius.

[8] Ceux-ci étaient suédois; on disait que 1200 hommes de la Frise s'étaient joints à eux.

[9] Les cuirasses conservées dans nos arsenaux prouvent que les anciens guerriers suisses étaient plutôt de stature moyenne et d'une carrure vigoureuse que de haute taille; mais cela ne contredit point ce que la tradition poétique dit de la stature des Schwyzois. Ceux-ci formaient une tribu particulière, qu'après un si long temps on reconnaît sans peine dans la population si remarquablement belle de l'Oberhasli, dans celles de l'Oberland et de l'Entlibuch. Nous avons vu, même dans les chalets de Schwyz, des jeunes hommes atteindre la haute et svelte stature des anciens. Ajoutez que d'autres habitans du pays furent primitivement de grande race; les anciens, même des naturalistes, s'accordent à reconnaître que c'était le cas des peuples septentrionaux; Sidoine Apol-

» chesses ; ils jurèrent de ne jamais s'abandonner [10].
» Ils devinrent riches en biens mobiliaires, riches par
» leur bras victorieux lorsqu'ils battirent, au bord du
» Rhin, Pierre, comte de Franconie, qui voulait s'op-
» poser à leur passage [11]. Ils demandèrent à Dieu un
» pays comme celui de leurs pères, où ils pussent paître
» leurs troupeaux en paix, à l'abri de tout pouvoir ty-
» rannique [12] ; alors Dieu les mena dans la contrée de
» Brochenbourg [13], où ils bâtirent Schwyz. Le peuple
» multiplia ; il n'y avait pas assez d'espace dans la
» vallée, mais ils ne craignirent aucun travail pénible

linaire atteste la même chose des Bourguignons qu'il avait connus. On a trouvé des ossemens gigantesques dans la vallée de Kalfeus et au fond de la vallée de Claris. *Ebel, Manuel du voyageur en Suisse,* art. *Pfeffers.* Ce savant affirme qu'il a vu lui-même, dans le Linththal, le nommé Melchior Thut qui avait sept pieds et trois pouces, « et qu'on peut regarder, dit-il, comme le dernier rejeton de la race des géans qui habitaient jadis les plus hautes vallées. » Est-il prouvé que les ossemens trouvés à Reyden n'étaient pas des ossemens humains ? Il se pourrait que, par une influence inconnue, la haute stature fût devenue plus rare dans la plupart des pays. Dans plus d'un canton, souvent dans la même contrée, nous remarquons des différences de stature et de conformation entre les habitans de deux communes séparées par une montagne.

[10] Ici la tradition mentionne l'alliance éternelle, qui paraît plus ancienne que l'usage de l'écriture.

[11] « Petrus de paludibus, » dans *Naucterus,* d'après un certain *Eulogius,* aujourd'hui inconnu, qui appuyait cette tradition sur l'autorité de *Pétrarque.* On ignore qui était le comte Pierre. Jusqu'à présent je n'ai rien trouvé dans Pétrarque. Il serait curieux qu'il eût appris cette tradition en traversant la Suisse, lorsque vivait encore la génération qui suivit les événemens de 1308.

[12] Un ancien *protocole* de Schwyz commence par là.

[13] Il peut y avoir eu dans cet endroit un fort romain. On a démoli, il y a peu de temps, à Schwyz, une tour, assez vieille pour que le peuple pût en faire remonter l'origine jusqu'au temps de la domination romaine.

» pour extirper la forêt [14]; une partie de la peuplade » alla dans la contrée voisine du mont Noir [15] et jus- » qu'au blanc pays [16]. La mémoire des vieillards, dans » les vallées de l'Oberland [17], sait comment, aux siècles » passés, le peuple émigrait de montagne en montagne, » de vallon en vallon, à Frutigen, dans l'Obersbenthal, » à Gessenay, Afflentsch et Jaun [18]; au-delà de Jaun vi- » vent d'autres races [19]. » Quand on compare ces traditions avec ce qui paraît certain dans des histoires plus connues, quand on en déduit ce que l'on pardonne à la longue suite des générations et à leur ignorante simplicité, il reste constant « que la véritable race [20] des

[14] Si hatten mengen schweren Tag,
E ûn das land ein nutzen gab;
Rent hanen war ir gegen bogen, etc.

Chant de la Frise occidentale.

« Ils eurent mainte pénible journée avant que le pays leur rendît quelque fruit (utilité); défricher des bois était leur archet de violon (la musique de tous les jours, l'occupation journalière). »

[15] Brünig, en haut allemand Braunek, le coin brun, entre le pays d'Unterwalden et la vallée de Brienz.

[16] *Weissland*; l'Oberhasli au pied des glaciers, porte aussi le nom de « Hasli dans le blanc pays. »

[17] Les vieux pâtres de la Lenk, du Gessenay, d'Afflentsch et de Jaun (hautes vallées sur les confins des cantons de Berne et de Vaud), nous ont raconté ce qui suit, dans les années 1777 à 1780.

[18] Le nom français de la vallée de Jaun est Bellegarde; il dérive du château qui la domine. La tradition dit aussi que les montagnes furent habitées avant les vallées.

[19] Les autres contrées présentent moins de traces de l'extension de l'ancienne race schwyzoise. On ne sait pas d'où les habitans de l'Entlibuch sont venus dans leurs vallées, et si dans les âges où le pays était un désert sans maître, les Suisses ne suivirent pas aussi avec leurs troupeaux le cours de l'Emme. « Hasli » et « Friesenberg » sont près de l'emplacement où fut Bürglen. La race de l'Entlibuch est physiquement et moralement digne des anciens et purs Schwyzois; de tout temps ils ont été amis du peuple d'Unterwalden.

[20] Par familles; l'ancienneté d'une famille était donc regardée à juste-

» Schwyzois peut être reconnue depuis Schwyz à travers » les montagnes jusqu'au comté de Gruyère. » L'époque de leur arrivée, les particularités de leur marche sont inconnues ; premièrement, parce que chez de tels peuples les temps ne se calculent pas exactement [21] ; ensuite parce que la tradition de la famine du Nord existe en divers pays ; peut-être que les chefs de plusieurs nations en souffrirent ; car, là où il n'y a point d'agriculture et point de magasins, presque chaque année infertile amène la disette ; enfin lorsque la langue originelle des anciens Schwyzois se fut perdue peu à peu [22], beau-

titre comme une grande gloire dans des contrées où les serfs de maîtres étrangers l'emportèrent enfin sur ceux-ci par leur nombre et leur force.

[21] Ils rapprochent dans leurs traditions les grands événemens, dussent des milliers d'années sans intérêt s'être écoulées entre deux.

[22] Le dialecte parlé aujourd'hui dans ces hautes contrées ressemble beaucoup à la langue du poëme des Nibelungen ; mais on se sert dans un grand nombre de vallées de mots qui paraissent avoir une autre origine. Les mots soi-disant suédois ne sont pas suédois, mais ils ne sont pas non plus allemands conformément à la constitution actuelle de la langue allemande. Toutefois, il est impossible, même au savant *Stalder*, si son excellent *Idiotikon* paraît, de déduire de cette circonstance l'origine du peuple. Les tribus du Nord, qui se croisaient fréquemment dans leurs migrations, étaient peut-être trop rapprochées par le langage, il y a quinze cents ans, pour avoir des idiomes bien distincts. *Schlözer* nous apprend, dans son *Essai d'Annales russes*, combien l'ancienne langue slave avait de rapport avec l'allemand. Il y aurait beaucoup de choses à dire sur ce sujet ; mais bien des lecteurs trouveront déjà nos notes trop prolixes sur cette tradition ; rappelons toutefois que les envoyés de Gustave-Adolphe la citèrent devant les Suisses comme un titre qu'avaient les deux nations à une bienveillance mutuelle. — Malgré la crainte manifestée par Muller, nous croyons devoir ajouter quelques lignes à sa note. La langue des Nibelungen a des rapports non-seulement avec le dialecte des montagnes de Schwyz, mais aussi avec les autres dialectes allemands de la Suisse, variétés fortement nuancées d'un même idiome. Comme l'allemand suisse, celui des Nibelungen emploie souvent l'*i*, là où l'allemand moderne emploie la diphthongue *ei*, de même [illegible] pour [illegible]

coup de détails de la tradition, ainsi que dans les histoires des Goths et des Lombards [23], devinrent méconnaissables; ce que le pâtre des hautes vallées peut avoir conservé de la langue nationale n'est pas suffisamment examiné [24].

certaines formes de mots, la prononciation même, marquée par l'orthographe, établissent l'identité fondamentale de la langue de ce poëme du XIII^e siècle et de celle qui se parle encore aujourd'hui dans les cantons allemands de la Suisse. Nous citerons ici deux strophes des Nibelungen, en soulignant les mots et les locutions dont la forme est suisse et n'appartient pas au haut allemand.

Uns ist in alten *mærens wunder vil geseit*
von helden lobebären von grozer *arebeit*
von *froden* und hochgez*iten* von weinen und von *chlagen*.
von *chuner* rechen *striten munt ir nu* wunder hören sagen.

* * *

Do wüchs in Niderlanden eins edeln *chuniges chint*
sin vater der hiez Sigemunt *sin müter* Sigelint
in einer burge *riche vil witen* wol *bechant*
niden bi dem *Rine* dü was *se* Santen genannt.

La ressemblance dont nous parlons vient de ce que la langue germanique des tribus allemanniques s'est conservée en Suisse plus fidèlement qu'en Allemagne, comme l'ont remarqué *Fulda*, *Herder* et *Stalder*. Celui-ci a publié l'ouvrage auquel Muller fait allusion. Son *Idiotikon*, ou Dictionnaire des mots et des locutions des idiomes allemands de la Suisse, a paru en 1812 à Arau, chez Sauerländer, en 2 vol. in-8°. En 1819 a paru du même auteur une *Dialektologie suisse*, 1 vol. in-8°; c'est une grammaire de ces mêmes dialectes. Ces deux ouvrages sont d'un observateur qui a étudié attentivement les mœurs et le caractère des peuples helvétiques en étudiant leur langage. Quoique Muller paraisse peu disposé à admettre une parenté entre certaines peuplades de la Suisse et les Suédois, nous ferons remarquer, d'après le témoignage de savans Suédois, que les noms propres dans le Hasli, et l'accentuation particulière au peuple de cette contrée ont un grand rapport avec les noms et l'accentuation des peuples de la Suède. C. M.

[23] *Paul Warnfried* ignore si de certains noms, qu'il cite d'après d'anciens chants, désignent des rois ou des pays.

[24] Les plus anciennes sagas nous offrent le nom de « Struthan », que nous verrons bientôt associé à celui de Winckelried. « Struthaold » est

Ils se vantent, dans les traditions, d'une indépendance originelle; les Empereurs confirmèrent par des chartes que ce peuple n'avait cherché et obtenu la protection de l'Empire que de sa franche volonté[25]. Ce rare honneur n'était nullement commun à tous les habitans des Waldstetten, mais il était particulier à la race des Schwyzois; ainsi anciennement dans les pays du royaume mérovingien, les lois des Allemands, des Franks et des Bourguignons gouvernaient partout les hommes de ces races[26]. Parmi les Schwyzois, vivaient beaucoup de serfs qui appartenaient corps et biens, ou du moins payaient un tribut de leurs propriétés[27], à des princes et à des rois, aux comtes de Rapperschwyl, aux chanoines de Lucerne, d'Einsidlen, de Beronmünster[28], aux religieuses de Zurich, à d'autres seigneurs temporels et spirituels, surtout aux comtes de Lenzbourg. Le code général du pays était la loi allemannique[29] : le

cité dans la *Jomswickinga saga (Notices et extraits de la bibl. royale de France, t. II)*; ce nom se rapporte, dit-on, à son ornement de tête; il y aurait là une analogie avec le vieux langage suisse. On peut être frappé d'une ressemblance dans l'accentuation chez le peuple de nos hautes vallées et chez les habitans des forêts de la Thuringe; mais on n'en saurait rien inférer; les noms de l'Aar et de l'Orbe, dans la principauté de Waldek, ne prouvent point que les Helvétiens en soient originaires. — *Aar*, tout comme *Au*, signifiait, dans la langue des Celtes, eau, eau courante, ruisseau, rivière; de ces noms propres, le second appartient à une foule de ruisseaux et de torrens. C. M. »

[25] *L'empereur Frédéric II*, 1240 : « *Sponte* nostrum et imperii dominium elegistis. »

[26] *Esprit des Lois*, l. XXVIII, c. 2.

[27] « Liberi censarii. » *Act. Mur.* Les hommes les plus libres pouvaient être soumis à cette obligation.

[28] Art, Alpnach, Sarnen, Küssnacht, sont nommés dans la charte de 1036; Schwyz et Baar, dans celle de 1045.

[29] Voy. la dernière partie de ce chapitre. Déjà, en 744, Uri était considéré comme appartenant à l'Allemannie. *Herrg.*

duc de Souabe prononçait d'après elle dans les affaires dont l'Empereur le chargeait[30]. Les Schwyzois avaient coutume de confier l'avouerie de leur pays, pour plus ou moins d'années, aux comtes de Lenzbourg[31]; ils avaient besoin de son crédit, à cause des factions qui désolaient le pays, et des troubles universels de l'époque, parce que l'Empereur était souvent bien éloigné, et occupé à de grandes guerres. Cependant, rien de considérable ne se faisait sans une délibération de la commune de tous les habitans du pays, tant libres que tributaires. L'unanimite était indispensable pour prendre une decision; cette part aux affaires ne faisait point des serfs un objet de jalousie pour les hommes libres ou de haine pour leurs maitres, puisqu'aucune vue ambitieuse n'avait influé sur la constitution des Waldstetten; l'égalité naquit d'elle-même, fruit de la nature. La commune nommait, pour toute la population, un landammann[32] de naissance libre,

[30] La *lettre de délimitation du duc Rodolphe entre Glaris et Uri* en fournit un exemple. « Ego Rodolphus Suevorum dux negocium jussione imperiali diligenciæ meæ commissum cum quibusdam de numero principum terminavi. » Il est vraiment singulier qu'on ait donné tant d'importance à cette affaire. Elle fut portée à la cour impériale à Wurzbourg : le puissant duc pourvut à l'exécution sur les lieux mêmes, en vertu d'une invitation spéciale et avec le concours du comte Burkhard de Nellenbourg, du comte Cuno de Wülflingen (de la maison Achalm), et du comte Arnold de Lenzbourg, avoué de la maison des religieuses de Zurich et de l'abbaye de Sekingen : l'Empereur s'excuse dans sa lettre de ne pouvoir pas se transporter en personne sur les lieux. Plusieurs points de ce document ont au moins de quoi étonner. Il a été imprimé dans *Rodolph. Antiq.*, du prince abbé Martin Gerbert, p. 134 et suiv.

[31] Ancien usage déterminé par les circonstances ou par une éclatante vertu.

[32] « Arimannus », en allem. « Heermann » (l'homme de l'armée, de la multitude) dans le *Code du roi Rotharit*; « Minister vallis » dans les lettres impériales; à peu près ce qu'est l'Ataman chez les Cosaques.

d'un bon renom et d'une honnête aisance. Les serfs n'obtenaient pas cette dignité; premièrement, par respect pour l'honneur des hommes libres [33], secondement, parce que le chef d'un peuple ne doit être sous l'empire d'aucune crainte personnelle [34]; enfin, pour qu'il ne semblât pas que, soumis à un serf, on l'était bien plus encore au seigneur de celui-ci [35]. Aucune loi n'excluait l'indigence de la dignité de landammann; mais il eût été incommode pour un pauvre pâtre, qui menait ses troupeaux de montagne en montagne, de présider le tribunal dans le chef-lieu de la vallée. Pour juges, ils nommaient en général des hommes qui, par l'économie de leurs pères ou par un long travail, avaient acquis du bien : celui qui a quelque chose à perdre a le plus d'intérêt à conserver la liberté et l'ordre [36]. Les petites querelles se jugeaient par sept ou neuf hommes; les causes d'honneur, par un nombre double; de plus grandes rixes, par un nombre beaucoup plus considé-

[33] « Inconveniens reputat nostra Serenitas quod aliquis servilis conditionis existens pro judice vobis detur. » *Le roi Rodolphe*, 1291.

[34] C'est pour cela que dans beaucoup de villes on ne pouvait être dans le sénat aucun vassal d'un prince étranger.

[35] Voilà pourquoi les Waldstetten s'offensèrent de ce que le roi Albert faisait exercer des droits royaux par des baillis qui ressortissaient à la maison d'Autriche, sa famille (l. II, ch. 2).

[36] Cela doit s'entendre de la richesse en biens fonds; si les anciens avaient connu les rentes, les législateurs grecs et romains auraient distingué, en instituant le cens, entre ce genre de richesse et la propriété territoriale. La fortune en porte-feuille n'attache pas au pays; elle est également dangereuse pour les mœurs républicaines dans les mains de jeunes-gens dissipateurs, et dans celles de magistrats ambitieux : ce système de fortune peut devenir, sous tous les rapports, une cause puissante et active de ruine pour une république. Les constitutions basées sur les mœurs et les opinions devraient statuer une révision des lois qui aurait lieu tous les cinquante ans, afin de prévenir des maux qu'on n'avait pas prévus et de corriger des abus bien constatés.

rable d'assesseurs que les juges choisissaient ou que le district de chaque juge [37] lui adjoignait. A Schwyz, il existe encore pour de petites choses un *conseil de rue* (*Gassenrath*), formé des sept premiers citoyens qui passent par la rue où les parties sont assemblées devant le tribunal pour faire juger leur différend [38]. Les causes capitales étaient jugées au nom de l'Empereur, par le bailli impérial, mais publiquement et dans le pays; le seul moyen de prévenir les vengeances sanguinaires, c'était la suprême considération de la majesté impériale.

Au commencement, les Suisses, peu nombreux, vivaient éloignés les uns des autres, dans les déserts des montagnes. Dans tout le pays il n'y avait qu'une église; plus tard deux [39], jusqu'à ce que le travail de plusieurs générations de ce peuple croissant eût étendu la culture

[37] Ordinairement chaque contrée élit, en proportion de sa population, un nombre déterminé de juges pour les tribunaux des deux instances.

[38] Suivant une institution semblable, les juges, dans l'ancien Orient, s'asseyaient aux portes de la ville ou du palais du roi.

[39] Dans la vallée de Muotta, au canton de Schwyz, vallée sans ville et sans village, parce que toutes les habitations y sont disséminées, il y a une église extrêmement ancienne où même les habitans d'Uri et d'Unterwalden faisaient des pèlerinages, comme on en fait en beaucoup de pays vers les lieux consacrés par la dévotion primitive du peuple. Cette circonstance paraîtrait assez favorable à l'opinion qui fait dériver la population de Schwyz des Goths, probablement les premiers chrétiens de ces contrées. (Voy. n. 4 et 41.) On doit croire que le passage du Saint-Gothard n'était pas encore ouvert : les Goths seraient donc venus de la Rhétie, et dans ce cas la vallée de Muotta s'offrait à eux la première. Une tradition dit que les Unterwaldiens furent les derniers à se convertir au christianisme. Les derniers devinrent les premiers, car il n'est aucun peuple où une plus grande piété se soit plus long-temps conservée. Il est infiniment difficile de déterminer les époques au milieu de tant d'obscurités. On voit paraître vers la fin du IXe siècle un certain Wigger, abbé d'Ottobeuren, évêque d'Augsbourg, surnommé « Apôtre des Suisses. » *Denis, Catal. Vindob.* t. 1. Le christianisme ne pouvait avoir besoin si tard de missionnaires que dans des vallées fort reculées.

des terres, et qu'à côté des vieux bourgs de Schwyz, d'Altorf [40] et de Stanz [41], diverses causes eussent fait surgir plusieurs villages. Les vallées de Schwyz, d'Uri et d'Unterwalden devinrent peu à peu indépendantes pour leurs affaires, par suite de la multiplication des églises et des tribunaux; mais vis-à-vis des étrangers, elles se maintenaient si unies, que les trois populations passaient pour une seule [42]. Leurs vallées s'ouvrent du côté du lac des Waldstetten; les habitans de l'Oberhasli, et leurs voisins des montagnes Oberlandaises devinrent enfin étrangers à cette vieille confédération, parce qu'ils n'avaient ni les mêmes amis ni les mêmes ennemis.

La manière dont, avant mémoire d'hommes, la vieille Suisse fut divisée en trois pays, peut se présumer d'après ce qui arriva en Unterwalden lorsque la contrée au-dessus du Kernwald fut devenue plus populeuse que la contrée inférieure près de Stanz. La landsgemeinde s'assemblait à Wieserlen au centre du pays; mais le tribunal était encore à Stanz, lieu d'où tous les Unterwal-

et l'on ne saurait guère croire que ce fût le cas d'Unterwalden. Nous avons vu que le chapitre de Lucerne y possédait des terres, cinquante ans auparavant. Wigger fut sans doute un zélateur éloquent qui prêchait la repentance.

[40] « Altorf » ne signifie pas nécessairement vieux village, *altes Dorf*, pas plus que « Altenryff » ne fut ainsi appelé à cause de son ancienneté, *Alter*. Altenryff s'appelle en latin « Altanpa, » en français « Hauterive. » Le nom d'Altorf peut venir de même de l'élévation de la vallée d'Uri. Les mots composés d'élémens rhétiens et d'élémens germaniques ne sont pas rares dans cette contrée. Il est fait mention d'Altorf en 744. *Herrg.*

[41] On prétend avoir trouvé dans cet endroit des vestiges des anciens Romains. Il y avait là et à Buochs des églises, lorsque la division du pays fut opérée. *Tschudi* l'a conjecturé d'après le sceau communal.

[42] On le voit dans l'alliance que Zurich, Schwyz et Uri conclurent en 1251 ainsi que dans beaucoup d'autres circonstances.

diens étaient sortis autrefois pour cultiver le pays ; cependant la population plus nombreuse au-dessus du Kernwald nommait toujours aux tribunaux les deux tiers des membres, elle supportait aussi deux parts des dépenses de l'État. Enfin le peuple au-dessus de la forêt se refusa à cette charge, parce que la plupart des hommes aisés s'étaient établis à Stanz, pour être plus près du tribunal ; par cette raison les Obwaldiens * voulaient que les dépenses publiques se payassent par un impôt sur les fortunes et non par une capitation, ou que le tribunal fût transféré chez eux ; ceux de Stanz ne voulaient pas céder l'honneur de leur bourg : à la fin le peuple convint, « qu'un landammann et un tribunal seraient institués » à Sarnen au-dessus du Kernwald pour les Obwaldiens, » qu'à Stanz il y aurait un landammann et un tribu- » nal pour le pays en dessous de la forêt ; que les deux » parties tiendraient des landsgemeindes particulières » à Stanz et à Sarnen ; que si elles voulaient se réunir » en assemblée commune, ce serait à Wieserlen d'après » l'usage de leurs pères ; que la plus grande population » garderait la bannière nationale, que cependant les » Unterwaldiens de Stanz pourraient avoir une ban- » nière à eux [43]. » Ces deux contrées séparées par le Kernwald sont si indépendantes l'une de l'autre, qu'autrefois l'une faisait la guerre sans l'autre. Dans la Confédération suisse toutes deux forment un canton unique, Unterwalden. Ce pays avait quelques autres bourgades (Uertenen), mais moins qu'à présent ; ceux de Schwyz possédaient à peine la moitié de leur domaine

* *Obwalden*, le Haut-Unterwalden ; *Nidwalden*, le Bas-Unterwalden.

[43] *Tschudi*, 1150.

actuel[44]; ceux d'Uri n'exerçaient aucune autorité sur Urseren, ne faisaient point peser de joug sur la Leventine; la liberté était indigène, mais non générale; par leur pacte et d'autres particularités, les Suisses pouvaient se comparer aux cinq nations derrière le Canada; mais la religion chrétienne les rendait plus humains.

La foi des Schwyzois se distinguait par une antique simplicité et une intime cordialité, unies à la réflexion. En qualité d'Ariens, les Goths ne s'étaient pas laissé gouverner par le saint Siége. Les sectaires secrets venus des pays d'Orient, par la Bulgarie, la Bosnie, la Hongrie[45], jusque dans les montagnes rhetiennes[46] et même parmi eux[47], y trouvaient un accès d'autant plus facile. L'esprit, auquel ils laissaient sa liberté[48],

[44] Ils ne possédaient pas encore Steinen, Sattel et Art, ni la Marche et Wägi.

[45] « Quidam etiam ab Hungaris ad eos convenerunt. » *Fasti Corbejenses*, ad 1150, dans *Harenberg, Monumenta inedita*, Brunsw. 1758, in-8°. L'auteur, le prieur Henri, écrit en qualité de contemporain; il était l'ami de l'abbé Wichbold, prélat de la plus grande influence sur l'Eglise et sur l'Empire, et bien au fait de toutes les affaires.

[46] *Mosheim, Institutt. H. E.* Helmstædt, 1764, p. 464, cite la 79e des 89 maximes ou opinions des frères indépendans, d'après laquelle il paraît qu'un de leurs principaux siéges était quelque part en Rhétie. En revanche, il est vraisemblable qu'ils ne vinrent pas d'Italie, comme le croyait ce respectable écrivain, mais de l'Orient; aussi Wichbold craignait-il que ces gens ne voulussent rétablir la foi *grecque*.

[47] « Homines seducti ab antiqua progenie simplicium hominum qui Alpes et viciniam habitant, et semper amant antiqua. » *Fasti Corbej.*, l. c. L'auteur nomme à cette occasion expressément « Suiciam. » Ainsi que l'a fait observer *J. H. Schinz*, dans le *Musée suisse*, IVe année, p. 749, c'est ici la mention la plus ancienne du nom de la Suisse dans ce sens étendu; la vallée des « Suites » est mentionnée plus tôt.

[48] Comme les frères de l'esprit indépendant; voy. les vues élevées de Mosheim, l. c., p. 483, et son livre *de Beghardis*. Tout ceci est fort remarquable, et n'a pas encore été suffisamment éclairci. *Jean Conrad Füsslin*, dans son *Histoire ecclés. du moyen âge* (*Kircheng. mitt. Zeiten*),

se développa diversement d'après les dispositions des peuples. Il fortifia chez la peuplade alpestre de Schwyz l'attachement à la parole authentique de Dieu, prêchée par les Apôtres avec la puissance de l'esprit, sans images, sans ossemens de saints[49], sans papauté, sans artifices, sans subtilités. Ils apprenaient cette parole par cœur[50] et y trouvaient le sens que Dieu avait mis dans leurs âmes; ils en parlaient beaucoup dans les foires de la Lombardie, de la Bavière et de la Souabe[51], et s'embarrassaient peu des adjonctions des hommes[52]. A cause de cela ils furent déclarés hérétiques, et comme ils se nourrissaient plutôt de légumes et de laitage que de viande ils furent appelés manichéens[53]; dès le temps de Manès, cette secte, conformément aux principes et aux mœurs du midi de l'Asie, condamnait l'usage de la viande et du vin, comme sources de beaucoup de passions; toutefois les mœurs de ces hommes se fondaient, non sur les idées des sages de la Perse, mais sur la coutume du pays.

Les habitans de ces Waldstetten, plus tard régénéra-

a rapporté beaucoup de faits; mais son exposition, sinon ses idées, manque de lucidité. On trouvera bien des renseignemens ci-dessous dans le 4e chap. du l. IV, où nous rapprochons toutes les particularités curieuses des anciennes opinions suisses.

49 « Nolunt imagines venerari, reliquias sanctorum aversantur. » *Fast. Corbej.*

50 « Biblia ediscunt memoriter. » *Ib.* La lecture du code de la foi, des lois du pays et de l'histoire nationale est, dans de semblables pays, une affaire sérieuse, qui ne s'expédie pas avec la rapidité des lecteurs citadins, pressés de quitter un livre pour un autre. Le peu qu'ils *veulent* lire, ils l'étudient jusqu'à ce qu'ils en soient pénétrés.

51 *Le prieur Henri.*

52 « Ritus ecclesiæ aversantur, quos credunt esse novos. » *Id.*

53 « Olera comedunt, raro masticantes carnem, alii nunquam; appellamus eos idcirco Manichæos. »

teurs de l'indépendance et de la confédération, qui, depuis la victoire de César, avaient été perdues durant treize cents ans en Helvétie, vivaient inconnus et néanmoins heureux, jusqu'au moment où Gérard, abbé d'Einsidlen, de la maison des comtes de Froburg, accusa, auprès de l'empereur Henri V, les paysans de Schwyz de paître leurs troupeaux sur les Alpes du couvent. Les troupeaux croissans des sujets d'Einsidlen rencontrèrent à la Stagelwand, sur le Sonnenberg, sur la Silalp et la Rothe-Fluh [54], les troupeaux de ceux de la Tour-Rouge (Rothen-Thurm), d'Iberg et d'autres habitans du pays de Schwyz. Ceux de Schwyz tenaient ces montagnes de leurs pères; lorsque l'empereur Henri II inféoda au couvent les solitudes voisines [55], les paysans furent oubliés par lui, et passés sous silence par l'abbé; ainsi l'abbé comprit, sous le nom de désert sans bornes, tout le terrain qu'il pouvait faire exploiter et cultiver par ses gens. Les bergers de Schwyz refusèrent d'abandonner l'héritage de leurs pères; il s'éleva parmi eux de nombreuses rixes, comme lorsque les patriarches creusèrent des puits dans le désert de Gérar. Le prélat poursuivit les hommes de Schwyz au nom du droit ecclésiastique, et les abbés étant pour la plupart de haute naissance, il cita avec assurance le peuple devant les tribunaux de la noblesse souabe. Les paysans ne voulurent pas se soumettre au droit ecclésiastique, parce qu'ils étaient sous les lois du pays, et ils déclinèrent la juridiction des grands de Souabe,

[54] *Silalp*, l'Alpe où la Sil a sa source; *Fluh* signifie une paroi de roc. *Stagel*, un cerf; — *Stagel* appartient au dialecte particulier de Schwyz; en anglais *Stag*; Johnson avoue ne pas connaître l'origine de ce mot. C. M.

[55] *Charte de* 1018; *Libertas Einsidl.*, 1640, p. 22 des documens.

le pays de Schwyz ne relevant que de l'Empereur. L'abbé porta donc sa plainte devant la diète de l'empereur Henri V, assemblée à Bâle. Devant lui le comte Rodolphe de Lenzbourg, protecteur de Schwyz, et le comte Ulrich de Rapperschwyl, avoué d'Einsidlen, plaidèrent l'un contre l'autre. Probablement qu'alors peu d'hommes de Schwyz savaient lire et écrire; ils n'avaient d'autre moyen de défense que le témoignage de leurs pères et de leurs aïeux contre la lettre de donation, qui leur semblait équivoque et injuste, et leur était inconnue comme elle l'avait été à leurs ancêtres. Là, ainsi que dans d'autres cas, le droit peut avoir été changé en tort, parce qu'il n'avait pas la forme pour lui; la lettre de donation de l'empereur Henri II ne fut pas appréciée[56]; l'Empereur adjugea les montagnes au prélat. Les paysans, qui ne s'attendaient pas à cette issue, vu leur ignorance des cours, ne s'inquiétèrent pas du jugement de l'Empereur et défendirent leur héritage[57]. Les peuples pasteurs, vivant solitaires, conservent une très-grande vénération pour la mémoire et les traditions de leurs pères[58]; leurs mœurs reposent sur cette base, et leur courage à défendre la liberté n'a pas de fondement plus solide. La désobéissance des paysans de Schwyz demeura impunie durant les onze dernières années du règne de l'empereur Henri V; et ils ne furent pas menacés lorsque les deux Empereurs

[56] Il n'est fait aucune mention de cela dans la sentence. Les Grands déclarent que ces lieux appartiennent à l'Empereur, comme « vastitas cuilibet inviæ heremi » ; l'Empereur les donne au couvent.

[57] *Charte de* 1114; *Libert. Eins.* l. c. p. 81.

[58] Toutes les sentences impériales sur cette affaire portent que les parties l'ont acceptée; cependant le document subséquent le plus prochain se plaint du contraire. Ou l'acceptation n'était qu'une formule, ou les avoués outrepassèrent dans leur jugement leur compétence.

suivans accordèrent des diplômes favorables à l'abbaye pour d'autres sujets[59]. Trente ans plus tard[60], les moines obtinrent de ce même empereur Conrad III, qui, bientôt après, entreprit une croisade, que ceux de Schwyz et leur protecteur Ulrich, comte de Lenzbourg, fussent contraints de se soumettre à la sentence de Henri V, sous peine d'être mis au ban impérial[61]. Alors les paysans dirent : « Si l'Empereur veut, à notre préjudice et au mépris du souvenir de nos pères, donner nos Alpes à d'injustes moines, la protection de l'Empire nous est inutile ; à l'avenir nous nous protégerons nous-mêmes de nos bras. » Par là, ils tombèrent dans la disgrâce de l'Empereur, et furent mis au ban ; Hermann, évêque de Constance, les excommunia. Mais eux renoncèrent à la protection de l'Empire ; Uri et Unterwalden les imitèrent. Ils ne craignaient ni l'Empereur, ni l'excommunication ; ils ne pouvaient se figurer que la défense d'une cause juste fût un péché devant Dieu. Ils firent le commerce avec Lucerne et Zurich, où, conformément aux libertés municipales, le marché était aussi ouvert à des excommuniés ; ils obligèrent leurs prêtres à célébrer le service religieux, et firent paître leurs troupeaux sans aide et sans crainte[62]. En

[59] *Charte de l'empereur Lothaire*, appelé ici le troisième, 1136 (comptait-on Lothaire, second fils de Lothaire Ier?) *Conrad III*, n. 39 ; *Libertas Eins.* l. c. p. 40, 47. Les prélats se rendaient à la cour ; les gens de la campagne restaient tranquillement chez eux.

[60] L'abbé Gérard ou Géro de Frobourg mourut en 1122, l'année même qui vit la fin des guerres de l'Empereur et du pape. Werner *de Lenzbourg*, fils du comte Arnold, fut abbé jusqu'en 1142 ; les désordres recommencèrent sous l'abbé Rodolphe, de la maison de Lupfen. *Bucelin, Court.* his annis.

[61] *Charte de* 1144 ; *Libertas E.* p. 52.

[62] *Tschudi* ad 1144, 1146, 1148, 1149, seqq. *Bucelin*, l. c. *Hartmann, Ann. Heremi.*

cela, ils agirent selon la doctrine qu'Arnold de Brescia avait répandue dans le voisinage : leur cause plut au peuple.

Lorsque l'empereur Frédéric I monta sur le trône, le comte Ulrich de Lenzbourg, protecteur des Waldstetten se rendit dans les vallées et dit au peuple : « Que » l'Empereur aimait les hommes vaillans ; qu'ils de- » vaient faire ses guerres comme leurs pères, et ne pas » s'embarrasser des paroles des moines. » Le cœur du peuple est dans la main de nobles héros ; les jeunes gens prirent joyeusement les armes, passèrent au nombre de six cents les Alpes pour descendre en Italie sous les ordres du comte de Lenzbourg, qu'ils aimaient, et pour le service de l'Empereur, son ami[63]. L'Empereur fut excommunié, et toute la maison impériale de Hohenstaufen diversement attaquée par le pape et par beaucoup de princes ; à Lyon, dans un concile de l'Église d'Occident, l'empereur Frédéric II fut maudit comme athée ; ses princes, son chancelier, ses fils le trahirent ; l'excommunication pesait sur son parti entier : toutes ces punitions, ces dangers et ces exemples ne changèrent pas le cœur des Suisses à l'égard de la maison de l'empereur Frédéric.

Long-temps après ce même Ulrich, dernier comte régnant de Lenzbourg, peu après que, sur la proposition de Walther d'Attinghausen, landammann d'Uri, le pacte suisse eut été renouvelé[64], Unterwalden choisit

[63] *Tschudi.*

[64] *Id.* 1206, d'après *Jean de Klingenberg*, chevalier contemporain des événemens. Le renouvellement décennal de l'alliance ne prouve point qu'auparavant elle n'eût pas été faite à toujours ; mais après que l'alliance *perpétuelle* eut été confirmée par une charte, les Confédérés la renouvelèrent tous les dix ans.

pour protecteur Rodolphe comte de Habsbourg. Disposant, comme avoué de Murbach, de grandes forces à Lucerne, il pouvait faire beaucoup de bien et de mal aux peuplades voisines[65]. Ce fut ce prince que l'empereur Otton IV donna pour gouverneur impérial aux trois Waldstetten. L'empereur Otton, de la maison guelfe de Brunswick, voulait affermir son trône contre la maison impériale de Hohenstaufen, par la faveur des nobles; surtout il ne voulait pas perdre l'importante amitié de Rodolphe comte de Habsbourg, landgrave d'Alsace, par le refus d'une grâce sans danger pour lui; il savait les Waldstetten dévouées à la maison de Hohenstaufen. Les Suisses, disséminés dans les montagnes auprès de leur troupeaux, alors que le comte Rodolphe, dans ses plus belles années, puissant par ses richesses et plus encore par son audace et son esprit, leur inspirait des craintes et des espérances, reconnurent son autorité, quoique à regret, et sur l'assurance du maintien de leur liberté et de leurs droits[66]. En conséquence il connut des causes

[65] En 1210, *Herrg.* Rodolphe était fils d'Albert de Habsbourg, mentionné dans le chapitre précédent, et d'Idda de Pfullendorf; il gouverna de 1199 à 1232.

[66] Dans la Charte n. 69, Rodolphe se nomme « bailli et protecteur par droit de légitime héritage » des gens de Schwyz. On voit qu'il prétendait à cet office comme partie de l'héritage de Lenzbourg; mais c'était, sans aucun doute, injustement : 1° d'après tout ce que nous savons des protectorats, cette dignité, surtout exercée sur un peuple libre, ne fut jamais héréditaire, bien moins encore par les femmes; 2° ce qui est plus probant encore, ni l'empereur Rodolphe, son petit-fils, au faîte de la puissance, ni aucun des ducs subséquens, n'ont invoqué un droit à un semblable protectorat, même au fort de leurs guerres contre la Suisse. On n'élut probablement pas de protecteur lorsque l'empereur Frédéric retint pour sa maison le plus qu'il put des offices légués par celle de Lenzbourg. L'injustice de la prétention dont il s'agit explique le mécontentement que fit éprouver aux Suisses l'autorité exercée, au nom de

capitales et défendit la sûreté des routes par eau et par terre contre le brigandage et les gens de guerre. Dans l'amour, dans la haine, dans la vengeance, les hommes déployaient alors une energie extrême et non déguisée, se confiant en leur force durant leur vie, à leur mort dans l'ardeur de leurs compagnons. Vers le même temps le comte Henri de Rapperschwyl, fondateur du couvent de Wettingen, battit et pilla les bergers et les troupeaux des paysans de Schwyz sur toutes les terres au milieu de la forêt du couvent d'Einsidlen, qu'ils continuaient à cultiver comme leur propriété[67]. Lorsque Conrad, de la vieille maison des comtes de Thoune, devint abbé, et Conrad Hunns[68], landammann du peuple de Schwyz, le comte Rodolphe concilia ce différend, aidé des conseils et en présence de beaucoup d'hommes respectables, en sorte que les montagnes furent en partie partagées, en partie gardées en commun[69]. Cependant, à cette époque, au milieu des guerres continuelles entre le trône et l'autel, d'autres rixes pouvaient facilement s'élever à cause du grand nombre de nobles seigneurs[70] qui possédaient des fiefs ou des propriétés dans les Waldstetten.

l'Empereur, par la maison de Habsbourg. On ignore encore aujourd'hui comment Rodolphe l'exerça.

[67] Le comte Henri était frère de Rodolphe de Rapperschwyl, avoué d'Einsidlen. *Zurl.* dans *Zapf.*

[68] Famille ancienne et considérable dans les Waldstetten ; peut-être la *Hunnen fluh* (Rocher des Huns, dans la vallée de Lauterbrunn) et les noms analogues d'autres lieux rappellent-ils plutôt les propriétés de cette famille que le souvenir d'Attila.

[69] *Charte de* 1217, en allem. ; *Libertas E.* p. 65 ; *Tschudi*, mais en latin.

[70] Les *Attinghausen* étaient au nombre des familles les plus anciennes et certainement des plus considérables ; les *de Sarnen* et les *de Reiden*

L'année de la naissance de Rodolphe de Habsbourg, qui devint empereur d'Allemagne, les Suisses, au sein de leur antique liberté, de leur confédération et d'une prospérité croissante, supportaient impatiemment le bailliage de son grand-père. La même année, le quatorze de février, dans la quatre-vingt onzième année du gouvernement des Zæringen en Bourgogne, vingt-sept ans après la fondation de Berne dans l'Uechtland, mourut le comte Berthold de Zæringen, le cinquième de ce nom, dont le bras était, avant tout autre, puissant en Helvétie pour protéger et pour nuire [71].

s'éteignirent à cette époque ; *Meyer de Stanz, de Malters, de Buochs, de Balm* et d'autres noms sont cités dans les documens rapportés par *Herrg.* et *Tschudi.*

[71] « Vir magni consilii, excellentis providentiæ, constantissimus. » *Hemmer-lin, de nobilitate.* Qui croirait l'accusation calomnieuse que, par passion pour la chair humaine, il faisait caire de ses serfs? *Felix Faber, Hist. Suev.*, l. 1.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE.

CHAPITRE V. — DES PEUPLES DANS LES ALPES PENNINES ET RHÉTIENNES.

CHAPITRE VI. — LES TEMPS DES EMPEREURS ROMAINS.

CHAPITRE VII. — IMMIGRATION DE PEUPLES ÉTRANGERS.

CHAPITRE VIII. — PÉRIODE DE LA DOMINATION DES BOURGUIGNONS.

CHAPITRE IX. — TEMPS DES ROIS FRANKS, DE LA RACE DES MÉROVINGIENS.

CHAPITRE X. — ÉPOQUE DE CHARLEMAGNE.

CHAPITRE XI. — ÉPOQUE DU DÉMEMBREMENT DE LA MONARCHIE CARLOVINGIENNE.

CHAPITRE XII — DU ROYAUME D'ARLES ET DU SECOND ROYAUME DE BOURGOGNE.

CHAPITRE XIII. — TEMPS DES EMPEREURS D'ORIGINE FRANKE.

CHAPITRE XIV. — LES TEMPS DES DUCS DE ZÆRINGEN.

CHAPITRE XV. — LES SUISSES COMMENCENT A SE SIGNALER DANS LES TROIS WALDSTETTEN.

FIN DE LA TABLE.